

Note: Cette traduction a été établie par le Greffe à des fins internes et n'a aucun caractère officiel

COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

SENTENCE ARBITRALE DU 3 OCTOBRE 1899

(GUYANA c. VENEZUELA)

MÉMOIRE DE LA RÉPUBLIQUE COOPÉRATIVE DU GUYANA

VOLUME III

ANNEXES 54-99

19 novembre 2018

[Traduction du Greffe]

LISTE DES ANNEXES

	VOLUME III	Page
Annexe 54	Government of Guyana, Ministry of Foreign Affairs, <i>Memorandum on the Guyana/Venezuela Boundary</i> (2 Nov. 1981), reprinted in U.N. General Assembly, 36th Session, <i>Review of the Implementation of the Declaration on the Strengthening of International Security</i> , U.N. Doc A/C.1/36/9 (9 Nov. 1981)	-
Annexe 55	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Venezuela to the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana (Dec. 1981)	-
Annexe 56	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Venezuela to the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana (19 Sept. 1982)	-
Annexe 57	Nations Unies, documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, 16 ^e séance, point 9 de l'ordre du jour, doc. A/37/PV.16 (11 octobre 1982)	1
Annexe 58	Nations Unies, documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, 26 ^e séance, point 9 de l'ordre du jour, doc. A/37/PV.26 (11 octobre 1982)	29
Annexe 59	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Venezuela to the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana (15 Oct. 1982)	-
Annexe 60	Nations Unies, déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, Assemblée générale, Sixième Commission, trente-septième session, doc. A/RES/37/10 (15 novembre 1982)	60
Annexe 61	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Venezuela (28 Mar. 1983)	-
Annexe 62	Cooperative Republic of Guyana, Ministry of Foreign Affairs, <i>Press Release</i> (30 Mar. 1983)	-
Annexe 63	Letter from the Secretary-General of the United Nations to the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana (31 Mar. 1983)	-
Annexe 64	Telegram from the Secretary-General of the United Nations to the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana (31 Aug. 1983)	-
Annexe 65	Nations Unies, documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, 20 ^e séance, point 9 de l'ordre du jour, doc. A/38/PV.20 (5 octobre 1983)	67
Annexe 66	Nations Unies, documents officiels de l'Assemblée générale, trente-septième session, 19 ^e séance, point 9 de l'ordre du jour, doc. A/39/PV.19 (3 octobre 1984)	91

Annexe 67	Government of the Cooperative Republic of Guyana and Government of the Republic of Venezuela, <i>Joint Statement</i> (5 Apr. 1993)	-
Annexe 68	Management and Cooperation Agreement between the Government of the Republic of Senegal and the Government of the Republic of Guinea-Bissau, 1903 U.N.T.S. 3 (14 Oct. 1993)	-
Annexe 69	Nations Unies, documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, 19 ^e séance, point 9 de l'ordre du jour, doc. A/51/PV.19 (2 octobre 1996)	120
Annexe 70	Government of the Cooperative Republic of Guyana and Government of the Republic of Venezuela, <i>Joint Communiqué</i> (23 July 1998)	-
Annexe 71	<i>Note Verbale</i> from the Ministry of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela in Guyana (24 Dec. 1998)	-
Annexe 72	U.N. Secretary-General, <i>Press Release: Oliver Jackman Appointed Personal Representative of Secretary-General in Border Controversy Between Guyana and Venezuela</i> , U.N. Doc SG/A/709 (26 Oct. 1999)	-
Annexe 73	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Foreign Minister of the Bolivarian Republic of Venezuela (3 Aug. 2000)	-
Annexe 74	<i>Note Verbale</i> from the Ministry of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Embassy of the Bolivarian Republic of Venezuela in Guyana, No. DG/2/11/2007 (15 Nov. 2007)	-
Annexe 75	Caribbean Community (CARICOM), <i>Statement: Thirtieth Regular Meeting of Heads of Government, Guyana</i> (July 2009)	-
Annexe 76	Secrétaire général de l'ONU, communiqué de presse : «Le Secrétaire général nomme Norman Girvan, de la Jamaïque, comme son représentant personnel sur la dispute frontalière entre le Guyana et le Venezuela», doc. SG/A/1230-BIO/4183 (21 avril 2010)	150
Annexe 77	<i>Oxford English Dictionary</i> (7th ed., 2012), “Resolve”	-
Annexe 78	D. Scott Chabrol, “Venezuelan soldiers weren’t allowed entry-govt”, <i>Demerara Waves</i> (13 Sept. 2013)	-
Annexe 79	<i>Diccionario de la Lengua Española</i> (23d ed., 2014), “Resolver”	-
Annexe 80	<i>Note Verbale</i> from the Ministry of External Relations of the Bolivarian Republic of Venezuela to the Ministry of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana, No. 000802 (8 Apr. 2014)	-
Annexe 81	<i>Note Verbale</i> from the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Guyana to the Ministry of Foreign Affairs of the Bolivarian Republic of Venezuela, No. DG/07/04/2014 (14 Apr. 2014)	-
Annexe 82	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Secretary-General of the United Nations (15 Apr. 2014)	-
Annexe 83	<i>Note Verbale</i> from the Ministry of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Ministry of People’s Power for External Relations of the Bolivarian Republic of Venezuela, No. 815/2014 (1 July 2014)	-

Annexe 84	Letter from F. Patterson, Anadarko Petroleum Co., to R.M. Persaud, Minister of Natural Resources and the Environment of the Cooperative Republic of Guyana (20 Aug. 2014)	-
Annexe 85	<i>Note Verbale</i> from the Ministry of the People's Power for External Relations of the Bolivarian Republic of Venezuela to the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Guyana, No. I.DDM. 005568 (22 Sept. 2014)	-
Annexe 86	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Minister of the People's Power for External Relations of the Bolivarian Republic of Venezuela (2 Dec. 2014)	-
Annexe 87	Letter from the Minister of the People's Power for External Relations of the Bolivarian Republic of Venezuela to the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Guyana (29 Dec. 2014)	-
Annexe 88	M. Shaw, <i>Rosenne's Law and Practice of the International Court 1920-2015</i> , Vol. II (5th ed., 2015)	-
Annexe 89	Bolivarian Republic of Venezuela, Decree No. 1.787 (26 May 2015), published in <i>The Official Gazette of the Bolivarian Republic of Venezuela</i> (27 May 2015)	-
Annexe 90	Letter from the Minister of Foreign Affairs of the Cooperative Republic of Guyana to the Secretary-General of the United Nations (8 June 2015)	-
Annexe 91	"Minister Delcy Rodriguez, Official Statement: Guyana shows a dangerous Politics of Provocation Against the Bolivarian Venezuela of Peace", <i>Correo del Orinoco</i> (9 June 2015)	-
Annexe 92	"Venezuela wants peaceful solution to border dispute", <i>Jamaica Observer</i> (9 June 2015)	-
Annexe 93	"Venezuela further urges peace, but maintains territorial claim", <i>Kaiteur News</i> (10 June 2015)	-
Annexe 94	"Venezuela urges Guyana to enforce Treaty of Geneva on territorial dispute", <i>Caribflame</i> (11 June 2015)	-
Annexe 95	Letter from the Minister of the People's Power for External Relations of the Bolivarian Republic of Venezuela to the Minister of Foreign Affairs of the Republic of Guyana (19 June 2015)	-
Annexe 96	<i>Note Verbale</i> from the Embassy of the Argentine Republic in Guyana to the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Guyana, No.56/2015 (2 July 2015)	-
Annexe 97	"New Venezuelan decree doesn't remove old claims – Granger", <i>Guyana Times</i> (9 July 2015)	-
Annexe 98	Letter from the President of the Bolivarian Republic of Venezuela to the Secretary-General of United Nations (9 July 2015)	-
Annexe 99	Nations Unies, allocution du président du Guyana devant l'Assemblée générale, soixante-dixième session, doc. A/70/PV.16 (29 septembre 2015)	152

ANNEXE 57

**NATIONS UNIES, DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION, 16^E SÉANCE, POINT 9 DE L'ORDRE
DU JOUR, DOC. A/37/PV.16 (11 OCTOBRE 1982)**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels


16^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

 Lundi 4 octobre 1982,
 à 15 h 15

NEW YORK

Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

a) Nomination de cinq membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Cet après-midi, j'inviterai d'abord les membres de l'Assemblée à examiner la première partie du rapport de la Cinquième Commission sur l'alinéa a du point 17 de l'ordre du jour. Au paragraphe 4 du rapport, la Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer M. Enrique Ferrer Vieyra, de l'Argentine, pour occuper le siège devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant la partie du mandat de M. García del Solar non encore expirée, soit jusqu'au 31 décembre 1984. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé (décision 37/305 A).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de M. Cristiano Seriche Bioko, vice-président et ministre de la santé de la Guinée équatoriale.

3. M. SERICHE BIOKO (Guinée équatoriale) (*interprétation de l'espagnol*) : C'est pour moi un grand honneur d'avoir l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée, au nom du peuple de la République de la Guinée équatoriale et de son président, le colonel Obiang Nguema Mbasogo, que je représente ici. Je souhaite exprimer à la grande famille de la communauté internationale le salut fraternel et la solidarité de mon pays.

4. Avant de poursuivre ma déclaration, j'ai le grand plaisir, en mon propre nom et au nom de la délégation que j'ai l'honneur de diriger, de vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection méritée à la présidence de l'Assemblée dont vous dirigerez et animerez les débats avec efficacité dans les jours à venir, débats au cours desquels nous chercherons à trouver des solutions viables aux innombrables problèmes qui touchent notre monde et qui menacent de façon constante la paix et la coexistence civique et harmonieuse des peuples. Nous espérons profondément que votre présidence sera marquée par l'impartialité, la clairvoyance, la sagesse et les

qualités diplomatiques qui vous ont toujours caractérisé et qui vous ont acquis le respect et l'estime de tous. Je voudrais aussi rendre à votre illustre prédécesseur, M. Kittani, un hommage de reconnaissance pour le travail efficace qu'il a accompli pendant la dernière session. Je tiens tout particulièrement à féliciter le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui a été choisi pour assumer cette haute responsabilité et assurer le fonctionnement administratif et politique du Siège de notre grande communauté. Nous sommes convaincus que ses qualités de diplomate chevronné et ses grandes connaissances du mécanisme des Nations Unies lui permettront d'accomplir efficacement et en toute sécurité la tâche difficile qui lui a été confiée.

5. Au nom de ma délégation, je voudrais m'acquitter d'un devoir agréable et manifester notre sincère reconnaissance au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et tout particulièrement aux autorités de l'État de New York pour l'hospitalité qu'ils nous ont toujours accordée, mettant à notre disposition les éléments matériels et spirituels nécessaires pour que l'Assemblée générale puisse se réunir dans les meilleures conditions.

6. Il y a trois ans un représentant du peuple de la République de Guinée équatoriale est venu dans cette salle pour annoncer, à cette même tribune, à toute la communauté internationale l'action des forces armées de la Guinée équatoriale qui, le matin du 3 août 1979, ont décidé de mettre fin au régime sanguinaire du tristement célèbre Macías Nguema.

7. Il y a trois ans également, à l'occasion de cette même déclaration, le Gouvernement du Conseil militaire suprême, issu de cet acte de libération du peuple de Guinée équatoriale, s'est engagé en toute liberté et d'une façon résolue, face au monde et à l'histoire, à accomplir le devoir sacré de déployer tous les efforts nécessaires pour sortir mon peuple de l'abandon et de la destruction dans lesquels l'avait plongé le régime précédent.

8. Bien entendu, le Gouvernement du Conseil militaire suprême ne réalisait pas les nombreuses difficultés qui allaient surgir dans sa tâche de reconstruction du pays. En fait, les difficultés ont été et continuent d'être énormes et multiples, car notre tâche consiste à éliminer le traumatisme des esprits des citoyens de Guinée équatoriale et à édifier une société nouvelle et différente. Pour ce faire, nous avons dû, de toute urgence, stimuler en priorité les domaines d'activités les plus importants pour normaliser la vie en Guinée équatoriale, à savoir la santé, l'éducation, l'agriculture et, surtout, l'économie, facteur déterminant de tout le processus de notre reconstruction et de notre développement.

9. Nous pouvons aujourd'hui être fiers d'avoir travaillé en toute honnêteté et d'une façon décidée, en affrontant toutes les difficultés, en surmontant les obstacles pour réaliser certains objectifs constructifs sur la voie longue et difficile de la reconstruction. Tout le monde peut témoigner, en Guinée équatoriale, de ces réalisations et nous n'essaierons pas de les énumérer ici; ce sont des réalisations qui, d'autre part, n'auraient pas été possibles sans l'appui décisif de la communauté internationale.

10. Quand, pour permettre la relance économique de la Guinée équatoriale, et face à l'appel pathétique lancé par mon pays, les Nations Unies ont approuvé la convocation d'une conférence internationale de donateurs à Genève, nous n'avions pas idée de la portée qu'elle pourrait avoir pour notre pays. Cette conférence qui a eu lieu à Genève en avril dernier, à laquelle assistait en personne le colonel Obiang Nguema Mbasogo, président de la République, a fourni à mon pays l'occasion opportune de présenter à la communauté internationale, d'une façon claire, concise et détaillée, un inventaire de ses besoins les plus urgents et les projets qui avaient été élaborés pour les satisfaire progressivement; et aussi de demander une aide financière internationale qui permette de réaliser ces projets.

11. Non seulement l'aide mais l'intérêt et la compréhension de la communauté internationale nous ont permis de revoir nos prévisions, ce qui constitue pour nous un motif de satisfaction et de reconnaissance, comme nous l'avons dit aux pays qui ont assisté à la conférence de donateurs et qui se sont intéressés à plusieurs des projets présentés à cette occasion. Notre reconnaissance va aussi aux organisations gouvernementales et non gouvernementales qui se sont également intéressées à ces projets, et au système des Nations Unies qui, avec un intérêt et un zèle particulier, a travaillé avec empressement pour assurer la convocation et le succès de cette conférence dont les résultats commencent à se faire sentir en Guinée équatoriale grâce à l'arrivée des représentants de pays et d'organisations internationales qui ont maintenu les premiers contacts et évalué sur place les possibilités d'exécution des projets proposés dans le cadre de cette conférence.

12. Je suis particulièrement chargé par le Président de la République de saisir cette occasion pour remercier sincèrement, au nom du peuple et du Gouvernement de la Guinée équatoriale, tous ceux qui ont participé à cette conférence ou qui, d'une manière ou d'une autre, ont permis que la conférence soit organisée et que des résultats soient acquis. C'est une preuve évidente de la solidarité que le peuple de Guinée équatoriale n'oubliera jamais, et nous espérons que l'esprit de cette conférence se maintiendra vif et fervent et que le souci de venir en aide à mon pays se renforcera chaque jour davantage, tant dans les pays qui ont assisté à la conférence que dans ceux qui n'ont pas pu y assister mais qui se sentent solidaires de la cause de la reconstruction de mon pays.

13. L'une des offenses les plus graves infligées au peuple de la Guinée équatoriale pendant la dictature a été la suppression éhontée de nos droits fondamentaux, privant ainsi les citoyens de la Guinée équatoriale de leurs droits les plus élémentaires. Nombreux sont les exemples éloquentes des actes commis par le

régime précédent qui portaient atteinte impunément à ces droits d'une façon cruelle. C'est pourquoi, l'un des principaux objectifs que le Conseil militaire suprême s'est fixé, en prenant le pouvoir le 3 août 1979, a été de rétablir le peuple de la Guinée équatoriale dans ses droits fondamentaux et, le même mois de la même année, on a entrepris de façon progressive mais ferme un processus de démocratisation du pays en prenant des mesures destinées à assurer le respect scrupuleux et authentique de la personne humaine. A d'autres occasions, nous avons énuméré les mesures qui ont été prises depuis la libération de tous les prisonniers politiques jusqu'à la mise au point et la présentation au peuple d'une constitution qui a été adoptée par notre gouvernement pour s'acquitter fidèlement de la promesse qu'il avait faite au peuple et à son engagement devant l'histoire.

14. En effet, en suivant fidèlement sa ligne de conduite depuis son accession au pouvoir et en respectant la résolution 34/123 de l'Assemblée générale, qui prévoyait un programme de démocratisation progressive du pays, le Gouvernement du Conseil militaire suprême a tenu la promesse faite au peuple à l'occasion du deuxième anniversaire du "coup de la liberté", et a rédigé un texte constitutionnel qui, pour respecter les exigences de notre époque quant aux garanties des libertés humaines et aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, a été ensuite révisé par des experts des Nations Unies détachés à cet effet par la Division des droits de l'homme.

15. Le 2 août 1982, ce texte a été officiellement et solennellement présenté par le colonel Obiang Nguema Mbasogo, président de la République, au peuple de la Guinée équatoriale. Le 15 du même mois, le peuple a été consulté par référendum populaire pour savoir s'il acceptait ou non le texte de la constitution. Le 21 août, le Comité national du référendum donnait les résultats officiels du référendum.

16. Je suis heureux et fier d'annoncer de cette tribune à l'opinion internationale que le peuple de la République de la Guinée équatoriale, par un référendum direct, libre et secret, s'est doté d'une nouvelle constitution démocratique, qu'il a appuyée par un vote positif à une majorité écrasante de 95 p. 100 des voix avec 96 p. 100 des votes émis.

17. A la même occasion et pour s'acquitter d'une disposition supplémentaire de la constitution, par acclamation populaire et manifestant ainsi la libre volonté du peuple, le colonel Obiang Nguema Mbasogo, a reçu la mission de diriger le destin sacré de la Guinée équatoriale pendant les sept années qui suivront l'adoption de la constitution.

18. Cette décision massive et unanime concernant la nomination du colonel Obiang Nguema Mbasogo au poste de premier magistrat de la nation a été prise à l'abri de toute manœuvre et elle est le résultat du désir du peuple de la Guinée d'assurer la continuité dans son processus de démocratisation et de disposer de la même direction motrice pour le mener à bien avant de procéder à des élections générales qui seront organisées au cours des sept années du mandat présidentiel.

19. Notre constitution, le code fondamental qui dirige le destin sacré de mon peuple, prévoit un Con-

seil d'Etat, une Chambre des représentants du peuple, une Cour de justice, un Conseil national pour le développement économique et des conseils communautaires — ces derniers représentant une adaptation de la démocratisation à notre réalité nationale pour que l'organisation du pouvoir commence au niveau des villages, au niveau rural.

20. Nous croyons nous être acquittés de la promesse faite à la communauté internationale dans l'Assemblée et nous sommes heureux de l'avoir fait avant les délais prévus dans un programme élaboré conjointement avec l'Organisation des Nations Unies. Notre dévouement envers notre peuple et l'engagement historique que nous avons pris envers lui nous ont permis de le doter en trois ans seulement d'une constitution démocratique contenant tous les organes et conditions nécessaires pour assurer le respect scrupuleux des droits fondamentaux et la jouissance d'un état de droit qui correspondent à l'époque que nous vivons.

21. Nous sommes pleinement convaincus que, de même qu'il a répondu de façon massive et affirmative à l'adoption de la constitution, notre peuple saura la maintenir et la respecter scrupuleusement et que, l'ayant comme pilier et comme phare, il continuera dans la voie de la paix et de la concorde nationale et saura surmonter la tâche extrêmement difficile de la reconstruction du pays.

22. Les difficultés primordiales qui se posent dans le domaine alimentaire, et surtout dans l'assainissement économique du pays, nous ont convaincus que nos forces sont limitées, même si nos efforts sont énormes. C'est pourquoi nous sommes certains de ne pas pouvoir régler ces difficultés, sans l'aide solidaire de la communauté internationale dans le domaine bilatéral ou multilatéral.

23. Dans le domaine bilatéral, nous avons réussi à briser l'isolement que le régime précédent avait imposé à notre peuple pendant plus de 10 ans et non seulement nous avons pu rétablir la crédibilité et la confiance internationales, mais nous avons énormément renforcé les liens qui nous unissent aux pays voisins, sur le continent africain et dans le monde en général, sans discrimination d'idéologie ou de bloc.

24. J'ai l'honneur de mentionner avec satisfaction les excellentes relations de coopération que la République équatoriale de Guinée entretient avec l'Espagne, dont l'aide a toujours été décisive pour notre pays, avec la France, les Etats-Unis d'Amérique, la République populaire de Chine, le Maroc, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse, l'Egypte, etc. Ce sont là des pays dont la coopération s'est manifestée de façon positive en Guinée équatoriale.

25. Avec les pays voisins frères — la République-Unie du Cameroun, la République du Gabon et la République fédérale du Nigéria — nos relations de coopération sont excellentes, ces pays n'ayant pas ménagé leurs efforts moraux et matériels pour nous venir en aide et contribuer à la grande tâche de reconstruction; nous saisissons l'occasion ici de les remercier très sincèrement. Avec Sao Tomé-et-Principe, nous avons signé des accords de coopération bilatérale.

26. Dans le cadre de la communauté des nations hispaniques, concients des affinités d'identité qui nous unissent à elle, nous avons déployé des efforts pour établir et intégrer davantage des liens solides avec nos frères d'Amérique latine et des Antilles. Nous avons déjà des projets conjoints avec la République argentine, et nos liens avec des pays comme le Venezuela, Cuba et le Mexique se renforcent et sont de plus en plus positifs.

27. Dans un monde comme celui où nous vivons en cette seconde moitié du xx^e siècle, nous ne pouvons que nous inquiéter toujours davantage. Nous estimons que la présente tribune — l'Assemblée — est bien choisie pour dénoncer l'abandon alarmant et progressif du dialogue par les nations pour lui préférer la guerre et l'affrontement. A la guerre froide qui, pendant les dernières années de l'après-guerre, a été une menace qui planait au-dessus des peuples, s'est substituée dangereusement la prolifération d'affrontements armés.

28. Les dirigeants des nations se montrent toujours plus intransigeants et les résultats sont visibles pour tous : l'autodestruction et les dizaines de milliers d'êtres humains qui paient de leur vie des guerres de revendication stériles. Des problèmes de ce type préoccupent profondément mon gouvernement et leur solution est urgente. Je voudrais citer, à titre d'exemple et simplement pour illustrer ma déclaration, le conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq, la question des Malvinas, l'occupation de Chypre, la situation dans la péninsule de Corée qui, depuis 1966, n'a pas trouvé de solution viable et satisfaisante, la situation intolérable en Namibie.

29. Tous ces problèmes portent atteinte aux nobles principes de l'autodétermination des peuples, du respect des droits de l'homme et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats; ce sont là des principes auxquels mon gouvernement adhère et qu'il respecte. Parallèlement, il existe une tension constante au Moyen-Orient, qui est devenue encore plus aiguë après l'invasion du Liban et le massacre des Palestiniens par les forces israéliennes. Cela constitue un mépris flagrant des droits inaliénables de tout un peuple. Il existe aussi un terrorisme croissant en Europe.

30. Sur le continent africain, on continue d'assister à des opérations et à des aventures militaires de la part de puissances étrangères à la région, qui suscitent la discorde et l'affrontement dans nos Etats pour nous affaiblir et exploiter nos ressources à leur profit, en nous imposant des conditions d'échange véritablement humiliantes.

31. Les tensions existantes sont amplement connues et n'ont pas besoin de faire l'objet d'un examen particulier, car elles sont constamment présentes dans la vie quotidienne de notre continent et constituent une grave menace contre l'Organisation de l'unité africaine [OUA]. Ce n'est pas le moment de procéder à une analyse profonde de ce problème douloureux puisque nous croyons que son analyse et son règlement relèvent d'un cadre interafricain.

32. Cependant, nous lançons un appel à tous les Etats africains pour qu'ils fassent preuve de maturité et trouvent une solution unique, ferme et décisive à la crise et qui respecte également les principes fon-

damentaux de la charte de l'OUA. Nous ne pouvons pas permettre la désintégration de l'OUA, car notre solidarité s'en trouverait profondément affectée et elle est notre meilleure arme pour lutter contre les injustices politiques, économiques et sociales dont souffre le continent africain.

33. Nous nous réjouissons que l'ordre soit revenu au Tchad et nous faisons des vœux de paix et de prospérité pour ce peuple frère.

34. Dans cet ordre d'idée, la République de la Guinée équatoriale, en la personne de son président, le colonel Obiang Nguema Mbasogo, que j'ai l'honneur de représenter à l'Assemblée, se prononce en faveur du règlement immédiat et positif de ces conflits grâce au dialogue et à la compréhension mutuelle inhérente à l'application scrupuleuse des résolutions pertinentes adoptées par l'Organisation au sujet de ces conflits.

35. En ma qualité de vice-président du Conseil militaire suprême et ayant l'honneur de représenter le Président de la République, je me dois de réitérer à l'Assemblée que mon gouvernement est fermement résolu à promouvoir le développement socio-économique du pays, à appliquer fidèlement le processus de démocratisation qui a été entrepris, à respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi qu'à contribuer, sans ménager ses efforts, à l'établissement d'une paix solide dans le monde.

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Président et Ministre de la santé de la Guinée équatoriale de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

37. M. SAAVEDRA WEISE (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : C'est pour moi un grand honneur de venir à cette tribune au nom de mon pays, la République de Bolivie.

38. Mes premières paroles seront pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection bien méritée à la présidence de cette session de l'Assemblée générale. Vos qualités de diplomate chevronné garantissent que nos débats seront dirigés avec succès. C'est également avec grand plaisir et non par simple politesse que je désire transmettre la reconnaissance et les félicitations de mon gouvernement à M. Kittani, de l'Iraq, pour la façon habile et heureuse dont il a assumé la présidence lors de la session précédente.

39. Récemment, l'Organisation des Nations Unies s'est enrichie par la nomination au poste de secrétaire général de l'un de ses représentants les plus distingués. Je veux parler de M. Javier Pérez de Cuéllar, interprète brillant de la diplomatie péruvienne. La Bolivie lui réitère aujourd'hui sa satisfaction et ses félicitations; il est le premier Secrétaire général à représenter l'Amérique latine, et chacun connaît les liens fraternels qui unissent traditionnellement la Bolivie avec le Pérou et les autres Etats andins. Nous sommes donc certains que sa présence en tant que Secrétaire général est le gage de la réalisation des buts que poursuit l'Organisation.

40. Nous venons chaque année à l'Assemblée renouveler notre profession de foi et réaffirmer nos objectifs. Nous réitérons chaque année notre intention de réaliser les buts et les principes de la Charte et exposons des projets optimistes dans la ferme intention

d'atteindre nos objectifs. Néanmoins, en se plaçant d'un point de vue réaliste et objectif, je crois qu'il faut reconnaître qu'il est temps de marquer une pause pour voir si nous avons réellement dépassé le stade des déclarations pour arriver à des résultats tangibles.

41. Nous savons tous que la paix est toujours aussi inaccessible et, c'est triste à dire, n'est peut-être qu'un rêve nostalgique et une utopie. Le colonialisme s'efforce encore d'élargir les limites de son empire au moyen d'incursions parfois sanglantes. L'hégémonie et les moyens de pression des puissances continuent de se faire sentir avec persistance et se renforcent même. Les inégalités et l'injustice continuent de montrer la laideur de leur visage. Le terrorisme et de nouvelles formes d'agression sournoise, sous le couvert du changement, portent gravement atteinte à toutes les formes de coexistence. La discrimination raciale demeure le fléau de l'humanité actuelle. Les territoires conquis par la force des armes n'ont toujours pas été restitués. La course aux armements et la fabrication de moyens de destruction nouveaux et perfectionnés jettent une ombre sur les résultats positifs de notre civilisation et, alors que nous sommes très proches de l'aube du XXI^e siècle, nous devons faire face à la menace de voir, demain peut-être, la planète en ruines, à moins que la raison ne l'emporte.

42. Tels sont certains des aspects de la réalité du monde d'aujourd'hui, en dépit des efforts entrepris par l'Organisation. C'est pourquoi ma délégation voudrait faire connaître certains de ses points de vue, qui expriment la position invariable de la Bolivie en ce qui concerne les principes et la politique internationale.

43. La Bolivie fait partie des pays non alignés, par principe et parce que nous sommes en faveur de la liquidation des classifications dogmatiques et des liens hégémoniques, et parce que nous pensons que l'autodétermination et l'intangibilité de la souveraineté sont la réponse appropriée face aux tentatives de conquête que déploient les impérialismes. Les pays non alignés jouent un rôle d'équilibre et de défense des droits des pays faibles face à la guerre froide que se livrent les grandes puissances pour s'assurer la suprématie.

44. Les pays producteurs de matières premières et ceux qui consentent de grands sacrifices pour réaliser leur développement trouvent dans les pays non alignés un porte-parole authentique. Ce sont eux qui ont répondu de manière positive aux revendications de nombre de nos peuples, comme cela a été le cas pour la Bolivie, qui demandait que lui soit rendu l'accès souverain à l'océan Pacifique. Seule une position d'équidistance vis-à-vis des impérialismes, de la subordination et du compromis conditionnel peut doter un pays de l'autorité morale et d'une influence sur le plan international. C'est la position que recherchent les pays non alignés.

45. C'est justement cette adhésion indéfectible aux principes de l'autodétermination et de la souveraineté qui a amené le Gouvernement bolivien, présidé par le général Guido Vildoso Calderón, à mettre en œuvre une politique de retour aux institutions démocratiques pour notre peuple.

46. Nous avons mis en route le processus préélectoral en convoquant des élections générales pour avril

1983. Le consensus réalisé entre les partis politiques, que le gouvernement a invités à participer sans aucune discrimination, a conduit à la constitution de l'Assemblée électorale nationale. L'étude d'un plan de relance économique a également été abordée, en vue de mettre au point des mesures d'urgence destinées à surmonter la situation déficitaire et la crise grave héritées par le gouvernement actuel. Une fois l'étude achevée, le plan économique a également été porté à la connaissance des forces politiques et de la centrale syndicale. Il y a donc eu un dialogue politique et un dialogue économique.

47. Répondant au sentiment général exprimé par les partis politiques et les représentants des travailleurs, qui ont exigé un passage immédiat à un système démocratique, le Gouvernement bolivien a décidé de convoquer les représentants parlementaires élus lors des élections de 1980 et qui avaient été suspendus à la suite d'un coup d'Etat à cette époque. Il a décidé que ces représentants désignent, conformément aux normes politiques de l'Etat, les nouveaux dirigeants qui assumeront très rapidement, le 10 octobre prochain, la direction de la nation bolivienne. Pour eux et pour leurs difficiles tâches gouvernementales, nous demandons la solidarité de toutes les nations, étant donné notamment la grave crise économique que connaît mon pays et que les nouvelles autorités constitutionnelles devront surmonter. Pour ce faire, elles devront compter sur la collaboration de tous les pays amis en plus de leurs propres efforts, pour permettre à la Bolivie d'aller de l'avant.

48. Tout ce processus de transition vers la démocratie s'est instauré dans le cadre du respect des droits de l'homme et des droits des citoyens, ainsi que du respect des traités et engagements internationaux auxquels la Bolivie a souscrit.

49. Le 10 octobre prochain, les forces armées boliviennes rendront le pouvoir politique de la nation à un gouvernement civil. Cet acte volontaire conforme aux sentiments du peuple bolivien est digne d'être souligné en cette instance internationale.

50. Une autre question que je me dois de mentionner est celle du processus d'intégration. Nous vivons heureusement à une époque d'intégration, de coopération économique et d'interdépendance. Toutes les nations sans exception ont besoin d'autrui. Cela vaut pour les matières premières, les biens et les services, la technique, les crédits et l'assistance de toute sorte. Ce qui importe, c'est que les prix soient justes, que la réciprocité soit réelle et que la coopération n'ait d'autre objet que l'intérêt commun.

51. La Bolivie, dans les instances régionales et sous-régionales, participe à tous les programmes d'intégration et de coopération. Sa situation géographique particulière en Amérique du Sud et sa qualité de pays tributaire de trois des quatre grands bassins du continent font de la Bolivie un pays unique qui a signé tous les accords sous-régionaux en plus des traités que constituent, sur le plan régional, l'Association interaméricaine d'intégration et le Système économique latino-américain. Nous sommes ainsi pays membre du Pacte de Carthagène, qui lie les pays des Andes, du Traité de coopération amazonienne et du Traité du bassin de la Plata.

52. La position bolivienne en ce qui concerne l'intégration est claire : nous affirmons la nécessité de préserver, d'étendre et de perfectionner les mécanismes d'intégration. L'intégration, les programmes d'action pour la coopération et la complémentarité ne sont qu'un moyen de parvenir au développement et au progrès concerté de nos nations. Nous devons également maintenir, renforcer et perfectionner ces instruments du progrès économique et social, dont les seuls bénéficiaires doivent être nos peuples et leur avenir.

53. De même, nous devons concrétiser les dialogues Nord-Sud et rendre viable le nouvel ordre économique international. Nous savons que ce schéma n'a pas jusqu'à ce jour reçu l'acceptation, la solidarité et notamment la volonté politique des pays industrialisés, qui permettraient la mise en œuvre de ses objectifs fondamentaux.

54. Il s'agit là d'une problématique qui s'insère dans le cadre de la lutte pour la libération politique, économique, sociale et culturelle des peuples qui, comme le peuple bolivien, cherchent à promouvoir leur développement. Face à des attitudes réticentes et réfractaires, il sera impossible d'intensifier sur le plan international la coopération nécessaire à la promotion du développement des pays dans la justice et l'équité. Nous espérons donc que les négociations globales commenceront bientôt.

55. La compréhension, la coopération et les processus d'intégration exigent un autre élément pour être parfaits : il faut que soient réparées les injustices et les inégalités. Il est indispensable de mentionner ici le blocus géographique forcé auquel se trouve soumise la Bolivie depuis 103 ans. Il s'agit d'un mandat impératif donné par notre peuple, qui exige depuis plus d'un siècle son droit souverain sur les côtes du Pacifique.

56. Nous savons tous que les droits des nations, lorsqu'ils sont légitimes, ne peuvent disparaître. C'est pour cela qu'il faut exiger que l'on rende tout ce qui, sous toutes les latitudes, a été le fruit de l'usurpation.

57. En ce qui concerne le problème maritime bolivien, l'heure est venue de retourner à l'océan Pacifique. Mais pour y parvenir, nous devons pouvoir compter sur la bonne foi et les bonnes dispositions de l'autre partie. Nous avons également besoin de l'action et de l'appui des organismes internationaux, d'autant plus que nous avons l'appui de la majorité de la communauté internationale dans notre juste cause.

58. L'humanité a pour ainsi dire mis fin à l'un des systèmes les plus dégradants et les plus odieux pratiqués par l'homme dans le passé. Je veux parler de l'esclavage. Mais il est paradoxal qu'il reste encore en ce XX^e siècle d'autres manifestations qui sont un outrage à la condition humaine : le colonialisme et la discrimination raciale.

59. Il y a 22 ans que l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Tous les ans, nous renouvelons ce postulat et l'Assemblée adopte de nouvelles résolutions concernant des cas particuliers. Pourtant, nous constatons avec surprise de nouvelles formes d'agression colonialiste non

seulement en omission de ces principes et des principes de la Charte, mais en violation de ceux-ci. Je songe au cas récent des îles Malvinas, dont le sanglant épilogue, rétablissant le colonialisme, exige une sérieuse réflexion.

60. La Bolivie, fidèle à sa position de principes, qui consiste à rejeter toute forme de colonialisme, a appuyé la cause argentine et elle continuera d'appuyer les revendications de la nation voisine du Rio de la Plata, comme nous le faisons depuis 1833, lorsque le Président de la Bolivie à cette époque a été le premier à condamner l'usurpation de cette région par le Royaume-Uni.

61. Car les efforts que nous déploierons dans l'Organisation ne suffiront jamais pour mettre fin au colonialisme et pour mettre fin à toutes les formes de sujétion de territoires et d'homme à la tutelle et à l'imposition étrangères. Voilà pourquoi le jour où nous aurons mis fin aux derniers vestiges du colonialisme, l'humanité pourra être fière d'avoir fait un énorme pas vers un monde de communautés véritablement libres, pour lequel a combattu le libérateur Bolivar, dont nous allons célébrer le bicentenaire l'année prochaine. Cette célébration, j'en suis certain, recevra l'appui de l'Organisation, laquelle consacrera ainsi la nature universelle de la pensée et de l'action de Bolivar.

62. En ce qui concerne la discrimination raciale et l'*apartheid*, mon pays a maintenu une position invariable et condamne cette situation et ce système qui portent atteinte aux principes élémentaires concernant l'égalité de droits de tous les êtres humains.

63. L'homme a des droits avant même de naître. Si nous violons ces droits, nous péchons contre Dieu, qui a modelé notre esprit à son image et à sa ressemblance.

64. Nous avons déclaré au début de cette intervention que la paix est dans notre monde un objectif qui n'a pas encore été réalisé. Les récents événements douloureux du Moyen-Orient, notamment ceux qui ont eu pour théâtre le Liban, donnent la mesure de cette situation déplorable.

65. Nous devons manifester ici la profonde préoccupation de la communauté bolivienne et du Gouvernement bolivien au sujet de la crise prolongée du Moyen-Orient, qui touche différents peuples de la région. Nous devons nous efforcer de trouver ici un règlement qui, en reconnaissant les droits des pays intéressés, aboutit au retour à la coexistence pacifique et au respect mutuel.

66. La violence ne peut qu'engendrer une violence plus grande et la paix n'est pas un don gratuit; il faut la bâtir avec ténacité, renoncement et grandeur.

67. La mission des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes du Moyen-Orient et du monde en général est ardue et elle a besoin d'une volonté inébranlable. Nous devons tous nous consacrer à cette tâche, si nous voulons prouver que l'être humain est capable de se projeter vers l'avenir et d'user de son intelligence pour coexister et bâtir, pour concilier les idées et non pas pour haïr, surmontant un passé d'opprobre qui, paradoxalement, a engendré la barbarie et les tragédies les plus grandes ainsi que les réalisations les plus nobles de l'ère technologique. C'est en

nous que se trouve la réponse au défi que nous lançons les années à venir; il y a cette possibilité de donner aux générations nouvelles un monde harmonieux, dans la paix et la justice.

68. Le problème aigu de la coexistence pacifique est lié à un autre grand problème de notre époque. Je veux parler du problème du désarmement. Un écrivain bolivien a dit que les deux plus grandes erreurs de l'humanité avaient été d'avoir condamné Socrate et d'avoir fabriqué la bombe atomique car, avec Socrate, on a porté atteinte à la justice et, avec la bombe atomique, on a montré à l'homme le chemin de l'autodestruction.

69. Aux Nations Unies et dans le cadre d'accords multilatéraux et bilatéraux, ont été adoptées des mesures sur la nécessité du désarmement et l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que des résolutions sur l'interdiction des essais nucléaires à la surface de la terre et sous la mer. Cependant, en contradiction flagrante avec ces engagements, la course aux armements se poursuit et l'on continue de perfectionner de nouveaux moyens de destruction menaçants. Malheureusement, chaque conflit apporte une amélioration et un perfectionnement des instruments de guerre, comme cela a été le cas récemment dans le douloureux affrontement des Malvinas.

70. Pour mettre fin à l'armement matériel, il faut peut-être commencer par le désarmement spirituel : éliminer les haines et les préjugés, faire disparaître les barrières d'animosité idéologique, favoriser la fraternité et se rappeler qu'en fin de compte l'humanité est un tout et que la compréhension fraternelle est possible.

71. L'époque de crise que traverse aujourd'hui l'humanité met à dure épreuve notre volonté et notre capacité de relever les défis provenant de cette situation. L'Organisation est à nouveau mise à l'épreuve et, en tant que Membres, nous devons relever ce défi énorme. Les principes de la Charte et de toutes les résolutions et déclarations suscitées par les problèmes mondiaux constituent une somme de normes fondamentales acceptées globalement. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est de prouver que nous pouvons aller plus loin que l'esprit ou la lettre de ces documents et que nous sommes encore capables d'édifier une coexistence pacifique, avec la liberté, le pain et l'amour, pour tous les hommes de la terre.

72. M. YAQUB-KHAN (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations chaleureuses et sincères de la délégation du Pakistan à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces hautes fonctions est une reconnaissance de la part de la communauté internationale de vos qualités d'homme Etat; c'est également un hommage rendu à votre grand pays. Je vous souhaite plein succès dans votre direction des débats de l'Assemblée générale sur les questions complexes qu'elle devra examiner au cours de l'année à venir. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre estime et notre admiration à votre prédécesseur, M. Kittani, qui a présidé avec beaucoup de distinction et de succès la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Puis-je aussi adresser nos remerciements sincères à

M. Pérez de Cuéllar pour les efforts dévoués et inlassables qu'il a consacrés à la recherche de la paix pendant une année qui a connu une succession de crises et des troubles constants ? Dans la situation internationale difficile d'aujourd'hui, nous nous félicitons de sa résolution de renforcer le rôle et l'influence de l'Organisation des Nations Unies dans les relations internationales.

73. Le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/37/1] est un document éloquent et franc sur la triste réalité de la situation internationale qu'il a décrite succinctement comme une "anarchie internationale". Récemment, nous avons été témoins d'une intensification alarmante des conflits et des tensions, du recours à la force dans l'impunité, de l'accroissement de la méfiance entre les nations, d'un affrontement accru dans les relations Est-Ouest et d'une nouvelle escalade de la course aux armements qui, en cette ère nucléaire, présage les plus graves conséquences pour la survie même de l'humanité. Cette spirale de violence s'accompagne d'une apathie croissante devant les principes de la Charte des Nations Unies et d'une indifférence envers le rôle de cette institution en tant qu'instrument multilatéral primordial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

74. La gravité de la situation internationale exige que nous prenions un nouvel engagement envers les idéaux des Nations Unies, dans le même esprit que celui qui a présidé à la création de cette instance mondiale, après l'agonie et l'horreur de la seconde guerre mondiale. La force de l'Organisation des Nations Unies, qui est indispensable à la paix mondiale, permet également de mesurer la détermination avec laquelle nous voulons réaliser un ordre mondial juste et civilisé et empêcher un holocauste mondial.

75. Le conflit au Moyen-Orient reste la crise la plus grave à l'horizon international et donne un exemple frappant de violations constantes du droit international et du défi flagrant lancé aux Nations Unies par un agresseur intransigeant et implacable.

76. Le récent massacre de Palestiniens à Beyrouth-Ouest symbolise la tragédie de la nation palestinienne. Le choc et l'indignation ressentis dans le monde entier à la suite de ce massacre devraient nous rappeler le caractère continu des crimes commis par les Israéliens contre le peuple palestinien, dont la patrie a été usurpée et qui est victime d'une persécution impitoyable. Depuis qu'il a occupé les territoires arabes et palestiniens en 1967, Israël a poursuivi une politique systématique d'annexion de ces territoires en modifiant leurs caractères démographique et historique, en y créant des colonies de peuplement et en poussant à l'exil les populations arabe et palestinienne. Dans ce processus, Israël est résolu à effacer l'identité et les liens nationaux des Palestiniens dans leur ancienne patrie.

77. Outre qu'il occupe des territoires, Israël cherche à imposer son diktat militaire et son hégémonie dans la région. Il s'est livré impunément, à volonté, à des attaques contre ses voisins. L'invasion brutale du Liban, le siège cruel de Beyrouth et les événements qui ont conduit les Israéliens à pénétrer dans la ville et qui ont entraîné le massacre des Palestiniens montrent clairement quelles sont les ambitions israéliennes

dans la région. La crise libanaise devrait faire comprendre aux amis et alliés d'Israël que leur appui et leur protection ne font que l'encourager à nourrir des ambitions irrédentistes sous le prétexte de renforcer sa sécurité.

78. La bravoure avec laquelle les combattants de la liberté palestiniens ont résisté aux féroces attaques israéliennes et les sacrifices du peuple palestinien témoignent de la force et de la justice de leur cause, qui ne saurait être foulée aux pieds par la terreur et l'expansionnisme. L'Organisation de libération de la Palestine [OLP] qui est la voix qui exprime la liberté palestinienne, s'en est trouvée renforcée et a été saluée internationalement pour avoir fait preuve de modération.

79. Les propositions entérinées par la Conférence au sommet arabe à Fez [voir A/37/696] représentent une initiative importante en faveur de l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient et montrent que les pays arabes et l'OLP cherchent sincèrement à mettre un terme, d'une manière digne et honorable, au conflit du Moyen-Orient. Comme il fallait s'y attendre, Israël a repoussé le plan de Fez ainsi que les propositions du président Reagan, ce qui montre bien qu'il est obsédé par l'idée de s'accrocher aux territoires arabes et palestiniens occupés et qu'il refuse de saisir les occasions de paix qui lui sont offertes.

80. Dans l'immédiat, il importe qu'Israël se retire du Liban, que les civils vivant dans ce pays ravagé soient pleinement protégés et que des conditions normales de paix y soient rétablies. L'agonie du peuple palestinien et la justice de leur cause exigent de la communauté internationale qu'elle prenne résolument des mesures afin d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Cette paix dépend invariablement des conditions suivantes : le retrait d'Israël des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967 et le rétablissement des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à créer un Etat souverain dans sa patrie.

81. Dans notre région, la crise qui secoue l'Afghanistan, qui résulte de l'intervention militaire que les Soviétiques ont menée dans ce pays il y a près de trois ans, se poursuit, sans espoir de voir diminuer sa gravité. La résistance nationale afghane s'est avérée durable et ferme, malgré la supériorité militaire écrasante et le matériel militaire moderne déployés contre elle.

82. La présence de 100 000 militaires étrangers en Afghanistan et les dangers que cela représente pour la stabilité de la région tout entière continuent de susciter une profonde préoccupation pour la communauté internationale qui n'a cessé de se prononcer sur le caractère illégal de cette présence et qui a demandé qu'il y soit mis fin. Cette préoccupation internationale s'est dernièrement exprimée par la résolution 36/34 de l'Assemblée générale, adoptée l'année passée à une majorité écrasante de 116 Etats Membres. Cette résolution énonce, une fois de plus, les éléments essentiels d'une solution politique juste du problème afghan, à savoir le retrait immédiat des troupes étrangères d'Afghanistan, la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de la qualité d'Etat non aligné

de l'Afghanistan, le droit du peuple afghan à décider lui-même de la forme de son gouvernement et de choisir son système économique, politique et social sans ingérence, subversion, coercition ou contrainte de l'extérieur sous quelque forme que ce soit, la création des conditions nécessaires qui permettraient aux réfugiés afghans de retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur.

83. Malgré les appels lancés à maintes reprises par les Nations Unies et les demandes analogues formulées par le mouvement des pays non alignés et les Etats membres de l'Organisation de la Conférence islamique, rien ne laisse entrevoir la fin de la crise afghane. Il faut regretter que l'Union soviétique, qui a toujours traditionnellement entretenu de bonnes relations avec les pays de la région, y compris l'Afghanistan, et qui s'enorgueillit d'être solidaire avec le tiers monde, s'engage et persiste dans une action qui est la cause d'une immense tragédie pour le peuple afghan et qui se heurte à l'opposition ferme de la communauté internationale.

84. Les profondes incidences politiques de la crise afghane sont encore aggravées par le problème humanitaire, toujours croissant, que cause l'exode massif de la population afghane. Près de 3 millions de réfugiés afghans, représentant un cinquième de la population totale du pays, ont été forcés de chercher asile sur notre terre, et leur entretien, que nous acceptons pourtant volontiers en tant que devoir humanitaire et islamique, nous impose d'énormes responsabilités.

85. En tant que pays profondément touché par la crise qui affecte un de ses voisins, le Pakistan est directement et vitalelement intéressé par un règlement politique et pacifique du problème de l'Afghanistan. Conformément aux décisions des Nations Unies, le Pakistan a sincèrement coopéré à tous les efforts déployés dans ce sens sur le plan international, y compris aux efforts constructifs du Secrétaire général et de son représentant personnel chargé de la question d'Afghanistan. Les discussions qui ont eu lieu en juin à Genève dans le cadre de l'offre de bons offices du Secrétaire général, représentent une étape importante dans sa recherche d'un règlement politique. C'est dans un esprit constructif et positif que nous avons participé à ces pourparlers, et nous espérons que de nouveaux progrès seront réalisés dans le processus de consultations lancé par le Secrétaire général, qui pourra compter sur notre coopération continue.

86. Nous espérons ardemment que la crise afghane sera bientôt réglée conformément aux décisions des Nations Unies, dont l'objectif tend au renforcement de la paix et de la sécurité dans la région ainsi qu'à la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat.

87. Les ramifications de la crise en Afghanistan et la détérioration du climat de sécurité dans notre région ont accru notre préoccupation en ce qui concerne la défense de nos frontières. Nous nous efforçons sincèrement d'en faire des frontières de paix permanente, mais nous n'avons aucun contrôle sur les événements survenant dans notre voisinage et nous ne pouvons nous détourner de la nécessité de maintenir une défense adéquate, proportionnelle à la dimension de notre pays et à la longueur de ses frontières interna-

tionales, qui s'étendent sur plus de 5 000 kilomètres. Le renforcement de la capacité de défense du Pakistan ne devrait être un sujet de préoccupation pour aucun pays, premièrement, parce que de telles inquiétudes ne correspondraient pas à la réalité et, deuxièmement, parce que le privilège d'émettre un jugement sur une question de cette importance relève exclusivement de notre souveraineté. Nous ne sommes liés à aucun bloc, à aucun consensus stratégique, et notre droit à une capacité de défense minimum, qui nous soit propre, est l'expression de notre statut souverain de pays non aligné.

88. L'affligeant conflit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq est, pour nous, une source d'anxiété et d'angoisse profondes. Outre qu'elle entraîne d'immenses pertes en vies humaines et en matériel, cette guerre aggrave le climat d'insécurité qui règne dans une région particulièrement exposée aux tensions, et y mettre fin rapidement répond de la meilleure manière aux intérêts des peuples de la région. Fort de cette conviction, le Président du Pakistan a déployé dans ce sens de nombreux efforts, tant individuellement que collectivement, sous les auspices de la Conférence islamique, et continuera de tout mettre en œuvre pour qu'une solution soit trouvée à ce conflit tragique.

89. Les troubles survenus dans notre voisinage nous ont fait prendre vivement conscience des périls de la rivalité et de l'affrontement des grandes puissances auxquels, historiquement, la région de l'océan Indien a toujours été exposée. Le Pakistan a appuyé de façon constante la proposition de Sri Lanka tendant à la création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien, qui symbolise les aspirations communes des peuples de la région au progrès, dans des conditions de paix et de sécurité. Aussi bien dans le contexte régional qu'international, nous coopérerons à toute initiative visant à obtenir le retrait de toute présence militaire étrangère de la région de l'océan Indien et l'élimination des menaces, internes ou provenant de l'extérieur, à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays de cette région.

90. Je note avec plaisir que les sept pays de l'Asie du Sud ont pris des mesures concrètes visant à promouvoir la coopération régionale dans l'intérêt du bien-être et du progrès de leurs peuples. Des études communes ont été entreprises et des programmes d'action ont été élaborés afin d'encourager la coopération dans des secteurs économiques importants. La réunion des ministres des affaires étrangères de l'Asie du Sud, qui s'est tenue récemment à Islamabad, était la troisième d'une série de rencontres destinées à servir de point de départ à une tradition heureuse de coopération et de compréhension entre les pays de l'Asie du Sud, coopération et compréhension que nous nous engageons à développer et renforcer à l'avenir.

91. Mis à part qu'elles sont un impératif géopolitique, les relations de bon voisinage entre le Pakistan et l'Inde sont essentielles à la réalisation des aspirations et des espoirs de millions de personnes dans les deux pays qui souhaitent vivre en paix et garantir à eux-mêmes et aux générations futures la dignité, le bien-être et la prospérité. C'est dans cet esprit que le Pakistan désire sincèrement parvenir à des relations parfaitement normales avec l'Inde. Et, pour ce faire,

nous devons régler le différend de Jamu-et-Cachemire, seul problème qui divise encore les deux pays.

92. Le Gouvernement pakistanais a pris diverses initiatives, y compris la proposition de conclure un pacte de non-agression, pour favoriser un climat de confiance. Nous nous sommes félicités qu'en janvier dernier les ministres des affaires étrangères des deux pays aient reconnu que la conclusion d'un tel pacte serait une contribution positive à la paix et à la stabilité dans la région. Nous accueillons tout aussi favorablement la suggestion du Premier Ministre de l'Inde tendant à la création d'une commission conjointe. Des échanges de vues sur le fond de ces propositions sont en cours. Voilà qui augure bien des relations futures entre l'Inde et le Pakistan dont dépendent tellement la paix et la tranquillité de la région.

93. Le Pakistan a toujours maintenu une position de principe ferme quand il s'agissait de problèmes relatifs à la souveraineté et à la liberté des nations, qu'ils se posent dans notre région ou dans des régions éloignées. Aussi le Pakistan appuie-t-il le droit du peuple du Kampuchea à décider de son avenir à l'abri de toute ingérence extérieure et s'est-il joint à l'appel de la communauté internationale pour le retrait des troupes étrangères de ce malheureux pays. Le Pakistan se félicite de la formation d'un gouvernement de coalition au Kampuchea démocratique sous la direction du prince Sihanouk et espère que ce gouvernement saura créer les conditions favorables à la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale relatives à la question kampuchéenne.

94. La situation qui règne dans l'Atlantique Sud est pour nous une autre source de préoccupation et nous espérons qu'une solution négociée au problème sera trouvée sur la base des résolutions des Nations Unies.

95. L'occupation illégale de la Namibie et l'abominable système de l'*apartheid* auquel la population noire d'Afrique du Sud est soumise sont un affront à la morale et aux valeurs humaines. Les espoirs de voir la Namibie accéder rapidement à l'indépendance, suscités par l'adoption de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, se sont vite envolés. L'Afrique du Sud qui avait d'abord accepté le plan des Nations Unies en vue d'élections libres et équitables en Namibie sous le contrôle des Nations Unies, s'est refusée à l'exécuter et a même mis en doute l'impartialité des Nations Unies. Les auteurs du plan des Nations Unies, à savoir les membres du groupe de contact occidental, doivent faire en sorte que ce plan soit mis en œuvre; ils s'y sont engagés et leur réputation est en jeu.

96. Le Pakistan se joint à la communauté internationale pour demander que l'indépendance de la Namibie soit réalisée sans retard. Il souhaite réaffirmer sa solidarité sans réserve avec la lutte que le peuple namibien mène sous la conduite de la South West Africa People's Organization [SWAPO] afin de mettre un point final à ce dernier chapitre du colonialisme dans son pays.

97. Le Pakistan partage la déception de la communauté internationale devant l'échec de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il est clair que c'est l'accroissement des tensions internationales qui a empêché qu'on progresse vers un règlement des importantes questions de désarme-

ment, qui exige un minimum de détente dans les relations Est-Ouest et une amélioration de la situation politique en général. Cependant, l'échec de la deuxième session extraordinaire ne doit pas nous pousser au pessimisme et être considéré comme la défaite d'un idéal. La cause du désarmement touche à la survie de l'humanité; nous devons la défendre avec détermination et l'avoir constamment en perspective lorsque nous réfléchissons à l'avenir.

98. Le Pakistan est en faveur d'une méthode qui consiste à aborder les problèmes de désarmement de manière intégrée, à tous les niveaux. Avancer dans un domaine peut faire faire des progrès dans une autre direction. Aussi accueillons-nous favorablement toute initiative, aux niveaux bilatéral, régional ou global, de même que toute mesure adoptée, qu'elle soit temporaire ou à long terme.

99. Prévenir une guerre nucléaire est le grand défi auquel nous devons faire face aujourd'hui; c'est notre responsabilité à tous et particulièrement celle des grandes puissances. Nous nous félicitons de la déclaration de l'Union soviétique dans laquelle ce pays s'engage à ne pas être le premier à utiliser l'arme nucléaire. De même, nous accueillons favorablement l'engagement pris dans ce sens par la Chine auparavant. Nous trouvons encourageante la reprise des négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des forces nucléaires tactiques et stratégiques; nous espérons que ce dialogue sera fructueux.

100. Sans vouloir préjuger de l'utilité des initiatives unilatérales ou bilatérales, nous sommes cependant convaincus qu'il est préférable d'aborder dans un contexte multilatéral les questions complexes du désarmement, et particulièrement celles du désarmement nucléaire. La menace que font peser les armes nucléaires est la même pour chaque membre de la communauté internationale. Les Nations Unies restent donc la tribune la plus appropriée pour conduire des négociations effectives sur le désarmement.

101. Motivé par l'engagement qu'il a pris de parvenir à un désarmement général et complet et à la non-prolifération nucléaire, le Pakistan a lancé, aux Nations Unies, l'idée de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud et celle de garanties effectives données aux Etats non dotés d'armes nucléaires que de telles armes ne seront pas utilisées contre eux. De telles mesures pourraient renforcer un programme plus général de désarmement.

102. Les exigences de la sécurité, du désarmement et du développement sont étroitement interdépendantes. Progresser vers le désarmement pourrait libérer des ressources considérables actuellement consacrées à la course insensée aux armements. Ces ressources pourraient alors être réservées au développement économique et à la lutte contre la pauvreté et la maladie qui affligent une grande partie de l'humanité. Nous devons tous nous rallier à la cause historique qu'est le nouvel ordre mondial et, en conséquence, nous devons consacrer nos efforts au renforcement de la sécurité internationale, au désarmement véritable et à l'élimination des injustices et des disparités qui caractérisent la situation économique internationale.

103. Ces dernières années, nous avons été les témoins passifs de la détérioration rapide du système économique international. Le cancer que sont la stagnation, la récession, l'inflation et le grossissement de la dette extérieure, a plongé l'économie mondiale dans une situation qui rappelle la grande dépression. Cela devait conduire à la manifestation de nouvelles attitudes et pratiques caractérisées par l'adoption de solutions à court terme, la présence d'éléments contraires à l'esprit de la coopération économique internationale et au principe de l'interdépendance. Les politiques déflationnistes pratiquées par certains pays développés ont transféré la crise de chez eux aux pays en développement étant donné la nature interdépendante de l'économie mondiale.

104. Alors que le rétrécissement de l'économie est un phénomène universel, ce sont les pays en développement qui supportent le plus gros de la crise. En 1981, et pour la première fois depuis les années 1950, le revenu réel par habitant est tombé, en termes absolus, dans les pays en développement. Le ralentissement du développement qui en a résulté a conduit à un chômage record, dans les pays développés comme dans les pays en développement, à l'agitation sociale et à l'insécurité politique croissante qui en découlent. La détérioration rapide des termes de l'échange des pays en développement, le protectionnisme croissant et la réduction des courants financiers ont conduit à un énorme accroissement de leurs dettes extérieures et de ce fait à des réductions draconiennes des budgets de développement et des taux de croissance. En même temps, le fardeau de la dette des pays en développement importateurs de pétrole s'est accru de 50 milliards de dollars en 1981 par rapport au niveau de 1978. Cela renforce la récession que connaissent ces pays en réduisant leur capacité d'importation.

105. Les déficits croissants des comptes d'opérations courantes et l'absence de mécanismes internationaux bien conçus pour financer ces déficits à court terme ou pour redresser les déséquilibres structurels fondamentaux à long terme des paiements internationaux sont au cœur du problème auquel nous nous heurtons à l'heure actuelle. La communauté internationale doit se préoccuper du fait que le fardeau de cet énorme ajustement retombe sur les pays en développement, les membres les plus vulnérables de la communauté internationale.

106. Nous sommes convaincus que la communauté internationale est en mesure de trouver des solutions à ces problèmes. Les insuffisances manifestes qu'on relève dans le système économique actuel, qui sont à la base de la crise présente, offrent aussi la rare occasion de reconstruire les divers éléments de l'ordre économique international sur une base juste et équitable. Des changements massifs et structurels s'imposent d'urgence, les paramètres desquels sont clairement définis dans la Stratégie internationale du développement et des résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur l'instauration du nouvel ordre économique international. Le malaise fondamental ne réside pas dans la pénurie de liquidités dans le système international mais dans leur distribution défectueuse.

107. Il est regrettable que les négociations globales proposées à la trente-quatrième session de l'Assemblée n'aient pas encore été entamées. Les assurances

recherchées par les pays industrialisés sont déjà données dans les propositions soumises par le Groupe des 77 sur la question. Rejetons donc les soupçons et les appréhensions quant aux intentions d'autrui et abordons les questions de fond. Cependant, il est alarmant de constater que l'absence de progrès dans l'ouverture des négociations globales s'accompagne d'une situation analogue dans les négociations sectorielles.

108. Un autre fait troublant est la dégradation alarmante de l'esprit de coopération internationale à un moment où une coopération économique multilatérale croissante pourrait jouer un rôle crucial pour amorcer le processus du relèvement de l'économie internationale. Il y a huit ans, lorsque l'Assemblée générale, à sa sixième session extraordinaire, a adopté la résolution 3201 (S-VI) relative au nouvel ordre économique international, elle a souligné sans ambiguïté la réalité de l'interdépendance — interdépendance entre pays développés et pays en développement. L'Assemblée a également reconnu que le bien-être politique, économique et social des générations présentes et futures dépend plus que jamais de la coopération entre tous les membres de la communauté internationale, sur la base d'une égalité souveraine et de l'élimination du déséquilibre existant entre eux.

109. L'interdépendance mondiale exige que le relèvement et la croissance de l'économie internationale reposent sur la coopération internationale. Il n'est possible de trouver les solutions aux problèmes actuels intéressant les transferts financiers, la tendance au protectionnisme et le changement d'attitude à l'égard des politiques de l'assistance au développement que par le biais d'un contrat d'assistance mutuelle. Ce que nous recherchons, ce ne sont pas des concessions financières et commerciales à court terme, malgré l'importance qu'elles revêtent, mais des changements structurels à long terme qui supposent la création d'un cadre de travail pour l'expansion du commerce mondial, des dispositions pour le développement financier à long terme et la démocratisation progressive du système financier international actuel pour qu'il puisse fonctionner équitablement et efficacement.

110. Il n'y a pas d'autre choix que de recourir au dialogue et à la coopération mutuelle pour surmonter le malaise qui afflige les économies du Nord et du Sud. L'interdépendance croissante de l'économie mondiale fait qu'aucun pays ou groupe de pays ne peut parvenir à une véritable reprise simplement par une gestion interne efficace de leur économie. Un consensus sur l'origine des problèmes actuels et la coordination des moyens de les régler est essentiel.

111. En faisant appel à la réaction mondiale qu'exige la crise actuelle, les pays en développement sont conscients de la nécessité de promouvoir la coopération économique entre eux. C'est un domaine où des progrès positifs ont été réalisés. Nous sommes convaincus que l'expansion de la coopération économique entre pays en développement est un élément dynamique et vital dans toute refonte des relations économiques internationales. Cependant, la coopération entre pays en développement ne peut que compléter et non pas remplacer un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité et la justice.

112. La crise économique actuelle exige que les dirigeants des pays industrialisés fassent preuve de clairvoyance et d'imagination. Nous attendons l'apparition d'un nouvel internationalisme, la renaissance d'un esprit de coopération mondiale et la reconnaissance des impératifs de l'interdépendance qui exigent une gestion plus équitable du système économique international. Une économie mondiale ne peut être reconstruite sur des bases saines et permanentes d'efficacité économique et de justice qu'avec la pleine participation des pays en développement à la prise de décisions internationales et non pas avec leur exclusion de cette prise de décisions. C'est un impératif auquel les dirigeants du monde ne peuvent plus se dérober dans les efforts qu'ils font pour réduire les tensions et promouvoir la paix et l'harmonie.

113. Cheikh ALHEGELAN (Arabie saoudite) [interprétation de l'arabe] : Monsieur le Président, d'emblée je vous félicite pour votre élection méritée aux hautes fonctions de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale qui témoigne de vos éminentes qualités. Je veux rendre également hommage au Président sortant de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, M. Kittani, et lui dire combien mon pays lui est reconnaissant des efforts qu'il a inlassablement déployés pendant la conduite des travaux de l'Assemblée et le remercier sincèrement d'avoir contribué au succès des travaux de celle-ci. C'est un grand plaisir également d'exprimer, au nom du Royaume de l'Arabie saoudite, nos félicitations à M. Pérez de Cuéllar pour son élection au poste de secrétaire général. Nous lui souhaitons plein succès dans ses efforts visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation pour lui permettre de réaliser les buts et objectifs de la Charte.

114. La trente-septième session s'est ouverte dans un climat de tension et d'anxiété. Les conflits et les crises internationaux deviennent de plus en plus complexes et interdépendants, et les facteurs qui divisent les nations l'emportent sur ceux qui devraient les rapprocher. A l'ordre du jour de l'Assemblée sont inscrites des questions complexes qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. Un examen approfondi de la situation internationale montre clairement que le fossé qui existe entre nos aspirations à un monde pacifique, où les relations entre les peuples se fonderaient sur le droit et la justice, et les événements actuels motivés par la force et dictés par une politique d'hégémonie et des tentatives d'imposer des faits accomplis, ne fait que s'élargir.

115. Les relations internationales sont dominées à l'heure actuelle par des facteurs propres à la guerre froide. La polarisation suscite l'instabilité dans le monde, et la détente, qui avait présidé aux relations Est et Ouest au cours de la dernière décennie, a évolué en une confrontation aux conséquences imprévues.

M. Türkmen (Turquie), vice-président, prend la présidence.

116. Il y a une escalade dans la course aux armements. La force, la menace du recours à la force et le terrorisme sont une caractéristique du monde actuel. Par ailleurs, la poursuite des efforts de dialogue entre le Nord et le Sud et l'élargissement du fossé entre les pays industrialisés et les pays en développement ont abouti à une plus grande détérioration

de la situation internationale et ont anéanti les espoirs de voir instaurer un monde plus stable. Bref, le monde revient à l'ancien régime fondé sur les zones d'influence, l'hégémonie, la domination et la dépendance. C'est là indubitablement une source d'anxiété et de crainte; il nous faut donc rassembler toutes nos ressources pour lutter contre cette grave situation.

117. N'est-il pas ironique que, dans notre monde moderne, l'homme, qui a pu réaliser des progrès énormes dans le domaine de la science et de la technique, soit incapable de résoudre certains des problèmes qu'il a lui-même provoqués ? Cela n'est-il pas suffisant pour nous inciter à intensifier nos efforts pour relever ces défis et trouver les moyens d'assurer la stabilité et la paix à la communauté internationale et de protéger les intérêts des peuples et des nations ? Le simple fait de signaler les crises et les problèmes internationaux ne suffit pas à les résoudre. Il est plus efficace, après avoir fait le point de la situation internationale de façon objective, de présenter des concepts pratiques et des idées positives qui permettraient à la communauté internationale de faire face aux dangers qui la menacent.

118. Comme l'a signalé Sa Majesté le roi Fahd ibn Abdul Aziz dans la déclaration qu'il a faite en août dernier devant la nation saoudienne, au Royaume d'Arabie saoudite :

«... sur la scène internationale, nous œuvrons dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions et de ses organes. Nous respectons sa charte, appuyons ses efforts et luttons contre toute anomalie qui pourrait l'affaiblir et porter préjudice à la force du droit international, et remplacer celui-ci par le langage du terrorisme et la force des armes. Nos actions ont reflété et continueront de refléter notre sentiment de faire partie intégrante de la communauté internationale, qui n'est qu'une seule famille, quels que soient nos intérêts, ainsi que notre foi dans les principes de paix, fondés sur le droit et la justice. Nous croyons que la sécurité internationale et la stabilité politique dépendent de la justice économique.»

119. En partant de cette hypothèse, nous croyons que, si l'on veut édifier des relations solides entre nations afin de réduire la tension internationale et surmonter nombre des dangers qui menacent la paix et la sécurité internationales, les conditions suivantes sont essentielles.

120. Premièrement, nous nous associons à ceux qui demandent une réforme du système politique mondial actuel. A cet égard, nous pensons qu'il faut tenir compte des principes suivants.

121. L'une des principales raisons qui encouragent les nations à mettre la main sur les zones d'influence et à adopter une politique de recours à la force pour résoudre les problèmes est le non-respect du droit et de la morale. Par conséquent, toutes les nations doivent, si elles veulent maintenir la paix et la stabilité dans le monde et y répandre la prospérité et la richesse, respecter scrupuleusement les principes moraux et être guidés par eux dans le labyrinthe de leurs relations internationales. A cet égard, le Royaume d'Arabie saoudite offre son expérience à la communauté internationale en vue de contribuer à la paix et

à la stabilité et d'éliminer les problèmes qui mettent en danger l'existence même des nations.

122. Comme l'a souligné Sa Majesté le roi Fahd :

"L'Arabie saoudite est l'une des nations islamiques qui a été créée pour faire respecter la loi de Dieu et elle a été honorée par Dieu puisqu'elle sert de sanctuaire pour le culte de son prophète. Ainsi donc, ses responsabilités augmentent constamment et sa politique est caractérisée par le fait que ses devoirs ont augmenté. Elle s'acquitte de ses devoirs sur la scène internationale en respectant les principes énoncés par Dieu en matière de sagesse et de moralité. L'Islam est une religion de miséricorde, d'esprit et de force qui combat le terrorisme, les hors-la-loi, la faiblesse et l'humiliation."

123. L'Organisation des Nations Unies est l'instance véritable qui peut assurer la liberté, la paix, la justice et la coopération sur la scène internationale. Nous devons donc mettre à sa disposition tous les moyens qui lui permettent de s'acquitter de cette tâche. Elle doit être un instrument efficace permettant d'assurer la paix internationale et le progrès économique et social pour tous. Si l'on veut que l'Organisation continue d'être un instrument efficace de paix, les peuples du monde doivent alors lui faire confiance et notre attachement aux principes de la Charte ne devrait jamais être mis en question.

124. La course aux armements et les dépenses énormes qui y sont consacrées ont accru la tension dans le monde, ce qui contraint de nombreux pays, notamment les pays en développement, à consacrer une grande partie de leurs ressources limitées à la défense, et ce aux dépens de leur progrès et de leur développement économique et social. Nous espérons que les efforts qu'attend la communauté internationale de l'Organisation et du rôle positif qu'elle peut jouer à cet égard permettront de réaliser des progrès concrets qui protégeront l'humanité des dangers qui la menacent et préserveront les pays en développement des conflits et des luttes pour les zones d'influence, qui menacent l'ensemble de l'humanité.

125. Deuxièmement, l'un des objectifs les plus importants de notre monde contemporain et de notre avenir est l'instauration d'un nouvel ordre économique international, plus juste et plus équitable, qui réponde aux aspirations des peuples du monde et relève leurs niveaux de vie. Pour établir un tel système, il faut s'attaquer aux nombreuses questions économiques importantes qui sont à l'étude.

126. L'ordre du jour comprend de nombreuses questions et de nombreux sujets extrêmement importants, qui concernent la coopération économique internationale au service du développement. Nous estimons donc qu'il importe d'accélérer l'ouverture d'une nouvelle série de négociations économiques globales, de façon à essayer sérieusement de réactiver le rendement économique et de renforcer la coopération internationale aux fins du développement.

127. Il est regrettable que les efforts de l'Assemblée générale visant à l'ouverture d'une nouvelle série de négociations économiques globales aient été entravés à la suite de divergences sur certaines questions de procédure, que nous avons sincèrement espéré voir

régler, compte tenu des conclusions de la Réunion internationale sur la coopération et le développement, tenue à Cancún en 1981, afin d'édifier une compréhension mutuelle entre les pays développés et les pays en développement. Nous maintenons également qu'il faut s'efforcer sincèrement de réaliser les objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et d'accorder tout notre appui à la FAO, au Conseil mondial de l'alimentation, au FIDA et aux autres programmes connexes dans leurs efforts visant à s'attaquer aux problèmes alimentaires du monde, en général, et à augmenter l'aide alimentaire et agricole à l'Afrique.

128. Je voudrais aussi souligner l'importance de la coopération économique et technique entre les pays en développement. En Arabie saoudite, nous estimons que c'est là quelque chose qui doit compléter et non remplacer la coopération entre pays développés et pays en développement. La communauté internationale devrait en tenir soigneusement compte.

129. Troisièmement, la paix et la stabilité dans le monde dépendent du règlement d'un certain nombre de problèmes internationaux qui se posent actuellement à la communauté internationale. Si l'on veut vraiment maintenir la paix et la sécurité internationales et si l'on veut que le monde bénéficie du progrès et du bien-être, il faut intensifier les efforts internationaux et œuvrer inlassablement pour des solutions rapides et équitables de ces problèmes; à défaut de quoi, ces problèmes augmenteraient et s'aggraveront avec le temps et feront peser des dangers plus nombreux sur la paix et la sécurité internationales.

130. En Afrique australe, le régime raciste continue d'appliquer une politique de discrimination et d'*apartheid* à l'encontre de la majorité écrasante des habitants du pays, au mépris des principes humanitaires et des normes du droit international les plus élémentaires. Nous appuyons la lutte du peuple d'Afrique du Sud et nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle exerce les pressions nécessaires sur les Etats qui appuient le régime raciste sud-africain afin qu'il mette un terme à sa politique odieuse et en vue d'obliger ce régime à se soumettre à la volonté de la communauté internationale et à cesser immédiatement son agression contre les pays voisins, à mettre fin à l'occupation de la Namibie et à se conformer aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

131. Nous lançons également un appel à la communauté internationale pour qu'elle s'élève avec véhémence contre l'attitude agressive manifestée par la coopération actuelle entre Israël et l'Afrique du Sud, notamment dans le domaine nucléaire et dans celui des essais nucléaires conjoints. Cela constitue en effet un danger direct pour les pays d'Afrique et les pays arabes, ainsi que pour le reste du monde.

132. En outre, l'un des problèmes les plus graves auxquels la communauté internationale doit faire face appelle une solution rapide et efficace : je veux parler de l'Afghanistan. La poursuite de l'ingérence étrangère militaire dans les affaires intérieures de l'Afghanistan constitue une violation flagrante par une superpuissance de la souveraineté et de l'indépendance d'un petit pays non aligné. Depuis presque trois ans que l'intervention soviétique se poursuit en Afgha-

nistan, alliée à des actes d'agression constants contre le peuple afghan et contre des mosquées et des villages pacifiques qui sont attaqués avec des bombes incendiaires et des armes chimiques, en violation des règles les plus élémentaires des droits de l'homme. Nous lançons une fois de plus un appel pressant à l'Union soviétique, lui demandant de se retirer d'Afghanistan de façon que le peuple afghan frère puisse retrouver son indépendance et sa liberté, décider lui-même du choix de ses dirigeants et de ses représentants, et exercer sa souveraineté sur son territoire.

133. La guerre qui fait rage entre la République islamique d'Iran et l'Iraq est pour nous une autre source d'inquiétude. L'Arabie saoudite exprime toute sa douleur à ce propos, car il s'agit d'une guerre entre deux pays islamiques voisins, et nous espérons que le Gouvernement iranien donnera suite aux offres de l'Iraq, de la mission de bons offices de l'Organisation de la Conférence islamique, des Nations Unies, et du Mouvement des pays non alignés, pour aboutir à un règlement juste mettant fin aux effusions de sang et à la destruction, et permettant aux pays intéressés de vivre en bon voisinage. Une telle solution se fonderait sur le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats, et sur celui du droit international.

134. L'un des problèmes les plus graves qui menacent la paix et la sécurité internationales, et qui porte préjudice à la stabilité et la prospérité du Moyen-Orient et du monde entier, est celui de l'agression constante d'Israël et de l'odieuse politique raciste de colonisation qu'elle pratique. Le défi lancé par Israël et son agression incessante constituent l'un des facteurs les plus dangereux de la question palestinienne, une question de grande importance pour tous ceux qui ont foi dans le droit de chaque peuple à l'autodétermination et au libre exercice de sa volonté. Lorsque nous parlons de l'agression israélienne, nous ne parlons pas seulement d'agression contre un peuple stable installé dans sa propre patrie, ni de l'usurpation du territoire et des biens de ce peuple, ni du défi lancé à tous les idéaux de l'homme, ni d'une violation flagrante des décisions de l'Organisation; nous parlons de l'agression contre la Charte des Nations Unies et contre tous les principes éthiques et humanitaires qu'elle consacre.

135. Je ne veux pas évoquer en détail l'histoire de la question palestinienne, qui remonte à plus de 34 ans. Si en Arabie saoudite, nous considérons que cette question est notre préoccupation fondamentale, elle est aussi devenue la préoccupation du monde entier. L'Organisation lui a consacré la plus grande partie de ses efforts. Malgré la réaffirmation par la plupart des pays des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et celui d'établir un Etat indépendant sur son propre territoire, malgré le fait que la communauté internationale reconnaît de plus en plus l'OLP comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, Israël persiste dans sa politique agressive et dans sa politique de colonialisme impérialiste de la terre de Palestine.

136. En essayant de mettre en œuvre une politique visant à la liquidation du peuple palestinien, et en tentant de déformer l'histoire de la Palestine et d'en miner les institutions culturelles et religieuses, aussi bien qu'en essayant d'apporter des changements

démographiques dans la région, Israël essaie de mettre fin à l'identité des Palestiniens, sans aucun respect pour l'opinion publique internationale ou pour les Nations Unies.

137. Si la Palestine est la première cause que nous ayons à défendre, la ville sainte de Jérusalem en est son essence. Dans ce contexte, l'Arabie saoudite, en son nom propre et au nom des pays islamiques membres de l'Organisation de la Conférence islamique, réaffirme sa détermination à sauvegarder le caractère arabe islamique de Jérusalem et à rendre la Ville Sainte à la souveraineté arabe, qui lui a toujours conservé sa place de carrefour pour les croyants des trois religions révélées, et son caractère de tolérance qui facilite la coexistence entre tous ces fidèles.

138. Israël qui persiste à pratiquer une politique de force et d'agression, ne s'en tient pas à une agression contre le peuple palestinien en Palestine occupée, mais va bien au-delà de ce territoire et commet des actes d'agression contre les pays arabes voisins. L'acte d'agression flagrant et barbare contre le peuple frère du Liban, et tous les massacres subséquents, qui constituent une honte pour l'ensemble de l'humanité, sont une violation des principes et des normes du droit international, et marquent un retour à la loi de la jungle. Ils représentent un pas en arrière dans les principes et les valeurs que la communauté internationale a célébrés, consacrés et sauvegardés.

139. L'utilisation par Israël, au cours de son agression barbare contre le Liban, des armes les plus destructrices contre la population civile — femmes, vieillards et enfants — n'est pas seulement le signe de la nature agressive, terroriste et perverse d'Israël; la responsabilité en incombe également aux pays qui ont fourni ces armes à Israël. Des armes sophistiquées sont envoyées en Israël sous le prétexte illusoire que celui-ci en a besoin pour assurer sa sécurité; cette idée a été répandue dans le monde occidental, et Israël a été capable d'en convaincre les politiciens au plus haut niveau. Mais il s'agit là d'une politique dangereuse, et l'arsenal d'Israël ainsi que sa capacité nucléaire, sont devenus une menace constante à la paix et à la sécurité mondiales.

140. La théorie de la sécurité d'Israël est la plus agressive et la plus dangereuse de notre époque. Elle est aussi dangereuse, sinon plus, que les théories nazie et fasciste qui ont entraîné le monde dans une guerre destructrice. Les sionistes essaient aujourd'hui d'appliquer au Moyen-Orient les mêmes théories que les nazis ont appliquées en Europe avant la seconde guerre mondiale.

141. Les actes barbares commis par Israël à Beyrouth-Ouest, et dont des milliers de réfugiés palestiniens — femmes, vieillards et enfants — dans les camps de Chatila et de Sabra ont été les victimes, ne sont qu'une manifestation de plus de la nature agressive d'Israël et de ses tendances criminelles. Ces massacres de Palestiniens innocents et sans défense n'étaient pas seulement dirigés à l'encontre des peuples palestinien et libanais, mais ils représentent une attaque contre l'humanité dans son ensemble. Ils ont été perpétrés sous couvert du mensonge israélien, selon lequel les troupes israéliennes avaient pour but d'entrer dans Beyrouth-Ouest pour y maintenir la paix et la sécurité. En fait, il est apparu clairement

que cet acte flagrant d'agressivité visait la liquidation des peuples palestinien et libanais.

142. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle soutienne le Liban, qu'elle l'aide à retrouver sa souveraineté et à assurer le retrait inconditionnel des forces d'invasion israéliennes de son territoire, nous lui demandons de prendre toutes les mesures nécessaires contre Israël, de manière à l'empêcher de poursuivre la politique d'hégémonie et de violence qu'il a essayé d'imposer au Moyen-Orient. La communauté internationale ne devrait pas faire preuve de moins de courage que les voix qui se sont élevées en Israël même pour dénoncer la politique agressive d'Israël au Liban et réclamer qu'il y soit mis un terme. L'absence de consensus international et l'abus du droit de veto au Conseil de sécurité ont encouragé Israël à persister dans son arrogance et à avoir recours à la force pour réaliser sa politique expansionniste. Nous lançons un appel à tous les pays, notamment à ceux qui appuient l'entité sioniste et lui fournissent une aide politique, militaire et économique, pour qu'ils y mettent fin immédiatement afin qu'Israël mette à son tour un terme à sa politique d'agression au Moyen-Orient.

143. Il ne faut pas permettre à Israël de poursuivre impunément ses actes illégaux. Le moment est venu pour la communauté internationale d'aller au-delà de la condamnation et de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à une telle conduite. Ceux qui appuient l'entité sioniste et prennent partie pour l'agression et l'expansion encouragent en fait les théories les plus odieuses et les plus dangereuses contre l'humanité et le droit.

144. Le monde arabe veille à respecter les principes de paix, de stabilité, de droit et de justice. Nous souhaitons vivre en paix sur notre territoire, entretenir des relations normales et d'égalité pour réaliser ces objectifs, et choisir nos amis ou nos ennemis en nous fondant sur ces nobles principes. L'agresseur israélien, qui cherche à imposer son hégémonie dans la région, se trouve donc confronté à une tendance arabe sincère vers la paix fondée sur le droit et la justice, et visant à maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et dans le monde entier.

145. La position arabe se fonde sur les principes adoptés aux conférences arabes au sommet, et en particulier à la douzième Conférence qui s'est tenue à Fez le mois dernier, dont les résolutions confirment que les Arabes revendiquent le droit, la paix et la justice et déploient tous leurs efforts pour maintenir une paix juste et complète au Moyen-Orient, conformément aux résolutions des Nations Unies.

146. Les résolutions adoptées à la Conférence au sommet de Fez confirment la volonté arabe de réaliser une paix fondée sur la justice, car elles prennent en compte la situation réelle dans la région et comportent les principes et les bases qui pourront être un point de départ objectif pour établir une paix juste et durable. Parmi ces principes figure le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à établir un Etat indépendant sur son propre territoire et sous la direction de l'OLP, son unique représentant légitime. Cela est conforme aux principes de droit et de justice ainsi qu'aux résolutions des Nations Unies. Au moment où les pays arabes réaffirment dans les

résolutions adoptées à Fez leur volonté d'établir la paix fondée sur la justice, Israël prouve, par sa conduite, qu'il ne souhaite pas la paix et préfère plutôt assurer son expansion et son occupation des territoires. Il est devenu clair qu'Israël n'est pas un pays qui recherche la sécurité. Ceux qui cherchent la sécurité sont les Arabes.

147. La paix n'interviendra pas tant qu'un peuple continuera d'être victime de l'oppression, de l'occupation, de l'humiliation, du racisme, de l'impérialisme et de toutes les autres formes de domination. L'histoire nous a montré que les peuples qui ont été privés de leurs droits fondamentaux se sont levés résolument pour défendre ces droits. Leur résistance a pris différentes formes. Une paix véritable au Moyen-Orient n'interviendra que si l'on reconnaît intégralement le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat indépendant et que si les forces israéliennes se retirent de tous les territoires arabes occupés, notamment de la ville sainte de Jérusalem. Une paix véritable n'interviendra pas au Moyen-Orient tant qu'Israël continuera à violer les principes les plus élémentaires des droits de l'homme dans les territoires occupés et au Liban. La paix n'interviendra pas tant qu'Israël poursuivra ses desseins expansionnistes et sa politique raciste.

148. Enfin, une solution juste et globale de la question de Palestine permettra de régler de nombreux problèmes internationaux qui constituent un danger pour la paix et la sécurité internationales. Si cette solution n'est pas trouvée, la tension internationale et la détérioration de la situation jusqu'à des conséquences imprévisibles constitueront une source de danger permanent.

149. Si nous voulons épargner au monde la catastrophe et les politiques d'extrémisme, de brutalité et d'agression, la sagesse et la raison doivent régir notre conduite. Nous devons également respecter les principes et les éléments susceptibles d'atténuer la tension internationale et de surmonter bien des menaces pour la paix et la sécurité internationales, que je viens d'évoquer. Nous devons collaborer à la recherche d'une solution à tous les problèmes et conflits internationaux pour instaurer une communauté internationale marquée par la stabilité, le progrès, la paix et la sécurité.

150. M. AL-ALAWI ABDULLA (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais adresser mes sincères félicitations à M. Hollai à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale et je forme tous les vœux de le voir, avec les membres du Bureau, diriger avec succès les travaux de l'Assemblée vers la réalisation de nos objectifs. J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à M. Kittani, l'ancien président, pour les efforts qu'il a déployés pendant la trente-sixième session et pour l'habileté avec laquelle il a conduit ses travaux et ceux de l'Assemblée générale au cours des sessions et des réunions successives qui ont eu lieu cette année.

151. L'élection du nouveau Secrétaire général a été pour nous une source de satisfaction, étant donné sa compétence exceptionnelle et sa grande expérience des travaux de l'Organisation ainsi que le respect et la réputation dont il jouit pour les tâches qu'il a accom-

plies. En exprimant nos félicitations à M. Pérez de Cuéllar pour son élection par acclamation, nous désirons affirmer également qu'il est digne de cette confiance universelle et lui souhaiter le plus grand succès dans l'exercice de sa tâche importante. Nous formons l'espoir qu'il atteindra les grands objectifs qui lui sont fixés.

152. En passant en revue la situation internationale et les événements qui se sont déroulés depuis la session précédente, nous sommes amenés malheureusement à conclure que le tableau est sombre. La plupart des problèmes que nous avons examinés deviennent de plus en plus compliqués. Les opinions et les espoirs que nous avons exprimés n'ont guère été réalisés. De nombreuses résolutions n'ont été ni respectées ni appliquées. Nos espoirs de voir les relations internationales reposer sur les principes de la Charte et sur le droit international sont loin d'être réalisés, et les Nations Unies, comme le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, n'ont pas pu jouer le rôle effectif et décisif envisagé dans la Charte, décevant ainsi l'espoir de voir l'Organisation maintenir la paix et la sécurité et servir d'instance de négociation. Nous devons nous efforcer de mettre un terme à cet éloignement de la Charte et nous devons respecter les principes qu'elle énonce et renouveler les idées qui y figurent, ce qui exige un effort collectif vers l'instauration de la paix, renforçant ainsi la capacité de l'Organisation des Nations Unies à jouer son rôle fondamental.

153. La liste des problèmes dont cette session est saisie est, comme d'habitude, longue, complexe et variée, mais nous pensons que cette liste ne doit pas nous conduire au désespoir ou nous pousser à abandonner les efforts que nous avons déployés afin de réaliser ce que nous jugeons juste et équitable. Nous n'avons d'autre choix que de poursuivre nos efforts et notre coopération pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, en particulier l'instauration de la paix fondée sur la justice.

154. Comme au cours des sessions précédentes, le problème du Moyen-Orient, dont la question cruciale est la question palestinienne, est le problème le plus urgent dont nous sommes saisis. Nous savons tous que le principal obstacle à la solution de ce problème réside non pas dans l'absence d'efforts déployés par les Nations Unies et en dehors, mais au premier chef dans le défi continu lancé par Israël à la volonté de la communauté internationale et dans le fait qu'il viole les principes mêmes qui régissent l'Organisation.

155. Ce défi lancé à l'opinion publique internationale et cette violation de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies représentent un grave phénomène, et il est temps d'y faire face. Sinon, la loi de la jungle l'emportera dans les relations internationales et ce qui reste encore de confiance et d'espoir pour trouver une solution pacifique de ce problème, fondée sur les principes du droit international et la justice, s'effondrera. Cela contribuera également à affaiblir la capacité de l'Organisation à trouver des solutions pacifiques et justes aux différends dont elle est saisie, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport.

156. Le Sultanat d'Oman est un défenseur de la paix et les peuples de notre région qui connaissent la guerre

et l'instabilité depuis longtemps espèrent une ère de sécurité et de stabilité. La paix que nous recherchons est une paix fondée sur la justice et sur les principes adoptés par l'Organisation. Nous recherchons une paix juste et durable qui mette un terme à la tragédie du peuple palestinien et qui lui permette de réaliser ses aspirations légitimes à retourner dans son foyer et à l'autodétermination. Voilà pourquoi nous avons appuyé et continuons d'appuyer tous les efforts visant à instaurer la paix dans la région. A cet égard, la Conférence au sommet arabe à laquelle nous avons participé, a jeté les bases et défini les orientations d'une solution juste et pacifique au problème du Moyen-Orient. En outre, les huit principes qui représentent le cadre arabe pour résoudre ce problème ne s'écartent pas, ni dans l'ensemble ni dans le détail, des principes déjà approuvés par les Nations Unies.

157. Nous aimerions également dire que l'initiative prise récemment par M. Reagan, président des Etats-Unis d'Amérique, en faveur de la solution du problème du Moyen-Orient, contient des éléments positifs susceptibles de contribuer aux efforts déployés en faveur de la solution du problème.

158. Les initiatives de paix des Etats arabes et du président Reagan créent un climat favorable à un règlement juste et durable du problème. Nous devons nous en prévaloir et les encourager, et ne pas laisser l'attitude négative d'Israël saper nos efforts. Cependant, l'obstination d'Israël à déjouer tous les efforts internationaux et à repousser toutes les propositions tendant à régler le problème ont amené les Etats à croire qu'il est inévitable de recourir à la force pour résoudre les problèmes politiques mettant en jeu des Etats Membres, et cela est très grave.

159. L'agression israélienne contre un Etat arabe frère, le Liban, qui a abouti à l'occupation des territoires libanais en violation de la souveraineté du Liban, montre au monde entier qu'Israël non seulement ne croit pas à la paix mais ne croit qu'à la force. La communauté internationale doit donc une fois de plus condamner ces actes brutaux et exiger qu'Israël retire immédiatement ses forces du Liban; en outre, elle doit aider le peuple libanais à réaliser ses aspirations à la stabilité et à la sécurité.

160. Le 20 septembre 1982, le Ministre des affaires étrangères omanais a publié la déclaration suivante au sujet des événements du Liban :

“Le Sultanat dénonce vigoureusement les massacres barbares qui ont été commis et qui continuent d'être commis par Israël contre des réfugiés palestiniens sans armes — vieillards, femmes et enfants — dans les camps de Sabra et de Chatila à Beyrouth-Ouest.

“Ces massacres de génocide représentent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ils constituent un fait grave, car ils sont contraires à l'esprit de la paix et contribuent à augmenter la tension et l'instabilité dans la région. Ils rappellent le massacre de masse de Palestiniens perpétré par les autorités israéliennes, en 1948, à Deir Yassin et à Kafr Qassem.

“L'invasion israélienne de Beyrouth-Ouest et le massacre de réfugiés palestiniens sans défense, vieillards, femmes et enfants, font partie d'une

politique d'agression et d'expansion mise en œuvre par les autorités israéliennes d'occupation et dont les victimes sont les civils. Leurs actes défient toutes les valeurs humaines et toutes les normes internationales.

“L'Oman demande instamment aux dirigeants du monde et aux Etats responsables de l'évacuation des combattants palestiniens de Beyrouth-Ouest, ainsi qu'à l'opinion internationale et aux organisations internationales et humanitaires, de prendre toutes leurs responsabilités à ce stade crucial, pour mettre un terme au massacre inhumain des réfugiés palestiniens.”

161. Le retrait d'Israël de la totalité du Liban devrait avoir lieu immédiatement, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous espérons que le retour des forces multinationales de maintien de la paix au Liban, qui ont supervisé le départ des combattants palestiniens, aidera le Gouvernement libanais à réaffirmer sa souveraineté sur l'ensemble du Liban.

162. La poursuite d'opérations militaires entre deux Etats voisins, l'Iraq et la République islamique d'Iran, est une source d'inquiétude et d'instabilité pour toute la région du Golfe et représente une menace pour tous les peuples de cette région; en fait, cela constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales, comporte des dangers innombrables et épuise une grande partie des ressources naturelles et humaines de ces deux Etats, ressources qui pourraient être mieux utilisées aux fins du développement économique et social.

163. Nous ne pouvons que nous associer à ceux qui ont lancé un appel pour mettre fin à ce gaspillage humain et économique et qui ont demandé à tous les intéressés de régler ce conflit entre deux Etats frères de manière pacifique et le plus rapidement possible.

164. Dans le cadre de la Ligue des Etats arabes, nous avons accueilli avec satisfaction la déclaration de l'Iraq tendant à retirer ses forces du territoire iranien jusqu'aux frontières internationales et indiquant qu'il est prêt à entamer des négociations pour mettre fin à la guerre. Conformément au même principe et dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région du Golfe, nous demandons à l'Etat frère d'Iran de cesser la guerre et de se tourner vers la paix qui servira les intérêts légitimes de tous les peuples.

165. En dépit des nombreuses résolutions de l'ONU exigeant le retrait des troupes soviétiques de l'Afghanistan et le renouvellement de cette demande par la Conférence islamique et la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi, insistant sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté de l'Afghanistan, son statut de pays non aligné et le retrait des troupes étrangères, les troupes soviétiques continuent d'occuper l'Afghanistan musulman et non aligné, au mépris le plus total des résolutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales intéressées.

166. Une fois de plus, nous lançons un appel du haut de cette tribune en faveur de la cessation de l'agression soviétique et du retrait immédiat des troupes soviétiques, pour permettre à l'Etat frère d'Afghanistan de regagner le contrôle de sa destinée et de

choisir son système politique, économique et social à l'abri de toute intervention et coercition étrangères.

167. Dans le cadre du problème de l'Asie occidentale, nous ne pouvons pas passer sous silence la détérioration de la situation en Asie du Sud-Est, et notamment l'occupation continue du Kampuchea par les troupes vietnamiennes. Dans cet ordre d'idées, nous espérons que l'Assemblée à cette session soulignera la nécessité de respecter la Charte et les principes qu'elle contient et trouvera une rapide solution politique pacifique fondée sur les principes de non-ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et de non-recours à la force, ainsi que la nécessité d'un retrait immédiat des troupes vietnamiennes du Kampuchea pour permettre au peuple kampuchéen de déterminer sa propre destinée, à l'abri de toute ingérence extérieure, de manière que la région puisse connaître la paix.

168. L'Oman a des relations historiques avec nombre de pays et peuples du continent africain. Par conséquent, nous partageons les aspirations des peuples du continent et leurs espoirs pour une solution aux problèmes graves d'Afrique australe, et notamment de la Namibie, et nous nous associons aux Africains pour condamner la discrimination raciale. Nous exigeons de nouveaux efforts à l'intérieur et en dehors des Nations Unies pour réaliser les aspirations des peuples africains à la liberté et à la stabilité.

169. Etant donné sa position géographique, le Sultanat d'Oman s'intéresse avant tout aux événements dans la corne de l'Afrique. Nous regrettons les tentatives continues de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays de la région. Nous condamnons les actes d'agression contre l'Etat frère de Somalie et nous exigeons qu'il soit mis fin à l'intervention étrangère dans les affaires intérieures des pays de la région, de crainte qu'ils ne deviennent victimes de l'expansionnisme étranger et des tentatives visant à diffuser des systèmes sociaux importés de l'étranger et à les imposer aux peuples de la région afin d'en exploiter les ressources.

170. Notre préoccupation au sujet des événements dans la corne de l'Afrique est étroitement liée à la sécurité et à la sauvegarde des pays côtiers de l'océan Indien. Le Sultanat d'Oman étant l'un de ces pays, nous nous inquiétons de la sécurité de la région et sommes donc en faveur d'une déclaration qui en ferait une zone de paix; nous demandons qu'il soit mis fin à la rivalité des grandes puissances qui cherchent à y établir des zones d'influence. En tant que membre du Comité spécial de l'océan Indien, l'Oman est désireux de promouvoir les efforts visant à prendre les dispositions nécessaires pour réunir la Conférence sur l'océan Indien prévue, en 1983 à Colombo, de manière à ne plus retarder la démilitarisation de l'océan Indien.

171. Ma délégation voudrait exprimer sa satisfaction du fait que l'Assemblée générale, lors de sa trente-sixième session, a adopté une Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats [résolution 36/103, annexe]; nous espérons que cette déclaration, qui insiste sur le respect de ce principe important, sera appliquée de manière à garantir le droit de tous les peuples à façonner leur destinée et à choisir leur sys-

tème de gouvernement à l'abri de toute intervention, pression ou menace de l'extérieur.

172. A l'instar des autres Etats épris de paix, l'Oman attachait beaucoup d'importance à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sur laquelle il fondait beaucoup d'espoir. Nous avions escompté que les négociations et les délibérations menées pendant cette session seraient couronnées de succès. Mais, comme chacun sait, l'impossibilité de concilier les différents points de vue a empêché qu'un consensus puisse être réalisé sur les principales questions inscrites à l'ordre du jour de cette session, malgré les réunions préparatoires. Nous avions espéré que la deuxième session extraordinaire donnerait effet à l'Acte final adopté par consensus par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire tenue en 1978 [résolution S-10/2]. Au paragraphe 176 de ce document, les Etats Membres de l'Organisation

“réaffirment qu'ils sont solennellement déterminés à œuvrer au désarmement général et complet et à poursuivre collectivement leur effort en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales; d'éliminer la menace de la guerre, en particulier de la guerre nucléaire; de mettre en application des mesures pratiques visant à arrêter et à inverser la course aux armements; de renforcer les procédures facilitant le règlement pacifique des différends; et de réduire les dépenses militaires et d'utiliser les ressources ainsi libérées de façon à favoriser le bien-être de tous les peuples et à améliorer la situation économique des pays en développement.”

173. L'échec des négociations lors de la deuxième session extraordinaire et la déception que cela a provoqué pour de nombreuses parties sont regrettables et déplorables. Il ne faut cependant pas oublier que la responsabilité des Nations Unies en matière de désarmement est fondamentale et que, comme nous l'avons dit, elle découle de leurs buts et principes, à savoir jeter les bases de la paix et préserver les générations futures du fléau de la guerre. Il est urgent que les Nations Unies continuent d'assumer pleinement cette responsabilité, sans hésitation ou désespoir. Il est également impératif de mobiliser la volonté collective, de vaincre le doute par la confiance, de manière à parvenir à des résultats positifs dans ce domaine.

174. Dans cet ordre d'idée, je voudrais réitérer ce que le Président de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée a dit : “Nous ne tiendrions pas compte de la réalité si nous omettions de relever que cette session est convoquée à un moment qui constitue un tournant préoccupant dans le domaine des relations internationales. Le doute, les conflits et un sentiment croissant d'insécurité ainsi qu'une tendance à recourir à la force continuent de l'emporter”.

175. Il est impératif que la communauté internationale se penche sérieusement sur la structure des relations entre Etats, de manière à rétablir l'application des principes du droit international et le respect de la Charte des Nations Unies, car il sera impossible de faire des progrès en matière de désarmement sans qu'existent ces éléments essentiels de confiance et de respect.

176. Comme de nombreux autres pays du monde, mon pays est conscient de l'importance croissante de

l'instauration d'un nouvel ordre économique international reposant sur un juste équilibre entre les prix des matières premières et des produits finis, compte tenu des besoins des pays en développement et de la nécessité d'accélérer leur développement. C'est pourquoi mon pays continue d'appuyer les décisions prises par le Groupe des 77 et les efforts faits par le Groupe dans ce sens dès le début des négociations globales sur la coopération économique internationale en faveur du développement, entérinées par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session [résolution 34/138]. Nous voudrions souligner qu'il n'est pas possible de trouver une solution à ces problèmes si ce n'est en abordant les problèmes économiques globaux actuels de manière universellement acceptée et grâce à des solutions concertées et considérées par tous comme étant permanentes et équitables.

177. Depuis lors, malheureusement, ma délégation n'a constaté aucun progrès positif dans les négociations économiques globales. Au contraire, elle a été témoin d'une détérioration manifeste de la situation économique de nombreux pays du monde, et en particulier de celle des pays en développement. La détérioration évidente des termes de l'échange, l'augmentation importante des dépenses en capital, la demande insuffisante des exportations en provenance de ces pays, le recours fréquent à la politique de protectionnisme, l'application continue de termes stricts et défavorables en matière de transfert de technologie à ces pays — tout cela a lourdement pesé sur les économies des pays en développement, interrompu leur croissance économique et conduit à une très forte augmentation du déficit de leur balance des paiements et de leur dette extérieure.

178. Comme tous les autres pays en développement, le Sultanat d'Oman estime que la coopération économique internationale est essentielle et que les pays développés doivent accroître leur aide aux pays en développement de manière à élever leur niveau de développement, à soulager leur dette extérieure et à faire preuve de plus de souplesse et de sérieux dans les négociations sur cette question. Le Sultanat d'Oman estime que la communauté internationale est plus que jamais tenue de trouver une solution à la crise économique actuelle en s'efforçant par tous les moyens d'atteindre les objectifs et les buts énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 35/56, annexe]. Nous espérons que, sous peu, nous serons témoins de résultats positifs en ce sens, qui répondent aux efforts du Secrétaire général.

179. L'Oman a participé à l'adoption du texte final de la Convention sur le droit de la mer à New York le 30 avril dernier, bien que le texte final ne contienne pas les propositions et les vues avancées par l'Oman au cours des délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer ces dernières années. Nous l'avons fait, car nous sommes persuadés que la Convention est, en général, équitable pour tous et mettrait un terme à la situation chaotique qui existe pour ce qui est des mers — particulièrement en ce qui concerne l'exploration et l'exploitation des ressources du fond des mers — d'une manière qui servirait les intérêts de l'humanité dans son ensemble,

sans préjudice des droits fondamentaux des Etats côtiers.

180. Nous espérons que les Etats qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pas pu voter en faveur de la Convention réexamineront leur position, car la Convention représente le résultat d'efforts prolongés et ardues déployés au cours des 10 dernières années, et si elle n'était pas adoptée ces efforts n'auraient servi à rien. Sinon, les Etats recourront à leurs anciennes pratiques sans aucune contrainte juridique définissant leurs droits et leurs obligations en vertu du droit de la mer.

181. Je voudrais dire enfin, à propos du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, combien nous apprécions l'exposé qu'il y fait sur la situation du monde en général, et des Nations Unies en particulier. Ce rapport mérite une plus grande attention que celle accordée aux rapports antérieurs. Il reflète clairement et de façon réaliste nos sentiments, en particulier ceux des pays en développement qui, plus que tous les autres, ont besoin de voir que l'Organisation des Nations Unies reçoit l'appui nécessaire qui lui permettra de jouer le rôle efficace et décisif que la Charte envisageait clairement pour elle. Nous espérons que ce rapport recevra l'attention qu'il mérite et que la présente session étudiera les moyens efficaces d'éliminer les faiblesses des travaux de l'Organisation, notamment celles qui se sont manifestées ces dernières années, de sorte qu'elle puisse retrouver l'importance que les peuples du monde lui ont conférée à sa naissance.

182. Nous renouvelons l'engagement pris dans le préambule de la Charte de nous efforcer sérieusement de préserver les générations futures du fléau de la guerre, proclamons à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, et réaffirmons notre attachement aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

183. M. JORGE (Angola) : Il nous est extrêmement agréable d'adresser nos premiers mots au Président pour lui exprimer, au nom du Gouvernement de la République populaire d'Angola, nos plus chaleureuses félicitations à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Qu'il me soit permis de saisir cette opportunité pour témoigner notre vive satisfaction de voir présider cette auguste assemblée un distingué représentant d'un pays socialiste, la République populaire de Hongrie, avec lequel nous entretenons d'excellentes relations d'amitié, de solidarité et de coopération. Nous lui souhaitons les plus grands succès dans l'exercice de ses hautes responsabilités. Qu'il nous soit également permis de réaffirmer à M. Kittani notre profonde reconnaissance et appréciation pour la façon digne et clairvoyante dont il a su s'acquitter de son mandat au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée. Qu'il nous soit permis, par ailleurs, de réitérer au Secrétaire général notre plus grande reconnaissance pour les inlassables efforts qu'il a déjà entrepris dans la recherche des solutions les plus adéquates aux graves problèmes que la communauté internationale affronte.

184. La trente-septième session se tient à un moment très critique, dans la mesure où la conjoncture inter-

nationale s'est extrêmement détériorée au point de menacer sérieusement la survie d'un certain nombre de peuples bien déterminés.

185. Chaque année, nous venons tous participer à la session annuelle de l'Assemblée générale. Un torrent de discours prend place. L'adhésion aux nobles principes de liberté, de paix, de justice, de démocratie, de solidarité, de développement et de coopération est réaffirmée par chacun de nous ! Mais, malheureusement, la mise en œuvre de tels idéaux s'arrête pour certains d'entre nous à la sortie du Siège de l'ONU.

186. A plusieurs reprises et à cette même tribune, nous avons exprimé nos profondes inquiétudes devant la dégradation progressive de la situation internationale et ses conséquences désastreuses pour toute l'humanité. Et nous ne pouvons, ni ne devons cacher l'énorme angoisse que nous ressentons devant l'impuissance, la résignation ou la démission des instances internationales compétentes lorsqu'il s'agit de faire face à la prolifération des foyers de tension fomentée, consciemment et dangereusement, par les puissances impérialistes, et notamment par l'actuelle administration américaine.

187. Personne ici ne peut ni ne doit ignorer les causes et les agents responsables d'un si sombre tableau. Jusqu'à quand les peuples et gouvernements épris de paix et de justice devront attendre pour que les organes adéquats et existant aux Nations Unies assument fermement leurs responsabilités et prennent les mesures les plus efficaces, qui sont d'ailleurs à leur portée, à l'égard des gouvernements de certaines puissances occidentales pour mettre un terme : aux flagrantes violations des principes fondamentaux de la Charte; au maintien de guerres coloniales et à la fomentation d'agressions de toute sorte, par des voies directes ou indirectes, contre des Etats qui adoptent des positions indépendantes et progressistes; au pillage économique dans les pays sous-développés et à la persistance à empêcher la réduction graduelle du fossé existant et de plus en plus grand entre les pays nantis ou développés et les pays pauvres ou sous-développés; à l'imposition de bases militaires dans les coins du monde les plus divers, généralement maintenues contre la volonté des peuples; à la persévérance à entraver les sérieux efforts déployés par les pays socialistes et les forces progressistes et démocratiques pour atteindre la détente, le désarmement général et complet, l'interdiction globale de la fabrication et de l'utilisation d'armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, biologiques et chimiques, y compris la bombe à neutrons; à l'augmentation accélérée des budgets et des dépenses militaires stimulée par l'escalade de la course aux armements, autrement ces montants astronomiques auraient pu être judicieusement consacrés au développement économique et social des pays sous-développés; aux manœuvres systématiques tendant à contrecarrer l'instauration d'un nouvel ordre économique international préconisé par le mouvement des pays non alignés.

188. Devant cette situation alarmante qui met en évident danger l'avenir des peuples et face à la croissante tragédie que vivent des millions d'êtres humains qui sont encore privés de leur liberté et du droit de choisir leur propre destinée et qui ne disposent pas des voies et moyens pour lutter contre la servitude et

l'humiliation, la tyrannie et la misère, la famine, l'ignorance et la maladie, nous nous voyons obligés de répéter : à qui incombe, en premier lieu, la grave responsabilité d'une telle détérioration de la situation internationale ? A notre avis, c'est à l'actuelle administration américaine, à certains de ses alliés et de ses agents ou instruments privilégiés, à savoir les régimes racistes et fascistes de Pretoria et de Tel-Aviv !

189. La raison de notre point de vue réside dans la ferme conviction du Gouvernement de la République populaire d'Angola qu'aucun pays socialiste, progressiste ou épris de paix et de justice ne prend ni ne prendra des initiatives visant à fomentier des foyers de tension, à déclencher une guerre nucléaire ou à utiliser d'autres armes de destruction massive, car la survie de l'humanité, la paix et la sécurité internationales, l'indépendance des peuples et la coexistence pacifique sont, pour eux, des principes et des objectifs primordiaux.

190. Les problèmes mondiaux qui affectent sérieusement la paix, la sécurité, le développement, la liberté et l'indépendance, exigent des efforts considérables de la communauté internationale dans son ensemble et une réponse globale, en tenant compte essentiellement du fait que chaque peuple a le droit de choisir librement son système politique, économique, social et culturel sans intimidation ni pressions; que chaque peuple a le droit de disposer de ses richesses nationales et de les exploiter à son propre profit; que chaque peuple a le droit de rejeter toute forme de subordination et de dépendance vis-à-vis de qui que ce soit, toute ingérence et toute pression, qu'elles soient de nature politique, économique ou militaire.

191. Il est indéniable que dans cette conjoncture la détente, le désarmement général et complet, la menace nucléaire et la course aux armements constituent des préoccupations majeures des pays épris de paix et de justice. A cet égard, nous nous permettons de rappeler que la position angolaise a été clairement définie, une fois de plus, au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ce qui nous évite de revenir sur le sujet.

192. La République populaire d'Angola étant insérée géopolitiquement dans le continent africain, il est légitime que le Gouvernement angolais accorde une attention primordiale aux problèmes africains, notamment à ceux de l'Afrique australe, tenant compte des graves implications dans la région et dans le monde.

193. Depuis une vingtaine d'années, de nombreuses résolutions pertinentes ont été adoptées par l'ONU, l'OUA et le mouvement des pays non alignés, d'une part, reconnaissant le droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance et, d'autre part, dénonçant ou condamnant fermement l'occupation illégale de la Namibie par le criminel régime sud-africain.

194. Confrontée directement aux menaces, aux agressions et aux invasions armées du régime raciste et terroriste de Pretoria depuis 1975, la République populaire d'Angola attend de la communauté internationale un engagement décisif et à la mesure des exigences du moment, pour que le problème de la Namibie soit finalement réglé et pour que le peuple angolais puisse, pour sa part, expulser les envahis-

seurs racistes, riposter aux agressions futures et assurer la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale.

195. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Comme on le sait, le groupe de contact a soumis à l'appréciation de la SWAPO, des Etats de la ligne de front et du Nigéria, en octobre 1981, un plan d'action comprenant trois phases : premièrement, l'adoption jusqu'à fin janvier 1982 des prétendus principes constitutionnels par les parties concernées et intéressées, lesquels devraient être insérés dans la future constitution de la Namibie; deuxièmement, l'approbation jusqu'à fin mars, par le Conseil de sécurité, de la composition et des effectifs des troupes de l'ONU ainsi que la question de "l'impartialité" de l'ONU soulevée par le régime de Pretoria; troisièmement, la mise en œuvre, à partir d'avril, du plan de l'ONU conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, contenant quatre aspects fondamentaux : cessez-le-feu; réduction graduelle des troupes sud-africaines jusqu'à 1 500 hommes; implantation des troupes de l'ONU en Namibie; élections libres et justes.

196. Dès les premières réunions avec le groupe de contact, et toujours en dehors du cadre et de la mission de celui-ci, la délégation des Etats-Unis a demandé à avoir des contacts bilatéraux avec les autorités angolaises et a commencé alors à essayer de lier la présence des forces internationalistes cubaines en République populaire d'Angola au processus de négociations pour l'indépendance de la Namibie, ce qui a toujours été fermement rejeté par le Gouvernement angolais, compte tenu de l'absurdité d'une telle liaison qui, en effet, cache mal l'obsession ou la méfiance de l'administration américaine à l'égard de la permanence des forces internationales cubaines en République populaire d'Angola.

197. Devant l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations concernant la première phase, en vertu du système électoral proposé par le groupe de contact, et tenant compte du fait que la présence des forces cubaines en République populaire d'Angola devenait l'objet d'une campagne calomnieuse et malveillante de la part de l'administration américaine qui, sans aucune pudeur, cherchait à tout prix à la lier au processus d'indépendance de la Namibie — directement ou par l'intermédiaire du régime raciste sud-africain, devenu sa caisse de résonance — comme un moyen de plus pour empêcher la mise en œuvre des résolutions déjà adoptées par l'ONU, les Ministres des relations extérieures de la République populaire d'Angola et de la République de Cuba, au nom et en représentation de leurs gouvernements respectifs, ont formulé et signé une déclaration conjointe, le 4 février 1982, et que connaissent bien tous les membres de cette instance internationale.

198. Il conviendra alors de rappeler qu'à la fin du mois d'août 1981, au cours d'un déjeuner offert à la presse étrangère accréditée en Afrique du Sud et au moment même où se déroulait une agression de grande envergure contre la République populaire d'Angola, le Premier ministre sud-africain a déclaré que les Cubains ne représenteront aucune menace pour l'Afrique du Sud et que l'Afrique du Sud ne fait pas de la retraite des Cubains d'Angola une condition préalable à la solution pacifique de la question de Namibie.

199. Il est cependant surprenant mais significatif qu'un certain nombre de ceux qui expriment leurs préoccupations à l'égard de la présence des forces internationalistes cubaines en République populaire d'Angola ne témoignent pas de telles préoccupations vis-à-vis de l'occupation illégale depuis plus d'un an d'une partie du territoire angolais par les troupes racistes et fascistes sud-africaines. Où en est donc la morale ?

200. Et pourtant, au cours de ces neuf derniers mois, l'armée sud-africaine a fait 580 vols de reconnaissance, 18 bombardements aériens, 96 débarquements de troupes hélicoptérées et plusieurs actions de sabotage et de représailles contre la population civile. Les forces angolaises ont enregistré 31 morts, 65 blessés et 38 disparus, tandis que les forces ennemies ont eu 39 morts. Sept avions et 3 hélicoptères sud-africains ont été abattus.

201. Ainsi, nous estimons qu'il est impératif qu'on prenne dûment en considération les positions de principe suivantes.

202. Premièrement, la déclaration conjointe angolaise-cubaine atteste solennellement, et sans aucune ambiguïté, le propos de l'exécution du retrait graduel des forces internationalistes cubaines stationnées en territoire angolais.

203. Deuxièmement, le 22 avril 1976, un mois après l'expulsion des troupes sud-africaines, les Gouvernements angolais et cubain se sont mis d'accord sur un programme de réduction progressive de telles forces et, en moins d'un an, le contingent militaire cubain a été réduit de plus d'un tiers. Vers la fin du premier semestre de 1979, les deux gouvernements ont décidé à nouveau de mettre en exécution un autre programme de réduction graduelle des forces cubaines. Cependant, ces deux programmes ont dû être suspendus à un moment déterminé, en vertu du nombre croissant et de l'envergure des agressions armées sud-africaines contre les provinces de Cunene et de Huila. Il est à souligner que les Gouvernements angolais et cubain ont pris spontanément l'initiative de mettre en exécution de tels programmes. Aucun gouvernement — y compris celui des Etats-Unis d'Amérique — ni aucune instance internationale ne s'est permis de nous proposer ou de nous demander de le faire. Comment concevoir maintenant la maladroite insistance de l'administration américaine sur ce sujet, et le fait qu'elle ne se rend pas compte qu'une telle attitude constitue une grossière et inadmissible ingérence dans les affaires intérieures d'un pays indépendant et souverain ?

204. Troisièmement, il est dit dans la même déclaration conjointe que lorsque les Gouvernements angolais et cubain l'entendront ainsi, le retrait des forces cubaines stationnées en territoire angolais s'effectuera, par décision souveraine du Gouvernement de la République populaire d'Angola, lorsque aura cessé toute éventualité d'agression ou d'invasion armée et, dans ce sens, le Gouvernement cubain réitère qu'il respectera sans hésitation toute décision prise par le Gouvernement souverain de la République populaire d'Angola concernant le retrait desdites forces. Et une fois de plus, nous réaffirmons solennellement devant l'Assemblée nos propos.

205. D'autre part, au cours de ces trois derniers mois, les délégués américains au sein du groupe de contact se sont efforcés, tout particulièrement, de propager un optimisme ouvert sur des résultats déjà obtenus dans les négociations qui se tiennent à New York depuis le mois de juin. En réalité, c'est un faux et malveillant optimisme. Il est faux, dans la mesure où le système électoral n'est pas encore défini, la composition finale des forces de l'ONU n'est pas encore achevée et le cessez-le-feu entre la SWAPO et le régime de Pretoria, qui constituera l'indispensable point de départ de la mise en œuvre du plan de l'ONU, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, nous paraît loin d'être prévu ou établi. Il est malveillant, dans la mesure où l'administration américaine a déclenché une manœuvre tendant à imputer à la République populaire d'Angola la responsabilité du retard ou même de l'empêchement d'une solution rapide et adéquate du processus d'indépendance de la Namibie, à la suite de la position du Gouvernement angolais à l'égard de la "liaison" et du retrait des forces internationalistes cubaines. En effet, cette manœuvre constitue une fuite de ceux qui sont ou seront les vrais responsables d'une telle éventualité.

206. Ainsi, face à la légitimité de la position angolaise, les chefs d'Etat et de gouvernement des Etats de la ligne de front, réunis à Lusaka le 4 septembre 1982,

"ont constaté avec indignation qu'un nouvel élément a été introduit par les Etats-Unis d'Amérique, en prétendant lier les négociations pour l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines d'Angola. Dans ce sens, le Sommet a souligné sans aucune équivoque l'importance de séparer le processus de décolonisation de la Namibie du maintien des forces cubaines en Angola. L'insistance à maintenir cette liaison est contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et pourra seulement entraver le processus de négociations. Cette insistance constitue aussi une ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur appui total à la position angolaise sur cette question, laquelle se trouve clairement définie dans la déclaration conjointe des Gouvernements de la République populaire d'Angola et de la République de Cuba, du 4 février 1982. Ils ont donc rejeté toute tentative de rendre la République populaire d'Angola responsable du retard d'une conclusion rapide des négociations pour l'indépendance de la Namibie. Ils ont condamné énergiquement l'agression et l'invasion de l'Angola par les forces sud-africaines et ils ont exigé du régime de Pretoria la cessation de tous les actes d'agression et le retrait de toutes ses troupes de l'Angola."

207. Une position similaire a été prise au cours de la troisième Conférence des chefs d'Etat de la République populaire d'Angola, de la République du Cap-Vert, de la République de Guinée-Bissau, de la République populaire du Mozambique et de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, qui s'est tenue dans la capitale du Cap-Vert les 21 et 22 septembre 1982.

208. Qu'il nous soit permis de rappeler à l'Assemblée les énormes sacrifices déjà consentis par l'héroï-

que peuple angolais et le prix extrêmement élevé qu'il est en train de payer en milliers de vies humaines perdues et en dommages matériels qui se chiffrent déjà à plus de 7,5 milliards de dollars.

M. Traoré (Mali), vice-président, prend la présidence.

209. Je voudrais rappeler encore une fois la proposition soumise par le Gouvernement angolais à l'examen de l'Assemblée générale lors de sa trente et unième session [84^e séance] pour la constitution d'un fonds international pour la reconstruction nationale de l'Angola, de l'ordre de 300 millions de dollars. Il est regrettable de constater qu'une si juste proposition n'a pas reçu la moindre attention de cette instance internationale, bien que, dans sa résolution 475 (1980), le Conseil de sécurité a prié "les Etats Membres de prêter d'urgence toute l'assistance nécessaire à la République populaire d'Angola et aux autres Etats de première ligne" et a demandé "le paiement par l'Afrique du Sud à la République populaire d'Angola d'une indemnisation totale et adéquate pour les pertes en vies humaines et les dommages matériels résultant de ses actes d'agression". Pourrions-nous renouveler notre espoir que notre cri d'amertume soit entendu ?

210. En Afrique du Sud, personne n'ignore que la situation interne continue à se détériorer progressivement dans la mesure où les contradictions au sein de l'odieux régime d'*apartheid* et du parti au pouvoir s'aggravent davantage et où les vaillants combattants de l'African National Congress [ANC] poursuivent avec persévérance et héroïsme des actions politico-militaires dont les efforts sont même reconnus par le régime de Pretoria, ce qui amène ce dernier à une escalade de menaces et d'agressions ainsi qu'à une utilisation croissante de forces mercenaires et de groupes de bandits qu'il entraîne, finance, encadre et commande contre la République populaire du Mozambique — et il en est de même pour les agressions perpétrées contre les Républiques du Zimbabwe et de la Zambie et contre le royaume du Lesotho — ce qui doit mériter les plus fermes condamnations de tous les Etats Membres de l'ONU et la plus agissante solidarité envers l'ANC et ces Etats de première ligne.

211. En ce qui concerne le Sahara occidental, nous réitérons notre solidarité inébranlable à l'héroïque peuple sahraoui qui, sous la conduite de son seul et légitime représentant, le POLISARIO poursuit victorieusement sa lutte armée contre l'occupation marocaine pour recouvrer son entière indépendance et son intégrité territoriale. Nous nous réjouissons de l'admission de la République arabe sahraouie démocratique au sein de l'OUA et réitérons notre conviction que l'établissement de négociations directes entre les deux parties en conflit s'impose pour la recherche d'une solution politique.

212. Par rapport aux difficultés temporaires que traverse actuellement l'OUA, nous estimons que les problèmes qui peuvent nous affecter doivent être discutés par nous-mêmes, à l'intérieur de notre organisation continentale et sans aucune ingérence extra-africaine, comme on vient de le constater. La non-réalisation de la trente-huitième session ordinaire du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à Addis Abeba en février 1982, et de la dix-neuvième session de la Conférence

des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenue à Tripoli en avril 1982, fait partie de la stratégie de l'impérialisme américain et de certains de ses alliés qui visent la soumission ou la paralysie des instances internationales qui jouent un rôle actif dans la lutte pour l'indépendance politique et économique des peuples. Nous sommes absolument persuadés que cette crise momentanée sera bientôt surmontée.

213. C'est avec une profonde émotion que nous avons suivi les sanglants événements au Liban. La brutale invasion armée perpétrée par le régime raciste et fasciste de Tel-Aviv, avec la pleine et honteuse connivence de l'administration américaine et l'inadmissible passivité de certains Etats arabes, le génocide des Palestiniens et des Libanais à Beyrouth-Ouest, les massacres et les carnages de Sabra et Chatila ne pourront jamais être oubliés et ne peuvent que mériter notre condamnation la plus vigoureuse et une riposte adéquate en temps opportun.

214. Nous avons la ferme conviction que le peuple palestinien et son seul et légitime représentant, l'OLP, sauront reprendre le combat, après avoir gagné le respect et l'admiration de tous ceux qui se sont rangés à côté des peuples en lutte pour leur indépendance, grâce à leur héroïque résistance au cours des combats acharnés pendant les 75 jours historiques. Nous réitérons notre solidarité indéfectible au peuple palestinien et à l'OLP dans la poursuite de leur lutte pour recouvrer leur patrie usurpée et pour établir un Etat indépendant.

215. Depuis sept ans d'occupation militaire indonésienne, le peuple du Timor oriental, conduit par son organisation d'avant-garde et légitime représentant, le Frento Revolucionária de Timor Leste Independente [FRETILIN], continue à résister héroïquement, malgré le manque de solidarité de certains pays du mouvement des pays non alignés qui, par respect des principes fondamentaux du non-alignement, auraient dû s'identifier à la lutte du peuple du Timor oriental.

216. L'incapacité de l'armée indonésienne à venir à bout de la lutte armée pour la libération du peuple du Timor oriental, montre à l'évidence que ce peuple rejette l'intégration ou l'annexion de sa patrie à l'Indonésie. Ni la présence des 35 000 soldats indonésiens, ni le recours aux forces hélicoptées pour essayer de détruire les forces combattantes du FRETILIN qui contrôlent 70 p. 100 du territoire national, ni la terreur et la famine imposées au peuple du Timor oriental ne pourront éliminer les sentiments nationalistes de ce peuple et sa détermination de se battre. Cependant, plus de 200 000 personnes ont été massacrées par les troupes d'un pays qui se prétend non aligné et qui ne s'est jamais battu contre l'ancienne puissance administrante, le Portugal, pendant la période coloniale.

217. Les troupes indonésiennes et, par conséquent, le Gouvernement indonésien commettent aujourd'hui un ignoble génocide à travers la liquidation physique, la répression culturelle, la déportation et le repeuplement par l'intermédiaire de milliers de citoyens de Java. Mais au sein de l'armée indonésienne commence à se manifester la résistance à la participation à des opérations d'anéantissement des patriotes du Timor oriental, comme le prouve le récent refus de deux ba-

taillons qui, aujourd'hui, se trouvent isolés dans une des îles du pays.

218. Il a fallu que le Portugal se dérobe à ses responsabilités à l'égard du peuple du Timor oriental, dans la mesure où il n'a pas procédé au transfert du pouvoir aux dirigeants du FRETILIN, pour que l'Indonésie envahisse et occupe militairement une parcelle du Timor oriental et les environs de la capitale où les contingents militaires se sont cantonnés.

219. Depuis sa trentième session, l'Assemblée générale exprime sa profonde préoccupation devant la situation qui prévaut au Timor oriental et qui résulte de l'intervention des forces armées indonésiennes et demande au Gouvernement indonésien de retirer sans délai ses troupes du territoire afin de permettre au peuple du Timor oriental d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance, comme en témoigne la résolution 3485 (XXX) de l'Assemblée générale. Les résolutions 384 (1975) et 389 (1976) du Conseil de sécurité demandent à nouveau au Gouvernement indonésien de retirer sans plus tarder ses forces de ce territoire. La résolution 36/50 adoptée à la trente-sixième session de l'Assemblée générale réaffirme les mêmes principes et les mêmes demandes sans que le Gouvernement indonésien soit disposé à respecter les décisions de l'ONU. Il est donc impératif que tous les Etats Membres de l'ONU et notamment ceux qui sont membres du mouvement des pays non alignés n'entérinent pas une brutale annexion du Timor oriental à l'Indonésie, laquelle ne se préoccupe même pas de respecter nos propres résolutions.

220. Tenant compte du fait que le Gouvernement portugais semble vouloir réassumer ses responsabilités d'ancienne puissance administrante, afin d'amener la tragédie que vit le peuple du Timor oriental à l'attention de la communauté internationale, nous exprimons notre encouragement à une telle demande du Gouvernement portugais tendant à la satisfaction des aspirations légitimes du peuple de la République démocratique du Timor oriental.

221. En ce qui concerne le développement de la situation dans la République démocratique d'Afghanistan, dans la République populaire du Kampuchea, dans la République populaire et démocratique de Corée et dans la République de Chypre, nous réitérons notre solidarité agissante avec leurs causes respectives et avec les positions de leurs gouvernements dans la recherche de solutions justes et adéquates.

222. Concernant l'Amérique latine, nous réaffirmons notre solidarité militante avec le peuple salvadorien ainsi qu'avec ses représentants légitimes, le Front démocratique révolutionnaire et le Front Farabundo Martí de libération nationale, dans leurs justes luttes contre l'actuel régime d'El Salvador et saluons vivement les victoires déjà remportées.

223. Nous renouvelons notre solidarité à l'égard de la révolution cubaine, nous soutenons ses efforts pour surmonter les conséquences du criminel boycottage économique imposé par l'impérialisme américain en flagrante violation des droits de l'homme et dénonçons les agressions et menaces exercées à l'encontre du peuple cubain. Nous saluons également les processus révolutionnaires des peuples du Nicaragua et de Grenade, ainsi que leur détermination de faire face

aux sérieuses menaces qui pèsent sur eux. Nous réaffirmons notre solidarité agissante avec le peuple portoricain et dénonçons la manœuvre impérialiste qui, par la voie d'indignes pressions politiques et économiques, a empêché l'inscription à l'ordre du jour de cette question.

224. Personne n'ignore que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, ainsi que l'OUA ont déjà adopté plusieurs résolutions sur le mercenarisme, condamnant les activités des mercenaires, leur recrutement et leur utilisation pour entreprendre des actions de déstabilisation des pays sous-développés, notamment dans le continent africain. S'il est vrai qu'une convention pour l'élimination du mercenarisme en Afrique a déjà été adoptée par l'OUA — et la République populaire d'Angola qui a connu et continue à connaître les méfaits du mercenarisme, est fière de l'importante contribution donnée à l'élaboration de cette convention — il est impérieux que l'Assemblée générale adopte dans les plus brefs délais une convention internationale interdisant le recrutement, l'utilisation, l'instruction et le financement de mercenaires, ainsi que l'utilisation par ces derniers des facilités de transit. Certes, nous avons l'espoir que le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre le recrutement, l'utilisation, le financement et l'instruction de mercenaires, conformément à la résolution 35/48 de l'Assemblée générale, s'attachera à son mandat pour que cette convention soit finalement adoptée.

225. Le peuple angolais commémorera le mois prochain le septième anniversaire de la proclamation de la République populaire d'Angola. Sous la direction dynamique et clairvoyante du camarade Jose Eduardo dos Santos, président du MPLA-Parti du travail et président de la République, d'importants résultats ont déjà été obtenus dans la consolidation du processus révolutionnaire angolais, dans l'implantation des structures du parti, dans le renforcement de l'unité et de la défense nationale et dans l'édification des bases d'une société socialiste en République populaire d'Angola.

226. Mais il est malheureux de constater que le Gouvernement angolais se voit obligé de consacrer la plus grande partie de ses ressources humaines et matérielles à la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale, à cause des permanentes agressions perpétrées par le régime raciste et fasciste de Pretoria, ce qui a affecté sérieusement le développement économique et social déjà programmé. Mais pour atteindre ce but majeur, il faut que cesse cette guerre non déclarée qui nous est imposée. Il nous faut la paix ! Et nous osons espérer que cette paix, ardemment souhaitée par le peuple angolais, sera atteinte au cours de l'année prochaine !

227. La lutte continue. La victoire est certaine !

228. M. FARAH (Djibouti) : C'est un grand plaisir pour moi, au nom de ma délégation, de féliciter M. Hollai pour son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que ses qualités de diplomate expérimenté et sa foi profonde en les idéaux et les objectifs de la Charte lui permettront de diriger les travaux de l'Assemblée avec succès. Je voudrais également rendre hommage à son prédécesseur,

M. Kittani du pays frère d'Iraq, pour la manière remarquable avec laquelle il a conduit les travaux de la dernière session régulière ainsi que des sessions extraordinaires. C'est également pour moi un grand plaisir de rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Ma délégation est heureuse de lui exprimer son appréciation pour la lutte qu'il mène en vue de préserver les principes de la Charte et renforcer la solidarité internationale pour le progrès et le développement de l'humanité.

229. La trente-septième session de l'Assemblée générale se tient à un moment où la situation internationale se dégrade de plus en plus. L'ordre mondial néfaste que nous subissons encourage les superpuissances à acquérir des zones d'influence et rend leurs rivalités de plus en plus aiguës. Aussi, ces superpuissances utilisent-elles leurs acquis économiques, scientifiques et technologiques pour la réalisation de leurs objectifs et de leurs desseins.

230. Face à cette atmosphère de tension permanente, nous restons soucieux et inquiets de l'escalade des tensions, qui crée plusieurs points chauds dans de nombreuses parties du monde, et particulièrement dans le tiers monde.

231. Malgré les efforts incessants de la communauté internationale pour la recherche de la paix, nous sommes confrontés chaque jour à des guerres de plus en plus sophistiquées, guerres d'usure et d'anéantissement des nations. Jamais auparavant dans l'histoire autant de guerres ne se sont manifestées dans les pays du tiers monde, avec autant de pertes humaines, financières et matérielles. Cela se produit comme si, par un plan d'ensemble, celles-ci ont pour but d'épuiser les ressources naturelles des pays en développement et d'empêcher leur décollage économique.

232. C'est faire acte de trahison envers l'humanité dans la misère que de tolérer un gaspillage inutile de quantités inimaginables de ressources financières, scientifiques, technologiques et humaines alors que les deux tiers de la population mondiale, voués à l'extrême pauvreté, souffrent de graves difficultés économiques et de déséquilibre social. De surcroît, il existe dans tous les continents un grand nombre de réfugiés dont la moitié se trouve en Afrique. Ces réfugiés arrivent souvent dans un environnement où ils ont encore à lutter pour la satisfaction de leurs besoins élémentaires : nourriture, soins médicaux et abris.

233. Quelle sagesse humaine peut permettre un tel gaspillage dont le seul but est la destruction de ce que la civilisation universelle produit de meilleur pour le bien-être de l'humanité ? Nous ne pouvons séparer les actes menant au gaspillage de cette immense richesse humaine et matérielle de ceux qui retardent l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

234. En effet, les relations économiques internationales traversent, de nos jours, une crise très grave, laquelle devient un obstacle dans les négociations entre les pays riches et les pays démunis, parmi lesquels un certain nombre se trouve dans des conditions précaires, à savoir les pays les moins avancés. Il nous appartient d'échanger nos idées et de coordon-

ner nos efforts dans le but de lutter ensemble pour des conditions de vie meilleures.

235. Après huit ans de travail ardu, la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer a atteint son objectif. L'adoption de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer constitue un jalon dans l'histoire de l'humanité. Ce succès de la Conférence rehausse le prestige et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, qui peut constituer un cadre efficace à toutes les questions d'importance vitale pour tous les Etats et pour la communauté internationale.

236. Le climat politique et la sécurité dans la région de l'océan Indien se sont gravement détériorés ces derniers temps. Les Etats du littoral et de l'arrière-pays s'inquiètent de la montée de la tension dans la région, conséquence des rivalités des grandes puissances. Il est plus qu'urgent de mettre en œuvre la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, conformément à la résolution 2832 (XXVI) du 12 décembre 1971. La situation d'insécurité et d'instabilité qui prévaut dans l'océan Indien nécessite la tenue rapide de la pertinente conférence à Colombo.

237. La République de Djibouti a, dès le lendemain de son indépendance, exprimé son attachement à la paix et à la sécurité internationales. Les objectifs qu'elle s'est fixés sont l'unité nationale, l'égalité et la paix.

238. Conformément à notre politique étrangère basée sur le dialogue et la coopération, nous avons choisi de vivre dans la paix avec nos voisins, loin de toute ingérence et immixtion. Notre neutralité se traduit par une politique de non-alignement, de bon voisinage et de coexistence pacifique. Aussi, nous exhortons nos voisins à régler tout différend par la voie pacifique, car nous restons convaincus que la paix et la stabilité sont les seuls garants de l'émancipation des peuples. De surcroît, nous invitons tous les dirigeants de la corne de l'Afrique à lutter pour la création des conditions appropriées qui pourraient favoriser la tolérance, la compréhension et la confiance entre les peuples de la région.

239. Nous attachons une grande importance à la coopération économique régionale et interrégionale et sommes disposés à participer efficacement à ces efforts conformément au Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique¹ et à la Charte d'action économique interarabe, adoptée à Amman.

240. La République de Djibouti, en dépit de ses difficultés économiques et de ses faibles ressources, accueille un nombre considérable de réfugiés. Cette situation s'est aggravée du fait des conséquences dévastatrices d'une sécheresse prolongée qui a déplacé environ un tiers de la population nationale qui a perdu tout moyen d'existence.

241. La République de Djibouti s'est lancée dans des programmes d'ensemble de revitalisation et de modernisation des secteurs déjà existants de l'économie de services ainsi que dans la création d'une base saine pour une économie productive et diversifiée en développant de nouveaux secteurs dans l'industrie, l'agriculture, l'élevage et la pêche.

242. Mon gouvernement, décidé à lutter par tous les moyens pour sortir des difficultés socio-économiques, apprécie l'assistance et l'aide des pays amis pour la réalisation de ces objectifs.

243. Après 34 années de guerres sanglantes, de sacrifices et d'efforts inlassables et ininterrompus, la communauté internationale vient d'affirmer de nouveau son soutien à la cause palestinienne en déclarant qu'aucun règlement juste et durable ne peut être atteint sans la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien. C'est dans cette perspective que des propositions concrètes pour une solution pacifique d'ensemble ont été formulées.

244. Malheureusement, ces efforts de paix restent opposés aux ambitions politiques des sionistes qui veulent reléguer la cause palestinienne dans les oubliettes de l'histoire afin de promouvoir leur politique expansionniste. Ils ne veulent pas, ces sionistes, admettre ou tolérer de parler des droits nationaux des Palestiniens; ils ont voulu enterrer sous les décombres de Beyrouth les aspirations naturelles de tout un peuple. Pour ce faire, les seigneurs de la guerre sionistes ont déclenché l'agression la plus destructrice et la plus sanglante contre le Liban, utilisant l'arsenal le plus perfectionné, avec l'intention avouée d'anéantir le peuple palestinien, de liquider l'OLP et de détruire ses structures organisationnelles.

245. Pendant plus de deux mois, le Liban a été l'objet de la destruction la plus impitoyable. Beyrouth, assiégée, privée d'eau, de nourriture, d'électricité et de médicaments, bombardée sans cesse à partir de la terre, des airs et de la mer, a traversé une épreuve qu'aucune ville n'a connue depuis la seconde guerre mondiale.

246. Au cours de la première moitié de ce siècle, les nazis, dans leur campagne aveugle pour la supériorité raciale, s'étaient arrogé le droit de déterminer qui pouvait jouir de la vie et qui devait en être privé. Ils avaient institutionnalisé la terreur et les massacres de masse comme moyens pour atteindre leur but.

247. Dans la seconde moitié de ce siècle, les néonazis sionistes sont venus avec un concept similaire, bien que limité en portée. Ils veulent faire disparaître le peuple palestinien de la terre sur laquelle ils ont vécu depuis toujours. Pour les sionistes, la Palestine était une terre sans peuple qui attendait l'arrivée des colons juifs pour la coloniser. L'histoire a été faussée; les caractéristiques physiques, la composition démographique et les structures institutionnelles des territoires occupés sont en train d'être altérées pour ne laisser en fin de compte aucun trace de l'héritage palestinien.

248. Malgré cela, et défiant les prévisions du plan sioniste, la réalité palestinienne s'affirme de jour en jour, car le peuple palestinien, sous l'égide de l'OLP, son seul et unique représentant, a su montrer avec une détermination sans faille qu'il est prêt à lutter pour que vive sa cause.

249. Forts de cette détermination, les rois, les souverains et les chefs d'Etat arabes ont d'une seule voix voulu que cette vérité apparaisse au grand jour, et prouver au monde que la paix juste et durable est un objectif qu'ils ont toujours défendu et qu'Israël a voulu

rejeter et ne cesse de rejeter en voulant priver tout un peuple de son existence et de son identité.

250. A Fez, les dirigeants arabes se sont mis d'accord sur des propositions concrètes et réalistes qui visent à rétablir une paix juste et durable dans cette région. Ces propositions contenues dans ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler la "Charte de Fez" ont créé un cadre juridique qui, à n'en point douter, a fait naître des espoirs parmi la communauté internationale, qui est déterminée à trouver une solution à ce douloureux problème.

251. Comme à l'accoutumée, la réponse de Begin a été d'ordonner le massacre d'enfants, de femmes et de vieillards. Encore une fois, défiant l'opinion internationale, Israël a dévoilé son vrai visage. Encore une fois, Begin a écarté les espoirs de tous les pays et peuples épris de paix en organisant le génocide de Chatila et de Sabra. Ces sionistes nous ont fait revivre, hélas ! ce spectacle que l'histoire a voulu enterrer à Nuremberg et que nous avons cru effacer à jamais de nos mémoires.

252. Face à cette situation qui menace la sécurité et la paix internationales, face à ce génocide qui ne pouvait, en aucun cas, se réaliser sans le consentement et le soutien d'une grande puissance, face à cet holocauste dont sont victimes les peuples palestinien et libanais, nous réaffirmons qu'aucune paix juste ne peut être établie sans la reconnaissance des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, sans le retrait des forces israéliennes des frontières du Liban ainsi que des territoires arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem.

253. Le Liban, dont le seul crime, a été d'accorder un asile aux Palestiniens que le terrorisme sioniste a chassés de leur terre nationale, doit cesser d'être le théâtre de ces guerres et massacres. La communauté internationale doit aider le Liban à recouvrer sa souveraineté et son intégrité territoriale et à procéder à sa reconstruction.

254. Nous constatons avec une profonde inquiétude la continuation de la guerre entre l'Iraq et l'Iran, et ce malgré les efforts déployés par l'Organisation de la Conférence islamique, du mouvement des pays non alignés et de l'Organisation des Nations Unies.

255. Nous saluons l'initiative positive prise par le Gouvernement iraquien de retirer ses forces jusqu'aux frontières internationalement reconnues comme étant un signe vers la paix et lançons un appel à ces deux pays pour que leur différend soit réglé pacifiquement.

256. La situation en Afrique du Sud et en Namibie reste toujours préoccupante. Les tensions et confrontations ne seront pas éliminées, ni la paix établie dans cette région, tant que le démantèlement de l'*apartheid* et la libération de la majorité noire d'Afrique du Sud ne seront pas réalisés. L'*apartheid* doit être condamné sans hésitation, et tous les moyens d'assistance politique, diplomatique, morale et matérielle doivent être fournis aux fronts de libération. Les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie ont le droit d'utiliser tous les moyens, y compris la lutte armée, contre les pratiques de ségrégation, le racisme et la discrimination raciale, le génocide et l'exploitation.

257. Nous dénonçons avec fermeté la politique de bantoustanisation que met en place le régime de Pretoria. Nous condamnons également les actes criminels de terrorisme et les agressions armées contre les pays voisins indépendants. Nous déclarons que les pays de la ligne de front ont le droit légitime à la protection contre les actes répétés d'intimidation et d'agression perpétrés par le régime sud-africain, dont le seul but est de déstabiliser ces Etats de manière à affaiblir leurs efforts d'assistance morale et matérielle aux peuples d'Afrique du Sud, de Namibie et à leurs mouvements de libération nationale.

258. Le régime de Pretoria a clairement démontré sa belligérance par son accumulation d'armements et d'autres appareils d'oppression, par son acquisition de la capacité nucléaire et par sa collaboration continue avec Israël, sur les plans politique, militaire, économique et culturel.

259. Il est regrettable que l'Afrique du Sud, malgré les appels répétés de la communauté internationale, continue à pratiquer l'*apartheid* au mépris et en violation flagrante de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

260. La question de la Namibie demeure toujours sans solution en raison de l'occupation illégale du régime sud-africain qui dénie au peuple namibien l'exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance, en dépit des résolutions des Nations Unies. Ce fait constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

261. Par ses activités politiques, économiques et militaires, le régime raciste de Pretoria tente de freiner l'accession de la Namibie à l'indépendance. La politique de collaboration avec le régime d'*apartheid* d'Afrique du Sud est une trahison qui nuit à la lutte légitime du peuple namibien pour l'obtention de sa liberté.

262. Il appartient à l'ONU de faire respecter ses décisions par l'Afrique du Sud. Les Nations Unies doivent mettre en garde la communauté internationale contre les manœuvres sud-africaines destinées à perturber les initiatives pacifiques en cours pour l'indépendance namibienne.

263. Nous louons les initiatives prises par la SWAPO, seul et unique représentant du peuple namibien, pour faciliter les négociations en cours ainsi que sa disposition permanente à participer à des élections justes et libres en Namibie, selon les résolutions pertinentes des Nations Unies.

264. La République de Djibouti considère que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité constitue la seule base acceptable aux négociations sur une transition pacifique amenant la Namibie à la liberté et à l'indépendance. Nous espérons sincèrement que toutes les parties concernées coopéreront de manière concertée pour l'application de cette résolution.

265. En ce qui concerne la question du Sahara occidental, mon gouvernement appuie les efforts déployés par l'OUA afin de promouvoir une solution juste et durable à cette question, et se félicite également des mesures prises pour organiser un référendum permettant au peuple du Sahara occidental de s'exprimer librement et démocratiquement pour l'exercice de ses droits à l'autodétermination.

266. Bien que nous soutenions le principe de l'autodétermination du peuple sahraoui, nous affirmons que la décision de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, prise à Nairobi², est la seule authentique.

267. Sans unité, l'Afrique, avec ses difficultés économiques et ses déséquilibres sociaux, restera à la merci des influences étrangères, du chantage politique et de l'exploitation économique. Le manque d'unité affaiblira l'assistance des pays indépendants d'Afrique à ceux qui sont encore sous l'emprise de la colonisation.

268. Pendant longtemps, le Tchad n'a cessé d'être le théâtre de guerres fratricides qui ont détruit ses ressources humaines et matérielles et ont mis en danger son unité, sa souveraineté et son intégrité territoriale. Aussi, nous exhortons toutes les forces en présence à entreprendre un dialogue constructif et leur demandons de s'unir. Nous croyons que c'est uniquement de cette façon que les hostilités pourront être apaisées et l'ordre, la paix et la sécurité restaurés. Nous espérons que les Nations Unies et l'OUA collaboreront ensemble afin d'arriver à ce but et apporteront leur aide pour la reconstruction de ce pays.

269. Concernant l'Afghanistan, mon gouvernement exprime une grande inquiétude au sujet de l'occupation militaire de ce pays, malgré les appels répétés de la communauté internationale demandant un retrait immédiat et inconditionnel des forces étrangères. Nous réitérons notre appel pour un retrait immédiat et total de toutes les troupes étrangères en Afghanistan, afin de permettre à son peuple d'exercer son droit à l'élection d'un gouvernement de son choix. Nous préconisons une solution politique d'ensemble, basée sur le respect total de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et sur le statut de non aligné de l'Afghanistan.

270. La situation au Kampuchea est un problème qui préoccupe mon gouvernement qui est fermement opposé à l'intervention armée étrangère et à la présence de forces étrangères au Kampuchea. La présence de troupes étrangères ne permet aucunement au peuple kampuchéen d'exprimer sa volonté par la voie d'élections libres. De ce fait, nous réaffirmons la nécessité impérieuse du retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea.

271. Concernant la question de Corée, mon gouvernement croit fermement que les négociations inter-coréennes constituent le seul moyen politique pour résoudre tous les problèmes qui ont surgi en raison de la division de ce pays. La reprise du dialogue dans les meilleurs délais nous semble nécessaire pour faire face au besoin urgent de dissiper le climat de tension, de faire renaître la confiance mutuelle et d'établir une paix durable dans la péninsule coréenne qui pourrait conduire, en fin de compte, à une solution acceptable pour le peuple coréen.

272. Nous sommes convaincus que la tribune des Nations Unies reste le forum le plus adéquat grâce auquel nos idées se complètent, car tous ici présents, partageons le même souci et déployons les mêmes efforts pour que soient préservés les nobles idéaux de la Charte. En effet, défendre la Charte des Nations Unies, c'est défendre la cause pour laquelle des mil-

lions de personnes ont péri; c'est défendre la dignité humaine dans son expression culturelle et politique.

273. Malheureusement, le monde traverse actuellement des crises graves qui, au risque de ne pas trouver de solutions, pourraient menacer la paix et la sécurité. Les crises sont d'autant plus dangereuses qu'elles diminuent énormément la capacité d'action du système des Nations Unies. Encore plus, elles défient les idéaux autour desquels la Charte a été conçue.

274. Nous voulons ici parler des massacres de Chaitila et de Sabra, de l'apartheid érigé en option politique, de l'occupation par la force de pays. Menacer, tirer sur des innocents dans des camps, traiter des hommes en sous-hommes, n'est-ce pas à cause notamment de cela que nous avons voulu créer l'Organisation au lendemain de la dernière guerre mondiale ?

275. Je voudrais, en conclusion, souhaiter plein succès aux travaux de l'Assemblée à sa trente-septième session. Je peux vous assurer de la contribution positive de ma délégation et reste convaincu que toutes les nations ici présentes sauront assumer leurs responsabilités en vue de répondre aux espoirs de millions de personnes qui ont leurs regards fixés sur nous.

276. Le PRÉSIDENT : Je vais maintenant donner la parole au représentant de la Guyane qui a demandé à exercer son droit de réponse.

277. M. SINCLAIR (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Dans sa déclaration lundi dernier [5^e séance], le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a longuement essayé de justifier la revendication de son pays sur les quatre cinquièmes du territoire de la Guyane. Je prends la parole aujourd'hui pour exercer mon droit de réponse étant donné que la déclaration du Venezuela était pleine de fausses assertions, d'inexactitudes et de déformations.

278. Ma délégation a noté l'indication du Ministre des affaires étrangères concernant l'engagement du Venezuela à l'égard d'une solution pacifique de la controverse et de son désir d'assurer "le maintien et le développement de nos relations avec le peuple guyanais... les plus étroites d'amitié, de coopération et de solidarité" [*ibid.*, par. 104]. Nous notons également sa fière assertion selon laquelle au cours de 172 ans d'indépendance, le Venezuela "n'a jamais eu une seule guerre ni un seul affrontement avec aucun de ses voisins" [*ibid.*, par. 102].

279. Nous, en Guyane, ne jugeons pas les intentions pacifiques du Venezuela sur ce qu'il dit : nous le jugeons sur ses actes. Au moment même où je parle, le Venezuela occupe militairement un territoire qui appartient à la Guyane. Ce territoire a été occupé par la force armée en 1966. De plus, cet acte d'agression s'est produit quelques mois à peine après la conclusion de l'Accord de Genève qui engageait les parties — y compris le Venezuela — à rechercher un règlement pacifique. Le fait que cette agression n'ait pas eu lieu pendant que les Britanniques étaient dans la colonie est particulièrement significatif : les Vénézuéliens ont attendu que les Britanniques soient partis pour occuper une partie de notre territoire.

280. Le Venezuela que nous connaissons est le Venezuela dont les unités armées ont à maintes reprises violé la souveraineté et l'intégrité territoriale de

la Guyane. Cette année, à deux reprises déjà, nous avons dû appeler l'attention du Secrétaire général sur de telles violations. Le Venezuela que nous connaissons est le Venezuela qui a écrit à la Banque Mondiale pour s'opposer à la construction et au financement d'un important projet de développement en Guyane — notre projet hydro-électrique. Et tout cela pour faire pression sur nous pour que nous cédions à ses revendications territoriales.

281. Voilà quelques-uns seulement de nombreux exemples de pressions militaires, politiques et économiques que le Venezuela impose à la Guyane. Comment concilier les déclarations du ministre vénézuélien en faveur de relations amicales et ses intentions pacifiques avec ces actes d'agression ? Pourtant, le ministre vénézuélien accuse la Guyane de vouloir présenter le Venezuela comme un pays agresseur, indifférent aux lois, à la justice et à la solidarité qui devraient exister entre deux pays qui font de grands efforts pour se développer. Nous n'avons pas besoin de créer cette image-là puisque le Venezuela le fait si bien lui-même. Par son comportement depuis 1966, le Venezuela a créé non seulement l'image mais la réalité d'un pays agresseur. La convoitise du Venezuela et ses ambitions territoriales envers la Guyane ne sont un secret pour personne. Elles sont de notoriété publique. Elles ont retenu l'attention du *New York Times* deux jours de suite cette semaine.

282. On nous dit que les frontières territoriales du Venezuela avec la Colombie et le Brésil ont été établies par des moyens pacifiques. Les frontières du Venezuela avec la Guyane ont également été établies par des moyens pacifiques. En 1897, le Venezuela a conclu librement un accord avec le Royaume-Uni, selon lequel leur différend territorial serait soumis à l'arbitrage international, et il s'est engagé, aux termes de cet accord, à accepter les termes de cette sentence arbitrale comme constituant un "règlement intégral, final et parfait". Cette sentence a été rendue à l'unanimité en 1899. Sur la base de cette sentence, les arbitres vénézuéliens et britanniques ont coopéré entre 1901 et 1905 pour assurer que les limites sur le terrain correspondent dans tous les détails aux termes de la sentence de 1899. Ce sont ces limites qui ont donné à la Guyane sa forme géographique actuelle. Ce sont ces limites que le Venezuela a acceptées pendant plus de 50 ans jusqu'au moment où il a renouvelé ses revendications dans les années 1960. En envoyant leurs troupes au-delà des frontières en 1966, les Vénézuéliens ont marqué leur intention de faire militairement pression sur la Guyane pour l'obliger à accepter un nouveau tracé des frontières.

283. Le ministre vénézuélien persiste à décrire la procédure d'arbitrage de 1899 comme une "farce juridique sans précédent", et réitère ses arguments à propos de l'absence de juges et d'avocats vénézuéliens. Le représentant du Venezuela aux audiences du tribunal avait été choisi par le Président du Venezuela. Il avait la possibilité de nommer un juge ou un avocat vénézuélien, mais il a estimé que les intérêts du Venezuela seraient mieux représentés par le Président de la Cour suprême des États-Unis. Aucun Vénézuélien ne s'est plaint à l'époque de cette décision. Donc, lorsque le ministre vénézuélien nous dit qu'il n'y avait ni juges ni avocats vénézuéliens présents au tribunal,

il ne fait que protester contre une décision souveraine prise à l'époque par le Président de son pays.

284. En tout cas, n'est-il pas significatif que les Vénézuéliens se présentent devant l'Assemblée générale et essaient d'affirmer que la sentence de 1899 est une farce juridique, tout en refusant la proposition que nous avons faite aux termes de l'Accord de Genève de rechercher un règlement pacifique par l'intermédiaire de la Cour internationale de Justice ? En fait, toute la controverse est née au moment où le Venezuela a affirmé que la sentence n'avait pas d'effet juridique. Cependant, le Venezuela ne veut pas se présenter devant la Cour. Il est facile de comprendre pourquoi.

285. Le Venezuela a mis en doute la bonne foi de la Guyane dans la recherche d'une solution pacifique par la négociation. Le ministre vénézuélien a déclaré que "l'obligation qu'ont le Venezuela et la Guyane de négocier leur différend est non seulement un impératif moral, non seulement un devoir conforme au droit international, mais également, dans ce cas concret, un engagement librement contracté par les parties à l'Accord signé à Genève le 17 février 1966" [*ibid.*, par. 105].

286. L'histoire montre que la Guyane a toujours été prête à engager le dialogue avec le Venezuela sur des questions touchant la promotion de la compréhension, de la coopération et de la paix entre les deux pays voisins. C'est dans cet esprit que le Président de mon pays a accepté l'invitation que le Venezuela lui a adressée l'année dernière. Mais une discussion diplomatique de ce type est une chose et le choix d'un moyen de règlement pacifique, comme l'exige l'Accord de Genève — que nos deux pays ont signé en 1966 — en est une autre.

287. Le Venezuela, comme c'était son droit souverain aux termes de l'Accord de Genève, a proposé des négociations. La Guyane, après mûre réflexion, a proposé un règlement judiciaire, également en vertu de son droit souverain. L'Accord de Genève ne donne nullement la primauté aux négociations. Les moyens doivent être choisis d'un commun accord par les deux parties et aucune des parties ne peut en décider unilatéralement. La Guyane rejette donc toute insinuation selon laquelle elle aurait refusé de négocier.

288. Je réaffirme que la Guyane est désireuse de régler son différend avec le Venezuela par des moyens pacifiques et d'avoir des relations de bon voisinage harmonieuses et pacifiques avec ce pays. Nous sommes un petit pays, pauvre et faible du point de vue militaire. Mais nous ne nous laisserons pas intimider par le Venezuela. Nous exigeons le respect de notre indépendance, de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale.

289. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant du Venezuela.

290. M. PÉREZ GUERRERO (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Nous avons écouté la déclaration que vient de faire le représentant de la Guyane dans l'exercice de son droit de réponse. Nous nous réservons le droit d'y répondre ultérieurement.

La séance est levée à 19 h 10.

NOTES

¹ A/S-11/14, annexe I.

² Voir A/36/534, annexe II.

ANNEXE 58

**NATIONS UNIES, DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION, 26^E SÉANCE, POINT 9 DE L'ORDRE
DU JOUR, DOC. A/37/PV.26 (11 OCTOBRE 1982)**

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION

Documents officiels

26^e
SÉANCE PLÉNIÈRELundi 11 octobre 1982,
à 15 h 20

NEW YORK

Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. CHISSANO (Mozambique) [interprétation de l'anglais*] : Nous nous félicitons vivement de voir la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale assurée par le représentant d'un peuple ami aux longues traditions historiques de lutte pour la paix, la liberté et le progrès. Le peuple hongrois est parvenu, au fil du temps, à préserver sa dignité et sa personnalité, en résistant héroïquement au fascisme hitlérien et en édifiant une patrie socialiste, à l'abri de la domination étrangère. Des liens étroits d'amitié et de solidarité tissés au cours de notre lutte armée de libération nationale contre le colonialisme unissent nos deux pays. Après la proclamation de notre indépendance, ces liens ont pris une dimension et une portée nouvelles, en s'étendant à la coopération multidisciplinaire, dont la base est la défense et la poursuite des intérêts fondamentaux de nos peuples et gouvernements ainsi que la construction et la défense du socialisme. En vous assurant, Monsieur le Président, de notre entière coopération dans l'accomplissement des lourdes responsabilités qui vous ont été confiées, ma délégation se joint aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter chaleureusement de votre élection à l'unanimité.
2. Nous voudrions également féliciter votre prédécesseur, M. Kittani, pour la façon habile et intelligente avec laquelle il a dirigé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale. Sa tâche n'a pas été facile compte tenu des crises graves qui ont surgi dans les relations internationales, au cours desquelles le dialogue et la confiance mutuelle entre nations ont cédé le pas devant le langage de la guerre froide, les menaces, l'agression et l'intimidation.
3. Nous présentons nos salutations au Secrétaire général, dont les mesures pour défendre la Charte des Nations Unies et les efforts réalisés pour résoudre pacifiquement les problèmes mondiaux, aux moments les plus délicats, méritent le respect et la confiance que la communauté internationale lui a témoignés en l'élisant il y a un an.
4. Le mépris dans lequel est tenue l'Organisation des Nations Unies, en tant que lieu de rencontre privilégié pour la discussion et la recherche de solutions pacifiques aux conflits internationaux, est reflété par les violations permanentes des principes et objectifs

incarnés dans la Charte. La majorité écrasante des orateurs à la présente Assemblée ont dénoncé l'aggravation de la situation déjà tendue qui règne dans toutes les régions du monde. Il existe un climat d'insécurité et de guerre latente qui pourrait bien nous conduire à un holocauste.

5. Comme si ceux déjà existants ne suffisaient pas, nous avons assisté à l'éclosion de nouveaux foyers de tension et à l'aggravation des conflits localisés. Cette situation contraint les peuples à détourner leurs ressources humaines et matérielles de la solution des problèmes liés au sous-développement, tels que la faim, la pauvreté, l'analphabétisme et la maladie pour les consacrer à la défense de leur souveraineté et à la lutte pour la réalisation et la sauvegarde de leur liberté. Face au refus obstiné de reconnaître le droit des peuples à décider librement de leur avenir, les peuples répondent par leur détermination de mourir plutôt que de vivre esclaves.

6. La coopération et l'harmonisation des relations entre les nations supposent l'établissement d'un climat de paix et de sécurité dans le monde. Elles exigent également le respect absolu des droits fondamentaux des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance.

7. Les idéaux de paix, de justice et de liberté sont ceux qui ont inspiré la lutte du peuple du Mozambique. Lorsque nous avons pris les armes contre le colonialisme au Mozambique, nous avons lutté pour supprimer les causes de la guerre dans notre pays. Nous étions animés de la noble aspiration d'établir avec tous les peuples du monde des relations justes et équitables fondées sur l'égalité de la souveraineté et le respect mutuel. Telle est l'aspiration légitime pour laquelle militent tous les peuples de ce monde où l'injustice et le déséquilibre se font de plus en plus sentir.

8. En réalisant notre indépendance nationale, nous avons créé des conditions propices à l'expression et au développement de notre culture et de notre personnalité, conditions qui avaient été foulées aux pieds et paralysées pendant des siècles d'exploitation et de domination. Cependant, l'importance de nos idéaux ne se limitait pas seulement à la libération de notre territoire. Peu de temps après notre indépendance, nous avons été contraints d'engager une autre guerre qui nous était imposée par le régime raciste de Smith.

9. En exprimant notre solidarité avec la lutte légitime du peuple du Zimbabwe, le Mozambique contribuait à l'éradication de l'une des causes de la guerre et de la déstabilisation dans notre région. L'indépendance du Zimbabwe a permis de rétablir un climat de paix relative, ce qui a contribué à élargir les perspectives de notre développement économique et à encourager la coopération entre les pays d'Afrique australe.

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

Depuis lors, il nous a été possible de concentrer notre attention sur la recherche de solutions aux nombreux problèmes que connaît notre peuple. Notre objectif est de favoriser le bien-être matériel et social de toute la population du Mozambique, bien-être qui lui a été refusé tout au long de la période de domination.

10. La paix relative que nous avons obtenue a été de courte durée.

11. En définissant et en utilisant le régime raciste minoritaire illégal de l'*apartheid* comme leur principal allié dans la région, les forces de l'impérialisme ont constamment et impunément conféré une force morale à Pretoria, ce qui lui a permis, beaucoup plus que n'importe quel moyen technique ou technologique, de déclencher la guerre, d'attaquer et d'occuper le territoire angolais, un Etat souverain, en semant la mort et la destruction dans tous les Etats de première ligne. Cet acte délibéré correspond bien à l'agressivité redoublée fondée sur le refus par l'impérialisme de reconnaître le droit à l'indépendance, à la liberté et au développement pacifique et harmonieux des peuples.

12. Face à l'avance qualitative obtenue par notre peuple dans la reconstruction du pays, les forces de l'impérialisme intensifient leurs actes contre la République populaire du Mozambique. Ils cherchent par tous les moyens à entraver la mise en œuvre d'un choix de civilisation à l'abri de toute discrimination, qui créerait au Mozambique une société socialiste libre de la domination de l'homme par l'homme dans cette partie du monde.

13. Ne disposant pas de structure politique et administrative au Mozambique, comme c'était le cas dans un passé très récent, les forces impérialistes ont recours aujourd'hui à toutes sortes de moyens brutaux et insidieux pour nous attaquer. Utilisant comme fer de lance le régime minoritaire raciste de l'Afrique du Sud, l'impérialisme mène une véritable guerre non déclarée contre nous. Les impérialistes commettent des actes d'agression armée directe contre notre pays par l'intermédiaire de troupes régulières d'Afrique du Sud et de détachements spéciaux qui ne sont rien d'autre que des bandits armés.

14. Le régime de Pretoria recrute, entraîne, finance, équipe, arme, fournit, transporte, évacue et dirige des bandes armées au Mozambique qui commettent des crimes contre notre peuple, sèment les troubles et la terreur et déstabilisent le pays.

15. La cible de ces bandits est la population civile innocente et sans défense contre laquelle ils commettent des atrocités de tous types et des actes d'intimidation. Ils torturent, mutilent et assassinent sauvagement les enfants, les femmes et les vieillards. Ils volent et pillent les biens des paysans. Les enlèvements et les assassinats commis par ces bandits armés sont également perpétrés contre des citoyens étrangers qui contribuent par leur travail au progrès de la République populaire du Mozambique.

16. Ces bandits armés sont recrutés par l'Afrique du Sud parmi les anciens membres de la force de police politique du régime colonial qui n'ont pas eu le courage de laver leurs mains ensanglantées par les crimes qu'ils avaient commis par l'intégration au processus de reconstruction. Ils sont recrutés parmi les éléments

de l'armée coloniale, à savoir les commandos et les unités spéciales qui, comme les premiers, au lieu d'attendre la clémence des peuples, se sont précipités pour se vendre à vil prix à de nouveaux patrons. Ils sont également recrutés parmi les traîtres à la mère patrie, les éléments marginaux et les mercenaires étrangers. Le dénominateur commun de tous ces bandits est leur caractère anti-social et parasitaire, caractéristiques décadentes de ce que l'on appelle le monde libre. Ils ne poursuivent aucun objectif politique. Leur motivation est uniquement le crime pour le crime et la drogue. La nature de leurs actes et leur motivation criminelle en font bel et bien des bandits.

17. Le banditisme armé dans notre région est aujourd'hui un phénomène nouveau, une nouvelle forme de mercenariat. En organisant et en utilisant les bandits armés, l'impérialisme et le régime d'*apartheid* visent à implanter dans l'opinion publique internationale l'idée fausse selon laquelle il existe au Mozambique une opposition et un climat d'insécurité. En même temps que ses actes d'agression armée, l'ennemi infiltre des espions dans notre pays et favorise le sabotage économique.

18. En favorisant une vigoureuse campagne de calomnies et de fausses informations sur la scène internationale, l'ennemi s'efforce de projeter dans le monde l'impression qu'il existe au Mozambique un état permanent de terreur et de panique; il favorise un blocus économique, gênant ainsi une coopération saine et fructueuse avec les autres peuples du monde. L'ennemi s'efforce d'empêcher la consolidation de notre indépendance et le renforcement de notre économie pendant la phase actuelle de notre processus de développement et de discréditer le socialisme, système librement choisi par le peuple du Mozambique.

19. Dans cette lutte, dans laquelle l'ennemi utilise les moyens les plus subtils d'agression, notre population a manifesté un haut degré de conscience politique, présentant une barrière impénétrable aux efforts de l'impérialisme et de ses agents.

20. Nous voudrions ici exprimer notre gratitude à tous les membres de la communauté internationale qui nous ont offert leur appui de diverses manières, contribuant ainsi au progrès de notre pays et au renforcement de relations de coopération justes et équitables.

21. Nous réaffirmons ici notre appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse une assistance aussi grande que possible à la République populaire du Mozambique afin de nous permettre de renforcer nos capacités de défense et de mener à bien avec succès le combat contre le sous-développement.

22. L'existence du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid* sont les causes premières des tensions que nous connaissons aujourd'hui en Afrique australe et de la confrontation permanente que nous avons avec le régime d'Afrique du Sud qui refuse obstinément d'accepter la voie de l'histoire.

23. L'Afrique du Sud continue d'intensifier ses actions criminelles contre le peuple sud-africain dont la lutte de libération nationale grandit en portée et en profondeur, s'étendant à presque tous les secteurs

de la vie économique et sociale du régime de Pretoria. A la vague d'assassinats, de détentions et de tortures subis par ceux qui s'opposent à l'*apartheid*, à la répression contre les syndicats dans laquelle un grand nombre de Blancs sont aujourd'hui impliqués de manière militante, le peuple d'Afrique du Sud répond par des actions de résistance positive, créant l'érosion de "l'établissement" même du régime de Pretoria. Le peuple lutte de manière héroïque contre l'oppression, la discrimination, la répression et l'humiliation.

24. D'importants secteurs de la population blanche s'élèvent contre les limitations de la liberté, dégoûtés par la nature brutale de l'*apartheid* dont les mesures criminelles commencent à être ressenties jusque dans leurs propres foyers.

25. Les contradictions s'approfondissent au sein même du régime raciste de Botha face à son incapacité évidente de contenir par la force la lutte de libération du peuple sud-africain, sous la direction de l'African National Congress [ANC].

26. Face à cette vague de soulèvements populaires et incapable de trouver une solution à ses tensions internes, Pretoria a préféré généraliser le conflit à l'ensemble de la région. L'Afrique du Sud attaque et occupe une partie du territoire de la République populaire d'Angola et appuie en même temps des groupes de fantoches comme l'União Nacional para a Independência Total de Angola [UNITA]. L'Afrique du Sud commet de manière continue et systématique des actes d'agression armée contre le Lesotho, le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe, violant l'intégrité territoriale de ces pays souverains sans le moindre respect pour les règles de conduite morale qui doivent exister entre les Etats signataires de la Charte de l'Organisation des Nations Unies.

27. Les objectifs poursuivis par ces actes continus de déstabilisation visent, en dernier recours, à nous écarter de la lutte pour l'indépendance économique au sein de la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. La Conférence est l'arme à laquelle ont recours neuf pays de la région pour le développement indépendant et l'élimination graduelle de leur dépendance à l'égard de l'Afrique du Sud et de l'impérialisme en général. L'Afrique du Sud prend des mesures à son encontre visant à sa désintégration face aux progrès remarquables obtenus dans un certain nombre de secteurs de la coopération, particulièrement dans le domaine des transports et des communications.

28. La question de Namibie continue de nous préoccuper. L'Afrique du Sud, arrogante et irresponsable, continue d'utiliser des manœuvres dilatoires pour retarder l'autodétermination et l'indépendance du peuple de Namibie. Le peuple de Namibie, comme tout autre peuple, a droit à la liberté et à l'indépendance.

29. En Namibie, c'est le peuple qui lutte pour son indépendance. Voilà la réalité qu'on essaie de dissimuler. Voilà la réalité qu'on essaie de conjurer. C'est pourquoi toute tentative faite pour établir un lien, directement ou indirectement, entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces internationalistes cubaines de l'Angola est non seulement une ingérence intolérable dans les affaires intérieures de la République populaire d'Angola, mais également un

crime contre le peuple de Namibie car, par ce subterfuge, on ne fait que prolonger la guerre et les massacres. Les forces internationalistes cubaines sont en Angola parce que le régime raciste d'Afrique du Sud a violé la souveraineté territoriale angolaise. Nous devons donc, en premier lieu, exiger le retrait inconditionnel du territoire de l'Angola des troupes d'invasion sud-africaines et obtenir la garantie absolue que de telles agressions ne se reproduiront pas.

30. En fait, tous les pays indépendants de la région qui sont menacés par le régime d'*apartheid* ou subissent son invasion exigent de telles garanties de sécurité. Les forces étrangères qui attaquent et occupent des Etats indépendants d'Afrique australe dont ils violent la souveraineté et l'intégrité territoriale ne sont pas cubaines. Les seules forces d'invasion envahissant et occupant le territoire d'Etats indépendants d'Afrique australe sont, comme le monde entier le sait, les forces de l'Afrique du Sud. Il est absurde de faire de la sécurité de l'Afrique du Sud une condition préalable à l'indépendance de la Namibie. La Namibie n'est pas le premier pays voisin de l'Afrique du Sud à se battre pour son indépendance. Les forces qui veulent renverser le régime d'*apartheid* ne viendront pas de l'extérieur. Les enfants du peuple de l'Afrique du Sud sont ceux-là même qui, de l'intérieur, en renverseront le régime hideux.

31. Si c'est de la question de la participation de troupes étrangères à la lutte de libération de l'Afrique du Sud qu'il s'agit, disons qu'elles auraient pu utiliser le territoire du Zimbabwe depuis plus de deux ans maintenant et celui du Mozambique depuis plus de sept ans, et qu'elles auraient pu utiliser, même avant cela, le territoire d'autres pays indépendants qui ont une frontière commune avec l'Afrique du Sud.

32. La souveraineté du peuple de l'Angola ne peut pas être utilisée comme monnaie d'échange pour la libération de la Namibie. La libération de la Namibie fait partie intégrante du mouvement universel d'émancipation des peuples. La République populaire du Mozambique souhaite, une fois de plus, dire qu'elle appuie sans réserve la lutte que le peuple de Namibie mène sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], son seul représentant légitime. En ce qui nous concerne, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité reste la base politique et juridique pour une solution juste à ce problème. Aucun prétexte invoqué pour empêcher la mise en œuvre de cette résolution ne peut être pris au sérieux si l'on se livre à une analyse rigoureuse de la réalité. Les problèmes qui pourraient subsister seraient réglés plus facilement si l'Afrique du Sud et ses alliés faisaient preuve de la volonté politique nécessaire. Nous pensons qu'il sera même possible, durant la présente session de l'Assemblée générale, de définir un système électoral en vue de l'élection d'une assemblée constituante. De plus, nous devrions, également durant la présente session, pouvoir mettre sur pied le GANUPT et fixer la date et les conditions du cessez-le-feu en Namibie.

33. Bien que cette année soit l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, les indices de croissance économique du régime de l'*apartheid* témoignent bien de la complicité toujours plus grande des pays occidentaux qui contribuent au maintien et au renforcement du régime

hideux. On dit qu'il serait inutile d'appliquer des sanctions contre l'Afrique du Sud, mais on en impose à d'autres pays. Où sont l'équité, la justice et l'intégrité dans tout cela ?

34. Aujourd'hui, nous commémorons la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains. En cette journée dédiée à la lutte, nous rendons hommage à la détermination et au courage du peuple d'Afrique du Sud. Nous exigeons que les combattants de la liberté soient libérés des prisons sud-africaines.

35. Les forces de l'impérialisme n'agissent pas seulement en Afrique australe, mais sur le continent africain tout entier. En ce moment-même, elles s'efforcent de mettre en œuvre une stratégie visant à manipuler, paralyser, voire démanteler l'Organisation de l'unité africaine [OUA] qui est un instrument anticolonialiste et anti-impérialiste important. Nous sommes persuadés que les pays africains sauront faire échec au chantage, à l'intimidation, à la corruption, aux manœuvres destinées à les diviser et qu'ils œuvreront au renforcement de l'OUA.

36. Nous réaffirmons être en faveur de l'admission de la République arabe sahraouie démocratique à l'OUA. Nous rejetons l'idée selon laquelle cette admission pourrait être une cause de division au sein de notre organisation continentale puisque les fondements de celle-ci reposent sur les principes consacrés dans sa charte et dans celle des Nations Unies. Nous réaffirmons notre solidarité active pour la juste lutte que mène le peuple de la République arabe sahraouie démocratique. Les chances de règlement de ce problème par la négociation sont malheureusement compromises par l'intransigeance dont fait preuve le régime marocain. Cette intransigeance est la cause même de cet état de guerre prolongée qui menace de prendre de l'ampleur et même d'impliquer d'autres pays en raison de la participation de forces étrangères du côté marocain. Les pays épris de liberté qui ont à cœur l'indépendance de leurs peuples doivent éliminer ce danger.

37. Le massacre de Beyrouth nous donne l'image grossie d'un monde dantesque transféré à la fin du ^{xx}e siècle. Beyrouth envahie, Beyrouth bombardée, Beyrouth assiégée, privée d'eau, de vivres, de médicaments, c'est l'image qui restera gravée à jamais dans l'histoire de la lutte des peuples. Ce fut la démonstration gratuite de la folie meurtrière sioniste dont l'objectif n'est autre que l'élimination totale de l'OLP. Malgré la machine de guerre puissante déchaînée par le régime sioniste, l'OLP et les forces progressistes libanaises ont résisté au massacre et ont infligé de lourdes pertes à l'ennemi. Nous saluons ici leur héroïsme. La République populaire du Mozambique appuie la lutte du peuple palestinien. Elle est certaine que cette lutte aboutira à la création d'un Etat palestinien, autonome et souverain et au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, ce qui représente la seule solution acceptable du conflit du Moyen-Orient.

38. Le Timor oriental fait toujours l'objet d'une occupation illégale. Le régime expansionniste indonésien persiste dans son occupation criminelle du territoire de ce pays et prive le peuple maubère de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance. Combien de fois Beyrouth se répétera-

t-il à Dili avant que l'on dise que c'en est assez, avant que l'on reconnaisse enfin le droit à l'existence du peuple maubère et à la création d'un Etat indépendant et souverain qui lui soit propre ?

39. L'indépendance n'est pas un privilège des plus puissants ou des plus riches, des musulmans ou des catholiques. L'indépendance est un droit dont tous les peuples doivent pouvoir jouir, quelles que soient les considérations géostratégiques, religieuses ou autres. Chaque peuple a son histoire, sa culture, sa personnalité. Pour les préserver, il est capable d'affronter n'importe quel obstacle et de faire tous les sacrifices. C'est parce qu'il fait ces sacrifices et parce que la lutte qu'il mène est juste que le peuple maubère mérite que nous le soutenions. La conspiration du silence sur les massacres et la famine qui sont le lot du peuple maubère n'empêchera pas qu'on entende les cris des centaines de milliers de Timorais qui résistent à cette occupation brutale de l'Indonésie. Récemment, des sénateurs des Etats-Unis — tant républicains que démocrates — ont attiré l'attention sur la gravité de cette situation. La situation au Timor oriental a été comparée par ceux-ci à la situation au Biafra, au moment de la guerre de sécession et au Kampuchea à l'époque de Pol Pot. Ils ont clairement reconnu que la population maubère n'avait pas exercé son droit à l'autodétermination.

40. Nous ne pouvons pas assister à de telles atrocités en silence. Au Timor oriental, il existe des gens qui, sous la direction du Frente Revolucionária de Timor Leste independente [FRETILIN], leur représentant légitime, rejettent l'annexion, résistent à l'occupation indonésienne, et luttent pour affirmer leur identité nationale. Ils méritent notre admiration et notre solidarité. Nous sommes persuadés qu'à Dili la bannière de la liberté du peuple maubère sera hissée !

41. En Corée, la présence de troupes américaines dans la partie sud du territoire contribue à la création de tensions, freinant le processus de réunification de la nation coréenne, pays démembré, coupé en deux par une ligne imaginaire tracée d'après certaines notions géopolitiques au détriment de la réalité nationale. Nous appuyons la République populaire démocratique de Corée dans ses efforts pour obtenir une réunification pacifique de la nation. Ses propositions de négociations directes entre le Nord et le Sud en vue de créer une République confédérée représentent une contribution positive au processus d'unification.

42. En Amérique latine, Cuba, le Nicaragua, la Grenade font l'objet de menaces d'agressions constantes. L'agressivité impérialiste va du blocus économique à une invasion et une occupation imminentes. La paix et la stabilité dans la région doivent nécessairement dépendre de la fin du recours à la force ou de la menace de recours à la force ou de tout autre type de coercition vis-à-vis de Cuba, du Nicaragua et de la Grenade, pays libres qui ont le droit de choisir en pleine souveraineté leur propre voie pour atteindre le développement socio-économique.

43. Au Chili, en El Salvador, au Guatemala, les soulèvements populaires se multiplient et les émissaires de la culture occidentale s'efforcent d'intensifier leur appui militaire et financier aux dictatures militaires de la région. Aucune baïonnette ne saura faire taire

la liberté étranglée d'un peuple. L'équité et les considérations morales nous obligent à prendre parti pour les peuples qui s'efforcent de recouvrer leur liberté et de délivrer leurs pays de la terreur, de la répression, afin de mettre leurs familles à l'abri du spectre de la séparation avec des être chers.

44. La République populaire du Mozambique réaffirme les principes de la solidarité avec tous les peuples qui luttent pour leur émancipation politique et économique et pour la paix.

45. Nous nous trouvons, une fois encore, au sein d'une situation internationale tendue et lourde de menaces. La crise s'étend et s'aggrave, et elle est plus durement ressentie dans les pays en développement. Les conséquences dramatiques de cette crise pour nos pays sont bien connues : l'inflation importée, le déficit croissant de la balance des paiements, la détérioration des termes de l'échange, les déficits alimentaires, etc. Les pays en développement sont confrontés à tous les symptômes du sous-développement où la faim est le fléau écrasant des peuples.

46. Des mesures spécifiques, à court terme et à long terme, doivent être prises en vue d'éliminer la faim et la malnutrition qui ravagent l'Afrique. Notre continent devient de plus en plus dépendant des importations alimentaires en raison de la diminution de la production et des catastrophes naturelles régulières qui ont dévasté notre région.

47. La tendance à prendre des mesures économiques coercitives pour atteindre des objectifs politiques bien précis est si fréquemment ressentie que l'on se demande si l'on n'essaie pas de remplacer de cette manière les règles des instruments juridiques régissant l'Organisation par une pratique en accord avec cette tendance. C'est ainsi que les pays qui ont librement choisi la voie du développement dans le but de parvenir à une indépendance authentique sont finalement victimes du chantage et des pressions.

48. Compte tenu de la situation économique internationale actuelle, nous sommes préoccupés face à l'insistance de certains pays développés à économie de marché, de prendre des décisions unilatérales et arbitraires, et à refuser d'entamer tout dialogue constructif. L'ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement apparaît d'une importance fondamentale. La République populaire du Mozambique demande instamment que tous les efforts soient réalisés pour entamer les négociations globales au cours de la présente session de l'Assemblée générale.

49. Nous voudrions assurer l'Assemblée dès à présent que notre pays signera la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer¹ adoptée récemment. Elle fixe un nouvel ordre juridique pour l'utilisation des océans et constitue un instrument de justice, de paix, de développement et de coopération internationale entre les Etats.

50. Une véritable coopération entre les Etats, fondée sur un examen concerté des problèmes économiques internationaux et sur des mesures communes, est une nécessité absolue. Ce n'est qu'alors qu'il sera possible de répondre au désir ardent de nos peuples, qui souhaitent un développement équitable et rationnel dans le monde entier. Il est important de fixer rapi-

dement des conditions appropriées et de développer des relations économiques normales entre tous les Etats, quel que soit leur système socio-économique et de renforcer la coopération internationale en tant que moyen de raffermir la paix.

51. L'exploitation des faibles ne doit pas être considérée comme le droit des riches, et il est tout aussi important que la misère, la faim, l'ignorance et la maladie ne soient plus la marque des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

52. La lutte pour la paix est la principale préoccupation de notre époque et la plus grande partie de l'humanité y est engagée. Lutter pour la paix signifie limiter, détruire et éliminer à tout jamais les causes de conflits qui font rage dans le monde entier : l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, le racisme, l'*apartheid*, le sionisme.

53. Cela veut dire en outre que nous devons déployer tous les efforts possibles pour un désarmement général et complet. C'est la raison pour laquelle l'échec enregistré par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire, préoccupe grandement la République populaire du Mozambique.

54. Une course aux armements acharnée, une utilisation des mers et de la stratosphère à des fins belliqueuses sont autant d'obstacles graves au développement et à la coopération entre les Etats. Le développement des peuples et l'encouragement d'un bien-être social et matériel doivent nécessairement et pleinement utiliser toutes les ressources humaines et matérielles disponibles à des fins pacifiques. Dans le domaine de la lutte pour la paix, la République populaire du Mozambique considère que le désarmement nucléaire occupe une place prioritaire par excellence, étant donné la menace réelle que font peser sur notre survie même les effets dévastateurs de ce type d'armes. Il faut absolument empêcher un conflit nucléaire, et cela doit être un souci fondamental de la politique de chaque gouvernement.

55. La paix reste troublée dans l'océan Indien. Nous y assistons au renforcement, à l'expansion et à la nucléarisation de bases militaires et navales impérialistes. Certains pays occidentaux s'opposent avec insistance à la mise en place d'une Conférence mondiale dont le but serait d'adopter des mesures pour la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], dénucléarisée. Nous espérons que ces pays changeront d'avis, de façon à permettre l'application de la résolution 36/90 de l'Assemblée générale, qui stipule que cette Conférence doit avoir lieu au cours du premier trimestre de 1983.

56. La lutte pour l'instauration de la paix et de la coopération est une de nos plus grandes priorités. La paix est indispensable pour lutter contre le sous-développement. La coopération entre les peuples du monde apparaît comme une nécessité de l'histoire de l'humanité et comme un instrument dans la lutte contre le sous-développement, en particulier par l'établissement d'un ordre international juste.

57. La République populaire du Mozambique réaffirme ici son engagement à apporter sa contribution,

avec les autres membres de la communauté internationale, à la recherche d'une solution juste et équitable des problèmes qui affligent l'humanité tout entière.

58. Malgré la violation systématique et délibérée des codes de conduite internationaux de la part de certains Etats Membres, la République populaire du Mozambique réaffirme son adhésion aux principes et objectifs de la Charte. La République populaire du Mozambique exprime sa pleine confiance en l'Organisation dans son attachement durable à la lutte pour l'instauration et la préservation de la paix et de la sécurité à travers le monde. La lutte continue.

59. M. TULL (Barbade) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à joindre nos félicitations à celles qui vous ont déjà été adressées à l'occasion de votre accession à la présidence de la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer ma reconnaissance au Président sortant, M. Kittani. L'honneur lui a été échu de présider l'Assemblée à un moment où celle-ci était appelée à se préoccuper de questions critiques qui menaçaient et qui, en fait, ont gravement entamé la paix et la sécurité internationales. Ces sessions furent incontestablement difficiles mais, en diplomate accompli et expérimenté qu'il est, il a toujours su se montrer à la hauteur des circonstances. Je dois aussi saisir cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général. Voici que s'ouvre la première session ordinaire de l'Assemblée générale depuis que M. Pérez de Cuéllar a été nommé à la tête de l'Organisation. La première année de son mandat a été marquée par des événements navrants sur le plan des relations internationales et, cependant, il s'est révélé capable de s'élever au-dessus des crises de l'an dernier et de se concentrer, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, sur les questions fondamentales sur lesquelles doit se pencher cette organisation mondiale.

60. Dans le Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/37/1], le Secrétaire général identifie la responsabilité centrale à laquelle fait face l'Organisation comme étant sa capacité de maintenir la paix et servir de centre de négociations. Il a demandé aux gouvernements de renouveler leur engagement volontaire envers la Charte. Mon pays partage le point de vue du Secrétaire général. Je tiens à exprimer l'espoir que lors de nos délibérations au cours de ces trois prochains mois, nous pourrions trouver des solutions efficaces aux difficultés qu'il a identifiées. Nous lui adressons nos vœux les meilleurs dans la direction de l'Organisation.

61. Dans mon intervention devant l'Assemblée à la trente-sixième session [*11^e séance*], j'ai déclaré que la décennie des années 80 serait probablement la plus dangereuse, voire la plus critique, depuis la deuxième guerre mondiale. J'ai alors fait remarquer que l'économie mondiale était en crise et que, dans tous les pays, riches ou pauvres, l'inflation était galopante. Je regrette de dire aujourd'hui que la situation ne s'est pas améliorée. En fait, la récession économique internationale actuelle est profonde et s'intensifie. Tous les pays industrialisés et en développement, producteurs ou non producteurs de pétrole, traversent actuellement une phase de déclin économique et nombre d'entre eux se trouvent au bord du gouffre.

62. La situation économique, toile de fond des relations internationales, reste caractérisée par la récession, par les politiques commerciales restrictives, par des taux d'intérêt très élevés dans les pays industrialisés. L'affaiblissement de la demande des produits de base et les faibles cours de ces matières premières ont diminué les recettes à l'exportation des pays en développement. Le fardeau toujours plus lourd de la dette a contribué à leurs difficultés économiques. Les mesures prises jusqu'à présent n'ont pas pu éviter un pourcentage fort élevé de chômage, la famine généralisée et la pauvreté persistante dans laquelle se débattent les pays en développement. Je partage l'avis de ceux qui sont persuadés que l'amélioration de l'économie internationale ne pourra être réalisée de façon durable que si les pays en développement, en tant que groupe, peuvent retrouver croissance positive et prospérité.

63. On nous rappelle de plus en plus le parallèle entre la situation économique actuelle du monde et la récession des années 30. J'estime pour ma part qu'il y a une différence fondamentale : nous comprenons mieux aujourd'hui le fonctionnement du système économique international et la nécessité de la coopération économique. En d'autres termes, des intérêts nationaux étroitement conçus nous inspirent peut-être, mais nous savons que nous avons tous l'impérieux devoir de coopérer si nous voulons empêcher l'économie mondiale de se détériorer davantage encore. J'affirme que ce qui est aujourd'hui nécessaire, c'est un accord international sur les moyens d'arrêter la vague du protectionnisme croissant. Si les tendances protectionnistes sont prévisibles dans le difficile climat international actuel, les leçons de l'histoire et la réalité de l'interdépendance économique nous enseignent que le protectionnisme, si nous n'y mettons pas fin, se retournera contre ses adeptes et, au pire, précipitera une catastrophe internationale, ce que nous cherchons tous à éviter.

64. Un accord international est également nécessaire sur le taux des dettes nouvelles et sur le rôle des institutions privées, financières et autres, dans l'effort de relèvement. Nous savons maintenant que le monde ne pourra jamais revenir à l'autogestion économique, au protectionnisme, ni à l'immobilisation des efforts multilatéraux de coopération financière et de développement sans provoquer le danger d'un effondrement économique international.

65. Bien que l'on admette que les problèmes actuels soient communs à bien des pays en développement, je voudrais attirer tout spécialement votre attention sur le problème particulier qui se pose à de très petits Etats tels que ceux de ma sous-région.

66. Il y a un mois, le Premier Ministre de la Barbade a pris la parole à la réunion annuelle conjointe du Fonds monétaire international [FMI] et de la Banque mondiale qui s'est tenue à Toronto, au Canada. Parlant au nom des gouvernements membres de la Communauté des Caraïbes, il a souligné que le manque relatif de ressources et de capacités inhérent aux petits pays impose des difficultés plus grandes encore à ces Etats pour se suffire à eux-mêmes. Il a souligné que la nécessité de se procurer des ressources à des conditions de faveur dans les pays dits à revenu moyen ne pouvait être déterminée par le seul PNB sans tenir compte par ailleurs de l'existence des dota-

tions en ressources et des capacités institutionnelles à l'intérieur de ces pays.

67. Il se disait également très inquiet de la menace de voir appliquer des principes reposant sur la nouvelle idée de maturation ou de progression. Cette idée déboucherait sur la création d'une catégorie permanente de pays moyennement développés qui ne pourraient jamais exploiter tout leur potentiel pour devenir véritablement développés.

68. Nous sommes profondément préoccupés de voir que les problèmes économiques des tout petits Etats sont toujours apparemment mal compris par ceux qui procurent une assistance bilatérale et multilatérale.

69. A cet égard, il faut appeler l'attention des grands spécialistes de l'économie. Le 8 juillet de cette année, M. William Demas, Président de la Banque pour le développement des Caraïbes, a pris la parole au Comité économique et social en tant que président du Comité de la planification du développement. Il a proposé diverses mesures nécessaires pour le redressement de l'économie mondiale. Il recommandait, entre autres, un recours plus ingénieux aux institutions financières multilatérales.

70. Il a demandé en particulier : premièrement, le rétablissement immédiat des ressources de l'Association internationale de développement à un niveau antérieurement décidé, puis leur accroissement conjointement avec une augmentation importante des ressources des institutions multilatérales de développement, particulièrement de la Banque mondiale, et la création d'organismes pour l'énergie financés sur la base de contributions volontaires équitables; deuxièmement, la reprise immédiate des droits de tirage spéciaux et l'accroissement des ressources mises à la disposition du FMI. En outre, le FMI devrait mettre à la disposition des pays en développement des ressources beaucoup plus importantes à des conditions favorables et tenir compte des Etats Membres en fixant les termes des prêts; troisièmement, l'augmentation sensible de l'assistance au développement à des conditions de faveur, notamment dans le domaine alimentaire.

71. La Barbade est en faveur de ces recommandations et elle est convaincue qu'elles doivent être mises en œuvre si l'on veut traiter de manière réaliste les problèmes économiques des pays en développement. Nous sommes également convaincus que l'Organisation des Nations Unies a un rôle vital à jouer si nous voulons atteindre les objectifs du développement. Parfois, son rôle peut être limité à la sensibilisation de l'opinion publique, mais il est important.

72. J'en viens maintenant à la proposition de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement. La Barbade souhaite profondément que des progrès soient faits sur la voie du nouvel ordre économique international. C'est pour cela qu'elle est très déçue par l'échec des efforts déployés pour ouvrir les négociations globales auxquelles la Réunion internationale sur la coopération et le développement, qui s'est tenue à Cancún en 1981, semblait assurer un début prometteur. La Barbade estime qu'il est regrettable que la recherche d'une solution aux problèmes économiques fondamentaux du monde soit compromise par l'inaction des pays industrialisés. Cela est d'autant plus

décevant qu'en faisant échec aux négociations globales ces pays ruinent les efforts tendant à combattre la misère et la famine, deux problèmes endémiques dans la plus grande partie du tiers monde et conséquences naturelles du vieil ordre économique injuste.

73. Je crois que les obstacles sérieux qui s'opposent à l'exploitation efficace des ressources humaines et matérielles au service du développement tiennent à l'état actuel des relations économiques internationales. L'ordre économique actuel doit faire place à un ordre reposant sur l'équité, l'égalité souveraine, les intérêts communs et la coopération. Les pays en développement, et même certains pays développés, ont exprimé le désir de voir le système actuel remplacé par un autre. Mon pays souhaite que toute la communauté internationale montre la volonté politique nécessaire pour guérir les maux économiques qui affligent tous nos pays.

74. Je ne crois pas me tromper en affirmant que la Barbade n'est pas seule parmi les pays en développement à considérer les activités de l'Organisation en matière d'assistance technique comme l'un des aspects les plus satisfaisants de ses activités. Le PNUD a incontestablement acquis, au cours des années, la réputation d'être l'un des moyens d'assistance technique les plus efficaces dans le monde en développement. Pourtant, l'Administrateur du Programme, à la réunion du Conseil d'administration en juin dernier, a soumis des statistiques qui montrent que le Programme est gravement compromis par le déclin des ressources réelles.

75. Les faits montrent que mon pays, touché tout autant que les autres par la récession économique mondiale, n'a pas failli dans son soutien financier au Programme. La raison de ce soutien continu est que la Barbade estime que tous les pays doivent sortir de leur état de sous-développement. Si les Etats Membres sont sincères lorsqu'ils disent regretter le gaspillage gigantesque des ressources toujours plus grandes consacrées aux armes de destruction, il faut chercher immédiatement les remèdes là où ils se trouvent. Le PNUD constitue l'un de ces remèdes et il mérite l'appui de tous les pays qui souhaitent un monde meilleur.

76. Cela m'amène à exprimer la déception de mon pays devant les nouvelles manifestations du manque d'intérêt de certains pays pour des initiatives de développement. Je veux parler des pays qui n'ont pas appuyé la Convention sur le droit de la mer. La Barbade a pris part aux négociations longues et laborieuses qui ont été menées en vue d'une solution du problème que pose la gestion des ressources de la mer. Nous pensions que le principe du patrimoine commun de l'humanité serait accepté et appliqué.

77. C'est pourquoi nous sommes attristés par la réticence avec laquelle un grand nombre d'Etats développés ont reconnu la Convention. Nous sommes navrés également par la volonté apparemment bien arrêtée de certaines grandes puissances maritimes de réduire à néant les aspects les plus prometteurs de la Convention grâce à une action concertée de ceux qui sont technologiquement avancés. Ce serait une folie de recommencer les erreurs du siècle dernier, lorsque les puissances coloniales s'étaient taillé un empire dans d'immenses territoires. Nous suppor-

tons aujourd'hui les séquelles de ces erreurs commises au XIX^e siècle. Permettre que ces immenses espaces océaniques et leurs ressources soient à la disposition d'un petit nombre de puissants, bien qu'ils aient maintenant adopté une attitude plus atténuée, serait manquer à nos devoirs vis-à-vis des générations futures.

78. La Barbade apportera donc son concours aux nations qui partagent son point de vue pour établir une Autorité internationale des fonds marins qui soit efficace. Cette Autorité pourrait gérer les richesses des océans et assurer une participation équitable de tous à ces richesses. Elle mérite donc le soutien actif de tous ceux qui reconnaissent le droit des pays techniquement désavantagés à disposer d'une part équitable des ressources de la planète.

79. Nous nous félicitons aussi de la décision prise par la troisième Conférence sur le droit de la mer de signer l'Acte final et la Convention cette année même à la Jamaïque. Cette décision n'est que justice car si le centre de gravité politique s'est déplacé vers d'autres régions, les Caraïbes constituent une région d'importance historique, ayant été un centre commercial lors des siècles passés.

80. La signature de cette Convention aux multiples facettes revêtira une signification particulière. Ce jour-là, nous réaffirmerons et renforcerons notre attachement à un partage plus équitable des richesses de l'océan. Nous nous engagerons également à préserver et à développer leurs ressources vivantes et non vivantes en tant que patrimoine de tous les peuples.

81. Si la communauté internationale n'a pas réussi à rectifier les inégalités de l'économie mondiale, elle n'a pas réussi non plus à régler la question du désarmement. Nous savons tous que l'échec de l'Assemblée, lors de la dernière session extraordinaire consacrée au désarmement, quant à un programme global de désarmement, a été une grave source de déception. Les discussions ont eu leur importance dans la mesure où elles ont donné à tous les pays l'occasion de concentrer leur attention sur le processus du désarmement général et de ses objectifs. Je ne tiens pas à rappeler ici les statistiques terrifiantes des dépenses mondiales consacrées au désarmement car, pour reprendre les termes du rapport de la Commission indépendante sur les questions de désarmement et de sécurité, sous la présidence de M. Olof Palme, à présent chef du Gouvernement suédois, "Le poids des dépenses militaires mondiales est devenu si écrasant que l'on a tendance à perdre la faculté de s'en émouvoir"².

82. La solution effective du problème du désarmement dépend avant tout des négociations entre l'Est et l'Ouest et de l'action politique des superpuissances. Cependant, tous les pays, grands et petits, doivent encourager une action rapide. Il est dans l'intérêt de tous d'éviter la guerre. La Barbade est convaincue que le volume des armements ne sera réduit que lorsque de véritables négociations auront abouti entre les superpuissances et qu'un accord aura été conclu au sujet d'une réduction mutuelle et équilibrée des forces. Nous espérons que la prise de conscience universelle des conséquences dévastatrices possibles de la course aux armements encouragera les efforts

en vue de négociations efficaces et fructueuses sur la question.

83. La Barbade continue de partager les soucis de la communauté internationale en matière de sécurité et de développement.

84. Si les ressources libérées par une diminution de la fabrication des armes servaient au développement économique et social, alors nous verrions diminuer également le chômage, la faim et la misère. Mais cela ne se fera que si les nations sont convaincues qu'elles servent une plus noble fin que leurs intérêts étroits. En conséquence, la Barbade en appelle une fois de plus à toutes les nations pour qu'elles respectent les institutions qu'elles ont édifiées et qu'elles honorent leurs engagements. La Barbade élève encore une fois la voix, fermement convaincue que l'Organisation des Nations Unies et la Charte sont les garants de la moralité internationale et du droit.

85. Depuis la dernière session ordinaire de l'Assemblée générale, nous avons trop souvent vu les Etats recourir aux armes pour résoudre leurs conflits. Il faut condamner cette tendance. Une fois de plus, ma délégation voudrait lancer un appel à toutes les nations pour qu'elles recourent, afin de régler leurs différends, aux moyens pacifiques énoncés à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

86. Cela m'amène à la question du Conseil de sécurité. La Charte estimait que le Conseil de sécurité aurait la responsabilité primordiale de la paix et de la sécurité internationales. Cependant, comme le dit le Secrétaire général dans son rapport, les nations ont trop souvent évité de porter à l'attention du Conseil leurs problèmes critiques ou, à l'occasion, elles en ont saisi le Conseil trop tard pour qu'il puisse exercer une véritable influence sur l'évolution des événements. Tous les membres du Conseil, permanents ou non, ont le devoir d'examiner objectivement les problèmes dont le Conseil est saisi et de rechercher avec diligence une solution à ces problèmes.

87. Il est regrettable que les décisions du Conseil soient trop souvent méconnues. Je crois que l'obligation juridique qu'ont les Etats de respecter les résolutions et les décisions du Conseil serait renforcée par l'autorité morale de celui-ci si l'on constatait son impartialité. C'est seulement lorsque les Etats Membres de l'ONU respectent les décisions du Conseil de sécurité que celui-ci jouera le rôle pour lequel il a été créé.

88. Mon gouvernement est conscient des efforts déployés par le Conseil de sécurité depuis des années pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Pourtant, aujourd'hui plus que jamais auparavant, la situation instable qui règne dans cette région, tristement illustrée par les événements qui se sont déroulés au Liban au cours des deux derniers mois, continue de menacer la paix et la sécurité mondiales. Mon gouvernement estime que le retrait de toutes les troupes étrangères du Liban est une condition nécessaire au rétablissement de la paix dans ce pays. Le peuple libanais doit avoir la possibilité de rechercher par lui-même une solution véritable et durable à ses problèmes.

89. La Barbade est horrifiée par le récent massacre de réfugiés palestiniens à Beyrouth. Nous condamnons sans ambiguïté les auteurs de ce massacre

infâme de femmes et d'enfants innocents dans les camps de réfugiés. C'est une ironie de l'histoire de songer que la tragédie de Sabra et de Chatila aurait pu être évitée par ceux qui ont été eux-mêmes victimes d'atrocités analogues dans le passé. Nous constatons que cette action barbare a fait perdre un appui substantiel à Israël, dont les soldats contrôlaient et occupaient effectivement la zone où se trouvaient les camps. Cette tragédie souligne la nécessité pressante de nouveaux efforts en vue d'une paix générale et durable dans cette région. En attendant, le Gouvernement de la Barbade tient à appuyer les appels de la communauté internationale en vue d'une enquête sur les atrocités commises à Beyrouth.

90. La Barbade reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination; les souffrances qu'il a endurées ces derniers temps soulignent la nécessité poignante de lui donner un foyer national.

91. Nous reconnaissons également et nous soutenons le droit d'Israël d'exister en tant qu'Etat souverain et indépendant au sein de frontières internationalement reconnues. Mais la Barbade s'est toujours opposée au recours à la force pour régler les différends internationaux. Nous estimons que les actes d'agression commis au Moyen-Orient ne favoriseront guère les chances d'une paix durable dans cette région.

92. A l'heure actuelle, plusieurs éléments existent, sous la forme du traité de paix israélo-égyptien, du plan de la douzième Conférence arabe au sommet, des propositions du Gouvernement des Etats-Unis, lesquels, avec les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, pourraient servir à édifier une paix permanente et durable.

93. La litanie perpétuelle des problèmes douloureux comporte toujours la question non résolue de Namibie. La liberté que connaissent maintenant l'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe sera hientôt, je l'espère, donnée à la Namibie. Depuis longtemps, le régime raciste de Pretoria sait ce qui l'attend, mais il reste toujours aussi obstiné. Il continue de tergiverser désespérément en essayant de faire du retrait des troupes cubaines d'Angola une condition à l'indépendance namibienne. L'Afrique du Sud n'a pas un seul droit en Namibie et elle devrait donc quitter ce pays immédiatement.

94. Je parlerai maintenant de l'*apartheid* et des sports, question qui, étant donné les prouesses sportives remportées par les nations des Caraïbes principalement dans le jeu de cricket, revêt un intérêt particulier pour mon pays.

95. Les tenants de l'*apartheid* n'éprouvent aucune honte. Ils ont, cependant, des ressources matérielles en abondance. Présument que chaque homme a son prix, ils cherchent par tous les moyens, et notamment par la corruption, à inciter nos sportifs noirs à montrer leurs talents en Afrique du Sud. Les autorités sud-africaines espèrent ainsi étrangler notre sport sur le plan international et réduire nos positions de principe sur l'*apartheid* à des mots creux. Pour des pays comme celui que j'ai l'honneur de représenter et qui hésitent à porter atteinte aux libertés de l'homme, la persuasion est préférable à la coercition dans les questions de conscience et de comportement individuels. Cependant, nos joueurs de cricket savent que s'ils

jouent en Afrique du Sud ils seront disqualifiés pour la sélection dans notre équipe nationale.

96. Aujourd'hui, je me joins à ceux qui marquent la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains, pour réclamer la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques en Afrique du Sud. Nous espérons que les représentants qui sont ici continueront à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour isoler l'Afrique du Sud sur le plan politique, social et économique.

97. Les petits Etats sont vulnérables; c'est une évidence dont nous voyons tous les jours la preuve, notamment dans les événements récents qui se sont produits dans l'océan Indien et l'océan Atlantique et dans la mer des Caraïbes. C'est tout à l'honneur d'organisations comme l'ONU, qu'un grand nombre de petits Etats insulaires aient pu échapper à la rapacité de certains Etats voisins plus forts et arrogants. Néanmoins, nous devons rester constamment vigilants. Aujourd'hui, beaucoup de petits Etats insulaires sont en butte à des menaces d'attaques, non pas de la part d'Etats voisins mais de mercenaires, de soldats de fortune, motivés par le goût du lucre, par l'intolérance raciale ou pressés par quelque Etat qui n'ose pas faire sa sale besogne. Nous prétendons que les activités des mercenaires violent le droit international et constituent une ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats. Ces activités des mercenaires provoquent des violations de l'intégrité territoriale, de la souveraineté nationale, de l'indépendance et de l'autodétermination des peuples. Ces activités constituent un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. La Barbade est et restera à l'avant-garde des Etats qui réclament l'adoption de résolutions et de conventions pour éliminer le recrutement, l'utilisation, le financement et la formation de mercenaires. J'adresse donc un appel aux Etats Membres qui éprouvent des difficultés à élaborer cette convention, pour qu'ils présentent leurs arguments de manière constructive afin d'aboutir à des solutions.

98. Enfin, je vous donne l'assurance que, de l'avis de la Barbade, l'Organisation des Nations Unies constitue le meilleur moyen pour harmoniser les actions des nations au service de nos objectifs communs. Elle a déjà bien des résultats remarquables à son actif. Cependant, elle doit maintenant s'occuper d'autres questions pressantes qui réclament une solution. A cet égard, nous comprenons très bien que la transformation des résolutions, des décisions et des traités en actes concrets ne peut se faire que si tous nos pays y travaillent avec zèle et dévouement.

99. La pensée intellectuelle et morale du xx^e siècle a fait un immense bond en avant du point de vue humanitaire. Nous avons fini par accepter que la paix, à notre époque, est plus que l'absence de guerre. La paix c'est la création et le maintien de conditions favorables au plein épanouissement des facultés physiques, intellectuelles et spirituelles de l'homme. Ces conditions ne peuvent pas exister si les grandes puissances militaires continuent de rivaliser entre elles dans le domaine du stockage et du commerce d'armes représentant une force destructrice effroyable. Ces conditions indispensables à une paix véritable sont également impossibles lorsque les nations sont prêtes à porter leurs conflits sur le champ de bataille. Les conditions d'une paix véritable seront

également impossibles tant que des millions d'êtres humains qui vivent dans le Nord connaîtront l'abondance, alors qu'une misère déshumanisante et un sous-développement paralysant affligent des millions d'êtres humains qui vivent dans le Sud. Les conditions d'une paix véritable n'existeront jamais tant que les miasmes de l'*apartheid* ne seront pas éliminés d'Afrique australe. Ces conditions n'existeront que lorsque nous commencerons à vivre, dans nos paroles comme dans nos actes, le sens véritable du vibrant exorde de la Charte, lequel réaffirme la foi des nations fondatrices, je dirai même de toute l'humanité, "... dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites".

100. M. JAMEEL (Maldives) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, au nom de ma délégation, à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que votre expérience considérable, vos connaissances et votre sagesse personnelle mèneront nos délibérations vers une conclusion constructive. Permettez-moi également d'exprimer notre profonde appréciation et notre gratitude à votre prédécesseur, M. Kittani, pour la manière excellente dont il s'est acquitté de ses fonctions de président. Puis-je aussi présenter les sincères salutations de ma délégation au Secrétaire général, en lui renouvelant l'assurance que mon gouvernement l'appuiera dans ses efforts dévoués pour maintenir les objectifs de l'Organisation.

101. Nous nous réunissons à un moment de tension et d'inquiétude accrues. Nous nous trouvons dans une situation qui exige que nous prenions des mesures sérieuses et urgentes pour empêcher une nouvelle détérioration du climat international et pour modifier les règles du comportement international dans un sens correspondant à la décence des valeurs humaines décrites dans la Charte. La nécessité du renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde est ressentie actuellement d'une manière nettement plus convaincante qu'auparavant. Nous ne devons pas laisser passer l'occasion de cette réunion sans renouveler effectivement nos engagements à l'égard des objectifs de l'Organisation et pour la satisfaction des aspirations de nos peuples.

102. Dans son remarquable rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a porté un diagnostic sur la situation mondiale qui révèle beaucoup de talent, et ma délégation est totalement d'accord avec lui pour déclarer que notre objectif primordial, à ce moment crucial, doit être de restaurer la notion d'action collective pour la paix et la sécurité, et de rendre l'ONU mieux à même de remplir son rôle fondamental.

103. Les Nations Unies ont été créées dans le but d'harmoniser les activités des nations en vue d'atteindre des objectifs communs, et elles doivent continuer à jouer efficacement leur rôle avec la capacité la plus grande pour garantir la paix et demeurer l'instance où se déroulent des discussions et des négociations sérieuses entre les nations. Nous pensons également que la responsabilité et l'autorité du Conseil de sécu-

rité dans son rôle d'instrument primordial de maintien de la paix et de la sécurité internationales devraient être réaffirmées et renforcées par tous les moyens possibles. A cet égard, ma délégation tient à insister sur l'important engagement pris par les membres permanents du Conseil de sécurité et sur leurs responsabilités à l'égard de la paix dans le monde.

104. Il est inquiétant d'imaginer un monde n'ayant aucun pouvoir pour s'atteler à des situations mettant la paix internationale en danger. Les récentes aventures militaires au Liban et les interventions étrangères précédentes en Afghanistan, au Kampuchea et dans certains autres pays d'Afrique et d'Amérique latine ont en effet mis en garde la communauté mondiale contre les dangers d'une nouvelle anarchie internationale. Il est donc de la plus grande importance que nous entamions sérieusement et sincèrement un processus qui permette de libérer l'humanité de ces craintes.

105. Ma délégation pense que nous devons redoubler d'efforts en vue du désarmement mondial. Tout en nous efforçant d'écarter le danger d'une guerre nucléaire, nous devrions poursuivre nos efforts avec une ardeur renouvelée en vue de limiter la course aux armements et la production et le stockage d'armes nucléaires et autres armes de destruction dites "classiques". Ma délégation continuera d'appuyer les efforts de la communauté mondiale dans le sens du désarmement complet, y compris la protection de l'espace extra-atmosphérique, l'interdiction des essais d'armes nucléaires et la création de zones dénucléarisées.

106. Sur la scène internationale, la situation au Moyen-Orient demeure le problème le plus urgent. Les événements tragiques du Liban ont ajouté une dimension nouvelle à la gravité du problème auquel doit faire face l'Organisation. Et cependant la question de Palestine, à savoir les droits légitimes du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté, reste au cœur du problème. La clef de toute solution durable et de la paix dans cette région importante est, comme la suite des récents événements l'a prouvé, la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à son propre foyer national indépendant.

107. Le monde a assisté avec colère et consternation à l'invasion du Liban par les Israéliens alors qu'Israël continue d'occuper illégalement d'autres territoires, poursuivant sa politique d'expansionnisme par la création de colonies de peuplement illégales, rejetant et ignorant les résolutions de l'ONU et violant toutes les normes de conduite internationale. Mon gouvernement s'est rallié à la communauté mondiale en condamnant de façon répétée l'agression israélienne contre les territoires arabes et les atrocités commises dans les territoires occupés.

108. L'invasion du Liban sous le prétexte cruel de vouloir liquider l'OLP, qui symbolise la volonté légitime du peuple palestinien, a fait clairement apparaître la nature de la politique israélienne dans la région. Israël est non seulement une entité extrémiste qui vise à s'étendre aux dépens des autres peuples et de leurs droits, mais également une force qui n'hésitera pas à s'ingérer dans les affaires intérieures d'Etats souverains au moyen de l'occupation, du terrorisme,

voire de l'assassinat, afin d'atteindre des objectifs injustifiables. La communauté mondiale, y compris les Etats qui continuent d'être solidaires d'Israël, devrait à présent, surtout après avoir vu les terribles conséquences de son invasion au Liban, agir fermement pour mettre un terme à l'arrogance et à l'expansionnisme d'Israël.

109. Parmi les problèmes essentiels qui préoccupent le monde se trouvent les questions de l'Afghanistan et du Kampuchea, deux petits pays qui ont été soumis à l'invasion étrangère. Ma délégation réaffirme son appui aux résolutions de l'ONU qui condamnent l'intervention étrangère et exigent le retrait des forces étrangères de ces deux pays, pour permettre aux peuples de l'Afghanistan et du Kampuchea de pouvoir exercer leurs propres droits sans aucune influence ou pression de l'extérieur, y compris le droit des réfugiés de retourner dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur. Nous nous félicitons des efforts accomplis par le Secrétaire général pour ouvrir des négociations avec les parties concernées en vue de trouver une solution politique aux différents problèmes en jeu. C'est dans le même contexte et dans le cadre des mêmes principes que nous voyons les événements d'Afrique et d'Amérique latine, où il y a eu ingérence dans les affaires intérieures de ces pays, sous divers prétextes, ces dernières années. Mon pays est gravement préoccupé par cette tendance à l'intervention militaire, qui sape l'existence pacifique et ordonnée des nations.

110. Parmi les problèmes qui préoccupent gravement l'Organisation et le monde entier se trouve la question de l'Afrique du Sud-Ouest. La poursuite de l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud, en dépit des efforts vigoureux de l'ONU pour accorder l'indépendance à cette nation, constitue une violation flagrante du droit international et met en danger la paix mondiale et la stabilité de la région africaine. Il est de notre devoir de continuer d'appliquer des pressions politiques et économiques sur l'Afrique du Sud afin de l'obliger à céder à la logique des réalités humaines, et de continuer d'appuyer le peuple de la Namibie sous la direction de la SWAPO. Tout en condamnant l'occupation de la Namibie par l'Afrique du Sud, mon gouvernement réaffirme son appui au peuple opprimé de l'Afrique du Sud, lui-même soumis à la politique inhumaine d'*apartheid*, dans sa lutte pour l'égalité, la justice et la dignité.

111. Une autre question qui nous préoccupe est celle de la situation à Chypre. Nous sommes déçus par la lenteur des progrès dans les négociations entre les parties concernées, qui visent à trouver une solution honorable au différend interne qui n'a que trop duré, solution qui devrait également garantir les droits des communautés et sauvegarder l'intégrité nationale et territoriale du pays.

112. Mon pays est également préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouve le dialogue entre les peuples de la Corée du Nord et de la Corée du Sud en vue de leur réunification pacifique. Nous pensons que la communauté internationale devrait continuer d'apporter son appui au peuple coréen et l'encourager à poursuivre ce processus dans le cadre de ses propres aspirations, sans influence ni pression de l'extérieur. A cet égard, nous devrions nous féliciter de toutes

les démarches en faveur de la reprise des entretiens entre les deux parties.

113. Nous sommes gravement préoccupés par le fait que la guerre entre la République islamique d'Iran et l'Iraq continue de faire rage malgré les appels répétés de la communauté mondiale en faveur d'un cessez-le-feu et d'une solution au différend entre ces deux pays voisins grâce à des moyens pacifiques.

114. Les Maldives continuent de se laisser guider par une politique de non-alignement et se sont toujours efforcées de contribuer modestement à renforcer l'unité et la charte du mouvement des pays non alignés dans leur attachement sincère à la paix, à l'amitié et à la coopération internationales.

115. Pour en venir à notre région et à une question qui intéresse mon pays au premier chef, je tiens à réaffirmer que nous approuvons et appuyons pleinement la proposition visant à faire de l'océan Indien une zone de paix, non seulement en raison de notre ferme opposition à la présence de bases et d'installations militaires étrangères dans l'océan Indien mais également parce que nous sommes conscients de l'accroissement des tensions dans la région et de la possibilité très réelle que cette présence pourrait entraîner des conflits dans la région ou les aggraver.

116. La rivalité entre les grandes puissances et leur présence militaire dans notre région détournent notre attention de dangers en puissance et nous obligent à épuiser nos ressources aux fins de mesures de sécurité qui ne s'imposeraient pas si la situation était autre, alors que nos ressources limitées sont essentielles à la promotion du bien-être de nos populations et au développement de nos économies. Les efforts tendant à mettre en œuvre la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix doivent donc être renouvelés et poursuivis dans le cadre des éléments fondamentaux de la Déclaration. Nous estimons que la Conférence de Colombo devrait avoir lieu le plus rapidement possible. Il est peut-être vrai que la convocation d'une conférence ne suffira pas à régler tous les problèmes relatifs à la sécurité de notre région, mais nous sommes convaincus que cette réunion contribuerait à la réalisation de progrès dans ce domaine et à l'amélioration du climat dans la région.

117. Mon pays se félicite que les négociations à la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer aient été menées à bonne fin grâce à l'adoption d'une convention globale sur le droit de la mer qui reflète les espoirs de la communauté mondiale. Nous espérons que l'acceptation de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer par tous les Etats Membres de l'ONU deviendra réalité dès que possible. Ma délégation est convaincue que la Convention sera un instrument très important pour promouvoir une discipline pacifique et ordonnée dans le domaine des océans et dans celui de l'exploitation des énormes ressources de la mer et du fond des mers, d'une manière plus digne et meilleure, et qu'elle profitera à l'ensemble de l'humanité.

118. Alors que notre attention se porte sur l'évolution critique de la scène politique internationale, nous assistons dans les relations économiques multilatérales à une détérioration et à une grave érosion qui sont dues principalement au fait que les pays développés n'ont pas compris le caractère inévitable de

l'interdépendance. Ma délégation estime que l'idée de négociations globales doit être davantage explorée et que de nouvelles initiatives doivent être prises pour accélérer les efforts entrepris pour instaurer un nouvel ordre économique international. Entre-temps, nous devons poursuivre les négociations multilatérales aux niveaux sectoriels dans les instances internationales spécialisées et en dehors de celles-ci. Il ne faut pas permettre que ce processus se ralentisse sous la pression des contraintes toujours existantes du protectionnisme et des politiques nationales néfastes. Nous devrions sincèrement et collectivement examiner toutes les tensions et les contraintes du système économique mondial, qui vont bien au-delà des relations Nord-Sud.

119. Entre-temps, nous sommes convaincus qu'il est plus indispensable que jamais de prendre des mesures pour encourager la volonté d'autonomie collective parmi les pays en développement. A cet égard, nous nous félicitons des résultats obtenus lors de la réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coordination sur la coopération économique entre pays en développement qui s'est tenue en août à Manille.

120. En tant que l'un des pays les moins avancés du tiers monde, les Maldives ont noté avec satisfaction la réaction positive qu'a suscitée parmi de nombreux pays en développement la recommandation de la conférence de Paris qui s'est tenue à Paris l'an dernier³. Pour notre part, nous essaierons d'apporter la preuve aux pays donateurs et à nos amis de par le monde que nous sommes sincères et sérieux dans les efforts que nous faisons pour développer notre pays afin de le sortir du sous-développement et de le doter d'un niveau approprié de croissance régulière. Nous espérons sincèrement qu'il sera donné suite effectivement aux recommandations de la conférence qui s'est déroulée à Paris, et nous attendons avec intérêt la table ronde qui devrait avoir lieu dans un avenir proche, souhaitant ardemment qu'elle aboutisse à des résultats positifs.

121. Pour terminer, je voudrais réaffirmer la foi et la confiance que mon pays place dans l'Organisation en tant qu'instrument le plus efficace pour maintenir la paix et la sécurité dans le monde et pour réaliser les aspirations de l'humanité à la paix et à la prospérité.

122. Il est indubitable que nous sommes limités par de graves contraintes et difficultés. Nous nous heurtons souvent à des situations décourageantes, comme celle que nous connaissons actuellement. Cependant, notre foi et notre confiance dans les nobles principes consacrés dans la Charte des Nations Unies exigent que nous renouvelions nos engagements et que nous poursuivions nos efforts pour renforcer le rôle que l'Organisation doit jouer dans la réalisation des nobles objectifs de la Charte.

123. M. CASTILLO-ARRIOLA (Guatemala) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation du Guatemala, que j'ai l'honneur de présider, je vous adresse, M. Hollai, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à l'unanimité au poste de président de l'Assemblée générale. Cette haute distinction est un hommage bien mérité rendu à vos qualités humaines et professionnelles ainsi qu'à votre

profonde connaissance des problèmes discutés à l'Organisation. Je suis convaincu que, sous votre direction sereine, l'Assemblée mènera ses travaux à bien et je puis vous assurer de notre entière collaboration. Je voudrais aussi exprimer la reconnaissance de ma délégation à M. Kittani pour la manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de président de la dernière session. Ma délégation est particulièrement heureuse de saluer le Secrétaire général de l'Organisation, M. Javier Pérez de Cuéllar, éminent diplomate latino-américain, pour les efforts inlassables qu'il déploie pour donner à l'Organisation des Nations Unies un rôle plus efficace dans la réalisation des objectifs de paix, de compréhension et d'harmonie internationales.

M. Abulhassan (Koweït), vice-président, prend la présidence.

124. S'agissant de la politique nationale de mon pays, le Gouvernement de la République du Guatemala, qui a pris le pouvoir le 23 mars dernier pour mettre un terme à une situation intenable résultant de la corruption et de la méconnaissance de la volonté populaire qui s'est exprimée lors d'élections, a obtenu immédiatement l'assentiment et l'approbation de toute la population guatémaltèque et a suscité la satisfaction et l'acceptation internationales.

125. Sur le plan interne, les objectifs du Gouvernement du Guatemala sont essentiellement les suivants : tendre à la pacification du pays, qui a été gravement bouleversé, notamment dans certaines régions, par des groupes subversifs qui ont semé la terreur parmi la population, causé des dommages incalculables, tant corporels que matériels, aux habitants, les obligeant à abandonner les terres dont ils étaient originaires, divisant les familles, provoquant souffrances, désolation et mort; par l'intermédiaire de mesures, de projets et de programmes de développement, associer aux activités de production de la nation et aux avantages du progrès une grande partie de la population autochtone qui a toujours vécu en marge et qui a été constamment oubliée, pour parvenir ainsi à éliminer, dans toute la mesure possible, les énormes différences sociales qui régnaient jusqu'ici; diminuer les causes de mécontentement et de frustration prévalant dans différents secteurs de la population; obtenir le respect des droits de l'homme universellement reconnus, garantir leur jouissance et surveiller leur plein exercice; accélérer le processus de développement intégral et harmonieux de tout le pays; relancer de façon notable l'économie nationale; et créer, dans tous les secteurs, les conditions nécessaires permettant au pays de mettre en place des conditions politiques telles que les citoyens pourront être amenés à choisir librement leurs nouvelles autorités, ce qui nous permettrait ainsi de revenir à la normalisation constitutionnelle.

126. Dès le début, le nouveau Gouvernement guatémaltèque, présidé par le général José Efraín Ríos Montt, a formulé en 14 points les aspirations et les directives à suivre afin de réaliser le bien-être total du peuple du Guatemala.

127. Ces points sont les suivants : premièrement, faire comprendre aux citoyens que les autorités sont à leur service et non l'inverse; deuxièmement, parvenir à la réconciliation de toute la famille guatémal-

tèque dans l'intérêt de la paix et de la concorde nationales; troisièmement, parvenir à la sécurité et à la tranquillité individuelles sur la base du respect absolu des droits de l'homme; quatrièmement, rétablir la dignité nationale et individuelle; cinquièmement, créer un esprit nationaliste et créer la base nécessaire à la participation et à l'intégration de tous les groupes ethniques qui composent notre pays; sixièmement, relever l'économie nationale dans le cadre de la libre entreprise, conformément aux contrôles qu'exige la situation nationale; septièmement, restructurer le pouvoir judiciaire, avec la participation du Barreau, pour l'adapter à la situation actuelle, et assurer son fonctionnement éthique, moral et juridique; huitièmement, éliminer la corruption administrative et insuffler à nouveau aux fonctionnaires le sens du service public, qui est le fondement d'un gouvernement national; neuvièmement, stimuler, dans les différents groupes de pression, qui représentent l'activité nationale, un nouveau courant favorable au développement, aux réformes et au nationalisme; dixièmement, renforcer l'intégration nationale, en mettant à profit de manière efficace la coopération fournie par les autres pays et par les organismes internationaux, tout en réglant les problèmes en provenance de l'extérieur auxquels fait face notre pays; onzièmement, améliorer le niveau de vie de la population afin de diminuer les contradictions existantes; douzièmement, restructurer le système électoral pour que, grâce à une véritable démocratie, soit respectée la participation politique et que soient évitées les déceptions populaires; treizièmement, réorganiser l'administration publique pour accélérer l'exécution des programmes gouvernementaux, les rendre efficaces, contrôler leur fonctionnement et éviter l'anarchie administrative; et, quatorzièmement, rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays, dans des délais rigoureux, pour que les Guatémaltèques sachent quels sont leurs droits et obligations dans le cadre d'institutions libres et démocratiques, et qu'ils exigent que ces droits et obligations leur soient appliqués.

128. A ces fins, le Gouvernement de la République a pris, dès le début, des mesures pour purger l'administration publique, réduire les dépenses publiques grâce à une politique d'austérité, favoriser les investissements, augmenter les exportations de produits traditionnels et autres, sans parler de l'aide immédiate qui a été apportée aux populations affectées par la violence subversive. Sur le plan politique, un Conseil d'Etat a été créé, dont les membres représentent les secteurs les plus divers du pays; ce conseil est un organe consultatif du Gouvernement de la République et constitue, dans le cadre de celui-ci, un facteur d'équilibre. Il convient de noter que cet organe, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, comprend des représentants des différentes ethnies autochtones qui composent notre nation, ce qui leur donne une tribune où exposer leurs problèmes, leurs besoins, leurs désirs et aspirations, et ce qui leur donne aussi la possibilité de participer à l'avenir, avec tous les autres secteurs représentatifs du pays, à la prise de décisions afin de mieux définir le destin de la République.

129. Le Président de la République, dans un discours prononcé lors de l'inauguration du Conseil d'Etat, a déclaré ce qui suit :

“La notion politique que nous définissons actuellement comme étant la réforme guatémaltèque ne vaudra que lorsque seront atteints les différents objectifs que nous nous sommes fixés, à court, à moyen et à long terme, objectifs qui forment la charpente où reposera le toit de notre nationalité.”

130. Puisque les objectifs concrets doivent être établis d'un commun accord et conformément aux suggestions présentées par les représentants des secteurs intéressés au développement national, nous relevons parmi les objectifs généraux que nous nous sommes fixés les suivants.

131. Premièrement, le Conseil d'Etat légiférera sur les privilèges et les exemptions des Guatémaltèques, en mettant en valeur et en renforçant, dans le cadre de cet organe légal, toutes les dispositions relatives aux droits de l'homme. Il devra examiner, diffuser, enseigner et pratiquer ces droits, et ses principes serviront de base à toutes les lois. Le gouvernement actuel s'engage à faire figurer dans les lois fondamentales du Guatemala toutes les dispositions relatives aux droits de l'homme.

132. Deuxièmement, le Conseil d'Etat proposera une procédure juridique permettant d'assurer le développement politique avec toute la sécurité voulue et dans le respect de la stabilité sociale. A cette fin, nous devons donc obtenir des accords de base pour assurer la démocratisation du pays, afin qu'il parvienne ainsi à l'établissement de son propre système, qui soit efficace, fiable, juste et souple, capable de résoudre les problèmes qui se posent à notre nation, et pour assurer l'instauration d'un Etat fort, qui la représente, la consolide et la revitalise.

133. Troisièmement, le Conseil d'Etat devra aussi préparer un projet de loi provisoire visant à élire l'Assemblée constituante, ce qui permettra un élargissement de la vie politique par une représentation authentique de tous les Guatémaltèques, en favorisant la participation du peuple, la consolidation de l'Etat, la relance de l'opinion populaire et l'organisation de groupes de personnes et de groupes sociaux pour qu'une société plus solidaire mette en lumière ce qui nous unit et harmonise son pluralisme constitutif dans la liberté.

134. Face aux frustrations endurées par les Guatémaltèques, aux contradictions renouvelées et constantes héritées des gouvernements antérieurs, face à l'absence d'une stratégie globale capable de surmonter la subversion, face à l'absence de solutions à nos problèmes fondamentaux, à l'absence totale d'exemples moraux chez ceux qui gouvernent ou prétendent gouverner, à l'irresponsabilité manifeste dans la gestion de l'économie et à la corruption généralisée, “l'armée du Guatemala s'est engagée” — ainsi que je l'ai annoncé à la communauté guatémaltèque, sur les instructions du Président — “à mener, avec fermeté et attachement, le pays sur la voie de la démocratie, en créant les conditions et les mécanismes nécessaires à la mise en place d'un gouvernement légitime, opposé à la corruption. L'armée guatémaltèque rejette solennellement les tentatives de division de la part d'individus ou d'institutions ainsi que la corruption et la démagogie de ceux qui s'arrogent des droits qui ne sont que les fruits de leur propre frustration, irresponsabilité ou ignorance”.

135. La corruption des régimes antérieurs avait décomposé mon pays non seulement sur le plan politique, mais aussi sur les plans social, spirituel et moral, et les valeurs morales fondamentales de notre peuple avaient disparu.

136. C'est pourquoi, le gouvernement de la République a suscité le dialogue entre le peuple et les autorités. Aussi, grâce à l'exemple, à la mise en œuvre d'une nouvelle philosophie de gouvernement, ces valeurs intrinsèques de notre peuple seront progressivement restaurées et, parallèlement au développement matériel, un changement moral et spirituel se dessinera, qui permettra, sans nul doute, au Guatemala d'envisager avec davantage de sérénité son avenir, de retrouver son identité de peuple et de forger son destin.

137. Les problèmes nationaux sont complexes. Aussi appellent-ils des sacrifices, des efforts, du travail et de la bonne volonté de la part de tous les Guatémaltèques si nous voulons faire progresser notre pays. Et c'est à notre noble tâche que nous nous sommes consacrés, tâche pour laquelle nous comptons, bien entendu, sur la compréhension et la coopération internationales.

138. Par conséquent, l'étape que traverse actuellement le Guatemala est critique parce que nous portons des jugements, nous analysons les structures, les ressources, les valeurs et les principes qui avaient été suivis jusqu'ici, afin de nous tourner de façon réaliste vers l'avenir. En effet, dans notre pays, il y a beaucoup à faire. Cette démarche est tout à fait normale pour un peuple qui a le devoir d'écrire lui-même son histoire. Nous savons par expérience que si nous ne forgeons pas nous-mêmes notre histoire, d'autres s'en chargeront, ce qui suppose pour tout peuple le recours à ce mot funeste d'intervention.

139. L'engagement historique du gouvernement actuel de la République du Guatemala consiste à résoudre de manière positive les problèmes de paix et de sécurité du pays, à régler la grave crise économique qui afflige le Guatemala, comme le monde entier d'ailleurs, compte tenu d'une récession économique qui a été aggravée en Amérique centrale par des causes internes; à restructurer et à inclure d'importants secteurs représentatifs du pays jusqu'ici injustement oubliés et qui n'ont pas encore participé aux décisions démocratiques, et qui, pour la première fois, exerceront leur droit universel de voter librement grâce à un nouveau système électoral sain, ce qui garantira l'autodétermination du peuple guatémaltèque et interdira la fraude électorale qui avait jusqu'alors faussé notre démocratie; à revenir à un état de droit et à mettre en place un gouvernement démocratique, représentatif de toute la nation et c'est là un processus qui devrait s'achever au début de 1985, car nous sommes convaincus que tous ces secteurs représentatifs du pays apporteront leur concours patriotique à cette grande entreprise afin de jeter les bases d'une véritable démocratie représentative à laquelle participe le peuple du Guatemala. Voilà ce à quoi nous nous sommes engagés et ce qui fait l'objet de notre volonté de réaliser, tant sur le plan national qu'international, un avenir meilleur pour le Guatemala.

140. Après ce survol des transformations survenues dans mon pays, on peut conclure que sa politique internationale sera également distincte à l'avenir, sans pour autant que soient sacrifiés les principes sacrés de souveraineté et d'indépendance des peuples. Mon gouvernement est néanmoins conscient de l'interdépendance des nations du monde sur les plans économique, politique et culturel et reconnaît la nécessité de débattre ouvertement des problèmes avec toutes les nations, afin de les résoudre au mieux sur la base du respect et de la confiance mutuelle.

141. Outre ces circonstances, nous avons été victimes d'une catastrophe naturelle au sud de la République à la suite d'une dépression atmosphérique qui a dévasté la région, causé un grand nombre de victimes et entraîné des dégâts matériels considérables. Cette catastrophe a cruellement endeuillé notre pays. Je tiens à dire ici publiquement, au nom de mon gouvernement, notre reconnaissance à tous les gouvernements amis et à toutes les organisations internationales pour leur aide ferme et rapide.

142. Sur le plan international, le gouvernement de la République s'est engagé, depuis son accession au pouvoir, le 23 mars dernier, à développer les institutions démocratiques et à remettre à l'honneur les valeurs fondamentales de notre peuple ainsi que la dignité nationale; il s'est engagé à respecter les accords internationaux conclus par le Guatemala, à continuer de respecter scrupuleusement les normes juridiques régissant les relations entre Etats et à apporter son concours aux organisations internationales qui servent les droits de l'homme dans le monde.

143. Le gouvernement de la République se propose de resserrer ses liens d'amitié et de coopération avec tous les pays auxquels il est déjà uni. Il se propose aussi de développer ses relations avec tous les pays épris de paix et de démocratie afin de réaliser les principes de progrès dans le cadre de la communauté internationale.

144. Le Guatemala tient aussi à témoigner la confiance que lui inspirent les organisations internationales ainsi que sa décision d'honorer les engagements qui ont été contractés auprès d'elles, en réaffirmant sa foi dans les buts et principes de la Charte des Nations Unies et de celle de l'Organisation des Etats américains [OEA]. Mon gouvernement réaffirme son appui à l'ONU, en tant qu'instrument principal du maintien de la paix et du renforcement de la sécurité internationale.

145. Le Guatemala a des relations fraternelles avec les autres pays d'Amérique centrale; nous avons en effet la même origine, nous sommes nés à l'indépendance en même temps, nous constituons ensemble une unité géographique, nous avons la même histoire, nous parlons la même langue, nous avons les mêmes traditions et les mêmes coutumes et nous avons des problèmes analogues.

146. Nous respectons sans équivoque le principe de non-intervention dans les affaires intérieures des autres Etats et nous souhaitons nous rapprocher des pays frères d'Amérique centrale dans le respect des valeurs les plus élevées de l'humanité, à savoir la paix, la liberté et la justice; nous chercherons ensemble aussi à mettre en place des mécanismes économiques, juridiques et politiques permettant le déve-

loppement de notre isthme, la coopération entre nos nations et nos peuples pour rechercher ensemble un avenir plus heureux dans cette région du monde si perturbée depuis quelques années.

147. A l'échelon latino-américain, notre politique tend à réaffirmer notre foi dans le système interaméricain, dont les objectifs sont consignés dans la Charte de l'OEA; notre politique régionale est donc une politique de relations de solidarité et de coopération avec les pays voisins car nous estimons que l'Amérique latine doit jouer, dans la communauté internationale, le rôle qui lui revient parce que c'est un continent qui a toujours lutté pour les principes de la liberté, de la justice sociale et de la dignité et que c'est aussi une région qui a un poids incontestable dans la communauté mondiale du point de vue géopolitique.

148. Le Guatemala a foi dans le destin historique de l'Amérique et estime qu'en renforçant les relations de l'hémisphère, dans le cadre de l'OEA, l'Amérique latine pourra favoriser un développement progressif, indépendant et souverain pour les peuples qui la composent et leur assurer les conditions nécessaires à la meilleure exploitation possible de leurs ressources naturelles grâce au progrès de la science et de la technique.

149. Sur le plan de la politique mondiale, le Guatemala appuie les démocraties qui respectent la dignité de la personne humaine.

150. Sur le plan économique, le Guatemala, en tant que nation en développement, est solidaire des justes aspirations des pays du tiers monde et, en tant que membre du Groupe des 77, partage la préoccupation des nations pauvres face à une injustice internationale évidente qui se manifeste dans de nombreux domaines, et plus particulièrement dans ceux du commerce et de l'économie.

151. En ce qui concerne les droits de l'homme, la loi fondamentale du gouvernement du Guatemala, qui constitue l'instrument juridique le plus important pour les actions du gouvernement, prévoit que le respect des droits de l'homme est l'un des principes fondamentaux de son organisation interne et de ses relations internationales. Cette même loi fondamentale définit les droits de l'homme et leur donne tout leur sens, y compris les droits fondamentaux de l'homme, les droits civils et politiques et les droits sociaux, économiques et culturels de l'homme. Le Gouvernement de la République respecte ces droits sur le plan interne et, sur le plan international, apporte son concours aux organisations internationales créées pour veiller à leur respect.

152. C'est ainsi que nous avons adressé une invitation à la Commission interaméricaine des droits de l'homme pour qu'elle se rende dans notre pays afin de vérifier par elle-même l'application de ces droits sur le plan national. Cette visite a d'ailleurs eu lieu et elle s'est déroulée dans les meilleures conditions du 20 au 26 septembre dernier. La Commission interaméricaine des droits de l'homme a reconnu publiquement tous les services et la liberté qui ont été accordés à ses membres lors de leur séjour au Guatemala pour y mener une enquête approfondie sur les droits de l'homme. C'est ainsi que la Commission a eu des entrevues avec des fonctionnaires du gouvernement, des institutions, des associations, des entités

représentatives ainsi qu'avec des personnes qui ont formulé des plaintes. De plus, la Commission a pu se rendre à l'intérieur du pays, dans des endroits qu'elle a choisis elle-même, pour voir les habitants, échanger des impressions avec eux et voir sur place leurs conditions de vie, dans le contexte des droits de l'homme. Une fois les exigences de procédure respectées, le rapport de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sera publié par la Commission elle-même et porté à la connaissance de toute la communauté internationale. A la fin de sa visite, les membres de la Commission ont fait des recommandations au Gouvernement qui les étudie en vue de les mettre en œuvre.

153. Pour ce qui relève de la compétence de l'ONU, la Commission des droits de l'homme a nommé un rapporteur spécial pour enquêter sur les droits de l'homme au Guatemala. Mon gouvernement a fait des démarches auprès du Secrétaire général pour que celui-ci désigne un fonctionnaire chargé de ce travail. Dès qu'il sera désigné et accepté par mon gouvernement, nous lui accorderons tous les services et toute la liberté nécessaires pour qu'il s'acquitte de sa mission.

154. Des entretiens ont eu lieu avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, créé par la Commission des droits de l'homme. Nous lui avons donné également tous les renseignements nécessaires sur les affaires dont il était saisi et nous lui avons accordé tout notre concours dans l'accomplissement de son mandat.

155. Cette attitude du gouvernement du Guatemala montre sa sincère intention d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays et de rechercher, auprès des organisations internationales qui se préoccupent de la question, l'aide nécessaire pour que les droits de l'homme soient une réalité de plus en plus vivante au Guatemala.

156. A l'occasion de la décision prise par la République argentine de recouvrer sa souveraineté sur les îles Malvinas, le Guatemala a ratifié sa position qui est d'appuyer cette nation sœur dans ses droits légitimes sur ces îles Malvinas et de l'appuyer dans sa détermination d'en réclamer la souveraineté. Dans des déclarations publiques, et dans des interventions au Conseil de sécurité comme lors de la vingtième réunion de consultations des Ministres des affaires étrangères de l'OEA, convoquée conformément au Traité interaméricain d'assistance mutuelle, mon pays a exposé sa pensée sur les îles Malvinas, a réaffirmé sa solidarité avec la République argentine et a reconnu pleinement ses droits à l'intégrité de son territoire.

157. Au Conseil de sécurité, la délégation du Guatemala a déclaré entre autres :

« Il n'est pas concevable que le système colonialiste, qui est fort heureusement en voie d'extinction dans le monde et sur notre continent, puisse persister du fait que l'on permette à un empire colonialiste d'imposer ses intérêts dans notre Amérique, au détriment d'un pays latino-américain qui s'est vu reconnaître, sur le plan international, le droit à la souveraineté pleine et entière sur son territoire.

“A notre avis, cet acte doit être examiné dans le cadre de négociations pour que l'immense majorité des Etats qui composent la communauté internationale puissent continuer à croire en la justice internationale, même lorsque sont en jeu les intérêts de grandes puissances qui voudraient imposer leur volonté au moyen de leur force militaire. S'il n'en est pas ainsi, l'Amérique latine considérera cet acte commis contre l'Argentine comme extrêmement grave pour toute l'Amérique latine et fort inquiétant pour le reste du monde, parce qu'il pourrait subir un traitement semblable si l'on cherchait à l'assujettir dans des circonstances identiques.”

158. Nous avons partagé l'angoisse d'une république latino-américaine qui a subi l'agression d'une puissance extérieure au continent, ce qui est contraire au droit international. Nous sommes peiné de voir que l'Argentine n'a pas pu compter sur la solidarité à laquelle elle avait droit conformément aux pactes qui sont toujours en vigueur.

159. En tant que Ministre des affaires étrangères du Guatemala, j'ai eu l'honneur de signer, en même temps que d'autres ministres des affaires étrangères d'Amérique latine, une demande d'inscription de la question des îles Malvinas à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale afin qu'elle soit examinée en séance plénière.

160. Quoi qu'il en soit, j'adresse un appel aux parties au différend pour qu'elles reprennent le plus tôt possible les négociations, sous les auspices de l'ONU, en vue de régler ce problème d'ordre territorial. Le règlement pacifique des différends est et doit rester, à l'ONU, l'instrument le plus sûr pour le maintien de la paix et de la sécurité.

161. L'Assemblée générale n'a pas débattu la question de Corée depuis six ans. Le Guatemala estime qu'il appartient aux Coréens eux-mêmes de résoudre le problème de Corée par des moyens pacifiques et nous pensons que l'Organisation peut contribuer à la création du climat favorable à la reprise des pourparlers intercoréens au lieu de se lancer dans un nouveau débat stérile sur cette question.

162. Cependant, étant donné la situation instable et tendue qui règne actuellement dans la péninsule coréenne, mon pays croit qu'il est urgent de reprendre le dialogue entre la Corée du Nord et la Corée du Sud afin que ces dernières parviennent au règlement de leurs différends par des négociations directes, sans pressions ni ingérences de l'extérieur. Pour cela, il faut que la Corée du Nord prenne la décision politique de revenir à la table des négociations le plus tôt possible.

163. Le Guatemala pense que, sans préjudice de l'objectif fondamental qui est la réunification définitive de la péninsule coréenne, la Corée du Sud comme la Corée du Nord pourraient, afin d'atténuer les tensions actuelles et de créer les conditions favorables à la stabilité dans la région, être admises comme Membres des Nations Unies, conformément au principe de l'universalité consacré dans la Charte.

164. Pour ce qui est du désarmement, question dont l'Organisation des Nations Unies s'occupe depuis sa création, ma délégation estime qu'il convient de citer une déclaration que le Président de la République

du Guatemala a envoyée, en tant que contribution de mon pays à la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement :

“Le Guatemala, dont le peuple et le gouvernement sont profondément pacifistes, tient à faire connaître son point de vue à l'occasion de la présente session consacrée au désarmement.

“Le Guatemala considère que la campagne de réduction des armements est vitale pour la paix du monde, le développement des Etats et la prospérité des peuples.

“Il faut dénoncer clairement les dangers qui résultent de la poursuite de la course aux armements et exposer comme un mythe l'idée que la paix et la sécurité puissent aller de pair avec l'accumulation d'immenses stocks de moyens de destruction.

“L'interdiction générale et complète de l'utilisation d'armes nucléaires est d'une importance cruciale, car elle contribue à réduire le risque d'une guerre nucléaire, qui serait une catastrophe pour l'humanité tout entière.

“Le Guatemala estime que l'énergie nucléaire doit être utilisée uniquement à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité.

“Le Guatemala estime qu'on ne peut parvenir à une paix durable que par un désarmement général et complet, sous contrôle international efficace et strict et non par l'équilibre des armements entre les grandes puissances.

“Le désarmement est l'un des objectifs proclamés par l'Organisation des Nations Unies il y a plus de trente ans, mais malgré les nombreuses initiatives prises par l'Organisation, la course aux armements se poursuit à un rythme effréné dans le monde.

“Bien que la responsabilité en matière de désarmement incombe au premier chef aux grandes puissances, il convient également, de l'avis du Guatemala, de supprimer les armes perfectionnées en Amérique latine de façon à contribuer au désarmement universel et à libérer davantage de ressources au profit du développement économique et social.

“Le Traité de Tlatelolco, auquel le Guatemala est partie, est un instrument extrêmement utile pour éviter que l'Amérique latine ne devienne un dépôt d'armes nucléaires ou un champ d'essais atomiques.

“Il faut souligner combien il importe que les pays hautement industrialisés se rendent compte que s'ils réorientaient vers les pays pauvres les ressources énormes qu'ils consacrent à la production d'armes de destruction massive, pour aider ces pays à réaliser un développement intégral et harmonieux, les fléaux tels que la faim, le chômage, la malnutrition, l'analphabétisme et les conditions de vie précaires qui existent dans le tiers monde seraient considérablement atténués.

“La paix et la justice sociale, que l'humanité désire ardemment, peuvent être réalisées avec la participation active de tous les pays afin d'instaurer un nouvel ordre international et de pouvoir

offrir aux générations présentes et futures un monde plus humain et équilibré, qui repose sur les bases solides de l'égalité et de la dignité⁵."

165. Le Guatemala estime que tous les problèmes du désarmement ne doivent plus être abordés de manière traditionnelle. Il faut examiner l'attitude de certaines puissances sous un angle plus large, de même que celle des pays qui ne voient que leurs intérêts hégémoniques et encouragent la subversion en fournissant des armes, des munitions, une formation militaire, des appuis logistiques, des fonds ou une aide internationale quelconque.

166. Sans une analyse globale des questions relatives au désarmement, les initiatives visant à la réduction des budgets militaires et les appels lancés aux grandes puissances pour qu'elles arrêtent leur course aux armements ne porteront que sur un aspect du problème et laisseront de côté l'autre aspect qui a trait à la fourniture d'armements aux factions subversives qui recourent au terrorisme et à la lutte armée pour prendre le pouvoir, même si cela implique des pertes en vies humaines et des souffrances infligées aux populations civiles. Il ne faut pas oublier non plus l'inévitable besoin en armements pour lutter contre la subversion qui mobilise des ressources qui, autrement, seraient consacrées à des entreprises de bien public et à caractère social.

167. Le Guatemala se réjouit de voir que la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, après plusieurs rencontres, a réussi à formuler un texte de Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Le Guatemala regrette sincèrement qu'un texte qui fut l'objet de tant de négociations n'ait pas été approuvé à l'unanimité, uniquement parce que certains Etats ont émis des réserves sur certaines dispositions du document mentionné, essentiellement en ce qui concerne l'exploitation des ressources maritimes en dehors des juridictions nationales.

168. Le Guatemala lance un appel à ces nations et leur demande de prouver leur bonne volonté en faisant des concessions dans leurs propres prises de position politiques, de façon que la Convention sur le droit de la mer sorte renforcée de son application par les Etats Membres de l'Organisation. Le Guatemala, qui a voté en faveur de la Convention la signera lorsqu'elle sera ouverte à la signature.

169. Le Guatemala réitère et maintient devant cette Assemblée les réserves exprimées sur l'indépendance accordée par le Royaume-Uni, de façon unilatérale, au Belize, ignorant les droits légitimes du Guatemala sur ce territoire qui fut l'objet d'une controverse juridique internationale, en accord avec la procédure pacifique de la Charte des Nations Unies, controverse non résolue en raison de cet acte unilatéral et illégal du Royaume-Uni et qui crée une situation de permanente insécurité dans la région. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable de résoudre ce différend par des négociations et par le biais d'une solution pacifique et équitable pour toutes les parties, tenant compte essentiellement des droits du Guatemala, qui se fondent sur de solides arguments d'ordre historique, géographique, juridique, politique et moral.

170. Le Guatemala, face à cette action inacceptable, considère que la manière dont l'indépendance a été accordée au Belize représente une violation des

normes internationales; c'est pourquoi il ne reconnaît pas cette indépendance, ni le Belize comme Etat, de même qu'il ne reconnaîtra pas sa souveraineté, ses frontières, et ne l'acceptera pas comme membre de la communauté des nations tant qu'une solution juste et équitable n'aura pas été trouvée, qui tienne compte des droits légitimes du Guatemala sur ce territoire et des intérêts de la population du Belize.

171. Le Guatemala a demandé au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de ne pas esquiver ses responsabilités historiques en la matière et de continuer les négociations directes, de façon que par ce biais, une solution pacifique, à la fois équitable et honorable, puisse être trouvée à cette controverse déjà ancienne.

172. Les nobles objectifs des Nations Unies ne sauraient être pleinement atteints si une grande part de l'humanité continue de souffrir de la misère, de la faim, de l'ignorance, de l'analphabétisme, du chômage, de la malnutrition, de mauvaises conditions de vie, du manque d'habitations et de bien d'autres maux. Si tous les êtres humains ont droit au bonheur, au progrès matériel, intellectuel, moral et spirituel, la tâche essentielle de l'ONU doit être de renforcer la coopération internationale et de créer les conditions requises pour que ces droits fondamentaux puissent être exercés.

173. Dans le domaine économique, ma délégation est convaincue de la nécessité d'ouvrir des négociations globales sur la coopération pour le développement, dans le domaine économique, car tout le monde est conscient que le fossé n'a pas été comblé entre nations en développement et pays développés. Au contraire, récemment, la crise économique et monétaire n'a fait qu'accentuer ses effets désastreux sur les économies sensibles des pays en développement. Aucune solution efficace n'a été trouvée aux problèmes des produits de base, des dettes internationales, de la balance des paiements, de la protection du pouvoir d'achat des pays en développement, du commerce et des transactions, du transfert des techniques, de l'accroissement des ressources réellement disponibles et de l'accès aux marchés monétaires.

174. Le Guatemala est certain que les Nations Unies sont l'instance la plus appropriée pour résoudre les questions affectant l'avenir de tous les pays du monde, mais il reconnaît que l'Organisation n'a pas toujours agi avec la promptitude et l'efficacité nécessaires pour résoudre des crises qui menacent la paix mondiale. Cette situation n'existe que parce qu'il est difficile de parvenir dans la pratique à un équilibre véritable qui concilie les droits de l'homme et les meilleurs intérêts des Etats, les principes et les buts de la Charte. C'est ainsi que nous avons constaté que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale n'ont pas toujours jugé de façon semblable des situations qui ont mis en danger la paix et la sécurité internationales, et que le Conseil de sécurité lui-même a changé la nature de son rôle en recourant à des procédures de consultations officielles entre ses Etats membres, au lieu de traiter lui-même, comme le lui dicte son devoir, des questions tombant sous sa juridiction et d'essayer de leur apporter une solution adéquate.

175. Mon pays a eu l'occasion de vérifier cette assertion lorsqu'il a soumis à cet organe sa pétition rejetant

la recommandation pour l'admission du Belize aux Nations Unies, et que le Conseil de sécurité, en violation flagrante des principes de la Charte, et sans raison particulière, a refusé de l'examiner.

176. Il est nécessaire de jeter des bases solides de justice et d'équité pour le développement des relations internationales. Ma délégation considère que nous devons revenir aux sources qui ont vu naître l'Organisation des Nations Unies, de façon que les mêmes aspirations présentes lors de la création de l'Organisation à San Francisco deviennent le flambeau des générations présentes et futures, lequel éclairera notre chemin et nous permettra de bâtir un monde meilleur et plus équilibré, fondé sur les piliers de la fraternité et de la solidarité, où la paix, la justice sociale, la liberté et la dignité, auxquelles l'humanité a droit, puissent régner sans discrimination.

177. M. JACKSON (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : Mon premier devoir, devoir agréable, est de présenter nos félicitations chaleureuses, à M. Hollai, fils éminent de la Hongrie, à l'occasion de son élection unanime. Avec les autres membres de ma délégation, je l'assure de notre coopération pleine et entière dans ses efforts visant à assurer le succès de cette session de l'Assemblée. En même temps, permettez-moi de rendre hommage à M. Kittani, de l'Iraq, qui, avec patience, tact et sagesse, a dirigé cette Assemblée à travers les exigences combien nombreuses et éprouvantes de l'année écoulée. Nous avons contracté à son égard une dette de gratitude. Permettez-moi également de renouveler ici nos félicitations au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, du Pérou, pour son élection à ce poste si important à une époque particulièrement difficile. J'ai eu personnellement le plaisir et la bonne fortune de travailler avec lui au cours des années précédentes durant lesquelles il a rendu des services inlassables et dévoués à son pays et à l'Organisation. Le sérieux et la manière directe qui caractérisent la façon dont le Secrétaire général aborde les tâches auxquelles l'Organisation et ses Etats Membres sont confrontés méritent notre reconnaissance et notre éloge, aussi bien au sein de l'Organisation qu'au dehors. Nous lui souhaitons les meilleurs succès.

178. Le Secrétaire général a fait observer à juste titre dans son rapport si franc et si perspicace sur l'activité de l'Organisation que nous étions "périlleusement proches d'un nouvel état d'anarchie internationale" [A/37/I, p. 2]. Le Guyana partage cette appréciation. La crise économique internationale continue de s'approfondir alors que les relations politiques sont chargées de désordre et de tension. Au cours des années récentes, on a assisté à une intensification des crises politiques et économiques mondiales et à une tendance manifeste à l'exacerbation des tensions et des situations existantes, ainsi qu'à la création de nouveaux conflits dits locaux et régionaux, dont certains ont des conséquences dévastatrices. Les désordres sont contagieux. Aucune région et, en fait, aucun pays, n'y a échappé. Plus que jamais auparavant, les Etats ont besoin, dans leurs relations bilatérales, d'être conscients des conséquences que peuvent avoir sur d'autres leurs politiques nationales et de prendre les mesures adéquates nécessaires qui permettront d'éviter l'affrontement, de préserver le pluralisme et de favoriser la sécurité et le développe-

ment économique et social des peuples du monde entier.

179. A la base des tensions globales actuelles, se retrouve l'intensification de la contestation entre les différents systèmes sociaux. Ce n'est nulle part plus évident que dans l'accroissement des dépenses et le perfectionnement des armements et systèmes d'armements, ce qui ne fait qu'alimenter le mouvement vers une confrontation globale. Le langage de la coopération a été remplacé par celui de la confrontation et les relations entre les grandes puissances sont maintenant teintées d'oppositions extrêmement dangereuses. Ces rivalités militaires et politiques ont atteint un nouveau niveau créant de profondes fissures dans les relations internationales et empêchant le processus de démocratisation de ces relations.

180. Nos préoccupations politiques au niveau mondial se retrouvent sur le plan économique, car des relations économiques internationales équitables sont une des conditions nécessaires de la stabilité politique. Le système économique international actuel est sans aucun doute dans une situation extrêmement difficile et ses effets négatifs sur tous les Etats, en particulier sur les Etats petits et faibles, sont manifestes.

181. La solution d'un tel état de choses exige des efforts raisonnés et collectifs. Mais la communauté mondiale n'a pas réagi assez souvent de pareille manière. Au lieu de s'engager avec plus d'ardeur vers le multilatéralisme dans les relations économiques internationales, nous assistons aujourd'hui à une situation de retrait par rapport à celui-ci, situation qui débouche sur l'échec et sur l'impasse. En même temps, les efforts visant à trouver des solutions sur la base de critères partisans et bilatéraux sont renouvelés. En fait, l'éloignement du multilatéralisme qui menace les relations économiques entre les Etats s'est exprimé par une réaffirmation de la prédominance des approches idéologiques unilatérales à l'égard du développement économique, c'est-à-dire, en fait, un retour au déterminisme économique. Dans cet éloignement du multilatéralisme, dans ce retour au déterminisme économique, nous sommes aujourd'hui confrontés à une double stratégie. Il y a un refus déterminé de remodeler les institutions internationales existantes d'une manière qui les mettrait plus à même de réagir aux graves problèmes qui nous mettent tous en péril, en particulier les pays en développement, et en même temps, nous sommes les témoins d'une tendance à refuser à ces institutions multilatérales les ressources qui sont nécessaires à leur fonctionnement normal. A cet égard, la position du PNUD exige de notre part une attention particulière et nous devons insister sur un engagement réel de lui fournir des ressources appropriées lui permettant de continuer à jouer efficacement son rôle très utile.

182. Cette tendance inquiétante vers une bilatéralisation des maux économiques globaux se manifeste encore d'autres manières. Nous ne pouvons passer sous silence l'épreuve de trois années d'échecs continus dans les efforts visant à lancer une série de négociations globales. Il y a eu, au cours de ce processus, des signes périodiques qui ont indiqué un certain mouvement; mais tout aussi rapidement qu'ils apparaissaient une impasse nouvelle se faisait jour. L'échec sur l'accord visant à lancer les négociations a considérablement affaibli la résolution pourtant bien neces-

saire d'entreprendre des solutions collectives. La conséquence a été une indication toujours croissante que la manifestation globale des maux économiques mondiaux ne pouvait être écartée tant que des efforts nationaux visant à leur solution n'étaient pas poursuivis. Ainsi, l'absence de négociations globales pour aider à résoudre les problèmes globaux de nature structurelle a entraîné un épuisement quasi complet de mesures visant à aborder les problèmes immédiats qui frappent l'économie mondiale. Les mesures d'ajustement individuelles et partielles sont élaborées avec des conséquences de plus en plus lourdes des charges qui en découlent, le coût et les difficultés de cet ajustement étant supportés par les pays en développement.

183. Le problème de la baisse des prix des matières premières, l'importance de l'inflation et les taux d'intérêts élevés, les obstacles à l'expansion commerciale, le chaos qui caractérisent le système financier international ont été évalués, examinés et analysés maintes fois du haut de cette tribune au cours de ces derniers jours. Cependant, malgré toutes ces analyses, nous sommes bien conscients, dans les pays en développement, des limites à la croissance que nous connaissons aujourd'hui du fait de ces problèmes. Nulle part ces limites ne sont plus manifestes que dans nos efforts visant à gérer nos dettes. Les problèmes posés par une augmentation en flèche des fardeaux de la dette présentent des difficultés considérables. Les efforts réalisés pour ajuster l'inflation dans le monde développé ont eu des conséquences extrêmement graves pour nos économies. Tous ces problèmes, celui des taux d'intérêt élevés, celui de l'alourdissement du fardeau de la dette et celui posé par la nature même du système financier international, exigent que nous recherchions des solutions collectives. C'est là notre préoccupation la plus importante, celle qui exige un examen immédiat et urgent.

184. Pour notre part, dans le monde en développement, nous avons été désireux de rechercher les voies et moyens de contribuer collectivement à une solution des problèmes globaux, ainsi qu'on peut le constater dans le Programme d'action de Caracas⁶ sur la coopération économique entre pays en développement. Nos tentatives de rassembler nos forces individuelles et ressources de base e⁷ de favoriser ainsi notre autonomie collective sont dignes d'éloges et offrent de grandes promesses pour l'avenir. Mais, comme on l'a constaté à maintes reprises, la coopération économique entre pays en développement, la coopération Sud-Sud, ne représente qu'une partie d'un tout. Il ne s'agit pas d'une solution de remplacement pour des progrès réels dans les relations Nord-Sud. La recherche de solutions fondées sur des méthodes multilatérales et collectives doit être poursuivie sans relâche.

185. Le Guyana constate avec satisfaction la conclusion fructueuse des sessions de négociations de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et l'apparition d'un texte final qui reflète vraiment les préoccupations de tous ceux qui ont travaillé longuement et durement pour mettre en place un régime juridique international pour l'espace océanique. Le Guyana espère que lorsque nous nous réunirons à la Jamaïque pour signer l'Acte final et la Convention, le nombre des signataires de la Convention

sera une source de grande satisfaction pour ceux dont la motivation essentielle, au cours de ces dernières années, a été l'élaboration de dispositions justes et équitables pour le meilleur usage possible de la mer, et l'utilisation de ses ressources au bénéfice de l'humanité tout entière, sans aucune discrimination.

186. Il est naturellement inquiétant de voir que certains Etats aient jugé approprié de rester en coulisse au moment où ces efforts historiques étaient déployés. On peut également regretter qu'un certain nombre d'Etats développés aient choisi de conclure entre eux un petit traité multilatéral, défiant ainsi la volonté de l'écrasante majorité des Etats du monde.

187. J'en viens maintenant aux relations politiques internationales pour dire que celles-ci se sont considérablement détériorées au cours des dernières années. Les diagnostics du malaise qui frappe les relations internationales sont extrêmement nombreux et divers. Ils vont de la crise de l'approche multilatérale dans les affaires internationales à la prolifération des armements, conjointement avec un encouragement à les utiliser; de l'effondrement des efforts de coopération qui ont évolué après la fin de la deuxième guerre mondiale au mépris accru des normes et des principes fondamentaux du droit international et à la tendance trop répandue à adopter une attitude anarchique qui repose sur l'affrontement, la menace, la violence et, malheureusement, l'intervention.

188. Ces manifestations négatives ont à la fois encouragé et facilité un comportement contraire au plein respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats, et en particulier des petits Etats.

189. Il ne fait pas de doute que le comportement interventionniste augmente. Il est à la fois la cause et l'effet de la crise dans les relations internationales et est le trait caractéristique d'un grand nombre de conflits. Les exemples en sont extrêmement nombreux au Moyen-Orient, en Europe, en Afrique et en Amérique latine.

190. La non-ingérence dans les affaires d'autres Etats a été l'un des principaux piliers et l'un des grands principes directeurs d'un système de relations internationales stables. L'interdiction de l'intervention est à la base même d'un grand nombre d'instruments internationaux que l'Organisation a adoptés au fil des années. Le plus récent d'entre eux est la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté, qui a été adoptée lors de la trente-sixième session [résolution 36/103, annexe]. Cette déclaration représente un instrument global codifiant les droits et devoirs des Etats, devoirs inscrits dans le principe de la non-intervention.

191. Mais le principe de la non-intervention, pour fondamental et si bien établi qu'il soit dans les relations internationales, est de moins en moins respecté. L'éventail des techniques d'intervention, qui vont de l'action militaire directe aux formes les plus insidieuses et les plus subtiles de pressions indirectes et de déstabilisation, a été mis en œuvre ces dernières années.

192. La motivation de l'intervention varie d'un cas à l'autre. Mais certaines grandes lignes sont claires-

ment discernables. Certains manipulent les situations locales d'affrontement et exploitent les conflits internationaux pour servir des intérêts géostratégiques plus larges. En outre, l'intervention vise souvent à contrecarrer la libération nationale et la lutte contre le colonialisme. La conduite interventionniste, au service d'ambitions expansionnistes, territoriales, idéologiques ou économiques, représente également un problème tout aussi difficile.

193. Certains pays ont suffisamment de ressources matérielles et humaines pour assurer à leur peuple un niveau de vie satisfaisant. Mais certains de ces pays, faisant preuve de ce qui ne peut être que considéré comme de la convoitise, cherchent à s'emparer du territoire et des ressources de leurs voisins. Dans la poursuite de leurs revendications expansionnistes, ces pays ne tiennent pas compte des principes et des normes de l'édifice juridique international qui a été difficilement mis en place au fil des ans.

194. Mais même si nous réussissons à interdire l'intervention en tant qu'instrument politique dans les relations entre les Etats, il devient impératif de renforcer et de faire progresser la sécurité collective et le désarmement. La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui s'est tenue ici en juin dernier, n'a pas concrétisé le grand espoir de nos peuples de voir s'instaurer un monde à l'abri du spectre de l'utilisation catastrophique des armes destructrices dont dispose l'homme. Cela se passe à une période où nous sommes les témoins de la prolifération et du perfectionnement d'une pléthore de systèmes d'armes qui ont des possibilités destructrices massives.

195. Il est réellement déplorable de constater la position de certaines grandes puissances qui, malgré une claire manifestation de l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement, n'ont pas jugé politiquement nécessaire de faciliter des accords sur les différents problèmes de désarmement et la mise au point d'un programme global de désarmement.

196. Les derniers événements horribles qui ont accompagné l'invasion israélienne brutale du Liban et le massacre sans justification d'hommes, de femmes et d'enfants innocents à Beyrouth-ouest soulignent la nécessité d'une solution juste, globale et durable de la situation au Moyen-Orient et de la question de Palestine. Il y a eu sans aucun doute une prise de conscience rapide des peuples à l'égard de la nécessité urgente d'en finir avec la dispersion des Palestiniens et de créer une patrie pour les Palestiniens en Palestine, comme cela a été envisagé par les premières résolutions de l'Assemblée.

197. Je voudrais répéter la position du Guyana. L'acquisition de territoires par la force ne peut être encouragée. Le peuple palestinien, dirigé par son authentique représentant, l'OLP, doit voir ses droits nationaux restaurés et tous les Etats de la région doivent vivre en paix et en sécurité.

198. Nous devons exercer la même fermeté à l'égard de l'entité raciste de Pretoria. L'indépendance de la Namibie doit être réalisée conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et il ne peut être question d'autres conditions. L'Afrique du Sud doit être amenée à évacuer la Namibie et à le faire rapidement. En même temps, l'Afrique du Sud doit

respecter pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats africains indépendants voisins. Au sein même de l'Afrique du Sud, les systèmes de l'*apartheid* et de la bantoustanisation doivent être condamnés. Les membres de la communauté internationale, individuellement et collectivement, doivent s'abstenir d'accorder aux racistes d'Afrique du Sud l'aide qui leur permet de maintenir leur politique d'oppression.

199. Malheureusement, la tragédie de la division de Chypre demeure, bien que l'Assemblée générale, dans sa résolution 3212 (XXIX), ait mis en place un cadre approprié pour le retrait des troupes étrangères et la réconciliation des communautés sur le territoire. Le Guyana donne tout son appui au Secrétaire général pour qu'il continue, sans relâche, sa recherche d'une solution urgente. Nous appuyons également les propositions que le Président de Chypre a faites devant l'Assemblée [21^e séance].

200. De la même façon, le peuple de Corée mérite notre appui pour la réunification pacifique de son territoire sans ingérence extérieure. Le Guyana continue de demander instamment la mise en œuvre rapide des dispositions du Communiqué conjoint du 4 juillet 1972⁷ et des propositions constructives les plus récentes qui ont été présentées par la République démocratique populaire de Corée.

201. Nous sommes particulièrement préoccupés par la guerre qui se poursuit entre la République islamique d'Iran et d'Iraq. Nous demandons l'application stricte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité à ce sujet, en particulier les résolutions 514 (1982) et 522 (1982).

202. L'Amérique centrale et les Caraïbes — et en fait l'Amérique latine — sont en ébullition. Cela s'est déjà concrétisé par une guerre totale qui a coûté et coûte toujours un grand nombre de vies humaines. L'Amérique centrale et les Caraïbes font l'objet de menaces de déstabilisation et d'intervention. Les mouvements autochtones pour le changement sont violemment confrontés à un ensemble de forces représentant des intérêts locaux et leurs appuis extérieurs. Des politiques délibérées de pression et d'intimidation visant à la conformité idéologique sont mises en œuvre. Le Guyana croit fermement qu'un système de relations pacifiques et stables en Amérique latine et dans la région des Caraïbes est une nécessité pour mettre fin à tous les types de pression économique et d'ingérence politique et pour respecter le pluralisme idéologique. Les Caraïbes doivent être une zone de paix.

203. Dans sa déclaration à l'Assemblée, lors de la 5^e séance, le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a longuement parlé des relations entre nos deux pays. Malheureusement, son exposé contenait des faits exagérément déformés; il était plein de dédain, frisait la calomnie, et retraçait l'histoire d'une manière tendancieuse et sélective.

204. L'année dernière, prenant la parole à l'Assemblée, le Premier Ministre de mon pays, M. Ptolemy A. Reid, a clairement exposé l'histoire de nos relations avec le Venezuela. La nature de ces relations a été profondément affectée par un désir, de la part du Venezuela, de redessiner la frontière entre nos deux

pays, frontière qui avait été déterminée par traité en 1899 et démarquée sur le terrain entre 1901 et 1905.

205. Le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a déclaré que ce n'est ni l'ambition territoriale ni la convoitise de richesses étrangères qui inspirent la revendication vénézuélienne mais la nécessité de rectifier une erreur historique commise à l'encontre du Venezuela. En cela, le Venezuela se fait le successeur de l'impérialisme colonial espagnol. Il a également déclaré que le Guyana refusait de comprendre la nécessité de cette rectification parce qu'il souhaitait jouir des fruits de l'impérialisme colonial britannique.

206. Le Guyana n'a pratiquement pas besoin de rejeter ces assertions péjoratives du Venezuela. En outre, notre réputation de nation anti-impérialiste est bien connue. La politique anti-impérialiste que poursuit mon pays est conforme aux principes du mouvement des pays non alignés, dont il est membre à part entière.

207. Le Ministre des affaires étrangères du Venezuela, en rejetant tout motif de convoitise et d'expansionnisme et en persistant dans la revendication territoriale de son pays, affirme qu'aucune ressource minérale exploitable n'a été découverte dans la région d'Essequibo que le Venezuela revendique. Au contraire, pour ne citer que quelques exemples, du pétrole a été récemment découvert dans cette région, nos anciennes mines d'or et de diamant sont en train de devenir des centres d'activité économique, et il y a eu une augmentation de l'évaluation de notre potentiel en uranium. Le Venezuela sait cela.

208. Avec ces activités et le potentiel qui existe, pouvons-nous accepter que le Venezuela présente l'Essequibo comme une région sans ressources minérales exploitables ? Et devons-nous comprendre qu'en revendiquant cette terre, dont le peuple est en outre d'une culture différente, il n'a d'autre motif que le désir de rectifier une erreur historique ? Nous sommes convaincus que la revendication territoriale du Venezuela est une tentative injustifiée d'assouvir sa soif de terres et de ressources appartenant aux autres.

209. Le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a également affirmé que le Venezuela n'avait pas commis d'agression contre le Guyana. Je ne saurais laisser passer cette déclaration sans la relever. En fait, elle doit être catégoriquement rejetée. Voyons les faits.

210. Le Venezuela peut-il nier que ses troupes occupent encore le territoire guyanais dont elles se sont emparées par la violence en 1966 ? Le Venezuela peut-il honnêtement — et je souligne le mot "honnêtement" — nier qu'il y a eu de nombreuses violations de notre espace aérien et de notre territoire par les avions et les forces armées du Venezuela ? Et qu'en est-il des actions commises contre nous par le Venezuela dans le domaine économique ? Le Venezuela peut-il nier qu'il s'est efforcé de dissuader des gouvernements et des organisations, dans le monde développé comme en développement, de participer au développement économique du Guyana, en particulier dans la partie de notre territoire qu'il revendique ? Le Venezuela nie-t-il qu'en juin de l'année dernière, alors que nous préparions une conférence

sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, son Ministre des affaires étrangères a écrit au Président de la Banque mondiale pour s'opposer à la construction d'une installation hydro-électrique dans la région du Haut Mazuruni du Guyana, pour le motif politique que le barrage proposé se situerait dans la région réclamée par le Venezuela et qu'il n'était pas économiquement important pour le Guyana ? Et peut-il nier que cette action a été entreprise après que la Banque mondiale eut elle-même estimé le projet économiquement et techniquement faisable ? Ne s'agit-il pas d'une agression économique ?

211. Il y a plusieurs traités internationaux et instruments juridiques qui concernent la frontière entre le Guyana et le Venezuela. Le plus important est la décision arbitrale de 1899 que toutes les parties, y compris le Venezuela, avaient acceptée par un traité antérieur en tant que "règlement complet, définitif et parfait". Selon cette décision, comme je l'ai déjà dit, la frontière a été démarquée sur le terrain et enregistrée dans un accord séparé en 1905. Il y a aussi l'accord signé à Genève en 1966⁸, qui a pour objectif la solution d'une controverse "surge à la suite de l'affirmation du Venezuela que la décision arbitrale de 1899 était nulle et non avenue."

212. En vertu de cet accord, le Guyana et le Venezuela devaient choisir l'un des moyens prévus à l'Article 33 de la Charte des Nations Unies pour le règlement des différends. Le Venezuela a proposé la négociation; nous avons proposé un règlement judiciaire et avons recommandé la Cour internationale de Justice. Malheureusement, non seulement le Venezuela a contesté notre compétence pour proposer que la Cour internationale de Justice prenne l'affaire en main, mais il a constamment refusé d'examiner notre proposition de règlement judiciaire. En conséquence, conformément aux dispositions de l'accord de Genève, nos deux pays doivent envisager maintenant de choisir un organe international compétent qui décidera des moyens d'arriver à un règlement.

213. L'accord signé à Genève en 1966 a fait l'objet, depuis le début, de violations répétées de la part du Venezuela. J'ai parlé de certaines d'entre elles. Malgré ces provocations, le Guyana, conformément à sa politique de respect des traités légalement contraignants et des relations pacifiques et de bon voisinage avec ses voisins, reste disposé à continuer d'honorer l'accord de Genève et à remplir les obligations qui en découlent. Vendredi dernier, le Guyana a proposé au Venezuela que nos deux pays, conformément à cet accord, cherchent à s'entendre au sujet de l'organe international approprié qui choisirait les moyens d'arriver à un règlement pacifique.

214. Il y a un certain nombre d'organisations régionales dont certaines peuvent ne pas être acceptées par le Venezuela et d'autres par nous-mêmes. Cependant, il y a trois organisations d'une telle portée internationale, qu'à notre avis, les deux parties devraient pouvoir accepter l'une d'entre elles. Ce sont la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies.

215. Nous suggérons donc que le Gouvernement du Venezuela envisage d'avoir recours à l'un de ces organes. Le Guyana estime que leur caractère international en fait des organisations acceptables. Nous

avons confiance en elles. Nous espérons que le Venezuela est prêt à en faire autant.

216. Je me permettrai de répéter ce qu'a dit le Premier ministre de mon pays à la trente-sixième session de l'Assemblée :

"Nous n'avons pas de vue plus chère que d'instaurer la paix, la concorde et l'amitié avec le peuple du Venezuela auquel nous unissent des aspirations communes à une vie juste et satisfaisante et aux côtés duquel nous voulons travailler au développement de la région et du continent." [12^e séance, par. 64.]

Le Guyana reste attaché à cet objectif.

217. Dans la situation complexe où se trouve la communauté internationale, le mouvement des pays non alignés continue de jouer un rôle influent et bénéfique. Alors que nous nous prononçons contre l'intervention et l'ingérence, les pays non alignés savent que les efforts extérieurs en vue de nous diviser et de nous renverser se poursuivront. Mais nous devons nous en tenir résolument et sans compromis à nos principes et à notre politique.

218. Malgré ses imperfections, le système des Nations Unies offre toujours à l'humanité le meilleur espoir d'un régime de relations internationales fondé sur le droit.

219. Dans son rapport courageux sur l'activité de l'Organisation, non seulement le Secrétaire général a analysé les faiblesses de ce système, mais il a fait des propositions constructives pour améliorer sa vitalité et accroître son efficacité. Le déclin de l'autorité des Nations Unies et le dilemme relatif à leur crédibilité auquel elles font face sont à la fois la cause et la conséquence de certaines déficiences du système et de la tendance croissante d'un nombre de plus en plus grand de nations de se mettre en marge de l'Organisation ou d'ignorer ses décisions.

220. Il convient que nous examinions sérieusement l'évaluation du Secrétaire général relative à la situation internationale ainsi que son point de vue sur la crise de confiance à laquelle doit faire face l'ONU et les différentes idées qu'il a présentées pour relancer le processus de diplomatie multilatérale. Nous pensons que l'occasion offerte par cette session de l'Assemblée doit être pleinement utilisée. Le Guyana appuie les propositions du Secrétaire général. Nous sommes particulièrement intéressés par celle visant à confier au Conseil de sécurité un rôle tourné vers la prévention plus que vers la réaction.

221. Mon Président a déclaré le 5 octobre 1982 à Brasilia :

"Je crois que le temps est venu pour nous d'envisager une fois de plus la possibilité de mettre en place une force de sécurité des Nations Unies dotée de suffisamment de force et d'autorité pour éviter l'agression et pour faire en sorte que les différends ne dégénèrent pas en conflits armés."

222. L'homme a le désir de survivre et de vivre en paix avec ses compatriotes. Notre tâche en tant que représentants de gouvernements est de réaliser ce désir. La poursuite de cette tâche exige que nous amorçons un dialogue sérieux, que nous agissions de concert, et que nous adhérons aux principes du droit

international et que nous réalisons la coexistence pacifique. J'imagine que l'histoire ne nous jugerait pas favorablement si nous ne cherchions pas à construire un monde plus sûr où règne la justice.

223. M. MASHINGAIDZE (Zimbabwe) [interprétation de l'anglais] : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée la déclaration de la République du Zimbabwe, au nom de mon Ministre des affaires étrangères qui a dû rentrer d'urgence au Zimbabwe.

224. Le Gouvernement et le peuple de la République du Zimbabwe présentent leurs salutations cordiales au Secrétaire général et à toutes les délégations et leurs meilleurs vœux de succès pour cette session de l'Assemblée. Permettez-moi de saisir cette occasion pour féliciter M. Hollai à l'occasion de son élection à la présidence de la trente-septième session de l'Assemblée générale. Je lui présente mes meilleurs vœux ainsi que les vœux de ma délégation dans l'accomplissement de la haute tâche que l'Assemblée lui a confiée. Il peut assurément compter sur la coopération de ma délégation dans ses travaux. Je m'associe également aux autres orateurs qui ont rendu un hommage largement mérité à M. Kittani, de l'Iraq, pour la façon dont il a présidé les travaux de la trente-sixième session de l'Assemblée générale ainsi que des sessions extraordinaires.

225. Je tiens également à présenter mes félicitations personnelles à M. Pérez de Cuéllar, à l'occasion de sa nomination à la plus haute fonction de l'Organisation. Bien entendu, celles-ci viennent s'ajouter aux messages de félicitations et de bons vœux que le Gouvernement du Zimbabwe a communiqués au Secrétaire général, par les voies normales peu après sa nomination et également au cours de la récente session extraordinaire consacrée au désarmement. Le Gouvernement de la République du Zimbabwe est particulièrement heureux de sa nomination pour plusieurs raisons, dont voici les plus importantes : premièrement, ses qualités éminentes, tant sur le plan personnel que sur le plan diplomatique, qui sont de notoriété publique à l'Assemblée; deuxièmement, ce qui est tout aussi important, son élection constitue un grand honneur pour son pays, le Pérou, pour le mouvement des pays non alignés et pour le tiers monde.

226. On ne saurait nier le fait que la trente-septième session de l'Assemblée générale se déroule avec en toile de fond une situation internationale qui se détériore d'une manière critique. Je tiens à mentionner quelques-uns des faits qui contribuent à cette atmosphère de crainte, de tension et d'insécurité dans le monde. Ce faisant, j'espère sincèrement que, lorsque nous terminerons cette session, nous renouvellerons notre attachement et notre engagement, en tant qu'individus et en tant que nations, aux nobles principes de la Charte et à la paix mondiale.

227. Si l'on n'y met pas fin rapidement et efficacement, l'actuelle et dangereuse course aux armements, notamment la course aux armements nucléaires, ne peut que déboucher sur un conflit nucléaire entraînant la destruction complète de la planète. Et, comme le Secrétaire général l'a déjà souligné dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, rien de valable ne saurait survivre à un holocauste nucléaire, s'il devait advenir. C'est pourquoi rappelons-nous que l'enjeu, ici, c'est la survie de la race humaine. Cepen-

dant, si jusqu'ici une guerre "sans vainqueurs et sans vaincus" nous a été épargnée, c'est peut-être parce que le monde n'a pas encore eu le malheur de produire des personnes suffisamment démentes et stupides pour souhaiter inscrire leur nom sur une page d'histoire que personne ne survivra pour lire.

228. Les orateurs qui m'ont précédé ont d'ores et déjà fait observer que la fabrication et le stockage d'armes classiques plus modernes constituent une menace sérieuse à la paix et à la sécurité mondiales. Tout en connaissant très bien les capacités de destruction de ces armes inhumaines, certaines des nations qui les possèdent semblent être plus désireuses de les employer pour réaliser leurs prétendus intérêts nationaux en jeu, dont la réalisation ne semble guère plus acceptable par le droit international civilisé. En fait, ceux qui possèdent ces armes dangereuses de mort et de destruction assument souvent des postes et des fonctions qui annulent les efforts de médiation et de maintien de la paix des Nations Unies et d'autres organismes internationaux qui cherchent des solutions pacifiques aux conflits inutiles. Voilà quelle a été la frustration commune du Conseil de sécurité, de l'OUA, du mouvement des pays non alignés et d'autres organisations internationales et régionales du même genre. Dans la plupart des conflits qui menacent la stabilité régionale et internationale, la paix et la sécurité, comme par exemple au Moyen-Orient, dans le golfe Persique, dans l'Atlantique Sud récemment, en Afghanistan, en Asie du Sud-Est ou en Afrique australe — pour ne mentionner que quelques-unes des régions actuelles de tensions et de conflits — les résolutions et les décisions de ces organisations sont plus souvent ignorées et violées que respectées.

229. Le peuple du Zimbabwe, comme en fait tous les peuples épris de paix avait placé de grands espoirs dans la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes tout aussi profondément déçus que cette session n'ait produit aucun résultat tangible. Cependant, en dépit de l'échec de la session extraordinaire, nous sommes encore plus convaincus qu'il n'existe d'autre choix pour la communauté internationale que de poursuivre ses efforts en vue du contrôle des armements, pour aboutir au désarmement total. Cette tendance non seulement garantira la paix pour nous en tant qu'individus et en tant que nations, mais elle conduira certainement à un réexamen nouveau et plus équilibré de notre sens, déjà dangereusement perturbé, des priorités en matière d'allocation et de distribution des maigres ressources de notre planète. Par exemple, nous sommes convaincus que les 500 milliards de dollars des Etats-Unis gaspillés actuellement chaque année en armes de mort et de destruction pourraient être recanalisés vers des projets nationaux, régionaux et interrégionaux de développement conçus pour profiter aux gens et non pour les détruire.

230. Nous ne voulons pas sous-entendre ici que le succès en matière de contrôle des armements ou de désarmement créera un monde exempt de toute tension ou même de conflit. Des tensions et des conflits, il y en aura toujours. Ce que nous voulons dire cependant, c'est qu'il est probable que la tentation de recourir aisément à la menace ou à l'emploi de la force pour résoudre les différends politiques entre les nations sera nettement moins forte.

231. Un rapide regard sur la scène régionale du monde, notamment dans le domaine politique, montre aisément à quel point nous nous sommes écartés de la voie des idéaux et des objectifs qui ont inspiré les auteurs de la Charte de cette grande organisation à laquelle nous sommes tous fiers d'appartenir. Je désire, pour commencer, examiner la région de l'Afrique australe. Là, l'*apartheid* et le régime raciste de Pretoria poursuivent leur politique d'oppression et de répression contre la majorité noire en Afrique du Sud. Le même régime raciste continue d'occuper illégalement la Namibie au mépris des résolutions et des décisions de l'ONU, de l'OUA et du mouvement des pays non alignés, ainsi que des souhaits et des exigences du peuple namibien.

232. Lorsque, en 1978, les cinq pays occidentaux que l'on connaît maintenant sous le nom de Groupe de contact occidental, ont amené le Conseil de sécurité à adopter la résolution 435 (1978) désormais bien connue, ils soutenaient que cette proposition offrait la possibilité de mettre fin pacifiquement et immédiatement à la colonisation illégale et raciste de la Namibie par l'Afrique du Sud. En fait, la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité a, depuis lors, été universellement acceptée comme étant la seule base équitable, pratique et réaliste d'un règlement pacifique de la question de l'indépendance namibienne. Des efforts ont été faits depuis pour appliquer le plan, que le régime illégal a également accepté. Et cependant la Namibie est toujours occupée.

233. Je voudrais mentionner brièvement les efforts entrepris tout récemment par les Etats de première ligne, le Nigéria et la SWAPO d'une part, et le Groupe de contact occidental et l'Afrique du Sud de l'autre. Les Etats de première ligne, le Nigéria et la SWAPO ont coopéré à ces efforts, espérant sincèrement qu'ils faciliteraient l'application du plan des Nations Unies esquissé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Au cours de la conférence avortée de Genève de 1981 et depuis lors, le Groupe de contact occidental a informé tous les intéressés que l'Afrique du Sud éprouvait quelques inquiétudes qu'il s'imposait de dissiper avant la mise en œuvre du plan des Nations Unies pour l'indépendance namibienne. Nous étions en outre persuadés que, une fois ces prétendues inquiétudes dissipées, l'Afrique du Sud coopérerait à l'application de la résolution 435 (1978).

234. Nous pouvons dire sans hésiter que tous les participants aux récentes consultations, y compris l'Afrique du Sud elle-même, étaient d'accord pour reconnaître que, finalement, les inquiétudes de l'Afrique du Sud au sujet de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité avaient été complètement dissipées. Autrement dit, toutes les questions et tous les problèmes relatifs à la résolution 435 (1978) et à la mise en œuvre du plan des Nations Unies avaient été pleinement discutés et tirés au clair à la satisfaction de tous les intéressés, y compris de l'Afrique du Sud. Je mentionne toutefois en passant que l'Afrique du Sud n'a toujours pas précisé laquelle des deux méthodes électorales sera employée en Namibie : celle du scrutin nominal ou celle de la représentation proportionnelle.

235. Il convient de souligner ici que la SWAPO a répété à plusieurs reprises qu'elle était prête à signer un accord de cessez-le-feu et à prendre part à des

élections libres et justes sous la supervision de l'ONU, comme le prévoit le plan des Nations Unies. Comme les représentants s'en souviendront, cette position est celle de la SWAPO depuis la conférence avortée de Genève de 1981.

236. L'Assemblée générale doit donc se demander ce qui fait obstacle au progrès dans la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Les Etats de première ligne, le Nigéria et la SWAPO sont, depuis longtemps, prêts à passer à la phase suivante à tout moment et aussitôt que l'on connaîtra la méthode électorale retenue. La SWAPO a besoin de le savoir en vue de procéder aux préparatifs nécessaires aux élections.

237. Ce que j'ai dit jusqu'ici montre qu'un immense progrès a été fait sur la voie d'un règlement pacifique de la question namibienne. Qu'il me soit aussi permis de dire que ce progrès est dû en grande partie à la coopération de la SWAPO et à l'ambiance d'optimisme et d'élan qui s'est créée dans les capitales des pays qui constituent le Groupe de contact occidental avant et durant les six semaines qu'ont duré les consultations. Cependant, tout cet élan et toute cette bonne volonté pourraient bien disparaître si l'Afrique du Sud et d'autres membres du Groupe de contact occidental continuent d'inventer des prétextes pour repousser la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

238. A cet égard, qu'il me soit permis d'énoncer très clairement la position du Zimbabwe. Je pense ici à la question d'un "lien" ou "parallélisme" qui a été formulée pour faire du départ des troupes cubaines de la République populaire d'Angola une condition préalable à l'indépendance de la Namibie. Cette stratégie, qui n'a rien à voir avec la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et qui est l'œuvre de certains membres du Groupe de contact et de l'Afrique du Sud de l'*apartheid* en vue de promouvoir et de servir leurs propres intérêts bilatéraux, est totalement inacceptable pour le Zimbabwe. Introduire la question de la présence cubaine en Angola dans la question namibienne est une ingérence inadmissible et inacceptable dans les affaires et les relations bilatérales entre les Etats souverains de l'Angola et de Cuba, qui sont Membres de l'Organisation et membres du mouvement des pays non alignés. De plus, que ceux qui souscrivent à cette idée ridicule et absurde se souviennent que, alors que l'Afrique du Sud raciste et colonialiste ne cesse de commettre des actes d'agression contre la République populaire d'Angola, les troupes cubaines n'ont jamais mis les pieds en terre sud-africaine.

239. En ce qui concerne l'odieux système d'*apartheid* en Afrique du Sud même, la position du Zimbabwe est bien connue. Nous avons toujours dit que nous voulions voir disparaître totalement l'*apartheid* et le pouvoir de la minorité raciste dans cette partie de notre région. Nous exigeons la mise en place d'un système démocratique de gouvernement qui reconnaitra l'égalité de tous les citoyens du pays, sans considération de race, de religion, de langue ou de sexe. Nous faisons appel aux dirigeants du régime d'*apartheid* de Pretoria pour qu'ils négocient avec les dirigeants légitimes de la majorité noire opprimée et exploitée afin de trouver les façons et les moyens d'instaurer un système de gouvernement qui garantira

à tous les Sud-Africains la liberté et la justice sociale. La proposition récente d'un prétendu Conseil présidentiel pour accorder une représentation limitée aux Sud-Africains de race mixte et aux Asiatiques est totalement inacceptable pour le peuple d'Afrique du Sud qui soutient énergiquement la lutte armée des forces de libération.

240. Le Gouvernement et le peuple du Zimbabwe appuient la lutte pour la libération, l'égalité et la justice sociale que mènent en Afrique du Sud les mouvements de libération. Nous condamnons énergiquement l'incarcération du camarade Nelson Mandela et d'autres représentants légitimes du peuple d'Afrique du Sud par le régime raciste de Pretoria. Cette incarcération et les nombreux crimes politiques commis par les dirigeants racistes contre ceux qui s'opposent à leur système inique constituent également des violations flagrantes des droits de l'homme. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue et intensifie son appui matériel, moral, diplomatique et politique au peuple en lutte de l'Afrique du Sud dans les efforts louables qu'il fait pour se libérer lui-même du joug de l'*apartheid*.

241. Dans les efforts désespérés qu'il fait pour contrecarrer le processus de libération en Namibie et d'élimination du système d'*apartheid* à l'intérieur de ses frontières, le régime d'oppression mène activement des campagnes de déstabilisation contre les Etats souverains et indépendants voisins de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, du Mozambique, de la Zambie et du Zimbabwe. Le chantage économique, l'intimidation, le sabotage, la propagande et la subversion politiques, l'agression militaire flagrante et le mercenariat sont des tactiques communément employées par l'*apartheid* dans sa campagne de déstabilisation régionale. Comme l'Assemblée le sait, les forces du régime occupent depuis un an une partie du territoire de l'Angola, et il est manifeste que d'autres incursions sont en préparation.

242. Le coup d'Etat avorté, organisé au début de l'année par les mercenaires et les criminels de Pretoria pour renverser le Gouvernement légitime de la République des Seychelles, s'inscrit dans cette campagne de déstabilisation, tout comme le recrutement de groupes dissidents dans certains pays indépendants voisins, qui reçoivent l'entraînement, l'équipement et l'appui nécessaires pour s'opposer aux gouvernements légitimes de ces pays.

243. La position adoptée par le Zimbabwe à l'égard de la déstabilisation des Etats voisins par l'Afrique du Sud de l'*apartheid* est que cette déstabilisation ne le détournera pas de sa politique déclarée qui est d'apporter l'appui moral et matériel dont a besoin la lutte de libération menée dans ces pays. Le Zimbabwe exige que le régime de Pretoria cesse immédiatement ses campagnes de déstabilisation contre nos pays. Il doit immédiatement et inconditionnellement retirer ses forces de l'Angola. Le Gouvernement minoritaire blanc de l'*apartheid* d'Afrique du Sud doit savoir qu'aucun pays ne peut violer impunément le droit international.

244. Il me reste, dans le cadre de l'Afrique, à aborder la question du Sahara occidental. Comme l'Assemblée le sait, cette question est inscrite depuis longtemps à l'ordre du jour de l'OUA et à celui de l'ONU.

Le peuple de la République arabe sahraouie démocratique mérite de recevoir un appui accru dans la juste lutte qu'il mène pour l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. Pleinement convaincu de la légitimité de la cause du peuple sahraoui, le Gouvernement de la République du Zimbabwe a reconnu la République arabe sahraouie démocratique en tant qu'Etat indépendant et souverain. Nous sommes convaincus que la résolution adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, à sa dix-huitième session, qui s'est tenue à Nairobi en juin 1981, résolution qui prévoit la signature d'un accord de cessez-le-feu entre le Maroc et le POLISARIO et l'organisation d'un référendum, sous le contrôle d'une force neutre, offre les meilleures perspectives d'un règlement de la question du Sahara occidental.

245. Le Zimbabwe est profondément préoccupé par les efforts entrepris par certains membres de l'OUA, apparemment encouragés de l'extérieur, pour polariser et en conséquence paralyser l'OUA.

246. Au cours des derniers mois, on a assisté à une dégradation tragique de la situation dans la région du Moyen-Orient, qui a été horriblement illustrée par l'invasion et l'occupation du Liban par l'Israël sioniste et les massacres, les 16 et 17 septembre, de milliers de réfugiés palestiniens innocents des camps de Sabra et de Chatila. La communauté internationale civilisée a été profondément choquée, révoltée et atterrée par cet acte de génocide et ce crime contre l'humanité, dont le sadisme ne peut être comparé qu'à celui des crimes commis par les nazis — le destin est ironique — contre le peuple juif au cours de la seconde guerre mondiale. Il est certain que le monde ne peut, face à cette tragédie, se comporter comme si les milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sans défense tués dans les deux camps de réfugiés avaient péri à la suite d'une catastrophe naturelle. L'assassinat barbare a été planifié et réalisé par le Gouvernement sioniste. Ce gouvernement et ses partisans qui, s'ils l'avaient voulu, auraient pu empêcher les massacres, devraient être tenus pour responsables de ce crime contre l'humanité et être punis en conséquence par la communauté internationale.

247. Nous avons à maintes reprises souligné qu'aucun règlement de la question du Moyen-Orient ne sera acceptable tant que le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un Etat palestinien, sous la direction de l'OLP, n'aura pas été reconnu.

248. Nous estimons que les Palestiniens et leurs frères et sœurs libanais méritent grandement d'être félicités pour leur courage, leur résistance et leur volonté face à l'agression flagrante et à l'intimidation de l'Israël sioniste. Le Zimbabwe les salue et salue en particulier les vaillantes forces de l'OLP qui, durant des semaines, ont défendu courageusement leur peuple contre les bouchers sionistes.

249. Toujours en ce qui concerne le Moyen-Orient, nous voudrions exprimer notre profonde préoccupation face au conflit qui se poursuit entre la République islamique d'Iran et l'Iraq. Nous espérons sincèrement que la paix reviendra dans cette région où la stabilité et la sécurité régionales sont gravement menacées.

250. L'Afghanistan est un autre sujet de préoccupation pour l'Organisation, et nous nous sentons obligés de confirmer notre position à cet égard. Nous estimons qu'un règlement politique s'impose d'urgence mais que la seule façon d'y parvenir est d'exiger le retrait des forces étrangères et de mettre fin à toutes les influences et pressions extérieures. Par conséquent, nous lançons un appel à tous les intéressés pour qu'ils respectent l'indépendance et la souveraineté du pays ainsi que son statut de non aligné.

251. Pour ce qui est de Chypre, le Zimbabwe souhaite, une fois de plus, qu'il soit mis fin à toutes formes d'intervention et d'ingérence étrangères pour que le peuple de cette République soit en mesure de déterminer librement son avenir. Le Gouvernement du Zimbabwe appuie fermement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le statut non aligné de Chypre, en tant que pays uni. Nous partageons les préoccupations dont se sont fait l'écho nombre d'orateurs avant nous et qui découlent du fait que le dialogue intercommunautaire, entamé sous les auspices du représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, n'a pas encore produit de résultats tangibles.

252. La Pologne est aussi l'objet de la préoccupation internationale. De notre point de vue, seul le peuple de ce pays pourra, à l'abri de toute pression, intervention et ingérence extérieures, résoudre ses problèmes internes. Nous croyons fermement que toute solution imposée de l'extérieur contre la volonté du peuple polonais est totalement inacceptable.

253. La position du Zimbabwe quant à la situation en Asie du Sud-Est reste inchangée. Nous appuyons énergiquement une solution politique et pacifique du problème kampuchéen, conformément aux principes de l'ONU et du mouvement des pays non alignés. Nous voudrions donc que toutes les troupes étrangères se retirent du territoire du Kampuchea afin que les différents groupes qui luttent pour s'assurer le contrôle du pays puissent entamer des négociations et résoudre leurs différends, ce qui mettrait fin aux souffrances endurées jusqu'à présent par le peuple kampuchéen.

254. Le Zimbabwe appuie le principe de l'autodétermination et la cessation de toutes les formes et manifestations du colonialisme. C'est pour cette raison que nous jugeons inacceptable l'intervention militaire de l'Indonésie au Timor oriental. Nous estimons donc que la lutte que mènent les habitants du Timor oriental, sous la direction du FRETILIN, mérite, à juste titre, un appui international. Nous lançons un appel à l'Indonésie pour qu'elle retire ses forces du Timor oriental.

255. Je voudrais maintenant aborder la question de la péninsule coréenne, autre zone de préoccupation internationale importante. Nous notons avec un profond regret que le potentiel militaire étranger ne cesse de se renforcer massivement dans le Sud, ce qui menace gravement la paix et la sécurité internationales. Les ennemis de l'unité de la Corée et les partisans du mythe des deux Corées ont, les uns comme les autres, essayé de semer la confusion au sein de la communauté internationale en tenant des discours trompeurs à propos de l'organisation possible d'élections libres et justes dans le Sud. Cette propagande

de pacotille ne peut tromper personne, car nous savons tous qu'il ne peut y avoir d'élections libres et justes dans un territoire sous occupation militaire.

256. Bien que mon gouvernement appuie la tenue de négociations entre le Nord et le Sud de la Corée, nous pensons que des négociations valables ne sont pas possibles dans les conditions actuelles. C'est pour cette raison que nous voudrions que les forces étrangères se retirent immédiatement du Sud afin que puisse être créé un climat permettant l'établissement d'une confiance mutuelle entre le peuple artificiellement divisé de la péninsule. Nous sommes fermement d'avis que la proposition du Président Kim Il Sung tendant à l'établissement d'un système de confédération offre davantage de perspectives réalistes de règlement dans cette zone troublée. Si elle était adoptée, elle aurait toutes les chances d'amener le peuple coréen sur la voie de son objectif ultime : la réunification totale de la Corée.

257. La crise récente survenue à propos des îles Falkland ou Malvinas, dans l'Atlantique sud, appelle quelques observations. A cet égard, nous estimons que les événements tragiques qui se sont produits dans cette région auraient pu être évités si les parties au conflit avaient seulement observé les principes de la Charte des Nations Unies. Le Zimbabwe, qui s'oppose au recours à la force dans le règlement des différends entre Etats, demande instamment aux deux parties de rechercher un règlement pacifique juste et durable par la négociation.

258. Je voudrais maintenant faire brièvement quelques commentaires sur la situation économique internationale. L'on se souviendra que c'est lors de la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue à Alger en 1973, que l'idée d'un nouvel ordre économique international est née. Cette notion, qui, depuis, a fait l'objet de nombreux débats lors de différentes réunions et conférences, est très séduisante pour les pays en développement puisqu'elle tend à ce qu'il soit mis un terme à une répartition inégale des richesses du monde. L'année dernière, ici même, ma délégation et bien d'autres également ont parlé de la grave détérioration de la situation économique mondiale, et ont lancé une mise en garde à ce propos. La même mise en garde est toujours de rigueur aujourd'hui, notamment parce que la dégradation de la situation économique mondiale peut avoir des conséquences néfastes sur la stabilité, la paix et la sécurité mondiales.

259. Le Zimbabwe et tous les pays en développement ont espéré, presque en vain, qu'un esprit de conciliation interviendrait pour faciliter l'aboutissement de négociations globales sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Malheureusement, aucun progrès n'a été réalisé jusqu'à présent dans ce domaine car, à plusieurs reprises, l'occasion de tenir de telles négociations n'a pas été saisie.

260. Alors que les pays industrialisés continuent de ne pas coopérer à propos de cette question d'importance vitale, leurs propres économies n'ont pu échapper aux ravages de l'une des situations économiques les plus catastrophiques que le monde a connues. Il faut cependant noter que les économies des pays en

développement sont celles qui sont le plus durement touchées. Les pays industrialisés connaissent également des taux d'inflation qui ne cessent d'augmenter, un chômage massif, l'affaiblissement de leurs monnaies et des taux d'intérêt élevés. Le ralentissement des taux de croissance est devenu aussi une caractéristique ordinaire de leurs économies. Malheureusement, ces conditions découlant de la récession servent maintenant d'excuses pour l'application d'une politique axée sur les intérêts internes et d'un protectionnisme qui va à l'encontre des exportations de matières premières en provenance des pays en développement. Nous lançons donc un appel pour une libéralisation immédiate des relations commerciales en faveur des pays en développement.

261. Les problèmes de balance des paiements que rencontrent les pays en développement continuent de se multiplier. Les déficits de ces pays, notamment des pays non producteurs de pétrole, ont atteint des sommes astronomiques et sont le reflet de la crise multiple qui affecte l'économie internationale. A l'évidence, le système monétaire international a besoin d'être restructuré pour traduire justement les réalités économiques contemporaines. Les piliers d'un tel système devraient reposer sur la participation des pays en développement au processus de prise de décision et sur le renforcement de la capacité qu'ils ont d'influencer, de façon significative, la démocratisation du système monétaire international.

262. Le problème de l'énergie est étroitement lié à celui de notre développement économique. Nos pays rencontrent de sérieuses difficultés pour répondre à la demande intérieure en pétrole, et la facture pétrolière des pays en développement non exportateurs de pétrole a atteint des proportions sans précédent. Cependant, c'est un domaine dans lequel les pays développés et exportateurs de pétrole, nouvellement industrialisés, peuvent jouer un rôle déterminant en soulageant la paralysie générale qui affecte les pays en développement importateurs de pétrole. Nous nous félicitons des efforts déployés par certains membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour résoudre ce problème délicat. Ce que nous apprécierions encore plus, ce serait une coopération plus large dans la recherche de sources énergétiques, et particulièrement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

263. L'approvisionnement global en vivres constitue pour nous un autre sujet de préoccupation. L'élimination de la faim et de la malnutrition fait, comme il se doit, l'objet d'un effort international commun. La mise en place d'un système de sécurité alimentaire mondial et d'un système coordonné au niveau international de réserves alimentaires à l'échelle nationale contribuerait à l'amélioration des pénuries alimentaires du monde actuel et garantirait également des surplus pour les populations en expansion.

264. Il est tout à fait évident que la plupart des pays ne peuvent échapper aux conséquences néfastes de la crise économique mondiale. Ainsi, certains pays doivent faire face à la stagnation et à des taux de croissance nuls. Il faut donc intensifier la coopération économique et l'autosuffisance collective entre Etats, notamment au sein des pays en développement. Le nouvel ordre économique international demeurera cependant illusoire tant que les pays en développe-

ment prouveront qu'ils sont déterminés à jouer un rôle efficace dans les relations économiques internationales.

265. Je voudrais, pour finir, remercier le Secrétaire général de son rapport sincère, objectif et honnête sur l'activité de l'Organisation, rapport que j'ai déjà eu l'occasion de mentionner précédemment. La délégation du Zimbabwe souscrit entièrement à tous les aspects du rapport et entérine fermement les références qui sont faites à la nécessité d'examiner de façon plus critique le rôle de maintien de la paix, ainsi que de générateur de la paix, joué par l'ONU, notamment par le Conseil de sécurité. Le rapport du Secrétaire général représente à la fois une source d'inspiration pour ma délégation et un défi au moment où le Zimbabwe souhaite, en toute humilité, servir le Conseil de sécurité. Sans aucun doute, ce rapport a de nouveau attiré notre attention sur les nobles objectifs et principes de la Charte de l'Organisation, à l'égard desquels le Zimbabwe s'engage et au respect desquels il se consacre à nouveau.

266. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Puis-je rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes et que les représentants doivent prendre la parole de leur place ?

267. M. LOPEZ DEL AMO (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : La réponse du représentant des Etats-Unis, vendredi dernier [24^e séance], qui ne répond pas à ce qui a été dit, ici, par le Ministre cubain des affaires étrangères, mérite quelques éclaircissements afin d'améliorer ses connaissances sur mon pays.

268. Cuba est l'un des 25 membres fondateurs du mouvement des pays non alignés et a participé activement à ses travaux au cours de ses 21 années d'existence. Cuba, sur la décision unanime des membres, a présidé ce mouvement durant les trois dernières années. Quant à ce qu'a fait Cuba en cette capacité, la Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, qui a eu lieu il y a quatre mois à La Havane, a déclaré ce qui suit :

“Le Bureau s'est félicité du dévouement, de l'efficacité et de la stricte adhésion aux principes du non-alignement dont Cuba, en sa qualité de président de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre 1979, a fait preuve dans la coordination des travaux du Bureau et du mouvement.” [Voir A/37/333, annexe, par. 9.]

269. De plus, nous tenons à souligner que le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis n'a nullement le droit de décider qui est ou n'est pas non aligné. Le représentant des Etats-Unis, pays qui a obtenu son indépendance grâce à l'aide décisive des troupes françaises commandées par Lafayette, a qualifié de mercenaires les combattants internationalistes cubains en Angola. La cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement qui s'est tenue à Colombo, à Sri Lanka, a déclaré ce qui suit à propos de l'aide militaire au peuple angolais :

“La Conférence a félicité le Gouvernement et le peuple d'Angola pour leur lutte héroïque et victo-

rieuse contre les envahisseurs racistes d'Afrique du Sud et leurs alliés, et rendu hommage à la République de Cuba et aux autres Etats qui ont aidé le peuple d'Angola à faire échec à la stratégie expansionniste et colonialiste du régime raciste d'Afrique du Sud et ses alliés⁹.”

270. Ce qui gêne en réalité le Gouvernement impérialiste des Etats-Unis, c'est que les Etats de première ligne aient rejeté le chantage exercé par l'association Washington-Pretoria visant à lier l'indépendance de la Namibie à la présence de combattants cubains en Angola, affaire qui relève uniquement de la décision souveraine des gouvernements d'Angola et de Cuba.

271. La réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés, qui s'est tenue à New York du 4 au 9 octobre, a déclaré :

“Les démarches consistant à lier l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines de l'Angola sont incompatibles avec la résolution 435 (1978) [du Conseil de sécurité] et sont par conséquent inacceptables.” [Voir A/37/540, annexe I, par. 25.]

272. Il est évident que nous naviguons sur une mer parsemée de difficultés, comme l'a déclaré le représentant des Etats-Unis. C'est la même mer sur laquelle naviguent tous les pays en développement, et même certains pays développés. L'économie mondiale connaît une crise grave, engendrée par l'ordre impérialiste économique caduc, qui a mené l'humanité à la course aux armements et la conduit vers l'holocauste nucléaire et qui se refuse au dialogue responsable susceptible de déboucher sur un nouvel ordre économique international juste et équitable, sur la coopération entre et avec les peuples, dans un monde de paix et de développement.

273. De plus, les Etats-Unis appliquent, depuis 23 ans, en violation des principes de la Charte, un embargo économique total à l'encontre de mon pays, et cherchent par tous les moyens à faire obstacle à notre commerce extérieur. En dépit de cette agression brutale et des agressions militaires et autres, le peuple cubain a su faire face aux difficultés et emprunter avec succès le chemin du développement. A Cuba, il n'y a pas de chômage, personne n'a faim, l'éducation et les soins médicaux sont gratuits. Tout citoyen a une vieillesse assurée et personne n'est sans abri. Nous n'avons pas de luxe et nous n'en avons pas besoin non plus, mais nous garantissons une vie digne à chaque Cubain.

274. Bien qu'elle soit fondée sur le pillage d'autres peuples, l'économie des Etats-Unis est caractérisée par la récession et l'inflation. Grâce à l'administration du nouveau locataire de la Maison Blanche, lequel est presque toujours en vacances et, selon lui, près du paradis, le peuple américain s'approche de plus en plus de l'enfer. Les avantages de la sécurité sociale sont diminués, les impôts augmentent, le chômage dépasse plus de 10 p. 100 et l'on impose au peuple le fardeau écrasant du budget militaire le plus lourd dans l'histoire des Etats-Unis. Il y a 25 millions d'analphabètes et dans la seule ville de New York 35 000 personnes couchent dans les rues, abandonnées à leur destin, au milieu de l'opulence de quelques-uns. Ce gouvernement qui rend les riches plus riches et les

pauvres plus pauvres offre à son peuple et à l'humanité, une seule issue à ses maux : la guerre.

275. Il est incroyable que ceux qui parlent des droits de l'homme soient ceux qui les violent le plus. Ceux qui ont lancé les bombes atomiques sur Nagasaki et Hiroshima et incinéré des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants dans une guerre dont le résultat était d'ores et déjà décidé ont montré au monde qu'ils voulaient monopoliser le pouvoir. Dans la guerre du Viet Nam, ils ont utilisé une quantité d'explosifs égale à celle qui a été utilisée au cours de la deuxième guerre mondiale.

276. Ce sont les Etats-Unis qui soutiennent le régime d'*apartheid*; ils sont les alliés stratégiques du régime sioniste; ils refusent au peuple palestinien ses droits inaliénables; ils ont soutenu et mis au pouvoir les pires tyrannies dans le continent sud-américain et ils ont appuyé les activités de mercenaires et agressions à l'échelon international.

277. Les Etats-Unis ont créé le McCarthysme et le Ku Klux Klan. Ils font de la discrimination contre la population latine et noire. La liberté syndicale des Etats-Unis est tellement exemplaire que tous les membres du syndicat des contrôleurs aériens ont été licenciés parce qu'ils demandaient une augmentation. La démocratie des Etats-Unis est tellement exemplaire que lors des dernières élections présidentielles, même pas la moitié de l'électorat a voté pour un gouvernement que dominent les grandes sociétés détentrices du pouvoir. Les Etats-Unis, avec les indices les plus élevés de criminalité et de consommation de drogue, ont aussi le taux de corruption le plus élevé du monde. Ils sont l'exemple le plus dégradant de l'hémisphère et du monde contemporain.

278. Ce n'est un secret pour personne que Cuba est un pays socialiste, qui s'inspire des nobles idéaux du marxisme et du léninisme et qui aspire, un jour, à réaliser une société communiste. Nous en sommes fiers. C'est pour cela que nous luttons, vivons et travaillons, pour en terminer avec la société divisée en classes, en nantis et en démunis, en pauvres et riches et pour en terminer avec la préhistoire de l'humanité.

279. Nous croyons à l'internationalisme prolétaire. C'est pour cela que plus de 30 000 techniciens, médecins, enseignants, ingénieurs et autres Cubains apportent leur collaboration à plus de 30 pays non alignés et que 16 000 de leurs jeunes étudient à Cuba. C'est pour cela que nous aidons à défendre d'autres pays en développement. Nous n'exploitons personne. Nous ne nous enrichissons pas du fruit du travail d'autres peuples, mais nous sommes capables de partager nos modestes ressources avec ceux qui en ont besoin. Messieurs les délégués des Etats-Unis, nous ne sommes pas l'empire égoïste et rapace que vous représentez, mais un petit pays qui a su défendre sa liberté, son indépendance et sa dignité à n'importe quel prix.

280. M. BABBA (Jamahiriya arabe libyenne) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai demandé à exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration du représentant des Etats-Unis le 7 octobre 1982 [22^e séance], dans laquelle il a émis des objections à l'encontre de ce qui avait été dit par le représentant de mon pays devant l'Assemblée générale le 6 octobre, lors du débat général [19^e séance]. Selon lui, c'était de la pro-

pagande dirigée contre les Etats-Unis. Nous ne voulions pas vraiment prendre la parole mais nous pensons qu'il est nécessaire de clarifier la situation, afin de réfuter les allégations américaines et de prouver ce qui avait été dit dans notre déclaration. Tout le monde sait que la politique des Etats-Unis, en particulier dans le cadre de l'administration actuelle, consiste à essayer de créer des affrontements, à installer des bases militaires partout et à envoyer des navires de guerre dans les mers et vers des pays situés à des milliers de kilomètres, en vue de dominer et de renforcer leur hégémonie et de se livrer au chantage économique et au blocus à l'encontre des peuples qui refusent de les suivre, et entre autres, le peuple libyen. Dans ce contexte, nous voudrions citer des faits réels en tant qu'exemples.

281. Premièrement, les avions des Etats-Unis ont violé à plusieurs reprises l'espace aérien libyen et nous avons fourni au Conseil de sécurité une liste complète de ces violations, avec les dates et lieux.

282. Deuxièmement, le 19 août 1982, les avions des Etats-Unis de la sixième flotte ont attaqué des avions libyens dans l'espace aérien libyen.

283. Troisièmement, le 21 janvier 1982, un avion américain de la VI^e flotte a intercepté un avion commercial libyen qui allait de Tripoli à Athènes afin de perturber les vols commerciaux libyens. Les Etats-Unis ont d'abord rejeté cette accusation puis ont admis les faits en prétendant que l'avion libyen se trouvait dans l'espace aérien au-dessus du navire des Etats-Unis *John Kennedy* et qu'ils voulaient vérifier l'authenticité de la nationalité de l'avion libyen. En fait, la VI^e flotte des Etats-Unis est actuellement près des frontières libyennes afin de fomenter des provocations contre mon pays et d'envoyer leurs avions espions au-dessus de notre espace aérien. L'un de ces avions sans pilote a été abattu dans la région de Benghazi par les forces aériennes de défense libyennes le 2 septembre 1982. Les forces libyennes ont pris des photos des débris de l'avion abattu et elles ont paru à la télévision européenne.

284. Quatrièmement, pour ce qui est de l'économie, nous devons parler de la décision américaine prise par le Département d'Etat le 10 mars 1982 afin d'empêcher l'importation de pétrole libyen, d'interdire la vente de matériel technique à la Libye, de demander aux techniciens et experts américains de quitter la Libye, d'interdire la vente d'aéronefs civils à la Libye ainsi que du matériel agricole. L'objectif de ces mesures est de détruire l'économie libyenne, d'entraver le développement de la Libye, de forcer le gouvernement libyen à abandonner sa politique de non-alignement et de faire taire les protestations libyennes à la suite de la politique injuste menée par les Américains au Moyen-Orient, en Afrique et dans d'autres parties du monde.

285. Dans sa déclaration, le chef de la délégation libyenne a mentionné certains faits sur l'attitude des Etats-Unis vis-à-vis des Arabes ainsi que sur l'appui fourni par les Américains à l'agression sioniste, ce qui encourage l'entité sioniste à poursuivre sa politique expansionniste couvrant l'agression du peuple palestinien en Palestine, l'annexion des hauteurs du Golan, l'implantation de nouvelles colonies dans les régions occupées, l'attaque du réacteur nucléaire iraquien,

l'invasion du Liban et le génocide de milliers de civils libanais et palestiniens. L'assistance prêtée par les Etats-Unis à l'entité sioniste, de juin 1967 à juin 1980, s'élève à 19 milliards de dollars, selon le *Reader's Digest* de janvier 1982. Un article publié dans le *New York Times* du 28 mars 1982 déclarait que la somme fournie à Israël, en 1983, atteindrait 2,5 milliards de dollars. Le *Christian Science Monitor* du 2 juillet 1982 disait que l'appui donné à Israël par les Etats-Unis, ces dernières années, avait coûté 1 000 dollars annuellement à chaque homme, femme et enfant. James Reston, éditorialiste bien connu du *New York Times*, écrivait le 22 septembre 1982 : "Près d'un quart de la totalité de l'aide américaine à l'étranger va chaque année à Israël. Elle est de l'ordre de 2,7 milliards de dollars, soit de 3 500 à 4 000 dollars pour chaque famille de cinq personnes en Israël, ce qui est plus que ce que touche un chômeur à Détroit."

286. Chacun sait que l'entité sioniste n'aurait pas pu braver la communauté internationale et violer les résolutions de l'ONU et le droit international en tuant des milliers d'enfants et de femmes, en dispersant un peuple entier — tout en continuant d'expulser des Palestiniens et d'usurper leurs biens — sans l'énorme aide militaire inconditionnelle fournie par les Etats-Unis sous la forme de bombes, avions, chars, véhicules blindés et autres armes que les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne possèdent même pas.

287. Quand le représentant des Etats-Unis rejette ce que nous disons à propos de la responsabilité que porte son pays dans les massacres du Liban, en particulier à Beyrouth, il pourrait au moins éviter de renier la déclaration de l'ancien Président Carter qui a dit, il y a quelques jours, que l'actuel Gouvernement des Etats-Unis avait encouragé les dirigeants de Tel-Aviv à envahir le Liban.

288. L'aide apportée aux nouveaux nazis qui répandent le sang ne se limite pas seulement aux domaines économique et militaire. Elle a également débordé dans le domaine politique. La position des Etats-Unis à l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, en ce qui concerne l'appui à Israël, est bien connue. Je voudrais simplement souligner que les chefs de délégation, lors du débat général, ont déclaré que la position des Etats-Unis a empêché le Conseil de sécurité de résoudre de graves problèmes internationaux et a paralysé l'ONU. Certains responsables des Etats-Unis l'ont même reconnu. Entre autres, l'ancien Secrétaire d'Etat adjoint aux affaires politiques, du Département d'Etat, M. David Newsom, déclarait, dans un article intitulé "Les Nations Unies, une autre victime de Beyrouth" publié dans le *Christian Science Monitor* du 29 septembre 1982 :

"Le refus d'Israël que les Nations Unies jouent un rôle quel qu'il soit... et le consentement évident des Etats-Unis à l'égard de cette position ont contribué encore plus à éroder la confiance en l'Organisation internationale.*"

L'auteur poursuit en disant que l'attitude des Etats-Unis envers les résolutions de l'ONU, en ce qui con-

cerne le Liban et le Moyen-Orient, résultera "... en un affaiblissement de l'Organisation internationale, ainsi que de son efficacité dans le processus de maintien de la paix. Cet affaiblissement aura des conséquences non seulement pour la région, mais pour le monde entier.*"

289. M. ROGERS (Belize) [interprétation de l'anglais] : La délégation du Belize regrette et rejette totalement la déclaration du représentant du Guatemala qui refuse de reconnaître la réalité d'un Belize indépendant à l'intérieur de frontières tracées de longue date. Un tel refus de reconnaître la réalité dans la région est un affront aux Nations Unies dont nous sommes Membres à part entière. Nous rejetons également cette déclaration parce qu'elle n'est rien de moins qu'une tentative de perpétuer le colonialisme en demandant l'ouverture de négociations directes entre le Guatemala et le Royaume-Uni à propos de Belize. La seule voix légitime du peuple de Belize est celle du Gouvernement démocratique dûment élu du Belize indépendant. Nous nous réservons le droit de reprendre la parole plus tard pour exercer notre droit de réponse.

290. Mme JACOME (Venezuela) [interprétation de l'espagnol] : Etant donné les affirmations fantaisistes lancées par le Ministre des affaires étrangères du Guyana, nous tenons à faire savoir que nous exercerons notre droit de réponse ultérieurement.

291. M. CASTRO-ARAUJO (El Salvador) [interprétation de l'espagnol] : La délégation du Mozambique a, en termes confus et inopportuns, fait référence à des situations que son idéologie radicale empêche de reconnaître et de comprendre. Mon pays est engagé dans un processus qui nous permettra d'établir une démocratie authentique dans les domaines économique, social et politique, à savoir une démocratie intégrale dont les normes seront la justice sociale, le respect des droits de l'homme et la pleine réalisation de chaque individu et qui nous permettra de surmonter nos difficultés actuelles.

292. La dictature établie au Mozambique qui, avec l'aide militaire étrangère, soumet quotidiennement son peuple à une répression grossière sous prétexte de se protéger d'une menace extérieure, est totalement dépourvue de crédibilité.

293. Ma délégation n'a pas l'intention de revenir en détail sur ce qui a été dit par un pays qui, en critiquant les autres, cherche à cacher la véritable situation dans laquelle il se trouve. Cependant, face à ces attaques, nous pouvons rappeler que le plein exercice du droit à l'autodétermination a été manifesté de façon écrasante par le peuple d'El Salvador dans sa marche vers la démocratie lors des élections du 28 mars cette année. C'est là un fait irréfutable.

294. Ma délégation tient à exprimer le souhait que tous les peuples soumis à la dictature — comme celui du Mozambique — puissent accéder à la démocratie authentique en participant à des élections libres qui leur permettent de décider de leur propre avenir. Ma délégation rejette donc catégoriquement les jugements émis par la délégation du Mozambique qui, en se

* Cité en anglais par l'orateur

* Cité en anglais par l'orateur

livrant à la propagande, voit la paille qui est dans l'œil de son voisin, mais pas la poutre qui est dans le sien.

295. M. PADILLA (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'espagnol*] : Notre délégation ne se livrera pas à ces échanges stériles qui sont une perte de temps pour l'Assemblée générale. Cependant, nous voulons rejeter les interventions démagogiques et inutiles de Cuba et de la Jamahiriya arabe libyenne et faire entendre notre protestation à leur égard.

296. Ils ne cessent de répéter, d'année en année, les mêmes accusations dénuées de tout fondement et de maquiller les faits pour servir leur propagande idéologique. Cette propagande persistante porte atteinte aux fondements même de notre vénérable institution. Leur campagne mensongère n'est étayée par aucun fait. Cette répétition, chaque année, d'accusations sans fondement ni preuve ne doit pas nous détourner de la responsabilité qui nous incombe d'analyser les faits et de rechercher où est réellement la vérité. La vérité n'a nul besoin de la muleta de la démagogie, mais la rhétorique de Cuba ne tient que si ce pays réussit à détourner l'attention des maux internes et

de l'absence de liberté qui lui sont propres pour les attribuer aux Etats-Unis.

La séance est levée à 19 h 30.

NOTES

¹ Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. XVII, document A/CONF.62/122.

² "Sécurité commune — un programme de désarmement"; voir A/CN.10/38, p. 63; voir également A/CN.10/51.

³ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8).

⁴ Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, 2362^e séance.

⁵ Voir A/S-12/AC.1/61.

⁶ Adopté par la Conférence de haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement; voir A/36/333.

⁷ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

⁸ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 561, n° 8192, p. 322.

⁹ A/31/197, annexe I, para. 44.

ANNEXE 60

**NATIONS UNIES, DÉCLARATION DE MANILLE SUR LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES
DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, SIXIÈME COMMISSION,
TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION, DOC. A/RES/37/10
(15 NOVEMBRE 1982)**

**DÉCLARATION DE MANILLE SUR LE RÈGLEMENT PACIFIQUE
DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX²**

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question intitulée «Règlement pacifique des différends entre Etats»,

Rappelant ses résolutions 34/102 du 14 décembre 1979, 35/160 du 15 décembre 1980 et 36/110 du 10 décembre 1981,

Réaffirmant la nécessité de ne négliger aucun effort pour régler tous conflits et tous différends entre Etats exclusivement par des moyens pacifiques et éviter tous actes et hostilités militaires, qui ne sauraient que rendre plus difficile la solution de ces conflits et différends,

Considérant que la question du règlement pacifique des différends devrait constituer l'une des préoccupations centrales des Etats et de l'Organisation des Nations Unies et qu'il faudrait poursuivre les efforts en vue de renforcer le processus du règlement pacifique des différends,

Convaincue que l'adoption de la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux devrait renforcer le respect du principe du règlement pacifique des différends dans les relations interétatiques et contribuer à éliminer le danger d'un recours à la force ou à la menace de la force, à diminuer les tensions internationales, à promouvoir une politique de coopération et de paix et de respect pour l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats, à raffermir le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la prévention et le règlement pacifique des conflits et, par conséquent, à renforcer la paix et la sécurité internationales,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une large diffusion du texte de la Déclaration,

1. *Approuve* la Déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux, dont le texte est annexé à la présente résolution ;

2. *Exprime ses remerciements* au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation pour sa contribution importante à l'élaboration du texte de la Déclaration ;

3. *Prie* le Secrétaire général d'informer les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées, le Conseil de sécurité et la Cour internationale de Justice de l'adoption de la Déclaration ;

² Note de bas de page omise.

4. *Demande instamment* qu'aucun effort ne soit épargné afin d'assurer une connaissance généralisée de la Déclaration, ainsi que l'observation et l'application intégrales de celle-ci.»

«**Annexe**

L'Assemblée générale,

Réaffirmant le principe de la Charte des Nations Unies selon lequel tous les Etats sont tenus de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger,

Consciente que la Charte des Nations Unies prévoit les moyens et un cadre essentiel pour le règlement pacifique des différends internationaux, dont la prolongation est susceptible de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Reconnaissant le rôle important qui incombe à l'Organisation des Nations Unies et la nécessité d'accroître son efficacité dans le règlement pacifique des différends internationaux et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, selon les principes de la justice et du droit international, conformément à la Charte des Nations Unies,

Réaffirmant le principe de la Charte des Nations Unies selon lequel tous les Etats sont tenus de s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies,

Réaffirmant qu'aucun Etat ni groupe d'Etats n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat,

Réaffirmant la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies³,

Ayant à l'esprit l'importance du maintien et du raffermissement de la paix et de la sécurité internationales ainsi que le développement de relations amicales entre les Etats, indépendamment de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux ou du niveau de leur développement économique,

Réaffirmant le principe de l'égalité de droits et de l'autodétermination des peuples consacré dans la Charte des Nations Unies et auquel font référence la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies ainsi que d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale,

Soulignant la nécessité pour tous les Etats de renoncer à tout acte de force qui prive les peuples, notamment les peuples qui sont soumis à des régimes coloniaux et racistes ou à d'autres formes de domination étrangère, de leur droit inaliénable à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance auquel fait référence la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies,

Consciente des instruments internationaux existants ainsi que des principes et règles concernant le règlement pacifique des différends internationaux, y compris l'épuisement des voies de recours internes, lorsqu'il y a lieu,

³ Résolution 2625 (XXV), annexe.

Résolue à développer la coopération internationale dans le domaine politique et à encourager le développement progressif du droit international et sa codification, en ce qui a trait en particulier au règlement pacifique des différends internationaux,

Déclare solennellement ce qui suit :

I

1. Tous les Etats sont tenus d'agir de bonne foi et conformément aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies en vue d'éviter les différends entre eux susceptibles d'affecter les relations amicales entre Etats, contribuant par là au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ils sont tenus de vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage et de faire des efforts en vue de l'adoption de mesures propres à renforcer la paix et la sécurité internationales.

2. Tous les Etats doivent régler leurs différends internationaux exclusivement par des moyens pacifiques de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

3. Les différends internationaux doivent être réglés sur la base de l'égalité souveraine des Etats et en accord avec le principe du libre choix des moyens, conformément aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies et aux principes de la justice et du droit international. Le recours à une procédure de règlement ou l'acceptation d'une telle procédure librement consentie par les Etats en ce qui concerne un différend auquel ils sont parties ou un différend auquel ils pourraient être parties à l'avenir ne peut être considéré comme incompatible avec l'égalité souveraine des Etats.

4. Les Etats parties à un différend doivent continuer de respecter dans leurs relations mutuelles les obligations qui leur incombent en vertu des principes fondamentaux du droit international concernant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats ainsi que des autres principes et règles de droit international contemporain généralement reconnus.

5. Les Etats doivent rechercher de bonne foi et dans un esprit de coopération une solution rapide et équitable de leurs différends internationaux par n'importe lequel des moyens suivants : négociation, enquête, médiation, conciliation, arbitrage, règlement judiciaire, recours à des accords ou organismes régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix, y compris les bons offices. En recherchant cette solution, les parties conviendront des moyens pacifiques qui seront appropriés aux circonstances et à la nature du différend.

6. Les Etats parties à des accords ou des organismes régionaux doivent faire tous leurs efforts pour régler d'une manière pacifique, par le moyen desdits accords ou organismes, leurs différends d'ordre local, avant de les soumettre au Conseil de sécurité, ce qui ne les empêche pas d'attirer l'attention du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale sur un différend, conformément à la Charte des Nations Unies.

7. Au cas où les parties à un différend ne parviendraient pas rapidement à une solution par l'un des moyens susmentionnés, elles doivent continuer de rechercher une solution pacifique et se consulter sans délai pour trouver des moyens mutuellement acceptables de régler pacifiquement leur différend. Si les parties ne parviennent pas à régler par l'un des moyens susmentionnés un

différend dont la prolongation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales, elles en saisisront le Conseil de sécurité conformément à la Charte des Nations Unies, sans préjudice des fonctions et pouvoirs du Conseil définis dans les dispositions pertinentes du Chapitre VI de la Charte.

8. Les Etats parties à un différend international ainsi que les autres Etats doivent s'abstenir de tout acte susceptible d'aggraver la situation au point de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de rendre plus difficile ou d'entraver le règlement pacifique du différend, et doivent agir à cet égard conformément aux buts et aux principes des Nations Unies.

9. Les Etats devraient envisager de conclure des accords pour le règlement pacifique des différends entre eux. Ils devraient également inclure, s'il y a lieu, dans les accords bilatéraux et les conventions multilatérales qu'ils concluront, des dispositions efficaces pour le règlement pacifique des différends pouvant surgir de leur interprétation ou de leur application.

10. Sans préjudice du droit au libre choix des moyens, les Etats devraient ne pas perdre de vue que les négociations directes sont un moyen souple et efficace pour régler pacifiquement leurs différends. Lorsqu'ils choisissent de recourir à des négociations directes, les Etats devraient mener des négociations qui aient un sens, de manière à parvenir rapidement à un règlement acceptable pour les parties. Les Etats devraient également être prêts à chercher à régler leurs différends par les autres moyens mentionnés dans la présente Déclaration.

11. Les Etats doivent appliquer de bonne foi, conformément au droit international, toutes les dispositions des accords conclus par eux pour le règlement de leurs différends.

12. Pour faciliter aux peuples intéressés l'exercice du droit à l'autodétermination auquel fait référence la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies, les parties à un différend peuvent avoir la possibilité, si elles en conviennent et si elles l'estiment approprié, de recourir aux procédures applicables mentionnées dans la présente Déclaration, pour régler pacifiquement le différend.

13. Ni l'existence d'un différend ni l'échec d'une procédure de règlement pacifique d'un différend n'autorise l'un quelconque des Etats parties à un différend à avoir recours à la force ou à la menace de la force.

II

1. Les Etats Membres devraient faire plein usage des dispositions de la Charte des Nations Unies, y compris des procédures et des moyens qui y sont prévus, en particulier au Chapitre VI, concernant le règlement pacifique des différends.

2. Les Etats Membres doivent s'acquitter de bonne foi des obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte des Nations Unies. Ils devraient, conformément à la Charte, tenir dûment compte, selon qu'il convient, des recommandations du Conseil de sécurité concernant le règlement pacifique des différends. Ils devraient aussi, conformément à la Charte, tenir dûment compte, selon qu'il convient, des recommandations adoptées par l'Assemblée générale, sous réserve des Articles 11 et 12 de la Charte, dans le domaine du règlement pacifique des différends.

3. Les Etats Membres réaffirment le rôle important conféré par la Charte des Nations Unies à l'Assemblée générale dans le domaine du règlement pacifique des différends et soulignent la nécessité pour celle-ci de s'acquitter efficacement de ses responsabilités. En conséquence, ils devraient :

- a) Ne pas perdre de vue que l'Assemblée générale peut examiner toute situation, quelle qu'en soit l'origine, qui lui semble de nature à nuire au bien général ou à compromettre les relations amicales entre nations et, sous réserve de l'Article 12 de la Charte, recommander des mesures propres à en assurer l'ajustement pacifique ;
- b) Envisager de faire usage, lorsqu'ils le jugent approprié, de la possibilité d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur tout différend ou toute situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend ;
- c) Envisager de recourir, pour le règlement pacifique de leurs différends, aux organes subsidiaires créés par l'Assemblée générale dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la Charte ;
- d) Envisager, lorsqu'ils sont parties à un différend porté à l'attention de l'Assemblée générale, de procéder à des consultations dans le cadre de l'Assemblée, en vue de faciliter le règlement rapide de leur différend.

4. Les Etats Membres devraient raffermir le rôle principal du Conseil de sécurité pour qu'il puisse s'acquitter pleinement et effectivement de ses responsabilités, conformément à la Charte des Nations Unies, dans le domaine du règlement des différends ou de toute situation dont la prolongation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. A cette fin, ils devraient :

- a) Etre pleinement conscients de leur obligation de soumettre au Conseil de sécurité un différend de ce type auquel ils sont parties s'ils ne réussissent pas à le régler par les moyens indiqués à l'Article 33 de la Charte ;
- b) Faire plus ample usage de la possibilité d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur un différend ou sur une situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations ou engendrer un différend ;
- c) Encourager le Conseil de sécurité à faire plus ample usage des possibilités offertes par la Charte pour examiner les différends ou les situations dont la prolongation semble devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales ;
- d) Envisager de faire plus ample usage de la capacité du Conseil de sécurité en matière d'établissement des faits conformément à la Charte ;
- e) Encourager le Conseil de sécurité à faire plus ample usage, afin de favoriser un règlement pacifique des différends, des organes subsidiaires qu'il a créés dans l'exercice de ses fonctions en vertu de la Charte ;
- f) Ne pas perdre de vue que le Conseil de sécurité peut, à tout moment de l'évolution d'un différend de la nature mentionnée à l'Article 33 de la Charte ou d'une situation analogue, recommander les procédures ou méthodes d'ajustement appropriées ;
- g) Encourager le Conseil de sécurité à agir sans délai, conformément à ses fonctions et à ses pouvoirs, notamment dans les cas où un différend international se transforme en conflit armé.

5. Les Etats devraient être pleinement conscients du rôle de la Cour internationale de Justice, qui est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies. Leur attention est appelée sur les possibilités offertes par la Cour internationale de Justice pour le règlement des différends d'ordre juridique, notamment depuis que le règlement de la Cour a été révisé.

Les Etats peuvent confier la solution de leurs différends à d'autres tribunaux en vertu d'accords déjà existants ou qui pourront être conclus à l'avenir.

Les Etats ne devraient pas perdre de vue

- a) Que les différends d'ordre juridique devraient, d'une manière générale, être soumis par les parties à la Cour internationale de Justice conformément aux dispositions du Statut de la Cour ;
- b) Qu'il est souhaitable :
 - i) Qu'ils envisagent la possibilité d'insérer dans les traités, dans les cas où cela est approprié, des clauses prévoyant que les différends pouvant surgir de l'interprétation ou de l'application desdits traités seront soumis à la Cour internationale de Justice ;
 - ii) Qu'ils étudient la possibilité de décider, dans le libre exercice de leur souveraineté, de reconnaître comme obligatoire la juridiction de la Cour internationale de Justice, conformément à l'Article 36 de son Statut ;
 - iii) Qu'ils gardent à l'étude la possibilité d'identifier les affaires pour lesquelles il peut être fait usage de la juridiction de la Cour internationale de Justice.

Les organes de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées devraient étudier l'opportunité de faire usage de la possibilité de demander à la Cour internationale de Justice des avis consultatifs sur les questions juridiques qui se poseraient dans le cadre de leurs activités, à condition d'y être dûment autorisés.

Le recours à un règlement judiciaire des différends juridiques, particulièrement le renvoi à la Cour internationale de Justice, ne devrait pas être considéré comme un acte d'inimitié entre Etats.

6. Le Secrétaire général devrait faire pleinement usage des dispositions de la Charte des Nations Unies concernant les responsabilités qui lui sont confiées. Le Secrétaire général peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il remplit toutes autres fonctions dont il est chargé par le Conseil de sécurité ou l'Assemblée générale. Il fait rapport à ce sujet, sur demande, au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale.

Demande instamment à tous les Etats d'observer et de promouvoir de bonne foi les dispositions de la présente Déclaration dans le règlement pacifique de leurs différends internationaux ;

Déclare que rien dans la présente Déclaration ne doit être interprété comme affectant de quelque manière que ce soit les dispositions pertinentes de la Charte ou les droits et devoirs des Etats, ou comme affectant la portée des fonctions et pouvoirs des organes de l'Organisation des Nations Unies en vertu de la Charte, en particulier de ceux qui ont trait au règlement pacifique des différends ;

Déclare que rien dans la présente Déclaration ne pourra en aucune manière porter préjudice au droit à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance, tel qu'il découle de la Charte, des peuples privés par la force de ce droit et auquel fait référence la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément

à la Charte des Nations Unies, notamment les peuples qui sont soumis à des régimes coloniaux ou racistes ou à d'autres formes de domination étrangère ; ainsi qu'au droit de ces mêmes peuples de lutter à cette fin et de chercher et de recevoir un appui, conformément aux principes de la Charte et en conformité avec la Déclaration susmentionnée ;

Souligne la nécessité, conformément à la Charte, de poursuivre les efforts visant à renforcer le processus du règlement pacifique des différends par le développement et la codification progressive du droit international, selon qu'il convient, et par un accroissement de l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine.»

ANNEXE 65

**NATIONS UNIES, DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
TRENTÉ-HUITIÈME SESSION, 20^E SÉANCE, POINT 9 DE L'ORDRE
DU JOUR, DOC. A/38/PV.20 (5 OCTOBRE 1983)**



Président : M. Jorge E. ILLUECA (Panama).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. BIRD (Antigua-et-Barbuda) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Ma délégation se réjouit particulièrement de votre élection, car elle témoigne de l'abondance de talents dans notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes. Votre vaste expérience de la diplomatie multilatérale, au sein des Nations Unies, sera très précieuse au cours de cette session, qui promet déjà d'être d'une importance vitale pour l'avenir de l'humanité tout entière. Par delà les déclarations politiques que nous avons déjà entendues de la part d'un très grand nombre de chefs d'Etat, il y a le travail déterminant qui a lieu dans les coulisses pour réconcilier des points de vue divergents et faire en sorte que les discordes fassent place au dialogue. Votre capacité bien connue de négociateur permettra à l'Assemblée d'adopter des résolutions positives sur les questions dont nous sommes saisis.

2. Je tiens également à saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouvel Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, Saint-Christophe-et-Nevis. Il s'agit d'un petit Etat insulaire, voisin de mon pays, qui a montré que, bien que petit, il est disposé à jouer un rôle dans les affaires internationales.

3. Avant l'admission de Saint-Christophe-et-Nevis, mon pays, Antigua-et-Barbuda, était le dernier pays à être devenu Membre de l'Organisation. Nous sommes un petit Etat insulaire, un membre de ce groupe d'Etats militairement faibles et économiquement vulnérables. Dans le vaste panorama de la politique des grandes puissances, on nous méconnaît car nous ne possédons pas de missiles pointés sur la capitale d'un autre pays; nous sommes en marge parce que nous ne menaçons personne au moyen d'armes de destruction massive; nous sommes traités en quantité négligeable parce que nous n'avons ni la force économique ni le désir d'intimider d'autres nations de la communauté mondiale.

4. En d'autres termes, dans un monde qui est devenu peu à peu plus sensible à la menace de la puissance, des petits pays comme le mien découvrent, avec une fréquence croissante, que les principes de justice et d'égalité, de paix universelle et de développement, pour lesquels l'Organisation a été créée, ne sont pratiquement rien d'autre que des illusions, illusions qui, aujourd'hui, ne cachent qu'à peine la réalité de la puissance à l'état pur qui dicte actuellement le destin de toute l'humanité.

5. Ainsi, dans le drame de la négociation qui se déroule à Genève sur le désarmement et la limitation des armements, les premiers rôles, et d'ailleurs les seuls rôles, sont joués par les deux pays dont les arsenaux ont la capacité

d'anéantir totalement l'humanité. Le reste d'entre nous, bien que nous représentions la majorité de l'humanité, n'a pas de voix, n'a pas un mot à dire, pas un seul, dans ces discussions qui pourraient bien décider de notre survie ou de notre mort.

6. Mon peuple a beaucoup de mal à remettre son sort entre les mains de quiconque à qui il ne peut demander des comptes. Je suppose que la majorité des peuples du monde ont une attitude semblable. Nous ne voulons pas de la tyrannie de la minorité. Nous sommes frustrés d'être laissés pour compte par une poignée de pays. Nous supportons mal l'arrogance qui conduit certains Etats à croire qu'ils ont un droit divin de prendre des décisions pour le reste d'entre nous, sans dialogue et sans discussions. Tant que ce mépris cynique et délibéré pour la majorité des peuples du monde sera toléré, la paix mondiale nous échappera toujours et la stabilité du monde demeurera un rêve chimérique.

7. Nécessairement, les principaux personnages des entretiens sur le désarmement et la limitation des armements ne peuvent être que ceux qui ont mis au point et stocké ces armes en une telle quantité que leur participation est obligatoire, mais l'Assemblée ne peut leur laisser cette tâche à eux seuls, car maintenant nous sommes tous concernés, nous sommes tous rongés par la folie qui menace la race humaine d'extinction. Nous avons une obligation vis-à-vis de nos peuples et vis-à-vis de l'ensemble de l'humanité de mettre fin à cette militarisation insensée.

8. Dans ce contexte, Antigua-et-Barbuda demande l'internationalisation totale des discussions sur la limitation des armements et le désarmement. A tout le moins, l'Organisation des Nations Unies devrait être présente aux entretiens de Genève. Mais elle devrait également créer des mécanismes pratiques pour sensibiliser les peuples du monde aux dangers de l'escalade des armements et les avertir de la technique militaire effrayante qui nous entoure maintenant. Car ce n'est que par ces méthodes, ce n'est qu'en éduquant l'opinion mondiale, y compris l'opinion des peuples dont les gouvernements sont les protagonistes dans la course aux armements, que nous pouvons espérer épargner à la planète la destruction massive.

9. Ma délégation appuie la proposition du Canada tendant à ce qu'un groupe de travail sur le contrôle des armements et l'espace extra-atmosphérique soit créé par le Comité du désarmement. A notre avis, le Premier ministre du Canada fondamentalement raison quand il dit que nous ne pouvons plus attendre si nous voulons écarter les possibilités d'une guerre dans l'espace. Il apparaît déjà que des hommes sans visage, dans des bureaux anonymes dans quelques capitales du monde, sont décidés à faire une réalité de la science-fiction et à jouer à la roulette spatiale où la vie des gens est l'enjeu et la destruction ultime le prix.

10. Mon pays n'apprécie pas du tout le fait que nous soyons simplement un pion dans une série de jeux de guerre mondiaux. Nous demandons à l'Organisation, nous demandons à tous les pays, grands et petits, nous demandons à tous les peuples, blancs et noirs, de résister à la tyrannie de la minorité et d'exiger des comptes des

gouvernements dont la philosophie du militarisme menace la survie de tous.

11. La tragédie de la ligne aérienne sud-coréenne où un avion transportant 269 civils a été abattu par l'Union soviétique a montré au monde le côté inhumain de la politique de la guerre froide. Nous avons vu des mères pleurer des enfants qu'elles ne reverraient plus et des femmes séparées de leur mari par la mort. Nous avons éprouvé de l'horreur devant ce massacre, et la colère bouillait en nous. Seul le hasard a fait que votre femme, mes enfants, votre mère n'étaient pas dans cet avion. Il est temps que l'Assemblée demande qu'il soit mis fin à la folie qui entraîne de telles tragédies. Il est temps que le bon sens occupe de nouveau la place d'honneur qui lui revient dans les relations internationales.

12. Ce n'est pas que ces gouvernements soient incapables de négocier; ce n'est pas qu'ils soient incapables de se mettre d'accord. Au cours de ce débat et à la réunion du Bureau qui l'a précédé, nous avons entendu plusieurs pays, qui sont normalement des adversaires, nous dire comment ils peuvent coopérer dans leur intérêt mutuel. Deux très grandes puissances nous ont dit à la 2^e séance du Bureau que, dans l'Antarctique, elles coopèrent l'une avec l'autre, qu'elles échangent des informations et qu'elles concluent des conventions sur l'exploitation des ressources marines. Nous avons été ravis d'apprendre que cette coopération existait. Nous reconnaissons que nous n'avons pas entendu parler de cette coopération auparavant, car, pendant 22 ans, toutes les réunions des parties consultatives au Traité sur l'Antarctique¹ avaient été tenues secrètes et à huis clos, cachées non seulement du reste du monde mais aussi de leurs peuples mêmes qui ne connaissaient ni les décisions ni les plans formulés par ce petit groupe d'Etats.

13. Il a fallu une initiative présentée ici, à l'Organisation, par mon petit pays, Antigua-et-Barbuda, et un autre petit pays, la Malaisie, pour que le monde apprenne publiquement que deux grandes puissances coopèrent dans l'Antarctique, ce qu'elles n'ont pas réussi à faire durant la guerre froide, la crise des missiles de Cuba et l'invasion de l'Afghanistan. De plus, grâce à cette même initiative, le monde a pu apprendre de la bouche des représentants de deux autres pays qui, l'année dernière, étaient en guerre l'un avec l'autre, qu'ils sont eux aussi capables de coopérer pacifiquement et constructivement dans l'Antarctique.

14. Mon pays est heureux de la nouvelle d'une coopération aussi magnifique entre les parties contractantes, et nous demandons à chacune d'elles individuellement et à toutes collectivement d'étendre cette capacité de coopération dans l'Antarctique à tous les autres domaines dans lesquels elles œuvrent, y compris la limitation des armements, le désarmement et les différends territoriaux. Si ces puissances pouvaient le faire, le monde deviendrait un endroit sûr pour cette génération et les générations futures. La qualité de notre vie à tous s'améliorerait et les perspectives d'un mieux-être soutenu seraient assurées.

15. Ma délégation s'est associée à celle de la Malaisie pour demander l'inscription de la question de l'Antarctique à l'ordre du jour de la trente-huitième session [voir A/38/193]. Nous sommes heureux que le Bureau ait jugé utile d'entériner cette inscription.

16. L'Antarctique représente le dixième de la surface de la Terre. L'Antarctique est plus grand que l'Australie, plus grand que l'Europe, plus grand que les Etats-Unis et le Mexique réunis, plus grand que l'Inde et la Chine ensemble. Il est une fois et demie plus grand que les Etats-Unis. Il semble probable que les plateaux continentaux de l'Antarctique recèlent d'immenses réserves de pétrole

et de gaz. On sait qu'ils renferment d'autres minéraux et que sa vie marine est abondante.

17. Depuis 1959, une poignée de pays se sont arrogé le droit de gérer l'Antarctique aux termes du Traité sur l'Antarctique. Ils ont jusqu'à présent conclu une convention sur les ressources marines et établi un secrétariat pour servir, organiser leurs activités en vertu de la convention. Ils sont maintenant en train d'organiser un processus de négociation d'un régime d'exploitation des minéraux.

18. Cependant, il n'y a eu aucune consultation avec d'autres Etats, aucune discussion avec d'autres pays. Sans doute, leur réponse à cette accusation d'absence de consultations sera-t-elle que le Traité est ouvert à la signature de tous, mais cet argument ignore la réalité, à savoir que la signature n'accorde pas l'appartenance à la commission qui prend les décisions, de même qu'il ne tient pas compte du fait que la présence de l'Afrique du Sud, en tant que l'une des parties contractantes, rend impossible à tout Etat qui s'oppose authentiquement à l'horreur de l'*apartheid* de prendre place au sein du conseil de la commission de prise des décisions du Traité sur l'Antarctique.

19. L'Antarctique n'est pas unique au point de rendre moins lépreuse une lèpre universelle.

20. Nous avons demandé une étude sur l'Antarctique dans un effort visant à tenir compte de toutes les préoccupations concernant cette région, dont la moindre n'est pas l'environnement et le préjudice qui pourrait lui être causé, ainsi que les dommages inouis qui pourraient en résulter pour toutes les nations du monde.

21. Ce ne sont pas des décisions qui devraient être restreintes à une poignée de gouvernements se réunissant en session secrète. Le monde dans son ensemble, y compris les peuples de ces Etats, dont les gouvernements sont maintenant parties contractantes, devraient avoir le droit démocratique de tenir des fonctionnaires connus responsables de leurs activités entreprises dans l'Antarctique.

22. Ma délégation ne rejette pas le Traité sur l'Antarctique, de même que nous ne minimisons pas les 24 années de l'expérience acquise par les parties contractantes dans l'Antarctique. Cette expérience et le traité lui-même pourraient fort bien constituer la base d'une approche de consensus sur l'Antarctique qui soit satisfaisante pour tous. Ma délégation espère que les Parties contractantes appuieront notre appel pour une étude et allieront la sagesse de leur expérience à la fraîcheur des perceptions nouvelles que d'autres pays peuvent apporter à l'Antarctique.

23. La semaine dernière, le Président des Etats-Unis a lancé devant cette Assemblée [5^e séance] un éloquent appel à toutes les nations pour défendre les idéaux des Nations Unies à leur origine. Ma délégation appuie l'appel du président Reagan. En effet, lorsque mon pays a été admis au sein de l'Organisation, il y a deux ans, j'ai eu l'honneur de déclarer que, par la Charte des Nations Unies, les peuples du monde étaient unis par un lien sacré. J'ai affirmé alors et je réaffirme aujourd'hui que mon pays accorde la plus grande valeur et la plus haute importance à ce lien; sinon, nous aurions préféré demeurer en dehors de l'Organisation.

24. Certains Etats ont attiré l'attention sur le niveau élevé de leur contribution financière à l'Organisation comme si un fardeau lourd et indésirable leur avait été imposé. Nous devons tous dire de la manière la plus nette que nous apprécions la contribution apportée par les Etats qui paient le plus. A cet égard, l'Assemblée manquerait à son devoir si nous n'accordions pas une attention toute particulière à la contribution très substantielle des Etats-Unis d'Amérique. Mais la contribution financière de mon petit pays est pour nous, toute proportion gardée, un fardeau non moins lourd. Nous n'avons pas de grandes

richesses industrielles, ni une population massive. Nous n'avons pas de sociétés transnationales qui amènent chez nous de l'argent de l'étranger; nos ressources sont maigres et nos revenus minuscules. Cependant, en dépit de grandes difficultés, nous apportons notre contribution financière aux Nations Unies et nous le faisons avec plaisir, car nous approuvons la remarque du président Reagan selon laquelle les Nations Unies et leurs organismes affiliés ont fait d'importantes contributions à la vie de cette planète.

25. A notre avis, les Nations Unies devraient se voir accorder le rôle pour lequel elles ont été créées, à savoir favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. Dans ce contexte, c'est pour mon pays une grave préoccupation qu'une année de plus se soit écoulée sans que la Namibie devienne indépendante. De fait, le progrès social en Namibie a été retardé encore et la liberté lui est toujours niée par le régime haineux de l'Afrique du Sud.

26. La condition préalable posée par l'Afrique du Sud, selon laquelle les troupes cubaines devraient être retirées de l'Angola avant que la Namibie n'accède à l'indépendance, met en cause l'efficacité même de l'Organisation. L'appui tacite donné à l'Afrique du Sud par certains pays qui siègent à l'Assemblée ne sert qu'à affaiblir l'Organisation que tant d'autres affirment tenir en haute estime. Nous ne devons pas nous laisser leurrer par l'affirmation de l'Afrique du Sud selon laquelle elle est attaquée par le communisme international et protège l'influence occidentale. Il n'est pas d'intérêts occidentaux qui puissent, de manière concevable, être servis par l'oppression des populations sud-africaines sous le régime de l'*apartheid* ou par l'occupation illégale et continue de la Namibie.

27. La vérité est que l'Afrique du Sud ne cherche pas à se protéger du « loup garou » d'une menace communiste car un esprit plus puissant la hante, c'est l'esprit qui règne parmi la majorité opprimée des Sud-Africains qui réclament la liberté et la dignité humaine.

28. La suppression par la violence de la liberté et de la dignité humaine ne se limite pas à la Namibie. En Afghanistan, l'Union soviétique continue d'utiliser la force militaire pour réprimer le peuple afghan. Les résolutions adoptées par l'Organisation demandant instamment à l'Union soviétique de se retirer de l'Afghanistan n'ont pas été suivies d'effet. Ma délégation déplore cette occupation continue de l'Afghanistan, de même que nous condamnons le Gouvernement turc pour son occupation de Chypre et pour son refus de répondre aux appels de familles angoissées qui demandent à être renseignées sur leurs parents disparus depuis 1974 du secteur de Chypre occupé par les Turcs.

29. Le monde serait dans une situation suffisamment troublée si les zones d'agression militaire se bornaient à celles que je viens de mentionner. Mais le Kampuchea est lui aussi toujours occupé par les envahisseurs vietnamiens. Nous nous félicitons des efforts déployés par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est [ANASE] visant à rechercher un règlement politique au Kampuchea et nous prions instamment le Viet Nam de s'associer à la recherche d'un processus qui laisserait le Kampuchea aux mains de son propre peuple.

30. La perspective de partage du Liban menace l'avenir même de cette terre éprouvée, déchirée par la guerre, où les enfants naissent dans le carnage, avec peu d'espoir de retrouver une vie normale. L'an dernier, au début de la session, le monde a déploré les massacres commis au Liban dans des camps palestiniens. Cette année, l'agonie du Liban n'a pas cessé et son peuple n'a pas été soulagé des ravages de la guerre. Ce pays a besoin de résoudre ses problèmes internes, mais il ne saurait le faire aussi longtemps qu'il sera à la merci de troupes étrangères.

La communauté internationale rendrait un plus grand service au Liban si, collectivement, nous assurions le retrait de son territoire de toutes les troupes étrangères et si nous lui donnions une occasion de réaffirmer son indépendance et sa souveraineté.

31. Cette instance se préoccupe depuis un certain temps de la question de Corée. La réunification pacifique de ce pays doit se réaliser au moyen de négociations directes entre les deux parties. La République de Corée a fait des propositions définitives et raisonnables à ce sujet. Si les Nord-Coréens s'intéressent véritablement à une réunification pacifique, nous leur demandons instamment de donner une suite positive à ces propositions.

32. Plus près de mon pays, en Amérique centrale, l'intervention militaire ne sert qu'à prolonger le conflit. La cause de la paix et de la stabilité dans la région est retardée par ceux qui recherchent des solutions militaires à des maux économiques et sociaux profondément enracinés. Elle est également affectée défavorablement par ceux qui cherchent à exploiter une situation économique difficile en vue d'imposer une idéologie, sans permettre que s'exerce un libre choix au moyen d'un processus démocratique. Ma délégation se félicite des efforts déployés par les Etats-Unis pour trouver d'autres moyens permettant de surmonter les difficultés que connaît l'Amérique centrale grâce aux travaux d'une commission dirigée par l'ancien Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, Henry Kissinger. Nous ne voulons pas préjuger les travaux de la commission, mais lui donner une chance en espérant qu'elle présentera des recommandations largement acceptables. Entre-temps, nous appuyons et entérinons les efforts du Groupe de Contadora en vue d'instaurer la paix dans la région.

33. J'ai commencé mon discours en disant que c'est maintenant la puissance à l'état pur qui dicte la destinée de l'humanité. Le dialogue et la discussion, la consultation et la communication sont devenus des mots dénués de sens, des vœux de l'esprit. Les petits pays s'élèvent contre cette domination et cette inégalité, bien qu'ils sachent qu'ils le font en vain. Nous avons été témoins de l'échec de trop d'efforts entrepris pour parvenir à des pourparlers sur la situation économique internationale pour placer quelque espoir dans la possibilité de voir les pays riches accorder de l'importance à notre survie à moins qu'elle ne réponde à leurs propres intérêts nationaux.

34. Heureusement pour les pays pauvres, la conjoncture économique mondiale a atteint le point où, selon les mots de l'éminent Premier Ministre de l'Inde, Indira Gandhi : « Chaque pays, aussi puissant soit-il, a plus à gagner en s'engageant et en coopérant avec les autres qu'en se retirant dans un isolement individuel ou en adoptant une politique visant à maintenir la solidarité entre les forts. » [9^e séance, par. 14.] En d'autres termes, l'économie mondiale a atteint le point où, si les forts méconnaissent les difficultés des faibles, ils seront eux-mêmes entraînés dans une catastrophe. C'est un fait indiscutable que les riches sont gravement affectés par le système financier et commercial mondial et c'est pourquoi mon pays a quelque espoir qu'il sera possible enfin d'entamer une série de discussions, toutes limitées qu'elles soient, qui déboucheront sur un changement, tout limité qu'il soit, dans l'ordre économique mondial.

35. Ma délégation a été impressionnée par l'étude entreprise récemment par le secrétariat du Commonwealth, intitulée « Vers un nouveau Bretton Woods ». Dépouillée de toute rhétorique radicale et de toute diatribe moralisatrice, elle est une base pour une discussion pratique sur les moyens d'instaurer une coopération multilatérale plus grande dans le cadre des institutions existantes. Cette

étude est une contribution positive à la recherche d'une solution à la crise économique mondiale car, selon nous, seule la coopération multilatérale permettra de sortir le monde du marasme économique dans lequel il stagne actuellement. Il est maintenant généralement reconnu que la reprise économique dans un ou deux pays, aussi puissants qu'ils soient, ne peut servir de catalyseur pour donner au reste du monde une économie saine.

36. De même, il est temps de renoncer aux remèdes des économistes médicaux du Nord pour qui le malaise économique du Sud doit être surmonté par des efforts nationaux individuels. Vulnérables aux forces du marché de nos principaux partenaires commerciaux, tributaires de la force économique que représente le tourisme, victimes des taux d'intérêts élevés appliqués dans les systèmes bancaires du Nord, des pays comme le mien sont à la merci du système international.

37. Lorsque nous parvenons à une croissance réelle, si mince soit-elle, dans des conditions économiques aussi difficiles, ce à quoi mon pays est arrivé, nous le devons à l'énergie de nos peuples. Mais, comme l'a dit le Ministre des affaires extérieures du Venezuela à l'Assemblée générale il y a une semaine, les efforts nationaux « ne peuvent se substituer au traitement global, avec la participation entière et responsable aussi bien des pays en développement que des pays développés ». [5^e séance, par. 171.]

38. Mon pays lance un appel à l'Assemblée pour qu'elle tienne compte en particulier de la nécessité de prendre des mesures particulières pour aider les pays que leurs dimensions modestes et leur isolement placent dans une situation particulièrement désavantageuse qui limite leurs perspectives de développement économique. Ceux qui contrôlent le FMI et le groupe de la Banque mondiale devraient être particulièrement attentifs à la nécessité de modifier la politique de ces institutions à l'égard des petits Etats.

39. Il est manifeste, dans le monde actuel, que nous vivons une ère d'intolérance, d'affrontement, d'acquisivité et d'étroitesse d'esprit. Ce sont là les symptômes d'un monde désuni, où les pays sont plus préoccupés par leurs profits modestes d'aujourd'hui que par les souffrances mondiales de demain, auxquelles nul n'échappera, pas même les riches. C'est là un monde terrifiant, tant par l'ampleur de la destruction qu'il suscite pour lui-même que par l'obstination qui le pousse à cette destruction.

40. Bien que mon pays soit petit et exclu, désavantagé et méprisé, isolé et méconnu, il est décidé à jouer un rôle pour empêcher le monde de connaître un tel destin effrayant et pour redonner à toute l'humanité des perspectives de paix. Nous sommes prêts à œuvrer avec tous ceux qui sont attachés à ces objectifs.

41. M. SIPRASEUTH (République démocratique populaire lao)* : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation de la République démocratique populaire lao, vous exprimer mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette trente-huitième session de l'Assemblée générale. En vous nommant à cette haute charge, l'Assemblée générale a manifesté sa confiance et son respect tant à vous-même qu'à l'égard de votre pays, le Panama, qui a constamment opté pour la politique d'indépendance et de règlement pacifique des conflits en Amérique centrale. Je suis convaincu que, sous votre sage conduite, le travail de cette session sera couronné de succès satisfaisants.

42. Je voudrais également adresser mes sincères félicitations à M. Imre Hollai, qui a accompli avec succès son mandat de président de la trente-septième session de l'Assemblée générale, malgré diverses difficultés.

43. Il m'est particulièrement agréable de féliciter le Secrétaire général pour ses efforts tenaces et inlassables en faveur de la paix et de la détente internationales.

44. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le climat international de détente, de paix, de sécurité et de coopération ne s'est en rien amélioré. Pis encore, la situation internationale est devenue plus tendue.

45. Le Gouvernement des Etats-Unis s'est efforcé d'augmenter son budget militaire, d'intensifier sa production d'armements nucléaires, d'armes conventionnelles et de destruction. Par ailleurs, il a usé de la plus belle rhétorique pour pousser l'humanité dans une guerre nucléaire catastrophique. Afin de justifier cette nouvelle escalade dans la course aux armements, il n'a pas hésité à intensifier la guerre froide et à chercher par tous les moyens à saboter les négociations américano-soviétiques de Genève.

46. La récente affaire de l'avion sud-coréen, qui a suscité chez nous une profonde émotion en raison de la disparition de ses passagers, indiquait clairement que les Etats-Unis s'y trouvaient impliqués. Elle leur a servi de prétexte pour poursuivre leur politique belliqueuse à outrance et détourner l'opinion du soutien massif qu'avaient recueilli les initiatives de paix de l'Union soviétique.

47. Pour atteindre leurs objectifs, ils se sont efforcés de développer leur force de déploiement rapide, d'élargir leurs bases militaires dans le monde ou d'en construire d'autres, dans le golfe Persique et l'océan Indien en particulier, afin de défendre leurs soi-disant intérêts vitaux, d'établir des centres de commandement régionaux, d'entreprendre de multiples manœuvres militaires dans toutes les régions du monde et d'appliquer la politique de l'affrontement, de la menace, de l'ingérence et de l'agression en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

48. L'agression contre le Liban, son occupation par les sionistes israéliens et les crimes atroces commis par ces derniers à l'encontre du peuple arabe palestinien et du peuple libanais ont été réalisés avec la coopération incontestée de l'impérialisme américain. Ce dernier, sous le couvert des soi-disant forces multinationales pour le maintien de la paix, s'est servi de ses forces aériennes et navales pour s'ingérer directement dans les affaires du Liban.

49. La République démocratique populaire lao condamne fermement ces actes. Elle réaffirme son soutien total au peuple palestinien qui, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP], lutte pour ses droits fondamentaux, y compris son droit de créer un Etat palestinien indépendant dans sa patrie, et elle exige qu'Israël retire ses troupes du Liban et des territoires arabes, y compris de la ville de Jérusalem, qu'il occupe illégalement depuis 1967.

50. Une autre action tout aussi injustifiée et dangereuse est le soutien américain aux racistes d'Afrique du Sud dans la poursuite de l'occupation de la Namibie et dans la perpétuation des actes de provocation et de sabotage contre les pays africains de première ligne, notamment l'Angola et le Mozambique. Les Etats-Unis se livrent par ailleurs à des provocations contre la Libye et à des ingérences effrontées dans les affaires intérieures du Tchad.

51. En Amérique latine, ils ont imposé le blocus et font planer des menaces d'agression contre Cuba; ils s'ingèrent sérieusement dans les affaires intérieures d'El Salvador; ils se livrent à des provocations armées et à des menaces d'agression contre le Nicaragua, la Grenade et le Suriname dont ils mettent en danger l'indépendance, créant ainsi une situation susceptible d'exploser à tout moment.

*L'orateur s'est exprimé en lao. La version française de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

52. La République démocratique populaire lao soutient pleinement l'œuvre de défense nationale et d'édification socialiste du peuple cubain frère et elle exige de la manière la plus énergique que les Etats-Unis abandonnent leur politique de blocus, d'ingérence et de menace d'agression contre la République de Cuba, qu'ils lui restituent sans condition Guantánamo et respectent son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

53. Elle soutient entièrement la lutte héroïque du Gouvernement et du peuple du Nicaragua, de la Grenade et du Suriname, pour sauvegarder leurs acquis révolutionnaires et elle se félicite des propositions de paix en six points avancées par le gouvernement sandiniste.

54. La collusion des Etats-Unis avec les milieux dirigeants chinois dans la poursuite d'une guerre non déclarée et dans des activités de sabotage contre la tranquillité et le développement de la République démocratique d'Afghanistan a nourri en permanence la tension dans la région de l'Asie du Sud.

55. En Extrême-Orient, les Etats-Unis maintiennent leurs troupes en Corée du Sud et encouragent le renouveau du militarisme japonais, de même que l'établissement de l'alliance américano-nippo-coréenne qui constituerait une menace sérieuse pour les pays de l'Asie et du Pacifique.

56. Dans le domaine économique, les pays capitalistes développés cherchent par tous les moyens à rejeter sur les pays en développement les retombées de la crise économique; ils pratiquent la politique du protectionnisme et de la discrimination dans leurs relations avec les pays pauvres, les plaçant ainsi devant des difficultés toujours plus croissantes. Les négociations globales tant attendues pour la coopération économique internationale n'ont pu avoir lieu et la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, réunie en juin dernier à Belgrade, n'a apporté que peu de résultats en raison de l'attitude intransigeante de certains pays capitalistes développés.

57. La situation que je viens de décrire nous démontre qu'à sa présente session l'Assemblée générale se trouve confrontée à des problèmes très importants et urgents, dont dépend le sort de toute l'humanité.

58. Ce sont les problèmes de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, de la lutte contre la course aux armements et contre le danger d'une guerre nucléaire dévastatrice et, en premier lieu, contre le déploiement par les Etats-Unis de leurs missiles à moyenne portée dans certains pays européens à la fin de cette année.

59. Ce sont encore les problèmes de la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté des peuples contre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, le racisme, l'*apartheid*, le sionisme, l'expansionnisme et l'hégémonisme.

60. Ce sont enfin les problèmes du développement de la coopération économique internationale et ceux de l'établissement du nouvel ordre économique international juste et raisonnable, fondé sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté des peuples.

61. Dans cet esprit, la délégation de la République démocratique populaire lao se réjouit de constater que, durant les années écoulées, les mouvements de lutte des peuples pour la paix et la sécurité internationales, pour le recouvrement et la sauvegarde de l'indépendance nationale et le développement économique connaissent un essor dynamique pour devenir une force puissante capable de conjurer la guerre et de faire échec à la politique injuste des impérialistes bellicistes et des réactionnaires internationaux.

62. La juste lutte des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine contre l'impérialisme, le colonialisme et le néocolonialisme, le racisme et l'*apartheid*, pour la liberté

et le progrès social, rencontre le soutien total de la République démocratique populaire lao.

63. Nous apprécions hautement les propositions de la réunion du Comité politique consultatif des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue en janvier 1983 à Prague [voir A/38/64], réaffirmées par la réunion des dirigeants de ces pays en juin dernier à Moscou [voir A/38/292], et les nouvelles propositions de M. Youri Andropov, secrétaire général du Parti communiste de l'Union soviétique et président du Soviet suprême, portant sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre. Ces propositions, témoignant de la haute responsabilité dont font preuve l'Union soviétique et les autres pays socialistes à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, ont été largement saluées et soutenues par les peuples épris de paix et de justice dans le monde. Dans l'intérêt de l'humanité tout entière, l'impérialisme américain et les forces bellicistes de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] se doivent de les examiner dans toute leur ampleur.

64. La République démocratique populaire lao acclame chaleureusement le succès de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue en mars dernier à New Delhi, dont les déclarations finales [voir A/38/132] ont souligné, une nouvelle fois, le rôle important de notre mouvement. Dans le même temps, nous apprécions hautement le rôle de l'Inde qui, sous la direction du Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, nouveau président du Mouvement, déploie actuellement des efforts soutenus dans l'intérêt commun des pays du Mouvement.

65. Nous soutenons pleinement les peuples d'El Salvador, de Porto Rico, du Chili et du Guatemala dans leur lutte héroïque contre l'ingérence des Etats-Unis et les dictatures militaires, pour l'indépendance et la liberté authentiques.

66. Quant à la question de la souveraineté de l'Argentine sur les îles Malvinas, elle continue de bénéficier de la sympathie de notre peuple.

67. Nous appuyons énergiquement le peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO], et le peuple d'Afrique du Sud, sous celle de l'African National Congress [ANC], qui luttent vaillamment contre les racistes d'Afrique du Sud pour l'indépendance et la liberté authentiques. Nous dénonçons sévèrement le fait que les impérialistes et les racistes d'Afrique du Sud cherchent à lier l'octroi de l'indépendance de la Namibie au retrait des volontaires cubains de l'Angola.

68. Nous nous tenons aux côtés des peuples d'Angola, du Mozambique et de ceux d'autres pays de première ligne qui luttent contre les actes de provocation et d'agressions armées des racistes de Pretoria.

69. Les provocations armées contre la Libye et les violations de sa souveraineté par les Etats-Unis et les forces qui leur sont inféodées sont énergiquement condamnées par la délégation de la République démocratique populaire lao, qui exige par ailleurs qu'ils cessent leurs ingérences dans les affaires intérieures du Tchad pour laisser à son peuple le soin de résoudre par lui-même ses problèmes internes.

70. La délégation lao soutient la lutte du peuple arabe sahraoui, sous la direction du Front POLISARIO², pour son droit à l'autodétermination.

71. La lutte du peuple de la République démocratique d'Afghanistan pour la sauvegarde des acquis de la révolution d'avril et pour l'édification nationale selon la voie qu'il s'est choisie reçoit notre soutien de tout cœur.

72. L'approbation de la République démocratique populaire lao pour la transformation de l'océan Indien en une zone de paix est chose acquise. Nous exigeons des Etats-Unis qu'ils cessent de créer des obstacles à la tenue de la conférence internationale sur ce problème. Nous exprimons notre soutien à la souveraineté de Maurice sur l'île de Diego Garcia et demandons expressément aux Etats-Unis d'y démanteler leur base.

73. Nous appuyons fortement les propositions de la République populaire mongole visant la conclusion d'une convention internationale de non-agression et de non-recours à la force dans les relations entre les pays d'Asie et du Pacifique.

74. Nous soutenons pleinement la lutte de la République populaire démocratique de Corée pour la réunification pacifique et indépendante de la patrie. Les Etats-Unis doivent retirer totalement leurs troupes de la partie sud de la Corée.

75. Le sud-est asiatique, sur lequel je voudrais plus particulièrement m'étendre, est, de par sa situation géopolitique et stratégique, devenu malheureusement l'objet de convoitise pour les impérialistes et pour les expansionnistes chinois. Malgré l'échec de leur politique d'ingérence et d'agression, ces derniers n'ont pas renoncé à leurs manœuvres en vue d'absorber les trois pays de l'Indochine dans leurs visées d'expansion sur toute l'Asie du Sud-Est. Ils s'appliquent toujours à entretenir la tension permanente, d'une part, aux frontières sino-lao et sino-vietnamienne, où leurs troupes intensifient leurs actes de provocation armée et de sabotage de toute sorte et, d'autre part, à la frontière thaïlando-kampuchéenne, où, en collusion avec les impérialistes américains et les forces réactionnaires thaïlandaises, ils utilisent le territoire thaïlandais comme base pour nourrir, armer et entraîner les débris des troupes polpotistes et une poignée de réactionnaires khmers pour saper le processus de renaissance du peuple kampuchéen. Il ressort ainsi avec clarté que la Chine est à l'origine de la détérioration de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est et de l'hostilité entre les pays de l'ANASE et ceux de l'Indochine.

76. Après avoir remporté des victoires dans la lutte de libération nationale contre les impérialistes et mis en échec la politique d'ingérence, d'agression et d'annexion des milieux dirigeants chinois, les trois pays de l'Indochine n'ont d'autres aspirations que celles de vivre dans la paix pour pouvoir panser les blessures de guerre, reconstruire leurs pays, construire une nouvelle vie et établir des relations d'amitié avec tous leurs voisins, y compris la République populaire de Chine. Le peuple lao, tout comme le peuple vietnamien et le peuple kampuchéen, a toujours cultivé une longue amitié avec le peuple chinois et n'a jamais relâché ses efforts pour la promouvoir. Les trois pays de l'Indochine ont à plusieurs reprises exprimé leur désir de signer des traités de coexistence pacifique avec la Chine et de normaliser leurs relations avec elle.

77. En ce qui concerne les pays de l'ANASE, la délégation lao est heureuse de constater qu'un certain désir de dialogue s'est manifesté. Il serait hautement souhaitable que ce désir se mue en réalité concrète. Quant aux trois pays de l'Indochine, ils n'ont ménagé jusqu'ici aucun effort pour favoriser le dialogue avec eux en vue de faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité, d'amitié et de coopération. C'est ainsi qu'au cours de leur première conférence au sommet tenue au mois de février de cette année à Vientiane les représentants à haut niveau du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam ont réaffirmé :

« ... les relations d'amitié et de coopération entre les pays d'Indochine et ceux de l'ANASE revêtent beaucoup d'importance pour la maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Ces pays devraient

régler tous leurs différends par voie de négociation dans un esprit de bon voisinage et coexister dans un climat de paix... Ils ne devraient pas laisser des pays tiers s'interposer et les diviser ou utiliser le territoire de l'un d'entre eux contre un autre. » [Voir A/38/98.]

Tout comme par le passé, le Laos, le Kampuchea et le Viet Nam demeurent et demeureront résolument fidèles à cette ligne de conduite.

78. Ainsi, le retrait des volontaires de l'armée vietnamienne du Kampuchea, intervenu déjà à deux reprises, montre le sérieux de notre volonté et témoigne de la position conséquente du Viet Nam à l'égard du respect de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays.

79. Au cours de leur septième conférence, au mois de juillet dernier à Phnom Penh, les Ministres des affaires étrangères du Laos, du Kampuchea et du Viet Nam ont, encore une fois, réitéré leurs propositions concernant le rétablissement de la paix et de la coopération en Asie du Sud-Est et invité les pays de l'ANASE et la Chine à entamer sans tarder le processus de dialogue et de négociations [voir A/38/316], conformément à l'esprit et à la lettre de la déclaration sur le Sud-Est asiatique adoptée à la septième conférence des pays non alignés, en mars dernier à New Delhi. Les trois pays de l'Indochine sont disposés, sur la base de cette déclaration, à entamer des discussions, sans conditions préalables, avec leurs voisins. Pour montrer leur bonne volonté, ils ont accepté de prendre comme base du dialogue la proposition des pays de l'ANASE concernant l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité.

80. Quant au problème de la participation des deux groupes de pays — Indochine et ceux de l'ANASE — au dialogue ainsi que celui de l'ordre du jour de la réunion, ils doivent faire l'objet d'un accord entre les deux parties. A cet égard, la République populaire du Kampuchea a fait expressément savoir qu'elle n'entend point faire de sa participation un préalable ou un obstacle à l'ouverture d'un tel dialogue. La délégation lao estime que c'est là un nouvel élément important très constructif visant à donner un élan au dialogue entre les deux groupes de pays.

81. Un autre nouvel élément est constitué par la déclaration adoptée par consensus à la Conférence des pays non alignés sur les problèmes de l'Asie du Sud-Est, dont le problème du Kampuchea et son siège vacant.

82. La République démocratique populaire lao considère que ces deux déclarations constituent une bonne base pour progresser vers le règlement des problèmes entre les deux groupes de pays et faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix et de stabilité.

83. Quant au siège du Kampuchea à l'Organisation des Nations Unies, nous regrettons que l'Organisation continue à le laisser occuper par les auteurs de génocide, Pol Pot et Ieng Sary, sous l'étiquette du prétendu « Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique ». Par contre, nous voudrions saluer la bonne volonté de la République populaire du Kampuchea, l'unique représentant légitime du peuple kampuchéen, qui a déjà déclaré qu'elle n'avait pas l'intention d'occuper immédiatement le siège lorsque le prétendu Kampuchea démocratique aura été évincé de l'ONU.

84. En considération de la bonne volonté ainsi manifestée par les pays de l'Indochine, nous espérons que l'ONU réexaminera sa position quant au problème kampuchéen, afin qu'elle jouisse de la confiance qu'on place en elle en tant que gardienne de la paix en vertu des dispositions de la Charte et qu'elle donne un élan positif à la tendance au dialogue.

85. Le peuple lao, petit peuple épris de paix, d'indépendance, de liberté et animé du désir de vivre en paix et en

bon voisinage avec tous les pays voisins pour pouvoir se consacrer entièrement au développement du pays, ne constitue une menace pour personne; mais il est fort regrettable que certains pays voisins continuent toujours de considérer mon pays comme un objectif à détruire, ce qui fait que nos rapports s'en trouvent affectés et se sont détériorés sans aucune perspective de redressement. Sur la frontière sino-lao, les troupes chinoises qui y sont massées ont entrepris des manœuvres militaires, commis des arrestations et exécuté nos gardes frontaliers; elles ont envoyé des espions en territoire lao et se sont livrées à une propagande hostile à la politique du Gouvernement lao, à des manœuvres de division parmi la population, etc. Plus dangereux encore, les dirigeants de Pékin entretiennent actuellement dans la province de Yunnan, au sud de la Chine, un certain nombre de centres d'entraînement militaire pour les réfugiés laos, particulièrement les Hmong réactionnaires, pour les envoyer ensuite en territoire lao s'y livrer à des actes de sabotage et troubler l'ordre public.

86. Cela rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la politique expansionniste et hégémoniste des dirigeants de Pékin, tant à l'égard de l'Indochine qu'à l'égard de l'Asie du Sud-Est.

87. Dans ses relations avec le Royaume de Thaïlande, la République démocratique populaire lao a signé le communiqué conjoint lao-thaïlandais en 1979 pour renforcer les relations bilatérales sur la base des principes de la coexistence pacifique et transformer le Mékong, dans sa partie formant la frontière entre les deux pays, en un fleuve de paix, d'amitié et de coopération. Durant ces dernières années, l'administration thaïlandaise non seulement n'a pas tenu de bonne foi ses engagements, mais encore, certains de ses dirigeants pro-impérialistes américains et pro-expansionnistes chinois utilisent le territoire thaïlandais comme lieu de refuge pour entraîner les réactionnaires laos dans leurs activités de sape contre le développement du Laos, nuisant ainsi aux relations traditionnelles d'amitié entre les deux peuples thaïlandais et lao et allant à l'encontre des intérêts des deux pays. Dans l'intérêt du peuple thaïlandais et dans celui de l'amitié entre le peuple thaïlandais et le peuple lao, les tenants thaïlandais du pouvoir se devraient d'appliquer scrupuleusement le communiqué conjoint signé par les deux pays et de rechercher le règlement de leurs différends avec le Laos par voie de négociation.

88. Quant aux Etats-Unis, toujours en collusion avec les expansionnistes chinois et les autres forces réactionnaires, ils continuent de prêter main-forte aux réactionnaires laos en exil en Thaïlande, de perpétrer des actes de provocation, de s'ingérer dans les affaires intérieures du Laos et de proférer des accusations calomnieuses à l'encontre de son gouvernement concernant l'utilisation d'armes chimiques contre des bandits, accusations renouvelées chaque année devant l'Assemblée générale. Néanmoins, le Gouvernement lao, soucieux du respect des relations d'amitié avec le peuple américain et animé de la bonne intention de normaliser les relations lao-américaines, a autorisé au cours de cette année un certain nombre de missions officielles américaines à venir au Laos; à notre regret, aucun résultat concret n'a été enregistré.

89. Face à la situation qui vient d'être exposée, nous estimons que la communauté internationale devra faire tout son possible pour contribuer à faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, de stabilité et de coopération.

90. La délégation lao aimerait saisir cette occasion pour exprimer, du haut de cette tribune, la reconnaissance profonde du Gouvernement et du peuple lao pour la sympathie et le soutien que les pays amis et les organisations

internationales dans le monde ont apportés à l'œuvre de défense et d'édification de la République démocratique populaire lao.

91. La trente-huitième session de l'Assemblée générale s'est ouverte dans un climat international de tension, qui n'est pas sans causer quelque inquiétude pour l'humanité progressiste.

92. Jamais la lutte contre la course aux armements, pour le désarmement et contre le danger de la guerre nucléaire, pour la détente et la paix n'est devenue un impératif aussi pressant qu'en ce moment.

93. Jamais la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néocolonialisme, la domination et l'exploitation, pour l'indépendance, la liberté et la souveraineté nationale ne s'est développée de façon aussi acharnée et énergique qu'en ce moment.

94. Jamais les tâches de développement économique et la lutte pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international, plus juste et plus raisonnable, ne sont devenues des sujets aussi brûlants et importants de la vie internationale qu'en ce moment.

95. Jamais les tâches relatives à la lutte pour la paix, l'indépendance et le développement économique n'ont été aussi liées les unes aux autres et ne sont devenues un sujet principal de préoccupation de la communauté internationale qu'en ce moment. Il est bien évident que les aspirations les plus profondes de l'humanité, à notre époque, sont la paix, l'indépendance nationale, le progrès social, la prospérité, l'amitié et la coopération internationale.

96. Du haut de cette tribune, je voudrais lancer un appel à tous les Membres de l'Organisation, au Président de l'Assemblée générale et au Secrétaire général pour leur demander de n'épargner aucun effort pour que la présente session réponde positivement aux profondes aspirations des peuples du monde à la paix et à la sécurité internationales.

97. Pour sa part, la République démocratique populaire lao fera tout son possible, de concert avec les autres Etats Membres, pour y apporter sa coopération.

98. M. MALMIERCA PEOLI (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président, vous avez l'énorme responsabilité de diriger cette trente-huitième session de l'Assemblée générale qui se déroule dans des conditions extrêmement difficiles. Le fait que nous vous connaissions depuis longtemps et que vous veniez d'un pays frère et très proche, le Panama, dont la longue tradition de lutte pour la souveraineté nationale ainsi que la contribution à la recherche de la paix et de la négociation dans la région centraméricaine éprouvée sont fort connues, permet à ma délégation, après vous avoir présenté ses vives félicitations, d'exprimer sa totale confiance dans le succès de votre mission. Je désire aussi vous assurer que vous pourrez toujours compter sur le concours de la délégation cubaine pour le bon fonctionnement de cette session.

99. Ma délégation tient également à saluer notre ami Imre Hollai, président de l'Assemblée générale au cours de la trente-septième session.

100. Nous tenons également à saluer l'entrée à l'Organisation des Nations Unies d'un autre Etat latino-américain et des Caraïbes, Saint-Christophe-et-Nevis.

101. En passant en revue la longue liste des très importantes questions que nous devons examiner au cours de cette session et qui exigent toute notre attention, le besoin impérieux d'éviter un nouvel affrontement qui pourrait mettre un terme à l'existence même de l'humanité revêt la plus grande priorité.

102. Jamais depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la situation internationale n'a connu un tel niveau

de danger et jamais l'humanité n'a été aussi près de l'apocalypse nucléaire. Pour cette raison, je crois que nous sommes tous d'accord pour qu'à nouveau mais avec beaucoup plus de courage et de dévouement, nous nous efforcions de faire en sorte que nos débats et nos décisions ultérieures permettent de faire progresser le processus difficile du désarmement et de raffermir la paix et la sécurité que demandent nos peuples pour pouvoir se consacrer à la noble tâche du développement économique et social.

103. L'intransigeance impérialiste et le désir de suprématie et de pouvoir du gouvernement Reagan, qui s'exprime chaque jour avec ce langage dépassé de guerre froide et de politique de canonnière, constituent l'obstacle le plus important auquel est confrontée la communauté internationale pour faire disparaître l'atmosphère de danger dans lequel nous vivons aujourd'hui.

104. Pour notre part, nous sommes pleinement conscients du fait qu'en dépit du rôle décisif de la communauté internationale et du mouvement pacifiste dans le monde la plus grande responsabilité en ce qui concerne les mesures de désarmement revient aux puissances nucléaires. Mais la responsabilité première revient aux deux plus grandes puissances et nous savons tous exactement qui complique la situation dangereuse actuelle et empêche de la surmonter.

105. Le Gouvernement des Etats-Unis, entraînant à sa suite ses alliés de l'OTAN, augmente considérablement son budget de guerre, étendant la course aux armements à de nouveaux horizons; il interrompt unilatéralement des négociations importantes sur des questions spécifiques tout en bloquant d'autres qu'il ne peut suspendre à cause du prix politique que cela impliquerait et, en même temps, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire piétiner les travaux de l'organe international de négociations, le Comité du désarmement.

106. Il nous faut ajouter à cela que, outre le fait qu'il étouffe l'espoir que représentent les accords SALT-II, il s'efforce maintenant de détruire l'ordre juridique limité obtenu jusqu'à présent en matière de désarmement en alléguant de fausses violations ou une non-application ou encore en prétendant vouloir le renforcer par de nouvelles clauses en matière de vérification.

107. M. Reagan et ses conseillers trouvent qu'il n'est pas suffisant de disposer d'immenses arsenaux — nucléaires ou autres — ni d'étendre à d'autres parties de notre habitat naturel la menace de la guerre. Ils ne prennent nullement en considération la volonté des autres peuples et mettent sur leurs territoires des charges nucléaires et des vecteurs pour lancer des attaques contre les frontières voisines, les exposant ainsi à des représailles dévastatrices.

108. Le Gouvernement américain refuse de s'engager à ne pas être le premier à utiliser les armes nucléaires; il n'accepte pas l'offre du gel mutuel des arsenaux nucléaires existants et du gel de leur développement quantitatif et qualitatif; il est sourd à l'établissement d'un moratoire sur les essais de ces armes; il développe et fabrique des armes chimiques binaires mortelles; il met au point la bombe à neutrons; il renforce d'anciens silos pour y mettre les missiles stratégiques MX, et tout cela sans abandonner la fabrication de ses sous-marins, navires, avions, chars, canons et autres moyens d'agression et de destruction.

109. Les plans de l'OTAN encouragés par les Etats-Unis, qui consistent à installer 572 missiles de portée moyenne en Europe, sont particulièrement graves. Cette décision constitue une mesure extrêmement sérieuse, aventureuse et dangereuse qui menace de conduire le monde à la guerre.

110. Ceux d'entre nous qui suivent avec attention et angoisse l'évolution des négociations qui ont lieu à Genève sur cette question comprennent pleinement les manœuvres dilatoires de la partie nord-américaine qui, à des fins insidieuses et de propagande, poursuit inutilement des concessions unilatérales qui lui permettraient d'obtenir des avantages et d'établir sa supériorité militaire, rompant ainsi l'équilibre existant. Par conséquent, il est urgent que la communauté internationale représentée aux Nations Unies exige, de façon sérieuse et responsable, les résultats que l'on attend de Genève et sauve le vieux continent européen de la grave menace qui plane sur lui.

111. Le sol que nous foulons et la mer qui nous entoure ne leur suffisent plus. Les Etats-Unis veulent maintenant atteindre l'espace extra-atmosphérique pour y mettre leurs armes en vue d'imposer leur suprématie, leur pouvoir et leur loi sur le monde tout entier.

112. Nous devons unir nos efforts pour défendre le premier droit de l'homme, le droit à la vie.

113. Il est absolument nécessaire de lutter pour réduire le climat de tension actuel et ne pas s'égarer dans la voie permettant d'aboutir à des accords qui, sur une base de parité et de sécurité égale, contribueraient à la limitation et, ultérieurement, à la réduction du niveau d'armements, notamment des armements nucléaires.

114. Les pays qui font partie du Mouvement des pays non alignés, réunis au cours de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement qui a eu lieu récemment à New Delhi, ont réitéré avec vigueur les demandes de toute la communauté internationale, à savoir que la course aux armements prenne fin et que l'on parvienne à des accords concrets de désarmement permettant d'instaurer dans toutes les régions un climat de paix dont bénéficieraient tous les peuples.

115. Il est indubitable que la volonté pacifique des pays socialistes qui s'est manifestée dans plusieurs initiatives, et parfois dans des mesures unilatérales de limitation des armements, ne rencontre, comme nous le savons, que le rejet des Etats-Unis, quand elle ne se heurte pas simplement à leur silence.

116. Alors que le monde aspire à la paix, les Etats-Unis avancent vers la guerre. Le tragique incident de l'avion sud-coréen envoyé pour commettre une provocation inqualifiable fait partie d'une politique d'aggravation des tensions.

117. La communauté internationale se trouve en face de ce cas dramatique d'un avion qui a violé les frontières aériennes de l'Union soviétique et qui est resté longtemps au-dessus de son territoire, sans faire cas des avertissements qui lui étaient lancés conformément aux normes internationales, et qui pour cette raison a été abattu, entraînant la perte regrettable de 269 vies humaines puisque, comme on l'a su par la suite, il s'agissait d'un avion civil qui s'était écarté de sa route habituelle. Nous sommes sûrs que l'aviation militaire soviétique, bien qu'il se soit agi d'un vol de reconnaissance, n'aurait jamais tiré sur cet avion si elle avait su qu'il s'agissait d'un appareil civil qui avait des passagers à bord. On ne peut mettre en doute que cet appareil a été pris pour un avion espion faisant partie de ceux qui rôdent constamment autour des frontières de l'Union soviétique dans cette zone.

118. Cette tragédie, que personne ne saurait envisager sans peine ni émotion, a été utilisée par le président Reagan et son administration pour attiser de nouvelles haines et de nouveaux ressentiments sur le plan international, pour justifier la course aux armements et leur politique agressive et belliqueuse.

119. Ceux qui refusent de résoudre par des solutions négociées plutôt que par des solutions militaires les

problèmes d'Amérique centrale, et qui, dans leur politique internationale brutale, appuient le régime d'El Salvador, ce qui au cours des dernières années a causé des dizaines de milliers de morts parmi la population civile d'El Salvador, ceux qui sont en faveur de l'interruption du processus de changements sociaux au Nicaragua, bien que pour cela il faille se livrer à une intervention directe ou indirecte contre ce pays, ceux qui ont entraîné, poussé et soutenu ceux qui mettraient plus tard à exécution le sabotage barbare d'un avion civil cubain dans le ciel de la Barbade, ceux qui ont gardé un silence complice quand Israël a abattu, en février 1973, un avion libyen civil au-dessus du territoire égyptien occupé par la force, entraînant ainsi la perte de 108 vies humaines, ceux qui ont encouragé l'invasion israélienne au Liban et doivent partager la responsabilité de l'acte de génocide qui a causé des milliers de victimes, il y a un peu plus d'un an, dans les camps palestiniens de Sabra et de Chatila, ceux qui appuient les racistes sud-africains dans leur occupation illégale de la Namibie et dans leurs agressions contre l'Angola et les Etats de première ligne, qui ont coûté des dizaines et des dizaines de milliers de vies, ceux qui, depuis de nombreuses années déjà, se livrent à des vols de reconnaissance au-dessus du territoire cubain, en violation flagrante et éhontée de notre espace aérien, utilisant hier les avions U-2 et aujourd'hui les SR-71, plus sophistiqués, dans des vols provocateurs qui ont lieu au-dessus de l'île tout entière, dans de vaines tentatives d'apeurer notre peuple, et qui ne daignent même pas répondre aux notes de protestations que notre gouvernement leur a présentées — la dernière de celles-ci leur ayant été adressée au cours du mois de septembre de cette année — sont ceux-là mêmes qui, maintenant, se lamentent hypocritement en accusant l'Union soviétique d'un fait qui a précisément ses racines profondes dans la tension internationale qu'ils ont eux-mêmes déclenchée et dans une provocation pour laquelle ils n'ont nullement hésité à recourir à l'utilisation d'un avion commercial et à sacrifier des personnes innocentes.

120. Nous estimons qu'il faut prendre des mesures internationales collectives pour empêcher que des tragédies de ce genre se renouvellent. Nous sommes tous tenus d'adopter une conduite qui empêche que l'aviation civile se voie impliquée dans des activités d'espionnage. Recourir à des faits de ce genre pour encourager encore davantage la haine internationale, pour justifier la course aux armements et l'attitude belliqueuse, pour créer une atmosphère qui conduit à la guerre et non à la paix est inacceptable.

121. A la suite de la longue liste d'actes de provocation perpétrés par le Gouvernement des Etats-Unis contre l'Union soviétique, en utilisant comme prétexte l'incident de l'avion sud-coréen, nous avons vu comment on a empêché le Ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique de participer à cette session de l'Assemblée générale. A cette provocation contre le représentant respecté de l'un des membres permanents du Conseil de sécurité est venue s'ajouter la preuve du mépris dans lequel sont tenues les obligations découlant du fait que ce pays est le Siège de l'Organisation des Nations Unies.

122. Il est impérieux pour l'existence pacifique de notre planète d'assainir la situation internationale en éliminant l'insécurité actuelle, et de rétablir un climat de confiance et de détente dans les relations internationales.

123. Les peuples réclament l'arrêt de la course aux armements, l'abandon de la philosophie de la suprématie militaire et de l'accumulation sans fin des armements qui ne peuvent les conduire qu'à la paix des tombeaux.

124. Aujourd'hui, plus que jamais peut-être, l'humanité demande que l'on prenne des mesures, que l'on adopte des accords qui ouvrent la voie à la sécurité, à la paix et au développement.

125. Nous incluons comme faisant partie de ces efforts l'appui à l'Organisation des Nations Unies et à l'activité du Secrétaire général. On sait que ceux qui portent atteinte à la paix ne cachent pas leur mépris de l'Organisation. Nous estimons qu'il est extrêmement urgent de poursuivre un travail constant pour atteindre les objectifs et les principes de la Charte et renforcer la coopération internationale dans le cadre des Nations Unies.

126. Le Mouvement des pays non alignés milite pour la paix et le développement, pour l'élimination du colonialisme, du néocolonialisme, de l'impérialisme, du sionisme, du racisme, de l'*apartheid* et de toutes formes d'exploitation et de domination. La septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, qui vient d'avoir lieu avec succès, constitue un nouveau pas en avant dans la voie de l'unité et de la cohésion et contribue par ses décisions à atteindre les objectifs susmentionnés.

127. D'autre part, la crise économique qui, au cours des dernières années, a durement affecté les économies du monde capitaliste continue d'affecter de manière croissante les pays dits du « tiers monde ». La réduction en termes réels des transferts de ressources destinées au développement, l'augmentation en spirale sans précédent de la dette extérieure à laquelle on ne semble pas aujourd'hui trouver de solution raisonnable à court terme, la détérioration encore plus grande des termes de l'échange, l'instabilité monétaire, les agissements et les spoliations des corporations transnationales ainsi que les difficultés croissantes auxquelles doivent faire face les pays sous-développés pour avoir accès aux sources de leurs ressources, de leurs produits alimentaires et de la technologie continuent d'être les éléments caractéristiques de l'état actuel des relations économiques internationales. Seule une véritable restructuration de ces relations, sans retards inutiles, grâce à un processus de coopération intégrale, peut fournir une solution réelle et à long terme à des problèmes aussi graves et potentiellement aussi dangereux pour le monde contemporain.

128. Le développement et les résultats des importantes réunions internationales qui ont eu lieu pendant l'année ont montré la volonté des pays du monde sous-développé de trouver des solutions qui permettent de réactiver le processus international de coopération économique. Malheureusement, les réactions des pays capitalisés industrialisés à l'égard de ces propositions n'ont pas permis d'amorcer un processus véritablement significatif de négociations économiques internationales, visant à la restructuration des relations économiques internationales afin de mettre effectivement en marche le nouvel ordre économique international, ou, à plus court terme, à rechercher des mesures immédiates afin d'aboutir à la solution des problèmes économiques les plus aigus de ce que l'on appelle le tiers monde. En résumé, nous vivons à l'heure actuelle au niveau le plus bas de la coopération internationale. La coopération économique se détériore de jour en jour, de même que les prix des principaux produits d'exportation de nos pays sous-développés. C'est pour cela que, de même que nous devons nous acharner à rechercher des solutions à la crise de l'économie mondiale, nous devons également consacrer tous nos efforts à résoudre rapidement la crise de la coopération économique internationale.

129. Les négociations globales constituent toujours l'effort le plus important de l'Assemblée générale en matière de négociations économiques internationales. En conséquence, il est nécessaire que les entretiens en vue de leur mise en marche rapide prennent forme pour qu'on puisse les lancer d'une façon intégrale, complète et logique en 1984, conformément aux propositions présentées en ce sens par la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés.

130. Les positions de principe de Cuba relatives aux problèmes les plus aigus, les plus graves et les plus importants des relations internationales sont connues. A chaque reprise, la voix de notre peuple s'est fait entendre dans un sens ou dans l'autre. Nos paroles d'encouragement n'ont jamais manqué aux combattants pour la liberté et l'indépendance, dans quelque partie du monde que ce soit. Notre solidarité la plus active n'a jamais manqué à ceux qui s'opposent à l'oppression, à la discrimination et à l'exploitation. Les sentiments chaleureux de la révolution cubaine n'ont jamais manqué à ceux qui défendent les idéaux les plus élevés de leurs peuples. Nos encouragements, notre main amie, notre solidarité active, notre chaleur fraternelle n'ont jamais manqué non plus à ceux qui, au gouvernement ou dans l'opposition au pouvoir ou dans la lutte contre l'oppression, s'opposent aux forces unifiées de la réaction, du colonialisme, du néo-colonialisme, du racisme — y compris le sionisme —, de l'*apartheid* et de l'impérialisme.

131. Du haut de cette tribune des nations, le peuple cubain salue les combattants sandinistes qui défendent avec honneur le sol sacré de leur patrie; il salue les combattants salvadoriens qui, avec un courage exemplaire, font face à la puissance impérialiste en faisant preuve d'une capacité combattive extraordinaire; il salue les patriotes guatémaltèques qui, depuis plus de 20 ans, luttent contre le régime génocide imposé par les Etats-Unis depuis 1954; il salue le peuple héroïque et courageux de la Grenade qui s'oppose avec détermination aux efforts impérialistes en vue de renverser l'ordre interne et d'entraver le puissant développement de son processus révolutionnaire. De même, nous réitérons notre solidarité avec le Suriname, qui est toujours victime d'actes multiples de déstabilisation de la part des Etats-Unis dans le but d'enrayer le processus de transformation sociale et de libération nationale amorcé dans ce pays.

132. La délégation cubaine réaffirme son ferme appui au droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, peuple qui, un jour guère éloigné, libéré des attaches coloniales, s'unira au concert des pays indépendants et souverains et, en tant que tel, occupera le siège qui lui revient de droit au sein de l'Organisation mondiale.

133. De même, nous appuyons les aspirations du Gouvernement et du peuple panaméens dans leur lutte pour que soient respectés les accords sur le Canal; nous appuyons la revendication juste et historique de la Bolivie qui veut recouvrer sa sortie vers la mer; nous appuyons l'indépendance, l'intégrité territoriale et le non-alignement de Belize. Conformément à sa politique qui consiste à appuyer la solution négociée des différends, Cuba se prononce en faveur du règlement pacifique de la dispute entre le Guyana et le Venezuela relative à leurs limites. Nous espérons également que, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République argentine vont entreprendre immédiatement des négociations en vue de restituer à cette dernière le territoire des îles Malvinas, de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich. En même temps, nous devons faire état de notre grave préoccupation à la suite de la décision du Gouvernement britannique de créer une base militaire dans les îles Malvinas, ce qui non seulement constitue un obstacle aux négociations sur la décolonisation des îles, mais ne fait que renforcer inutilement les tensions dans la région. Nous saluons le peuple chilien courageux qui, aujourd'hui, se dresse unanimement face à la tyrannie fasciste, de même que tous les peuples qui, à la pointe sud de l'Amérique, luttent pour les libertés démocratiques et l'élimination de la répression et de l'oppression dans leur pays.

134. Nous nous félicitons des efforts en vue de garantir la paix et la stabilité dans l'Asie du Sud-Est et nous demandons instamment qu'ils soient poursuivis pour que cet objectif important soit atteint. L'esprit de compréhension et de respect mutuel favorisant un climat de sécurité doit aussi prévaloir dans la région de l'Asie du Sud-Ouest, de même que les efforts pour qu'un dialogue constructif s'établisse entre les parties au conflit.

135. La délégation cubaine renouvelle son appui à la juste cause de la République populaire démocratique de Corée, qui veut la réunification pacifique du pays, et elle se prononce en faveur de la cessation de l'ingérence dans les affaires intérieures et du retrait des forces interventionnistes américaines du sud de la péninsule coréenne.

136. Nous appuyons les aspirations des Comores qui veulent recouvrer leur souveraineté sur Mayotte, la restitution à Madagascar de ses droits sur les îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India et la juste revendication de Maurice qui veut récupérer l'île de Diego Garcia. Nous appuyons les efforts constants du peuple chypriote pour préserver son indépendance, sa souveraineté et son intégrité territoriale dans une république unie et non alignée.

137. Une fois de plus, Cuba tient à lancer un appel aux Gouvernements de l'Iran et de l'Iraq pour qu'ils mettent fin à la guerre qui, depuis plus de trois ans, cause à leurs peuples des pertes immenses en vies humaines et en ressources de toutes sortes et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

138. Nous saluons tous les peuples qui, dans d'autres continents, luttent également pour leur indépendance, contre l'impérialisme et la réaction, tous les combattants sahraouis courageux qui ont le droit de vivre en paix et d'occuper la place qui leur revient parmi les Etats indépendants, nos très chers amis palestiniens qui, autour de l'OLP, leur seul représentant légitime, dressent fermement le drapeau de leur juste lutte, les patriotes courageux de Namibie, sous la direction de la SWAPO, seul représentant légitime de ce peuple, les combattants stoïques et irréductibles d'Afrique du Sud, avec l'ANC à leur tête, tous les pays de première ligne qui résistent avec détermination aux pressions, aux menaces et aux attaques du racisme et de l'impérialisme, tous les pays arabes, victimes permanentes de l'agression impérialiste et sioniste, et le peuple de la Libye qui résiste avec sérénité et détermination aux menaces et aux provocations de l'impérialisme.

139. La situation qui règne en Amérique centrale a mobilisé de vastes secteurs de l'opinion publique mondiale. L'inquiétude face à une escalade irréversible de la part des Etats-Unis d'Amérique ne fait que croître dans le monde et elle est pleinement fondée.

140. Les pays du Groupe de Contadora ont fait d'immenses efforts pour trouver une solution négociée à la situation explosive qui règne dans la région. Le Groupe de Contadora, composé, comme on le sait, du Mexique, du Venezuela, de la Colombie et du Panama, lors d'une réunion au sommet qui a eu lieu à Cancun en juillet dernier, a lancé un appel aux pays d'Amérique centrale ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique et à Cuba pour qu'ils collaborent à la recherche d'une solution pacifique et l'appuient.

141. Le Nicaragua a immédiatement répondu à cet appel par un programme en six points parmi lesquels se trouve sa volonté d'amorcer des négociations multilatérales en présence du Groupe de Contadora, de signer un pacte de non-agression avec le Honduras et de parvenir à un accord relatif à El Salvador impliquant l'arrêt de toute fourniture d'armes aux deux parties combattantes.

142. Le Front Farabundo Martí de libération nationale-Front démocratique révolutionnaire (FMLN-FDR) a

réitéré sa volonté de trouver, par le dialogue, les voies de négociation aboutissant à la paix en El Salvador. Au début de septembre, le FMLN-FDR a proposé l'établissement d'un nouveau gouvernement, représentant toutes les forces, qui serait chargé de créer les conditions appropriées pour parvenir à un processus global de solutions politiques au conflit salvadorien.

143. Cuba a également répondu rapidement et clairement à l'appel des Présidents des pays de ce groupe, faisant savoir qu'il appuierait sans hésiter les efforts déployés pour rechercher une solution négociée digne et juste aux problèmes de l'Amérique centrale.

144. Quant à eux, les Etats-Unis ont continué leur escalade brutale, dans le but manifeste de détruire la révolution nicaraguayenne, de démembrer le mouvement révolutionnaire salvadorien et de garantir leur domination impérialiste totale dans la région. Sous prétexte d'effectuer des manœuvres militaires conjointes avec d'autres pays de la région, d'une durée sans précédent dans les annales de l'histoire, le Gouvernement des Etats-Unis cherche à créer une situation d'intimidation, qui, en fait, constitue une intervention réelle et dangereuse dans la région et une preuve irréfutable de sa politique agressive et militariste. Cette mesure interventionniste des Etats-Unis sous le prétexte d'une manœuvre de guerre nous rappelle le rôle criminel des forces militaires de cette puissance dans le conflit du Liban.

145. Le Nicaragua se trouve dans un blocus virtuel, entouré de bases militaires, de troupes, de navires — y compris des porte-avions provenant de la Méditerranée — et d'avions de combat.

146. A l'heure actuelle, une agression brutale est lancée avec impudence contre le Nicaragua à partir des bases installées dans le territoire hondurien. Des milliers d'extragardes somozistes, entraînés et conseillés par des officiers nord-américains, harcèlent le sol sacré de la patrie de Sandino, assassinant sauvagement la population civile. Ils pénètrent en territoire nicaraguayen et, lorsqu'ils sont écartés par les forces de l'armée et des milices sandinistes, ils s'enfuient, apeurés, vers l'arrière-garde que leur offre l'immunité de la frontière hondurienne. Les combattants sandinistes ne se sont pas laissés entraîner à la provocation et ont respecté les frontières de leurs voisins avec le même scrupule et le même empressement qu'ils voudraient les voir respecter les leurs.

147. Le Honduras se trouve pratiquement sous l'occupation militaire des Etats-Unis; nous en avons pour exemple l'adoption de décisions sur l'entrée et la présence de troupes américaines dans le pays, sans que le Président ni le Congrès hondurien en aient été informés. Les « Bêrets verts » dirigent un centre d'infanterie de l'armée hondurienne qui est en construction dans le port de San Lorenzo, dans le Pacifique, et 600 membres du génie et marines participent également à la préparation de nouvelles installations, notamment une piste d'atterrissage à proximité de la frontière avec le Nicaragua. A la mi-septembre, 1 000 nouveaux soldats salvadoriens sont arrivés à Tegucigalpa en transit vers la base américaine de Puerto Castilla, sur la côte Atlantique du Honduras. Précédemment, on en avait préparé 1 200 dans le Centre régional d'entraînement militaire et de sécurité. Par ailleurs, les Etats-Unis ont plus d'un millier de spécialistes au Honduras, dont 950 constituent le contingent d'appui logistique de la base aérienne de Palmerola, Comayagua, dans le centre du pays.

148. De même, le Guatemala devient un tremplin éventuel pour l'intervention militaire yankee dans la région. L'aide militaire accordée par les Etats-Unis et Israël au Guatemala est destinée à renforcer l'armée dans son acharnement à liquider le mouvement révolutionnaire

guatémaltèque afin de pouvoir l'utiliser ensuite dans une intervention en El Salvador et au Nicaragua.

149. Les milieux dirigeants des Etats-Unis s'imaginent qu'il est possible et opportun d'imposer une solution militaire au conflit d'Amérique centrale. Sous le faible prétexte de préserver la « troisième frontière », ils risquent aujourd'hui de tomber dans une impasse. Que peut-on espérer de ceux qui pensent encore en termes de « zones d'influence » et souscrivent à la possibilité d'une « guerre nucléaire limitée » ! Dans l'obsession de créer un climat de terreur et d'insécurité au Nicaragua afin de détruire la révolution et de renverser le mouvement de libération nationale dans la région, le gouvernement Reagan peut rééditer un nouveau Viet Nam en Amérique même.

150. Les gouvernements épris de paix, les peuples du monde, les forces qui luttent pour la sécurité internationale et la coexistence pacifique sont appelés à faire tous les efforts possibles pour éviter l'amplification et l'intensification de la conflagration.

151. Une guerre à grande échelle en Amérique centrale ne fera qu'ajouter à la douleur et à la misère; elle ne sera jamais une victoire pour les impérialistes. Nous appuyons donc la demande tendant à ce que l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, accorde une attention particulière à « la question de l'Amérique centrale: menaces contre la paix, la souveraineté et l'exercice du droit à l'autodétermination des peuples d'Amérique centrale ainsi que les initiatives de paix », comme l'a dit, dans son intervention devant l'Assemblée, le Coordonnateur de la junte du Gouvernement du Nicaragua, commandant de la révolution, Daniel Ortega Saavedra [7^e séance, par. 134].

152. L'histoire nous enseigne qu'à la longue la force n'a jamais pu empêcher le triomphe de la liberté, de la justice sociale et de la souveraineté des peuples. Notre président, Fidel Castro, avait incontestablement raison lorsqu'il a dit récemment « qu'un peuple vraiment révolutionnaire et patriote peut être effacé physiquement de la face de la Terre, mais il ne pourra jamais être conquis ».

153. L'histoire nous enseigne également que l'on répondra au feu par le feu, que l'on répondra à la violence par la violence, et que rien ni personne ne pourra arrêter le progrès des peuples sur la voie de leur indépendance légitime et véritable. Mais, ce n'est pas là la seule voie que nos peuples doivent forcément emprunter et ce n'est pas non plus toujours le prix qu'ils doivent nécessairement payer pour obtenir la liberté.

154. Je voudrais saisir cette occasion qui nous est donnée d'assister à cette importante assemblée internationale pour rappeler, au nom de notre gouvernement et de notre peuple, la position de Cuba à l'égard de la situation en Amérique centrale. Cuba préconise une solution digne et honorable fondée sur des engagements mutuels. Ni l'intimidation, ni la force des armes, ni le chantage et la pression, ni la vaine recherche de capitulations et de concessions n'ouvriront la voie à une solution stable et durable. On ne peut imposer au Nicaragua une solution fondée sur le gourdin et le mépris des principes les plus élémentaires; on ne peut non plus imposer aux révolutionnaires salvadoriens le prix élevé du conflit. On ne peut pas chercher des voies qui ignorent, entravent ou lèsent les intérêts primordiaux du mouvement révolutionnaire salvadorien. On ne peut pas non plus méconnaître les intérêts des Nicaraguayens.

155. On ne saurait parvenir à la paix et établir la coexistence et la sécurité dans la région en obligeant l'une des parties à passer sous les fourches caudines.

156. Nous appuyons l'esprit et les propositions du Groupe de Contadora visant à trouver une solution politique fondée sur le respect de la souveraineté des peuples

et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Et là, nous voulons appeler l'attention sur le fait que l'on ne pourra pas parvenir à une solution politique en Amérique centrale si l'on ne parvient pas à une solution négociée en ce qui concerne la situation en El Salvador.

157. Le problème d'El Salvador constitue, à l'heure actuelle, le cœur du conflit régional. L'état d'insurgence que connaît aujourd'hui El Salvador a ses racines dans l'exploitation séculaire du colonialisme, du néocolonialisme et de l'impérialisme. Le peuple, sous l'heureuse direction de ses honorables représentants, le FMLN-FDR, livre un combat tenace contre le régime de génocide déjà si odieux et honteux.

158. La situation en El Salvador n'est en aucun point comparable à celle qui existe au Nicaragua qui, depuis ses frontières, est soumis à l'agression conjointe de l'impérialisme américain et de ses partisans — agression qui revêt diverses formes et qui se fait sentir sur terre, sur mer et dans les airs. On mène contre le Nicaragua une sale « guerre secrète » qui, si elle est de plus en plus sale, est de moins en moins secrète. Il n'y a ni lutte interne ni guerre civile au Nicaragua, mais l'agression externe visant à déstabiliser le processus de reconstruction nationale et à empêcher la consolidation de la révolution sandiniste.

159. Cuba, je le rappelle, appuie les efforts du Groupe de Contadora et est disposée à collaborer, dans toute la mesure de ses moyens, à la recherche d'une solution politique, équitable et digne.

160. A ce propos, je voudrais répéter ce qu'a dit Fidel Castro lors d'une conversation qu'il a eue à titre officieux avec un groupe de journalistes américains :

« Je suis d'accord avec l'objectif proposé à Contadora, c'est-à-dire la recherche d'une solution politique fondée sur le respect de la souveraineté des Etats et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats. »

Il a ajouté :

« Il ne s'agit pas à proprement parler de concessions, il s'agit de trouver un accord qui implique des engagements de la part de toutes les parties et, à cet égard, nous sommes sincèrement disposés à accepter ces engagements. Nous ne pouvons imposer de formule. Je pense que ceux qui doivent définir la formule permettant d'arriver à un accord sont ceux qui sont directement mêlés aux conflits et, donc, nous sommes prêts à appuyer cette formule. »

161. Telle est la position de Cuba. La voie vers la solution pacifique du conflit en Amérique centrale est encore ouverte.

162. La négociation, fondée sur des engagements mutuels, est encore possible. La recherche d'une formule n'envisageant ni capitulations ni concessions unilatérales l'est également. Cuba est pleinement disposée à contribuer à tout progrès dans cette voie, à exécuter ces engagements et à appuyer cette formule de solution qui permettrait aux parties aux différends d'arriver à un accord.

163. S'efforçant dangereusement de renverser le cours de l'histoire, le gouvernement de Ronald Reagan s'obstine à mener une politique destinée à déstabiliser la révolution cubaine.

164. Cette politique des Etats-Unis contre Cuba est un ensemble de mesures militaires, économiques et diplomatiques qui violent l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies et les normes les plus élémentaires de la coexistence entre Etats, internationalement reconnues et acceptées.

165. Le processus constant de militarisation que les Etats-Unis entreprennent dans la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes est destiné également à encercler militairement notre pays. Ce processus comprend le transfert, vers la côte sud des Etats-Unis, de nouvelles unités militaires et le renforcement sans précédent des unités déjà en place, auquel s'ajoutent l'augmentation de la présence permanente de personnel nord-américain dans la région, la militarisation forcée de pays de la région, les menaces, les provocations et les manœuvres militaires.

166. Par ailleurs, les prétendus défenseurs de la sécurité de la navigation aérienne violent systématiquement l'espace aérien de Cuba lors des vols de reconnaissance des avions SR-71.

167. En outre, les Etats-Unis occupent illégalement une partie du territoire de la République de Cuba, sur laquelle ils maintiennent, contre la volonté souveraine de notre peuple, la base navale de Guantánamo.

168. Le renforcement du blocus économique et commercial cruel contre notre pays et les démarches et pressions de toutes sortes visant à convaincre des pays tiers de cesser leurs relations commerciales et financières avec Cuba constituent non seulement une forme d'agression contre notre peuple mais aussi une insulte à la souveraineté et à la dignité nationale de ces pays.

169. Les Etats-Unis ont adopté une politique officielle constante qui vise à entraver et à bloquer systématiquement la participation de Cuba dans les instances, organisations et organismes internationaux, et ils ne cessent de se livrer ouvertement ou secrètement à des campagnes visant à porter atteinte aux relations diplomatiques de notre pays avec d'autres Etats souverains.

170. Dans son obstination à vouloir renverser la révolution cubaine, Reagan a tenté de mettre sur pied une station de radiodiffusion, dans le but de déstabiliser notre pays en diffusant auprès du peuple cubain des calomnies et de fausses nouvelles sur ce qui se passe dans son propre pays. Pour cela, il a usé du nom illustre de José Martí, faisant ainsi offense à l'apôtre qui fut le premier latino-américain à découvrir que le pays dont les héros de l'indépendance des Etats-Unis avaient voulu, en 1776, faire un exemple de liberté s'était transformé en un monstre impérialiste dont il devait dénoncer et combattre la corruption. La tentative était risible mais néanmoins offensante. Le peuple cubain n'ignore pas les défauts et les difficultés de la construction du socialisme, et il y fait face avec détermination et enthousiasme; mais cela n'enlève rien au caractère condamnable de la politique interventionniste de Reagan ni à notre volonté de la rejeter.

171. Depuis l'avènement du gouvernement Reagan, les plans d'agression armée ouvertement dirigée contre Cuba ont été discutés et examinés publiquement à des niveaux sans précédent.

172. Cette menace et d'autres encore ainsi que les mesures prises par l'impérialisme pour nous écarter de notre voie et faire obstacle à notre développement connaîtront l'échec le plus absolu et le plus honteux.

173. Notre peuple est décidé à rejeter toute tentative et toute agression impérialiste, et rien ni personne ne pourra empêcher le progrès impétueux de notre révolution socialiste.

174. La situation dans la pointe sud du continent africain continue de se détériorer du fait des actes du régime raciste d'Afrique du Sud, qui s'obstine par sa politique à maintenir le peuple noir sud-africain sous le régime d'oppression, d'exploitation et de discrimination raciale le plus féroce que l'histoire ait jamais connu.

175. Le régime abject de l'*apartheid* accentue la répression et la terreur à mesure que le mouvement patriotique

et démocratique se renforce, que l'opposition à ce système injuste augmente et que la lutte visant à y mettre fin s'intensifie. L'emprisonnement depuis plus de 21 ans de Nelson Mandela, le combattant de l'ANC, devenu le symbole de la lutte contre la discrimination raciale à l'échelle mondiale, est révoltant. Le mépris que les racistes sud-africains ont pour les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité est lui aussi révoltant. Les tortures, les massacres, les exécutions et les faux suicides continuent dans les prisons sud-africaines. Mais ce qui est encore plus révoltant, c'est que, malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale visant à supprimer l'aide aux racistes de Pretoria, le FMI continue de leur accorder des prêts d'un montant astronomique, alors qu'il les refuse à des gouvernements qui luttent pour améliorer la vie de leurs citoyens ou veut leur imposer en échange des conditions qui portent atteinte à leur souveraineté. Nul ne peut nier que c'est principalement le Gouvernement des Etats-Unis qui est responsable de cette situation.

176. Le gouvernement de Ronald Reagan a proclamé la légitimité de son alliance stratégique avec les racistes de Pretoria et cela constitue la cause fondamentale de la situation dangereuse qui existe en Afrique australe. Chacun sait que c'est cette alliance, et elle seule, jointe aux sales manœuvres dilatoires et aux pressions brutales, qui a empêché la solution pacifique et négociée du problème de la Namibie.

177. C'est pour cela qu'à ce jour on n'a pas encore réussi à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Si les espoirs que beaucoup avaient placés dans les efforts du prétendu groupe de contact occidental se sont estompés c'est en grande partie à cause du Gouvernement américain.

178. Depuis plus de deux ans, les troupes sud-africaines occupent illégalement une partie du territoire de la République populaire d'Angola, pays souverain, membre de cette organisation. La communauté internationale a exigé, à plusieurs reprises, le retrait des forces d'invasion sud-africaines du territoire angolais; elle a également exigé, en d'innombrables occasions, la cessation de l'occupation illégale de la Namibie, mais la réponse de Washington et de Pretoria fut la prétendue théorie du lien entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces internationalistes cubaines d'Angola. On n'a jamais vu une telle prétention, un tel cynisme et un tel mépris à l'égard des décisions de cette organisation, laquelle a rejeté sans équivoque cette manœuvre visant à perpétuer et étendre le régime raciste sur le continent africain. La position de Cuba en ce qui concerne le retrait de ses forces internationalistes d'Angola est amplement connue et appuyée. Le rejet de ce « lien » a été renouvelé par les pays de première ligne, l'Organisation de l'unité africaine [OUA], le Mouvement des pays non alignés et l'Organisation des Nations Unies.

179. Dans ces circonstances, il n'existe qu'une seule option valable: accroître notre appui à la SWAPO, en tant que représentant unique et légitime du peuple namibien, exiger, avec plus de fermeté, le retrait inconditionnel des forces racistes du territoire angolais ainsi que le strict respect de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, réclamer l'arrêt de tous les actes terroristes commis contre les pays de première ligne, ainsi que de toutes les agressions à l'encontre du Mozambique, du Botswana, du Lesotho, de la Zambie et d'autres pays africains indépendants qui, de manière exemplaire, ont résisté aux attaques de tous genres, dans des circonstances particulièrement difficiles, afin d'empêcher que le racisme ne s'étende au reste du continent africain.

180. A maintes et maintes reprises, les Etats-Unis, en usant de leur droit de veto au Conseil de sécurité, ont

empêché la mise en œuvre des sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte à l'encontre du régime sud-africain. C'est pourquoi il est aujourd'hui nécessaire d'exiger avec plus de vigueur que jamais que le Gouvernement nord-américain cesse cette politique de chantage et de tromperie à l'égard des peuples d'Afrique et accepte les responsabilités qu'il a contractées.

181. Les peuples arabes de la zone du Moyen-Orient connaissent une situation très critique. Israël, grâce à l'appui des Etats-Unis, s'est transformé en une puissance militaire et a mené une politique bestiale d'expansion et de domination des peuples arabes en général et d'anéantissement du peuple palestinien, en particulier.

182. Aujourd'hui, le danger lié au non-règlement de la situation complexe qui règne au Moyen-Orient s'est accru du fait que les forces nord-américaines basées sur le sol libanais, sous la couverture que leur offrent les prétendues « forces multinationales », ont pris une part active aux combats qui se livrent au Liban, concrétisant ainsi un vieux rêve des impérialistes nord-américains d'invasion et de domination du Moyen-Orient.

183. Le Liban, qui a subi l'agression des hordes israéliennes, encore présentes sur son territoire, est également victime aujourd'hui de l'agression directe des Etats-Unis. Mais les forces unies du sionisme et de l'impérialisme américain ne pourront briser l'esprit d'indépendance des patriotes libanais, qui protègent à l'heure actuelle leur sol d'une agression extérieure. Un jour, tôt ou tard, le Liban sera en mesure d'exercer pleinement et complètement ses droits, en tant que nation libre et souveraine.

184. Il ne fait aucun doute que cette auguste assemblée s'efforcera de mettre au point les mécanismes propres à dégager une solution juste et durable au problème du Moyen-Orient, une solution qui, certes, ne pourra être trouvée que si le peuple palestinien acquiert le plein exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création de son propre Etat souverain en Palestine, sous la direction de l'OLP, son représentant unique et légitime.

185. Cette occasion me semble bien choisie pour revendiquer le droit de l'OLP à siéger dans cette grande assemblée des Nations Unies.

186. Je ne puis terminer mon intervention sans avoir une pensée pour le personnage immortel de Simón Bolívar, à l'occasion du bicentenaire de sa naissance. Son action révolutionnaire, ses efforts en faveur de l'indépendance, ses espoirs d'unité des peuples d'Amérique ne sont pas oubliés ni enterrés dans l'histoire; ils sont présents dans la vie même et la lutte quotidienne de nos peuples en faveur de la paix et du progrès.

187. M. JACKSON (Guyana) [*interprétation de l'anglais*]: Cette trente-huitième session de l'Assemblée générale se réunit à un moment où les relations internationales se caractérisent de plus en plus par des tensions et des remous, la peur de l'holocauste nucléaire et une préoccupation générale à l'égard des économies défaillantes. Compte tenu de la gravité de cette situation, il me semble approprié de rappeler les circonstances dans lesquelles les Nations Unies ont été créées ainsi que les espoirs qu'elles avaient suscités.

188. L'issue de la guerre 1939-1945 a renforcé la conviction des peuples des nations victorieuses et autres selon laquelle les conquêtes militaires, l'exploitation coloniale et les privations économiques diminueraient de façon irréversible et disparaîtraient à jamais. Les peuples se sont donc tournés vers cette organisation, dépositaire de leurs espoirs, de leurs aspirations à vivre en paix en tant que peuples libres, capables de déterminer leurs propres objectifs politiques, économiques et sociaux, à

l'abri d'ingérences et d'interventions extérieures. Ils espéraient également que, afin que cette organisation soit tout à fait efficace, les dispositions de la Charte seraient pleinement appliquées aux Etats qui en violeraient les buts et les principes.

189. En créant ce régime de relations harmonieuses entre nations, les Etats de notre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, ont apporté une contribution des plus significatives. Nos Etats ont joué un rôle d'avant-garde dans l'élaboration de la Charte des Nations Unies ainsi que dans la promotion de la paix fondée sur le règne du droit et en conformité avec les principes d'égalité. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, le Guyana est particulièrement fier que ce soit vous, Jorge Illueca, éminent fils de notre région, universitaire et diplomate distingué du Panama, qui présidiez les délibérations de cette session. Avec votre permission, et à titre plus personnel, j'aimerais évoquer la profonde et vive amitié qui nous lie depuis des années, alors que nous travaillons ensemble, ici ou ailleurs, en faveur de la liberté et de l'indépendance. Je puis vous assurer de l'entière et constante coopération du Guyana, spécialement en tant que pays qui assume la vice-présidence. Vous succédez à M. Imre Hollai, de la Hongrie, qui a dirigé les affaires de la trente-septième session avec sérénité, compétence et efficacité. Nous vous souhaitons un plein succès.

190. Il est heureux que cette fois-ci le Secrétaire général soit également issu de notre région. M. Pérez de Cuéllar a, depuis son accession à ses fonctions, montré les qualités de tact et de finesse diplomatique que je lui ai toujours connues. Son attachement à la paix et son exercice rigoureux d'une diplomatie patiente sont des éléments qui appellent l'admiration universelle. En effet, son attachement à la paix a été reflété dans son souci constant pour l'efficacité à l'Organisation.

191. Les analyses pénétrantes du Secrétaire général, figurant dans les rapports de l'année dernière et de cette année, ont souligné la nécessité de trouver de nouveaux arrangements opérationnels et de nouvelles modalités qui libéreraient l'Organisation des contraintes imposées par un monde bipolaire ancien et l'adapteraient davantage aux réalités d'aujourd'hui. La préoccupation essentielle du Secrétaire général est de rendre cette organisation efficace comme instrument de paix et de développement.

192. Devant la détérioration de la situation mondiale, le Secrétaire général a demandé à tous les Etats de s'engager à nouveau à l'égard des principes de la Charte et s'est efforcé de renforcer l'aptitude de l'Organisation à s'acquitter de ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité et dans le renforcement de la coopération internationale. Les préoccupations du Secrétaire général sont si éloquentes et d'actualité qu'un appui en leur faveur devrait aller de soi, car il s'agit en fait de la survie de l'humanité. Malheureusement, toutefois, la réaction collective aux observations du Secrétaire général n'a pas été à la hauteur de la gravité de la situation que reflète sa préoccupation. Nous devons au Secrétaire général comme à nous-mêmes d'accorder une plus grande attention à ses propositions au cours de cette session. Comme dans le passé, le Secrétaire général sait qu'il peut compter sur l'appui du Guyana.

193. Des changements vastes et fondamentaux se sont produits au sein du système international depuis la création de l'Organisation. L'augmentation du nombre des Membres a entraîné des modifications qualitatives et rendu plus complexe l'harmonisation des relations entre les Etats, et entre les régions, complexités qui se sont également manifestées entre systèmes sociaux concurrents. En dépit de ces changements, ou peut-être à cause

d'eux, après 38 ans, les rêves, les espoirs et les aspirations des peuples n'ont pratiquement pas changé.

194. Pourtant, les crises se multiplient dans les relations internationales. En fait, il règne une atmosphère que l'on pourrait qualifier de propice aux crises. Alors que de nouveaux foyers apparaissent, les anciennes situations continuent de défier toutes solutions.

195. Trop souvent, les pays qui se sont faits les champions de la non-intervention pratiquent l'intervention sous une forme ou une autre. Trop souvent, des pays qui proclament le respect du principe de l'intégrité territoriale violent eux-mêmes ce principe. Trop souvent, des pays qui se déclarent attachés au développement agissent au détriment des pauvres. Trop souvent, des pays qui se présentent comme les tenants du désarmement poursuivent l'escalade de la course aux armements, faisant ainsi croître la peur. Trop souvent, les pays, tout en prônant la paix, alimentent les foyers de guerre dans lesquels le langage de la raison s'envole en fumée.

196. En résumé, il existe un écart croissant et alarmant entre les mots et les actes. Par conséquent, l'essence même de la paix se trouve en péril.

197. Rien ne symbolise plus spectaculairement la nature fragile de la paix que la précarité de la conjoncture économique internationale. Mais il ne doit pas en être fatalement ainsi. Il y a quelques années, les perspectives de coopération économique internationale semblaient plus brillantes, au moment où l'on prenait conscience de l'interdépendance des économies, dans les domaines du commerce, de la monnaie, des finances et des produits de base. Aujourd'hui, malheureusement, il existe une tendance très nette de la part de certaines grandes puissances à chercher à se soustraire aux impératifs de la coopération multilatérale. Bien plus, des efforts croissants sont déployés afin de placer les institutions multilatérales au service d'intérêts nationaux étroits et de les priver de leur rôle. Certains peuvent se demander si ces tentatives ne compromettent pas les objectifs mêmes de ces institutions.

198. Les pays en développement, qu'ils agissent individuellement ou de concert, ont été les fermes partisans de relations économiques mutuellement bénéfiques et équitables. Nous avons manifesté, à la dernière Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés à New Delhi ainsi que dans la plate-forme de Buenos Aires, adoptée à la cinquième Réunion ministérielle du Groupe des 77³, notre volonté d'adopter de nouvelles stratégies pour accroître la coopération internationale. Une attention sérieuse a été accordée aux problèmes qui accablent l'économie internationale, plus particulièrement le problème de la dette, la question brûlante de la monnaie et des finances et les mesures protectionnistes imposées aux exportations des pays en développement. Malheureusement, ces positions raisonnables n'ont pas suscité des réactions appropriées de la part des pays industrialisés.

199. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est concentrée sur certaines de ces questions, a brillé par l'absence de convergence de vues. Cela constitue un triste témoignage des contraintes imposées à la coopération économique internationale.

200. La capacité des pays en développement à promouvoir leur développement est donc ainsi considérablement réduite. Le maintien de cette situation pourrait accentuer les pressions sociales, donnant lieu à des bouleversements d'une ampleur telle qu'ils risqueraient d'affecter de façon négative la paix intérieure et régionale et de rendre plus difficile la reprise des économies des pays industrialisés eux-mêmes.

201. Ces considérations mises à part, il est difficile de concilier les besoins de l'homme avec les gaspillages dus

à l'inconscience de l'homme. Comment pouvons-nous justifier des dépenses dépassant 600 milliards de dollars chaque année pour des instruments de mort et de destruction alors que, tous les ans, se tiennent des pourparlers interminables quant à l'affectation de quelques milliards de dollars au financement multilatéral du développement ? N'est-ce pas un montant supérieur aux besoins de la défense nationale ?

202. L'utilisation d'énormes ressources pour l'acquisition de stocks considérables d'armements a des conséquences directes et tragiques pour le développement des pays en développement. La persistance des tensions mondiales et régionales a conduit les Etats à détourner à des fins militaires des ressources dont ils ont besoin de façon urgente pour le développement. Il est donc impératif qu'ensemble nous essayions de réduire ces tensions et, plus concrètement, que nous essayions d'œuvrer résolument pour le désarmement.

203. Dans d'autres situations aussi, les efforts de l'Organisation n'ont pas encore débouché sur des solutions durables. La situation au Moyen-Orient s'envenime dangereusement. L'instabilité et les tensions dans la région se sont aggravées depuis qu'Israël a envahi le Liban l'année dernière. Le peuple palestinien, mené par l'OLP, continue de vivre un cauchemar de nation sans Etat alors que ses droits nationaux ne lui ont toujours pas été restitués.

204. La tragédie de certains pays divisés se perpétue. A Chypre, l'occupation étrangère se maintient en dépit d'initiatives du Secrétaire général prises sur la base des décisions de l'Organisation. Nous devrions persévérer dans nos efforts pour restaurer l'unité et l'intégrité territoriale de Chypre. De même, le peuple coréen est divisé en dépit du communiqué du 4 juillet 1972⁴ et des propositions constructives de la République démocratique populaire de Corée.

205. Personne ne peut nier le rôle extrêmement utile de l'Organisation en faveur des peuples qui luttent contre le colonialisme et l'*apartheid*. Nos succès ont été remarquables et nous devrions être fiers de ce palmarès. Nous devons maintenant intensifier la lutte contre les racistes en Afrique du Sud. Combien de temps encore, je le demande, le peuple de la Namibie, dirigé par la SWAPO, et ceux qui, dans la communauté internationale, appuient leur lutte courageuse, seront-ils les victimes des tergiversations et machinations du régime de Pretoria ? Combien de temps encore les peuples opprimés de Namibie et d'Afrique du Sud pourront-ils placer leur foi dans les paroles d'encouragement prononcées par certains Membres de l'Organisation, alors que par leurs actes ces mêmes Membres renforcent les oppresseurs ?

206. Alors même que nous rassemblons notre force collective pour aborder ces anciens problèmes, nous nous trouvons devant de nouvelles situations de trouble, situations dont les causes, si elles sont mal comprises, peuvent entraîner de nouvelles tensions créant l'instabilité bien au-delà du domaine où elles ont pris leur origine. L'Amérique centrale en donne l'exemple le plus saisissant.

207. Lorsqu'ils se sont réunis à Port of Spain au mois de juillet dernier, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes ont exprimé leur préoccupation profonde à propos de la situation en Amérique centrale. Ils ont fait observer que « la crise à laquelle se trouvent confrontés les peuples de cette région a son origine non point dans une rivalité idéologique Est-Ouest, mais dans des maux économiques et sociaux profonds ». Ils ont « lancé un appel aux parties rivales pour qu'elles entament un dialogue direct et se sont déclarés en plein accord avec les efforts du Groupe de Contadora pour amener la paix

dans la région ». Je crois que cette initiative devrait être entérinée par l'Organisation.

208. L'indépendance et l'intégrité territoriale de Belize sont toujours menacées par le Guatemala voisin. Le Guyana réaffirme sa solidarité avec le peuple de Belize, auquel il accorde son plein appui, pour la préservation de son patrimoine national et la défense de son droit d'édifier sa société à l'intérieur des frontières existantes.

209. Au moment où de nouveaux conflits régionaux, dont certains ont une origine interne et où d'autres sont provoqués par des rivalités entre des Etats extérieurs, se révèlent insolubles, le Guyana ajoute sa voix à l'appel lancé pour qu'il soit rapidement mis fin à la guerre coûteuse qui sévit entre l'Iraq et l'Iran. Nous demandons instamment à tous les Etats, grands et petits, de ne jamais abandonner les méthodes de règlement pacifique des différends et des controverses.

210. En évaluant l'état actuel des relations internationales et les perspectives d'avenir, il convient de rendre hommage à la contribution du Mouvement des pays non alignés. Depuis sa création, le Mouvement a mis au premier rang de ses activités la poursuite de politiques qui puissent atténuer les conflits, encourager l'indépendance et faciliter la création d'une infrastructure durable pour la paix. Le Mouvement a attiré davantage d'Etats qui adhèrent à ses principes et ses politiques. Il a servi de facteur influent dans les relations internationales. Son rôle important est maintenant si largement reconnu qu'aujourd'hui les Etats qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent être des participants directs à ses activités, s'efforcent avec insistance d'influencer l'issue de ses débats, quelquefois de façon nuisible.

211. Notre mouvement a toujours assigné un rôle central aux Nations Unies, celui d'harmoniser les intérêts rivaux, et a toujours maintenu sa position selon laquelle il y a une alternative valable à un système de relations internationales fondé sur la politique des blocs, sur l'hégémonie et sur les sphères d'influence. Les programmes d'action politiques et économiques que le Mouvement a mis au point à la conférence de New Delhi [voir A/38/132] constituent une stratégie cohérente reflétant la constance du mouvement et permettant de faire de la coexistence pacifique des Etats et des systèmes sociaux une réelle possibilité.

212. De même, je propose qu'en préparant l'avenir nous tenions compte du rôle des organisations régionales et sous-régionales. Ces organisations existent partout et le dynamisme que leur insufflent les peuples de leurs Etats membres atteste du rôle constructif que le multilatéralisme peut jouer dans les relations internationales. C'est pourquoi nous ne pouvons que regretter les efforts soutenus de certaines grandes puissances de contourner ces organisations en avançant des positions soi-disant théologiques. En même temps, nous devons reconnaître que les efforts régionaux peuvent être accrus lorsqu'ils appuient notre Organisation. Car l'Organisation est fondée sur le principe de l'universalité et non sur celui de l'exclusivité. Laissez-moi, par conséquent, souhaiter dès maintenant une chaleureuse bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis, notre tout dernier Etat Membre.

213. Permettez-moi également d'exprimer l'espoir que ces arrangements et organisations régionaux, qui ont toujours dans leurs chartes des dispositions exclusives, dont elles tiennent compte pour mener leurs opérations, procéderont aux ajustements nécessaires. Un exemple qui vient à l'esprit concerne le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine, je veux parler du Traité de Tlatelolco⁵. Les Etats parties à ce traité se sont engagés devant l'Assemblée à éliminer les obstacles. Le Guyana attend encore des mesures définitives à cet égard.

214. Un autre événement pour la paix a été le désir ardent des pays du Sud de développer la coopération entre eux-mêmes. C'est là un fait que la communauté internationale doit encourager.

215. La nécessité pressante d'éliminer de l'ordre du jour économique international les préoccupations idéologiques est un point critique dans notre quête pour la paix. De telles préoccupations ne peuvent qu'étendre les tensions nées de la rivalité des superpuissances aux domaines du développement et de la coopération internationale. Nous devons, nous tous, respecter les voies du développement choisies et nous abstenir de mener une guerre idéologique sur le plan économique. Le pluralisme des stratégies du développement est et doit être respecté comme allant de pair avec le pluralisme idéologique.

216. L'intrusion de préoccupations idéologiques dans la coopération économique internationale est rendue plus inacceptable encore par un recours accru aux mesures de discrimination. Il faut décourager l'application des vetos empêchant le déblocage de fonds émanant des institutions multilatérales et en déplorer les conséquences.

217. Je m'étais efforcé de fonder ma déclaration sur ce que je crois être une quête universelle pour la vérité, la compréhension et la paix. J'ai donc évité les références détaillées à certaines situations de conflit, réelles et potentielles. Toutefois, certaines déformations malheureuses de fond et d'interprétation concernant mon pays et le cours historique des relations entre le Guyana et le Venezuela auxquelles s'est livré le Ministre des affaires étrangères du Venezuela dans son intervention à la 5^e séance me confèrent la responsabilité de répondre et de mettre les choses au point.

218. La lutte pour préserver l'intégrité territoriale du Guyana continue de mobiliser les énergies et l'attention de son gouvernement et de son peuple face à la revendication insoutenable que le Venezuela continue de maintenir activement sur plus des deux tiers du pays. Nous désirons très ardemment nous libérer de ce fardeau que nous supportons même avant l'indépendance et éliminer ce cancer des relations entre nous et notre voisin occidental. Nous voulons nous débarrasser nous-mêmes et débarrasser la région des possibilités de conflits qui sont inhérentes à cette revendication du Venezuela et à la manière dont celle-ci a été souvent présentée.

219. Contrairement à ce que le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a laissé entendre dans son intervention devant l'Assemblée, le Guyana, qui n'a pas présenté de revendications sur le territoire du Venezuela, continue de rechercher des solutions qui mettraient fin à la controverse qui est apparue à la suite de la décision unilatérale et inexplicable du Venezuela de considérer comme nul et non avenu un accord contraignant. Cet accord est le jugement arbitral de 1899 sur la base duquel notre frontière avec le Venezuela a été définie.

220. Lorsque le Premier Ministre de mon pays a pris la parole devant l'Assemblée lors de la trente-sixième session [12^e séance], comme lorsque je l'ai fait moi-même à la dernière session [26^e séance], les faits de cette malheureuse question ont été présentés comme il convenait. Ces faits continuent d'être une affaire historique et publique et ils ne sauraient être modifiés par des vœux pieux. Les réalités ne sont pas créées par des caprices et des simagrées.

221. L'an dernier, j'ai fait devant l'Assemblée certaines propositions, tout à fait conformes à l'accord de Genève de 1966⁶, en vue de l'intervention de la Cour internationale de Justice, du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée afin de rechercher un règlement pacifique du litige. Le Ministre des affaires étrangères du Venezuela a rejeté sommairement ces propositions. Toutefois, je suis heureux

de dire qu'une autre étape de l'accord de Genève a été franchie. Conformément à l'article IV de cet accord, le Secrétaire général a été prié de choisir un moyen de règlement pacifique parmi les diverses procédures énoncées par la Charte des Nations Unies à l'Article 33.

222. Afin de s'acquitter plus efficacement de ses devoirs et de ses responsabilités aux termes de l'accord de Genève, le Secrétaire général a demandé certaines assurances au Guyana et au Venezuela. Elles ont fait l'objet d'un communiqué publié par le Secrétaire général à l'issue d'une visite de son envoyé au Guyana et au Venezuela au mois d'août dernier. Le communiqué enregistrait notamment l'assurance que les deux parties adopteraient toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour encourager et maintenir le climat le plus favorable à l'application réelle de l'accord de Genève. Importante également était l'assurance des deux parties qu'elles s'abstiendraient de toute action, quelle qu'elle soit, qui pourrait rendre plus difficile ou compromettre le règlement pacifique de la controverse.

223. Tandis que le Secrétaire général poursuit ses initiatives, le Guyana est convaincu que, si les assurances données sont pleinement honorées, elles peuvent contribuer également à l'instauration d'un nouveau régime de relations pacifiques entre le Guyana et le Venezuela.

224. Dans le passé, le Guyana est resté indéfectiblement attaché à l'objectif d'un règlement pacifique de la controverse et a honoré tous les accords relatifs à sa frontière avec le Venezuela. Je donne l'assurance à l'Assemblée que le Guyana continuera d'agir ainsi. Malheureusement, nous avons dû dans le passé appeler l'attention de l'Assemblée et du Conseil de sécurité sur les violations du Venezuela de la lettre et de l'esprit des accords que nos deux pays s'étaient solennellement engagés à respecter. Nous espérons sincèrement que le Venezuela respectera les engagements qu'il a pris en août dernier avec le Secrétaire général.

225. J'espère que cette année, alors que le monde entier célèbre le bicentenaire de la naissance de Simón Bolívar, le Libérateur de l'Amérique du Sud, nous serons tous inspirés par le credo politique fondamental de Simón Bolívar concernant les relations internationales et que nous continuerons d'agir animés de la conviction que la solution des problèmes internationaux doit se trouver dans « une société de peuples libres qui résisteront à l'agression avec la force armée et régleront leurs différends en recourant à l'équité ».

226. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, l'aspiration à la paix ne s'est pas modifiée au cours des années. Rétrospectivement, la paix qu'à l'origine devait défendre l'Organisation était plus simple. Aujourd'hui, il est généralement reconnu que les éléments qui ensemble peuvent assurer la paix sont plus nombreux. Ils s'étendent à un champ plus vaste que la prévention de conflits armés. Mais on ne peut élargir la base d'une paix durable si nous ne nous libérons pas des contraintes. Nous ne pouvons pas rendre simplement des hommages peu sincères à la cause de la coexistence pacifique. Nous devons manifester notre foi en celle-ci. De même, aucun de nous ne doit se laisser enfermer dans des idées et des pensées qui ne tiennent pas compte des événements survenus depuis la création de l'Organisation. Ce qu'il faut, si l'on veut répondre aux exigences de l'heure, c'est redéfinir la paix, une paix générale qui englobe les intérêts de toute l'humanité.

227. L'Organisation est bien placée pour faciliter l'instauration de cette paix et c'est aux Etats Membres d'y recourir en conséquence.

228. M. BELLO (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser, au nom du Gouvernement et du peuple de la République fédérale du Nigéria, mes chaleureuses félicitations pour votre élection bien méritée à la présidence de la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Vous assumez la présidence de cette auguste assemblée à un moment particulièrement difficile, alors que la situation internationale est empreinte d'une tension extrême en raison des conflits qui surgissent pratiquement dans toutes les régions du monde et du relâchement apparent de la détente entre les deux superpuissances. Vos éminentes qualités de diplomate, votre patience et votre sagesse seront rudement mises à l'épreuve dans les mois à venir. Mais nous sommes convaincus que, sous votre direction sage et éclairée, l'Assemblée générale fera des progrès importants qui déboucheront sur une paix et une sécurité internationale durable.

229. Je saisis également cette occasion pour exprimer à votre prédécesseur, M. Imre Hollai, de la Hongrie, notre profonde reconnaissance pour la manière compétente et efficace dont il a dirigé les débats de la trente-septième session. Nous avons été profondément impressionnés par les efforts qu'il a déployés pour faire avancer la cause de la paix partout dans le monde. Il a fait preuve d'une grande dextérité dans les affaires délicates et épineuses dont il a eu à s'occuper. Les échecs rencontrés par cette assemblée, particulièrement dans la conclusion d'accords sur plusieurs questions critiques, comme celle relative à l'ouverture de négociations économiques globales, ne peuvent lui être imputés. Nous portons collectivement la responsabilité de ces échecs.

230. Au nom de mon gouvernement et du peuple nigériens, je souhaite la bienvenue à Saint-Christophe-et-Nevis qui est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies et exprime notre conviction que ce pays contribuera positivement à la recherche de la paix et de la sécurité internationales.

231. Depuis la dernière session de l'Assemblée, on a été témoin d'une aggravation constante et inquiétante de la situation internationale. Elle a atteint une telle dimension de crise qu'il existe maintenant une crainte universelle de voir le monde s'approcher actuellement tout près de la guerre.

232. Les crises, les conflits et les tensions dans le monde ont été encore aggravés par l'accumulation massive d'armements, notamment d'armements nucléaires, qui représentent aujourd'hui le plus grave danger pour la paix et la sécurité internationales et pour la survie même de l'humanité. Méconnaissant les appels à la raison lancés par l'humanité, les superpuissances en particulier se sont lancées non seulement dans une accumulation d'armements mais encore dans leur amélioration qualitative. Des négociations sur la réduction des armements et sur le désarmement dans différentes instances ont continué de s'embourber à cause de la rivalité et de la profonde méfiance mutuelle des deux superpuissances. Au lieu de réaliser des efforts constants et graduels vers le désarmement nucléaire, les deux puissances s'acharnent à recourir à la dissuasion nucléaire par le biais d'une nouvelle expansion de leurs arsenaux déjà terrifiants.

M. Abdalla (Soudan), vice-président, prend la présidence.

233. Le jour du jugement dernier est peut-être pour demain. C'est pourquoi il est absolument nécessaire que les deux superpuissances recherchent la détente et la paix par la coopération plutôt que de recourir à l'affrontement au lieu de la négociation. En une futile tentative pour réaliser l'hégémonie et la domination mondiales, elles se lancent dans des guerres par procuration dans toutes les

régions du monde, où la volonté pourtant clairement exprimée des peuples qui veulent la paix, la prospérité et la stabilité est régulièrement sapée par la menace du recours à la force. L'intégrité territoriale et la souveraineté des Etats, qui ont droit à la protection des Nations Unies, sont chaque jour sapées au Tchad, au Nicaragua, au Liban, au Kampuchea et en Afghanistan, sous un prétexte ou un autre, et pour défendre des principes et des valeurs plus que douteux et contestables. Les armes les plus perfectionnées sont rapidement déployées dans ce qui est de toute évidence un déchaînement déconcertant provoqué par l'arrogance du pouvoir. L'ingérence directe et indirecte des superpuissances dans les affaires intérieures et extérieures des Etats petits et faibles est de plus en plus marquée dans toutes les régions du monde.

234. Le Nigéria s'inquiète sérieusement de ces tendances qui, à n'en pas douter, nuisent à la coexistence pacifique entre les Etats. Cette situation exige qu'une action internationale soit entreprise à l'échelon mondial pour assurer la sécurité des Etats petits et faibles et les mettre à l'abri de toute ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures. Le relâchement des tensions est devenu une priorité urgente pour la communauté internationale, mais cet objectif vital ne sera jamais atteint si l'on s'en tient à des notions aussi négatives que l'équilibre de la terreur, les sphères d'influence, la dissuasion et la domination étrangère. Les Etats petits et faibles ont tout autant le droit que les grandes puissances d'emprunter les voies qu'ils ont librement choisies, à l'abri des ingérences et des pressions extérieures. On doit redoubler d'efforts, à l'échelon international, pour promouvoir activement les principes de la coexistence pacifique et de l'autodétermination en menant à bien le processus de décolonisation.

235. Je voudrais à présent parler d'un état de choses qui prévaut en particulier en Afrique australe et qui est aussi pour mon gouvernement un sujet de très vive préoccupation. Depuis près de 40 ans maintenant, la politique raciste du régime de la minorité blanche en Afrique du Sud est condamnée sans ambages, tant dans cette salle que dans celle du Conseil de sécurité. Ce qui est inquiétant pour nous, ce n'est pas tant que la discrimination raciale prévale en Afrique du Sud, mais qu'elle ait été institutionnalisée, qu'elle ait été sanctionnée par le droit, qu'elle soit devenue omniprésente. Toute tentative de changement pacifique par des réformes nécessaires a échoué. En proie au désespoir, les Noirs ont dû recourir à la violence pour tenter de se débarrasser du système de l'*apartheid*. A moins que se produise en Afrique du Sud un changement aussi fondamental que la reconnaissance du droit inaliénable de 20 millions de Noirs à prendre pleinement part, sur un pied d'égalité avec les Blancs, au processus politique et économique en Afrique du Sud, le danger d'un conflit racial catastrophique qui aura des répercussions graves pour le monde entier subsiste.

236. Si l'Afrique du Sud persiste dans son mépris des appels au changement et refuse de s'attaquer véritablement et en toute équité à son problème racial, cette faillite aura des conséquences économiques, militaires et politiques très lourdes pour ses alliés des pays occidentaux. La réaction et l'attitude de la plupart des pays occidentaux face au problème racial en Afrique du Sud n'est pas seulement décevante, elle ne mène à rien. En public, ils font rituellement écho à la condamnation mondiale des doctrines racistes de l'Afrique du Sud, mais, en privé, ils persistent dans leur politique qui ne fait que renforcer le régime raciste dans son intransigeance. Ils n'appuient pas l'imposition de mesures économiques et politiques destinées à obliger l'Afrique du Sud à abandonner ses doctrines racistes odieuses. Lorsque nous réclamons de telles sanctions, les alliés occidentaux de l'Afrique du Sud

raciste nous disent que l'imposition de sanctions serait inefficace ou qu'elle n'est pas compatible avec le principe du libre échange mondial en lequel ils croient. Et pourtant ces pays puissants n'hésitent pas à recourir à des sanctions économiques dans des situations bien moins extrêmes. Il ne fait aucun doute pour personne que ces Etats occidentaux ont encouragé, soutenu et approuvé le refus arrogant par le régime raciste de l'Afrique du Sud des efforts pacifiques déployés en vue d'apporter rapidement dans ce pays les changements qui s'imposent. Non seulement les principales puissances occidentales n'ont pas pris à l'encontre du régime de l'*apartheid* les mesures prévues par la Charte des Nations Unies, manquant ce faisant à leurs engagements et à leurs obligations, mais encore ont-elles ouvertement ou plus discrètement assuré le régime raciste de sa survie et de sa prospérité par le biais d'une coopération économique considérablement accrue. Lors de la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, qui a eu lieu récemment à Genève, la duplicité des puissances occidentales a été une fois de plus démasquée quand elles ont renoncé à se joindre au consensus qui s'est fait autour du Programme d'action adopté par la Conférence [résolution 38/14, annexe] à l'encontre du régime d'*apartheid* et de ses collaborateurs israéliens.

237. La prétendue politique d'engagement constructif avec le régime d'*apartheid* est un grave affront à l'Afrique et aux hommes et femmes du monde entier qui ont un peu de décence. Il ne s'agit que d'un écran pour masquer les sinistres motifs des Etats-Unis et d'autres pays dans la poursuite de leur politique d'appui au régime d'*apartheid* en Afrique australe, et nous la rejetons complètement comme étant un encouragement flagrant au régime raciste. Contrairement à ce que prétend le Gouvernement actuel des Etats-Unis, il ne s'agit pas d'une politique équilibrée. Dans le cadre de cette politique, nous avons assisté à un accroissement de la coopération diplomatique, politique, économique et militaire entre le régime raciste de l'Afrique du Sud et ses alliés occidentaux. Aux Nations Unies, les Etats-Unis ont fourni un appui diplomatique au régime raciste d'Afrique du Sud en s'opposant à tous les efforts déployés pour imposer des mesures punitives à ce régime pour ses actes d'agression répétés contre ses voisins, ainsi que pour son refus de se retirer de la Namibie. Les Etats-Unis ne permettent même pas que l'on condamne l'Afrique du Sud raciste pour son invasion et son occupation continue de l'Angola. Comment cette politique d'appui à l'agresseur peut-elle être considérée comme étant équilibrée ou constructive ?

238. L'approbation récente par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'une demande qui lui avait été adressée par sept sociétés américaines pour fournir des services techniques et d'entretien à une centrale nucléaire en Afrique du Sud raciste est contraire aux résolutions 418 (1977) et 473 (1980) du Conseil de sécurité. Cette approbation a été octroyée en dépit de l'opposition bien connue de l'Afrique et de la communauté internationale à toute forme de coopération ou de collaboration nucléaire avec le régime raciste d'Afrique du Sud.

239. Il est particulièrement regrettable que cette approbation ait été octroyée en dépit du refus persistant de l'Afrique du Sud de l'*apartheid* de permettre l'inspection et la vérification de sa centrale nucléaire par l'AIEA. Nous espérons que, compte tenu des objections soulevées non seulement par l'ensemble de l'Afrique, mais aussi par la communauté internationale, les autorités américaines annuleront ce contrat qui, de toute évidence, est préjudiciable à la paix et à la liberté en Afrique.

240. Récemment, des déclarations officielles ont été prononcées à Washington à l'effet que la paix et la sécurité

en Afrique australe ne pourront être restaurées que si l'on tient compte des prétendues préoccupations de sécurité du régime d'*apartheid*. Qu'il soit parfaitement clair que nous ne pouvons accepter l'idée que le régime raciste d'Afrique du Sud puisse avoir la moindre préoccupation légitime de sécurité dont doivent tenir compte les Etats africains. De même, l'idée selon laquelle les Etats africains de la région doivent rechercher une coexistence pacifique avec le régime raciste de l'Afrique du Sud soulève de sérieuses objections, et nous la rejetons complètement. C'est l'Afrique du Sud de l'*apartheid* qui n'a cessé de chercher à saper la paix, la sécurité et la stabilité dans la région par ses agressions continues et non provoquées contre ses voisins. Collectivement et séparément, les Etats africains de la région n'ont jamais menacé ni ne pourraient menacer aujourd'hui la sécurité de l'Afrique du Sud raciste. Aucun d'eux n'a jamais attaqué l'Afrique du Sud. En revanche, les troupes du régime raciste d'Afrique du Sud occupent aujourd'hui une grande partie du sud de l'Angola. Ce sont les préoccupations de sécurité des Etats de première ligne et non celles du régime d'*apartheid* dont il faut tenir compte.

241. Le régime d'*apartheid* est universellement condamné pour ses agressions et ses actes de déstabilisation persistants, injustifiés et sans provocation contre les Etats de première ligne. Récemment, le régime raciste a fermé ses frontières avec le Lesotho, afin d'obliger ce pays à refuser l'asile politique à ceux qui fuient les persécutions de Pretoria. Lorsque le Lesotho s'est tourné vers les alliés occidentaux du régime raciste, il s'est heurté à un mur de silence. La souveraineté et l'indépendance du Lesotho n'ont aucune signification pour eux. Pourtant, ces pays, qui continuent de collaborer avec le régime de l'*apartheid*, voudraient faire croire au monde qu'ils sont les champions de la liberté à travers le monde. Mais l'Afrique ne se laissera pas tromper par la duplicité de ces puissances.

242. En ce qui concerne la situation en Namibie, mon gouvernement tient à exprimer son appréciation et sa reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts inlassables qu'il déploie pour assurer l'indépendance de ce territoire. Comme il a pu le constater au cours de sa mission récente en Afrique du Sud, tous les problèmes constitutionnels en suspens qui se posaient dans le cadre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité ont, en fait, été réglés pendant les entretiens de rapprochement avec le groupe de contact, l'année dernière. L'insistance de l'Afrique du Sud sur le retrait des troupes cubaines de l'Angola en tant que condition préalable à l'indépendance de la Namibie n'est qu'un prétexte pour lui permettre de poursuivre d'autres objectifs sinistres en Angola. Ni l'Angola elle-même, ni la présence des forces cubaines dans ce pays, qui s'y trouvent sur l'invitation du Gouvernement angolais, ne sauraient raisonnablement être considérées comme représentant une menace à la sécurité de l'Afrique du Sud, qui occupe aujourd'hui un tiers du territoire angolais. Sans le retrait des forces sud-africaines de l'Angola, sans la fin de l'appui aux bandits de l'UNITA⁷ et sans certaines assurances raisonnables concernant sa sécurité, l'Angola ne saurait raisonnablement être priée de mettre un terme à ses accords de sécurité avec Cuba.

243. Mon gouvernement estime que seule l'application de sanctions économiques et autres pourra amener l'Afrique du Sud raciste à la raison. Depuis des décennies, tous les appels internationaux lancés à l'Afrique du Sud de l'*apartheid* sont tombés dans l'oreille d'un sourd. Il n'y a plus d'excuse ni d'explication valables pour l'intransigeance continue de l'Afrique du Sud, si ce n'est que ce pays espère et, en vérité, est convaincu que les pays occidentaux qui tirent profit du système de l'*apartheid*

continueront d'entraver tous les efforts déployés pour imposer des sanctions au régime raciste.

244. De toute évidence, la situation en Afrique australe, en particulier le refus persistant du régime raciste sud-africain de se retirer de Namibie, exige maintenant que l'on invoque les dispositions du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ces dispositions, y compris le recours à des sanctions comme mesures punitives, ont précisément été conçues pour le genre de situation qui existe aujourd'hui en Afrique australe. Les membres permanents du Conseil de sécurité, qui continuent d'empêcher le Conseil d'exercer sa pleine responsabilité en protégeant le régime raciste des sanctions, portent une lourde responsabilité morale et historique pour leur politique répréhensible. Ils ne laissent aux peuples de l'Afrique du Sud et de la Namibie d'autre choix que d'essayer d'obtenir réparation par la lutte armée. Le Gouvernement et le peuple du Nigéria continueront de leur apporter tout l'appui nécessaire pour leur permettre de mener leur guerre de libération contre les racistes. Nous avons le devoir moral de le faire, car notre propre indépendance et notre liberté resteront incomplètes aussi longtemps que ces malheureux peuples auront les mains liées.

245. Mon gouvernement est également préoccupé par la politique interventionniste de plus en plus dangereuse menée en Afrique par certaines puissances étrangères au Sahara occidental, dans la corne de l'Afrique et, plus récemment, au Tchad. Des différends localisés dans ces régions ont été aggravés par l'intervention étrangère, empêchant ainsi notre organisation continentale, l'OUA, de jouer pleinement son rôle et de prendre ses responsabilités pour les résoudre. Nous condamnons fermement toutes les puissances étrangères qui interviennent au Tchad. Leur intervention ne fait qu'ajouter aux souffrances et à la misère du peuple tchadien. Nous nous joignons donc à l'appel demandant le retrait complet de toutes les forces étrangères du Tchad. Le peuple du Tchad doit pouvoir régler ses différends sans aucune intervention de l'extérieur. Il ne faut pas que l'Afrique devienne la scène de guerres par procuration des grandes puissances.

246. Le Moyen-Orient reste un centre de conflits et de tensions important en raison de la politique expansionniste et d'agression d'Israël. Mon gouvernement déplore fermement le refus d'Israël de respecter la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité qui fournit, je crois, la base de la solution du problème du Moyen-Orient. L'annexion par Israël des hauteurs syriennes du Golan, l'invasion du Liban, l'odieux massacre de Sabra et de Chatila sont une ample démonstration du mépris complet d'Israël à l'égard de l'opinion internationale et des décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Nigéria est fermement opposé à cette politique et nous continuerons d'appuyer le peuple de Palestine dans ses demandes justes et légitimes de disposer de sa propre patrie. Nous sommes également fermement convaincus qu'un règlement durable du problème du Moyen-Orient ne sera possible qu'avec la participation active de toutes les parties intéressées, et en particulier celle du peuple de Palestine, sous la direction de l'OLP. Tout effort unilatéral en vue d'un règlement ne saurait qu'être partial et est donc voué à l'échec. La récente éruption des combats au Liban est la preuve évidente de l'inefficacité du plan de règlement appuyé si vigoureusement par certaines puissances. Ce plan échouera car il ne tient pas pleinement compte des intérêts et des demandes légitimes des Palestiniens pour une patrie qui leur est propre. A cet égard, le Nigéria appuie pleinement les conclusions de la récente Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est tenue à Genève. Nous regrettons profondément le fait que certaines puissances occidentales n'aient pas pris part à cette conférence.

247. De même, mon gouvernement est profondément préoccupé par la collaboration croissante entre Israël et le régime raciste d'Afrique du Sud, en particulier dans les domaines nucléaire et militaire. Cette collaboration ne peut être que nuisible à l'égard de la sécurité de l'ensemble de l'Afrique et représente une menace que l'Afrique ne peut prendre à la légère. Tant qu'Israël persistera dans cette politique, il ne saurait y avoir d'espoir d'amitié dans ses relations avec l'Afrique.

248. Les événements récents en Amérique centrale sont également une source de grave préoccupation pour mon gouvernement. Mon gouvernement déplore profondément l'intervention directe dans les affaires intérieures du Nicaragua et dans d'autres Etats de l'Amérique centrale par une certaine puissance. Indépendamment de notre opinion concernant la direction dans laquelle se dirigent ces Etats, il est moralement faux et contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies pour toute puissance étrangère d'imposer un changement dans un système politique ou économique par le recours ou la menace de recours à la force. Nous voudrions instamment prier cette puissance étrangère de respecter le droit inhérent du Nicaragua et des autres Etats de l'Amérique centrale de se développer selon une voie qu'ils ont librement choisie. Nous appuyons pleinement les efforts du groupe de Contadora en vue d'atténuer la tension dans la région et d'obtenir un règlement négocié qui tiendrait pleinement compte du droit de tous les peuples de la région à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté.

249. Pour ce qui est de la situation en Afghanistan, au Kampuchea et en Corée, mon gouvernement est fermement convaincu que seules la réaffirmation et la reconnaissance du droit des populations de ces territoires à déterminer leur propre destin, à l'abri de toute ingérence étrangère, sans subversion, coercition ou occupation, et par négociations, permettront d'aboutir à un règlement durable. Nous voudrions donc nous joindre à l'appel demandant le retrait de toutes les troupes étrangères de ces territoires afin de créer un climat propre à un règlement négocié. La présence de troupes étrangères ne peut que continuer à gêner le processus visant à établir une paix durable.

250. En plus des graves inquiétudes soulevées par l'instabilité et la tension qui prévalent dans le monde d'aujourd'hui, il existe une inquiétude considérable causée par la crise économique que le monde connaît depuis un certain temps. Etre indifférent à l'égard de cette crise est un luxe qu'aucun pays, aussi fort soit-il économiquement, ne peut se permettre, non seulement en raison de l'importance de la crise elle-même mais en raison de son incidence dévastatrice sur tous les groupes de pays. En effet, tout le monde souffre lorsque la production et le commerce internationaux dans le monde se réduisent de la manière que nous avons constatée, et en particulier lorsque l'économie mondiale va de mal en pire en raison de la persistance de mauvais mécanismes. En bref, les marchés des produits de base dans le monde sont dans une situation déplorable et le système commercial multilatéral est l'objet d'une érosion considérable alors que le système monétaire et financier international est tout sauf approprié.

251. Mon gouvernement est également préoccupé par le fossé économique qui s'élargit de plus en plus entre les pays développés et les pays en développement. C'est un point important non seulement parce qu'il souligne le déséquilibre inhérent à l'économie mondiale mais aussi parce que le fardeau de l'ajustement retombe de manière disproportionnée sur les pays en développement. La situation économique terrible dans la plupart des pays en développement n'est que trop connue — dettes étrangères

élevées, persistance de l'érosion de leur commerce, taux élevé inacceptable de l'inflation dont la plus grande partie est d'ailleurs exportée vers ces pays, augmentations considérables du coût du capital et du crédit international, nouvelles restrictions des prêts par les banques commerciales et diminution continue des fonds consacrés à l'aide publique au développement. Ces tendances négatives considérables ont provoqué une profonde récession de l'économie des pays en développement entraînant un nouveau déclin en 1982 du produit national brut par habitant de ces pays. Le processus de développement s'est quasiment arrêté dans la plupart des pays en développement car un grand nombre d'entre eux ont été contraints, du fait que les conditions extérieures ne cessent de se dégrader, de limiter leurs importations essentielles et leurs programmes nationaux de développement.

252. La situation économique dangereuse qui existe sur le continent africain mérite d'être soulignée ici car nos pays sont dans une situation bien plus difficile que dans toute autre région du monde. A un moment où l'approvisionnement en produits alimentaires à l'échelle mondiale augmente, des carences graves continuent de sévir en Afrique avec comme conséquences graves la famine et la malnutrition mais également le fait que le coût des produits agricoles importés réduit le développement. En raison de notre dépendance exagérée à l'égard de l'exportation d'un ou de deux produits de base, le déclin et l'incertitude continus quant aux prix de ces produits de base pesent lourdement sur l'économie africaine. La chute vertigineuse des recettes à l'exportation a été encore accentuée par une diminution des flux extérieurs de ressources. De toute évidence, l'une des conditions indispensables à la reprise de l'économie en Afrique est d'assurer un courant substantiel de finances extérieures vers la région.

253. Bien que les incidences universelles de la crise économique actuelle exigent de toute évidence des efforts concertés de la part de la communauté internationale tout entière, il est regrettable que l'esprit multilatéral ne soit plus aussi vivace. Au cours de ces dernières années, les pays développés ont fourni de plus en plus une assistance bilatérale plutôt que multilatérale pour régler les crises qui frappent l'économie mondiale, en particulier les problèmes économiques des pays en développement. Mais nous savons trop bien que les résultats ont été des plus décevants. En effet, de l'avis général, le problème aigu des ressources que rencontrent actuellement les organisations de développement telles que le PNUD est dû essentiellement à la stagnation du flux général des fonds consacrés à l'aide publique au développement et à la diminution de la partie fournie par les voies multilatérales. Par ailleurs, nous voyons fort peu d'avantages à un recours excessif au bilatéralisme qui a renforcé la tendance à déterminer et à octroyer une assistance en fonction de considérations stratégiques Est-Ouest tout à fait étrangères aux besoins urgents des pays en développement. L'attitude indécise qui semble caractériser aujourd'hui la négociation économique internationale est probablement la caractéristique la plus grave de la crise actuelle du multilatéralisme.

254. Un mot à présent au sujet de la sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est tenue à Belgrade, car il s'agit de la conférence de négociations la plus importante qui se soit tenue cette année. Nous avions espéré que l'occasion qui se présentait à Belgrade serait pleinement exploitée pour traiter de façon décisive et efficace et de manière intégrée et globale les différents problèmes du commerce mondial et du développement en particulier la situation difficile à laquelle se trouvent confrontés les pays en

développement. Comme les autres membres du Groupe des 77, nous nous sommes rendus à Belgrade. Nous y sommes allés résolus à nous montrer constructifs et conciliants, mais nous avons découvert avec stupéfaction et déception que nos partenaires du Nord n'étaient nullement disposés à adopter la même attitude. Le résultat de la Conférence est une nouvelle monture des résultats des sessions antérieures avec quelques demi-mesures supplémentaires, qui ne représente nullement les remèdes urgents et à long terme que l'on avait recherchés.

255. Il est donc clair que nous avons encore tous manqué une occasion en or de prendre des mesures appropriées visant à revitaliser l'économie mondiale, en particulier le développement accéléré et soutenu des pays en développement. En effet, la communauté internationale a encore retardé l'adoption de mesures vitales et cela n'a fait qu'empirer le sort tant des forts que des faibles. Nous nous demandons combien de temps nos partenaires du Nord, en particulier les économies à marché développé, continueront à montrer aussi peu d'empressement à l'égard de la restructuration des relations économiques internationales. Il ne fait pas de doute que des progrès plus importants auraient pu être réalisés à cet égard si les pays développés avaient reconnu la réalité de l'interdépendance et le fait que les pays en développement forment un groupe qui est devenu un partenaire important dans l'économie internationale.

256. Les observations qui précèdent sont opportunes puisqu'elles mettent en lumière la prudence avec laquelle beaucoup ont été enclins à examiner les rapports au sujet de la relève économique de certains pays développés. A notre avis, ce n'est pas le moment de soulever de fausses espérances. Nous ne pensons pas non plus qu'une retombée quelconque de la prétendue reprise soit la panacée des graves problèmes économiques auxquels se trouve confronté le monde en développement. La crise mondiale toujours plus aiguë nous montre que nous avons affaire non seulement à un phénomène cyclique mais aussi à des problèmes de mauvais ajustements structurels dans divers domaines des relations économiques internationales qui exigent une solution globale et intégrée.

257. A moins que le déséquilibre structurel qui est au cœur de la crise économique globale actuelle ne soit redressé d'urgence grâce à un effort international concerté et important, il restera non seulement une source de friction dans les relations entre nations mais il sapera aussi la croissance harmonieuse de l'économie mondiale. Il y a quatre ans, il a semblé que l'on reconnaissait la nécessité de fournir un effort international lorsque l'Assemblée a adopté par consensus la résolution 34/138 portant sur des négociations globales au sujet d'une coopération économique internationale pour le développement. Malheureusement, rien de positif ne s'est produit depuis pour permettre l'ouverture de ces négociations globales. Au contraire, les consultations sur cette question se sont simplement enlisées, et la situation est actuellement dans l'impasse totale.

258. La responsabilité de cet échec dans l'ouverture de négociations globales doit incomber à ces pays qui restent obstinément opposés à cette idée. Maintenant que cette question est inscrite à l'ordre du jour de cette session, tout n'est peut-être pas encore perdu. Ensemble avec d'autres pays en développement, nous restons prêts à entamer un dialogue constructif sur ce point avec les pays développés, convaincus que nous sommes qu'il existe une réciprocité d'intérêts dans la recherche des réformes indispensables à l'ordre économique international actuel. C'est pourquoi nous leur demandons instamment de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour appuyer

tous les efforts destinés à faciliter les progrès en vue d'instaurer le nouvel ordre économique international.

259. La stabilité et la coexistence pacifique ne peuvent être réalisées dans un monde où la majorité écrasante de l'humanité vit dans une pauvreté et une pénurie abjectes. On ne peut pas non plus réaliser une croissance économique globale soutenue sans la participation active des nations en développement. Par conséquent, puisque chacun doit profiter d'une reprise durable de l'économie mondiale, et consciente de la catastrophe à laquelle pourraient mener l'inaction et de faibles efforts, la communauté internationale doit prendre rapidement des mesures pour réunir un ensemble de dispositions, à court et à long termes, qui réponde aux besoins des nations en développement en particulier. Les marchés de produits de base doivent être renforcés de façon significative au moyen d'une mise en œuvre accélérée d'un programme intégré pour ces produits, y compris l'entrée en vigueur rapide de l'Accord portant création du Fonds commun pour les produits de base⁸, que mon gouvernement a récemment ratifié. La tendance croissante au protectionnisme dans les pays développés doit être contrôlée dans l'intérêt du commerce mondial. Il faut aussi insuffler un financement supplémentaire important qui réponde pleinement aux besoins de l'économie mondiale, en particulier à la croissance accélérée des pays en développement.

260. Avant de terminer ma déclaration, j'aimerais annoncer l'appui total de mon gouvernement et du peuple nigérian à l'égard du mouvement de paix qui demande dans le monde entier qu'un terme soit mis à la course aux armements. Le déploiement d'un nombre toujours croissant d'ogives nucléaires et la militarisation de l'espace extra-atmosphérique font du spectre d'un holocauste global une véritable possibilité. Cette épée de Damoclès est devenue un poids insupportable pour l'humanité. L'incident récent mettant en cause un avion coréen montre combien il serait facile de plonger le monde dans un holocauste nucléaire à la suite d'une simple erreur militaire.

261. Nous ne devons pas permettre qu'un holocauste nucléaire se produise jamais. Tous ensemble, nous avons la responsabilité d'assurer que cela n'arrive pas. En effet, les plus grandes tragédies ont eu lieu, pas tellement à cause de ce qui avait finalement été fait, mais à cause de ce qu'on avait eu la sottise de ne pas faire plus tôt.

262. Mme de AMORIM (Sao Tomé-et-Principe) : Quand viendra l'aube de la paix, de la sécurité et du bien-être après l'interminable nuit de la faim, des ingérences, des guerres et des massacres dans l'univers de survie des peuples du tiers monde ?

263. L'aggravation des principaux problèmes au niveau mondial et la recrudescence des tensions dans les relations entre Etats amènent le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe à suivre avec une attention particulière et une grande inquiétude l'escalade de l'utilisation de la force comme moyen privilégié de régler des conflits à l'échelle planétaire et, partant, l'avenir de l'humanité.

264. Par ailleurs, comment éviter de ne pas se laisser envahir par un certain scepticisme, face aux déclarations de bonnes intentions proférées par ceux-là mêmes qui, par leurs actions, sont à l'origine de la création et du maintien des foyers de tension dans les plus diverses régions du monde ?

265. L'analyse de l'ordre du jour de nos travaux vient, une fois de plus, renforcer ce sentiment. Les solutions négociées et définitives, atteintes par des voies pacifiques, des problèmes d'une extrême gravité qui bouleversent la communauté internationale sont retardées en dépit d'innombrables résolutions pertinentes, votées souverainement.

266. On peut se demander si l'Organisation des Nations Unies est dupe ou victime de l'enjeu de certains de ses membres.

267. Préserver l'Organisation des Nations Unies, c'est empêcher que ce forum, lieu de rencontre par élection, ne se laisse emporter par la légèreté, l'ambiguïté et le cynisme, lors de l'analyse et de la discussion des graves questions d'actualité. Préserver l'ONU signifie encore porter bien haut l'espoir des peuples, veiller à l'application de ses résolutions et juguler de toutes nos forces les symptômes de paralysie qui la guettent.

268. Si l'on est ainsi déterminé, l'Afrique ne sera plus ce continent flagellé par des guerres meurtrières qui la transforment en un champ de bataille pour des forces étrangères, par des guerres qui sèment la faim, la misère, la terreur, la désolation, par des guerres exportées pour mettre un frein à la volonté inébranlable des peuples africains d'accéder à leur libération totale, à la consolidation de leur indépendance et à la conquête de leur émancipation économique.

269. Dans ce dessein lugubre d'embrasement de l'Afrique, l'OUA n'est pas épargnée, loin de là. Tous les prétextes sont utilisés pour la rendre inefficace.

270. Les difficultés rencontrées pour tenir la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine ont mis en évidence l'ampleur des manœuvres qui se tissent autour de l'OUA et la nécessité pour tous ses membres d'œuvrer pour sa défense en respectant fidèlement les principes énoncés dans sa charte. Nous constatons avec une préoccupation profonde la tendance grandissante à vouloir neutraliser, dans les conflits, le rôle bénéfique de l'OUA pour permettre aux puissances étrangères d'agir à leur guise.

271. En Afrique centrale, l'ingérence et la présence des forces étrangères au Tchad freinent les efforts louables de l'OUA et retardent la consécration des aspirations du peuple tchadien à la paix et à la concorde. Nous renouvelons ici aux parties en conflit notre appel à la réconciliation nationale, seul moyen de mettre un terme au calvaire du peuple tchadien, afin de lui permettre de s'adonner avec détermination à l'œuvre de reconstruction nationale.

272. Le peuple de la République populaire d'Angola est victime, depuis trois ans, de l'occupation illégale d'une partie de son territoire par des troupes racistes de Pretoria. Le peuple angolais est la cible de bombardements criminels et constants, dont les nouveaux bilans viennent s'ajouter à la liste déjà très lourde des crimes dénoncés par ce pays dans le « Livre blanc des agressions du régime raciste de l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola ».

273. Face à cette barbarie, comment qualifier l'obstination de certains pays à vouloir faire admettre l'inadmissible, à savoir l'établissement du lien entre le retrait des forces internationalistes cubaines en République populaire d'Angola et l'application de la résolution 435 (1978) ? L'impunité croissante de l'Afrique du Sud lui permet de financer un groupe de bandits sans patrie, mercenaires sanguinaires, dont la seule mission est de servir et de sauvegarder les intérêts néocolonialistes et impérialistes en Afrique australe. Il est temps que la communauté internationale prenne des mesures plus radicales pour abolir l'*apartheid* qui, dans son quotidien répressif et avilissant, enlève à l'homme toute la dimension humaine de son existence.

274. Notre délégation apprécie hautement les efforts déployés par le Secrétaire général en vue de remplir le mandat qui lui a été confié par la résolution 532 (1983) du

Conseil de sécurité. L'indépendance du peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son unique représentant légitime, est irréversible.

275. La même irréversibilité caractérise la lutte du vaillant peuple sahraoui. Lors de la dix-neuvième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement à Addis-Abeba, ceux-ci ont adopté une résolution invitant nommément les deux parties belligères, le royaume du Maroc et le Front POLISARIO², à s'engager dans la voie des négociations directes en vue d'une solution définitive de ce conflit [voir A/38/312]. L'échec de la réunion du Comité de mise en œuvre illustre le mépris du Maroc pour la décision souveraine des chefs d'Etat et de gouvernement et constitue une nouvelle preuve de son refus d'œuvrer pour le renforcement de l'unité africaine et pour la promotion de l'honneur, de la dignité et de la liberté des peuples africains.

276. En février de cette année, s'est tenue, dans l'historique et accueillante patrie de Gandhi et de Nehru, la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés. Conscients des manœuvres en vue d'affaiblir la cohésion du Mouvement des pays non alignés, plus d'une centaine de pays ont réaffirmé à New Delhi leur foi et leur fidélité aux principes du non-alignement. Dans ce monde aux perspectives si sombres pour l'avenir des peuples du tiers monde, le Mouvement des pays non alignés demeure une force de paix, de justice et d'espérance.

277. En Amérique latine, les ingérences dans les affaires intérieures, les agressions, les provocations sont devenues les pratiques condamnables des forces rétrogrades incapables d'accepter le choix des peuples, en particulier ceux de la partie centrale de cette région, de vivre libres et dignes.

278. Le sort réservé par l'Indonésie au peuple du Timor oriental doit retenir l'attention de l'Organisation des Nations Unies. L'espoir né de la rencontre entre les autorités indonésiennes et le FRETILIN³, présage d'une nouvelle et encourageante étape de la lutte de libération du peuple maubere, semble se dissiper. La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe dénonce les menaces de débarquement de troupes indonésiennes et réaffirme son indéfectible appui au peuple frère du Timor oriental.

279. Notre appui est également acquis au peuple coréen qui clame à la face du monde sa volonté de réunifier la Corée sans ingérence étrangère.

280. Que dire sur la question palestinienne qui n'ait pas encore été dit ? Ceux qui pensent que, par le massacre et la dispersion du peuple palestinien, la désagrégation de l'OLP et la disparition de ses combattants héroïques, ils réussiront à effacer de l'histoire l'illustration d'une des plus grandes injustices de notre siècle se trompent amèrement. Le peuple palestinien vaincra et, de ses mains, bâtira la Palestine, sa patrie sacrée.

281. Le danger qui pèse sur le peuple libanais de voir son unité nationale, sa souveraineté et son intégrité territoriale bafouées porte atteinte aux principes de la Charte des Nations Unies et menace la paix et la sécurité dans la région.

282. A ce tableau inquiétant s'ajoute de surcroît une situation économique internationale caractérisée par la détérioration accrue du système économique en vigueur. Le tiers monde, spolié de ses richesses, compte les échecs des tentatives en vue de l'établissement du dialogue Nord-Sud. La sixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a clôturé ses travaux sous le signe des désillusions et des incertitudes.

283. Face aux hésitations des pays industrialisés à développer une saine coopération avec les pays sous-développés, il est heureux de constater que la coopération Sud-Sud s'intensifie, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives dans les relations entre nos Etats. Le refus des pays industrialisés de modifier les mécanismes du commerce international augmente dramatiquement la dette du tiers monde et ajourne l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

284. Que le discours soit devenu une des armes les plus inefficaces en diplomatie ne fait plus aucun doute et l'Organisation est bien placée pour le savoir. Le monologue discursif et le dialogue de diversion prolifèrent et conduisent inmanquablement à la crainte de voir les aspirations et les souffrances des peuples se heurter au silence des mots. Comment faire parler les mots pour qu'ils éveillent dans certaines consciences la détermination d'arrêter par des actes constructifs les rouages de la dévastation du monde ?

285. La folie et l'égoïsme des uns menacent l'existence pacifique de millions d'êtres humains. La volonté malade de domination est-elle si aveuglante au point de les amener à fabriquer des bombes pour éliminer la faim et aboutir à la paix des cimetières ? Que peuvent les discours contre les bombes et les maux du sous-développement ?

286. Par contre, la solidarité et l'engagement de la communauté internationale sont en mesure de préserver les droits sacrés des peuples d'être les bâtisseurs de leur progrès, dans un climat de respect, d'entente et de fraternité humaine. Est-ce un rêve ?

287. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Japon, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

288. M. KURODA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Dans la déclaration qu'il a faite au cours du débat général, le 4 octobre, le représentant de l'Union soviétique a parlé du Japon et a dit notamment que « l'accélération de la militarisation » de mon pays ajoutait aux tensions en Extrême-Orient [18^e séance, par. 129]. Il est extrêmement regrettable que le représentant de l'Union soviétique ait fait une observation aussi dénuée de fondement dans une instance des Nations Unies.

289. Il est un fait bien connu que, depuis la seconde guerre mondiale, le Japon s'est toujours efforcé de contribuer à la paix et la prospérité du monde. Ces efforts reflètent la position fondamentale du Japon, à savoir qu'il ne deviendra jamais une puissance militaire mais cherchera résolument la paix. Les forces de défense que le Japon maintient sont strictement destinées à des fins défensives.

290. Nous devons faire observer que c'est plutôt l'Union soviétique elle-même qui a suscité l'angoisse et l'inquiétude non seulement parmi ses voisins asiatiques mais aussi dans tous les pays du monde. Je veux parler du renforcement de la présence militaire soviétique aux alentours du Japon, qui apparaît clairement aussi bien dans l'intensification militaire dans les îles septentrionales du Japon que dans le déploiement de SS-20 en Extrême-Orient. L'Union soviétique a suivi cette voie en dépit des protestations répétées du Japon.

291. Dans sa déclaration, le représentant de l'Union soviétique a également laissé entendre qu'il y avait des armes nucléaires à Okinawa. Il est vraiment regrettable que l'Union soviétique ait fait encore une autre remarque totalement dénuée de fondement, sachant pertinemment que le Japon — seule nation ayant subi le désastre des armes nucléaires — maintient rigoureusement ses trois principes non nucléaires. Nous prions instamment

l'Union soviétique de réviser son opinion gravement erronée à l'égard du Japon.

La séance est levée à 19 h 10.

NOTES

1. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 402, n° 5778, p. 71.
2. Frente Popular para la Liberación de Saguia el-Hamra y de Río de Oro.

3. *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, sixième session*, vol. I : *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.83.II.D.6), annexe VI.

4. *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27*, annexe I.

5. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283.

6. Accord tendant à régler le différend relatif à la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 651, n° 8192, p. 323).

7. União Nacional para a Independência Total de Angola.

8. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.II.D.8.

9. Frente Revolucionária de Timor deste Independente.

ANNEXE 66

**NATIONS UNIES, DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
TRENTÉ-SEPTIÈME SESSION, 19^E SÉANCE, POINT 9 DE L'ORDRE
DU JOUR, DOC. A/39/PV.19 (3 OCTOBRE 1984)**



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. HLAING (Birmanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer les chaleureuses félicitations de la délégation de la Birmanie pour votre élection unanime à ce poste élevé. Votre vaste expérience des activités des Nations Unies, vos talents diplomatiques et votre sensibilité sont bien connus de nous tous et il est donc particulièrement approprié que vous ayez été choisi pour présider la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous votre direction, les débats de cette session permettront de renforcer et de développer la tendance vers un monde plus pacifique.

2. La délégation de la Birmanie saisit aussi cette occasion pour rendre hommage au Président sortant, M. Jorge Illueca, dont les éminents services ont été une contribution considérable au succès de la session qui vient de s'achever.

3. Nous voudrions également dire combien nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue au Brunéi Darussalam au sein de la famille des nations. Nous adressons nos chaleureuses félicitations et nos salutations amicales à la délégation de ce pays dont la présence parmi nous ajoutera assurément à la force de l'Organisation et sera une contribution positive à ses travaux.

4. Nous sommes réunis en cette Assemblée une fois de plus pour examiner ensemble les problèmes de notre époque et dans l'espoir d'user de notre influence pour améliorer la situation mondiale. Nous sommes convaincus que tous les Etats Membres, grands et petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres, ont une part des responsabilités en ce qui concerne la réalisation des objectifs de la Charte des Nations Unies. Le fait que 159 Etats Membres, indépendamment de leurs différents systèmes politiques, économiques et sociaux, se réunissent ici chaque année prouve que les gouvernements tiennent à la continuation du système des Nations Unies en tant que force présente partout pour le maintien de la paix mondiale. Par conséquent, nous avons à nouveau l'espoir que grâce à la compréhension mutuelle, à la coopération et à l'esprit de compromis, qui sont indispensables pour l'application des dispositions de la Charte, les conflits d'intérêts entre de nombreux peuples et nations pourront être réglés dans l'ordre et l'harmonie.

5. Nombreux sont ceux qui sont conscients de ces exigences, mais assez ironiquement ils semblent les oublier dans la pratique. L'efficacité des Nations

Unies pour s'acquitter de leurs responsabilités dépend largement des réalités politiques du monde dans lequel nous vivons, et, malheureusement, le climat international n'a pas permis à l'Organisation de remplir toutes ses tâches.

6. S'il m'était permis d'exprimer à haute voix ma pensée, je suggérerais que l'Assemblée, lorsqu'elle examine les divers points à son ordre du jour, reconnaisse l'importance vitale d'une vue globale de la situation et cherche consciencieusement les causes fondamentales des problèmes au lieu de se contenter d'observer les symptômes à la surface. Il ne suffit pas non plus de réitérer les principes et les idéaux élevés de la Charte qui incarnent les espoirs et les rêves de l'humanité, particulièrement ceux des petites nations pour lesquelles ils représentent un havre sûr au milieu des changements mondiaux rapides et de plus en plus profonds. La Charte, si souvent citée, n'est que trop souvent laissée de côté ou mal interprétée lorsqu'elle semble gêner certaines nations trop obsédées par leurs intérêts égoïstes ou rendues téméraires par leur force et leur puissance.

7. Si nous voulons que les Nations Unies deviennent un instrument vraiment efficace pour accomplir les fonctions prévues dans la Charte, en tant qu'Etats Membres, nous avons le devoir de nous montrer à la hauteur de ses principes et de ses buts. Aucune organisation, ayant des buts aussi sublimes, ne peut espérer tenir ses promesses sans l'appui et l'engagement sans réserve de tous ses membres.

8. L'Assemblée générale, au début de sa trente-neuvième session, est aux prises avec toute une série de problèmes et de questions qui dépassent les frontières géographiques et idéologiques et appellent une nouvelle dimension de la coopération internationale.

9. L'aggravation de la crise politique et économique internationale reflète le progrès lent et pénible des nations et de l'humanité. Ce qui préoccupe particulièrement les gouvernements, ce sont les tensions politiques et l'incidence croissante de l'agression dans plusieurs régions du monde. Les disparités économiques restées sans remède entre les nations riches et pauvres et l'inégalité croissante des relations économiques internationales sont tout aussi inquiétantes.

10. Comme au cours des sessions passées, l'Assemblée générale se trouve devant les mêmes questions non résolues qui figurent à son ordre du jour depuis des années. Les difficultés que rencontrent les Nations Unies dans la recherche d'une solution à tous ces problèmes découlent principalement de la détérioration grave des relations entre les superpuissances qui sont les Membres les plus influents de l'Organisation mondiale. La coopération entre elles, qui est essentielle, a cédé le pas à la confrontation, ce qui a retardé les travaux de l'Assemblée générale. La politique de blocs qu'elles incarnent a également gêné le fonctionnement normal des relations internationales. Les perspec-

tives quant à la solution prochaine de nombre de questions à l'ordre du jour de l'Assemblée ne seront pas brillantes aussi longtemps que ce climat prévaudra. Il est certain qu'il est dans l'intérêt véritable non seulement des superpuissances mais de toute la communauté mondiale que des rapports de travail soient établis entre elles.

11. C'est dans cet esprit que la délégation de la Birmanie se félicite de la reprise récente des entretiens de haut niveau à Washington entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Ces entretiens peuvent avoir ou ne pas avoir d'effet tangible ou spectaculaire dans l'immédiat sur la portée et l'orientation des délibérations que l'Assemblée est sur le point de commencer. Il va sans dire que l'évaluation d'un tel effet serait très diversifiée et ne saurait être identique pour tous. En dépit de cela, le fait que des entretiens réguliers deviennent possibles une fois de plus près après une période considérable de plusieurs années est, en soi, une source d'encouragement pour nous tous; il faut espérer que c'est le signe avant-coureur d'une nouvelle ère marquée par une coopération plus intense, une plus grande compréhension et un esprit de conciliation mutuel non seulement pour les superpuissances mais pour toutes les nations du monde. La délégation de la Birmanie considère par conséquent les entretiens de haut niveau comme une mesure dans la bonne direction qui aidera assurément à stabiliser la situation mondiale.

12. Il ne suffit pas d'adopter des résolutions. Nous croyons que le moment est venu d'avoir une réponse conceptuellement plus claire et plus efficace du point de vue opérationnel face aux nombreux dilemmes et défis que comportent les problèmes du monde contemporain. Il serait également opportun que les deux grandes puissances envisagent la possibilité d'appuyer leurs relations sur une base nouvelle qui les rendrait plus stables et constructives.

13. Dans ce contexte, l'appel du Secrétaire général qui a demandé la réunion du Conseil de sécurité, au niveau le plus élevé, est opportun et important dans la perspective d'une approche commune efficace pour résoudre les problèmes du monde contemporain. Cela galvaniserait le processus des Nations Unies si les membres permanents du Conseil de sécurité appuyaient le Secrétaire général.

14. Avons-nous besoin de rappeler que l'Organisation a été créée en partant de l'hypothèse que les membres permanents resteraient unis au-delà de leurs coalitions des temps de guerre et que les Nations Unies seraient l'instrument par lequel ils s'efforceraient par des efforts communs d'assurer la paix mondiale et de contribuer à un système de sécurité collective universelle. Jusqu'à présent, cette hypothèse s'est avérée illusoire.

15. Nous vivons à une époque dangereuse. Le problème le plus important et le plus pressant de notre temps, le désarmement nucléaire, ne semble pas recevoir l'attention qu'il mérite. La communauté mondiale n'est pas heureuse de cette situation. Le processus de négociation entre les deux grandes puissances est resté dans l'impasse depuis la rupture en novembre dernier des entretiens sur le désarmement nucléaire. L'élément essentiel de la confiance mutuelle est non seulement entièrement absent mais il a été remplacé par la plus grande méfiance. C'est un para-

doxe déconcertant que de constater aujourd'hui, qu'après toutes ces années et après toute cette série d'entretiens et de conférences, et en dépit de toutes les bonnes intentions quant au désarmement nucléaire, nous ne sommes pas plus éloignés de la menace d'une guerre nucléaire ni plus près d'une solution. Nous avons de loin dépassé la quatrième décennie nucléaire et la communauté mondiale n'a pas encore mis assez d'ordre dans ses affaires pour maîtriser à jamais la menace nucléaire.

16. Jour après jour, nous observons que la course aux armements s'intensifie, ce qui réduit de plus en plus la stabilité mondiale et menace la survie de l'humanité. Le monde pullule en armements en tous genres car chaque partie rivalise avec l'autre pour maintenir l'équilibre de la puissance militaire. Le terrible danger de la conception actuelle de l'équilibre militaire est qu'il pousse chacune des parties à s'armer davantage. Chaque partie fait son possible pour dépasser l'autre dans l'invention de nouveaux types d'armements et systèmes de plus en plus puissants. A nos yeux, cette attitude ne peut que nous enfermer dans le cercle désespéré de l'armement et du contre-armement. Les deux parties pourraient bien être condamnées à perpétuité à la course aux armements.

17. La notion d'équilibre, telle qu'elle est généralement comprise, devrait comporter l'idée de coordination, de relations mutuelles et de communication entre les différents domaines, si l'on veut obtenir un équilibre et une stabilisation véritables. Nous ne voyons d'autre choix, pour les grandes puissances et leurs alliances, que de négocier afin d'arriver ensemble à ce résultat pour assurer la paix et la sécurité mondiales.

18. La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est un problème de plus en plus aigu. La délégation de la Birmanie exprime à son tour sa grave inquiétude devant les dangers de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Les systèmes dans l'espace ont deux fonctions, l'une offensive et l'autre défensive. Il est extrêmement difficile de distinguer clairement leur utilisation militaire et civile de sorte que les techniques spatiales, qui se développent si rapidement, bénéficieront ou nuiront à la communauté mondiale selon que les puissances spatiales coopéreront ou s'opposeront dans l'utilisation de l'espace. Si elles sont conscientes du bien-être de l'humanité, elles devront coopérer.

19. Je dirai maintenant quelques mots au sujet de certains problèmes qui ont occupé l'Assemblée au cours des sessions précédentes. Ce sont notamment les problèmes du Moyen-Orient et de la Palestine, du conflit entre l'Iran et l'Iraq, les questions de l'Afghanistan et du Kampuchea et la question non résolue de l'indépendance de la Namibie.

20. Il est difficile de prévoir exactement comment ces nombreux problèmes spécifiques peuvent être résolus de manière efficace sans la coordination d'une action politique commune de la part des principaux opposants. Chaque situation tend à se renforcer avec le passage du temps et est aggravée par de nouveaux événements qui ajoutent à sa complexité. Plus la situation se prolonge, plus elle se prête à des manœuvres diplomatiques et aux stratagèmes dans le jeu de la politique mondiale. Alors que les adversaires s'opposent, et qu'ici à l'Assemblée, nous discutons et rédigeons soigneusement des textes, les victimes de ces

situations continuent de souffrir. Elles ne souhaitent - 94
pourtant autre chose que survivre et vivre dans la paix.

21. Les difficultés actuelles entre les différents Etats sont, dans une grande mesure, liées au fait que le principe de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de chacun et celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres ne sont pas respectés. Les deux sont des normes essentielles de la conduite internationale. Nous devons reconnaître que si les Etats ne tolèrent pas et ne respectent pas les droits des Etats dont ils ne partagent pas les modes de vie, la réalisation des espoirs et des idéaux élevés de la coopération mutuelle et de l'œuvre commune énoncés dans la Charte des Nations Unies n'est pas pour demain.

22. La recherche d'un règlement pacifique au Moyen-Orient demeure une préoccupation essentielle de la communauté mondiale. Toutefois, l'Assemblée doit reconnaître qu'il n'existe encore aucune solution en vue. Les perspectives d'un règlement continuent de nous échapper en raison de la complexité du conflit arabo-israélien et de l'incertitude qui caractérise la situation au Liban.

23. Les aspects les plus importants d'un règlement du conflit arabo-israélien sont le droit de tous les Etats du Moyen-Orient, y compris Israël, d'exister dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et le droit des Palestiniens à l'autodétermination. On ne peut réaliser de progrès sans un accord qui garantisse aussi bien aux Palestiniens qu'aux Israéliens le droit à la sécurité et le droit d'exister dans leur propre Etat.

24. Une question reliée à la précédente est celle du contrôle des territoires. Alors que ce qui préoccupe au premier chef Israël est sa sécurité, ce qui intéresse principalement les Arabes, c'est de récupérer les territoires perdus. A l'heure actuelle, pour progresser, il faut qu'Israël retire ses forces des territoires occupés en 1967, qu'il abandonne sa politique d'incorporation des terres palestiniennes à son Etat et qu'il mette fin à la création de nouvelles colonies de peuplement dans ces territoires. De même, il appartient aux Palestiniens de déclarer explicitement et clairement qu'ils sont disposés à reconnaître le droit d'Israël à une existence sûre. La réalité de la situation doit rendre une telle conciliation possible. Malheureusement, l'attitude actuelle de part et d'autre ne nous permet pas d'espérer quoi que ce soit dans ce sens.

25. Au Liban, on cherche principalement à rétablir la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique du pays. Le problème des conflits partisans internes doit être résolu par un processus de conciliation nationale afin d'aider à étendre l'autorité du gouvernement légitime et d'assurer le retrait des forces étrangères de ce pays.

26. A l'heure actuelle, le Moyen-Orient est dans une situation de stagnation. Les visites récentes du Secrétaire général dans la région dans le but de chercher un cadre nécessaire pour une nouvelle conférence de paix au Moyen-Orient sont une initiative opportune, dont il y a lieu de se féliciter. Les problèmes du Moyen-Orient sont discutés à l'Assemblée depuis 36 ans. A notre avis, la question de la convocation d'une conférence internationale de paix au Moyen-Orient ne peut être exclue à jamais si nous voulons atteindre les objectifs d'un règlement global et durable.

27. Ma délégation partage l'inquiétude de la communauté internationale devant l'escalade du conflit irano-iraquien qui traîne depuis quatre ans. Les attaques récentes lancées par les deux parties contre des navires neutres empruntant des voies d'eau internationales montrent combien la situation est devenue potentiellement dangereuse. Elles menacent de donner une dimension internationale au conflit et soulignent l'urgence de mettre un terme aux hostilités par des moyens pacifiques avant que, sous la pression des événements, elles ne dégénèrent en une confrontation plus étendue.

28. Depuis six ans, l'Assemblée générale est saisie des questions de l'Afghanistan et du Kampuchea. Ces deux situations continuent de causer des tensions et de menacer la paix et la stabilité. Comme le reste des membres de l'Assemblée, nous avons hâte de voir s'améliorer les perspectives de paix et de solutions politiques négociées à ces deux problèmes. En dépit des initiatives diplomatiques, prises de temps à autre, afin d'engager toutes les parties concernées dans cette voie, aucune formule n'a été trouvée pour parvenir à un processus de négociations.

29. La position de ma délégation est simple : elle souhaite un règlement politique en Afghanistan et au Kampuchea sur la base du retrait de toutes les forces étrangères et du plein respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des deux Etats. Elle souhaite voir s'instaurer un processus de réconciliation et de restauration de l'unité des peuples afghan et kampuchéen et le retour à des conditions qui leur permettent de choisir leur propre destin, à l'abri de toute ingérence et de toute pression extérieures. Il est triste de voir que les peuples des deux Etats sont déracinés, qu'ils continuent d'être dépossédés et de souffrir. Nous sommes donc profondément attristés par la prolongation de ces conflits et par l'absence de solutions aux situations qui règnent en Afghanistan et au Kampuchea.

30. Cette année encore, on ne voit aucune perspective immédiate d'indépendance pour la Namibie. Au cours des dernières années, l'Assemblée s'est prononcée sur les droits inaliénables du peuple namibien à la liberté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale — y compris Walvis Bay — sous la direction de la South West Africa People's Organization [SWAPO]. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, qui prévoit un plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie, a été acceptée en principe par toutes les parties concernées en tant que base d'un règlement. Cependant, l'Afrique du Sud n'a pas montré la moindre intention de changer d'attitude. Au contraire, elle insiste pour élargir la question en faisant intervenir des considérations complètement étrangères au problème en tant que conditions préalables à l'indépendance de la Namibie. Ce lien est incompatible avec la lettre et l'esprit de la résolution 435 (1978) et fait obstacle à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. En outre, aucun progrès n'a été réalisé lors des entretiens directs qui ont eu lieu cette année entre l'Afrique du Sud et les parties qui s'efforcent de faire accéder la Namibie à l'indépendance. Nous ne voyons pas que des progrès soient possibles tant que l'Afrique du Sud ne renoncera pas à son attitude et à sa demande de retrait des troupes cubaines d'Angola avant qu'elle ne se retire elle-même de Namibie.

31. A l'heure actuelle, la politique gouvernementale d'*apartheid* continue d'exclure la population noire majoritaire des réformes constitutionnelles afin de créer ce que l'on appelle des foyers indépendants. Rien n'indique que l'Afrique du Sud ait l'intention d'abandonner sa politique fondamentale d'*apartheid*, qui a institutionnalisé la discrimination raciale et qui a été universellement condamnée. Le mépris profond de l'Afrique du Sud pour l'indignation de la communauté mondiale est une source d'inquiétude grandissante pour toutes les nations de bonne volonté, qui croient dans la valeur et la dignité de la personne humaine. Le monde serait heureux si l'Afrique du Sud se conformait aux réalités, renonçait à sa politique d'*apartheid* et œuvrait à l'instauration de relations plus constructives avec ses voisins.

32. Qu'il me soit permis de faire quelques brèves observations sur la situation économique mondiale. Il ne fait aucun doute que, pour l'immense majorité des habitants du monde, la question qui les intéresse le plus est la situation économique, et non pas tant la situation politique. Les peuples luttent pour obtenir aliments, travail, sécurité et logement, qui, pris ensemble, signifient être à l'abri des privations et avoir le droit de survivre. Dans une certaine mesure, l'actuel processus économique est quelque peu paradoxal. Après 30 ans de convocations de conférences internationales sur le développement, de réunions au sommet, de stratégies et d'expansion économique, les résultats obtenus à ce jour ont été minimaux pour la majorité des habitants du monde, notamment pour ceux qui vivent dans les pays en développement. Aujourd'hui, c'est le désordre et non l'unité qui règne dans la situation économique mondiale. On assiste à une compétition entre les nations ainsi qu'entre les hommes, dans une tentative désespérée d'établir la stabilité et la sécurité économiques.

33. Depuis le début des années 70, l'économie mondiale s'est débattue dans des crises successives et aucune nation ni région n'a été à l'abri des conséquences de la turbulence économique. La crise énergétique, l'effondrement du système financier et monétaire mondial et les graves troubles structurels qui ont suivi ont causé des récessions qui ont abouti à la présente crise économique mondiale.

34. Après les graves récessions enregistrées au cours des 10 dernières années, on considère que l'économie mondiale connaît maintenant une certaine relance. Cela est peut-être visible dans les économies des principaux pays développés mais n'est pas forcément vrai pour le reste du monde en développement. Nous comprenons que, même dans les pays économiquement les plus avancés, il existe certains doutes quant à la stabilité de la tendance actuelle à la reprise. Les perspectives de voir cette reprise persister demeurent précaires en raison des politiques nationales de taux d'intérêt élevés que poursuivent les pays économiquement les plus forts. Cela a réduit l'ampleur des investissements et augmenté leur coût dans les pays développés et les pays en développement. Sans une augmentation des investissements productifs, il sera difficile de sortir de la crise économique actuelle.

35. Les récessions mondiales ont eu un effet néfaste sur pratiquement tous les pays en développement. La question qui se pose à l'Assemblée est de savoir comment réduire les difficultés actuelles du monde en

développement. Selon nous, la situation actuelle de l'économie mondiale n'est pas du tout encourageante pour les pays en développement. Leurs économies sont toujours marquées par une croissance lente, par des facteurs et des problèmes extérieurs négatifs qui les empêchent de redresser de façon satisfaisante leurs balances des paiements. La chute des cours des produits de base, en même temps qu'une diminution du volume des exportations et une détérioration des termes de l'échange ont accru les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs déséquilibres externes. Ils doivent diminuer leurs importations essentielles pour la raison bien connue de balance des paiements, donc leurs efforts de développement connaissent de graves revers. Ils font face à des difficultés lorsqu'ils veulent obtenir des investissements pour le développement et créer des emplois en vue de satisfaire une force de travail croissante.

36. Le problème central de l'économie mondiale d'aujourd'hui est la situation de la dette internationale des pays en développement. Nombre de pays sont tout simplement incapables de rembourser leurs dettes, étant donné les taux élevés d'intérêt et la diminution de leurs recettes à l'exportation, seule source propre à assurer internationalement le service de la dette. La reprogrammation massive de la dette augmente également les dettes accumulées. Les prêts internationaux — qui étaient perçus comme le principal moyen de stimuler la croissance économique — sont devenus le facteur qui cause un débit inversé de capital et retarde les perspectives de croissance des pays en développement.

37. Selon nous, il ne peut y avoir de reprise durable de l'économie mondiale sans un règlement du problème de la dette internationale. Le problème de la dette, à son tour, ne peut être réglé sans un remaniement structurel en vue de trouver un système monétaire et financier plus équilibré et de favoriser la reprise du commerce mondial.

38. Nous estimons que l'économie mondiale traverse une phase difficile du processus de changement qui marque les relations économiques internationales. Les bouleversements économiques auxquels se heurte la communauté internationale depuis quelques années nous ont permis de comprendre l'interdépendance qui lie inextricablement toutes les nations, développées et en développement. On a fini par reconnaître la dépendance mutuelle et par l'accepter comme une réalité. Nous vivons dans un monde interdépendant où les problèmes exigent la conciliation mutuelle. Nous voulons espérer que cette interdépendance mutuelle se traduira en une solidarité active et en une réaction collective positive à un monde qui a tant besoin de restructurer le schéma de la coopération économique internationale.

39. Pour terminer, la délégation de la Birmanie voudrait exprimer ici sa reconnaissance, sentiment qu'éprouvent assurément toutes les autres délégations, au Secrétaire général pour ses efforts inlassables en vue de permettre aux affaires mondiales d'emprunter une voie plus constructive. Sa visite récente lors d'une mission personnelle au Moyen-Orient, ses entretiens avec les dirigeants de l'Union soviétique et des Etats-Unis, son initiative couronnée de succès en vue d'obtenir, dans la guerre entre l'Iran et l'Iraq, que l'on arrête les attaques contre les objectifs civils, et les

efforts qu'il déploie actuellement pour trouver une solution au problème de Chypre sont dignes de louanges et ne sont pas passés inaperçus. Grâce à lui, le poste qu'il occupe inspire de nouveau confiance. Nous voulons espérer que les efforts sincères du Secrétaire général seront récompensés par des résultats concrets.

40. M. NIASSE (Sénégal) : L'Assemblée générale vient, Monsieur le Président, de vous porter, à l'unanimité de ses membres, à la présidence de sa trente-neuvième session. Cette brillante élection était attendue depuis que l'organisation continentale africaine, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a adopté, à Nairobi, en juin 1981, puis à Addis-Abeba, en juin 1983, deux résolutions recommandant votre candidature à cette présidence. De par le monde, les nombreux amis que compte votre pays ont soutenu cette recommandation, renouvelant ainsi à l'Afrique, à la Zambie et à vous-même personnellement une confiance et une amitié dont nous pouvons être légitimement fiers. Acceptez donc, Monsieur le Président, nos félicitations fraternelles et chaleureuses; acceptez-les, vous qui, déjà à la tête du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, avez mis en avant avec discrétion et efficacité d'éminentes qualités de diplomate, d'homme d'Etat et de défenseur du droit des peuples à l'indépendance. Pour avoir eu, moi-même, l'honneur de présider à vos côtés, en avril 1983 à Paris, la Conférence internationale de soutien au peuple namibien en lutte pour l'indépendance, je suis en mesure de souligner quelle fut votre contribution positive au succès de cette rencontre. Avec de telles références, il n'y a aucun doute que vous saurez conduire à des résultats remarquables les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

41. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, du Panama, qui, dans une conjoncture internationale particulièrement difficile, s'est employé, avec courage et lucidité, à affirmer davantage, à la présidence de l'Assemblée à la trente-huitième session, la vocation de l'ONU à promouvoir la paix et la concorde entre les nations.

42. Comment, à cet égard, omettre de rendre hommage au Secrétaire général dont nous avons eu l'occasion, encore une fois cette année, lors de sa visite au Sénégal en janvier 1984, d'apprécier l'ouverture d'esprit, les capacités d'analyse, l'indépendance de jugement et la fidélité à l'idéal de l'ONU. En effectuant, sur notre continent et dans les zones les plus diverses, cette tournée qui fut un acte de foi, il a, en effet, donné une nouvelle preuve qu'avec de la bonne volonté et le souci de la méthode, les drames et les espoirs d'une grande partie de l'humanité peuvent être identifiés avec sérénité et des solutions recherchées et trouvées si l'esprit de solidarité internationale nous habite, dans un élan louable de générosité et de fraternité.

43. Je voudrais, enfin, souhaiter la bienvenue au pays frère du Brunéi Darussalam, membre, comme le Sénégal, de l'Organisation de la Conférence islamique, à l'occasion de sa récente admission à l'ONU. Son attachement aux idéaux de paix, de justice et de concorde consacrés dans la Charte des Nations Unies constitue le meilleur gage que le Brunéi Darussalam saura contribuer, avec détermination et efficacité, à l'épanouissement de l'ONU et à la réalisation de ses objectifs.

44. Nous voilà tous rassemblés, encore une fois, représentants des peuples, des Etats et des gouvernements du monde, pour réfléchir ensemble sur la situation et sur l'avenir de l'humanité, et cela par-delà les différences de choix idéologiques, de systèmes politiques, de zones de culture, de nos traditions et de nos usages, conscients que les civilisations dont nous sommes les produits et les artisans se complètent les unes les autres, conscients aussi que 159 nations ne peuvent se réunir pendant plusieurs semaines et tracer en commun une dimension correcte des actions à entreprendre pour améliorer le sort de l'humanité sans, au préalable, se convaincre que les convergences doivent l'emporter sur les obstacles au dialogue et à la solidarité.

45. Pays riches comme pays pauvres, peuples nantis comme zones frappées par le désespoir et par le pessimisme engendrés par la crise mondiale, ne voilà-t-il pas aujourd'hui que nous sommes secoués par les mêmes angoisses et obligés, en conséquence, pour ne pas disparaître, de nous tenir la main face aux dangers multiples qui menacent l'homme et son cadre de vie ?

46. C'est dans l'esprit de la nécessité d'une réflexion commune de la communauté internationale orientée dans ce sens que le chef de l'Etat sénégalais, le président Abdou Diouf, m'a chargé de venir ici-même m'adresser à l'Assemblée.

47. Je m'acquitterai de cette tâche en évoquant, tout d'abord, les problèmes politiques auxquels l'ONU se trouve encore une fois confrontée, en plus des questions économiques au milieu desquelles le tiers monde en général et l'Afrique en particulier se débattent sans répit, avec l'espoir sans cesse réduit de voir les peuples et les hommes se tenir la main pour éviter une apocalypse qui n'épargnerait, si elle survenait, aucun peuple ni aucun pays.

48. Sommes-nous capables, en considération d'un tel risque, de réaliser le saut que les nations du monde attendent de nous, si nous savons et si nous voulons nous appuyer solidement sur les immenses possibilités que recèle l'esprit humain et sur le trésor d'imagination dont la nature nous a dotés ?

49. Depuis près de 40 ans, un *modus vivendi* semble avoir été établi entre les nations industrielles, et plus particulièrement celles de l'hémisphère Nord. Celles-ci assurent, en effet, un progrès technique et une stabilité économique que garantit et protège l'instauration d'un système et d'un type de relations qui préservent l'essentiel, c'est-à-dire la poursuite de ce progrès technique et l'instauration de cette stabilité économique que, malgré les aléas de la conjoncture, nous observons aujourd'hui.

50. Dans le même temps, l'on note çà et là, en Asie, en Afrique, en Amérique latine, au Moyen-Orient, de nombreux foyers de tension et de conflit qui déchirent les peuples, qui opposent des pays voisins que tout devrait pousser à coopérer dans la confiance et dans l'amitié. Parfois, au sein d'une même population, sévit la guerre civile, meurent alors enfants, vieillards et hommes dans la fleur de l'âge, qui s'entretuent et qui s'entredéchirent au nom d'oppositions idéologiques, aiguës et surchauffées dans le choc des intérêts bien souvent extérieurs à leurs pays.

51. Face à cette situation dramatique, n'est-il pas temps que les nations du monde, les riches comme les

non nanties, industrialisées ou en voie de développement, s'accordent enfin pour lutter contre les rivalités, pour lutter contre les tensions, par un effort concerté et un dialogue constructif, en vue d'assurer à chacun et à tous la libre maîtrise de notre destin commun ?

52. Aujourd'hui, comme on le sait, l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie, malgré les résolutions pertinentes adoptées par l'ONU pour permettre au peuple frère de Namibie de recouvrer, sans entraves, son plein droit à la liberté, son plein droit à l'indépendance et à la dignité. A cet égard, mon pays, le Sénégal, tient à réaffirmer ici et solennellement sa solidarité entière avec la SWAPO, seul et légitime représentant du peuple glorieux de Namibie, et à apporter son soutien à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. La question de la Namibie est, en effet, un problème de décolonisation dans l'esprit de la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale où figure la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui reconnaît à ces derniers le droit inaliénable et indéniable à l'autodétermination et à la souveraineté nationale.

53. Les pays membres du groupe de contact devraient, dans ce sens, exercer des pressions directes sur le Gouvernement de Pretoria, à la suite des efforts qu'ils ont actuellement entrepris et que l'honnêteté et le souci de l'objectivité nous recommandent de souligner. Puisque le contact est déjà établi, il convient, pensons-nous, de le maintenir et de l'accentuer, afin que l'Afrique du Sud accepte le plan de règlement de l'Organisation des Nations Unies.

54. Je ne saurais clore ce chapitre sans saluer, au nom de mon gouvernement, les initiatives répétées et les efforts louables du Secrétaire général, grâce auquel les aspects techniques liés à la composition, au statut et au déploiement de l'élément militaire du GANUPT, ainsi qu'au choix du système électoral prévu dans le plan de règlement, ont déjà fait l'objet de nombreux points d'accord.

55. En dépit de la lenteur des pourparlers et des limites reconnues des progrès accomplis dans la voie d'une prompte négociation entre les parties en cause, récemment à Lusaka, en Zambie, et à Sal, au Cap-Vert, le Sénégal tient à encourager ces efforts et préconise un cessez-le-feu conformément aux dispositions de la résolution 435 (1978).

56. L'Afrique du Sud, à cause du règne abhorré de l'*apartheid*, que le régime de Pretoria s'acharne à raffiner par des réformes successives, telle que la récente prétendue réforme constitutionnelle, mérite, encore une fois, la condamnation sans réserve de la communauté internationale. Mon pays, le Sénégal, tient, pour sa part, à dénoncer cette politique inhumaine de ségrégation raciale et à renouveler sa solidarité avec le peuple opprimé de l'Afrique du Sud et à ses authentiques représentants que sont l'African National Congress d'Afrique du Sud et le Pan Africanist Congress of Azania. De même, le Sénégal s'élève énergiquement contre les atteintes répétées contre l'intégrité territoriale, la souveraineté et la sécurité des pays de première ligne, notamment contre les menaces permanentes de l'Afrique du Sud contre l'Angola et le Mozambique dont les gouvernements et les peuples frères n'aspirent qu'à la paix et au développement.

57. En Afrique de l'Ouest, la question du Sahara occidental continue de retenir l'attention de la communauté internationale. Mon pays, le Sénégal, souhaite, à cet égard, un règlement pacifique de ce différend, conformément à la résolution AHG/Res.104 (XIX), adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juin 1983¹, et l'Assemblée générale dans sa résolution 38/40.

58. S'agissant de la question tchadienne, il convient de souhaiter que les récents développements issus de l'accord de désengagement franco-libyen de septembre 1984 conduisent à la réconciliation nationale au Tchad, ainsi qu'au respect scrupuleux de l'intégrité et de la souveraineté de ce pays, sous la conduite de son gouvernement légitime, aujourd'hui reconnu par l'OUA et par la communauté internationale, en dehors de toute ingérence extérieure. Il n'est que temps, en effet, pour ce pays martyr, déchiré par des conflits intérieurs et par des interventions diverses depuis 20 ans, de jouir enfin de la paix, de l'unité nationale et de la stabilité qui sont si indispensables à l'épanouissement de son peuple et au développement de son économie.

59. En Afrique, le Gouvernement raciste de Pretoria continue de fouler aux pieds la Charte des Nations Unies, en opprimant des peuples qui aspirent à la paix. De même, il faut le rappeler, au Moyen-Orient, Israël maintient un climat de tension, par une politique agressive et annexionniste contre les peuples arabes de la zone et contre le peuple palestinien en particulier. Et le recours systématique d'Israël à la force a fini par bloquer toutes les initiatives de paix qui ont été entreprises ces dernières années. La longue liste des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale est, à cet égard, significative de l'indifférence et de la désinvolture qu'affiche le Gouvernement de Tel-Aviv envers les décisions de la communauté internationale.

60. Aujourd'hui plus que jamais, nous devons réaffirmer le droit inaliénable du peuple frère de Palestine, regroupé au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son unique et légitime représentant, à la dignité, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la création d'un Etat palestinien souverain sur la terre de Palestine, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Il faut amener la communauté internationale à contraindre Israël, par tous les moyens légaux, à mettre un terme aux colonies de peuplement et à soutenir activement le peuple libanais, aujourd'hui gravement déchiré, pour qu'il réalise son unité et son intégrité territoriale et retrouve sa stabilité, à l'abri des actes d'agression perpétrés quotidiennement contre sa souveraineté. La communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour obtenir l'évacuation totale des territoires arabes occupés par la force par Israël depuis 1967; elle doit promouvoir enfin les conditions d'une paix juste et durable au Moyen-Orient dans le respect du droit de tous les peuples de la région de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

61. Mon pays, le Sénégal, a eu l'insigne honneur, grâce à l' confiance de la communauté internationale, de présider la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève du 29 août au 7 sep-

tembre 1983. Nous savons que depuis le Secrétaire général, le Mouvement des pays non alignés, l'Organisation de la Conférence islamique et le Comité Al Qods, que préside le roi Hassan II du Maroc, ont entrepris de nombreux et louables efforts pour faire évoluer favorablement ce dossier. Ces efforts devraient être encouragés et poursuivis, car mon pays, qui préside, à l'Organisation des Nations Unies, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, est d'avis qu'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation pleine et entière de l'OLP, devrait pouvoir conduire à une solution définitive de la question du Moyen-Orient.

62. Comme vous le savez, voilà quatre ans que dure le conflit fratricide qui oppose l'Iran et l'Iraq, et des milliers d'innocents y ont déjà laissé la vie. D'énormes pertes matérielles et des moyens immenses arrachés au développement des deux pays y ont été engloutis, sans succès et sans issue. Et devant ce triste bilan, tous les initiatives engagées se sont révélées sans effet. Le Sénégal, qui est membre du Comité islamique de paix entre les deux pays, saisit cette occasion pour renouveler au Conseil de sécurité, au Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à l'Organisation de la Conférence islamique le soutien qu'il leur a toujours apporté pour l'intervention rapide d'un cessez-le-feu définitif entre Téhéran et Bagdad et pour des négociations de paix sur la base des principes fondamentaux du droit international et de la stabilité des pays de la zone.

63. Sur le continent asiatique, l'Afghanistan et le Kampuchea continuent, comme on le sait, de subir les lois et un pouvoir imposés par des puissances extérieures. Il est juste de considérer, dans ces conditions, que le peuple afghan et le peuple du Kampuchea ont droit aussi à une juste reconnaissance de leurs légitimes aspirations au libre choix de leur régime politique et de leurs dirigeants. A ce propos, le Sénégal entend continuer de militer activement pour l'évacuation de toutes les troupes étrangères de ces deux pays et pour le juste respect de la Charte des Nations Unies, en faisant appel aux bons offices du Secrétaire général et en recherchant une solution négociée entre les parties. Car, pour mon pays, dans un cas comme dans l'autre, l'objectif majeur est de permettre aux peuples afghan et kampuchéen d'exercer leur droit d'assumer souverainement leur propre destin.

64. Plus précisément, au Kampuchea, après trois ans d'efforts diplomatiques louables et soutenus, l'application des résolutions pertinentes sur cette question rencontre encore quelques obstacles qui ne devraient cependant pas nous détourner de notre objectif, à savoir le retour de la paix au Kampuchea et dans la région. Il convient pour cela de souligner que l'action de l'Organisation des Nations Unies par l'entremise du Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea que préside le Sénégal, loin d'être dirigée contre tel ou tel Etat, est plutôt destinée à créer les conditions d'un dialogue constructif entre toutes les parties intéressées. Sur cette base, certains Etats se doivent de reconsidérer leur attitude et de se joindre au consensus international sur la question du Kampuchea, d'autant que ce consensus prend en considération les préoccupations de toutes les parties intéressées à cette question. L'expérience a démontré que le recours à la force n'était pas le meilleur moyen

de régler ce différend. C'est à travers un dialogue constructif et responsable que toutes les parties intéressées pourront mettre fin à ce conflit qui n'aura en définitive que trop duré.

65. Pour la péninsule coréenne, nous en revenons toujours à l'idée d'une réunification pacifique entre les deux parties, dans le cadre d'une concertation sincère et fraternelle. Notre pays, le Sénégal, continuera, en conséquence, de soutenir toute idée allant dans ce sens qui se fonde sur la libre volonté du peuple coréen tout entier.

66. Enfin, en Amérique centrale, si le principe du respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est observé par tous, dans le sous-continent comme ailleurs, il peut y avoir l'espoir de voir les peuples de la zone coopérer efficacement et mettre ensemble un terme aux multiples tensions et foyers de conflits qui y prévalent. C'est dans cet esprit, et dans cet esprit seulement, que le Sénégal entend continuer de soutenir activement les efforts du Groupe de Contadora.

67. Le tableau de la situation du monde n'est pas brillant. Mais, comme le temps, l'actualité politique internationale se caractérise toujours par l'alternance espérée des moments de grisaille et des périodes où les éléments de la nature se confondent pour faire apparaître le beau temps. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas lieu de désespérer malgré tout, car la tendance doit être plutôt à l'espoir et à l'effort organisé. Et cet effort, aujourd'hui plus que jamais, devra porter sur la recherche constante des solutions les plus convenables aux problèmes économiques et financiers, variés et divers, qui secouent le monde, et plus particulièrement les peuples des pays en développement.

68. C'est que le monde traverse à présent une crise économique sans précédent, crise qu'il faut percevoir non pas comme un phénomène à court terme, et encore moins comme un événement cyclique. Car cette crise trouve ses racines profondes dans les déséquilibres superposés et les inégalités accumulées qui ont dominé, depuis les années 80, le système économique international.

69. Je ne voudrais pas revenir ici sur les éléments de cette crise ni sur ses manifestations multiples, car d'autres collègues l'ont fait avant moi, et l'Organisation des Nations Unies elle-même, à différents niveaux, s'est penchée, avec une conviction et une détermination digne d'être relevées, sur tous les aspects de cette crise.

70. Déjà, sous l'impulsion des pays du tiers monde, l'Assemblée générale avait adopté, en mai 1974, la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)]; en décembre de la même année, l'Assemblée a adopté la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)]. Ce nouvel ordre économique international devait et doit encore permettre de corriger les inégalités, de rectifier les injustices et d'éliminer le fossé immense qui existe à tous les niveaux entre pays riches et pays pauvres. C'est précisément en fonction de ces objectifs que je voudrais, au nom du Sénégal, mettre l'accent, ici-même, dans cette dernière partie de mon exposé, sur deux dossiers fondamentaux qui intéressent plus particulièrement la quasi-

totalité des pays africains : l'endettement du tiers monde d'une part, et le phénomène de la sécheresse et de la désertification d'autre part.

71. Nos pays ont plus que d'autres subi de plein fouet les effets de la crise mondiale. Ils ont enregistré à divers degrés, ces dernières années, un important déficit de leurs balances des paiements, déficit aggravé par une diminution accentuée de leur production industrielle et agricole, le tout débouchant, comme on l'a vu, sur une baisse régulière de leur revenu par habitant. Le phénomène d'une pluviométrie dégradée est venu ajouter à cela un déficit alimentaire accentué. En outre, les prix de leurs matières premières et de leurs produits de base n'ont cessé de s'effondrer tandis que les prix à l'importation des biens d'équipement, des articles manufacturés et des produits finis ont connu une hausse exponentielle sans précédent. Le tout a engendré une baisse considérable des recettes d'exportation de l'ensemble de nos pays.

72. L'insuffisance notoire des flux de ressources financières et les difficultés structurelles que nous connaissons nous ont conduits, pour assurer un minimum de développement, à contracter des dettes importantes destinées à nous permettre de sortir de l'impasse. Ainsi, de 244 milliards de dollars en 1977, la dette extérieure des pays en développement est passée à 625 milliards de dollars en 1982 et se chiffrait, à la fin de 1983, à 785 milliards de dollars.

73. Le résultat d'une telle situation a été une réduction grave du produit national brut de nos pays et la restriction dramatique de leur capacité d'absorption des effets de la crise mondiale.

74. Parallèlement, sur le plan international, s'ajoutent à ces facteurs l'instabilité monétaire persistante, les fluctuations des taux de change sur lesquels nous n'avons aucune prise, le niveau particulièrement élevé des taux d'intérêt, les nouvelles barrières protectionnistes imposées par les pays industrialisés, l'augmentation des frets maritimes, la charge de l'intérêt à payer sur les crédits commerciaux, la hausse constante du prix de l'énergie et du coût des produits pétroliers et de leurs dérivés.

75. Pour finir d'annihiler nos efforts de développement, viennent nous assaillir sur notre flanc monétaire l'insuffisance des ressources financières, notamment à des conditions de faveur, la stagnation et même la diminution de la valeur réelle de l'aide publique au développement, relativement aux effets cumulés de l'inflation et de la baisse des prix des matières premières, et, pour couronner le tout, les conditions imposées par les politiques de prêts des institutions financières, que celles-ci soient publiques ou privées.

76. Les pays en développement ne sont certes pas habités par le désespoir. Mais comment peuvent-ils caresser l'espoir de voir demain le bout du tunnel si des mesures concrètes ne sont pas prises maintenant pour mettre fin progressivement à une situation critique dont les conséquences, comme une onde de choc, peuvent demain atteindre ceux qui, aujourd'hui, se croient aisément à l'abri ?

77. Le Secrétaire général a pris, il y a quelques mois, une louable initiative en se rendant dans plusieurs pays du continent noir en vue de mobiliser les ressources additionnelles destinées à soutenir les économies des pays africains, économies que l'on sait déjà si fragiles.

S'il faut le féliciter de cette démarche, il convient, en même temps, de renouveler l'appel à la communauté internationale ainsi qu'aux institutions financières spécialisées pour qu'une conférence mondiale sur l'endettement soit organisée en vue de rechercher les voies les plus indiquées pour étudier ce phénomène devenu une réalité de nos jours, pour en analyser l'évolution et en définir les remèdes les plus appropriés, de manière à relancer l'économie de nos pays et à les affranchir des goulots et obstacles divers qui les entraînent dans le dédale des mécanismes en vigueur, mécanismes qui ont conduit à la situation présente.

78. Pendant ce temps, la sécheresse et la désertification dominent et envahissent inexorablement notre continent. En 1983 en effet, par moins de 35 pays africains étaient ainsi touchés par le phénomène de la sécheresse, qui ne se limite plus à certaines zones de l'Afrique de l'Ouest, mais s'est également étendu à l'Afrique de l'Est, à celle du Centre et même à l'Afrique australe, où pourtant, d'un côté comme de l'autre de l'Equateur, l'existence de vastes zones de forêts, allant de l'océan Atlantique à l'océan Indien, assurait à cette couverture végétale abondante une pluviométrie régulière, aujourd'hui menacée.

79. Ainsi sont gravement concernés par la même calamité d'autres pays d'Asie, d'autres pays d'Amérique, directement menacés comme le sont les Etats africains.

80. La sécheresse est un phénomène qui se caractérise, chaque année, par l'absence quasi totale de précipitations de pluies dans des zones où l'irrigation est peu ou non connue, écartant ainsi toute possibilité d'une agriculture normale, donc de toute récolte. La désertification se présente comme une maladie détruisant sur son passage la végétation et les cours d'eau, asséchant fleuves, rivières, lacs et cuvettes, faisant disparaître à la fois les plantes vivrières et les animaux aquatiques et terrestres dont l'homme se nourrit habituellement.

81. Chaque année le désert gagne ainsi, du nord de l'Afrique, à partir de la bande du Sahara, de la Mauritanie au Soudan, entre l'océan Atlantique et la mer Rouge, des dizaines de kilomètres vers le sud, rendant impropres à la culture des centaines de milliers d'hectares et provoquant le déplacement de milliers de personnes et de leur bétail, les éloignant de leurs traditions et de leurs habitudes de vie, compliquant en même temps le mode de vie des populations de leurs nouvelles aires de transhumance.

82. Les pays africains concernés, grâce au soutien et à la compréhension de la communauté internationale, se sont organisés en zones sous-régionales, puis régionales, pour lutter contre les effets du double phénomène de la sécheresse et de la désertification. Comme l'indique le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne

“la lutte contre les effets de la sécheresse et de la désertification vise essentiellement à réhabiliter et protéger le potentiel productif des terres, de l'eau et des autres ressources naturelles. Simultanément, ces activités visent à développer et à renforcer les capacités humaines requises pour exploiter ces ressources...”.

C'est dans cet esprit qu'a été créé le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, regroupant huit pays de l'Afrique de l'Ouest.

83. C'est en 1973 que le Secrétaire général a créé le Bureau des Nations Unies qui, entre 1973 et 1978, s'est développé largement pour devenir l'organisme principal du système des Nations Unies directement mandaté par l'Assemblée générale pour assurer la coordination des activités des agences des Nations Unies visant à aider les pays de la région soudano-sahélienne dans leurs efforts pour lutter contre les effets de la sécheresse. Cette mission s'est développée depuis, couvrant en définitive, outre la zone soudano-sahélienne, celle située au nord de l'Equateur, pour mettre en œuvre le Plan d'action pour lutter contre la désertification, plan adopté par la Conférence des Nations Unies sur la désertification, à Nairobi en 1977².

84. Il y a quelques semaines seulement, en juillet, sur l'initiative du président Abdou Diouf, s'est tenue à Dakar une conférence ministérielle sur les deux phénomènes de la sécheresse et de la désertification, avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, de la Communauté économique européenne, de la FAO, du PNUD, du PNUE, ainsi que du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, qui a joué un rôle particulièrement actif dans la préparation, le déroulement et les résultats de cette conférence.

85. Parmi les conclusions adoptées à cette conférence, que nous avons communiquées aux organes compétents des institutions que j'ai énumérées ci-dessus, la notion de pays agressés par la désertification a été retenue, avec les conséquences sur le plan concret qu'implique l'adoption d'un tel concept par les Nations Unies. Le vœu du Gouvernement du Sénégal est que l'Assemblée générale, au cours de la présente session, élabore et adopte une résolution qui définira des mesures précises et fera appel à la communauté internationale pour que celle-ci trouve et dégage des moyens accrus dans le sens des conclusions de la conférence de Dakar. Il est heureux, déjà, que l'ordre du jour de la session comporte l'inscription de la question des pays agressés par la désertification et la sécheresse.

86. A cet égard, trois idées fondamentales du Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne, dont je voudrais ici souligner les grands mérites en rendant un hommage vibrant à ses animateurs, devraient être retenues dans la recherche d'une solution à l'épineux problème des pays agressés par la désertification : premièrement, une aide aux différents pays et à leurs institutions régionales dans le domaine de la planification et de la formulation de projets et programmes tendant à lutter contre les effets de la sécheresse et contre la désertification; deuxièmement, une aide à la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des différents projets et programmes, soit sur une base bilatérale ou multilatérale, soit par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale géré par les Nations Unies pour les activités dans la région soudano-sahélienne, avec un accroissement notable des moyens mis à la disposition du Bureau, dont les ressources se révèlent insignifiantes par rapport à la dimension des problèmes identifiés; troisièmement, la gestion du Fonds d'affectation spéciale et la mise en œuvre à travers les res-

sources de ce Fonds des projets et programmes auxquels le Bureau contribue.

87. Il est évident que l'action du Bureau ne pourra pas exclure une série d'actions décisives menées en relation directe avec les pays concernés pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre une politique cohérente de lutte contre le phénomène.

88. Je voudrais à présent conclure. Le monde, on le sait, est aujourd'hui secoué de difficultés de toute sortes. A nos problèmes de nature politique viennent s'ajouter, chaque jour, de multiples interrogations sur l'avenir économique des peuples que nous représentons. N'est-il pas temps, alors, de mettre l'accent sur ce qui nous unit et de jeter un voile de raison sur ce qui nous divise pour enfin nous consacrer à l'essentiel : cultiver notre solidarité et nous soutenir mutuellement. Nous soutenir mutuellement, c'est agir ensemble pour éteindre les foyers de guerre; c'est aussi réduire les tensions qui opposent les peuples; c'est rester sourds aux appels des sirènes de la mésentente et du surarmement. Nous soutenir mutuellement, c'est mettre en commun les immenses progrès technologiques réalisés par l'esprit humain, les mettre au service de l'humanité, contre les politiques de destruction massive des ressources de notre planète. Nous soutenir mutuellement, c'est tourner un regard de responsabilité et de solidarité vers les peuples démunis, appauvris par la nature ou menacés par les calamités, habitant les zones arides de la Terre ou les îles entourées par les océans mais qui ne reçoivent jamais la pluie, les assister et leur rendre moins dure la réalité quotidienne de leur existence en ce monde.

89. A ce prix — et à ce prix seulement —, nous pouvons ne pas désespérer de nous-mêmes car, ce faisant, nous aurons été des hommes. Nous aurons été des hommes de paix, nous aurons été des hommes de dialogue, nous aurons été des hommes de générosité, les hommes d'une génération qui n'aura pas vécu pour rien et qui, après avoir exploré la Lune, côtoyé les planètes Mars et Saturne, après avoir contourné Vénus et admiré Orion, sera revenue enfin sur la Terre pour assumer, la tête haute, son propre destin, le destin de l'humanité.

90. M. JACKSON (Guyana) [*interprétation de l'anglais*] : En vous élisant, Monsieur le Président, à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale, la communauté internationale a rendu hommage à un homme dont le talent et l'expérience sont remarquables. Votre contribution à l'Organisation est immense et vous avez servi la Zambie et l'Afrique avec distinction. Au Guyana, nous sommes particulièrement heureux de vous voir diriger nos débats, car des liens indestructibles et de longue date unissent votre pays, la Zambie, au mien. Sur une note plus personnelle, je dirai que nous avons beaucoup aimé le rôle que vous avez joué dans l'établissement de ces liens alors que vous étiez le premier représentant accrédité de votre pays au Guyana.

91. Je n'éprouve pas moins de plaisir à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, du Panama, pour l'efficacité et la dignité avec lesquelles il s'est acquitté de ses fonctions de président de l'Assemblée à la trente-huitième session.

92. Avec l'admission du Brunéi Darussalam à l'Organisation en tant que 159^e Membre, l'Organisation des

Nations Unies s'est rapprochée encore de son objectif d'universalité. En souhaitant la bienvenue à ce nouvel Etat, le Guyana lui tend la main de l'amitié et de la coopération.

93. Chaque année, le débat général à l'Assemblée nous offre l'occasion de faire le point des relations internationales. Au cours de ces quelques dernières années, cet examen a révélé des tendances négatives constantes. Cette année, la situation nous donne peu de raisons d'être optimistes.

94. Le fléau de la guerre, dont la Charte des Nations Unies s'engage à "préserver les générations futures", est un danger plus pressant que jamais. C'est une perspective assombrie encore par l'idée intolérable de pouvoir recourir de façon limitée à l'arme nucléaire et encore plus par la capacité terrible de certains Etats de nous anéantir tous.

95. Dans la Charte, les Nations Unies s'engagent également "à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples." Ce principe est gravement sapé car on semble déterminé à exiger de nous tous que nous suivions le même modèle de développement.

96. La réapparition militante des politiques de puissance d'hier a fait violence d'un autre principe, celui de "l'égalité de droits... des nations, grandes et petites", et a fait pratiquement de ce principe un rêve mythologique. Le recours flagrant à la force est invoqué de façon à tourner les "obligations nées des traités et autres sources du droit international", parfois même dans le but de rendre ce droit inefficace.

97. Un état de crise généralisé empreint les relations internationales. Le recours et la menace de recours à la force pour résoudre les conflits augmentent. A l'heure actuelle on recourt de plus en plus à la force militaire pour atteindre des objectifs politiques définis au niveau national. En fait, certains des Etats Membres sont peut-être déjà arrivés à un point où, en particulier à l'égard des petits Etats, la diplomatie et les négociations sont devenues assujetties à l'exercice du pouvoir militaire. Nous sommes témoins d'un renouveau de la militarisation de la politique étrangère et d'un recours à la violence organisée comme instrument de politique nationale.

98. Les problèmes économiques aux racines profondes aggravent et sont aggravés par les tensions politiques. La coopération internationale librement choisie se trouve gravement menacée. L'évolution du sens de la communauté semble avoir cessé et il y a une tendance effrayante au recours de façon presque exclusive à des activités qui relèvent de la compétence de chaque Etat et à un bilatéralisme sélectif en matière de développement et de sécurité.

99. Le développement est aujourd'hui en maints endroits renvoyé à plus tard et certains gouvernements sont confrontés à des perturbations sociales et des troubles politiques concomitants dus au climat actuel. En dépit de la nécessité très claire d'une action collective, on répugne à adopter des solutions globales. Cette répugnance se manifeste de nombreuses façons. Le dialogue Nord-Sud, par exemple, reste paralysé par une attitude obscurantiste.

100. De même, dans leurs négociations avec le FMI, les pays en développement se voient prescrire des

ordonnances sévères en vue d'un relèvement économique. A la Conférence économique latino-américaine, tenue à Quito les 12 et 13 janvier 1984, les dirigeants d'Amérique latine et des pays des Caraïbes ont souligné leur inquiétude devant la rigueur et l'inadéquation de ces mesures dans la Déclaration de Quito et le Plan d'action, demandant une révision des critères des conditions imposées par le FMI, qui, dans leur forme actuelle, risquent de mettre en danger la stabilité et le développement. Dans le Plan d'action, ces dirigeants ont demandé que l'on accorde une plus grande importance aux "priorités du développement des pays ainsi que de leurs limitations politiques et sociales, ce afin de subvenir de façon réaliste aux besoins d'ajustement interne qu'impose la récession de l'économie mondiale" [voir A/39/118, annexe].

101. Récemment, la quatrième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, tenue à Vienne du 2 au 19 août, n'a pas permis des engagements généraux à l'égard d'une coopération plus grande et du respect des principes convenus. En fait, ce qui s'est produit ces dernières années, c'est un report continu à plus tard de la démocratisation des relations internationales, y compris la réforme des institutions pertinentes et la modification de leur fonctionnement.

102. En matière de relations économiques internationales, on trouve nombre d'interprétations d'événements récents, d'analyses du fonctionnement de l'économie globale et de pronostics sur ses orientations futures. Des signes de relèvement sont visibles dans les économies de marché développées mais leur durée est incertaine. En outre, les incidences d'une relance naissante restent sujettes à caution et ses bienfaits n'ont pas eu d'effets positifs sur les pays en développement dans leur ensemble.

103. Ce qui est également indéniable, c'est que la communauté internationale continue de se trouver confrontée à une accumulation de graves problèmes économiques. En fait, certains de ces problèmes se sont aggravés du fait justement des politiques appliquées au nom de la relance nationale. Je me contenterai de mentionner certains de ces problèmes : la dette, les problèmes commerciaux et les taux d'intérêt.

104. La communauté internationale est toujours partagée sur la question de savoir comment il faut aborder la question de la dette. Au cœur de la difficulté on trouve le fait que certains Etats ne veulent pas reconnaître et comprendre que le problème de la dette est global et qu'il exige une action conjointe. Il ne suffit plus que les pays débiteurs et créateurs se rencontrent et se mettent d'accord sur des directives politiques générales pour résoudre le problème de la dette. Il convient plutôt de trouver un consensus dans le cadre d'un dialogue politique multilatéral qui inclue la participation des banques internationales concernées et des institutions financières multilatérales.

105. Les pays de la Communauté des Caraïbes qui se sont réunis à Nassau, aux Bahamas, du 4 au 7 juillet dernier, ont reconnu cet impératif et ont décidé que "le problème de la dette doit être traité sur le plan international et de façon urgente si l'on veut que les pays en développement puissent jouer leur rôle dans le relèvement économique global".

106. S'agissant des questions de commerce, le protectionnisme mérite notre attention. Assez curieusement, celui-ci est partout critiqué. Lorsque certains représentants des pays développés se sont réunis à Londres en juin à l'occasion de leur réunion économique au sommet annuelle, ils ont enjoint tous les Etats, industrialisés et en développement, de résister à des mesures de protectionnisme, de réduire les barrières commerciales et de réaliser un surcroît d'efforts pour libéraliser et étendre le commerce international de produits manufacturés, de produits de base et de services. Pourtant on a de plus en plus recours au protectionnisme, parfois de façon assez innovatrice, ce qui a pour effet principal de refuser l'accès aux marchés des pays développés aux exportations des pays en développement.

107. Parmi nous, ceux qui défendent la valeur inhérente du libre-échange doivent assumer leurs responsabilités particulières et encourager le démantèlement des obstacles à ce libre-échange.

108. Cependant, le problème du commerce dépasse la simple question de l'accès aux marchés. Il porte aussi sur la demande de produits de base et sur le prix des produits qui est aujourd'hui bas et instable. Dans nos efforts déployés dans ce domaine, il est nécessaire d'assurer la mise au point d'arrangements qui permettent aux pays en développement de recevoir des prix justes et rémunérateurs.

109. Le facteur qui coiffe tous ces problèmes est celui des taux d'intérêt dont le niveau élevé augmente l'endettement et nous empêche de nous acquitter de nos obligations à cet égard. Une augmentation de ces taux constitue un transfert de ressources des pays en développement vers les pays développés et réduit les ressources des pays en développement qui pourraient autrement être utilisées à des activités productrices, ce qui permettrait à ces pays de mieux s'acquitter de leurs obligations de service de la dette. Ainsi, des profits accrus à l'exportation peuvent, lorsqu'ils sont mis dans certains cas au service de la dette, entraîner la situation classique dans laquelle, comme sur un tapis d'entraînement, on va plus vite afin de ne pas tomber en arrière mais, en fait, on fait du surplace.

110. Les conséquences des taux d'intérêt très élevés sont tellement redoutables que le Président de la Banque mondiale a noté que l'effet négatif des taux d'intérêt élevés aujourd'hui sur les pays en développement est très marqué et qu'il a appelé les pays développés à faire de la réduction de ces taux une question prioritaire.

111. Le point fort incontesté des relations économiques internationales a été le développement progressif de la coopération économique et autres entre pays en développement. La coopération Sud-Sud s'est poursuivie de façon à pouvoir récolter les fruits de cette nouvelle autonomie à la fois individuelle et collective. Des organes du système des Nations Unies ont joué un rôle très précieux dans ce domaine. Nous regrettons que l'attitude de certains pays développés ait été au mieux ambiguë et au pire franchement hostile à l'égard de la participation du système des Nations Unies aux projets et programmes encourageant la coopération Sud-Sud. Il semble illogique d'affirmer que les pays en développement devraient faire plus pour s'aider eux-mêmes et en même temps de refuser d'appuyer les efforts qui ont pour but de soutenir l'auto-

nomie des pays en développement par l'intermédiaire des activités des organisations internationales ou de les entraver délibérément.

112. En ce qui concerne les relations politiques internationales de cette dernière année, on peut noter que la tension s'est à nouveau accrue et a atteint un niveau dangereux, que les sentiments d'insécurité se sont intensifiés et qu'une peur générale croissante du présent et de l'avenir frappe plus d'un pays et saisit plus d'un peuple.

113. Le facteur le plus inquiétant est la grave détérioration des relations entre les grandes puissances. Le vocabulaire employé a été dur et plein d'hostilité. Nous avons été nombreux au sein de la communauté internationale à demander qu'un ton plus modéré soit employé afin d'engager un dialogue constructif. Récemment, d'ailleurs, nous avons constaté qu'il était possible de s'orienter dans ce sens. Le Guyana espère que cette attitude ne correspond pas à une simple tactique de conjoncture.

114. La philosophie des armements, particulièrement en matière nucléaire, s'est développée avec une logique qui lui est propre. Il est temps que la raison intervienne pour assurer la survie de l'humanité.

115. A cette session de l'Assemblée générale, nous devons lancer un appel pressant pour que s'engage un dialogue sérieux visant à mettre fin à cette spirale effrénée. Je pense que le Secrétaire général devrait se voir attribuer un rôle plus important dans ce dialogue. Toute l'humanité dépend de son issue favorable.

116. Ce dialogue ne limiterait pas la voix de la sagesse aux couloirs de politique internationale car, dans les bureaux, dans les champs et dans les usines, à tous les niveaux de l'activité humaine, tous les peuples manifestent leur inquiétude profonde devant la menace qui pèse sur la survie de l'humanité. Tous cherchent à faire pression contre les politiques qui ne pourraient que mener inexorablement à l'holocauste. Les jeunes qui célébreront en 1985 l'Année internationale de la jeunesse seront peut-être confrontés à des politiques qui ne leur offriront que peu d'espoirs et peu de sécurité, car elles ne reposeront pas sur une éthique de la survie. Partout, les peuples, notamment la jeunesse, exigent un monde sûr et plein d'espoir pour l'avenir. Le Guyana se tient à leurs côtés.

117. Dans le domaine général du désarmement, nous avons affaire à une situation curieuse. Aucun membre de l'Organisation ne se prononce contre le désarmement. Pourtant, alors que l'on reconnaît l'importance de la cause de la sécurité, on constate que les armements deviennent toujours plus nombreux et perfectionnés. A ces niveaux de perfectionnement, la possibilité d'erreur et de retour en arrière devient très faible. Mais il devient en même temps de plus en plus vraisemblable que, par un tour cruel du hasard, la guerre puisse être la conséquence inévitable d'un mauvais calcul. En l'absence de restrictions concertées, ces armements deviennent eux-mêmes des vecteurs d'insécurité et de crainte.

118. Il convient donc avant tout de freiner les préparatifs fébriles de guerre. Des efforts internationaux doivent être déployés d'urgence afin de mettre un terme à la course aux armements et d'accélérer le processus menant à un véritable désarmement.

119. C'est peut-être au Moyen-Orient, foyer constant de tension et d'instabilité, que nous voyons le mieux combien sont futiles les politiques visant à acquérir la sécurité par la force des armes. La paix durable dans la région nous échappera tant qu'Israël poursuivra — et sera encouragé à le faire — sa politique d'occupation et d'annexion et fera obstacle à la réalisation des aspirations politiques authentiques du peuple palestinien, y compris son droit à une patrie.

120. Je répète que le Guyana appuie l'idée d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris, bien entendu, l'OLP.

121. La guerre tragique entre l'Iran et l'Iraq continue de nous préoccuper gravement. Des pertes immenses ont été encourues et cela a désolé et angoissé beaucoup d'entre nous. La poursuite de ce conflit aggrave la tension dans la région, avec des conséquences qui la dépassent déjà largement.

122. Des changements marquants se sont produits au niveau de la carte politique et économique de l'Afrique australe. Certains facteurs conjoncturels ont présidé à cette évolution et l'ont influencée. Mais les problèmes fondamentaux du colonialisme et de l'*apartheid* demeurent les mêmes.

123. Les récentes convulsions de la société sud-africaine, dues aux protestations des opprimés, démontrent à l'évidence la position de la majorité de la population du pays. Les réactions peu enthousiastes des métis et des Indiens devant les réformes constitutionnelles tant vantées démontrent sans aucun doute le profond malaise qui afflige cette société. Tous ces êtres qui, en Afrique du Sud, sont méprisés et dépourvus du droit de vote sont en droit de se demander pourquoi la communauté internationale ne peut faire plus pour appuyer leurs propres efforts et accélérer l'effondrement du système abominable de l'*apartheid*. La condamnation de l'*apartheid* ne suffit pas. Il convient de prendre des mesures concrètes pour l'abolir.

124. Il n'est plus possible de temporiser à l'égard de la Namibie. L'indépendance de ce pays ne peut être liée à des problèmes externes. La résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité doit être mise en œuvre intégralement. Le peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, ne doit plus être entravé dans sa marche vers la liberté et l'indépendance. Ce vestige du colonialisme doit être extirpé une fois pour toutes.

125. Combien de temps encore le peuple de la Corée va-t-il souffrir de la division de son pays ? La situation de la péninsule demeure tendue. Elle ne pourra s'améliorer que si des efforts sincères sont déployés en vue de la réunification pacifique et indépendante du pays sans ingérence extérieure. Les propositions que la République populaire démocratique de Corée a faites cette année en vue d'ouvrir des discussions tripartites sont constructives et méritent notre appui.

126. La résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale reste la pierre angulaire de la solution du problème de Chypre. Les efforts devant mener à la mise en œuvre de cette résolution comme de toutes les autres résolutions pertinentes n'ont malheureusement pas encore abouti. L'année dernière, la situation s'est aggravée à cause des actions unilatérales menées par la communauté chypriote-turque qui n'ont aucune

valeur juridique. Le Secrétaire général a participé personnellement à la recherche d'une solution à ce problème en dépit de toutes les difficultés. Nous le soutenons fermement dans ses initiatives actuelles.

127. Ma propre région, l'Amérique latine et les Caraïbes, n'est pas à l'abri des tensions et des menaces à la paix et à la sécurité.

128. En Amérique centrale, des forces radicales s'opposent dans le cadre d'une crise qui s'aggrave. En examinant le problème, les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, réunis à Nassau en juillet dernier, ont déclaré : "Quels que soient les facteurs idéologiques, la crise fondamentale que subit le peuple de cette région trouve ses racines dans des malaises sociaux et économiques extrêmement profonds." Il est essentiel d'éviter une intervention militaire extérieure si l'on veut apporter une solution à cette crise. Je tiens à rappeler que le Guyana appuie les efforts du Groupe de Contadora qui cherche patiemment une solution politique pacifique aux problèmes de la région. Tous les Etats devraient respecter et appuyer pleinement ces efforts. L'intervention en tant que mécanisme politique doit être abandonnée dans toute la région.

129. L'indépendance et l'intégrité territoriale du Belize sont toujours menacées par son voisin, le Guatemala. Le Guyana, une fois de plus, affirme son appui irrévocable au Gouvernement et au peuple du Belize qui cherchent à renforcer leur indépendance et à garantir leur intégrité territoriale.

130. Les événements dramatiques qui se sont déroulés à la Grenade il y a près d'un an ont causé un traumatisme profond. L'Assemblée générale s'est prononcée sur ces événements. Ses procès-verbaux, dans lesquels on trouve la position du Guyana, se passent de commentaires. Les chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui se sont réunis à New Delhi en novembre 1983, ont convenu dans leur communiqué final qu'il fallait mettre "l'accent sur la reconstruction et non sur la récrimination"³. Le Guyana a agi dans cet esprit.

131. En ce qui concerne la Grenade, le passage du temps peut effacer le souvenir et panser les blessures. Mais il ne saurait constituer un anesthésiant qui nous ferait oublier les leçons ou abandonner les principes. Nous devons savoir que la résolution adoptée par l'Assemblée générale [résolution 38/7] n'est appliquée en rien. Nous devons aussi, dans ces circonstances, renforcer la capacité de l'Organisation de renforcer la sécurité des petits Etats.

132. Depuis que le Guyana est indépendant, nos relations avec notre voisin, le Venezuela, ont été dominées par la controverse qui a résulté de la prétention du Venezuela à déclarer nul et non avenu l'Accord arbitré de 1899, qui a réglé les questions de frontière entre nos deux pays. Ces circonstances et leurs conséquences sur nos relations avec le Venezuela ont été exposées par le Guyana devant l'Assemblée ces trois dernières années. Il nous reste encore un long chemin à faire avant d'atteindre un accord sur la base duquel nous pourrions, une fois pour toutes, oublier ce fantôme du passé.

133. En vertu de l'Accord de Genève de 1966⁴, le Secrétaire général s'est vu confier la tâche de choisir les modalités de règlement les plus appropriées. Si nous

voulons véritablement trouver une solution pacifique au conflit, il faut avant tout instaurer un climat favorable. Les soupçons et la méfiance qui trop souvent ont empoisonné nos relations dans le passé doivent céder la place à la compréhension. Le respect engendre la confiance.

134. Le Secrétaire général a été quelque peu prophète lorsqu'il a demandé et obtenu des deux pays les assurances qu'ils feraient tout ce qui était nécessaire "pour établir et maintenir le climat le plus favorable à l'application effective de l'Accord de Genève". Le Guyana n'a pas hésité à apporter cette assurance étant donné qu'il a toujours souhaité établir des relations amicales avec le Venezuela. Depuis le début de l'année, nous avons enregistré quelques signes, en provenance de Caracas, qui semblent traduire un désir de nous tendre une main amie. Comme il l'a toujours fait dans le passé, le Guyana s'engage à coopérer pleinement pour parvenir à un règlement pacifique dans une atmosphère d'amitié.

135. L'avenir des organisations internationales est actuellement un grand sujet de préoccupation. On répand l'idée que ces organisations doivent souscrire à une seule philosophie et que les intérêts nationaux ont priorité sur la coopération mutuelle dans le cadre plus large de la paix et de la sécurité internationales et du développement. Aussi, les puissants ont de plus en plus tendance à se passer des organisations internationales, telles que les Nations Unies, pour trouver des solutions aux problèmes qui relèvent normalement de ces organisations.

136. Je voudrais rappeler que la Charte des Nations Unies préconise l'universalité et que, par conséquent, elle implique le pluralisme. La diversité de notions, de positions et même d'attitudes en est la conséquence logique. Si nous voulons que les organisations internationales fonctionnent correctement, elles doivent, dans leurs débats et dans leurs décisions, refléter la variété des valeurs défendues par leurs membres. Tenter d'imposer un système uniforme de valeurs à une ou à plusieurs organisations internationales revient à en faire des clones. Une telle évolution serait contraire aux objectifs des organisations internationales et irait à contre-propos.

137. Aucun Membre de l'Organisation ne peut affirmer avec conviction que le système des Nations Unies est suffisant pour garantir sa sécurité et pour assurer la protection entière de tous ses intérêts. Mais ce système nous fournit à tous une instance au sein de laquelle la conciliation d'intérêts divergents et parfois opposés peut être élaborée. Pour de petits pays comme le Guyana, l'Organisation est un élément important de notre bouclier de protection.

138. Les relations internationales sont mouvantes et complexes. Notre aptitude à affronter la dynamique de cette situation dépendra de la compétence et de l'ingéniosité dont nous ferons preuve pour transformer nos institutions et les adapter aux besoins actuels. Vouloir que les institutions fonctionnent de la même façon que si les conditions réelles étaient les mêmes que dans le passé revient à faire fi de la réalité, à se complaire dans des rêves et à chasser des chimères. Mais en cherchant à remédier aux insuffisances et en rendant les organisations plus efficaces, nous devons faire preuve de prudence dans notre zèle, et ne pas aller à contre-courant du développement humain et,

peut-être, par mégarde, provoquer un recul de la démocratie.

139. Le phénomène auquel nous avons affaire est une atteinte aux institutions et aux principes qui constituent la base même de la coopération internationale.

140. Nous sommes également confrontés à un paradoxe. D'une part, les institutions incriminées sont universalistes de par leur nature, et en général ont largement recours à la règle de la majorité dans leurs prises de décisions. D'autre part, des institutions calquées sur un modèle différent et dominées par ceux qui détiennent le pouvoir économique sont érigées en exemples.

141. Le paradoxe de la menace à la coopération internationale s'approfondit lorsque nous constatons qu'il existe une tendance certaine vers une coopération régionale et sous-régionale plus grande, particulièrement dans le domaine économique et autres secteurs connexes. Et pourtant, c'est précisément maintenant, alors que nous recherchons une meilleure coopération régionale, que nous observons que le renoncement aux activités multilatérales qui englobent et transcendent la coopération régionale est vigoureusement préconisé et suivi.

142. En préconisant des organisations internationales démocratiques et efficaces, nul n'en appelle à l'abandon des intérêts nationaux. Mais nous devons parvenir, grâce à une responsabilité et à des objectifs communs, à utiliser les organisations internationales de façon à éloigner les perspectives de conflit et de confrontation et à rapprocher les perspectives de coopération.

143. A mon avis, ce qui s'impose c'est la nécessité de nous concerter au niveau universaliste pour concilier nos intérêts séparés et nous mettre d'accord sur les limitations adéquates du recours à la puissance sous ses diverses formes et manifestations, dans l'intérêt commun de l'humanité.

144. L'année prochaine marquera le quarantième anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies. Les préparatifs en vue de cet anniversaire ont déjà commencé. Cette commémoration ne devrait pas être un simple rite, elle doit avoir un sens et un objectif.

145. Le Guyana estime que, cette année, nos délibérations devraient aboutir à un accord sur les mesures à prendre pour renforcer l'Organisation et mieux réaliser les buts et principes de la Charte. Dans ce contexte, nous devons également envisager des mesures qui auront pour but le renforcement des organisations régionales et sous-régionales qui entraînera un rôle accru pour le système des Nations Unies.

146. Depuis son entrée en fonctions, le Secrétaire général nous a fait part de sa profonde préoccupation quant à la vitalité et l'efficacité des Nations Unies. Il a avancé un certain nombre de suggestions excellentes pour permettre aux Etats Membres d'atteindre cet objectif. Une fois encore, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [4/39/1], il nous a fourni une analyse claire et honnête des faiblesses actuelles de l'Organisation et de ses membres et a présenté un

cadre pertinent pour les activités futures. Comme il l'a dit :

“Retraçons le chemin parcouru, tirons-en tous les enseignements et repartons revigorés et animés d'une résolution nouvelle. Les fins pour lesquelles l'ONU a été créée sont essentielles pour l'avenir de notre planète. La vision qui a inspiré la Charte demeure : nous devons nous y rallier.”

147. Nous sommes réellement confrontés à un défi tant politique que moral. Nous devons mobiliser les efforts des peuples pour qu'ils défendent la cause de l'Organisation, c'est-à-dire la cause de la survie, du développement et de la paix.

148. Le vrai choix est entre le maintien ou la recherche de la suprématie et l'établissement de relations globales de coopération. Je crois que des accords sont possibles grâce à la poursuite résolue d'une politique de coexistence pacifique active. J'estime que c'est une condition nécessaire pour la paix et la stabilité et pour la véritable sécurité de tous les Etats. Mais cette condition n'est pas suffisante. Cette politique doit être étayée par d'autres qui ne viennent pas contrecarrer le processus naissant de défense de la paix.

149. Le Mouvement des pays non alignés a été à l'avant-garde des forces qui œuvrent en vue de l'instauration d'un climat harmonieux dans le monde. Ce mouvement, auquel le Guyana est fier d'appartenir, rassemble les expériences et les aspirations collectives des peuples de plus de 100 pays et mouvements. Nous venons d'écoles idéologiques différentes mais nous partageons un programme commun en faveur de la paix et des aspirations communes au développement.

150. Notre mouvement constitue une solution de remplacement viable de la politique de blocs et, en dépit de lourds handicaps, il a su alerter la communauté internationale devant les menaces de catastrophe nucléaire et il a lutté vigoureusement pour l'adoption d'un programme de désarmement véritable et complet. C'est une tâche encore plus pressante maintenant. En dépit de difficultés internes et extérieures, nous avons collectivement et constamment préconisé le respect des principes fondamentaux d'indépendance, de souveraineté et d'intégrité territoriale, de non-intervention et de non-recours à la force.

151. Le non-alignement n'a jamais vacillé en ce qui concerne son appui au renforcement des Nations Unies dans la poursuite de ces objectifs. Le multilatéralisme et l'internationalisme nous engagent à aller de l'avant.

152. M. AL-NUAMI (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, j'ai tout d'abord le grand plaisir, au nom de la délégation des Emirats arabes unis, de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. En vous élisant, la communauté internationale a rendu hommage à votre expérience et à votre compétence, de même qu'au rôle important joué par votre pays ami, la Zambie. Nous sommes certains que vos qualités seront un apport positif et efficace qui permettront à cette session de combler les espoirs placés en elle.

153. Nous sommes heureux d'exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, qui a magistralement présidé la trente-

huitième session. Nous le louons pour les efforts qu'il a faits en vue de régler les différends internationaux.

154. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour réaffirmer que nous avons toute confiance dans les initiatives du Secrétaire général et que nous appuyons ses efforts inlassables pour assurer le respect des buts et des principes des Nations Unies et pour rehausser le rôle que celles-ci doivent jouer dans le règlement des différends internationaux qui menacent la sécurité et l'existence de l'humanité.

155. La délégation de mon pays se félicite de pouvoir souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'Etat du Brunei Darussalam, récemment admis à l'Organisation des Nations Unies. Nous nous réjouissons par avance de pouvoir établir une coopération mutuelle avec ce pays ami sur la base des liens qui nous unissent.

156. Alors que nous approchons du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous formulons l'espoir que le jour viendra où les pays qui sont encore soumis à la colonisation ou à l'occupation étrangère seront libres et pourront se joindre aux Nations Unies.

157. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/39/I], le Secrétaire général dit que l'année écoulée a été marquée par la tension entre les grandes puissances et que la violence s'est manifestée ou a menacé dans diverses parties du monde. Le cycle de la violence auquel le Secrétaire général fait allusion et qui s'est sans aucun doute manifesté dans pratiquement toutes les parties du monde est dû au manque de bon sens, à l'attachement obstiné de certains Etats à leurs intérêts égoïstes et aux pressions que l'on exerce sur les pays du tiers monde pour les empêcher de connaître la stabilité et de consacrer leurs ressources nationales au développement de leur économie potentielle. Voilà comment la sécurité est devenue la préoccupation des individus et des nations dans notre monde contemporain.

158. Notre région, celle du Golfe, est l'une de ces régions du monde où la tension s'est accrue en raison de la guerre destructrice qui fait rage entre les deux voisins que sont l'Iraq et l'Iran. Les conséquences de cette guerre ont affecté les voies maritimes internationales, mettant ainsi gravement en danger la navigation internationale dans la région du Golfe et infligeant de graves dommages non seulement aux économies des pays du Golfe mais aussi à celles du monde entier.

159. Les événements ont montré que cette guerre et ses conséquences ne pourront que semer le chaos dans les deux pays musulmans, en particulier, et compromettre la sécurité de la région du Golfe aussi bien que la paix mondiale en général. Les vrais bénéficiaires de la poursuite de cette guerre sont ceux qui exploitent les différends régionaux pour parvenir à leurs propres fins, c'est-à-dire étendre leurs sphères d'influence dans le monde en créant un climat régional qui y soit propice.

160. Etant donné les responsabilités qui sont les nôtres en ce qui concerne la stabilité et la sécurité de la région aussi bien que le maintien de la paix internationale, nous avons appuyé tous les efforts faits par le Secrétaire général, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés pour faire cesser cette hémorragie, pour amener les com-

battants à la table des négociations afin qu'ils y règlent leurs différends par des moyens pacifiques, pour faire régner un esprit de paix et pour arriver à un accord entre les deux Etats.

161. Dans le cadre des efforts que nous faisons pour atteindre ces nobles objectifs, nous ne nous sommes pas contentés d'appuyer chacune de ces initiatives. Nous avons aussi contribué à tous les efforts déployés en coordination avec les Etats membres du Conseil de coopération du Golfe en contactant les deux parties pour tenter de mettre fin à cette guerre d'une manière qui garantisse les droits légitimes des deux pays.

162. Dans ce contexte, nous tenons à déclarer combien nous nous félicitons que l'Iraq ami ait réagi positivement à ces initiatives et déclaré qu'il était prêt à mettre immédiatement fin à la guerre. Nous attendons impatiemment le jour où le Gouvernement de la République islamique d'Iran en fera autant et accueillera positivement les efforts et les initiatives dans ce sens.

163. Dans le Golfe, nous attachons la plus grande importance à la liberté de navigation car, outre le fait qu'elle est très importante pour l'économie mondiale, l'exploitation de nos ressources et le développement de notre économie en dépendent étroitement. Nous sommes opposés à tout ce qui viendrait entraver ou restreindre la liberté de navigation en haute mer. C'est dire combien nous sommes préoccupés par les événements survenus récemment en mer Rouge car ils constituent un danger et une menace pour la navigation sur cette voie maritime vitale.

164. C'est pour toutes ces raisons et parce que notre région est directement reliée à l'océan Indien que mon pays continuera d'appuyer fermement les efforts entrepris en vue de l'adoption des mesures nécessaires à l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et à son respect par la communauté internationale.

165. Les Emirats arabes unis ont affirmé à maintes reprises que la sécurité de la région du Golfe est exclusivement la sécurité des Etats qui en font partie et qu'ils en sont directement responsables. Ce principe est un prolongement du principe général que mon pays continue d'appuyer, à savoir celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

166. Le Moyen-Orient est l'une des régions qui continue de souffrir de tensions. Chaque jour ce sont la dispersion, le meurtre, les destructions, les guerres, l'occupation et la violence sans précédent. Cette région est devenue la scène d'actes d'agression les plus violents du monde contemporain. Tout un peuple se voit refuser la stabilité et la paix dans une patrie libre et indépendante alors que d'autres peuples sont menacés du même sort. Pratiquement chaque jour, de cette tribune ou d'une autre, on peut entendre des appels à l'aide et des dénonciations. Et pourtant, le monde reste impuissant en dépit de tous les progrès réalisés dans différents domaines et à tous les niveaux. Il n'arrive pas à mettre un terme à cette violence destructive qui a déjà tant duré et qui est presque devenue une fatalité pour les hommes de cette région.

167. Les conditions qui règnent dans cette région du Moyen-Orient sont dues, dans leur origine et dans leur évolution, au fait qu'Israël continue de perpétrer

son agression et de refuser de respecter les résolutions de la communauté internationale. Voilà pourquoi la question de Palestine reste sans solution. Elle est une source de préoccupation continue en raison des souffrances causées au peuple palestinien et aux autres peuples arabes et risque de déboucher sur un affrontement global qui pourrait mener à une guerre dévastatrice dont les effets se feraient ressentir au-delà des Etats de la région, en engloutissant le monde entier.

168. Les véritables raisons de la persistance de ce problème sont bien connues de la communauté internationale, à savoir le désir d'Israël de réaliser son rêve sioniste par l'expansion et l'hégémonie sur les Etats de la région, le fait que ce désir d'Israël coïncide avec les desseins de certains Etats de bouleverser la destinée des peuples de la région et la poursuite, par ces Etats, de politiques empêchant le Conseil de sécurité d'adopter des résolutions pour mettre fin à l'agression et tenir l'agresseur responsable de ses actes d'agression.

169. Nous avons la conviction, que nous soulignons ici, que le problème du Moyen-Orient est une manifestation claire et le résultat inévitable du non-règlement de la question qui se trouve au cœur de ce problème, à savoir la question de Palestine. La réalisation d'un règlement juste et global devrait essentiellement reposer sur ce qui suit : premièrement, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple de Palestine de retourner dans sa patrie et d'établir son Etat indépendant sur sa terre nationale, sous la direction de son seul représentant légitime, l'OLP; et deuxièmement, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Jérusalem.

170. L'absence continue d'un tel règlement ne peut qu'aboutir à une plus grande détérioration de la situation et à une plus grande tension et, par conséquent, à la création de nouveaux problèmes, comme c'est le cas avec l'occupation du sud du Liban par Israël. Ainsi, le monde se trouve, une fois de plus, en présence de problèmes dérivés d'autres problèmes, qui exigent de nouveaux efforts et qui risquent de se prolonger indéfiniment.

171. Le Liban, qui en est un exemple vivant, est victime de l'agression et de l'occupation israéliennes depuis plus de deux ans. Malgré tous les efforts déployés par l'Organisation et les résolutions qu'elle a adoptées, notamment les résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, qui demandent le retrait des forces israéliennes immédiatement et sans condition jusqu'aux frontières internationalement reconnues, les forces israéliennes continuent d'occuper le sud du Liban et de soumettre sa population à toutes formes de pressions militaires et économiques afin de la forcer à quitter ses terres. Dans ce contexte, nous regrettons que les Etats-Unis aient exercé leur droit de veto le mois dernier, empêchant ainsi tous les autres membres du Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution⁵ humanitaire demandant à Israël de renoncer à ses pratiques inhumaines contre la population du sud et de respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève, de 1949.

172. Les tentatives séparées et les solutions partielles visant à régler le problème du Moyen-Orient ne suffiront pas, dans leur essence et leur portée, à établir une base saine pour le règlement juste et global souhaité. Par conséquent, nous affirmons que la résolu-

tion 38/58 C de l'Assemblée générale, qui demande la convocation d'une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec la participation de toutes les parties, y compris l'OLP, offre le cadre approprié pour créer les conditions d'une paix juste et durable dans la région. Nous espérons que certaines grandes puissances reconsidéreront leur position à l'égard de la convocation de cette conférence, conformément à leur responsabilité internationale concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

173. L'Afrique australe, comme le Moyen-Orient, continue de subir le joug honni du colonialisme et les pratiques de la discrimination raciale, qui sont un affront pour l'humanité. Ces pratiques mettent en doute la capacité de la communauté internationale d'assumer ses responsabilités à l'égard d'un vaste secteur de l'humanité pour ce qui est de la justice, de l'égalité, de la liberté et de la dignité de l'homme. Tout en saluant l'héroïque lutte des nationalistes pour la liberté, l'égalité et l'indépendance, nous réaffirmons notre foi en leur juste cause et notre ferme volonté de continuer d'appuyer leur lutte légitime.

174. Nous condamnons la politique d'*apartheid* poursuivie par le Gouvernement sud-africain. Nous estimons que cette politique est un crime contre l'humanité, et que son élimination exige des efforts internationaux concertés. Cela s'applique à la prétendue nouvelle constitution adoptée récemment par le régime de Pretoria et qui vise à consolider la politique d'*apartheid*. Nous appuyons donc la résolution 554 (1984) du Conseil de sécurité et la résolution adoptée récemment par l'Assemblée générale [résolution 39/2] condamnant cet acte et toutes ses conséquences.

175. Pour les mêmes raisons, nous saluons la juste lutte du peuple de Namibie sous la direction de la SWAPO, et nous réitérons notre appui continu à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Namibie. Nous sommes absolument convaincus que, pour maléfique et répressive que soit l'agression, il est inévitable que la justice l'emporte et que la dignité de l'homme soit respectée.

176. Conformément aux principes fondamentaux sur lesquels reposent notre politique étrangère et notre attachement à la Charte des Nations Unies et aux normes internationales, et parce que nous sommes convaincus que la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats peut alléger, dans une grande mesure, la tension internationale, nous demandons le retrait de toutes les forces étrangères de l'Afghanistan et la liberté pour le peuple de ce pays d'établir le régime de son choix. Cela s'applique au Kampuchea, dont le peuple souffre depuis trop longtemps de l'ingérence étrangère. Cela s'applique également aux problèmes que connaissent les Etats d'Amérique centrale. A ce propos, nous soucrivons aux principes et notions adoptés par le Groupe de Contadora pour le règlement de ces problèmes. De même, nous demandons instamment que le différend entre la Corée du Nord et la Corée du Sud soit réglé par un dialogue libre entre ces deux pays, afin de réaliser les aspirations de leurs populations à l'unité.

177. En ce qui concerne la question de Chypre, nous nous félicitons des efforts déployés récemment par le Secrétaire général pour aider les communautés turque et grecque de Chypre à parvenir à une solution du

problème qui garantirait les droits des deux communautés, assurerait la sécurité et la coexistence des habitants de l'île et garantirait à la République de Chypre son intégrité territoriale, son indépendance et son non-alignement.

178. Nous pensons que le contrôle des armements et le désarmement sont d'une importance vitale pour la paix et la sécurité internationales et qu'ils ne peuvent se réaliser que dans une atmosphère de stabilité politique et de confiance mutuelle, en particulier entre les Etats dotés d'armes nucléaires.

179. Le Secrétaire général a fait observer dans son rapport sur l'activité de l'Organisation que l'absence de progrès concrets en matière de désarmement et de contrôle des armements a suscité la crainte profonde d'un affrontement nucléaire. Nous sommes vivement préoccupés par l'intensification de la production et de l'accumulation des armes nucléaires, et de leur stockage dans plusieurs parties du monde. En outre, notre inquiétude est aggravée par l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations entre les deux superpuissances et le fait qu'elles n'ont pas repris en ce qui concerne le contrôle de la mise au point et de la production de certains types d'armes nucléaires. Etant donné la gravité de la situation, il est devenu difficile de vivre dans une atmosphère où la crainte et la panique augmentent devant l'éventualité d'une guerre nucléaire. En outre, il n'est plus possible d'ignorer le fait que des ressources énormes sont gaspillées en armements à une époque où l'humanité en a grandement besoin pour le développement économique et social.

180. Les Emirats arabes unis sont en faveur de l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires, y compris dans la région du Moyen-Orient. Nous espérons que la communauté internationale, en particulier les grandes puissances, examineront cette question avec toute l'importance qu'elle mérite étant donné qu'elle représente un facteur fondamental du maintien de la sécurité et de la stabilité de la région.

181. La situation politique ne peut être examinée séparément des problèmes économiques actuels. Les problèmes économiques du monde actuel indiquent que la crise économique continue de s'étendre au monde entier. La situation qui règne actuellement est non seulement décevante, mais est encore une source de préoccupation profonde, étant donné les conséquences qui pourraient en découler.

182. Bien que la stagnation économique, une croissance lente et des taux élevés de chômage et d'inflation aient caractérisé l'économie mondiale de façon marquante, les pays en développement sont ceux qui en ont subi le plus fortement les effets. Ces pays, en effet, ne peuvent soutenir leur programme de développement économique et social et ne peuvent empêcher que leur niveau de vie déjà faible ne continue de se détériorer. On s'accorde en général à reconnaître que cette situation, si elle persiste, pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

183. Bien que dans certains pays développés l'économie ait connu une reprise relativement limitée, il ne faut pas que cela donne lieu à un trop grand optimisme en raison de la nature limitée de cette reprise, d'une part, et étant donné qu'elle n'a pas entraîné de changements véritables dans les politiques économiques

adoptées pour résoudre les problèmes actuels, d'autre part. Dans leur politique économique, les pays développés ne sont toujours pas disposés à s'attaquer aux problèmes fondamentaux de l'économie mondiale.

184. Ainsi, les économies des pays en développement ne cessent de souffrir profondément des conséquences de ces pratiques, notamment du protectionnisme continu, de la congestion des marchés d'exportation, de la détérioration des termes de l'échange, de la chute des recettes d'exportation, de l'aggravation de la dette étrangère, des taux d'intérêt élevés et des pressions croissantes dont ils font l'objet pour les amener à apporter des ajustements externes de structure. Tout cela a créé d'énormes difficultés pour les pays en développement qui n'ont pu poursuivre leurs programmes de développement économique; ils n'ont pu empêcher leur niveau de vie de diminuer, ce qui pourrait avoir les conséquences les plus graves pour leur stabilité sociale.

185. Cette situation critique de l'économie mondiale devrait faire l'objet d'un examen sérieux et responsable de la part de nous tous, afin d'en pallier les effets négatifs dans le cadre d'une action d'ensemble à laquelle participeraient les pays en développement de même que les pays développés. Par conséquent, il est impératif d'affermir le rôle de l'Organisation mondiale et son cadre d'action collective dans un processus de réforme économique internationale.

186. Il est également impératif d'établir des principes objectifs et sains qui devraient être respectés par toutes les autres institutions internationales dans l'examen des problèmes économiques du monde sur une base interdépendante, équilibrée et globale pour arriver enfin à instaurer un ordre économique international juste et efficace.

187. Cet appel prend racine dans les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, et notamment celles qui ont trait à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Il découle également des efforts continus faits par les pays en développement, représentés par le Groupe des 77, et dont témoignent les positions positives adoptées par ce groupe au sein de plusieurs instances économiques. Cet appel s'est cristallisé plus clairement dans les efforts constants que nous faisons pour obtenir l'ouverture des négociations globales parce que nous sommes convaincus que de telles négociations pourraient jouer un rôle très important dans la réforme de l'économie mondiale.

188. Nous aspirons à un monde fondé sur des bases solides de justice, d'amitié et de paix, un monde dans lequel tous les Etats, grands et petits, jouiront de la stabilité et d'un avenir sûr.

189. M. OUMAROU (Niger) : La trente-huitième session de l'Assemblée générale s'est terminée il y a seulement quelques jours, sous la présidence distinguée de M. Jorge Illueca, du Panama, à qui je rends, au nom de la délégation du Niger, un bien sincère hommage pour le dévouement et le savoir-faire avec lesquels il s'est acquitté de son mandat, malgré les contraintes et servitudes nombreuses que lui imposait sa stature de haut responsable dans son pays.

190. Par la volonté unanime de l'Assemblée, c'est à vous, cher frère Lusaka, que revient la lourde responsabilité de diriger les travaux de la trente-neuvième

session. C'est un choix attendu, qui vous honore, qui honore votre pays, la Zambie, et qui honore notre continent, l'Afrique. Nous nous en réjouissons et vous en félicitons bien chaleureusement.

191. J'ai personnellement eu, Monsieur le Président, l'insigne privilège de vous approcher pendant longtemps ici même, aux Nations Unies, de vous connaître comme on connaît un frère de combat et d'apprécier vos grandes capacités de travail et votre profonde connaissance du fonctionnement de l'Organisation. L'humanisme caractérise chacune de vos démarches et la sagesse chacun de vos actes, et ce n'est pas par hasard que depuis 1979 vous présidez le Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui aurait certainement accompli de longue date sa tâche historique si les jeux et les tergiversations des décideurs de ce monde n'avaient entravé maintes et maintes fois vos initiatives et vos élans. Puissent aujourd'hui vos qualités de cœur et d'esprit vous permettre de vous acquitter avec succès de cette nouvelle mission qui vous est assignée. Soyez assuré en tout cas de l'appui constant de la délégation de mon pays.

192. Je tiens également, au nom du président Seyni Kountché et du Gouvernement du Niger, à dire au Secrétaire général toute notre appréciation pour l'action inlassable et multiforme qu'il mène au service du monde depuis son élection à la tête de l'Organisation. La puissante réflexion qu'il a engagée dès sa prise de fonction sur les conditions d'une action affermie et renouée de l'Organisation des Nations Unies et les initiatives sans nombre qu'il a eu à prendre depuis lors méritent notre considération et notre appui.

193. J'adresse enfin à l'Etat du Brunéi Darussalam, que nous avons déjà eu la grande joie d'accueillir au sein de l'Organisation de la Conférence islamique, en janvier dernier à Casablanca, les chaleureuses félicitations du Gouvernement et du peuple du Niger pour son admission à l'Organisation des Nations Unies.

194. L'évaluation de la situation internationale qui a été présentée du haut de cette tribune, à la trente-huitième session, au nom du Gouvernement du Niger [30^e séance], n'était pas optimiste. Les événements déjà déplorés ou ceux qui sont intervenus depuis lors n'ont malheureusement pas encore dissipé nos craintes.

195. Des années durant, l'attention collective des nations et gouvernements représentés dans cette salle a été appelée sur la détérioration continue de la situation internationale et sur les dangers potentiels que celle-ci comporte pour notre commune humanité. Mais, telle une fatalité qui incite à désespérer de la nature humaine, cette situation semble se dégrader chaque jour davantage malgré les formidables moyens en notre possession pour créer les conditions d'une vie meilleure sur terre et résoudre tous les problèmes qui se posent au monde contemporain.

196. En Afrique du Sud, la violence continue. Et quand je parle de violence, je n'évoque pas cette révolte perlée qui éveille et galvanise de plus en plus les Noirs. J'évoque la répression sauvage, aveugle et continue que les Blancs de ce pays font subir quotidiennement à ces Noirs, martyrs d'un système abject qu'ils sont destinés à abattre et à détruire. Au Niger, nous n'avons pas varié sur le thème, et nous ne varierons pas. Tant que l'*apartheid* continuera à humi-

lier et à bêtifier nos frères, tant que, par entêtement¹⁰⁹ stupide et par égoïsme pervers, la minorité blanche continuera à s'accrocher à cette hydre raciste qui la ridiculise et la place au ban de l'humanité, nous n'aurons de cesse de la combattre et de lui refuser toute place parmi les humains.

197. De même, la question de la Namibie se pose toujours en termes prioritaires pour les Nations Unies. Nous avons attendu, et longtemps espéré, à la suite des efforts menés un peu partout dans le monde, et singulièrement au Conseil de sécurité, que ce territoire illégalement occupé par l'Afrique du Sud accèderait avant cette année à l'indépendance. Hélas, la mollesse de nos avertissements et la complaisance que beaucoup parmi nous manifestent à l'endroit du régime minoritaire raciste de Pretoria ont empêché ce résultat. Aujourd'hui, les chances de succès pour parvenir à un règlement négocié semblent sérieusement reculer. Il est dès lors impérieux que la communauté internationale réagisse plus fermement face au refus constant de l'Afrique du Sud de coopérer avec les Nations Unies en vue de la mise en œuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

198. Au nom du Niger, je réaffirme notre soutien agissant à la SWAPO, seul représentant authentique du peuple namibien, et aux mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud. Nous assurons également les Etats de première ligne de notre engagement à leurs côtés. Nous exprimons l'espoir qu'aucun répit ne sera donné au régime minoritaire raciste de Pretoria et que l'Afrique et la communauté internationale tout entière sauront rester résolument unies face au défi raciste et colonial de l'Afrique du Sud.

199. Mais il n'y a pas que l'Afrique australe qui préoccupe actuellement le monde : dans la corne de l'Afrique, l'instabilité est devenue endémique et provoque des mouvements de réfugiés tels que notre continent n'avait jamais connu auparavant. La paix y est de plus en plus précaire et la guerre et la faim y font des ravages que seule l'indifférence des médias permet aux grandes masses d'ignorer. Certes, on recherche des solutions, mais elles ne sont apparemment pas à la mesure de la gravité des faits et de l'ampleur épisodique des événements. L'Organisation pourrait encore faire plus. C'est pourquoi nous l'exhortons à le faire intensément.

200. Au Tchad, qu'une guerre excessivement longue et meurtrière a endeuillé et quasiment détruit, nous devons, en toute vérité, dire que nous commençons à percevoir quelques lueurs d'espoir avec la normalisation relative intervenue depuis un peu plus de deux ans dans la vie économique et sociale de ce pays. L'annonce récente du retrait des forces étrangères engagées sur ce territoire y ajoute un optimisme nouveau dans la mesure, et seulement dans la mesure où les engagements pris par les parties en cause seront scrupuleusement respectés, où toute velléité de retour, sous quelque forme que ce soit, sera contenue et évitée et où, dans cette opération, ni l'intégrité territoriale ni la souveraineté de ce pays frère ne seront compromises et bafouées. Nous avons toujours dit et répété que la solution du problème tchadien est l'affaire de nos frères tchadiens eux-mêmes, à l'abri de toutes visées expansionnistes, annexionnistes, idéologiques ou colonialistes. Aujourd'hui encore et plus que jamais, nous nous en tenons à cette position.

201. S'agissant maintenant du Sahara occidental, nous ne pouvons que déplorer le grand tort fait à l'OUA par cette question sur laquelle l'Afrique a pourtant tant disserté, à longueur de conseils des ministres et de sommets, mais dont la seule évocation en dehors de ces réunions ne provoque qu'attentisme et embarras. Au Niger, nous tenons pour acquis que le principe du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination doit être respecté et qu'en l'occurrence l'application intégrale de la résolution AHG/Res.104 (XIX) adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa dix-neuvième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba en juin 1983¹, pour laquelle mon pays a voté sans calcul et sans réserve, est une étape décisive dans la bonne direction.

202. Et c'est peut-être le lieu de regretter, Monsieur le Président, puisque vous êtes aussi un frère africain, que, dans un continent comme le nôtre, où la faiblesse structurelle de nos Etats devrait normalement renforcer notre attachement collectif aux idéaux de dialogue, de tolérance et de paix, une simple divergence conjoncturelle sur telle question ou sur telle autre en arrive à paralyser et à occulter nos plus belles réalisations, voire les efforts communs que nous devrions entreprendre pour nous entraider ardemment afin de nous réhabiliter de plusieurs siècles de domination étrangère. Quelle catastrophe pour l'humanité et pour le monde si, faute d'unanimité sur la question du désarmement par exemple, la prochaine session de l'Assemblée générale devait être ajournée ou compromise !

203. Du haut de cette tribune, le Niger lance donc un appel à l'Afrique pour qu'elle fasse tout pour sauver son prestige et sa place dans le monde en sauvant l'OUA, c'est-à-dire en honorant son devoir de cohésion, de solidarité et d'unité.

204. Malgré le souci constant de l'Organisation des Nations Unies d'établir un ordre stable au Moyen-Orient et malgré tous les efforts qui ont été déployés à cette fin par chacun de nos Etats, la situation dans cette région du monde demeure explosive. Israël continue toujours d'occuper des terres arabes et de commettre des agressions et des actes de sabotage contre ses voisins. Le peuple palestinien attend toujours de la communauté internationale qu'elle répare l'injustice qu'il endure depuis de longues années et favorise la récupération de ses droits nationaux inaliénables.

205. L'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient constitue une obligation pour les Nations Unies et correspond à un intérêt vital pour la paix mondiale. Il est dès lors indispensable de continuer à rechercher, sous les auspices de l'Organisation, l'engagement d'un processus actif de négociations en vue d'aboutir à une solution globale, juste et durable à la crise du Moyen-Orient. C'est le lieu d'ailleurs de souligner que, pour être juste et durable, la paix que nous recherchons doit nécessairement reposer sur les principes suivants, déjà maintes et maintes fois répétés : l'inadmissibilité de l'occupation de terres par la force et donc retrait inconditionnel d'Israël de toutes les terres arabes occupées, y compris Jérusalem; la reconnaissance du droit du peuple palestinien au retour, à l'autodétermination, à l'établissement d'un Etat indépendant et souverain sur le sol de sa patrie, la Palestine, sous la direction de l'OLP; enfin, la par-

110 participation pleine et entière de l'OLP à tout processus de paix.

206. Qu'il me soit donc permis, à ce stade, d'assurer le peuple palestinien martyr, le Liban meurtri et tous les pays arabes frères du champ de bataille du soutien indéfectible et agissant du Gouvernement et du peuple du Niger. Le Niger, c'est connu, ne ménagera aucun effort pour favoriser le triomphe de la justice et du droit dans la région.

207. Mais, parlant de paix, comment oublier la guerre qui fait rage depuis quatre ans entre l'Iran et l'Iraq ? Les pertes considérables en vies humaines et en moyens matériels causées par cette guerre à l'un et à l'autre, les perturbations de la navigation maritime internationale et, en conséquence, du commerce international, demandent une action énergique de la communauté des nations en vue d'une cessation urgente des hostilités. Les efforts engagés dans ce sens sont éminemment méritoires mais doivent être encouragés et redoublés. Je pense notamment à ceux menés dans le cadre du Comité islamique de paix, à ceux initiés dans le cadre du Mouvement des pays non alignés et aux initiatives du Conseil de sécurité et du Secrétaire général.

208. Nous relevons également, avec beaucoup d'anxiété et de préoccupation, d'autres foyers de tensions, notamment en Afghanistan et au Kampuchea, deux pays indépendants et souverains, deux pays Membres de l'Organisation des Nations Unies et membres du Mouvement des pays non alignés, qui luttent depuis de longues années contre l'occupation étrangère. Le Niger demande la mise en œuvre rapide des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui demandent notamment le départ des troupes étrangères des territoires de ces deux pays et le respect de leur indépendance et de leur statut d'Etats non alignés.

209. Je pense aussi à la péninsule coréenne, foyer de vive tension, qui est aujourd'hui divisée du fait des vicissitudes de l'histoire, mais dont le peuple aspire à la réunification nationale. Dans l'esprit du communiqué conjoint Sud-Nord du 4 juillet 1972⁶, nous encourageons et appuyons les efforts tendant à une solution pacifique et négociée de ce problème.

210. C'est dire que, partout dans le monde, notre action doit tendre à encourager et systématiser le recours à des moyens pacifiques pour régler des différends inter-Etats, à cultiver de manière patiente et opiniâtre l'esprit de la détente et la coexistence pacifique entre toutes les nations. C'est l'un des moyens les plus sûrs de contribuer efficacement à la réalisation de la paix dans le monde, aspiration suprême des peuples que nous représentons.

211. A côté de ces nombreuses situations conflictuelles, le monde fait également face à une grave crise économique dont les effets néfastes sont durement ressentis par l'ensemble de nos pays, en particulier par les pays en développement. La baisse des prix des produits de base, la diminution de l'aide au développement, les difficultés d'accès au marché international des capitaux, le désordre monétaire généralisé à cause notamment de la rapacité du dollar, la pratique des taux d'intérêt élevés, l'accroissement vertigineux du service de la dette publique et la montée du protectionnisme ont créé dans de nombreux pays en développement une situation intenable.

212. Les indicateurs sont à cet égard alarmants. En 1981, le produit national brut des pays en développement considérés ensemble n'a augmenté que de 1,5 p. 100. En 1982, le taux a encore baissé; la croissance par habitant a donc été négative. Aujourd'hui, la dette extérieure totale de ces pays dépasse 900 milliards de dollars. Les prix de leurs produits de base, de l'exportation desquels beaucoup d'entre eux dépendent encore, sont tombés en valeur réelle à leur niveau le plus bas depuis 1945. Ainsi, selon les statistiques fournies par la CNUCED, en 1981 et 1982 les pays en développement non exportateurs de pétrole ont perdu 34 milliards de dollars par suite de la dégradation de leurs termes d'échange. Le chiffre aujourd'hui doit probablement approcher les 70 ou 80 milliards.

213. La situation des pays africains, sur laquelle l'on me permettra d'insister, est encore plus dramatique. Les années 1982 et 1983, ainsi que le notent les experts de la Commission économique pour l'Afrique, ont été pour le continent africain des années de crise. La production globale de biens et de services a stagné en 1982, et, contrairement aux prévisions, le taux de croissance en 1983 a été très faible puisque estimé à 0,2 p. 100 seulement par rapport à 1982. Ainsi, depuis 1980, la production par habitant connaît sur notre continent une baisse continue en termes constants d'environ 10 p. 100 par an.

214. La forte chute de leurs termes d'échange, combinée à d'autres facteurs liés au marché international des capitaux, a ralenti ou freiné le processus de développement dans nombre des pays africains, qui ont vu leur capacité de répondre à leurs besoins d'investissement baisser de manière considérable. Au demeurant, il n'est point exagéré de dire que plusieurs de nos pays ne travaillent plus que pour payer leurs dettes, pour survivre ou pour essayer de gérer leurs maigres acquis, car, dans le même temps, la situation alimentaire du continent s'est dangereusement dégradée en raison de la faiblesse de la production agricole, des découragements du monde rural, mais aussi à cause de la sécheresse implacable qui frappe des régions entières, notamment le Sahel. Ainsi, la situation alimentaire reste précaire dans au moins 24 pays d'Afrique touchés par la sécheresse.

215. Le Secrétaire général, qui s'était rendu au mois de janvier dernier dans les pays du Sahel, a rapporté des témoignages édifiants sur les effets de la sécheresse aussi bien en ce qui concerne les hommes et le bétail que l'écosystème. S'il a pu constater qu'après la terrible sécheresse des années 1970-1973, qui a causé des dégâts considérables dans l'ensemble du Sahel, des efforts louables ont été faits par les gouvernements des pays concernés pour reconstruire leur cheptel décimé et mettre en place une véritable politique agricole tant au niveau national qu'au niveau régional, il a dû aussi relever que pour ces pays rien n'est encore gagné, car la fragilité de leurs acquis est patente non seulement en raison des agressions climatiques et des méfaits de l'avancée du désert, mais aussi du fait des rigueurs de la conjoncture internationale qui enlève toute consistance sérieuse à la plupart de leurs programmes de développement.

216. Nous lui savons gré de l'attention ainsi accordée à nos problèmes, et surtout des structures immédiates qu'il a décidé de mettre en place ici même et à Nairobi, pour suivre le développement de la situation

en Afrique. Mais nous savons que l'ampleur des choses va au-delà de ses seuls efforts et des moyens dont dispose actuellement la seule famille des Nations Unies qui voit du reste elle-même ses ressources s'amenuiser et tarir.

217. Il s'agit, en l'occurrence, d'une œuvre mondiale, d'une œuvre qui requiert l'organisation d'une chaîne dynamique de solidarité internationale en faveur de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants menacés par la faim, la soif, les maladies et la mort. J'ajoute qu'il s'agit aussi de donner à ces Etats les moyens d'assumer leur devoir en contribuant au maintien de l'équilibre des sociétés et à celui de la paix dans le monde. Toute ignorance prolongée de leurs difficultés actuelles pourrait conduire à des explosions qu'il faudrait forcément éteindre en demandant peut-être un jour au monde de se réunir d'urgence pour évaluer et réparer les dégâts causés par son propre égoïsme et par son insouciance. L'Afrique fait en effet partie intégrante de cette planète. Ses difficultés et insuffisances actuelles ne doivent donc pas laisser indifférent.

218. Après tout, ce grand et beau continent n'est pas définitivement un continent de famine et d'affamés, de sinistres et de sinistrés, de misère et de miséreux, de douleurs incurables et de problèmes sans remission. Après avoir été le berceau de l'humanité, il est encore capable d'une généreuse fécondité qui profitera sans doute un jour à tous les peuples et à toutes les nations.

219. Il est donc plus que temps d'agir et d'agir résolument pour arrêter la désagrégation continue de l'économie mondiale et remédier aux maux dont souffrent les pays les moins nantis. Toute action salutaire implique l'établissement d'une plus grande justice dans les échanges commerciaux, une stabilisation des cours des matières premières, une réforme monétaire judicieuse, une solution courageuse du problème de l'endettement du tiers monde, une aide accrue au développement, en somme, la recherche de voies et moyens de parvenir à l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

220. Je soulignais ici même, en mai 1980, à l'occasion d'un séminaire organisé conjointement par l'UNITAR, le Centre des études économiques et sociales du tiers monde et le Club de Rome que "ce sont... les atteintes à la dignité de l'homme nées de la misère injuste et du dénuement, les sentiments par trop profonds de frustration dus aux partages dolosifs des biens de la terre qui attisent les dissensions entre les peuples et conduisent aux affrontements et à la guerre entre les nations".

221. Nous avons le devoir de parer à cet état de choses si nous voulons réellement travailler au rapprochement entre les hommes et donner à un rassemblement comme le nôtre un maximum de sens, un maximum d'effet sur la marche du monde et un maximum de crédibilité aux yeux de tous ces hommes, de toutes ces femmes, de tous ces enfants qui attendent — ils ne savent trop quoi —, mais qui attendent quand même.

222. C'est tout cela que le président Seyni Kountché serait venu personnellement dire à cette tribune, en sa qualité de président en exercice du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, si une récolte agro-pastorale des plus catastrophiques

que le Niger ait jamais enregistrée ne lui avait pas fait obligation de demeurer aux côtés de son peuple pour partager ses angoisses, contenir ses craintes et examiner activement avec lui les mesures pertinentes à mettre en œuvre pour sauver nos éleveurs sinistrés et nos braves paysans, qu'une conjonction de facteurs injustes a frustrés des justes récoltes que leur acharnement au travail leur laissait espérer. En son nom, et au nom de tous les pays du Comité, j'ai donc le pressant devoir d'appeler chacun des gouvernements et des institutions ici représentés au devoir de solidarité qui doit les animer en l'occurrence.

223. M. EASTMAN (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je tiens à vous saluer et à vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Votre vaste expérience et vos qualités personnelles, tribut que vous apportez à ce poste élevé, vous seront très précieuses dans l'exercice de vos obligations. L'Afrique est fière de vous, qui êtes son fils, et vous présente ses meilleurs vœux de succès à la présidence des débats de l'Assemblée. Soyez assuré de la pleine coopération et de tout l'appui de ma délégation.

224. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, président du Panama, qui a dirigé avec compétence les travaux de l'Assemblée pendant l'année écoulée. On se souviendra de sa fermeté et de son équité.

225. Le Secrétaire général mérite d'être félicité pour ses efforts dans la poursuite de la paix et de la compréhension internationales. Nous savons que, sous son autorité, l'Organisation continuera à œuvrer pour le maintien de la paix et recherchera la stabilité économique et sociale pour l'humanité.

226. Nous nous félicitons de l'admission du Brunéi Darussalam à l'Organisation des Nations Unies. Cet événement revêt une grande importance dans l'affirmation du rôle des Nations Unies et du principe d'universalité. Nous sommes certains que le Brunéi Darussalam fera tout ce qui est en son pouvoir pour défendre les objectifs de l'Organisation et pour s'associer à la lutte menée en vue de l'élimination totale des derniers vestiges du colonialisme.

227. Au cours de la trente-huitième session de l'Assemblée générale, le chef d'Etat du Libéria, M. Samuel K. Doe, a présenté un rapport complet à l'Assemblée sur les progrès effectués depuis le retour à la démocratie dans notre pays. A ce moment-là, il avait informé les délégations qu'une commission constitutionnelle nationale avait élaboré un projet de constitution, qui avait été remis à une assemblée consultative constituante, composée de représentants de chacun des partis politiques du pays, chargée d'examiner les recommandations présentées par le Conseil populaire de rédemption. Un projet de constitution révisé, qui avait été présenté au Conseil par l'Assemblée consultative, a été ensuite présenté au peuple du Libéria, qui l'a accepté à la suite d'un référendum. En exerçant son droit de vote, le peuple du Libéria a accepté à une majorité écrasante ce projet de constitution.

228. Aujourd'hui, avec votre permission, je voudrais mettre ce rapport à jour. Le Conseil populaire de rédemption a été dissous et remplacé par l'Assemblée

intérimaire nationale, constituée de représentants de tous les partis politiques du pays et chargée de présider au processus de transition. L'interdiction qui frappait les agissements politiques a été levée, ce qui a permis la formation de partis politiques. A ce jour, 11 partis politiques se sont fait connaître. C'est dans le cadre de ces progrès encourageants que le Gouvernement et le peuple du Libéria espèrent passer de façon pacifique à un gouvernement exercé par des civils.

229. A mesure que nous avançons sur cette voie, nous acquérons la certitude que la transition vers un gouvernement civil est à la fois très difficile et très stimulante. Nous croyons fermement que le succès final de ce processus dépendra essentiellement des intentions et de la détermination du peuple du Libéria, ainsi que de la bonne volonté et de la compréhension de la communauté internationale. Nous saisissons donc cette occasion pour inviter les gouvernements amis et tous les représentants réunis ici aujourd'hui à s'associer avec nous dans notre entreprise et à appuyer pleinement ces efforts.

230. Les Nations Unies connaissent de plus en plus de difficultés et éprouvent un sentiment dominant de frustration. Les grands espoirs qui avaient accompagné la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945 continuent de s'amenuiser. La recherche de la paix s'est soldée par des résultats bien médiocres. Hormis la création d'institutions permanentes exclusivement consacrées à la paix et l'acceptation globale, même si elle n'est pas entièrement mise en pratique, de principes tels que l'égalité des Etats, les droits de l'homme — notamment le droit à l'autodétermination, au travail, à l'éducation et à l'épanouissement de la personnalité, ainsi que le droit à un partage égal des ressources limitées du monde et à la pleine participation au processus de prise de décisions dans les relations internationales — la paix n'a été ni garantie ni librement maintenue.

231. S'il existe un danger permanent de guerre alors qu'on souhaite universellement la paix, c'est peut-être parce que notre engagement à l'égard de la paix, lui, n'est pas unanime. Pour certains d'entre nous, cet engagement n'est guère sincère. Pour que les Nations Unies soient un instrument efficace, les Etats Membres ne doivent pas se contenter de prêcher la paix; ils doivent aussi la chercher, puis la garder; ils doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les nobles idéaux et principes que représente l'Organisation. Si nous voulons que la paix et la sécurité internationales triomphent, nous devons nous consacrer pleinement à elles, les défendre à tous moments, et pas seulement lorsque le danger est imminent.

232. Bien plus, nous pensons que la Charte des Nations Unies contient tous les principes et enseignements susceptibles d'assurer la paix et garantir la sécurité. Toutefois, si nous n'avons pas réussi à sauvegarder la paix, ce n'est pas que la Charte soit faible ou insuffisante ou que certaines de ses dispositions soient dépassées, comme certains le prétendent, c'est parce que nous n'avons pas fait preuve du courage moral et de la volonté politique nécessaires pour subordonner nos propres intérêts à l'intérêt de tous, comme le veut précisément la Charte.

233. Au cours de ces trois dernières décennies, aucune question, aucune politique n'a suscité plus de dégoût, d'amertume, d'hostilités et de querelles que

la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Le monde entier condamne et rejette cette politique étrange et diabolique, sans parvenir ne serait-ce qu'à effleurer l'armure de ceux qui la pratiquent.

234. Cette année, la communauté internationale a été le témoin d'une nouvelle intensification de la politique d'*apartheid* sous l'une de ses formes les plus cruelles et sous le couvert de réformes ou de changements superficiels lors d'élections fantoches organisées en août dernier par l'Afrique du Sud en vue de voter sur une nouvelle constitution qui diviserait encore plus les populations et renforcerait l'*apartheid* en rendant son application plus efficace. Le Libéria s'est félicité que ces élections aient été totalement boycottées par la majorité écrasante de la population sud-africaine et qu'avant cette élection le Conseil de sécurité, le 17 août 1984, ait déclaré la nouvelle constitution et les élections nulles et non avenues [résolution 554 (1984)].

235. Comment une nation qui se prétend chrétienne peut-elle présider avec délectation à la séparation systématique des races au moyen de mesures législatives visant au déracinement physique et au déplacement de la majorité africaine ? L'Afrique du Sud est ravagée et trahie par des hommes impitoyables et cruels sortis du passé, qui semblent ne pas se soucier d'ennemis potentiels, qui semblent ne vouloir aucun allié et qui n'ont pas de vrais amis.

236. Comment pouvons-nous, en tant qu'entité collective et membres de la communauté mondiale, continuer de tolérer que la majorité de la population de ce pays soit victime de la tyrannie, de l'oppression, de l'exploitation, de l'humiliation, de la pauvreté, de la haine ? Quelle action notre conscience dicte-t-elle à l'Organisation ? Que devons-nous faire devant la prolifération des résolutions sur la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain et des autres décisions des Nations Unies que le régime raciste continue de défier et méconnaître ? Pouvons-nous encore longtemps nous permettre d'écouter d'une oreille bienveillante les plaintes adressées à l'Organisation par des Etats africains voisins et par la majorité sud-africaine sans entendre leur appel en faveur d'une action immédiate ?

237. Le Libéria, pour sa part, continue de rejeter catégoriquement l'*apartheid* et le régime raciste qui l'applique. Nous pensons que des sanctions obligatoires globales au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies constituent les seules armes efficaces contre l'*apartheid*. Des efforts individuels et collectifs à l'Organisation et ailleurs doivent être encouragés et appuyés afin d'imposer des sanctions au régime de Pretoria jusqu'à l'effondrement de ce bastion du racisme.

238. Le système d'*apartheid* de l'Afrique du Sud, sa politique de déstabilisation et de chantage économique sont autant de signaux dangereux pour le peuple de cette région. La Namibie est devenue pour ainsi dire l'enfer de l'*apartheid* et une base à partir de laquelle sont lancées les attaques de l'Afrique du Sud contre les pays voisins. L'occupation illégale et coloniale de la Namibie par l'Afrique du Sud se renforce de plus en plus, au mépris total des résolutions et décisions des Nations Unies.

239. Ma délégation estime que la question de la Namibie est prioritaire. On se souviendra qu'il y a six ans le Conseil de sécurité adoptait la résolution 435 (1978), qui demande la tenue d'élections libres en Namibie sous le contrôle et la supervision des Nations Unies. Mais le plan de règlement pour l'indépendance de la Namibie n'a pas encore été mis en œuvre. Entre-temps, le régime raciste d'Afrique du Sud a continué d'intensifier sa militarisation du territoire et soumet les Namibiens aux formes les plus cruelles d'humiliation et de dégradation, au mépris des résolutions et décisions des Nations Unies.

240. Les efforts inlassables du Secrétaire général et la façon exemplaire dont il s'est acquitté de son mandat en ce qui concerne la question de la Namibie méritent nos louanges. Nous constatons dans son rapport sur la question de Namibie que, indépendamment de tous les progrès réalisés cette année dans les négociations, les Nations Unies n'ont pas encore pu avancer, et ce pour des raisons que nul n'ignore. Ces raisons, il faut les chercher dans des considérations étrangères à la question, qui n'avaient d'ailleurs pas été évoquées au moment de l'adoption de la résolution 435 (1978) et que la communauté internationale a rejetées par la suite. Le Libéria, pour sa part, estime difficile d'accepter le concept de parallélisme qui lie l'indépendance de la Namibie au retrait des troupes de l'Angola.

241. De toute évidence, l'Organisation a besoin de toute urgence d'une nouvelle série d'engagements et d'une résolution commune pour mettre fin à l'intransigeance de l'Afrique du Sud et aux souffrances du peuple namibien.

M. Gouara Lassou (Tchad), vice-président, prend la présidence.

242. Le Libéria s'est engagé à encourager les efforts entrepris par les pays de première ligne et d'autres pays bien intentionnés pour traduire l'indépendance de la Namibie dans la réalité et pour amener la détente, la paix et la sécurité en Afrique du Sud. Tout en étant reconnaissants aux groupes de contacts occidentaux d'avoir présenté la résolution 435 (1978), nous estimons que la question de la Namibie devrait être réglée dans le cadre des Nations Unies. Toutefois, les Etats Membres qui peuvent exercer certaines pressions sur l'Afrique du Sud ne devraient pas être découragés ni empêchés d'utiliser leurs bons offices pour amener la stabilité et permettre à l'Organisation d'atteindre son objectif dans cette région.

243. Nous lançons à la communauté internationale un appel pour qu'elle continue d'apporter son appui financier et moral à la Namibie, à la SWAPO et aux Etats de première ligne ainsi qu'aux programmes de création de la nation, au Fonds des Nations Unies pour la Namibie et à l'Institut des Nations Unies pour la Namibie à Lusaka.

244. Comme si le colonialisme, le racisme institutionnalisé, la misère que représentent toutes les privations et de maigres ressources n'étaient pas des maux suffisants, la situation des réfugiés et la crise alimentaire ont ajouté de nouvelles dimensions aux problèmes insolubles de l'Afrique.

245. Quatre millions de réfugiés, le plus grand nombre de réfugiés connu dans une seule région du monde, sont éparpillés sur tout le continent et, ce qui est encore

plus grave, ils dépendent de pays dont l'économie est à peine suffisante à la survie de leurs propres citoyens.

246. Des efforts concertés à l'échelle mondiale, visant à soulager le sort des réfugiés africains, doivent venir compléter les travaux de la deuxième Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés en Afrique, tenue à Genève du 9 au 11 juillet 1984. Il faut fournir à ces malheureux les moyens de développer leurs capacités et leurs talents pour leur permettre de gagner leur vie et d'apporter leur contribution aux communautés dans lesquelles ils vivent. Nous, qui appartenons à ce continent, devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éliminer certaines des causes de ce problème. En effet, nous savons que cette situation n'a pas toujours été due à des phénomènes naturels. En même temps, nous devons intensifier et redoubler nos efforts en vue d'assister nos frères et sœurs déracinés en allégeant leurs souffrances et leurs misères infinies et en les aidant à reprendre confiance en eux et à retrouver une vie normale.

247. La faim, la sécheresse prolongée et la désertification sont une menace grave pour la trame sociale et politique du continent. Selon la FAO, 100 millions d'Africains vont souffrir durement de la faim et de la malnutrition en raison de déficits alimentaires cette année et la FAO a lancé un appel pour que soit apportée sans délai une assistance alimentaire d'urgence si l'on veut éviter la famine généralisée, la malnutrition et la perte de milliers de vies humaines. Nous félicitons la FAO pour les efforts qu'elle fait afin de redresser cette déplorable situation et nous espérons que l'assistance requise sera fournie par la communauté internationale.

248. La reprise des relations diplomatiques entre le Libéria et l'Etat d'Israël n'a pas modifié la politique du Libéria sur le Moyen-Orient. Nous continuons de croire, et nous continuerons d'appuyer cette thèse, que l'on ne peut parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient si les conditions suivantes ne sont pas remplies : premièrement, la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris leur droit à un Etat qui soit le leur; deuxièmement, le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes; et troisièmement, le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre librement à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans le plus grand respect de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté.

249. Le Gouvernement du Libéria est également persuadé que la paix au Moyen-Orient ne peut être le résultat d'une politique d'isolement de l'une des principales parties au conflit. Nous croyons également que c'est par des échanges de vues entre tous les peuples de la région que l'on parviendra à la paix et à l'entente. La paix continuera de nous échapper si nous ne sommes pas disposés à reconnaître que tous les Etats de la région ont le droit de vivre librement à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

250. La tragique histoire du Liban est une histoire de souffrances, de destructions et de guerre continues. La situation y demeure instable, précaire et explosive. La communauté internationale devrait une nouvelle fois demander instamment le retrait de toutes les forces étrangères du Liban et insister sur la pleine

reconnaissance et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de ce pays.

251. La prolongation du conflit entre l'Iran et l'Iraq, conflit entre deux nations arabes, ne fait qu'ajouter à l'instabilité dans la région. Des navires du Libéria et d'autres pays ont été attaqués de façon arbitraire, entraînant impunément des pertes humaines et matérielles. Nous sommes certains que le Conseil de sécurité devrait intervenir à nouveau dans ce conflit qui dure depuis longtemps avant qu'il ne prenne des proportions incontrôlables.

252. Depuis quelque temps déjà, la région de l'Amérique centrale est témoin de désordres et de violences qui ne font qu'empirer.

253. Le Gouvernement du Libéria a toujours respecté, et continuera de respecter, le principe du règlement pacifique des différends. Même si des divergences considérables entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni à propos de la question des îles Falkland subsistent encore, nous insistons pour que se poursuivent les importantes négociations visant à résoudre ce différend de manière pacifique.

254. Il est une autre question tenace dont la solution exigerait la volonté commune de l'Organisation, la question de Corée. Mon gouvernement s'est toujours prononcé en faveur de la nécessité de la reprise de négociations directes entre le Sud et le Nord. Selon nous, de telles négociations devraient faire disparaître l'inimitié et la méfiance et promouvoir la réconciliation et la réunification des deux parties. Nous espérons donc que l'une et l'autre vont, en quelque sorte, enterrer la hache de guerre et reprendre des négociations franches pour parvenir à ces objectifs importants.

255. On reconnaît généralement que la course aux armements absorbe une part disproportionnée des maigres ressources de notre planète et que cela ne fait qu'empirer. Elle utilise la plupart de nos plus grands talents scientifiques à des fins stériles et destructrices.

256. En dépit du danger et du gaspillage que représente la course aux armements, les Etats du monde ont continué d'accumuler les armements à un rythme alarmant, ce qui indique nettement qu'aucun Etat n'est disposé à désarmer s'il a l'impression que sa sécurité n'est pas garantie. Chaque année, les deux puissances nucléaires semblent fabriquer de nouvelles armes destinées à semer la mort de manière encore plus sûre et qui, une fois adoptées par leurs forces armées, exigent immédiatement de l'autre partie un effort équivalent.

257. Tout en nous prononçant pour l'arrêt de la course aux armements, nous tenons à signaler qu'il faut d'urgence trouver une solution à la question de la sécurité, éliminant ainsi la nécessité de cette augmentation croissante des dépenses militaires et de la rivalité entre Etats.

258. Nous pensons que la sécurité ne peut être assurée qu'en respectant les principes de la Charte des Nations Unies et que ce n'est que grâce à la bonne volonté de toutes les nations, associée à une confiance mutuelle, à la compréhension et à la coopération, que nous pourrions parvenir à la stabilité internationale et à la sécurité dont notre monde a un besoin si urgent.

259. Il est donc intéressant de prendre note des réponses du président Tchernenko aux questions qui lui ont été posées au cours d'une interview récente et de la réaction du Gouvernement des Etats-Unis. Nous sentons, dans les réponses du président Tchernenko, malgré la rhétorique, qu'il est prêt à négocier un désarmement complet. Nous sommes enclins à penser que le dirigeant soviétique a exprimé la volonté de son gouvernement de procéder à des entretiens honnêtes et sérieux avec le Gouvernement des Etats-Unis. Je voudrais citer un paragraphe particulier de la réponse du président Tchernenko :

“Je voudrais réaffirmer en toute certitude que nous sommes prêts au dialogue, à des entretiens honnêtes et sérieux visant à parvenir à un accord qui tienne compte des intérêts de sécurité de tous les pays et de tous les peuples.”

260. Nous avons également pris note de la réaction des Etats-Unis, à savoir qu'ils recherchent sérieusement un accord avec les Russes, qu'ils se félicitent de la déclaration du président Tchernenko et qu'ils sont prêts à reprendre les négociations de Genève. Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt l'allocution prononcée par le président Reagan devant l'Assemblée générale, le 24 septembre [4^e séance], dans laquelle, à propos des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, il a parlé des entretiens approfondis que devaient avoir, le mercredi 26 septembre, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Shultz, et le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko.

261. Dans la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée générale, le 27 septembre [10^e séance], le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a souligné que l'Union soviétique était prête à coopérer avec tous les Etats disposés à contribuer au relâchement des tensions internationales en adoptant des mesures pratiques et en créant un climat de confiance dans le monde afin de renforcer les fondements de la paix.

262. Nous clamons bien haut la nécessité de ne pas placer d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, de mettre fin à la course aux armements et de cesser d'accroître les arsenaux. Nous voulons le désarmement. Nous appuyons donc ce qui semble être une position raisonnablement proche entre les deux parties bien que l'approche puisse sembler divergente; et nous leur demandons d'aller de l'avant dans cette tâche très importante en traduisant leurs déclarations en mesures réelles de désarmement. Nous suivons de près et avec grand espoir les résultats des assurances données par les deux parties.

263. La gravité de la crise économique mondiale peut être déterminée par le fait qu'elle touche toutes les nations du monde, riches ou pauvres, développées ou en développement, grandes ou petites; nous avons tous été touchés d'une manière ou d'une autre. Dans les pays développés, nous avons vu le chaos que la crise a créé. Dans les sociétés en développement, aux économies vulnérables, elle a entraîné d'énormes déficits de balance des paiements, le fardeau d'une dette croissante et la détérioration des termes de l'échange due à la chute catastrophique des prix des matières premières et à l'augmentation importante des prix des produits importés.

264. La crise a donné des dimensions nouvelles au débat sur le développement mondial. On prend conscience du fait que le sort des pays développés et celui des pays en développement sont liés par la crise. J'espère que le seul élément positif de cette crise aura été que les pays industrialisés ont compris que la prospérité des pays en développement est indispensable à leur propre survie économique.

265. La menace de cessation de paiement par les pays en développement débiteurs et ses conséquences pour le système financier et bancaire international a souligné de façon inquiétante le caractère inapproprié du système économique mondial actuel et le danger inhérent qu'il représente. Bien que prêteurs et emprunteurs se soient efforcés d'éviter cette cessation de paiement, leurs efforts n'ont abouti qu'à des opérations de secours à court terme, n'offrant qu'une aide provisoire.

266. Alors que différents remèdes ont été suggérés pour combattre la crise de la dette, nous pensons qu'une politique concertée entre les débiteurs, les crédeurs et les institutions financières internationales représente la meilleure façon de remédier à la crise. Des mesures à long terme exigent que l'on modifie les objectifs et que l'on augmente les ressources des institutions multilatérales qui s'occupent de questions financières et de développement; il faut modifier également le cadre du système bancaire commercial.

267. Il est particulièrement important qu'une expansion économique coordonnée dans les pays industrialisés s'accompagne de taux d'intérêt peu élevés et d'une diminution des restrictions commerciales afin de contribuer à la reprise économique et de soulager les nations endettées.

268. Afin de renverser les transferts de ressources considérables des pays en développement vers le monde industrialisé et donc d'améliorer les possibilités économiques des pays en développement, notamment des pays africains, les institutions financières et les pays industrialisés devraient effacer les dettes anciennes et transformer en assistance certains des prêts qui ont été reportés à plus d'une reprise. Un tel geste moral de la part des crédeurs réduirait le fardeau de la dette de certains pays en développement et améliorerait leurs perspectives de reprise économique.

269. L'ampleur de la crise de l'économie mondiale fait une obligation d'en appeler à notre volonté politique et de faire les efforts concertés indispensables pour lancer les négociations en vue de réformer et restructurer sans retard l'ordre économique actuel. Nous sommes convaincus que cette façon d'agir représenterait un pas très important vers la réalisation d'une économie mondiale plus ordonnée et équitable, tout en encourageant une plus grande coopération entre les nations.

270. La situation économique en Afrique est critique et précaire; elle fait peser une grave menace sur le bien-être social et politique de nos peuples. Il est exact que la situation économique mondiale touche tous les pays en développement, mais ses effets sur l'Afrique subsaharienne sont énormes. Les pays de cette région continuent d'enregistrer des taux de croissance négatifs et leurs recettes d'exportation continuent de baisser.

M. Lusaka (Zambie) reprend la présidence.

271. Nous reconnaissons que le développement de l'Afrique est notre responsabilité première, tel que stipulé dans le Plan d'action de Lagos⁷, mais les efforts concertés de la communauté internationale et des pays donateurs, qui ont l'énorme capacité de renverser la situation économique critique, complèmenteront les efforts nationaux des gouvernements africains en renversant la tendance négative de leurs économies.

272. Le peuple du Libéria appuie entièrement l'initiative du Secrétaire général concernant la situation économique et sociale critique en Afrique. Nous tenons à le remercier de ses efforts et le prions de les poursuivre pour faire de la situation économique en Afrique une question prioritaire qui, pour s'améliorer, exige l'appui moral et politique de la communauté internationale et des pays donateurs.

273. Nous nous félicitons du plan de la Banque mondiale d'aider les pays africains subsahariens, malgré le manque d'annonces de contributions importantes pour arriver aux deux milliards de dollars dont la Banque a besoin pour appliquer son programme. Les efforts faits par la Banque pour mettre en relief le malaise économique des pays africains mérite le plein appui de tous les vrais amis de l'Afrique. Nous demandons aux pays industrialisés et aux pays en développement qui ont la capacité de le faire d'annoncer des contributions au programme de la Banque pour améliorer la situation économique de l'Afrique.

274. Le Gouvernement du Libéria voudrait remercier à présent tous les Etats amis et toutes les organisations internationales qui ont participé à la table ronde qui s'est tenue à Berne, en octobre 1983. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur votre compréhension et votre assistance afin de surmonter cette crise difficile de notre vie nationale. Nous voulons également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général et à tous ceux qui, dans le système des Nations Unies, ont travaillé aussi inlassablement pour permettre la réunion de cette conférence.

275. Tout à l'heure, j'ai parlé des différents résultats atteints dans la recherche de la concorde internationale et en particulier de l'évolution des institutions permanentes de paix et le développement des principes et des règles gérant la conduite des Etats. Je voudrais terminer mon intervention en insistant sur la gravité de notre tâche actuelle.

276. Chaque fois que l'Assemblée générale s'est réunie au cours des 38 dernières années, des espoirs sont nés de voir l'Organisation internationale capable d'examiner avec succès certains des principaux problèmes qui gênent la lutte de l'homme pour le progrès et le développement. Des discours pleins d'espoirs et de promesses sont rédigés en phrases triomphantes; des résolutions sont adoptées puis oubliées; ensuite, les délégations rentrent auprès de leurs gouvernements et recommencent à nouveau à faire ce qu'elles font le mieux, c'est-à-dire agir dans l'intérêt suprême de chaque pays pris individuellement, qu'il s'agisse de préparer la guerre, d'augmenter le taux d'intérêt, de provoquer une vague de réfugiés qui inonde le territoire d'un autre pays, ou autre chose.

277. Cette année, l'Assemblée générale se réunit pour la trente-neuvième fois en session ordinaire.

Celle-ci se tient au moment où les deux grandes puissances se parlent à peine et sous la menace d'un nuage nucléaire, l'Est et l'Ouest se regardant l'un et l'autre par-dessus une barrière d'armes nucléaires. Elle se réunit à une époque de l'histoire mondiale où les pauvres nations — et elles sont bien nombreuses — sont plus pauvres et où les menaces de souffrances humaines dues à la famine, à la sécheresse et à l'oppression non seulement s'étendent mais deviennent incontrôlables.

278. En résumé, les Nations Unies ont des choses sérieuses à discuter cette année. Mais ce n'est pas tout. Les Nations Unies doivent être prêtes à s'attaquer résolument aux problèmes de l'humanité. Elles doivent décider de prendre des mesures positives en vue de ralentir la course aux armements, de combler le fossé de la pauvreté, de limiter le commerce si lucratif des armes, dont les objectifs s'opposent à celui même pour lequel l'Organisation a été créée : préserver les générations à venir du fléau de la guerre. Les Nations Unies doivent restaurer la foi des peuples dans leurs idéaux, dans leurs objectifs et dans leur capacité fonctionnelle.

279. Aujourd'hui, la nouvelle génération réclame ces Nations Unies qui ont un jour eu le courage d'aider à résoudre le problème de la péninsule coréenne, qui se sont opposées à la partition du Congo dans les années 60, qui ont voté pour la création d'Etats nouveaux, qui ont aidé à la libération d'un grand nombre d'Etats africains. Les Nations Unies devraient s'armer de cette ténacité pour aborder les problèmes brûlants de l'humanité et pour protéger le monde contre les crises.

280. Au cours des premiers jours de la vie de l'Organisation internationale, les Nations Unies ont adopté à Bretton Woods une décision qui a donné naissance à l'ordre économique mondial actuel. S'il semble aujourd'hui que Bretton Woods ne serve plus les meilleurs intérêts de l'ordre économique de l'humanité, nous pensons que les Nations Unies, en tant que force morale, devraient faire pression sur les puissances économiques afin que l'on procède à une reconstruction d'un ordre économique conforme aux demandes de notre temps.

281. En juin de cette année, les forces alliées d'Europe et des Etats-Unis ont célébré le quarantième anniversaire du débarquement en Europe, événement qui, l'histoire nous l'enseigne, a constitué le grand tournant de la deuxième guerre mondiale. L'an prochain, les Nations Unies célébreront leur quarantième anniversaire en tant que pierre angulaire de la paix et du progrès. Mais avant que cette commémoration ait lieu, il faut rendre l'espoir à l'humanité en diminuant les tensions et en faisant jouer un rôle plus positif aux deux superpuissances dans le maintien d'un ordre mondial fondé sur la paix et l'harmonie, en s'appuyant non pas sur la polémique ou une rhétorique inflexible, non pas sur l'accumulation des armements, mais sur des propositions constructives et sur des efforts communs pour répondre aux problèmes du jour.

282. Si la présente session de l'Assemblée générale pouvait adopter quelques mesures positives dans une direction qui amènerait les grandes puissances à se rendre compte de leur rôle et à travailler ensemble pour aboutir progressivement à la paix mondiale, les Nations Unies auraient accompli bien

plus que toutes ses résolutions ne l'ont jamais fait depuis le premier jour.

283. Je sais que les nations du tiers monde, qui constituent une partie très importante de l'Organisation internationale, se sont engagées, cette année encore, à s'attaquer à cette tâche si importante. J'espère que toutes les nations de cette famille ont pris le même engagement.

284. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle qu'en vertu de la décision 34/401 la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse sur tout point de l'ordre du jour à une séance donnée doit être limitée à 10 minutes et celle de la seconde intervention à 5 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

285. M. ALATAS (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec un profond regret, voire avec un certain étonnement, que ma délégation a pris note des remarques du Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée sur les relations entre l'Indonésie et son pays dans une déclaration faite à l'Assemblée voilà deux jours [15^e séance].

286. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est le voisin immédiat de l'Indonésie à l'Est. Nos deux pays ont en commun une frontière terrestre de 600 miles qui passe par l'un des terrains les plus difficiles du monde, tandis que les habitants de chaque côté de la frontière sont traditionnellement liés par les coutumes et la parenté. Cependant, grâce à l'ampleur de vues et à la bonne volonté des deux gouvernements, une étroite coopération a été instituée et des arrangements ont été pris sur une vaste gamme de questions frontalières communes dès l'accession de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à l'indépendance en 1975. Je citerai l'Accord fondamental global sur les arrangements relatifs aux frontières signé en 1979 et qui est maintenant en révision pour être mis à jour.

287. L'Indonésie a toujours scrupuleusement respecté ces arrangements relatifs aux frontières et notre politique constante a été de respecter les nombreux accords frontaliers aussi bien terrestres que maritimes avec tous nos voisins du sud, du nord et de l'ouest de notre territoire national. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats est un des éléments fondamentaux de notre politique étrangère.

288. Nous avons par conséquent été douloureusement surpris d'entendre le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée nous accuser d'avoir délibérément violé la souveraineté territoriale de son pays. A l'appui de cette grave accusation, le Ministre, dans sa déclaration, s'est référé à certains événements et incidents dont nous pensions qu'ils avaient été résolus depuis longtemps et réglés entre nos deux gouvernements.

289. A propos de la prétendue intrusion d'un avion militaire indonésien dans l'espace aérien de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en mars de cette année, mon gouvernement a donné, aussi bien publiquement que par la voie diplomatique, un compte-rendu complet de ce qui s'est passé en réalité au cours de l'opération de recherche d'un avion missionnaire perdu. A aucun moment, un avion indonésien n'a pénétré

dans le territoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme le prétend une certaine presse habituellement partielle et hostile d'un autre pays voisin, qui est à l'origine de ces accusations.

290. D'autre part, à la suite d'une enquête menée par mon gouvernement, aucune preuve n'a pu être faite de la participation quelconque d'unités armées indonésiennes au cours d'un autre incident de frontière prétendu qui aurait eu lieu dans le village du Suwampa ou dans ses environs.

291. Dans le cas où réellement une intrusion non voulue s'est produite, comme lors de la construction de la route dans la partie orientale de l'Irian Jaya, le long de la frontière commune, l'Indonésie a rapidement reconnu son erreur, l'a corrigée et est même allée jusqu'à présenter des excuses publiques.

292. Bref, à chaque fois que des irritations ou des malentendus ont menacé de gêner les relations amicales entre nos deux pays, mon gouvernement a constamment cherché à les résoudre dans un esprit de bonne volonté, de coopération et de respect mutuel. En outre, en répondant à certains incidents et situations qui étaient manifestement nuisibles et contraires aux intérêts de l'Indonésie, nous nous sommes toujours efforcés de manifester le maximum de modération et de compréhension, en renonçant à faire des protestations publiques et en préférant la diplomatie tranquille par les voies bilatérales établies.

293. Lorsque l'avion missionnaire indonésien dont il a été question plus tôt a été attaqué, plusieurs de ses passagers indonésiens ont été tués brutalement et deux autres passagers, dont le pilote suisse, ont été entraînés de force dans le territoire de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais l'Indonésie a dû accepter les explications du gouvernement de ce pays qui a dit qu'il ne se considérait aucunement concerné par cet incident et que par conséquent sa capacité d'intervenir était limitée.

294. Devant les incidents frontaliers constants, le harcèlement et la subversion contre sa population frontalière provenant d'éléments séparatistes qui continuent à trouver refuge en territoire de Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'Indonésie a montré une très grande modération malgré l'engagement commun pris dans l'accord fondamental de 1979 de ne pas permettre que nos régions frontalières respectives soient utilisées comme "sanctuaire, point de départ, base ou terrain d'activités illégales contre l'autre pays".

295. Au sujet de l'afflux soudain d'un grand nombre d'Indonésiens traversant la frontière pour aller en Papouasie-Nouvelle-Guinée, auquel a fait référence le Ministre des affaires étrangères, il s'agit effectivement d'un problème grave auquel les deux gouvernements sont confrontés. L'Indonésie ne doute pas que ce flot sans précédent résulte directement de rumeurs provocatrices lancées par les mêmes éléments séparatistes qui ont trouvé dans les habitants des villages frontaliers des proies faciles pour leurs provocations séditeuses. Quoi qu'il en soit, mon gouvernement coopère pleinement avec le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée afin de permettre le retour rapide et ordonné de ceux qui ont ainsi traversé la frontière. A cette fin, nous avons convenu d'un cadre de principes qui régiront le processus du retour de ces personnes, avec des assurances explicites quant

à leur sûreté, leur bien-être et leur réintégration. Nous apportons aussi une contribution matérielle pour améliorer leur situation désespérée — ils sont dans des camps temporaires —, qui a déjà provoqué le décès de quelque 90 personnes. Nous nous sommes félicités de l'assistance humanitaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à cet égard mais nous ne voyons aucune raison pour que le Haut Commissariat contrôle également le retour et la réinsertion en Indonésie de ces personnes puisque nous avons déjà convenu de permettre aux fonctionnaires de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de le faire. Nous croyons que ce problème pourra être réglé au mieux grâce aux dispositions bilatérales qui sont déjà en place et acceptées. Nous regrettons par conséquent que notre sentiment d'indépendance et de dignité pour résoudre les problèmes nous-mêmes sans demander la participation du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui n'a déjà que trop à faire, ait été mal interprété par le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

296. Il est clair que les problèmes qui sont apparus ont été ou sont en train d'être résolus amicalement entre nos deux gouvernements, comme il se doit entre voisins réellement intéressés à maintenir des relations d'amitié et de coopération mutuelle. Nous ne comprenons donc vraiment pas pourquoi le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a cru devoir faire ces insinuations dans sa déclaration.

297. Malgré tout ce qui se produit, l'Indonésie continuera d'être guidée dans ses actes par l'esprit de bonne volonté, d'accommodement et de modération qui a toujours caractérisé ses rapports avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous ne voulons rien d'autre qu'une amitié véritable avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée, notre voisin le plus proche à l'Est. Nous n'avons pas intérêt et nous ne cherchons pas à nous ingérer dans les affaires intérieures ou dans le développement national de ce pays. Compte tenu des observations faites par le Ministre des affaires étrangères de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, on peut être amené à se demander si son gouvernement est vraiment animé d'un même esprit. Nous attendrons la réponse à cette question, comme toujours, avec patience et en toute sérénité.

298. M. MARTÍNEZ-GUTIÉRREZ (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : Certaines assertions ont été prononcées ce matin par le représentant de Cuba au cours du débat général [18^e séance]. Le Gouvernement d'El Salvador les rejette d'autant plus que ce qu'a dit Cuba ne fait que confirmer sa politique d'intervention consistant à appuyer les éléments de gauche qui sont en armes.

299. M. BLANCO (Uruguay) [*interprétation de l'espagnol*] : La délégation de Cuba a fait référence à l'Uruguay. Il est ironique que cette délégation prétende s'attribuer une qualité d'arbitre afin d'établir un jugement en matière de liberté et de démocratie. Il est tout aussi paradoxal que de telles affirmations mettent en cause les idéaux de l'Organisation.

300. On peut souhaiter qu'un jour, le noble peuple cubain pourra enfin retrouver sa liberté et assumer lui-même la direction de son propre destin. L'Uruguay, comme cela a été annoncé, et conformément à ses traditions démocratiques, s'apprête à tenir des élections générales le mois prochain dans un climat de

dignité, de liberté et de plein exercice de sa souveraineté politique.

301. M. LOHIA (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : La délégation de la Papouasie-Nouvelle-Guinée se réserve la possibilité d'exercer plus tard son droit de réponse aux observations qui viennent d'être faites par le représentant de l'Indonésie.

302. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine a demandé à être autorisé à répondre à une déclaration faite par l'un des orateurs dans le débat général. J'ai l'intention de lui permettre de le faire conformément à la résolution 3237 (XXIV) du 22 novembre 1974.

303. M. MANSOUR (Organisation de libération de la Palestine) [*interprétation de l'arabe*] : Puisque c'est la première fois que la délégation de l'OLP prend la parole en cette présente session, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée.

304. Ce matin [*18^e séance*] nous avons entendu un flot de paroles de la part du ministre sioniste Shamir au sujet du terrorisme, de la paix et de la faim dans le monde. Nous voudrions aborder ici, très brièvement, deux questions : la question du terrorisme et la question de la paix dans notre région.

305. Le Ministre sioniste est la dernière personne habilitée à parler du terrorisme puisqu'il est personnellement, ainsi que son parti, bien connu de nous et du monde entier pour ses activités terroristes passées et présentes. Le massacre haineux de Deir Yassin et la destruction de l'Hôtel du roi David, à Jérusalem, dont l'explosion a tué de nombreuses personnes y compris le comte Bernadotte, médiateur des Nations Unies pour la Palestine, actes de terrorisme qui ont eu lieu dans les années 40, ne sont que quelques exemples des diverses activités terroristes que les deux terroristes notoires, Shamir et Begin, ont personnellement dirigées. Le Gouvernement britannique de l'époque avait été jusqu'à offrir une récompense de 10 000 livres sterling à toute personne qui fournirait des renseignements susceptibles de mener à l'arrestation de ces deux terroristes internationaux.

306. Je ne veux pas parler du terrorisme officiel perpétré par le Gouvernement sioniste sous la direction du parti Likoud, qui a organisé officiellement les actes terroristes les plus barbares pendant trois mois au cours de l'été 1982 dans le sud du Liban, dans la vallée de la Bekaa, dans les montagnes et à Beyrouth. Ces agissements ont amené la guerre, la destruction de nombreux camps de réfugiés palestiniens et de villes et villages entiers du Liban, ainsi que le déplacement et l'assassinat de tous leurs habitants, y compris les massacres bien connus de Sabra et Chatila pour lesquels la justice sioniste elle-même a attribué la responsabilité à Begin et Sharon. Ce ne sont là que quelques exemples des actions des professionnels sionistes du terrorisme menés par les dirigeants d'Israël. Pouvons-nous accorder la moindre crédibilité aux propos du terroriste Shamir lorsqu'il parle de terrorisme et ne devons-nous pas plutôt nous en tenir aux actes et à l'histoire de son gouvernement en ce qui concerne le terrorisme contre notre peuple ?

307. Depuis que le gouvernement Likoud — celui du terroriste Shamir — a pris le pouvoir en Israël en 1977, il a pratiqué la politique du bâton contre les Palestiniens dans les territoires occupés et intensifié la politique de colonies de peuplement. Cela a renforcé les colons sionistes dans la région qui ont mis en place des milices spéciales de sécurité et exercé, en tant que colons et mouvements politiques et terroristes extrémistes, toutes sortes de pressions sur le Gouvernement israélien pour qu'il les autorise à élargir leur champ d'activités et à exercer une répression contre les citoyens arabes. Ils voulaient constituer une armée terroriste de réserve chargée de mettre en œuvre la politique officielle du bâton et en réaliser les objectifs, ce que l'armée d'occupation a été incapable de faire en dépit de son comportement arbitraire et inhumain, à cause de l'opposition nationale résolue des Arabes palestiniens dans les territoires occupés.

308. Cela a conduit le Gouvernement israélien à pratiquer, protéger et entretenir le terrorisme et à créer un climat favorable en encourageant et en organisant le terrorisme et en fournissant tous les moyens nécessaires pour développer et diriger ses actions afin de consolider et perpétuer la politique de colonies de peuplement. C'est la base et l'essence de sa politique qui vise à terroriser, intimider et chasser autant de citoyens arabes que possible dans les territoires occupés pour semer le mécontentement, les forcer à se soumettre, renforcer les politiques de colonisation et de colonies de peuplement et annexer la bande de Gaza et de la Rive occidentale.

309. Les enquêtes et interrogatoires divers de quelques membres de l'organisation terroriste secrète que le gouvernement Likoud a été obligé d'arrêter — et dont il a essayé de garder secrets l'identité et les activités — ont mis en évidence le fait que bon nombre d'entre eux étaient des officiers de haut rang dans l'armée et la police et des fonctionnaires civils qui avaient des liens étroits avec des ministres et d'autres membres de la Knesset, sous le gouvernement Likoud de l'époque. Ceux-ci ont usé de leur influence pour libérer beaucoup de ces terroristes qui avaient été arrêtés, bien que leur culpabilité ne fasse aucun doute. Cela montre que le Gouvernement israélien et ses différents services à différents niveaux sont impliqués dans les activités terroristes contre les Arabes. Vu les résultats des dernières élections israéliennes qui ont confirmé la montée des tendances extrémistes et fascistes de droite, il est clair que l'on peut s'attendre dans les zones occupées à une nouvelle phase du terrorisme sioniste organisé.

310. Le monde sait fort bien qui fait obstacle à une paix juste dans notre région. En décembre dernier, la communauté mondiale a adopté, dans cette même salle, une résolution historique, la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale, qui demande la convocation d'une Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient à laquelle prendraient part toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien.

311. Je voudrais rappeler au ministre sioniste et à tous ceux, qui contrairement à l'OLP, versent des larmes de crocodile sur le sort du peuple palestinien que notre peuple proclame et continue de proclamer chaque jour, par l'intermédiaire de ses dirigeants dans les territoires occupés et à l'extérieur, même ceux qui

sont derrière les barreaux des prisons des néo-nazis et les combattants prisonniers qui font grève à Naplouse — dont le message au Secrétaire général et aux délégations des Nations Unies a été distribué en tant que document des Nations Unies [voir A/39/548, appendice] — que le seul représentant de notre peuple est l'OLP.

312. La résolution de l'Assemblée générale que j'ai mentionnée est le reflet de l'opinion de la majorité écrasante des peuples du monde et non pas simplement d'un seul Etat. Jusqu'à présent Israël et son maître, les Etats-Unis, ont refusé de respecter les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et la volonté de la communauté internationale.

313. Le monde, en général, réalise qu'Israël n'est pas un pays épris de paix et ne se dirige pas vers la voie de la paix. Shamir et tous les dirigeants israéliens font semblant de vouloir la paix pour leurrer le monde quant à la vraie nature de leurs politiques et de leurs actions, qui vont à l'encontre de la paix dans notre région. Ceux qui recherchent vraiment la paix doivent comprendre que le chemin menant à la paix est évident et a été tracé par les Nations Unies dans leurs résolutions. Il suffit à Israël et aux Etats-Unis de respecter la volonté internationale.

314. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je suis navré d'avoir à interrompre l'orateur, mais la période de 10 minutes est écoulée. Je lui demanderai,

par conséquent, de bien vouloir terminer son intervention.

315. M. MANSOUR (Organisation de libération de la Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Les professionnels sionistes du terrorisme, avec à leur tête Shamir et Sharon, ne sont pas habilités à donner des leçons sur la paix aux représentants du monde, en particulier à ceux qui ont lutté contre l'impérialisme, le colonialisme et l'agression, et aux héros des mouvements de libération nationale.

La séance est levée à 19 heures.

NOTES

¹ Pour le texte, voir résolution 38/40, par. 1.

² Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification* (A/CONF.74/36), chap. I.

³ Voir A/38/707, annexe, par. 10.

⁴ Accord tendant à régler le différend relatif à la frontière entre le Venezuela et la Guyane britannique (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 561, n° 8192).

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-neuvième année, Supplément de juillet, août et septembre 1985*, document S/16732.

⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27* (A/27/27), annexe I.

⁷ Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique (A/S-11/14, annexe I).

ANNEXE 69

**NATIONS UNIES, DOCUMENTS OFFICIELS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CINQUANTE
ET UNIÈME SESSION, 19^E SÉANCE, POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR,
DOC. A/51/PV.19 (2 OCTOBRE 1996)**



Assemblée générale

Cinquante et unième session

19^e séance plénière

Mercredi 2 octobre 1996, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 119 de l'ordre du jour (*suite*)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/51/366/Add.2)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre figurant dans le document A/51/366/Add.2, le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la publication de ses communications des 17 et 20 septembre 1996, la Guinée équatoriale a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Qatar, S. E. le Cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jabr Al-Thani.

M. Al-Thani (Qatar) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que vous dirigerez les travaux de cette session de façon fructueuse. Je ne peux manquer de rendre hommage à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui a dirigé avec succès la cinquantième session historique de l'Assemblée générale. Je voudrais exprimer également notre gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour les efforts inlassables qu'il accomplit au service des objectifs des Nations Unies afin de promouvoir la paix et la sécurité internationales et de réaliser les nobles idéaux de l'ONU.

Les pronostics optimistes de l'après-guerre froide se sont nettement estompés ces dernières années, le monde ayant été en butte à une série de conflits internes, par suite de l'extrémisme ethnique et nationaliste qui a menacé l'existence même de certains États. De même, le monde a dû faire face à de nombreux problèmes importants, tels les migrations massives, les flux de réfugiés, la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles, accompagnés de rapides changements politiques et économiques dont on n'a pas encore vu la fin. Nous nous trouvons dans une période intérimaire au cours de laquelle les relations internationales prendront une nouvelle forme et l'ordre international auquel le monde aspire sera établi. Une vision complète de cet ordre, de ses règles et ses tendances, ne s'est

pas encore concrétisée. Nous devons tous oeuvrer en vue de créer un ordre mondial nouveau, où le système du double critère n'existera plus et où on traitera des questions essentielles et des difficultés qu'elles engendrent de manière rationnelle et avec une vue d'ensemble juste et globale.

Le rôle vital et effectif joué par l'Organisation des Nations Unies dans les questions internationales et dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, rôle dont l'importance ne peut être niée, méconnue ou sous-estimée dans l'établissement des règles et principes du nouvel ordre mondial, requiert une réforme sérieuse de l'Organisation si nous voulons réaliser les objectifs désirés. La réforme doit commencer avec la revigoration de l'Assemblée générale pour permettre à celle-ci d'agir efficacement d'une façon qui améliorerait sa crédibilité aux yeux de l'opinion publique mondiale.

Nous avons mentionné auparavant la nécessité de réformer le Conseil de sécurité et d'augmenter son efficacité, par une représentation élargie qui refléterait la nouvelle situation politique, économique et géographique de certains États, et de manière à ce qu'il puisse mieux réaliser les nouvelles données internationales et d'être mieux en mesure d'assumer ses lourdes responsabilités.

La tâche de maintenir la paix et la sécurité internationales est particulièrement importante à une époque de changements internationaux. La communauté internationale doit se préparer à déployer des mesures préventives rapides puisque telle est la meilleure façon d'éviter le déclenchement et l'explosion des conflits, plutôt que d'avoir recours à des mesures politiques et militaires pour y mettre fin, ce qui ne peut aboutir souvent qu'à des solutions incomplètes et injustes. En conséquence, il est important de réaffirmer le rôle vital et effectif que pourraient jouer les organisations régionales dans le contexte du maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Il est nécessaire de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de l'unité africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique, qui peuvent jouer un grand rôle en matière de diplomatie préventive et d'avertissement rapide, ainsi que dans le règlement pacifique des conflits entre les États membres.

La question du désarmement est essentielle en terme de création d'une paix et d'une sécurité internationales. Elle

ne peut être résolue qu'en freinant parallèlement la course aux armements et notamment la course aux armes de destruction massive. Nous estimons que la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) exige un soutien plus grand et une ratification par tous les États afin de donner au Traité un caractère universel. L'État du Qatar réaffirme la nécessité pour Israël d'adhérer au TNP et de placer ses installations nucléaires sous le système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que mesure initiale préliminaire à la création d'un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive. Son adhésion contribuerait à l'instauration de la stabilité et d'une sécurité égale et équilibrée dans cette région importante du monde. Le Qatar estime également que la ratification par Israël du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires serait un pas essentiel dans cette direction.

L'État du Qatar, sur la base de la sage approche de S. A. R. le Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani, réaffirme ses engagements régionaux et internationaux et s'engage à travailler avec les organisations internationales et régionales pour la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous associons à nos frères du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et à d'autres États amis dans le renforcement de la sécurité et la stabilité dans la région du Golfe, qui est d'une importance vitale pour l'ensemble du monde. Nous déployons des efforts positifs dans ce but, en établissant des relations bonnes et constructives avec tous les États de la région, sur la base du bon voisinage, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires internes d'autrui, du respect de la légitimité et du règlement pacifique des conflits à travers le dialogue, la médiation ou le recours à l'arbitrage de la Cour internationale de Justice.

Partant de ce principe, nous appuyons l'idée de recourir à l'un des moyens pacifiques mentionnés ci-dessus pour régler le conflit entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran à propos des îles d'Abou Moussa, la Petite Tumb et la Grande Tumb. Nous avons exprimé notre grande satisfaction au sujet de l'accord signé le mois dernier à Paris, entre la République du Yémen et l'Érythrée sur le règlement du conflit relatif à la grande Honeiche par le biais de l'arbitrage international, ce qui constitue un important pas dans la voie d'une solution pacifique conforme à la Charte des Nations Unies et au droit international, qui servira la sécurité et la stabilité de la région de la mer Rouge, favorisera les relations bilatérales, le bon voisinage et les intérêts communs entre ces deux pays et confortera la paix et la sécurité internationales. Parallèlement, nous voudrions exprimer notre profonde reconnaissance au

Gouvernement français ami pour les efforts qu'il a déployés en vue de résoudre ce conflit de façon pacifique.

L'État du Qatar a exprimé ses sentiments fraternels et sa sympathie au peuple d'Iraq, qui vit dans des conditions extrêmement difficiles en raison des sanctions qui lui ont été imposées. De ce fait, nous avons accueilli avec satisfaction l'accord pétrole contre vivres entre l'Iraq et l'Organisation des Nations Unies au sujet de l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité, puisque ce dispositif contribuera à atténuer la souffrance du peuple iraquien frère et permettra de répondre à ses besoins en matière de vivres et de médicaments. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies à créer les conditions appropriées à l'application de cette résolution.

Nous voudrions également réaffirmer notre attachement à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Iraq, ainsi qu'à la non-ingérence dans ses affaires intérieures. Parallèlement, l'Iraq n'en est pas moins tenu d'appliquer toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, lesquelles doivent demeurer dans le cadre de la légitimité internationale et correspondre aux normes du droit international.

Nous exprimons notre grave préoccupation au sujet des souffrances endurées par le peuple libyen consécutives aux sanctions qui lui sont imposées. À cet égard, nous nous associons aux nombreux autres États Membres concernant l'approche suivie dans l'imposition des sanctions, et nous appelons à la création d'un minimum de garanties nécessaires pour une application uniforme et équitable des sanctions, leur imposition et leur levée, de manière à réaliser l'équilibre entre les intérêts internationaux, d'une part, et, d'autre part, les souffrances des peuples soumis aux sanctions.

L'État du Qatar a oeuvré en vue de soutenir et de renforcer les efforts visant à une paix juste, complète et durable au Moyen-Orient. C'est ainsi qu'il a pris part à la Conférence au sommet du Caire en juin dernier, au cours de laquelle les dirigeants arabes ont réaffirmé que la paix exige un retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens occupés, y compris de la partie arabe de Jérusalem, conditions nécessaires à l'établissement par les Palestiniens de leur propre État indépendant ayant Jérusalem pour capitale, ainsi que le retrait total et inconditionnel des forces israéliennes du Golan syrien, du Sud-Liban et de la Békaa ouest jusqu'aux frontières libanaises internationalement reconnues, et ce, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1975) du Conseil de sécurité et en application du principe de l'échange de la terre contre la paix, accepté par les Arabes et par Israël comme base sérieuse et pratique pour réaliser la paix au Moyen-Orient.

Depuis cette tribune, nous appelons le nouveau Gouvernement israélien à continuer ses efforts en vue de garantir le succès du processus de paix au Moyen-Orient et de se référer en ce faisant aux résolutions des Nations Unies mentionnées ci-dessus, à l'autorité de la Conférence de Madrid et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix, ainsi, enfin, qu'aux accords déjà conclus entre toutes les parties. Nous espérons que le Gouvernement israélien reconsidérera sa position afin que le processus de paix atteigne ses objectifs : la création de mesures de confiance et des conditions favorables à une coopération entre les peuples de la région et l'établissement d'une paix juste et globale au Moyen-Orient.

Nous appelons les deux superpuissances qui ont parrainé le processus de paix et la communauté internationale dans son ensemble à faire des efforts complémentaires pour soutenir le processus de paix, à tenir leurs engagements et à fournir l'assistance politique et économique nécessaire au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne.

L'État du Qatar exprime sa profonde préoccupation de voir Israël continuer à s'appropriier les territoires palestiniens, à créer des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés et à y installer de nouveaux colons, en violation de la légalité internationale et de ses résolutions, des dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection de certaines personnes en temps de guerre et des dispositions adoptées à la Conférence de Madrid.

Ces activités de colonisation dans le Golan syrien, dans les territoires palestiniens occupés et notamment dans la Jérusalem arabe devraient cesser immédiatement, car elles constituent autant d'obstacles au processus de paix. L'État du Qatar rejette catégoriquement encore une fois toute tentative de modifier les caractéristiques démographiques de la ville arabe de Jérusalem et son statut légal, ainsi que son statut géographique et démographique antérieur au 4 janvier 1967. Nous demandons à la communauté internationale de garantir qu'Israël appliquera les résolutions de la légalité internationale relatives à Jérusalem, en particulier la résolution 252 (1968) du Conseil de sécurité, car l'instauration d'une paix complète et juste au Moyen-Orient ne peut être réalisée sans règlement de la question de Jérusalem et du problème des réfugiés palestiniens, à qui doit être reconnu le droit de rentrer dans leur pays, conformément à la légitimité internationale et aux résolutions de l'ONU.

Le Qatar, qui est attaché au processus d'instauration d'une paix juste et complète dans la région en tant qu'option stratégique, estime que la décision du Gouvernement

israélien d'ouvrir un tunnel sous la mosquée sainte Al-Aqsa est une agression contre la paix, et une violation et profanation des lieux de culte islamique ainsi qu'une provocation à l'égard des Arabes et des Musulmans du monde entier. Elle est contraire aux principes du processus de paix agréé par les Arabes et les Israéliens et constitue une violation de la quatrième Convention de Genève, outre qu'elle menace de torpiller le processus de paix et de replonger la région dans le tourbillon des tensions et de la violence.

De cette tribune, nous demandons aux parrains du processus de paix et à la communauté internationale d'intervenir en vue de mettre rapidement fin aux actions israéliennes contre les Palestiniens dans les territoires occupés, de façon à préserver les droits nationaux du peuple palestinien. Nous demandons également à toutes les parties de reprendre les négociations en vue d'appliquer tous les accords déjà convenus et de réactiver le processus de paix. L'État du Qatar espère que la réunion de Washington aboutira à des mesures concrètes, en premier à la fermeture permanente du tunnel et le retrait immédiat des forces israéliennes des zones palestiniennes.

La région du Moyen-Orient et le monde entier ont grandement souffert du terrorisme. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et appuyons les initiatives internationales pour lutter contre ce phénomène ainsi que les mesures visant à convoquer une conférence internationale pour en discuter les ramifications. Notre participation à la Conférence de Charm el-Cheikh est une preuve évidente de l'intérêt que nous portons à cette question. Dans le même temps, nous réaffirmons notre attachement au droit indéniable des peuples à la résistance à l'occupation et à l'agression, et réprouvons les tentatives visant à donner l'étiquette infamante de terrorisme, à la résistance nationale légitime à l'occupation.

Nous rendons hommage au peuple de Bosnie-Herzégovine, qui a défendu avec succès son entité et les nobles idéaux de liberté, de tolérance et de justice tout au long de quatre années d'agression et de génocide. Nous renouvelons notre appel à un engagement international envers l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et sa souveraineté à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Nous exhortons de même toutes les parties concernées à mettre intégralement en oeuvre les dispositions de l'Accord de Dayton et de s'efforcer de livrer les criminels de guerre à la justice.

L'État du Qatar se félicite de l'accord intervenu pour régler le conflit en Tchétchénie et mettre fin au massacre, et nous espérons que les parties concernées s'attacheront à

l'appliquer afin d'instaurer la sécurité et la stabilité dans cette région.

L'évolution de l'économie mondiale et les nouvelles perspectives qu'elle suscite augurent d'une ère nouvelle dans les relations commerciales internationales, à commencer par la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cependant, les économies fragiles de nombreux pays en développement et les moins avancés appellent des mesures plus efficaces de la part de la communauté internationale pour aider ces pays à développer et à relancer leur économie.

Il est donc important de réexaminer les questions du coût de l'armement et du règlement pacifique des conflits par le recours à la diplomatie préventive afin d'épargner les ressources matérielles et humaines. Les sommes ainsi économisées devraient être affectées à l'assistance aux pays en développement, pour soutenir leur économie et rehausser le niveau de vie de leurs citoyens. Il importe également que les pays riches augmentent leur aide aux pays en développement pour leur permettre de lutter contre la pauvreté et le sous-développement, et ce, afin de créer un ordre économique nouveau basé sur l'intégration et l'interdépendance, qui apporterait les solutions souhaitées aux problèmes dont souffre l'humanité.

La pauvreté, le sous-développement et la privation, les menaces de l'homme à l'environnement dans diverses régions du globe, la surpopulation de notre monde dans les sociétés pauvres surtout, les ressources naturelles restreintes, les peuples qui vivent en-dessous du minimum requis sont autant de questions qui se posent avec toujours plus d'acuité. Alors que, par opposition, des ressources énormes sont dilapidées en pure perte sans aider à combler le fossé entre les pays riches et les pays pauvres. La situation devient chaque jour plus grave et nous devons tous être conscients du fait qu'une solution à ces problèmes nécessite un nouvel examen des dépenses somptuaires par opposition à l'assistance humanitaire aux pays pauvres du monde entier, qui ne répond même pas aux nécessités vitales. Les pays avancés et les organisations internationales doivent assumer la responsabilité de rechercher des solutions appropriées à ces problèmes, pour améliorer l'économie de ces pays, rehausser le niveau de vie des peuples pauvres. Ils doivent veiller à ce que le nouvel ordre mondial ne soit pas la cause d'une indigence et de souffrances accrues dans les pays pauvres.

Nous réaffirmons notre confiance dans l'ONU et renouvelons notre soutien et appui à cette institution internationale unique, à qui revient la responsabilité de s'occuper

des problèmes politiques, économiques, sociaux et humanitaires graves et de leur trouver des solutions efficaces conformément aux principes et nobles idéaux de la Charte, en vue de la création d'un monde pacifique, sûr et prospère marqué par la coopération.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Uruguay, S. E. M. Álvaro Ramos.

M. Ramos (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Le terme «mondialisation», qui apparaît de nos jours si fréquemment dans tant de décisions, est peut-être le plus approprié pour décrire le système international qui prévaut dans la présente décennie et qui, sous l'influence d'une interdépendance croissante et étroite, devrait se perpétuer au cours du XXIe siècle. Il faut convenir que ce terme n'est pas suffisamment précis pour résumer la large et complexe gamme de phénomènes supranationaux qui sont apparus depuis 1989, année qui a marqué la fin de la guerre froide.

Il s'agit sans aucun doute d'un terme indiquant qu'aujourd'hui, la relation de cause à effet sur les plans économique et politique, voire culturel déborde plus que jamais les frontières traditionnelles des pays. L'interdépendance a atteint son niveau le plus élevé dans l'histoire : les marchés, les mouvements de capitaux, la recherche, la production ne coïncident pas avec la carte politique. Les chaînes industrielles de technologie avancée ignorent les frontières nationales à tel point qu'il est souvent très difficile de discerner l'origine d'un produit, étant donné que ses composants proviennent de sources très diverses. Les frontières politiques des États ne circonscrivent plus les phénomènes et les processus économiques productifs. Le réseau d'entreprises multinationales s'est tellement élargi qu'un quart du commerce mondial représente des opérations entre filiales de ces mêmes entreprises. Les banques centrales des pays plus développés ont des difficultés à contrôler les taux de change de leur monnaie ou à fixer les taux d'intérêt face aux fluctuations et à l'extrême rapidité des transactions électroniques internationales. Même la récente création de l'Organisation mondiale du commerce est considérée comme l'aboutissement institutionnel de cette tendance mondiale à la libéralisation commerciale des biens et des services et comme une force contribuant à l'interdépendance.

De ce fait, et sans préjuger de la vitesse à laquelle elle intervient dans les diverses régions du monde, la mondialisation semble être le signe qui caractérise la période de l'après-guerre froide : du rythme lent et posé des pays agraires au rythme vertigineux des pays à technologie avancée. C'est un phénomène de plus en plus déterminant de la prédominance d'un système d'échos et de résonnances

entre les nations, d'interactions en tous genres, qui, en théorie, devraient contribuer à la stabilité internationale, étant donné que selon la doctrine classique, les risques d'affrontement militaire s'atténuent à mesure que les nations deviennent plus dépendantes les unes des autres sur les plans économique et financier. Néanmoins, les événements récents ont démontré le contraire : de nouveaux foyers de tension et de conflit sont apparus sur la scène internationale, ainsi que de nouvelles formes non traditionnelles de violence et de criminalité qui nuisent à la paix mondiale et déstabilisent la coexistence au sein des sociétés démocratiques et entre elles.

Dans ce scénario de mondialisation et d'interdépendance, l'ONU serait dans des conditions idéales pour jouer un rôle actif et décisif. Sa composition universelle, sa structure favorable au rassemblement de pays aux niveaux de développement humain et de composition ethnique ou religieuse très divers, donnent à l'Organisation une capacité institutionnelle qui lui permet d'agir comme un pivot ou une caisse de résonance de toutes les préoccupations ou aspirations qui vont bien au-delà du niveau purement local, national ou régional. En d'autres termes, cette Organisation est l'instance qui, de par la nature et l'ampleur de ses propres objectifs, devrait incarner ou interpréter plus fidèlement que tout autre organisme ces phénomènes très actuels de la mondialisation et de l'interdépendance.

Ce rôle de définition de l'ONU reste toutefois encore une attente non satisfaite. Il convient donc de se demander si l'Organisation des Nations Unies, en tant que manifestation organique du système mondial qui se dessine au cours de la décennie actuelle, est effectivement capable d'agir de manière systématique dans le domaine de la diplomatie préventive. Nous dirions plus, nous nous demandons quelle est notre responsabilité sur le plan national en tant qu'État démocratique et fondateur de l'Organisation des Nations Unies, pour renforcer son rôle face aux nouveaux défis.

Bien que cela semble être une affirmation simpliste, il est possible de concevoir la guerre comme le résultat de la pauvreté, de l'injustice, de la surpopulation ou de la misère. Mais s'il faut éliminer ces phénomènes pour que la paix soit viable, la prévention ou la limitation des tensions belliqueuses devient un exercice utopique. C'est pourquoi nous pensons qu'il est urgent de mener une réflexion dans une optique moderne sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies devrait réagir et se comporter face aux nouvelles menaces à la paix et sur la capacité de réponse qu'elle devrait avoir face aux phénomènes inhérents aux aspects récents ou actuels de la mondialisation.

En entamant cette réflexion, nous rencontrerons certainement un obstacle important, à savoir que la nation, sous sa forme traditionnelle et conçue comme l'unité fondamentale sur laquelle la structure de l'Organisation des Nations Unies repose, n'exerce plus le monopole des décisions internationales, et par conséquent, elle ne les légitime plus non plus de manière exclusive. Dans une certaine mesure, cela pourrait être assimilé au phénomène qui a été décrit comme «l'apparition de l'État imprécis», qui se trouve dans toute une série d'entités politiques ou d'agents non étatiques, présents dans le monde entier dans ce réseau complexe d'organisations non gouvernementales et de mouvements politiques multinationaux, dont la prolifération est encore un autre signe de la nouvelle interdépendance et dont la participation est de plus en plus active dans la gestion du système mondial.

Sans aucun doute, les gouvernements, en tant que centres d'exécution des décisions politiques des États conservent leurs facultés essentielles en matière de diplomatie, de sécurité, de défense, de macro-économie et politique monétaire. De toute évidence, l'Organisation des Nations Unies, qui est soutenue par la volonté des gouvernements, a joué et continue de jouer un rôle de récapitulation ou de synthèse de ces volontés, sans préjudice de l'influence, plus ou moins grande, de la puissance militaire ou financière de ses États Membres. C'est pourquoi, et c'est bien naturel, l'action ou l'inaction de cette Organisation reste conditionnée par les inquiétudes ou l'indifférence des gouvernements nationaux ou par la façon dont ces gouvernements expriment leur accord ou leur dissentiment. Mais il se fait que sur la scène internationale, apparaissent d'autres acteurs qui ne font pas exclusivement partie de cette multiplicité d'organisations non gouvernementales, mais s'identifient à des groupes ethniques qui ne s'assimilent pas à une nationalité imposée de l'extérieur, ce que l'on appelle dans les «régions-États», qui entretiennent des liens de plus en plus étroits avec l'économie mondiale et de plus en plus distendus avec le pouvoir national, et dans d'autres cas, aux mouvements religieux qui ignorent les frontières et qui, parfois, attisent des fanatismes source de terrorisme.

Nous constatons donc la présence d'un processus double et contradictoire : la mondialisation et la fragmentation. D'une part, l'interdépendance a donné forme à un monde de plus en plus étroitement lié et réciproquement conditionné, ce qui en théorie pourrait favoriser la consolidation d'unités politiques, la formation de «méga-États» ou de grands blocs régionaux. Toutefois, et en conséquence de l'impact progressif de ces nouveaux acteurs sur la scène internationale, l'autre face de la médaille est apparue : la fragmentation. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a vu

le nombre de ses pays Membres pratiquement quintupler, et actuellement, près d'un tiers de ses Membres sont gravement touchés par des mouvements d'insurrection, de dissidence ou ont un gouvernement en exil. Pour toutes les raisons que je viens d'exposer, qui sont liées à ce double processus dialectique de mondialisation et de fragmentation, à l'importance internationale croissante d'un ensemble hétérogène de nouveaux acteurs et à l'apparition de menaces non traditionnelles à la paix qui ne peuvent être conciliées avec les mécanismes traditionnels de sécurité collective, il nous faut repenser notre Organisation et agir en conséquence.

La restructuration de l'Organisation des Nations Unies n'est certes pas une question nouvelle. Lorsque cette Organisation a atteint 30, 40 ou 50 ans d'existence, on a chaque fois fait des efforts de révision, ou plutôt de réforme en essayant de renforcer son efficacité pour réaliser ses objectifs. Malheureusement, l'effort en cours, comme les précédents, ne s'attaque pas à la racine du problème, qui est beaucoup plus profond que la recherche de l'efficacité administrative ou la rationalisation de ses fonctions. Si nous évaluons les efforts faits pour restructurer l'Organisation des Nations Unies, nous voyons très clairement que pratiquement la totalité des réformes à l'étude n'ont qu'une répercussion procédurale ou formelle ou qu'elles ne contribuent pas de manière décisive au renforcement du système ou du moins de sa substance, surtout si l'on tient compte du fait que cette Organisation se voit contrainte de vivre une phase de l'histoire dont l'accélération du changement en est le trait le plus distinctif.

L'Uruguay partage pleinement et spontanément l'aspiration générale au changement. Tout comme la grande majorité des États qui sont représentés ici, notre pays penche naturellement et sincèrement pour tous les moyens et instruments qui au niveau international ou régional encouragent, contraignent les nations à adopter un comportement conforme au droit. Pour un pays comme le nôtre qui se fonde avant tout sur les règles du droit international, il est essentiel d'appuyer toute tentative visant à garantir l'ordre légal, les principes de droit, la légalité dans les relations entre États. Il ne s'agit pas là simplement de réaffirmer de manière rhétorique que nous désirons la paix et que nous sommes convaincus de la primauté du droit international.

L'Uruguay fait vraiment siens les principes de la Charte et les objectifs de cette Organisation, du maintien de la paix et de la sécurité — qui se traduit par le fait qu'il est le pays qui fournit le plus de contingents aux opérations internationales de maintien de la paix — à la reconnaissance

de la primauté du droit international, qui se traduit par le fait que notre pays a été dans le passé le premier à accepter sans condition la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. Telle est notre position à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, qui est conforme à notre propre définition historique de la nation, définition fondée sur le respect des engagements internationaux, le strict attachement aux principes du droit international dans tous les domaines dans lesquels la responsabilité des États est engagée.

En ce qui concerne l'ordre du jour de la session actuelle et sans préjudice des déclarations que formulera la délégation uruguayenne dans les différents organes de l'Assemblée, nous jugeons qu'il serait opportun de faire quelques réflexions sur certains points qui revêtent un intérêt particulier.

Il est incontestable que la réforme du Conseil de sécurité a mobilisé l'attention de la communauté internationale, en raison précisément des changements intervenus sur la scène de l'après-guerre froide. L'impact potentiel de cet organe sur l'évaluation, la prévention ou l'atténuation des conflits internationaux et l'application efficace du principe de l'égalité juridique des États, imposent une plus grande démocratisation et une plus grande transparence du processus de prise de décisions ainsi qu'une répartition géographique plus équitable de la composition du Conseil.

Compte tenu des réalités mondiales d'aujourd'hui, l'Uruguay a déjà exprimé son appui à l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil, mais aux fins précisément de cette plus grande transparence et de cette amélioration de la représentativité, cette augmentation devrait également s'étendre au nombre des membres non permanents. Bien que de nombreuses propositions de changement aient été avancées, nous devrions tout au moins convenir que la composition future du Conseil de sécurité devra être conçue de telle sorte que la recherche d'une représentativité plus appropriée ne porte pas atteinte à l'efficacité de fonctionnement de cet organe.

S'agissant de la question de Palestine et de la situation au Moyen-Orient, et compte tenu des obstacles de toutes sortes qui continuent de s'opposer à la consolidation d'une paix stable et globale, il est essentiel que la communauté internationale maintienne intact son appui au processus de paix amorcé à Madrid en 1991. Dans le même esprit, il conviendrait de continuer à encourager les pourparlers directs entre Israël et l'Autorité palestinienne et les pays arabes — comme ceux qui se déroulent aujourd'hui même aux États-Unis — qui tendent à la reconnaissance mutuelle

et à la réalisation de l'objectif final d'une paix durable pour l'ensemble du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que les pourparlers qui se déroulent actuellement à Washington seront couronnés des succès que nous appelons tous de nos vœux, comme cela semble être le cas.

Dans un autre ordre d'idées, les processus d'intégration sont indispensables pour que s'instaure une concurrence loyale dans un monde de blocs sous-régionaux. À cet égard, les pays membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) sont bien conscients que le processus d'intégration dont nous faisons partie contribue à une véritable libéralisation du commerce. Le MERCOSUR constitue un processus d'intégration ouvert qui a créé des espaces économiques à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région. À cet égard, on a encouragé des liens associatifs avec des États de l'hémisphère et d'autres blocs régionaux et extrarégionaux. Mais avant tout, le MERCOSUR a suscité l'émergence des échanges commerciaux à l'extérieur et à l'intérieur du bloc. Le MERCOSUR est aujourd'hui une démonstration de régionalisme ouvert qui réaffirme les engagements mais surtout les préceptes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Il est incontestable que le libre-échange est et reste l'un des piliers du développement économique mondial, comme cela a été reconnu à plusieurs reprises au cours de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas approuver les tentatives unilatérales visant à consacrer l'application extra-territoriale de lois internes, en conséquence desquelles un pays, que ce soit en raison de leur lettre ou de leur esprit, pourrait étendre le champ d'application de ces normes au-delà de ses frontières nationales, ce qui non seulement porte atteinte au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États mais également au libre-échange qui est l'essence même de l'Organisation mondiale du commerce que la communauté internationale vient de créer.

Si nous nourrissons encore l'espoir de voir la démocratie représentative s'établir sur notre continent sans aucune exception, nous continuons toutefois de nous opposer à l'application unilatérale à des fins politiques de mesures économiques, commerciales ou financières contre un État, mesures en outre, dont l'utilité pour la transition rapide et pacifique d'un pays vers la démocratie n'a pas encore pu être démontrée.

S'agissant de la coopération pour le développement, nous rappelons que les pays qui ont la plus grande capacité de contribuer se sont engagés à affecter 0,7 % au moins de

leur produit intérieur brut à cet objectif. Ces dernières années, on a pu constater une tendance importante à la baisse des contributions versées en vertu de cet engagement, tendance qui ne peut être liée à la crise financière de cette Organisation. Il s'agit de ressources qui de par leur origine et leur vocation sont axées sur la lutte permanente contre la pauvreté et le sous-développement et sur la création de conditions de vie plus décentes pour nos populations. Nous ne pouvons pas non plus limiter la coopération à un processus vertical et unidirectionnel, mais nous devons également la concevoir en termes de coopération Sud-Sud, en tirant profit de nos expériences mutuelles pour créer nos propres avantages concurrentiels.

Il y a quelques jours, l'Uruguay est devenu l'un des premiers signataires du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Avec d'autres événements, comme l'avis consultatif émis par la Cour internationale de Justice relatif à la légalité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, ce traité constitue un instrument fondamental de réaffirmation des principes de la paix et de la sécurité internationales.

Dans le domaine du désarmement également, nous nous sommes prononcés à plusieurs reprises contre la circulation, le stockage, l'exportation et la production de mines terrestres antipersonnel. C'est pourquoi nous continuerons d'appuyer avec un intérêt particulier toutes les initiatives visant à les éliminer, ainsi que la mise en vigueur immédiate du Protocole approuvé à Vienne au mois de mai dernier. Des contingents uruguayens affectés aux missions de maintien de la paix en Angola, au Mozambique et au Sahara occidental comptent parmi les nombreuses victimes de ces mines, et c'est donc une obligation morale pour l'humanité que d'éliminer ces armes.

Enfin, nous souhaitons terminer notre intervention en mentionnant l'une des manifestations les plus claires, les plus tangibles de ce phénomène de mondialisation que nous avons essayé de décrire : la production, le trafic et la consommation de drogues illicites. Il s'agit là de l'une des formes les plus tragiques du crime organisé sur le plan international, dont la gravité ne fait que croître, comme le démontrent les statistiques émanant des sources les plus diverses. Son caractère transnational impose l'application systématique du principe de la responsabilité partagée — sans aucune exception ni unilatéralisme — sur tout le cycle de la production, du trafic et de la consommation. Il s'agit d'une chaîne très étroite dont les maillons relient tous les pays quelle que soit leur catégorie.

Nous tenons à vous féliciter très sincèrement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée et à vous assurer de toute la collaboration du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Guyana, S. E. M. Clement Rohee.

M. Rohee (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : À l'aube de ce nouveau millénaire où les Nations Unies entament leur second demi-siècle, nous attendons de l'Organisation qu'elle continue de réaliser les nobles objectifs de la Charte, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la coopération internationale afin de résoudre les problèmes économiques, sociaux, culturels ou humanitaires.

L'expérience des 50 dernières années a montré qu'il n'était pas facile d'atteindre ces objectifs. La fin de la guerre froide n'a pas signifié la fin des conflits. Le monde est maintenant entré dans une ère nouvelle où les conflits internes ont remplacé la rivalité des superpuissances comme principale menace à la paix et à la sécurité. Nous n'avons toujours pas trouvé de solutions viables à de nombreuses situations de conflit persistantes. Parallèlement, la grande majorité de l'humanité est toujours en butte à la pauvreté, à la faim et à la maladie. Pareilles conditions inhumaines offrent un terrain fertile pour une détérioration chronique du tissu social et économique.

Monsieur le Président, vous avez la tâche considérable de nous guider à travers cet énorme enchevêtrement de problèmes. Toutefois, nous sommes certains que votre expérience et vos talents diplomatiques bien connus nous conduiront vers des voies nouvelles dans la recherche de solutions satisfaisantes. En digne fils de la Malaisie — un pays qui est depuis longtemps le champion de la cause de la paix et du développement —, il ne fait aucun doute que vous saurez faire comprendre l'urgence qu'il y a à s'acquitter des multiples responsabilités qui vous ont été confiées.

Ce faisant, vous poursuivrez les efforts de votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, du Portugal, qui a pris la tête de notre mouvement de réforme et de restructuration de l'Organisation mondiale afin qu'elle soit mieux adaptée à nos besoins en cette ère de l'après-guerre froide. Il mérite notre reconnaissance pour le travail qu'il fait au cours de l'année écoulée.

J'aimerais aussi rendre hommage au Secrétaire général pour sa direction dynamique du Secrétariat en ces temps difficiles.

La réunion commémorative extraordinaire qui a eu lieu l'an dernier pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'Organisation a été une excellente occasion de réfléchir, non seulement à ses réalisations passées, mais aussi à son orientation future. Les propositions et les idées pour renforcer les Nations Unies afin de les aider à faire face aux problèmes du XXI^e siècle n'ont pas manqué. Il serait peut-être bon que nous examinions de plus près certaines de ces suggestions afin de voir s'il est possible de les appliquer. C'est une tâche que certaines de nos grandes commissions, nos divers groupes de travail et le Secrétariat pourraient utilement entreprendre afin que les réflexions auxquelles nos chefs d'État ou de gouvernement se sont livrées ne tombent pas dans l'oubli.

En cette occasion historique, le Président de mon propre pays avait présenté sa conception d'un nouvel ordre humain mondial où les nations pourraient se retrouver au sein d'un partenariat créateur aux fins du progrès. Cette conception du partenariat procède de la conviction que nous vivons tous désormais dans un monde interdépendant où, à moins que nous nous unissions, nous risquons fort de nous retrouver seuls.

Aucune nation, si puissante soit-elle militairement et économiquement, ne peut espérer régler de manière satisfaisante les nombreux problèmes transfrontières complexes auxquels elle doit faire face. Les États Membres des Nations Unies doivent d'urgence essayer de voir tous ensemble comment ils pourraient renforcer la coopération dans les différents domaines indiqués par la Charte des Nations Unies.

Au nombre des nécessités immédiates, il y a la création d'un partenariat pour la paix, car même si, fort heureusement, une nouvelle guerre mondiale nous a été épargnée depuis 1945, le monde a vu proliférer un certain nombre de conflits, anciens et nouveaux, qui sapent nos forces collectives. Les causes de ces embrasements sont souvent profondes et il n'est pas aisé de les éliminer. Elles exigent beaucoup de soin et des tentatives de solution. Cela signifie que les Nations Unies devront invariablement aller plus loin que le rétablissement et le maintien de la paix traditionnels et qu'il leur faudra recourir de plus en plus à la diplomatie préventive pour calmer des situations de conflit potentielles. Il convient de tirer les leçons de l'expérience d'opérations passées, qu'elles aient été des réussites ou des échecs, pour les mettre à profit à l'avenir. À cet

égard, les approches traditionnelles de règlement des conflits devraient bénéficier d'idées neuves et créatrices.

Ces dernières années, nous avons fait des efforts louables pour rendre le Conseil de sécurité plus apte à faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. D'une certaine façon, nous avons réussi puisque les travaux du Conseil sont désormais plus transparents pour le public. Cependant, nous devons encore nous prononcer sur les aspects les plus importants de la résolution 48/26, à savoir sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.

M. Wilmot (Ghana), Vice-Président, assume la présidence.

Les idées abondent quant aux moyens d'atteindre ces objectifs. Notre défi est de réconcilier toutes ces idées afin qu'un consensus puisse être atteint sur la réforme. Ma délégation estime que les différentes propositions qui sont maintenant à l'examen, comme celles faites par le Belize, l'Italie et la Malaisie, doivent encore être examinées pour voir dans quelle mesure elles sont politiquement acceptables et applicables. Il est possible que, si les circonstances s'y prêtent et si la volonté politique nécessaire existe, un Conseil réformé et plus représentatif puisse émerger.

Un Conseil de sécurité possible plus démocratique imposera le respect et aura la confiance des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le moment venu, il sera peut-être arrivé à les persuader qu'ils ont intérêt à moins se fonder sur les forces coûteuses de leur propre défense et davantage sur un système de sécurité collective qu'offre l'Organisation. Comme le précise la Charte, les différents organes et institutions comme l'Assemblée, le Conseil lui-même, la Cour internationale de Justice, le Secrétariat et — au titre du Chapitre VIII — les accords régionaux, peuvent ensemble constituer un rempart pour empêcher toute rupture de la paix. Durant la guerre froide, certains de ces organes n'ont pu exercer leurs diverses fonctions. Nous devons maintenant chercher à les doter du mécanisme indispensable pour leur permettre d'opérer pleinement.

Dans le même temps, nous devons consolider le partenariat pour lutter contre la prolifération de toutes les armes meurtrières, nucléaires et classiques. Après la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous avons maintenant la possibilité de signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, même s'il est loin d'être satisfaisant, n'en offre pas moins

une chance d'empêcher la mise au point d'autres armes dangereuses.

Bien que considérées comme moins inquiétantes que les armes nucléaires, les armes classiques n'en entraînent pas moins de pertes humaines et matérielles. Avec la fin de la course aux armements Est-Ouest, ces armes sont détournées par les États qui les fabriquent vers les pays en développement, où elles attisent tensions et conflits. Ces transferts potentiellement dangereux doivent être suivis de près, et il faut s'employer sérieusement à transformer l'industrie de l'armement à des fins de développement. Il est temps de percevoir les dividendes de l'investissement que nous avons fait dans la paix.

En rejetant le recours aux armes, nous devons chercher à promouvoir le dialogue, la négociation et le développement pour écarter les causes profondes de toutes les disputes et de tous les conflits. L'éruption constante de la violence au Moyen-Orient indique qu'à moins que soient respectés les droits fondamentaux du peuple palestinien, il continuera d'être impossible d'instaurer la paix dans cette région troublée. Il ne faut donc pas laisser le processus de paix mourir dans l'oeuf, car il constitue le seul moyen de réconcilier les belligérants. De même, dans la péninsule coréenne et, en fait, dans toutes les régions où existent des divisions entre les populations, nous devons nous efforcer sur le plan diplomatique et politique de réduire les tensions et encourager une réunification pacifique.

Nos soucis de sécurité n'ont fait que s'étendre pendant la période d'après la guerre froide et gagner d'autres domaines, tels que l'environnement et le trafic de drogues. En tant que petit État et membre de la Commission du développement durable, le Guyana attend avec intérêt la réunion d'examen de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui aura lieu en 1997. Cette réunion sera l'occasion d'évaluer dans quelle mesure les engagements pris tant à Rio qu'à Bridgetown ont été honorés.

Quant aux efforts faits pour lutter contre le trafic et l'abus de drogues, nous sommes heureux d'avoir participé au débat de haut niveau qui a eu lieu au Conseil économique et social en juin dernier. Nous demandons instamment que d'autres mesures soient prises sur le plan international au sujet des accords convenus et de la mise en place immédiate d'une cour criminelle internationale qui, à notre avis, servira à dissuader efficacement les responsables des crimes liés à la drogue et d'autres violations contre l'humanité.

Ayant participé aux différentes conférences au sommet qui ont eu lieu sur l'environnement et le développement, la population et le développement, les établissements humains, les femmes et les enfants et développement social, mon gouvernement attend également avec impatience l'application sans réserve de ces accords. Nous attendons aussi du prochain Sommet mondial sur l'alimentation qui se tiendra à Rome qu'il renforce les mesures existantes. Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire à tous les peuples du monde sont des impératifs urgents pour la communauté internationale.

En tant que pays qui a souffert des effets préjudiciables du colonialisme, le Guyana est solidaire de tous les États qui doivent maintenant relever le défi formidable que pose le développement. Nous sommes donc heureux d'avoir participé au récent examen à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Les résultats de cet examen donnent lieu d'espérer que la situation difficile que connaît l'Afrique pourra être réglée grâce à un nouveau renforcement de la coopération entre les pays africains et la communauté internationale. Nous souhaitons maintenant inviter tous les États à redoubler d'efforts dans l'appui qu'ils apportent aux mesures que prend l'Afrique en vue de promouvoir son développement, car le succès ou l'échec de l'Ordre du jour africain sera le succès ou l'échec de chacun d'entre nous.

Ces questions sont au coeur d'un agenda pour le développement plus large et plus complet que nous sommes en train d'élaborer. Tout en étant important, le résultat des efforts réalisés l'année dernière pour achever nos négociations sur le contenu de cet important document, n'en conduit pas moins à la conclusion que nous devons encore faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord significatif. Nous semblons persister dans un mode de confrontation identique à celui qui a prévalu au cours des années ayant précédé le dialogue. Ma délégation est cependant d'avis, étant donné l'interdépendance croissante des États Membres et la mondialisation de l'économie mondiale et de la société en général, qu'il y a maintenant suffisamment d'éléments pour jeter les bases d'un partenariat global pour la paix et le développement.

Les termes de ce partenariat pourraient venir de l'accord mutuel des parties, qui préciserait les obligations et les droits de chacune d'elles. Il faudrait que les pays en développement acceptent la responsabilité primordiale qui leur incombe dans le développement et reconnaissent en même temps qu'une bonne conduite des affaires publiques est indispensable. Les pays développés, d'autre part, devraient

s'engager à contribuer aux efforts endogènes et à la création d'un environnement économique international qui serait propice au succès.

Comme le partenariat de Lomé qui existe depuis un certain temps déjà entre un groupe important d'États d'Afrique, des Caraïbes, du Pacifique et des pays de l'Union européenne, un tel arrangement offrirait un bon degré de prévisibilité dans son fonctionnement. Tant les pays développés que les pays en développement auraient l'assurance de réalisations conjointes et d'avantages mutuels. Ce partenariat constituerait, en définitive, la base d'un ordre mondial nouveau et avancé auquel nous aspirons tous depuis de nombreuses années.

Mon Président, M. Cheddi Jagan, le Gouvernement et le peuple du Guyana sont attachés à la création de ce nouveau partenariat mondial. Nous sommes heureux de constater que plusieurs conférences internationale, y compris la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue en Afrique du Sud, et la réunion du Groupe des Sept à Lyon, en France, ont pleinement souscrit à ce concept. Aussi sommes-nous encouragés à penser que le moment est venu d'instaurer un nouvel ordre humain mondial reposant sur le respect de la souveraineté nationale, la démocratie participative, l'égalité socio-économique, le développement axé sur les peuples et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels consacrés dans la Charte de l'ONU. Nous savons qu'un tel ordre ou partenariat — quelle qu'en soit l'appellation — ne sera pas facile à mettre en place et qu'il exigera l'adoption d'un modèle de développement fondamentalement nouveau englobant tous les acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, ainsi que les institutions multilatérales et régionales, en vue d'oeuvrer de concert au progrès économique et social.

Lors du colloque que le Gouvernement du Guyana a accueilli en août 1996, les moyens de promouvoir ce nouvel ordre ont fait l'objet d'un examen approfondi. À la lumière des changements politiques, économiques et sociaux intervenus dans le monde d'aujourd'hui, la Conférence était convenue, entre autres, qu'étant donné le fardeau écrasant de la dette qui continue d'entraver le développement, il conviendrait d'envisager sérieusement l'annulation de la dette des pays les moins avancés, une réduction significative de la dette multilatérale et une réduction des dettes restantes à des niveaux viables pour les autres pays en développement, en limitant le paiement du service de la dette à 10 % des exportations, sous réserve que 50 % des économies soient consacrés au développement du secteur social. Il conviendrait aussi d'envisager un accroissement significatif

des transferts du financement du développement à long terme vers les pays en développement, premièrement, en réalisant l'objectif actuel de l'aide publique au développement de 0,7 % du produit national brut par la mobilisation de nouvelles sources de financement additionnelles; deuxièmement, en créant un fonds mondial grâce à la mobilisation de ressources utilisant des mesures nouvelles et innovantes, telles que la taxe Tobin et les prélèvements liés à l'environnement dont bénéficieraient les gouvernements du Nord comme ceux du Sud et, troisièmement, l'adoption de mesures visant à stabiliser le système monétaire international et les marchés financiers.

Dans nos tentatives pour encourager l'instauration d'un nouvel ordre humain mondial, nous pensons que la mise en place d'un système commercial, juste et équitable, y compris un accès fiable aux marchés du Nord, doit aussi faire l'objet d'un examen sérieux. Un tel système devrait tenir compte des besoins spécifiques des petits pays en développement, garantir des prix des produits de base justes et stables, assurer une renégociation des dispositions de l'Organisation internationale du commerce, notamment en ce qui concerne le commerce et l'environnement, les droits de propriétés intellectuelles et les investissements directs étrangers; une réduction et un assouplissement des conditions des futurs transferts financiers; un nouvel accent mis sur l'expansion de la production et de la croissance aux fins du développement durable et un environnement physique sûr dans le Sud, la mise en place d'un secteur social en tant qu'élément central de tout nouveau programme, en mettant l'accent sur l'éducation et les ressources humaines, la santé et les besoins en matière de développement des femmes, des enfants et des populations autochtones, le renforcement des efforts visant à démocratiser et à consolider l'ONU, et à restructurer d'autres institutions financières multilatérales de façon qu'elles puissent répondre plus efficacement au défi que constitue le développement axé sur les peuples.

À cet égard, nous devons trouver rapidement une solution à la crise financière que traverse l'Organisation. Les États Membres, notamment les pays développés, doivent honorer leurs obligations de paiement afin que le financement de toutes les activités de l'ONU puisse s'effectuer sur une base saine et prévisible.

Telles sont quelques-unes des mesures qui, de l'avis de mon gouvernement, doivent être prises d'urgence par la communauté internationale afin de promouvoir la paix et la sécurité mondiales. Évidemment, certains, pour ne pas dire la majorité, pourraient estimer qu'il s'agit là d'une vision trop audacieuse et ambitieuse. Pourtant, si ces mesures n'étaient pas rapidement mises en oeuvre, nous courrions le

risque de mettre en péril l'avenir des générations futures. Nous avons l'impératif moral d'agir rapidement afin de prévenir le déclin de nos peuples, voire de l'ensemble de la civilisation. Soyons donc résolus à faire de cette cinquante et unième session de l'Assemblée générale un tournant décisif dans la vie de l'Organisation et l'occasion de forger un partenariat juste entre les peuples du monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau et des communautés guinéennes, S. E. M. Fernando Delfim Da Silva.

M. Da Silva (Guinée-Bissau) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte fourni par la délégation*) : Qu'il me soit permis de féliciter le Président pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale et de lui réitérer notre confiance dans ses qualités et en son habilité à diriger les travaux de la présente session. Je voudrais l'assurer de l'entière disponibilité et de la collaboration de la délégation de la Guinée-Bissau.

Nous adressons également nos félicitations à votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral, pour le dévouement et l'esprit constructif avec lesquels il a accompli son mandat.

Nous voudrions saisir cette opportunité pour souligner notre appréciation et renouveler notre confiance au Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, dont l'initiative et l'action personnelles en vue de la réforme du système des Nations Unies ont permis d'atteindre des résultats satisfaisants.

L'année dernière, plus de 185 pays États se sont réunis dans cette ville de New York pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Cet événement historique a été l'occasion privilégiée pour les Nations Unies d'évaluer et d'apprécier l'état de notre Organisation dans un monde en pleine mutation et de jeter un regard vers l'avenir.

Aujourd'hui comme hier, une large part de la population mondiale, qui jusqu'ici n'a connue ni paix, ni sécurité et encore moins le bien-être social, fait confiance à l'Organisation des Nations Unies, seule institution à vocation universelle capable de promouvoir la paix et la sécurité internationales, de même que la coopération et le développement socio-économiques à l'échelle mondiale.

Les nombreux défis et espoirs auxquels les Nations Unies doivent répondre aujourd'hui sont sans précédent. Il

importe donc de déployer tous les efforts en vue de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU qui est confrontée à une situation internationale de plus en plus complexe.

À cet égard, nous félicitons le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable du Conseil de sécurité pour sa contribution à l'effort global de réflexion au sujet de cette question importante et d'actualité. La Guinée-Bissau est d'avis que toutes les propositions y afférentes émanant du Groupe africain ou autres propositions comme celle de l'Italie doivent être dûment examinées.

Dans un monde où sévissent de nombreux et graves conflits, l'ONU constitue incontestablement l'instance privilégiée pour la réalisation des idéaux que sous-tend son rôle irremplaçable dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, malgré les efforts constants de notre Organisation la paix et la stabilité demeurent un rêve dans plusieurs parties du globe. L'existence de conflits et guerres fratricides, de même que la persistance de diverses tensions graves entre États, transforment des populations entières en victimes innocentes, causant des pertes humaines et provoquant des mouvements massifs de population et de réfugiés. L'Afrique est, malheureusement, le continent le plus atteint par cette tragédie. L'Angola, le Burundi le Libéria, le Rwanda et la Somalie constituent des exemples dramatiques de l'histoire récente de l'Afrique.

Notre récente visite en Angola, en qualité d'Envoyé spécial du Président de la République de notre pays, S. E. M. Joao Bernardo Vieira, qui a coïncidé avec la présidence par la Guinée-Bissau du Conseil de sécurité, témoigne de notre solidarité de longue date avec le peuple angolais et illustre notre volonté inéquivoque de promouvoir la confiance entre les parties, qui est indispensable au succès du processus de paix.

Nous aimerions, à ce propos, souligner le rôle important joué par les Nations Unies, la Troïka et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Blondin Beye, dans la mise en place du processus de paix en Angola. Nous sommes convaincus que le chemin déjà parcouru et le succès enregistré jusqu'ici justifient pleinement la confiance de la communauté internationale et la continuation de son soutien au processus de paix en Angola. La Guinée-Bissau souhaiterait que les raisons qui retardent l'application intégrale du Protocole de Lusaka soient surmontées.

Nous déplorons la tragédie qui divise le Libéria, un pays de notre sous-région, de même que les violations constantes des accords conclus, qui ont pour conséquence d'augmenter les pertes humaines et de provoquer la recrudescence de la violence. Nous sommes aussi gravement préoccupés de constater les effets négatifs que la guerre au Libéria a dans les pays voisins.

Nous exhortons toutes les factions belligérantes à respecter le nouveau plan d'exécution de l'Accord d'Abuja et le Gouvernement de transition nationale du Libéria. Nous les invitons également à coopérer pleinement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOMOG), la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) et le reste de la communauté internationale dans la recherche d'une solution définitive au problème du Libéria.

La situation dans la région des Grands Lacs, celle qui prévaut au Burundi en particulier, nous préoccupe également. Nous soutenons les efforts de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tendant à éviter que la tragédie du Rwanda ne se répète dans ces pays.

En ce qui concerne le Sahara occidental, nous réitérons notre appui aux efforts faits par le Secrétaire général de l'ONU dans le but d'organiser le référendum.

La Guinée-Bissau continue d'accorder une attention particulière à la situation au Timor Oriental, dont la solution requiert une approche politique pacifique et négociée. Dans ce contexte, nous aimerions saluer les pourparlers qui ont lieu entre le Portugal et l'Indonésie sous les auspices des Nations Unies en vue de trouver une solution juste à ce conflit.

Qu'il nous soit permis de réitérer, au nom de notre gouvernement, notre ferme conviction que la République de Chine à Taiwan devrait être intégrée au sein des Nations Unies, sur la base du respect du principe de l'universalité et de l'égalité juridique entre les États.

Les droits fondamentaux de 21 millions d'habitants, qui vivent dans un territoire placé sous la juridiction d'un gouvernement légal, dont le Président a été démocratiquement élu, constituent le fondement politico-juridique pour la reconnaissance de leur droit à un statut international en tant qu'État souverain, aux termes du droit et de la justice consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La réunification de la Chine est une question dont la résolution appartient au peuple chinois lui-même. Cepen-

dant, la République de Chine a le droit de jouir d'un statut international avant la réunification, c'est-à-dire d'être reconnue en tant qu'État, et de l'application du principe de la représentation parallèle des États divisés.

Il est essentiel que le processus de paix au Moyen-Orient soit soutenu. Nous pensons que toute solution durable du conflit du Moyen-Orient doit nécessairement respecter le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant, de même que le respect de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les États de la région, y compris l'État d'Israël, et leur droit de vivre en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Les événements tragiques des derniers jours ont fragilisé le processus de paix tout en affectant sérieusement l'opinion publique internationale. Nous exhortons l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne à persévérer dans la voie du dialogue en vue du rétablissement d'un climat de confiance, indispensable à l'instauration d'une paix durable. Nous saluons la rencontre entre le Président Arafat et le Premier Ministre Nétanyahou, qui constitue un pas important dans cette voie. Nous félicitons également toutes les parties qui contribuent au rétablissement du dialogue israélo-palestinien, notamment le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

La tenue d'élections en Bosnie-Herzégovine constitue un élément positif dans la résolution de cette crise en Europe. Nous espérons que toutes les parties concernées consacreront dorénavant leur énergie à la reconstruction de ce pays dévasté, afin d'assurer un avenir de paix, de tolérance et de développement.

L'embargo contre Cuba, dont les répercussions affectent gravement la population de ce pays, doit être résolu à travers un dialogue et des négociations entre les parties concernées afin d'aboutir à une solution définitive et satisfaisante.

La misère, la malnutrition, la faim, et les grandes endémies constituent une réalité douloureuse qui affecte une grande partie des populations des pays en développement. Nous saluons la tenue à Rome, en novembre prochain, d'un Sommet mondial sur l'alimentation, organisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

La Guinée-Bissau est persuadée que la sécurité internationale et la stabilité sur notre planète dépendent nécessairement de la lutte collective qu'il convient de mener contre tous les facteurs endogènes et exogènes qui obligent une grande partie de la population du globe à vivre dans un état

de pauvreté absolue. En effet, la persistance intolérable de la pauvreté dans le monde exige une mobilisation constante et renforcée de la part de la communauté des nations et une approche globale face aux grands problèmes socio-économiques du monde.

Le poids de la dette et le service de la dette compromettent gravement le développement de l'Afrique. Durant les dernières années, tel que clairement démontré par l'examen à mi-parcours du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nos pays se sont vu transformer en exportateurs nets de capitaux, en raison des accords financiers qu'ils doivent honorer. En effet, les sommes affectées au service de la dette dépassent largement les flux de ressources externes. La Guinée-Bissau n'échappe pas à la règle. Dans l'ensemble, les économies des pays du tiers monde ont connu peu d'améliorations.

Le fossé entre les pays développés et les pays en développement continue de se creuser à cause du faible taux de croissance économique de ces derniers, en particulier des pays les moins avancés. Nous saluons les actions menées par l'ONU, en particulier l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique. Le gouvernement de mon pays continue de consacrer des efforts considérables pour la relance de notre économie, en appliquant rigoureusement le programme d'ajustement structurel conclu avec la Banque Mondiale et le Fonds monétaire international. Cependant, l'effort tendant au rétablissement de l'équilibre macro-économique de notre pays et de l'amélioration du bien-être de notre peuple mérite d'être complété par un appui additionnel de la part de la communauté internationale qui, espérons-nous, va continuer d'appuyer nos efforts dans ce sens.

La Guinée-Bissau, pays africain et membre de la communauté des pays de langue portugaise, se réjouit de l'initiative du Portugal de proposer à ses partenaires de l'Union européenne la tenue d'un sommet eurafricain dont l'objectif serait de promouvoir un dialogue politique en vue de la mise en place de nouvelles bases pour un nouveau partenariat global.

L'utilisation rationnelle des ressources naturelles de notre planète et la protection de l'environnement constituent une responsabilité qui incombe à toute l'humanité. La Guinée-Bissau, consciente de cette réalité, a défini avec ses partenaires une stratégie de développement durable qui respecte les équilibres environnementaux et qui peut être considérée comme socialement viable et juste. Dans ce

contexte, notre gouvernement déploie des efforts considérables en vue de l'application des recommandations du Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, du Plan d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing, et des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul.

Le respect et le plein exercice des droits fondamentaux de l'homme sont des facteurs de liberté, de paix et de stabilité internationale. La Guinée-Bissau, pays démocratique, demeure déterminée à préserver les valeurs intrinsèques de la personne humaine en vue de son développement intégral et harmonieux. L'ONU, de par sa vocation, est l'instance appropriée pour la recherche de solutions globales et concentrées aux grands défis auxquels l'humanité est confrontée. C'est pourquoi il est indispensable de renforcer sa capacité de prévention des conflits, de préservation de la paix et de promotion du développement socio-économique. La Guinée-Bissau, aujourd'hui plus que jamais, est déterminée à contribuer à la réalisation des idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Miguel Angel Burelli Rivas, Ministre des affaires étrangères de la République du Venezuela.

M. Burelli Rivas (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter l'Ambassadeur Razali de son élection à la présidence de l'Assemblée et lui souhaiter plein succès dans sa tâche.

Il semblerait qu'après un demi-siècle, le débat sur la signification, l'importance, le rôle et l'utilité de cette Organisation suscite de plus en plus de passions. L'on pourrait dire que l'ONU est sur la sellette.

Il se peut que certaines des critiques formulées contre elle soient justifiées. Par exemple, on lui reproche son énorme bureaucratie; on parle également de prolifération de situations requérant le déploiement de forces militaires pour ouvrir la voie de la paix, voie qui est aussi chargée de conflits. Ces situations voient le jour sans le consentement des États Membres, qui doivent tous en partager chacun le coût. Cette bureaucratie excessive, ajoutée aux dépenses des forces militaires de maintien de la paix, augmente le fardeau financier des pays les plus faibles. Pourtant, il semble que ce soient les pays forts qui protestent le plus contre ce fardeau et le dénoncent.

Néanmoins, pour évaluer et examiner complètement ce qu'est l'Organisation des Nations Unies et ce qu'elle représente, il nous faudrait la comparer à une autre organisation du même type rassemblant près de 200 États souverains qui les aurait accompagnés tout au long des 50 années les plus énigmatiques et les plus dangereuses de l'histoire et qui continuerait de servir de référence alors que toutes les références idéologiques se sont effondrées et que cette autre organisation n'a jamais existé.

Pour autant qu'on sache, l'humanité n'a jamais connu 50 années consécutives de paix; pourtant, 51 ans se sont écoulés sans la secousse d'un conflit généralisé tel que ceux qui, jadis, paraissaient cycliques. Bien que les incompréhensions et les agressions réapparaissent sur un continent ou un autre, motivées par la haine raciale, religieuse ou politique profondément enracinée et se transforment en génocide ou en guerres locales, on ne peut pas parler de conflagration, surtout lorsque la volonté de rétablir la paix des peuples de toutes les régions s'élève au-dessus de ces guerres.

La communauté internationale, à des degrés divers, a commencé à examiner sa plus importante Organisation, en portant d'abord son attention sur le Conseil de sécurité. Heureusement, grâce à l'imagination créatrice des États, diverses façons de le transformer ont été proposées afin de le rendre plus représentatif des nouvelles réalités du monde et, bien sûr, plus efficace. Mon pays suit ce processus avec le plus grand intérêt, conscient que le Conseil de sécurité deviendra ainsi le centre d'équilibre du système mondial.

Entre-temps, cette longue période de paix relative a permis la naissance de l'intégration européenne, qui est peut-être la plus grande réussite politique de notre siècle; la croissance de civilisations technologiques audacieuses et vigoureuses dans les pays d'Asie, ainsi que la compréhension et la croissance dans la région de l'Amérique latine, laquelle est devenue aujourd'hui, grâce à cette compréhension, la demeure la plus prometteuse de l'humanité. Dans ce cadre, le Venezuela a élargi ses liens avec les grandes causes de notre temps, auxquelles il a lié son destin, telles que le respect des droits de l'homme, une démocratie réellement représentative, l'intégration en tant que culture économique et politique des temps modernes et le désarmement en tant que garantie de la sécurité du monde. Demain, au nom de mon pays, je signerai avec fierté le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Mon pays espère que les critiques adressées à l'Organisation justifient les plans logiques envisagés pour la réformer et la revitaliser. Mais il doit être bien établi qu'ils

doivent porter leurs fruits dans les domaines du respect des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme et dans l'alliance visant à éliminer le trafic des drogues et ses activités annexes. Une session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée sur ce dernier sujet à la demande du Mexique.

Dans le dernier rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, il est fait référence au différend territorial entre le Venezuela et le Guyana. Je dois noter que ce différend entre dans le cadre de l'Accord de Genève de 1966 signé par les deux pays en vue de parvenir à une solution pratique et durable à ce conflit. Dans l'esprit de dialogue et de coopération qui existe entre les deux parties, nous avons fait appel aux bons offices du Secrétaire général et agissons actuellement selon l'un des mécanismes de règlement pacifique des différends prévus dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes donc surpris que cette affaire soit expressément mentionnée dans le chapitre consacré aux situations de conflit.

En tant que Latino-Américain, je dois reconnaître que grâce à cette paix durable, ma région, fille de l'Europe et sa créature à bien des égards, a renoué des relations amicales avec sa métropole naturelle après 80 années de guerres mondiales qui nous ont séparés et ont creusé un fossé dans les modèles culturels qui nous ont régis pendant des siècles.

Évidemment, de nombreuses menaces persistent. Les États «dotés d'armes» qui ont les ressources financières de déclencher un conflit régional susceptible de s'étendre sont toujours là, imperméables aux normes démocratiques et motivés habituellement par le fanatisme. Dans des pays où personne ne l'aurait imaginé, le danger de discrimination raciale réapparaît comme un cauchemar. Au centre même du continent le plus cultivé, nous avons assisté à une guerre et à un génocide que nous aurions dénoncés avec colère s'ils s'étaient produits au Cambodge ou au Rwanda, mettant aux prises des pays qui, pendant des siècles, ont été pour le monde un exemple de tolérance et de coexistence et où les adeptes de deux religions pratiquement identiques s'affrontent et s'exterminent presque quotidiennement.

Parallèlement, les conditions d'échange, les objectifs d'une bonne politique et le miracle des communications modernes produisent une sorte de vases communicants du commerce, de la technologie, des progrès scientifiques et des mouvements humains, grâce au tourisme et aux intérêts commerciaux. Tout cela est en train de faire de l'humanité un tout qui, par le biais de l'information, se consacre à l'intérêt passionné qui commence à être de plus en plus connu sous le nom de mondialisation.

Il reste à l'Organisation de dépasser les prophéties et les tendances des traditions pessimistes, selon lesquelles l'existence de guerres, des maladies et autres désastres est une loi de la nature, une fatalité nécessaire pour contrôler la croissance démographique et stimuler la mise au point de nouvelles technologies et des innovations scientifiques dans cette escalade que les malthusiens découvrent dans leur observation de la nature.

La paix est l'objectif premier de l'Organisation des Nations Unies, et la guerre est le moyen le plus communément utilisé par l'humanité pour tenter de résoudre les déséquilibres et les ressentiments. Et nous avons la paix, perturbée en permanence, mais toujours rétablie aussi loin que possible et là où c'est possible. Mais nous devons nous rappeler que la guerre est le plus persévérant des récidivistes étant donné que la cupidité et l'ambition s'en nourrissent.

Nous pouvons dire que cette Organisation a besoin, pour résoudre les conflits mondiaux, la pauvreté et une croissance démographique débridée, du développement des ressources humaines et d'un projet systématique d'éducation pour se libérer des préceptes moraux fragiles de notre époque et enseigner à toutes les nations l'art de vivre et de vivre ensemble. La peur, la méfiance et l'animosité sont engendrées par l'ignorance parmi les peuples et les nations.

Je parle ici au nom d'un pays dont la plus importante ressource naturelle lui a conféré la puissance et le bien-être économiques, d'une part, et l'a plongé dans une grave dépression psychologique, d'autre part. Cette ressource est le pétrole dont nous détenons les réserves les plus importantes et les plus durables du monde occidental. Comme le pétrole appartient légalement à l'État, tout comme les autres ressources souterraines, l'État le trouve, le raffine, le vend et en distribue les revenus sous forme de services. Petit à petit, cet ancien pays agricole s'est habitué à tendre la main pour recevoir de l'État les dons du protectionnisme, des subventions, des bourses d'études, des crédits et même des libéralités excessives, qui auparavant étaient la récompense du travail de la terre.

Pendant plus de deux générations, les Vénézuéliens ont compté exclusivement sur le pétrole, sans tenir compte de l'effort personnel. Parfois, l'État encourageait de façon démagogique cette dépendance et favorisait aussi l'oisiveté, ce qui a conduit à des situations morales complexes découlant de la collusion de la politique et de l'économie. C'est là la raison profonde de la prétendue crise vénézuélienne. Cette crise est différente des autres, car elle n'est pas économique mais bien morale et ne peut être résolue que

par un retour à la probité et à l'initiative personnelle, ce qui demande beaucoup de temps et d'efforts.

C'est dans ce sens qu'oeuvre le gouvernement du Président Rafael Caldera. Après avoir essayé d'inverser cette tendance nocive par des mesures relativement peu dommageables sur le plan économique pour le secteur le plus faible, il a décidé le 15 avril, par le biais de l'Agenda vénézuélien, d'ouvrir l'économie et d'incorporer les valeurs dominantes de l'économie de marché. Il a cependant pris soin de mettre sur pied un programme destiné à amortir le choc énorme que cette ouverture causerait pendant la transition pour la majorité habituée à l'ancien État paternaliste. Après une courte période, nous sommes en train de sortir de cette crise unique, qui ne peut et qui n'aurait pu être réglée, comme toute autre crise, par un simple décret, car sa solution dépendait et continue de dépendre d'un changement de comportement afin que la population apprenne à être autosuffisante. Le cas du Venezuela pourrait se reproduire dans d'autres pays caractérisés par le même paternalisme étatique.

Si nous étudions de près la prétendue crise sociale dont tous les pays latino-américains sont victimes, nous constatons qu'elle résulte d'un manque de formation. Nous avons l'habitude de dire que l'éducation était la solution universelle à tous les problèmes, et elle l'est. Cependant, au moment où la société latino-américaine est désarticulée en raison des migrations de paysans qui défont l'ordre social et moral, ainsi que de la marginalisation découlant de la disparition des traditions qui à son tour entraîne l'éclatement de la famille traditionnelle, l'éducation et la formation sont des nécessités absolues.

L'éclatement du foyer traditionnel prive la population des valeurs morales essentielles qui étaient normalement transmises par la mère. De nos jours, l'État doit remplacer le foyer et la mère, pour préparer l'être intérieur de ses citoyens. Il est donc évident que la formation et l'éducation ont une importance primordiale, car l'être intérieur de l'homme doit être renforcé pour arriver à reconstituer l'unité familiale, qui donne cohérence, fierté et courage à une société. Simón Bolívar, le Libérateur de l'Amérique, a saisi tout le problème lorsqu'il a dit que la moralité et l'édification étaient nos nécessités premières. Le monde entier souffre peut-être aujourd'hui du même mal et a peut-être les mêmes besoins.

L'ONU, par ses institutions spécialisées, gère d'innombrables programmes, études, essais et expériences pour tenter de résoudre la tragédie quotidienne de l'espèce humaine. Cette tâche devient de plus en plus complexe, car

les initiatives s'adressent à un être déjà perverti, donc incapable de vivre en harmonie avec les autres.

En admettant que le lien qui unit le foyer, l'école primaire, l'école secondaire, l'université et la vie elle-même se soit rompu il y a un certain temps, et que le premier maillon de cette chaîne fasse défaut, sans lequel tout le reste est vain et sans fondement, nous injecterions aux racines mêmes de la vie humaine les ressources économiques et scientifiques nécessaires pour former les êtres humains à la base, en leur permettant de grandir dûment dotés des valeurs élémentaires qui en feraient des citoyens.

L'Amérique latine, née dans l'ignorance de la haine raciale, des conflits religieux et de l'avidité territoriale, dotée d'un esprit indivisible constitué d'une combinaison d'influences qui vont dans la même direction sur la plus libre et la plus large des scènes, souffre du fait que ses problèmes concrets actuels sont des problèmes sociaux, causés par l'erreur de régimes politiques qui n'ont pas tenu compte de la discipline de l'éducation ou qui ont douté de son caractère primordial indéniable.

La démocratie a pris racine en Amérique latine comme nulle part ailleurs dans l'univers en raison de la volonté politique. Néanmoins, nous ne sommes pas satisfaits, car la démocratie doit impliquer l'élimination de maux centenaires et constitue plus qu'un simple système destiné à élire les gouvernements, une civilisation convaincante.

Nous aspirons à une démocratie transparente dans son comportement et efficace dans ses réalisations, pour continuer de l'offrir comme une alternative aux anciennes dictatures. Cela explique la persévérance de mon pays à édifier une démocratie honnête et propre. À cet égard, nous avons proposé une convention contre la corruption, qui a été approuvée au niveau de tout l'hémisphère. Curieusement, ce serait la première du genre dans le monde entier, ce qui montre combien profondément est enraciné ce vice : il est resté impuni tant par les dictatures que par les démocraties, de tout temps et dans le monde entier.

Le jour est proche où cet instrument, limité maintenant à notre hémisphère, rassemblera toute notre Organisation, étant donné que le crime qu'il condamne n'est pas exclusivement américain mais prend aussi racine dans de nombreux pays sur tous les continents. Pendant la dernière session de fond du Conseil économique et social, le Venezuela, de même que l'Argentine, les États-Unis et d'autres pays, ont parrainé une déclaration des Nations Unies sur la corruption et la concussion dans les activités commerciales transnationales, ce qui est la preuve évidente que la lutte

contre la corruption est impunie et florissante dans le monde.

Si l'ONU, consciente du fait que la clef du changement universel réside dans la formation et l'éducation, devait inspirer et mener une étude en profondeur de ce qui fait un être humain, de la façon dont les sociétés qui entrent en conflit ou qui servent de modèles aux autres sont définies par la somme de leurs membres; si l'ONU devait utiliser l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour ajouter une composante à l'enseignement universel à tous ses programmes de coopération, alors s'amorcerait la vraie rédemption morale et humaine de la société.

L'Amérique latine, exempte de préjugés et dotée de ressources suffisantes, creuset de coutumes et de races, pourrait servir de laboratoire pour la recherche des moyens de rendre à l'espèce humaine sa dimension morale, bafouée dans de nombreux endroits du monde. Notre Amérique tout entière invite à rechercher une paix durable car il n'est pires causes de misère et d'insécurité que les injustices sociales — non pas celles dues au lignage ou aux liens du sang, mais celles résultant de la profonde misère née de l'incapacité de transformer et distribuer l'abondance de nos ressources naturelles.

Nous vivons un moment unique de l'histoire. En peu de temps et sans violence, nous avons vu la fin des grands empires, la disparition des prisons les plus cruelles de la pensée humaine et la libération de toutes les volontés. Et les peuples ont commencé à voir s'ouvrir devant eux des possibilités inégalées de se réorganiser conformément aux espoirs et aux désirs longtemps réprimés ou contrariés par la violence sous toutes ses formes.

Comme le dit Marguerite Yourcenar dans sa biographie d'Hadrien, parlant de la perplexité religieuse du grand empereur : lorsqu'il vivait, les anciens dieux n'existaient plus et le Christ n'était pas encore arrivé. L'esprit actuel de l'humanité paraît être le même : libre, mais troublé et hésitant encore à adopter un ordre nouveau qui imprimerait sa propre marque et, surtout, serait plus libre, encore que, actuellement, les grands dirigeants fassent défaut.

L'ONU reflète ce sentiment, partagé entre la joie et l'incrédulité — tel un prodige ayant devant lui un panorama de possibilités infinies de ce que nous pouvons créer avec l'abondance de rêves de notre époque.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est S. E. M. Koffi Panou, Ministre

des affaires étrangères et de la coopération de la République togolaise. Je lui donne la parole.

M. Panou (Togo) : Je voudrais avant toute chose exprimer à l'Ambassadeur Razali mes sincères et chaleureuses félicitations pour son élection à la présidence de cette cinquante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Ma délégation est convaincue que grâce à sa compétence et à sa parfaite maîtrise des questions internationales, il fera tout pour que nos travaux aboutissent à des résultats satisfaisants. Dans cette optique, je voudrais l'assurer de la disponibilité de ma délégation à coopérer avec lui dans l'accomplissement de son exaltante mission.

Il me plaît également de saluer le travail remarquable accompli par son prédécesseur, S. E. M. Diogo Freitas do Amaral, qui a marqué la cinquantième session par son efficacité et son dévouement. Qu'il trouve ici l'expression de l'hommage de ma délégation.

Je voudrais en outre féliciter le Secrétaire général, S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, pour la manière appréciable dont il s'investit dans la réalisation des objectifs de notre Organisation, s'efforçant chaque jour de renforcer sa crédibilité. Je lui exprime toute l'estime du Gouvernement togolais.

Le contexte politique, économique et social dans lequel se tient la présente session ne semble guère différent de celui des années précédentes. C'est dire que les conflits en cours continuent de faire de nombreuses victimes. En outre, le terrorisme sévit toujours avec force de par le monde, et le poids de la dette, avec ses implications, freine le développement d'un grand nombre de pays, ceux d'Afrique notamment.

Tous ces phénomènes assombrissent le paysage international et ne manquent pas de susciter des appréhensions quant à l'avènement réel de la paix, de la sécurité et de la prospérité auxquelles aspire légitimement l'humanité.

C'est dans ce contexte que le Togo s'emploie à consolider les bases d'un état de droit et à faire face aux impératifs d'un développement humain durable pour assurer le bien-être social de ses populations. Le processus de démocratisation de la vie politique nationale amorcé au Togo connaît, particulièrement depuis ces trois dernières années, une évolution normale et encourageante.

La tenue, dans le calme, l'ordre et la transparence, des élections législatives partielles, les 4 et 18 août 1996, illustre la détermination du peuple togolais à progresser sous

l'impulsion du chef de l'État, S. E. Gnassingbe Eyadema, sur le chemin de la démocratie, de la paix et de la stabilité politique, gages sûrs du développement économique et social.

Instruit par une transition démocratique difficile, qui a entraîné le déchirement du tissu social et remis en cause les acquis de son processus de développement, le peuple togolais est aujourd'hui davantage conscient de la nécessité de préserver et de renforcer son unité. Ainsi pourra-t-il relever efficacement les défis du temps présent et ceux de l'avenir en vue d'assurer sa prospérité et d'apporter sa modeste contribution à l'édification d'un monde meilleur. Le Président de la République et le Gouvernement togolais entendent continuer, de concert avec les autres membres de la communauté internationale, à oeuvrer inlassablement dans ce sens.

Au demeurant, ils ont aujourd'hui la satisfaction de constater que les populations du Togo, de par les épreuves qu'elles ont endurées, ont acquis une nette conscience de leurs responsabilités vis-à-vis d'elles-mêmes. C'est ainsi que, soutenant depuis plusieurs mois les efforts de leurs dirigeants, elles rejettent de plus en plus fermement des formules et des schémas d'organisation politique conçus sous d'autres cieux et qui se sont révélés à l'usage inadaptés à leur histoire et à leur culture.

De l'avis de nombreux observateurs, le peuple togolais, à travers ses innombrables manifestations politiques, est en train de faire éclore sur notre continent cette démocratie authentiquement africaine que nous appelons de nos vœux.

L'année dernière, l'Organisation des Nations Unies a célébré le cinquantième anniversaire de sa création. À cette occasion, l'Assemblée générale, dans la Déclaration qu'elle a adoptée, a fait observer que :

«La volonté exprimée dans la Charte "de préserver les générations futures du fléau de la guerre" est tout aussi fondamentale aujourd'hui qu'à l'époque.» (*Résolution 50/6, par. 1*)

Les nombreux conflits armés à caractère ethnique ou religieux qui aujourd'hui encore, marquent le panorama international confirment cette perception de l'Assemblée générale et démontrent l'ampleur de la tâche qui reste à accomplir par notre Organisation.

Au nombre des régions en proie aux tensions figure encore notre continent, l'Afrique, durement éprouvé par des conflits cruels qui perdurent à l'intérieur de certains États.

Le Gouvernement togolais déplore à cet égard que les conflits au Libéria, en Sierra Leone, en Somalie, au Burundi et en Angola notamment ne soient pas encore définitivement réglés.

La multitude de victimes, de réfugiés, de personnes déplacées ainsi que les destructions massives engendrées par ces conflits ne suffisent-elles pas pour amener les parties impliquées à prendre conscience de la nécessité de mettre fin à ces disputes, qui risquent de lasser la patience et la persévérance de la communauté internationale dans ses efforts?

Préoccupé par la détérioration de la situation dans ces pays, le Gouvernement togolais exhorte les divers protagonistes à rechercher, par le dialogue et la concertation, une solution pacifique à leurs dissensions, afin que leurs peuples puissent enfin retrouver la paix et la stabilité nécessaires à leur développement.

S'agissant en particulier du Libéria, ma délégation se félicite des mesures courageuses prises par le Comité des Neuf de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors de sa réunion tenue en août dernier à Abuja en vue de faire aboutir le processus de paix engagé depuis de nombreuses années. Les mesures ainsi préconisées, assorties de sanctions, témoignent de la détermination des pays de la CEDEAO à tout mettre en oeuvre pour parvenir à un règlement définitif et durable de ce conflit fratricide qui n'a que trop duré.

À cette nouvelle étape du processus, il s'impose désormais que nos frères libériens prennent la mesure des efforts immenses fournis par les États de la CEDEAO ainsi que par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et l'ONU, et qu'ils fassent preuve de bonne volonté en vue de faciliter l'application effective de l'Accord d'Abuja, du 19 août 1995, qui dispose des modalités de l'arrêt de ce conflit, du retour à la paix et à une vie constitutionnelle normale.

À propos du différend de la presqu'île de Bakassi, mon pays tient à saluer l'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tendant à son règlement pacifique. Cette action, qui s'est récemment concrétisée par l'envoi d'une mission de bons offices au Cameroun, au Nigéria, à Bakassi et au Togo, est susceptible de concourir au renforcement des mesures conservatoires visant à l'apaisement de la tension, en attendant la sentence de la Cour internationale de Justice.

Résolus à oeuvrer à la résolution de tout conflit par la voie pacifique de même qu'à la sauvegarde de la paix et de

la sécurité sur le continent africain, le Togo, mon pays et son Président restent disposés à contribuer à la restauration de la paix dans la presqu'île et à la normalisation des relations entre les deux pays. Dans cet esprit, le Gouvernement togolais espère que la bonne volonté dont les deux parties ont fait preuve lors du passage de la mission de bons offices du Secrétaire général continuera de prévaloir afin que l'objectif recherché puisse être atteint dès que possible.

La persistance de ces crises, qui entament durement les efforts de développement et de progrès de notre continent, m'amène à rappeler ici la proposition faite, lors de la trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, par le Président de la République togolaise, S. E. M. Gnassingbe Eyadema, proposition tendant à la mise en place d'une force interafricaine ayant pour mission d'assurer la paix partout où elle est menacée ou rompue.

C'est le lieu de saluer toutes les initiatives entreprises çà et là, et destinées à soutenir et à concrétiser cette idée afin de permettre à l'Afrique de pouvoir, avec l'appui de la communauté internationale, gérer au mieux les situations de conflits qui détournent les efforts des peuples africains des tâches prioritaires de développement économique et social.

Dans le même ordre d'idées, eu égard aux nombreux conflits auxquels devra faire face le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et compte tenu de la circulation illicite de nombreuses armes de petit calibre et armes légères, il s'impose de renforcer l'action du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, basé à Lomé, au Togo. À cette fin, il conviendrait que ce centre, créé en application de la résolution 40/151 G du 16 décembre 1985 de l'Assemblée générale à la demande de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, puisse bénéficier d'une dotation financière suffisante et appropriée à même de lui permettre d'exécuter pleinement sa mission. Je voudrais, dans ce contexte, réaffirmer ici que le Gouvernement togolais, qui attache du prix à ce centre, ne ménagera aucun effort pour honorer ses engagements en tant qu'État hôte.

La Conférence de paix de Madrid de 1991 sur le Moyen-Orient et les Accords de Washington du 13 septembre 1993, entre autres, ont suscité des espoirs quant au règlement négocié de la question de la Palestine et du conflit du Moyen-Orient dans son ensemble. L'évacuation de certains territoires occupés de la Palestine, la mise en place de l'Autorité palestinienne, l'abrogation des dispositions anti-israéliennes de la Charte de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et le Traité de paix entre

Israël et la Jordanie, voilà, entre autres, autant de faits positifs qui témoignent des progrès réalisés dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, progrès dont le Togo se réjouit.

Cependant, les difficultés auxquelles ce processus est confronté depuis ces derniers jours et qui mettent en cause son évolution normale constituent pour ma délégation une source de profonde préoccupation. La délégation togolaise est particulièrement préoccupée par les événements tragiques qui se sont produits la semaine dernière à Jérusalem et qui ont fait de nombreuses victimes tant dans les rangs des Palestiniens que des Israéliens.

Le Togo, qui fait sienne la résolution 1073 (1996) adoptée à cet effet le 28 septembre 1996 par le Conseil de sécurité, en appelle à plus de vitalité dans la poursuite du processus jusqu'à ce qu'il aboutisse à des résultats concrets dont, notamment, l'évacuation de tous les territoires arabes occupés, l'existence d'Israël dans des frontières sûres et internationalement reconnues et la création d'un État palestinien indépendant. En tout état de cause, il importe de parvenir à une paix juste et globale au bénéfice de tous les États de la région, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

À propos de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, je voudrais adresser les vives félicitations du Gouvernement togolais aux artisans des Accords de Dayton, signés à Paris le 14 décembre 1995, et exprimer notre appréciation au sujet de l'évolution acceptable de la situation grâce à la mise en oeuvre desdits accords. Mon pays tient à encourager les principaux acteurs de ce conflit à persévérer dans la recherche d'une solution négociée en vue de favoriser le retour définitif et la consolidation de la paix dans cette partie de l'Europe.

Outre les foyers de tension, il y a lieu de relever, en le condamnant, que le terrorisme est par ses objectifs pervers et ses actes criminels, l'une des plus graves menaces de notre temps à la paix et à la sécurité internationales. Se félicitant de la tenue du Sommet des «Bâtisseurs de la paix» à Charm el-Cheikh et de la récente réunion des ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept pays les plus industrialisés et de la Fédération de Russie à Paris, le Gouvernement togolais apprécie les diverses mesures préconisées à ces deux rencontres en vue de contrecarrer énergiquement les activités des organisations criminelles transnationales et de leurs agents.

S'agissant de la sauvegarde de la paix par le désarmement, le Togo réitère son ferme engagement en faveur du

désarmement général et complet, et soutient sans réserve les efforts entrepris jusqu'ici par la communauté internationale pour atteindre cet objectif. Ma délégation estime à cet égard que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ouvert à la signature des États le 24 septembre dernier et que je viens de signer cet après-midi même, au nom du Gouvernement Togolais, contribuera sans nul doute, s'il était accepté et appliqué par tous, à la réduction de la menace nucléaire, permettant ainsi à la communauté internationale de progresser dans la voie de l'élimination définitive des armes nucléaires, l'un des vœux les plus chers de l'humanité.

Ainsi que le proclame la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies :

«Un climat économique international dynamique, stimulant, ouvert et équitable, est essentiel pour le bien-être de l'humanité et pour la paix, la sécurité et la stabilité internationales.» (*Résolution 50/6, par. 2*)

Cette reconnaissance unanime des incidences positives que peut avoir sur la stabilité du monde un climat économique international sain est absolument pertinente, et l'indifférence croissante d'une grande partie de la communauté internationale dans la recherche de solutions appropriées à la crise économique actuelle devient de plus en plus inquiétante. En effet, alors que dans les pays industrialisés la situation socio-économique connaît dans l'ensemble une évolution positive et que les disparités entre leurs performances économiques se réduisent, nous regrettons de constater que les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique, crouissent encore sous le fardeau de la dette et éprouvent de grandes difficultés à sortir de la situation dans laquelle ils se trouvent depuis plusieurs années.

Comme il a été constamment indiqué, la solution aux problèmes économiques des pays en développement passe par la recherche de solutions radicales et novatrices visant notamment l'annulation ou la réduction sensible de leurs dettes et par la mise en oeuvre de mesures hardies tendant à assurer leur progrès.

À cet égard, ma délégation se félicite des efforts déjà déployés par les créanciers en vue du règlement du problème de la dette. Elle salue la volonté exprimée par les sept pays les plus industrialisés au Sommet de Lyon en faveur d'une action supplémentaire visant à réduire la charge de la dette des pays pauvres et lourdement endettés vis-à-vis des institutions multilatérales et des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. Elle se félicite tout particulièrement de la récente décision des ministres

des finances des sept pays les plus industrialisés réunis à Washington d'alléger, jusqu'à concurrence de 80 %, le fardeau de la dette des pays les plus pauvres.

Outre la question de la dette, ma délégation est aussi préoccupée par d'autres problèmes de développement. Conscients de ce qu'il leur incombe en premier lieu de promouvoir leur propre développement grâce à des politiques économiques et sociales saines et cohérentes, les pays en développement, soumis à des programmes d'ajustement structurel ont consenti et continuent de consentir d'énormes sacrifices qui, malheureusement, n'ont pas encore abouti aux résultats attendus. Il s'ensuit qu'au plan social, la plupart de ces pays sont encore confrontés à de graves problèmes dont, entre autres, les maladies endémiques, la faim, le chômage, le nombre élevé de diplômés sans emploi, les revendications agressives et la pauvreté.

Pour faire face à ces divers maux et les résoudre de manière durable, la communauté internationale, par une solidarité davantage manifeste, se doit de se mobiliser aux côtés de nos pays et de leur apporter une aide appropriée. Par ailleurs, pour qu'elle puisse décoller économiquement, l'Afrique devait cesser d'être perçue uniquement comme un réservoir de matières premières.

À l'heure de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation des marchés, il est d'une nécessité impérieuse que les États africains soient compétitifs dans le commerce international. Pour ce faire, il leur faudrait relever le défi du développement industriel grâce à une coopération financière et technique soutenue avec les pays industrialisés. Il y a lieu, par ailleurs, d'éviter que l'Afrique ne soit tributaire que de l'exploitation des matières premières dont les prix sont en constante détérioration. Il convient pour cela d'encourager l'accélération de son processus d'industrialisation au moyen d'une coopération internationale fondée sur le partenariat et par un appui des pays développés, des organismes de développement et des institutions financières multilatérales susceptibles de l'accompagner dans ce domaine.

À cet égard, le Gouvernement togolais, qui a créé et continue de renforcer les conditions propices aux investissements étrangers dans le cadre de sa zone franche, notamment, voudrait exprimer sa reconnaissance aux partenaires, tant publics que privés, et aux institutions de développement industriel qui, par leurs investissements et leurs divers concours, soutiennent ses initiatives en la matière.

En novembre prochain se tiendra à Rome le Sommet mondial de l'alimentation. Le Gouvernement togolais souhaite que les travaux dudit sommet soient couronnés de

succès et que les recommandations qui seront adoptées concourent à relever au mieux la situation alimentaire et agricole afin que les besoins des populations en ce domaine puissent être satisfaits.

Le Togo apprécie également à sa juste valeur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, lancée le 15 mars 1996 par le Secrétaire général de l'ONU. Il voit en cette initiative la confirmation de l'engagement du Secrétaire général et du système des Nations Unies à traduire dans les faits les objectifs de la Charte de San Francisco en vue, notamment, de soutenir le développement de l'Afrique.

À l'heure où la dégradation de la situation économique et sociale s'accroît en Afrique, il importe de se féliciter de cette Initiative spéciale qui tend à favoriser le partenariat entre les institutions politiques et économiques et les gouvernements africains. L'Initiative a particulièrement le mérite de traiter du fond des problèmes et d'être essentiellement orientée vers l'action pour la paix, la stabilité politique et le développement du continent. Toutefois, pour qu'elle puisse atteindre les fins visées, il est indispensable que la communauté internationale s'implique efficacement dans sa mise en oeuvre en apportant une contribution déterminante à la mobilisation des ressources financières nécessaires de manière qu'elle ne soit pas simplement une autre initiative de plus pour l'Afrique. Mon gouvernement entend lui accorder tout l'intérêt qu'elle requiert en vue d'en tirer le meilleur parti.

Dans le monde actuel, où les nations sont confrontées au paradoxe de la fragmentation et de la mondialisation, l'Organisation des Nations Unies a, plus que jamais, un rôle essentiel à jouer. À cet égard, devant le manque cruel de ressources qui met l'ONU au bord de la faillite, mon gouvernement est de ceux qui croient qu'aucune réforme de l'Organisation ne pourra réussir aussi longtemps qu'elle devra se battre pour assurer sa propre survie. Il est donc urgent que des mesures énergiques soient prises pour lui assurer une assise financière stable et mettre définitivement fin à cette crise de paiement qui la paralyse. Les principaux États débiteurs sont par conséquent invités à faire preuve de volonté politique afin d'aider à la solution de la crise.

De l'avis de ma délégation, améliorer l'efficacité du système des Nations Unies est une nécessité, mais il importe aussi d'en promouvoir la démocratisation. C'est pour cette raison que la voie dans laquelle s'engage le Groupe de travail sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres nous paraît la meilleure. En effet, tel que le

reconnaît le Groupe de travail, eu égard à la configuration actuelle de l'ONU, il y a nécessité d'envisager une augmentation équitable et responsable du nombre des membres tant permanents que non permanents du Conseil, et de renforcer par ailleurs ses liens avec les principaux organes de l'ONU ainsi qu'avec les États Membres dans le sens d'une meilleure transparence.

Depuis de nombreuses décennies, grâce à l'action persévérante des Nations Unies, le multilatéralisme est apparu comme étant le cadre le plus approprié pour résoudre les problèmes touchant à la paix et à la sécurité internationales et au développement.

Le bilan établi l'année dernière lors du cinquantenaire de l'Organisation a été encourageant, nonobstant quelques insuffisances. Toutefois, la tâche qui reste à accomplir est encore considérable et exige des États Membres plus d'efforts et de ressources afin que l'ONU, reformée, revitalisée et adaptée aux réalités actuelles, puisse répondre de manière efficiente aux attentes de l'humanité tout entière.

Dans l'accomplissement de la noble mission assignée à l'Organisation, le Togo, pour ce qui le concerne, s'associera sans réserve à toutes les bonnes volontés et à toutes les initiatives appelées à concourir à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales, à la promotion de la justice, des droits de l'homme et du progrès au bénéfice des nations.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, S. E. M. Mohammed Said Al-Sahaf.

M. Al-Sahaf (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : J'ai grand plaisir à commencer mon intervention en félicitant M. Razali Ismail de son élection à la présidence de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Je suis certain que sa vaste expérience et sa grande compétence contribueront au succès de cette session. Je tiens à l'assurer de notre entière coopération et de tout notre appui dans les efforts qu'il déploie pour que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale soient couronnés de succès.

Ces dernières semaines, l'Iraq a été au centre de l'attention et de l'intérêt du monde entier du fait des attaques de missiles américains auxquelles il a été soumis ainsi que de la concentration de troupes et matériel américains qui a suivi, en préparation d'une agression militaire à large

échelle contre l'Iraq, sous prétexte qu'il a violé les résolutions du Conseil de sécurité.

Je voudrais ici donner notre point de vue sur ces événements. L'Iraq n'a nullement agi contrairement à la Charte ou aux résolutions du Conseil de sécurité, de manière à justifier une agression militaire américaine contre lui. L'Iraq n'a fait que déplacer ses forces sur son propre territoire et à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et ce, à la demande d'une des principales factions kurdes irakiennes afin de repousser une agression militaire à son encontre commise par une autre faction en alliance avec un pays étranger voisin. Ce comportement du Gouvernement iraquien relève de la souveraineté de l'Iraq sur son propre territoire et de son devoir de défendre son peuple et de repousser toute agression étrangère contre lui. C'est là un droit garanti par tous les pactes internationaux et par toutes les lois internationales, et une responsabilité fondamentale du gouvernement de tout pays.

L'opération a été limitée, rapide et réalisée sans perte en vies humaines. Cela a été attesté par tous les observateurs, y compris les responsables des agences des Nations Unies qui travaillent dans le nord de l'Iraq. Cette opération a mis fin à l'état de guerre civile, aux luttes intestines, au chaos et à l'insécurité dans le nord de l'Iraq et a ramené la paix et la stabilité dans cette région. Les États-Unis ont, cependant, essayé de tirer profit de ces événements et d'en prendre prétexte pour lancer des attaques de missiles contre l'Iraq et détruire un certain nombre d'installations civiles, faisant ainsi de nombreux martyrs et de nombreux blessés civils.

L'Administration américaine ne s'est pas contentée de son agression militaire contre l'Iraq. Le Président des États-Unis a annoncé ouvertement, le 3 septembre 1996, sa décision d'étendre la zone de non-survol dans le sud de l'Iraq, qui avait été imposée en 1992 par les États-Unis, du 32e parallèle au 33e parallèle au nord. L'imposition de zones de non-survol dans l'espace aérien iraquien est un recours à la force armée en violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Il s'agit d'une décision unilatérale qui n'a rien à voir avec les Nations Unies ni avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité concernant l'Iraq. Cela a été confirmé par le porte-parole officiel des Nations Unies le 7 janvier 1993, lorsqu'il a dit que l'imposition de la zone de non-survol dans le sud de l'Iraq n'était basée sur aucune résolution du Conseil de sécurité.

De même, le porte-parole du Ministère français des affaires étrangères a déclaré le 2 septembre 1996 :

«Il n'y a aucune disposition des Nations Unies ou du Conseil de sécurité définissant la base d'une zone de non-survol au nord du 36e parallèle et au sud du 32e parallèle. La décision d'établir ces zones est une décision quadripartite de la France, des États-Unis, de la Grande Bretagne et de la Turquie. Il n'existe aucune disposition des Nations Unies définissant ces deux zones».

Le Représentant permanent de la Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies a, quant à lui, indiqué le 5 septembre 1996 que :

«Cette interdiction de survol n'était basée, depuis le début, sur aucun fondement juridique international.»

La réaction arabe et du monde entier aux actes d'agression des États-Unis a été une réaction de rejet et de condamnation. Le monde entier sait maintenant que l'imposition de deux zones de non-survol en Iraq n'est ni légitime ni légale et constitue une agression continue contre l'Iraq. Elle doit cesser.

Dès le départ, l'Iraq a été très clair en réfutant les soi-disant zones de non-survol imposées unilatéralement par les États-Unis et certains de leurs alliés. Les États-Unis et la Grande-Bretagne persistent à maintenir, voire étendre leur imposition de non-survol, affirmant que le but en est — selon les dires des plus hauts responsables de l'Administration américaine — de protéger les intérêts stratégiques des États-Unis dans la région. Je me demande : un État peut-il imposer une telle situation contraignante à un autre État indépendant, un État Membre des Nations Unies, sous prétexte de protéger ses intérêts stratégiques? Un tel comportement mène à propager la loi de la jungle dans les relations internationales, et non la loi de la Charte.

Nous exigeons que les Nations Unies, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité rejettent cette logique — qui n'est fondée sur aucune légitimité internationale ni sur aucune autorisation du Conseil de sécurité lui-même — et de mettre fin à cette injustice commise contre notre pays. Aucune des allégations et aucun des prétextes avancés par les États-Unis pour justifier leurs attaques et la concentration de leurs troupes contre l'Iraq ne repose sur un fondement légal, de fait ou légitime. Ils doivent être réprouvés et condamnés.

Je voudrais exprimer ici la gratitude du peuple de l'Iraq à la réaction arabe et du monde à cette agression et aux actes qui ont suivi, qui visaient à violer la souveraineté de l'Iraq et son intégrité territoriale.

Nul n'ignore ici l'ampleur des souffrances endurées par le peuple iraquien par suite du blocus total qui lui est imposé, et qui l'a empêché pendant plus de six ans de satisfaire ses besoins humains essentiels. Les conditions humanitaires en Iraq ont atteint une gravité telle qu'il est devenu impossible pour les Nations Unies de maintenir le mutisme que leur a imposé la volonté d'une partie donnée, surtout que les organisations humanitaires et les agences des Nations Unies elles-mêmes élèvent leurs voix pour mettre en garde contre les conséquences graves du maintien du blocus total de l'Iraq. Les taux de mortalité infantile ont haussé considérablement, étant donné la pénurie d'aliments et de médicaments. La maladie sévit. La santé, l'éducation et l'environnement se sont détériorés. Il y a eu aussi de graves répercussions et une régression dans d'autres domaines humanitaires, la croissance et le développement, dont l'Iraq avait été le pionnier parmi les pays du tiers monde.

Cependant, les États-Unis d'Amérique, qui versent des larmes de crocodile sur les conditions humanitaires du peuple iraquien et ses besoins en aliments et en médicaments, s'opposent aujourd'hui publiquement et ouvertement à la mise en oeuvre légale, équilibrée et appropriée du Mémorandum d'accord, auquel sont parvenus l'Iraq et le Secrétariat des Nations Unies le 20 mai 1995, concernant la formule de «pétrole en échange de vivres».

Alors que le dialogue diplomatique entre l'Iraq et le Secrétariat des Nations Unies a permis d'aboutir à des accords satisfaisants pour les deux parties, les États-Unis ont essayé d'élever toutes sortes d'obstacles sur la voie des négociations, à chaque phase, dans le but de retarder la mise au point définitive du Mémorandum d'accord. Ensuite, ils ont commencé à placer de nouvelles entraves à la mise en oeuvre effective des dispositions du Mémorandum, soit dans le cadre du comité de sanctions, soit dans la finalisation des arrangements administratifs relatifs à cette mise en oeuvre.

Je voudrais ici m'appuyer sur de simples statistiques afin de démontrer l'ampleur des obstacles mis en place par les États-Unis dans le processus de rédaction du mémorandum d'accord. Nul n'ignore qu'il a fallu 50 réunions de travail — du 6 février au 20 mai 1996 — pour aboutir à ce mémorandum. Au cours de ce processus, les États-Unis ont apporté 29 amendements aux dispositions du mémoire convenu avec le Secrétariat des Nations Unies pendant les négociations. Bien que la résolution 986 (1995) prévoit des procédures accélérées pour la mise en oeuvre des accords, il a fallu 80 jours pour mettre en place lesdites procédures. Pendant cette période, 28 réunions officielles se sont tenues au niveau des experts des missions française et allemande;

et cinq réunions officielles au cours desquelles les procédures devaient être rapidement achevées et adoptées. Toutefois, les États-Unis ont retardé cette adoption de trois semaines. Les États-Unis demeurent jusqu'à ce jour la seule partie à faire obstacle à la mise en oeuvre du mémorandum d'accord et ce, pour des raisons politiques qui sont en totale contradiction avec les allégations américaines selon lesquelles l'objectif de la résolution 986 (1995) est purement humanitaire.

En raison de la pression des États-Unis et de leur ingérence, le Secrétaire général n'a pas été jusqu'à présent en mesure de mettre en oeuvre le mémoire d'accord. La preuve en est le fait que les discussions sur l'application du plan de six mois destiné à fournir vivres et médicaments au peuple iraquien ont duré sept mois. Elles ne sont pas encore achevées à cause de l'ingérence permanente des États-Unis et de leurs tentatives pour faire échouer le processus de mise en oeuvre de ce mémorandum. Nous pensons que ce comportement doit cesser et que le Secrétariat des Nations Unies et l'Iraq devraient pouvoir appliquer le mémorandum au plus tôt, et à l'abri de toute nouvelle ingérence.

Le peuple iraquien veut pouvoir satisfaire ses besoins humanitaires, en utilisant ses propres moyens et ses capacités financières. Il réclame la levée des restrictions, qui n'ont pour seul objectif que de l'affamer afin de l'atteindre dans sa dignité et sa fierté. Mais un peuple fier comme le peuple iraquien, vieux de 6 000 ans et qui a donné naissance aux civilisations humaines, ne ploiera pas sous les menaces, quelles qu'elles soient, et n'abdiquera pas sa souveraineté et sa dignité à ceux qui ne visent qu'à étendre leur hégémonie sur la richesse des peuples et sur ce qui leur est sacré. L'Iraq ne revendique que son droit, garanti par tous les pactes et traditions au niveau international et par les résolutions du Conseil de sécurité même. Or, il s'est effectivement acquitté de toutes les obligations que lui imposaient ces résolutions et toutes les raisons ayant conduit à imposer ces sanctions injustes ont été éliminées.

L'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité, en dépit de leur caractère injuste. Alors que ces mêmes résolutions confèrent des obligations correspondantes au Conseil de sécurité, nous n'avons jamais vu le Conseil chercher à s'en acquitter. Nous avons plutôt l'impression que le Conseil s'est désisté de ses pouvoirs de contrôle et de supervision de l'application de ses résolutions en faveur de la Commission spéciale (UNSCOM), qui a été chargée de la mise en oeuvre de la section C de la résolution 687 (1991) et qui seule a la responsabilité de décider si l'Iraq s'est acquitté de toutes ses

obligations et s'il mérite la levée des sanctions qui lui sont imposées par le Conseil de sécurité.

Cela fait près de six ans que l'UNSCOM travaille en Iraq. Elle a envoyé 373 équipes d'inspection, comprenant un total de 3 754 inspecteurs internationaux, en plus du personnel permanent installé à Bagdad, qui comprend plus de 90 employés. La Commission utilise les moyens et les méthodes techniques et scientifiques les plus modernes, qui lui permettent d'accomplir sa mission et d'en vérifier les résultats. Est-il concevable que cette commission n'ait pas été en mesure jusqu'à présent de remplir sa mission? Quelqu'un a-t-il demandé au Président de l'UNSCOM ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire? Est-il concevable que l'UNSCOM n'ait pas encore été en mesure de détruire les armes de destruction massive autrefois possédées par l'Iraq? Qu'a donc fait cette énorme armée d'inspecteurs durant toute cette période? Ils ne sont tout de même pas venus faire du tourisme en Iraq? Les documents et l'équipement, dont la Commission suppose l'existence et qu'elle n'a pas été en mesure de trouver, constituent-ils une menace pour la paix et la sécurité internationales et justifient-ils la paralysie des recommandations en vue de la levée, même partielle, des sanctions contre l'Iraq?

L'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations essentielles concernant la mise en oeuvre de la section C de la résolution 687 (1991) sur l'élimination d'armes interdites. Je souhaite affirmer de cette tribune, au nom de mon gouvernement, que l'Iraq n'a pas conservé d'armes interdites, d'éléments de tels armes ou de documents y relatifs. Les allégations de l'UNSCOM dans ce domaine ne reposent que sur des soupçons que n'étaye aucune preuve matérielle. Ces soupçons ont pour origine les services de renseignements américains et britanniques et leurs agents.

L'Iraq a demandé à l'UNSCOM de traiter de ces soupçons de façon pratique et objective, et non pas de façon politique. L'UNSCOM n'est pas un organe politique pour être influencée par les objectifs politiques de tel ou tel pays. Elle est plutôt une commission technique tenue d'effectuer sa tâche de manière scientifique et technique, à l'abri des conflits politiques et des positions antagonistes. Or, nous avons constaté en traitant avec l'UNSCOM qu'elle tend à agir sur la base de considérations politiques et non sur la base de faits techniques et scientifiques.

Mon pays exige que les membres permanents du Conseil de sécurité, et la République arabe d'Égypte en tant que représentant arabe au Conseil et l'un des plus grands pays du Moyen-Orient véritablement intéressé à voir la région exempte d'armes de destruction massive, participent directe-

ment aux travaux et aux activités de la Commission des sanctions et à l'évaluation de ses travaux et de ses conclusions finales. Nous sommes tout à fait certains que si cette participation se fait rapidement et scrupuleusement, on aboutira à la conclusion, étayée par des preuves et des arguments convaincants, que les questions de fond dans ce dossier ont été réglées comme le demande la résolution 687 (1991) et qu'il est temps maintenant d'appliquer le paragraphe 22 de ladite résolution.

Nous souhaitons dire que notre expérience la plus récente, pour ce qui est des travaux effectués sous les auspices des Nations Unies, a montré qu'il y a un problème au niveau de la structure de l'Organisation. Ce problème est celui du grand déséquilibre qui existe entre les droits et les obligations, outre le fait que la logique de la force prime, ce qui ne figure pas dans les dispositions de la Charte. Les mécanismes de l'Organisation internationale ont été utilisés en tant qu'instrument de mise en oeuvre de la politique étrangère de certaines superpuissances internationales et pour détourner l'ONU, en particulier le Conseil de sécurité, de sa voie normale vers une voie qui contredit clairement la lettre et l'esprit de la Charte qui, en tant que document constitutif de cette Organisation, forme la base légale et constitutionnelle sur laquelle l'ONU doit fonder toutes ses pratiques.

Les dispositions de la Charte dictent au Conseil de sécurité qu'il agisse conformément à ses buts et principes en s'acquittant des devoirs que lui impose le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et adopte des résolutions dont la teneur et l'application doivent être conformes tant aux principes de la justice que du droit international. Le Conseil doit respecter certaines restrictions en adoptant ses résolutions, qui doivent être conformes aux buts et principes de l'Organisation, de sorte que les États Membres soient à même de s'acquitter de leurs obligations et d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité conformément à l'Article 25 de la Charte. Le Conseil de sécurité n'est pas un gouvernement mondial doté d'un pouvoir législatif et exécutif allant au-delà de la lettre et de l'esprit de la Charte. C'est plutôt un organe des Nations Unies qui doit respecter les normes juridiques qui constituent la base juridique de la légitimité internationale, consacrée dans les dispositions de la Charte même des Nations Unies.

Croyant dans le principe d'interdépendance et dans les intérêts communs de tous les peuples de la terre fondés sur la souveraineté, l'indépendance et les préoccupations communes des États, l'Iraq a contribué et continue de contribuer au renforcement des relations et des valeurs des mesures internationales multilatérales. Les pays pauvres de l'hémis-

phère Sud sont confrontés à une série de tentatives visant à les marginaliser, les isoler et les empêcher de suivre le rythme des développements scientifiques et économiques. Ces tentatives incluent des barrières politiques et commerciales pour empêcher ces pays d'acquérir la technologie et entraver leurs chances de faire des progrès dans le domaine scientifique, les soumettant ainsi bon gré mal gré à des mécanismes économiques qui servent les intérêts des grandes puissances industrielles ou des pays riches du Nord. La lutte des pays en développement est, comme S. E. le Président Saddam Hussein l'a indiqué dans son allocution prononcée le jour de la fête nationale iraquienne en juillet dernier, la lutte de l'hémisphère Sud pour la liberté, l'indépendance, le développement, la prospérité et l'exercice des droits et de la justice.

De même, le Président Saddam Hussein a indiqué que les États-Unis d'Amérique et d'autres puissances internationales ont répandu des slogans qui appellent publiquement les pays de l'hémisphère Sud à développer leurs capacités et leurs potentiels, soi-disant pour les sortir du sous-développement, de la pauvreté et des privations. Mais lorsque l'Iraq a développé ses capacités et son potentiel et utilisé sa richesse pétrolière pour faire avancer son développement et ses progrès nationaux et renforcer les possibilités et les qualifications de l'homme iraquien, ces mêmes responsables des bannières et des slogans ont mobilisé contre lui, sous le commandement des États-Unis, toutes les forces du mal, et l'ont attaqué avec des bombes, des missiles et des troupes de l'agression de 30 nations pour détruire son infrastructure et démolir définitivement un des jeunes piliers du développement parmi les pays du Sud.

L'ONU a la grande obligation historique d'assumer les responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte et de garantir les droits de tous les pays et de tous les peuples à la paix, au développement et à la prospérité économique. L'ONU doit être, comme ses pères fondateurs l'ont voulu, l'instrument international du progrès économique et social de tous les peuples, et non un instrument aux mains d'une certaine puissance qui l'utilise pour imposer son hégémonie sur le monde par la force et le chantage.

Pour terminer, j'aimerais dire que mon pays est persuadé que l'ONU, grâce aux efforts vigoureux de ses groupes de travail sur la réforme de sa structure et de ses méthodes de travail, et grâce à la bonne volonté de nombre de ses Membres, retrouvera dans un avenir proche son potentiel et ses capacités véritables pour rejeter l'hégémonie et réaliser les buts et principes de sa Charte, conformément à la légitimité internationale et dans l'intérêt du bien-être et du bonheur de toute l'humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit au débat général pour la présente séance.

Quelques représentants ont demandé à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Gnehm (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ce que nous avons entendu du Ministre iraquien des affaires étrangères est une autre tentative de déguiser le loup en agneau. Avant de répondre aux rapports inexacts, je voudrais revenir à l'essentiel. La nature du régime iraquien est bien connue. C'est un régime qui a laissé des centaines de milliers de cadavres pourrir dans les champs et les marais au cours de deux guerres menées contre ses voisins et d'une guerre qu'il mène toujours contre sa propre population. C'est le seul régime qui ait jamais utilisé des armes de destruction massive contre ses propres citoyens; c'est un régime qui a transformé en armes des agents biologiques mortels tels que le botulin et l'anthrax, et qui a menacé de brûler ses voisins avec des armes chimiques.

Les États-Unis et tous les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, plus précisément les voisins de l'Iraq, savent bien ce qu'est ce régime. Ce que nous avons entendu aujourd'hui au sujet du droit international et de la légitimité ne peut effacer ce que nous savons déjà. Par ses actes, le régime iraquien s'est délibérément mis en marge de la société des pays respectueux de la loi, un fait qui a été reconnu dans de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. La résolution la plus importante concernant la sécurité du Moyen-Orient est la résolution 687 (1991), qui interdit à l'Iraq de détenir ou d'acquérir des armes nucléaires, chimiques et biologiques, et leurs vecteurs. Le Conseil de sécurité l'a adoptée parce qu'il était d'accord avec tous les voisins de l'Iraq : nous ne pouvons faire confiance à Saddam Hussein avec de telles armes en sa possession.

La déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq n'est pas plus crédible aujourd'hui qu'il y a un an ou lorsque Tareq Aziz a déclaré, il y a deux ou trois ans, que l'Iraq avait — prétendument — respecté pleinement les résolutions du Conseil sur les armes de destruction massive. Il n'y a pas une seule personne aux Nations Unies ni dans cette salle, y compris le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq lui-même, qui puisse vraiment croire à une telle

déclaration. Même le Ministre des affaires étrangères a dit et doit donc reconnaître que :

«La Commission spéciale seule [a] la responsabilité de décider si l'Iraq s'est acquitté de toutes ses obligations.»

Le Président de la Commission spéciale, M. Ekeus, a toujours dit qu'il était convaincu que l'Iraq continuait de dissimuler des armes de destruction massive, l'équipement et les précurseurs nécessaires pour les fabriquer et de nombreux documents liés à ces programmes. Quelques membres du Conseil de sécurité étaient disposés à croire l'Iraq lorsqu'il a affirmé avoir remis tous les documents et l'équipement. C'était avant août 1995, lorsque les efforts de dissimulation de l'Iraq, déjà bien connus de la Commission spéciale, sont devenus clairs pour le monde entier. Depuis lors, il n'y a pas un seul membre du Conseil de sécurité qui ait jugé crédible la prétendue pleine coopération de l'Iraq. Plusieurs fois cette année, l'Iraq a bloqué l'accès à des sites particuliers aux inspecteurs de la Commission spéciale, sites où la Commission spéciale avait de bonnes raisons de croire que du matériel ou des documents interdits étaient cachés et qu'elle avait le droit inconditionnel d'inspecter. Pour la cinquième année consécutive, l'Iraq s'est adressé à l'Assemblée générale pour parler de clore le dossier des armes. L'Iraq n'est pas plus prêt de cet objectif en 1996 qu'il ne l'était en 1995, en 1994 ou en 1993. Ce dossier ne sera clos que lorsqu'il y aura un changement fondamental dans l'attitude de l'Iraq à l'égard de sa coopération avec la Commission spéciale et du respect des résolutions du Conseil de sécurité. Une fois de plus aujourd'hui, l'Iraq a refusé de déclarer clairement qu'il avait renoncé à son intention d'acquérir des armes de destruction massive à l'avenir. Malheureusement, il n'y a aucune preuve d'un changement dans le comportement de l'Iraq.

Qu'en est-il des autres obligations de l'Iraq qui auraient été respectées d'après le Ministre des affaires étrangères? Cela est-il vrai? Si cela est vrai, où sont les biens et les archives gouvernementales volées par Saddam au Koweït? Où se trouvent les centaines de véhicules blindés de transport de personnel, de chars, de missiles et d'avions volés par l'Iraq? Nous savons quelle est la réponse à cette dernière question. Ces armes ont été intégrées dans les unités d'élite de la Garde républicaine de l'Iraq. Aucun changement ne sera apporté au régime de sanctions tant que cela ne sera pas restitué.

Où se trouvent les informations détenues par le Gouvernement iraquien sur plus de 600 Koweïtiens, Saoudiens et autres citoyens qui ont été enlevés du Koweït vers l'Iraq? Les représentants irakiens aux douzaines de réunions

tenues sous l'égide du Comité international de la Croix-Rouge se sont montrés aussi éloquents que le Ministre des affaires étrangères, mais au cours de l'an dernier, ils n'ont rien fait sur le plan pratique pour résoudre un seul de ces cas humanitaires tragiques. Une fois de plus, il n'y a pas un seul membre du Conseil de sécurité qui soit d'accord avec ce que prétend l'Iraq. Tous les 60 jours, à travers 34 examens du régime des sanctions, chaque membre du Conseil a demandé à l'Iraq de respecter toutes ses obligations vis-à-vis du Koweït, et n'a rencontré que tromperie et défi, comme cet après-midi.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de dire exactement ce qu'il en est de la mise en oeuvre de la résolution 986 (1995). La manière dont le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq a déformé les faits les plus essentiels de cette résolution est une insulte à l'intelligence et la volonté humanitaire de chaque membre du Conseil de sécurité. Le Ministre s'est plaint qu'il ait fallu sept mois à l'Iraq et aux Nations Unies pour négocier un accord sur l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil. Cela est faux. Le fait est que le Gouvernement iraquien est seul responsable du retard dans l'application d'un accord «pétrole contre nourriture» durant plus de cinq ans. Le Conseil de sécurité a établi ce mécanisme en septembre 1991 pour la première fois dans la résolution 706 (1991). L'Iraq en a négocié les détails pendant plus de 24 mois avec mauvaise foi avant de tout simplement s'écarter de l'accord. Lorsque le Conseil a de nouveau établi cet arrangement dans sa résolution 986 (-1995), l'Iraq en a rejeté la mise en oeuvre pendant neuf mois avant de commencer enfin à négocier.

En vérité, le Secrétariat des Nations Unies a informé l'Iraq, fin août, que l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil pouvait commencer durant la première semaine du mois de septembre. Immédiatement après, les forces irakiennes ont lancé une attaque militaire contre la ville d'Arbil, entraînant une dégradation rapide de la situation sécuritaire dans la partie nord de l'Iraq.

Que les choses soient claires pour tout le monde. À la date d'aujourd'hui, 2 octobre, le pétrole iraquien aurait pu couler et les biens humanitaires auraient pu être déjà livrés au titre de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité si l'Iraq n'avait pas agi comme il l'a fait le 31 août. C'est la seule raison du retard actuel dans la mise en oeuvre de la résolution.

Puisque Saddam Hussein lui-même n'a jamais prononcé le mot «986» et n'a jamais publiquement approuvé son application, nous supposons qu'il y est toujours opposé, comme il l'a été par le passé. Nous regrettons que le Ministre

des affaires étrangères de l'Iraq n'ait pas promis d'arrêter d'insister auprès du Secrétaire général, qui a fait l'objet d'attaques virulentes aujourd'hui dans la presse iraquienne, pour modifier les arrangements administratifs déjà préparés par le Secrétariat pour mettre en oeuvre la résolution 986 (1995). En revanche, le point de vue des États-Unis est très clair et reste inchangé. Nous sommes fiers d'être l'un des auteurs et parrains de la résolution 986 (1995) du Conseil et nous souhaitons qu'elle soit mise en oeuvre. Les États-Unis, tout comme les autres membres du Conseil, se préoccupent des souffrances du peuple iraquien beaucoup plus que les dirigeants irakiens bien nourris. Nous espérons que les questions soulevées par les actions imprudentes de Bagdad dans le Nord pourront bientôt être résolues et que la résolution pourra enfin être mise en oeuvre.

Enfin, je voudrais insister sur un point dont j'ai déjà parlé hier. Des pays comme l'Iraq essaient de se dérober à leurs obligations en s'efforçant de redéfinir leur défi des résolutions du Conseil de sécurité en le présentant comme un différend entre eux et un, deux ou trois autres États. Mais la vérité est que les obligations de l'Iraq sont vis-à-vis de cette Organisation, les Nations Unies. Le non-respect du Conseil de sécurité par l'Iraq préoccupe chacune des délégations ici présentes, mais plus particulièrement les pays voisins et les citoyens irakiens qui connaissent fort bien, pour en avoir fait l'expérience de première main, la brutalité du régime iraquien.

Même si Saddam Hussein s'oppose à la résolution 986 (1995) du Conseil, nous sommes en faveur de sa mise en oeuvre, tout comme nous insistons pour que soient mises en oeuvre les résolutions 687 (1991), 688 (1991), 692 (1991), 707 (1991), 715 (1991) et 1060 (1996) du Conseil de sécurité. Tant que l'Iraq ne se sera pas acquitté de ses obligations, les États-Unis et le Conseil de sécurité n'envisageront pas une modification du régime des sanctions.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Certains de ceux qui ont écouté depuis peu la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq pourraient se poser la question de savoir pourquoi nous avons demandé à user de notre droit de réponse bien que le Koweït n'ait pas été mentionné spécifiquement dans sa déclaration. Ma réponse est que la délégation de mon pays voudrait faire des observations sur ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Iraq :

«L'Iraq s'est effectivement acquitté de toutes les obligations que lui imposaient ces résolutions, et toutes les raisons ayant conduit à imposer ces sanctions injustes ont été éliminées».

Cette allégation n'est pas justifiée par les réalités actuelles. Cette allégation ne peut être crue par les membres du Conseil de sécurité, qui examinent tous les 60 jours la façon dont l'Iraq s'acquitte de toutes ses obligations. Après chaque examen, il devient clair pour tous les membres du Conseil de sécurité — je répète, tous les membres — que l'Iraq n'a pas encore rempli toutes ses obligations au titre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant des engagements qui concernent directement le Koweït, permettez-moi de rappeler ceci. Pour ce qui est d'abord de la question des prisonniers de guerre et détenus koweïtiens et ressortissants de pays tiers, il n'a pas été possible de clore même un seul dossier et pas un prisonnier de guerre n'a été libéré en dépit des réunions tenues par la Commission tripartite à Genève et par la Sous-commission technique, qui se réunit chaque mois, de chaque côté de la frontière. Il est évident que l'Iraq se sert de ces réunions pour démontrer ostensiblement sa coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge. Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité exigent une coopération effective, sérieuse et fructueuse de l'Iraq avec le Comité international de la Croix-Rouge afin de mettre fin aussi vite que possible à cette tragédie humanitaire.

J'en viens maintenant à la restitution des biens koweïtiens volés, militaires et autres, y compris les documents officiels du Gouvernement koweïtien, tels que les archives de l'Émir et celles du Prince héritier, du Premier Ministre et du Ministre des affaires étrangères. Quant aux biens militaires — chars, véhicules blindés, missiles Hawk —, nous avons remis aux membres du Conseil de sécurité, à la demande du Vice-Premier Ministre Tariq Aziz, les listes détaillées complètes de tout l'équipement militaire saisi par l'Iraq. Ces informations ont également été transmises à l'Iraq par le Coordonnateur des Nations Unies pour la restitution par l'Iraq des biens koweïtiens. Or, deux ans environ ont passé depuis la transmission de ces informations à l'Iraq, et aucune réponse n'a encore été donnée. Au contraire, une partie de cet équipement, dont des chars, a été aperçue lors de la concentration militaire de l'Iraq, en octobre 1994, dirigée à nouveau contre le Koweït, sa sécurité et sa stabilité.

Je voudrais dire ceci : qu'ils accordent leurs actes à leurs déclarations. L'organe chargé de définir dans quelle mesure l'Iraq tient ses engagements est le Conseil de sécurité et non le Gouvernement iraquien. Nous demandons une fois de plus à l'Iraq de libérer les prisonniers de guerre et détenus koweïtiens, de restituer les biens koweïtiens, d'appliquer pleinement les dispositions de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité relative aux armes de

destruction massive, et de s'acquitter de toutes ses autres obligations.

Nous voulons mettre fin aux souffrances humanitaires du peuple iraquien frère. Or, la seule façon d'y parvenir est de venir à bout rapidement de l'application de toutes les obligations contenues dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre appel constant en faveur d'une application rapide de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité prouve bien notre souci d'alléger les souffrances du peuple iraquien. Nous demandons une fois de plus à l'Iraq de répondre rapidement à toutes les demandes de l'Organisation des Nations Unies concernant la pleine application de cette résolution humanitaire. Les résolutions du Conseil de sécurité sont un ensemble politique et juridique intégré; elles ne sauraient être appliquées de manière sélective ou partielle.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : La version des événements que nous venons d'entendre du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq est tout simplement stupéfiante. Dans sa déclaration, le Ministre des affaires étrangères a montré une fois de plus l'indifférence du Gouvernement iraquien aux souffrances de son propre peuple. Il a tenté d'esquiver tout blâme pour les problèmes que connaît l'Iraq et son peuple, en le rejetant sur d'autres.

Le Gouvernement iraquien — et lui seul — est responsable des problèmes que connaît l'Iraq. Les dirigeants irakiens savent depuis longtemps ce qu'il y a simplement à faire pour lever les sanctions et néanmoins ils refusent obstinément de le faire. N'oublions pas les raisons pour lesquelles le peuple iraquien souffre de cette façon et le sort réservé aux efforts déployés pour l'aider. Ainsi que l'a déclaré l'orateur précédent, le mot «Koweït» n'est pas mentionné dans la déclaration du Ministre des affaires étrangères. Il semble avoir oublié que les sanctions ont d'abord été imposées à la suite de l'agression injustifiée de l'Iraq contre un État Membre de l'Organisation des Nations Unies. Et même aujourd'hui, il existe des engagements envers le Koweït au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité qui demeurent ignorés. Il s'agit des civils portés disparus, de la restitution de biens et d'autres questions.

Deuxièmement, le Ministre des affaires étrangères semble avoir oublié de mentionner que les sanctions ne demeurent en place qu'en raison du refus de l'Iraq de respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en particulier le refus de fournir un descriptif complet et définitif de ses programmes d'armes biologiques, chimiques et nucléaires. En affirmant que l'Iraq s'est conformé aux obligations de la résolution 687 (1991), il déforme la vérité — vé-

rité qui ressort à l'évidence des rapports clairs du Président de la Commission spéciale des Nations Unies. Il y a un an, il pouvait sembler que la vérité était sur le point d'être établie. Puis de nouveaux faits ont été mis en lumière, qui ont été admis par le Gouvernement de l'Iraq et qui ont nécessité de nouvelles investigations de la Commission. Depuis, la tendance à faire obstruction aux inspections de la Commission apparue ces derniers mois a accru les soupçons que le régime dissimule des éléments de ses programmes antérieurs. Alors que tout cela est parfaitement connu, l'affirmation par l'Iraq qu'elle a respecté toutes ses obligations au titre de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité ôte simplement toute crédibilité à cette déclaration.

Le Ministre iraquien des affaires étrangères a évoqué la souffrance du peuple iraquien, laissant entendre que la responsabilité en incombait à tout autre que son propre gouvernement. Nonobstant les problèmes liés aux armes de destruction massive, mon gouvernement, avec d'autres, a parrainé la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité en vue d'alléger les souffrances causées aux simples citoyens irakiens par les actions du régime.

L'offre d'échanger du pétrole pour de la nourriture a été faite pour la première fois en 1991. La résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité a été adoptée en 1995. Le Ministre des affaires étrangères n'a pas expliqué pourquoi son gouvernement avait tant attendu pour l'accepter. Il l'a finalement fait, l'été dernier, et la résolution serait déjà mise en oeuvre si les attaques dans le nord n'avaient pas modifié la base sur laquelle le Mémoire d'entente avait été négocié. Nous souhaitons que cette résolution soit mise en oeuvre dès que le Secrétaire général considérera que les conditions le permettent.

Mon gouvernement n'est pas le seul à avoir dépensé des millions de dollars par l'intermédiaire de l'ONU et d'autres programmes humanitaires pour aider le peuple iraquien dans cette période sombre de son histoire. En ce qui concerne les sanctions, nous continuerons d'être guidés par l'intérêt que nous portons à la sécurité de la région; elles resteront en place tant que les résolutions n'auront pas été dûment appliquées et tant que l'Iraq demeurera une menace pour ses voisins.

M. Hasan (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Je répondrai brièvement au représentant des États-Unis d'Amérique. Premièrement, je tiens à lui rappeler que ceux qui habitent dans des maisons de verre devraient s'abstenir de lancer des pierres. Le représentant des États-Unis d'Amérique a-t-il oublié que les pires crimes contre l'humanité ont été perpétrés par son propre pays? A-t-il oublié les crimes de son pays à Hiroshima et à Nagasaki? A-t-il oublié les crimes de son pays au Viet Nam, en Palestine et en

Amérique latine, à Cuba et dans d'autres parties du monde, trop nombreux pour être énumérés ici? A-t-il oublié l'agression de son pays contre l'Iraq et la destruction de l'infrastructure d'un pays tout entier, le faisant régresser au stade pré-industriel, sous prétexte de libérer le Koweït? A-t-il oublié l'agression de son pays contre l'Iraq, il y a moins d'un mois, à l'aide de missiles? Qui a autorisé les États-Unis à utiliser des missiles contre l'Iraq? Quels étaient les intérêts vitaux des États-Unis qui étaient menacés par l'Iraq alors qu'il ne faisait que libérer une ville iraquienne des forces de la destruction et du terrorisme, pour que les États-Unis l'agressent militairement? Où est l'état du droit? Où sont les mécanismes internationaux destinés à préserver la paix et la sécurité? L'agression menée par les États-Unis n'est-elle pas un acte illégal de terrorisme? Les États-Unis doivent répondre à toutes ces questions avant de prétendre au statut de défenseur de la liberté.

Le représentant des États-Unis d'Amérique a prétendu que l'Iraq avait lancé une offensive contre Irbil et déstabilisé le nord de l'Iraq. Quelle logique est-ce là? Le rétablissement de la paix et de la sécurité par un État sur son propre territoire doit-il être interprété comme une déstabilisation? Les États-Unis n'ont-ils pas admis qu'ils avaient mobilisé des milliers d'agents et de terroristes pour fomenter une guerre civile en Iraq dans le but de renverser le gouvernement de ce pays? Ceux qui appuient l'état du droit s'abstiennent de fomenter des guerres civiles dans d'autres pays. Ils ne s'ingèrent pas dans les affaires internes d'autres États, en violation de la Charte des Nations Unies et des normes qu'ils prétendent soutenir.

En ce qui concerne le représentant du Koweït, nous avons en vérité été étonnés par sa longue déclaration sur un sujet inapproprié à l'instance et aux circonstances. Dans notre discours, nous n'avons pas mentionné son pays, comme lui-même l'a d'ailleurs reconnu. S'il souhaite pourtant se mettre de la partie, c'est son affaire.

La séance est levée à 18 h 25.

ANNEXE 76

**SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU, COMMUNIQUÉ DE PRESSE : «LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
NOMME NORMAN GIRVAN, DE LA JAMAÏQUE, COMME SON REPRÉSENTANT PERSONNEL
SUR LA DISPUTE FRONTALIÈRE ENTRE LE GUYANA ET LE VENEZUELA»,
DOC. SG/A/1230-BIO/4183 (21 AVRIL 2010)**

**NATIONS UNIES**

COUVERTURE DES RÉUNIONS & COMMUNIQUÉS DE PRESSE

ACCUEIL — SECRÉTAIRE GÉNÉRAL — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE — CONSEIL DE SÉCURITÉ — CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL —

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL > NOMINATIONS >

SG/A/1230-BIO/4183
20 AVRIL 2010

Le Secrétaire général nomme Norman Girvan, de la Jamaïque, comme son Représentant personnel sur la dispute frontalière entre le Guyana et le Venezuela

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL NOMME NORMAN GIRVAN, DE LA JAMAÏQUE, COMME SON REPRÉSENTANT PERSONNEL SUR LA DISPUTE FRONTALIÈRE ENTRE LE GUYANA ET LE VENEZUELA

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, a nommé Norman Girvan, de la Jamaïque, comme son Représentant personnel sur la dispute frontalière entre le Guyana et le Venezuela.

Le rôle de M. Girvan sera d'assister ces deux pays à résoudre leur différend, qui dure depuis longtemps. Sa nomination répond à une demande des deux parties qui réclament une reprise des bons offices du Secrétaire général, qui ont été suspendus en 2007 en raison du décès du précédent Représentant personnel, Oliver Jackman. Le Secrétaire général salue le fait que les deux parties cherchent à résoudre leur différend par le dialogue et attend avec impatience de connaître les progrès réalisés avec l'assistance de M. Girvan.

M. Girvan est un diplomate respecté qui a une profonde connaissance de la région des Caraïbes. Il a voyagé de manière extensive en Amérique latine et est très connu pour son engagement en faveur d'une plus grande coopération entre les Caraïbes et l'Amérique latine. Il a été Secrétaire général de l'Association des États des Caraïbes de 2002 à 2004 et effectue actuellement des recherches à l'Institut des relations internationales de l'Université des Antilles. M. Girvan a également occupé les fonctions de représentant principal et de consultant au Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales. Il a aussi exercé en tant que chercheur associé à l'Institut africain des Nations Unies pour le développement et la planification, à Dakar, au Sénégal. Norman Girvan a en outre été Directeur technique en chef de l'Agence jamaïcaine de planification nationale. Économiste de formation, M. Girvan a siégé au Conseil d'administration de la Banque de la Jamaïque et au Conseil économique du Cabinet du Gouvernement de la Jamaïque.

Né en 1941, M. Girvan parle couramment l'anglais et l'espagnol.

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.

Rechercher

Avancé

Point de presse quotidien



1 JUILLET 2019

Plus de 1,4 million de réfugiés résidant dans plus de 60 pays d'accueil devront être réinstallés l'année prochaine conformément aux données présentées par le Haut-Commissariat pour les réfugiés lors d'un forum annuel sur la réinstallation à Genève. Selon le rapport intitulé « Besoins mondiaux pour la réinstallation en 2020 », les réfugiés les plus à risque et ayant besoin de réinstallation...

[Points de presse précédents »](#)

À la une

**Conférence intergouvernementale sur la biodiversité marine**

New York, 25 mar.-5 avr. 2019

**63e session de la Commission de la condition de la femme**

New York, 11-22 mars 2019

**Pacte mondial sur les migrations**

Marrakech, 10-11 déc. 2018

ANNEXE 99

**NATIONS UNIES, ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU GUYANA DEVANT L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,
SOIXANTE-DIXIÈME SESSION, DOC. A/70/PV.16
(29 SEPTEMBRE 2015)**



Assemblée générale

Soixante-dixième session

16^e séance plénière

Mardi 29 septembre 2015, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft

(Danemark)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Allocution de M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Rwanda.

M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Kagame (*parle en anglais*) : L'adoption des objectifs de développement durable (résolution 70/1) marque le début d'une nouvelle ère pour la coopération internationale. Mettre fin à l'extrême pauvreté ne pouvait nullement suffire à satisfaire nos ambitions. Ce nouveau pacte vise la prospérité; et il reconnaît que le seul avenir durable est un avenir dont aucun d'entre nous n'est exclu. Il pourrait difficilement en être autrement. La créativité et le dynamisme de milliards de personnes sont déjà en train de transformer notre monde. C'est grâce à l'amélioration de la santé, de l'éducation et de l'accès aux nouvelles technologies et à

l'autonomisation des femmes, qui leur permet d'occuper la place qui leur revient de droit dans le monde.

Mais la croissance et le progrès dressent également devant nous de nouveaux défis liés aux migrations internationales, à la protection de l'environnement et aux revendications en matière de bonne gouvernance. Pour la génération qui va suivre, l'effort engagé pour relever ces défis mettra l'ONU au cœur des affaires du monde comme jamais auparavant. Coopérer est le seul moyen d'aller de l'avant. Et pourtant, le nouveau consensus sur le développement durable est incomplet, car il y manque une définition commune de la légitimité politique nécessaire pour assurer le maintien de cet ordre international.

Cette divergence de vues trouve ses racines dans l'histoire. Lorsque les puissances mondiales ont créé l'Organisation des Nations Unies, il y a 70 ans, l'indépendance des peuples colonisés d'Afrique et d'Asie n'était pas à l'ordre du jour. Nous étions toujours considérés comme des peuples dont il fallait s'occuper. Ces hiérarchies et ces préjugés moraux persistent à ce jour, contribuant à la mauvaise gestion de l'alternance politique et sapant la confiance sur laquelle repose une coopération multilatérale efficace.

Le caractère interne des systèmes nationaux est d'une importance primordiale. On ne peut le contourner. La légitimité politique n'est pas une abstraction juridique. C'est une réalité objective qui peut se mesurer, par exemple en termes de progrès de la réalisation des objectifs de développement durable

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-29432(F)



Document adapté

Merci de recycler



ou en termes d'indicateurs de l'opinion publique. Nous sommes confrontés à de lourds défis face auxquels nous devons faire front ensemble en tant que communauté internationale. Nous ne pouvons pas nous permettre de saboter les membres les plus responsables et les plus capables, en appliquant à certains pays des normes qui ne sont pas appliquées à d'autres, voire en imposant des normes inadaptées.

Pour ne citer qu'un exemple, le droit international des réfugiés n'est guère pris en compte dans le contexte de la crise actuelle, comme si le but avait toujours été de parquer les réfugiés loin des pays développés plutôt que de protéger les droits des personnes qui fuient les persécutions. Dans d'autres cas, les institutions multilatérales sont utilisées pour renforcer la crédibilité d'attaques de parti pris contre certains pays alors même qu'il n'est pas jugé nécessaire d'examiner ce que font les puissants. Lorsque des questions de principe sont associées à la domination et au dédain, la base d'une action conjointe au sein du système multilatéral est compromise.

Nous n'avons rien à craindre de normes strictes. La seule stabilité qui vaille la peine d'être instaurée est une stabilité basée sur des politiques efficaces qui donnent des résultats concrets au profit de la population et facilitent un changement pacifique. La dignité et même la survie humaines sont ici mises en jeu. Aucun pays ou système n'a le monopole de la sagesse et à plus forte raison ne peut prétendre à une supériorité morale. Notre tâche consiste à préparer l'avenir, non le passé. Le changement se profile, et il est nécessaire. Nul ne peut le gérer seul, et les objectifs de développement durable reconnaissent à juste titre notre interdépendance. Nous avons pris des engagements sérieux; nous devons maintenant les mettre en œuvre. Construire une communauté ayant un objectif commun et qui soit en mesure de le réaliser exige avant tout de reconnaître que nous sommes égaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Rwanda de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Paul Kagame, Président de la République du Rwanda, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Guyana.

M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Granger (*parle en anglais*) : La République coopérative du Guyana est honorée de participer à cette session historique de l'Assemblée générale. Nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, et le Guyana s'engage à coopérer alors que vous guiderez l'Assemblée dans l'accomplissement de ses tâches. Nous tenons également à remercier votre prédécesseur, M. Sam Kutesa, de la manière dont il a dirigé le processus d'élaboration du programme pour l'après-2015. Ce processus a abouti à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), un document historique. Les objectifs de développement durable énoncés dans le Programme reflètent le consensus au sein de la communauté internationale en ce qui concerne les éléments qui font partie intégrante du développement humain.

L'ONU, qui a été créée il y a 70 ans, cinq mois à peine après la fin officielle de la Seconde Guerre mondiale, est devenue la matrice d'un nouvel ordre international. Ce nouvel ordre de paix mondiale a été illustré symboliquement et puissamment sous la forme d'une statue de bronze au Siège de l'ONU. Cette statue incarne la vision évoquée dans la Sainte Bible, dans le livre d'Isaïe, de la manière suivante,

« Il jugera les nations, il persuadera des peuples multiples. Ils forgeront leurs épées en socs, leurs lances en serpes. Une nation contre une nation ne portera plus l'épée, et ils n'apprendront plus la guerre. » (*La Sainte Bible, Isaïe, 2 :4*)

Ce verset prophétique est devenu la base philosophique de l'ONU, laquelle est devenue l'Organisation fondatrice d'un nouvel ordre mondial qui a permis à une pléthore de nouveaux États indépendants de voir le jour du fait du processus de décolonisation enclenché après la Seconde Guerre mondiale. Durant les années qui ont

suivi la création de l'ONU, 126 États ont obtenu leur indépendance.

Lorsqu'elle a vu le jour en 1945, l'ONU ne comptait que 51 Membres. Leur nombre a quasiment quadruplé aujourd'hui et s'élève à 193. La majorité des nouveaux États sont des mini, micro ou petits États. Les empires antidémocratiques et belliqueux dont ils étaient des colonies ont été démantelés à l'issue de deux guerres mondiales. Voici les questions que souhaitent poser les petits États à l'ONU à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire : comment protéger nos peuples contre une agression étrangère? Comment protéger nos territoires d'une invasion? Comment préserver la paix entre les nations? Comment maintenir l'indépendance des nouveaux États? La Charte des Nations Unies confie à l'Organisation la responsabilité de

« réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ».

L'exercice de cette responsabilité est essentiel pour garantir l'existence et la survie des petits États qui sont menacés par des États plus puissants. Ils risquent d'être assujettis à moins que la communauté internationale ne démontre sa détermination de mettre en place des moyens de dissuasion efficaces pour empêcher qu'ils ne soient dominés par des États plus grands et plus forts, et sa capacité d'y parvenir.

Le 9 mai 1994, à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 49/31 qui, entre autres choses, reconnaît que les petits États risquent d'être particulièrement vulnérables aux menaces extérieures et aux ingérences dans leurs affaires intérieures; souligne l'importance vitale pour tous les États du respect inconditionnel par tous les États de tous les principes de la Charte des Nations Unies, notamment des principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays et du règlement pacifique des différends, ainsi que de leur application constante; souligne également l'importance de renforcer les accords régionaux relatifs à la sécurité en intensifiant l'interaction, la coopération et les consultations; lance un appel aux organisations régionales et internationales compétentes pour qu'elles fournissent aux petits États qui en feraient la demande une assistance visant à renforcer leur sécurité conformément aux principes énoncés dans la Charte; prie instamment le Secrétaire

général de continuer à s'attacher tout particulièrement à suivre la situation de sécurité des petits États et d'envisager d'user des dispositions de l'Article 99 de la Charte; et demande au Conseil de sécurité et aux autres organes compétents de l'Organisation des Nations Unies d'accorder une attention particulière à la protection et à la sécurité des petits États. C'est un manifeste en faveur des petits États, qui figure dans une résolution adoptée par l'Assemblée générale il y a 21 ans.

Le Guyana est un petit pays et un État récent, fruit de la promesse de paix ayant suivi la Seconde Guerre mondiale. Le Guyana est un enfant de l'ONU. Dans huit mois, le 26 mai 2016, le Guyana célébrera le cinquantième anniversaire de son indépendance. Mais, depuis 50 ans, notre petit pays se trouve dans l'impossibilité d'exploiter pleinement ses riches ressources naturelles. Le Venezuela menace et dissuade les investisseurs, et entrave notre développement économique. Depuis 50 ans, il viole notre intégrité territoriale en occupant une partie de notre territoire. L'incident le plus récent à cet égard a eu lieu le 10 octobre 2013, lorsqu'il a déployé une corvette dans notre zone maritime et expulsé un paisible navire d'exploration pétrolière qui conduisait des études sismiques. Depuis 50 ans, le Venezuela promulgue des décrets par lesquels il revendique sans fondement une partie de notre territoire, le dernier datant du 26 mai, jour anniversaire de notre indépendance. Ce jour-là, il a promulgué le décret n°1787, contenant des coordonnées précises en vue d'annexer la quasi-totalité de notre zone maritime, et constituant une réaffirmation de la revendication par le Venezuela de cinq des 10 régions guyaniennes.

Le Guyana rejette les menaces et les revendications que le Venezuela profère en violation du droit international. Nous résistons aux actes d'agression qu'il commet au mépris de la Charte des Nations Unies, qui prône le règlement pacifique des différends et interdit le recours à la force armée.

Les frontières entre le Guyana et le Venezuela ont été fixées il y a 116 ans. Le monde entier, à l'exception de la République bolivarienne du Venezuela, les a acceptées et reconnues. En 1968, à la vingt-troisième session de l'Assemblée (voir A/PV.1680), le Guyana a expliqué au reste du monde comment, en 1897, un traité d'arbitrage avait été signé entre le Royaume-Uni et le Venezuela. Ce traité prévoyait la création d'un tribunal d'arbitrage pour définir le tracé de la frontière entre la colonie de la Guyane britannique, ce que nous étions alors, et le Venezuela. Il engageait les parties à

considérer le résultat des travaux du tribunal d'arbitrage comme un règlement complet, parfait et définitif de toutes les questions renvoyées aux arbitres. Le tribunal a rendu sa décision le 3 octobre 1899, attribuant au Venezuela 13 000 kilomètres carrés de notre territoire, soit une superficie supérieure à celle de la Jamaïque ou du Liban. Le Venezuela était tenu de respecter cette décision en vertu du droit international, ce qu'il a fait pendant les 60 années qui ont suivi.

Cependant, dès le début de l'indépendance du Guyana, le Venezuela a eu recours à divers stratagèmes pour nous priver de notre territoire. Il y a eu toute une série d'actes d'agression perpétrés par les présidents vénézuéliens à l'encontre de mon pays, allant du décret n°1152 promulgué le 15 juin 1968 par le Président Raúl Leoni Otero à celui du Président Nicolás Maduro Moro en date du 26 mai de cette année. Le Venezuela – qui est plus de quatre fois plus grand que le Guyana, et qui dispose de forces armées dont les effectifs sont plus de 40 fois plus nombreux que ceux de notre force de défense – se livre à des actes d'intimidation et d'agression, bien conscient de la supériorité de ses richesses et de sa puissance militaire, mais oubliant l'obligation qui lui incombe en sa qualité de membre de l'ONU, de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et de l'Organisation des États américains. Il dérègle des frontières qui étaient réglées. Il déstabilise une région stable du globe en recourant à la force armée contre un petit État pacifique. Le Venezuela entrave le développement du Guyana en proférant des menaces qui ont pour objet de forcer un petit État à lui céder ses droits. L'on ne saurait laisser ses ambitions expansionnistes saper le principe de l'inviolabilité des frontières et les principes du droit international, et redessiner des frontières qui n'ont pas été modifiées depuis des décennies.

Le Guyana s'engage de nouveau à ce que les Caraïbes restent une zone de paix. Aujourd'hui, nous nous réengageons devant l'Assemblée à poursuivre sur la voie de la paix en toutes circonstances. Nous réaffirmons notre attachement au règlement pacifique des différends internationaux. Le Guyana a une confiance totale dans le droit international, et entend régler ce différend en accord avec les dispositions de la Charte des Nations Unies.

L'accord de Genève, signé le 17 février 1966 entre les Gouvernements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Venezuela et la Guyane britannique, ce que nous étions alors, prévoit les mesures que le Secrétaire général de l'ONU doit

prendre pour régler tout différend résultant du fait que la République bolivarienne du Venezuela considère la sentence arbitrale de 1899 comme nulle et non avenue. Le Guyana a pleine confiance dans le jugement et la capacité de l'ONU, par le truchement du Cabinet du Secrétaire général, à trouver des solutions qui permettront de valider le caractère juste, irréprochable et définitif de sa décision. Nous remercions l'ONU et le Secrétaire général d'avoir nommé divers responsables au cours des 25 dernières années qui ont usé de leurs bons offices pour aider à régler ce différend. Nous estimons toutefois que le processus a désormais épuisé ses effets.

Le Guyana ne tient pas à ce que ces odieuses revendications territoriales compromettent ses perspectives de paix et entravent son potentiel de croissance pour les 50 prochaines années. Il nous faut trouver une solution définitive pour ne pas avoir à affronter un avenir éternellement empreint de danger et de misère, et nous recherchons une solution juridique à ce différend. Nous plaçons notre confiance et notre destin entre les mains du système de paix international promis par la Charte des Nations Unies il y a près de 70 ans. Nous souhaitons que cesse l'agression vénézuélienne. Nous voulons que notre pays – l'ensemble de notre pays – se développe, conformément au droit international. Le Guyana demande donc à l'ONU de donner tout son sens à la résolution 49/31 du 9 mai 1994 en mettant en place un système de sécurité collective destiné non seulement à surveiller, mais également – et surtout – à préserver la sécurité des petits États. Comme je l'ai dit, cette résolution est un manifeste en faveur de la sécurité des petits États.

L'ONU demeure notre meilleur espoir et notre meilleure perspective de paix, et constitue la meilleure garantie de sécurité pour les petits États. Elle est notre force, notre appui et notre secours en cas de danger. Nous garantissons l'adhésion du Guyana à la Charte des Nations Unies. Notre pays ne cherche rien de plus que la solidarité de la communauté internationale, la garantie de la Charte et la préservation du droit international.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Guyana de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. David Arthur Granger, Président de la République du Guyana, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Namibie.

M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Geingob (*parle en anglais*) : C'est en tant que troisième Président de la République de Namibie que j'ai l'honneur d'être ici aujourd'hui pour prononcer ma première allocution devant l'Assemblée générale. Je tiens à vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la fonction de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Dans le même esprit, je voudrais saisis cette occasion pour remercier le Président sortant, S. E. M. Sam Kutesa, de l'excellent travail qu'il a accompli au cours de son mandat de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session.

En arrivant dans ce bâtiment, je n'ai pu m'empêcher de ressentir une forte nostalgie. On dit qu'un périple de 1 000 kilomètres commence par un pas. En 1964, il y a 51 ans, c'est aux pieds de ce bâtiment que j'ai entamé mon périple de 1 000 kilomètres en tant que jeune signataire d'une pétition en faveur de la lutte de la South West Africa People's Organization (SWAPO) contre l'occupation illégale de l'Afrique du Sud-Ouest par l'Afrique du Sud de l'apartheid. Le 23 avril 1990, je suis revenu à l'Assemblée générale en tant que Premier Ministre d'une Namibie indépendante à l'occasion de l'admission de notre jeune nation au sein de la famille des Nations Unies (A/S-18/PV.1). Aujourd'hui, 25 ans après, me voici de nouveau dans ce bâtiment, cette fois en tant que Président de notre République. C'est donc pour moi une grande joie que d'être ici présent à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

La Namibie est un enfant né de la solidarité internationale, mis au monde par les Nations Unies. En tant que Namibiens, nous sommes aussi reconnaissants que fiers de l'appui que la communauté internationale

nous a apporté, par le biais du système des Nations Unies, pendant notre lutte pour l'indépendance. En fait, si je puis illustrer les liens étroits qui nous unissent à l'Organisation des Nations Unies, en 1990, après avoir obtenu l'indépendance, nous avons refusé que ce soit le Président sud-africain de l'époque, M. De Klerk, qui préside à la passation des pouvoirs à notre premier Président, le camarade Sam Nujoma. Nous avons exigé que ce soit plutôt le Secrétaire général Javier Pérez de Cuellar qui, ce faisant, a symbolisé la naissance de notre République. À la fin du mandat de l'Afrique du Sud sur l'Afrique du Sud-Ouest, c'est l'Organisation des Nations Unies qui a assumé une responsabilité directe en Namibie. C'est elle, en outre, qui a établi le Programme d'édification de la nation namibienne, destiné à préparer le pays à l'indépendance et à ses futures responsabilités. Grâce à l'Institut des Nations Unies pour la Namibie, créé par le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, que j'ai reçu la charge de diriger de 1975 à 1989, nous avons pu mettre au point les éléments constitutifs qui allaient nous aider à construire notre démocratie. Il y a un proverbe africain qui dit qu'un homme patient mangera un fruit mûr. Grâce à l'aide des Nations Unies, nous avons fait preuve de patience s'agissant de nous préparer à l'autogouvernance. Aujourd'hui, je peux annoncer fièrement au monde qu'après avoir lutté pour sa liberté, la Namibie est en train de goûter aux fruits mûrs de la paix et de la démocratie.

Expression de notre profonde gratitude à la communauté internationale pour sa solidarité avec notre peuple et de notre attachement indéfectible à la paix et à la sécurité internationales, nous n'avons cessé depuis notre indépendance de contribuer même modestement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Entre autres, nous avons fourni des contingents aux missions de maintien de la paix au Cambodge, en Angola, au Libéria, au Darfour, en Côte d'Ivoire, au Timor-Leste et au Soudan du Sud, auxquelles participent nos hommes et nos femmes.

À l'heure où nous célébrons 70 ans d'existence de cette grande expérience en matière d'interaction humaine, à savoir notre Organisation des Nations Unies, il y a beaucoup de choses dont nous pouvons être fiers. Bien que le monde n'ait pas été aussi pacifique que nous le voudrions, nous pouvons trouver matière à réconfort dans le fait que depuis la Seconde guerre mondiale, nous avons évité un conflit d'une telle ampleur et d'une telle intensité. Plus importantes encore sont les avancées enregistrées s'agissant de l'amélioration des conditions de vie des êtres humains sur la planète, en arrachant

des millions de personnes à l'extrême pauvreté, en autonomisant les femmes, en promouvant les droits de l'homme et en menant de l'avant le processus de décolonisation qui a été achevé, à une exception près, celle des Sahraouis.

Nous venons d'un continent dont les dirigeants sont occupés, sous la bannière de l'Union africaine, à atteindre de nouveaux objectifs et à honorer de nouveaux engagements. Nous sommes en train de construire une nouvelle Afrique, avec sa propre histoire, telle que racontée par ses fils et ses filles. L'Afrique a tourné une page, dit adieu à l'ère des coups d'État et opté pour la démocratie électorale. Nous, en tant qu'Africains, à travers l'Union africaine, avons ostracisé ceux qui sont venus au pouvoir par des moyens illégaux. Le récent coup d'État au Burkina Faso est un exemple de notre politique de tolérance zéro envers ceux viennent au pouvoir par des moyens illégaux.

Après avoir établi la démocratie électorale, il convient que nous la consolidions par la mise en place de processus, de systèmes et d'institutions. En parlant de processus, nous faisons essentiellement référence aux processus électoraux, dans lesquels les commissions électorales doivent être indépendantes, impartiales et capables d'inspirer confiance aux électeurs. Cela garantira que ceux qui perdent aux urnes acceptent les résultats. Ce faisant, nous pouvons mettre fin à une situation où ceux qui perdent aux urnes se sentent exclus et vaincus et optent donc pour la guerre.

Quand nous parlons de systèmes, nous parlons de systèmes de gouvernement qui continuent de fonctionner grâce aux services publics même en cas d'impasse politique dans un pays donné. Si tout le reste échoue, alors des institutions, comme nos tribunaux, peuvent jouer leur rôle. C'est ce que nous avons en Namibie. Il est clair, donc, que nous avons mis en place une architecture de gouvernance saine. S'agissant de l'efficacité de la gouvernance, notre bilan est éloquent. Nous sommes, entre autres, classés par l'Index Ibrahim pour la gouvernance africaine au sixième rang des pays les mieux gouvernés en Afrique, par Transparency International au septième rang des pays africains les moins corrompus, et considéré par Reporters sans frontières comme l'un des pays africains dont la presse est la plus libre.

De même, notre structure macroéconomique est admirable. Elle est sous-tendue par une stabilité financière évidente dans notre système bancaire de classe mondiale – un secteur classé vingt-cinquième

au monde par le Forum économique mondial – et bien réglementée grâce à une politique monétaire prudente suivie ces 25 dernières années. Les deux agences de notation mondialement reconnues, Fitch et Standard and Poor's, qui rendent compte de la stabilité financière d'un pays, n'ont jamais cessé de décerner la note BBB+ à la Namibie, ce qui signifie que nous sommes de fait un pays solvable. L'encours de la dette oscille entre 25 et 30 % de notre produit intérieur brut (PIB). À l'évidence, en matière de gouvernance, par rapport à toutes les normes locales et internationales, la Namibie s'en sort fort bien en tant que société atteignant son plein développement, stable, pacifique et démocratique.

Nous devons cependant prendre conscience qu'en l'absence de démocratie économique, la démocratie électorale est dépourvue de sens, car on ne se nourrit pas de paix, de sécurité, de bonnes constitutions et de démocratie. Nous continuons de nous heurter à des difficultés pour ce qui est de combler les déficits socioéconomiques et la pauvreté persistante qui en résulte, dues à de nombreuses années de politiques d'abandon historique et d'exclusion économique des Noirs menées délibérément. Cette situation résiste aux stratégies classiques de lutte contre la pauvreté que nous menons depuis 25 ans, ce qui signifie que nous devons aborder cette question de manière plus novatrice. Nous devons toujours faire face à d'énormes inégalités sociales entre riches et pauvres. Nous sommes particulièrement préoccupés par la très grave pénurie de logements et d'autres produits et services de première nécessité. C'est pourquoi, le 21 mars, jour de mon entrée en fonctions en tant que Président de la Namibie, j'ai annoncé à mes compatriotes, hommes et femmes, et au monde entier que le Gouvernement namibien déclarait une guerre totale à la pauvreté.

La répartition des richesses est aujourd'hui l'une des questions les plus largement débattues et controversées. Cette question est néanmoins trop importante pour être seulement examinée par les économistes des institutions financières internationales. C'est pourquoi la Namibie continue de mettre en garde contre le classement arbitraire des pays basé uniquement sur le revenu. L'approche actuelle, mise au point par des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, puis adoptée par l'ONU, qui consiste à fonder le classement des pays exclusivement sur le PIB, n'est ni juste, ni équitable. Cette méthode, qui se limite à diviser le PIB par le nombre d'habitants, ignore totalement les inégalités liées à la répartition des richesses et l'inégalité

des chances, et elle a des effets néfastes sur la mobilité sociale et le progrès.

La Namibie en est une des victimes, car elle a été classée à tort dans la catégorie des pays dits à revenu intermédiaire (tranche supérieure), sans tenir compte du fait qu'à cause de l'apartheid, la richesse économique du pays était concentrée entre les mains de la minorité blanche, marginalisant les Noirs sur le plan économique. Nous avons le sentiment qu'au lieu de nous aider à mener à bien la deuxième phase de la lutte, la communauté internationale nous a laissés nous défendre tout seuls puisque cette classification empêche de fait la Namibie d'avoir accès à des subventions et à des prêts à des conditions libérales pour assister son programme de développement.

On ne peut édifier une nation quand certains citoyens ne participent pas à l'économie et ont donc le sentiment d'être laissés pour compte. Amartya Sen, lauréat du prix Nobel d'économie, indique à juste titre que la pauvreté doit être considérée comme la privation des capacités de base et pas simplement comme un faible revenu. La privation des capacités essentielles peut se traduire par une mortalité prématurée, une sous-alimentation aiguë, en particulier chez les enfants, une morbidité persistante; l'analphabétisme généralisé et d'autres échecs. Nous pouvons donc voir que les effets de la pauvreté sont si interdépendants que ceux d'entre nous qui ont le malheur de naître pauvres sont pris au piège de cycles de pauvreté et de désespoir perpétuels.

Sur la question de l'élimination de la pauvreté, j'ajouterais qu'une des mesures les plus efficaces que nous puissions prendre dans le cadre de la guerre contre la pauvreté est de rendre les femmes autonomes. Les femmes, bien qu'elles constituent la moitié de la population mondiale, représentent près de 70 % des pauvres dans le monde. En Namibie, l'égalité des sexes ne se limite pas à de bonnes paroles. Nous avons profité de la réforme du système des listes de parti menée par la SWAPO pour y inclure la parité entre les sexes. Grâce à la victoire de la SWAPO aux élections générales, la représentation des femmes au Parlement a augmenté, passant de 24 % à 47 %, ce qui nous place au deuxième rang derrière le Rwanda, dont le Parlement compte 64 % de femmes. J'ai promis que nous allions rattraper le retard.

J'ai également nommé pour la première fois une femme Premier Ministre de la Namibie ainsi qu'une femme Vice-Premier Ministre, qui occupe également le poste de Ministre des relations internationales et de

la coopération. Elle est présente ici aujourd'hui. J'ai en outre nommé des femmes à la tête des ministères de l'éducation de base et de l'enseignement supérieur, dont les Ministres comme les Vice-Ministres sont des femmes. Le point important est que nous devons être sensibilisés à un jeune âge; nous pensons qu'en leur confiant l'éducation, nous progresserons.

La soixante-dixième session en cours de l'Assemblée générale, basée sur la réflexion, a défini la voie à suivre en adoptant, il y a deux jours, les nouveaux objectifs de développement durable, qui nous encouragent vivement à travailler tous ensemble pour établir un nouveau type de relations internationales fondées sur une coopération profitant à tous afin de concrétiser les nobles idéaux de coexistence pacifique dans le cadre de liens de bon voisinage. C'est à nous qu'il incombe de veiller à ce que la soixante-dixième session de l'Assemblée marque le début d'une volonté commune d'instaurer la paix partout dans le monde. Nous devons faire en sorte qu'aucun pays n'ait le sentiment d'être tenu à l'écart de ce processus.

Les droits de l'homme sont indissociables; les libertés fondamentales sont indissociables; la démocratie est indissociable; l'autodétermination est indissociable. Ces libertés s'appliquent à tous les êtres humains sur cette planète. Les peuples de Palestine et du Sahara occidental doivent pouvoir exercer leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, à l'instar de tous les autres peuples, car ces droits sont indissociables; ils sont valables pour chacun d'entre nous.

La Namibie réaffirme donc son appui total et catégorique aux droits inaliénables du peuple de Palestine et du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance nationale. À cet égard, nous appelons l'ONU à assumer pleinement ses responsabilités en faisant appliquer toutes ses résolutions et décisions concernant la Palestine, sans conditions préalables. Nous demandons aussi instamment que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale soient mises en œuvre sans tarder afin d'organiser un référendum libre et équitable au Sahara occidental.

Un certain nombre de faits survenus dans le panorama géopolitique sont encourageants dans la perspective d'un monde plus sûr et pacifique. Le dégel des relations entre la République de Cuba et les États-Unis d'Amérique en est un exemple. Ces 25 dernières années, la Namibie n'a cessé d'appeler les États-Unis et Cuba à

parcourir la distance qui les sépare de la coexistence pacifique. À cet égard, nous saluons le rétablissement de relations diplomatiques entre ces deux pays, ainsi que les efforts louables déployés par les dirigeants des deux pays pour apaiser les tensions politiques. Nous félicitons les deux pays d'avoir pris conscience que le meilleur moyen d'aplanir leurs divergences est d'ouvrir le dialogue plutôt que de couper les liens. Nous espérons toutefois que cette première mesure sera suivie de la levée inconditionnelle de l'embargo imposé au peuple cubain.

En 70 ans d'existence, l'ONU a évolué avec le monde à mesure que de nouvelles questions et de nouveaux problèmes ont vu le jour. Il est donc judicieux que l'Organisation se repositionne pour s'adapter à cette dynamique du changement. En conséquence, la Namibie reste attachée à une réforme complète de l'ONU, afin de renforcer l'Organisation et de la rendre plus efficiente et plus réactive face aux besoins de tous ses Membres. À cet égard, les réformes du système des Nations Unies doivent être guidées par les principes de démocratie, d'égalité, de justice et d'équité pour tous.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, la Namibie appuie pleinement la Position commune africaine telle que présentée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, et réaffirmée à la vingt-cinquième session ordinaire de l'Union africaine. Le continent africain mérite une représentation juste et équitable+ au Conseil de sécurité, afin de réparer l'injustice historique que subit de longue date ce continent de plus d'un milliard d'habitants.

En sa qualité de Présidente de la onzième Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la Namibie estime que nous ne parviendrons pas à éliminer la pauvreté à moins de nous attaquer aux problèmes indissociables que sont la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse. Ces questions sont d'une importance critique non seulement pour la Namibie et l'Afrique, mais pour le monde entier.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies – une organisation avec laquelle nous sommes si nombreux ici à partager une histoire et d'heureux souvenirs sur fond de lutte pour notre liberté et notre dignité –, nous devons veiller à laisser aux générations futures un héritage de paix et d'unité marqué par notre engagement au développement

durable et équitable. Je voudrais rappeler les paroles de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, qui a déclaré :

« Plus que jamais dans l'histoire de l'humanité, nous partageons un destin commun. Nous devons l'affronter ensemble. » (SG/SM/7262)

Voilà pourquoi, chers amis, nous avons créé l'Organisation des Nations Unies. La seule manière dont nous pouvons surmonter nos difficultés est de former un front uni pour promouvoir le progrès de l'humanité. Grâce à l'ONU, nous disposons de la plateforme idoine pour atteindre cet objectif. Nous pouvons décider soit de suivre le rythme des idéaux originaux qui ont abouti à la formation de l'ONU, soit de poursuivre nos ambitions, aux dépens des autres et de nous-mêmes. Choisissons la noblesse d'esprit qui nous permettra de surmonter nos peurs, nos incertitudes et nos préjugés, au profit d'un développement durable partagé. Laissons un héritage durable à long terme qui façonnera l'avenir politique, économique et écologique de notre planète.

C'est maintenant qu'il faut agir, et la Namibie est prête à unir ses forces avec tous les membres de la communauté internationale pour célébrer une coexistence mondiale d'un genre nouveau, dans laquelle aucun continent, aucune région et aucun pays ne se sentiront laissés pour compte.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Namibie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Hage G. Geingob, Président de la République de Namibie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan

Le Président (parle en anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Tadjikistan.

M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

29/09/2015

A/70/PV.16

Le Président Rahmon (*parle en tadjik; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un immense plaisir que de m'associer aux autres délégations pour vous faire part, Monsieur le Président, de nos cordiales félicitations à l'occasion de votre élection à la Présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session.

La session de l'Assemblée générale en cours présente une occasion exceptionnelle non seulement de faire le bilan des accomplissements de l'ONU au fil des 70 dernières années, mais également de renouveler notre ferme engagement à réaliser les espoirs et les aspirations de nos peuples à un développement durable et sûr. Depuis 70 ans, l'ONU défend la paix et la sécurité, la coopération internationale et les droits de l'homme. En cette période historique brève mais intense, l'ONU a franchi des étapes considérables s'agissant de promouvoir la stabilité et le développement durable et de réduire, voire éliminer, la pauvreté et les inégalités dans le monde entier. Au cours de cette période, les mécanismes d'échanges que nous avons mis en place ensemble pour faciliter la coopération internationale ont fonctionné avec un succès considérable. Au cours du récent Sommet de 2015 sur le développement durable, les Nations Unies ont adopté le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui pose les fondements du développement durable et définit les domaines dans lesquels la communauté internationale peut œuvrer à son avènement dans l'intérêt de tous les peuples et de tous les individus.

Durant 70 années, l'ONU a apporté une contribution remarquable en aidant à la formation de nouveaux États indépendants et à la poursuite de leur développement. Lorsqu'à l'aube de son indépendance, le Tadjikistan a dû faire face aux difficultés de la transition, il a bénéficié d'un large appui de la part des Nations Unies, ce qui a permis au pays de se lancer sur la voie du développement démocratique. Les pierres angulaires du développement du Tadjikistan, qui ont été posées avec l'assistance des Nations Unies, ont renforcé la capacité du pays à participer aux processus internationaux établis pour promouvoir la coopération et les échanges. Aujourd'hui, le Tadjikistan contribue de manière notable à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de stupéfiants, la contrebande d'armes et la traite des personnes, ainsi qu'à la promotion du programme des Nations Unies relatif à l'eau.

Nos officiers de police prennent part aux opérations de maintien de la paix conjointes des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour et contribuent aux processus de consolidation de la paix, aux côtés de leurs homologues d'autres États Membres. Notre administration chargée du contrôle des stupéfiants, établie avec l'appui de l'ONU, continue de jouer un rôle important dans la lutte contre le trafic de drogue. De fait, depuis 1995, les services tadjiks de répression des drogues ont confisqué plus de 111 tonnes de narcotiques, une quantité qui correspond à 206 650 000 doses de drogue, et qui aurait pu transformer 50 millions de personnes dans le monde en toxicomanes. Ces chiffres prouvent que le Tadjikistan se classe parmi les 10 premiers États en termes de saisie de drogues.

Le monde a connu de spectaculaires transformations au cours des décennies écoulées. Les processus mondiaux sont plus dynamiques et plus complexes que jamais. Parallèlement aux contributions positives qu'elle a apportées au développement global, la mondialisation a également eu des répercussions négatives qui menacent la sécurité et le développement des pays individuels et du monde tout entier.

La hausse du nombre de conflits armés et d'actes de terreur, les crises alimentaires, énergétiques, financières et économiques, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et la propagation de maladies infectieuses exigent que nous leur opposions une réaction concertée et intégrale. Dans ce contexte, l'ONU reste la principale plateforme permettant de réunir le consensus sur les questions clefs de la sécurité internationale et du développement et d'assurer la coordination des actions conjointes de la communauté internationale pour faire face aux menaces et aux difficultés mondiales. La portée et le caractère mondial des menaces posées par le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité organisée sont particulièrement préoccupants. Les forces destructrices et inhumaines du terrorisme et de l'extrémisme gagnent du terrain, attirant dans leur orbite un nombre sans cesse croissant de jeunes. Ces forces sapent gravement les efforts déployés par les pays et les régions pour maintenir la sécurité et assurer leur développement pacifique.

La lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme est devenue une priorité absolue. Il y a un besoin indéniable de mettre en place des mécanismes nationaux, régionaux et internationaux en vue de détruire les infrastructures militaires, de bloquer les canaux de financement et de soutien logistique, de

prévenir le recrutement et la propagande promouvant la violence, et de contrer l'utilisation des technologies modernes de l'information et des communications à des fins terroristes. Il est également indispensable de conjuguer nos efforts en vue de trouver les moyens de nous attaquer aux questions de la réduction de la pauvreté et de l'impact négatif de la mondialisation, et de prévenir et régler les conflits régionaux. Le renforcement du dialogue entre les cultures et les confessions, de la confiance mutuelle et de la tolérance doit jouer un rôle central.

Il est de notre intérêt à tous que les États Membres mettent en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité afin de lutter efficacement contre toutes les formes et manifestations du terrorisme, y compris l'utilisation d'Internet à des fins terroristes. Toute réponse commune face à une brusque flambée du terrorisme et de l'extrémisme doit être proportionnelle à l'ampleur de cette menace.

La prévention du trafic de drogue, qui a malheureusement continué d'augmenter chaque année, doit devenir partie intégrante de notre combat commun contre le terrorisme et la criminalité organisée à l'échelle mondiale. L'argent provenant du trafic de drogue est utilisé pour financer des actes de terrorisme et des activités de criminalité organisée. À cet égard, la session extraordinaire consacrée à la lutte contre la drogue, qui se tiendra en 2016, sera l'occasion non seulement d'examiner la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, mais aussi de mettre au point de nouvelles mesures efficaces pour lutter contre ce fléau. À la lumière de ces efforts, le Tadjikistan a organisé en mai une conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre la drogue, qui visait à consolider la coopération internationale en la matière.

Notre voisin et ami, l'Afghanistan, s'est engagé dans la mise en œuvre de sa décennie de transformation. Cette nouvelle étape, visant au renforcement de la sécurité et de la stabilité du pays et à la remise en état de ses secteurs économique et social, s'attaque aux problèmes les plus urgents et les plus concrets, ce qui requiert une aide ciblée accrue de la part de la communauté internationale, dans le cadre de laquelle l'ONU doit jouer un rôle central de coordination. Le Tadjikistan est favorable à l'élargissement des relations

amicales et de bon voisinage avec l'Afghanistan, et appelle la communauté internationale à appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de ce pays pour instaurer la paix et la stabilité en s'employant à résoudre les problèmes sociaux et économiques auxquels le pays est confronté, en poursuivant le processus de réconciliation nationale et un dialogue sans exclusive, et en associant le pays à la coopération régionale. Le Tadjikistan continue d'apporter sa contribution au développement socioéconomique de l'Afghanistan.

Le règlement pacifique de la question du programme nucléaire iranien a démontré l'énorme potentiel des moyens diplomatiques pour résoudre les problèmes urgents de notre planète commune. Nous sommes convaincus que le Plan d'action global commun concernant le programme nucléaire iranien, énoncé dans la résolution du Conseil de sécurité 2231 (2015), contribuera au renforcement de la paix régionale et internationale, à l'instauration d'une véritable stabilité ainsi qu'à la confiance mutuelle, et jouera un rôle déterminant dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire. Nous espérons que les États Membres feront preuve de bonne volonté et de détermination pour régler les différends et les conflits les plus urgents, en recourant à des moyens politiques et diplomatiques, s'agissant de trouver une solution aux autres problèmes urgents.

En juillet dernier, le Tadjikistan a organisé des consultations régionales pour les pays de l'Asie du Sud et de l'Asie centrale dans le cadre des préparatifs du Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à Istanbul en 2016. Nous espérons que les recommandations formulées lors de ces consultations auront un effet positif sur les activités humanitaires de tous les pays.

En décembre, la communauté internationale se réunira de nouveau à Paris à l'occasion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en vue de conclure les négociations sur les changements climatiques que nous avons commencées à Bali. Nous espérons que les États Membres saisiront cette occasion pour adopter un nouveau document sur l'évolution du climat en s'appuyant sur les principes de la Convention-cadre et, ce faisant, jeter les bases d'une transition vers le développement durable. Nous pensons qu'une telle transition exigera non seulement une modernisation industrielle, fondée sur des technologies novatrices,

mais également d'importants changements dans les mentalités et les modes de consommation.

Les observations à long terme de nos experts attestent l'impact accru des changements climatiques sur les conditions écologiques, sociales et économiques de notre pays et de notre région. D'après ces observations, au cours des 60 dernières années, la température annuelle moyenne au Tadjikistan a augmenté de 1°C, le nombre de jours avec de fortes précipitations s'est accru, les catastrophes météorologiques naturelles sont devenues plus fréquentes et plus graves, et la dégradation des glaciers s'est accélérée. L'été dernier, en raison des températures anormalement élevées et des fortes précipitations, la partie montagneuse du pays a subi des catastrophes naturelles qui ont entraîné des dommages économiques de plusieurs centaines de millions de dollars. Malheureusement, ces catastrophes ont également coûté des vies humaines.

En ce qui concerne les émissions de dioxyde de carbone, le Tadjikistan se classe au 135^e rang des pays émetteurs de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant dans le pays sont 10 fois moins élevées que la moyenne de l'indice mondial. L'utilisation à grande échelle de sources d'énergie renouvelables, principalement l'énergie hydroélectrique, favoriserait le développement économique et social du pays et promouvrait l'économie verte.

Il devient manifeste que les changements climatiques ont une incidence sur la quantité et la qualité des ressources en eau douce. Il est bien connu que par suite des changements climatiques, la quantité des ressources en eau stockées dans les glaciers et les pics enneigés a diminué, la superficie des eaux souterraines touchées par la salinisation a augmenté, et les précipitations sont devenues plus fréquentes et plus abondantes. À leur tour, les changements intervenus dans le cycle hydrologique pourraient avoir un effet négatif sur la sécurité des ressources hydriques, énergétiques et alimentaires, et entraîner un risque accru d'inondations et de sécheresses extrêmes. Nous sommes convaincus que dans ces circonstances, il est essentiel de revoir les pratiques actuelles en matière de gestion des ressources en eau en vue de veiller à une adaptation appropriée non seulement aux changements climatiques, mais aussi à l'accroissement de la population et à une économie mondiale en mutation, de même qu'à la pénurie des ressources en eau douce.

En Asie centrale, où les ressources en eau sont un facteur clef de la réalisation du développement

durable de la région, la nécessité d'élaborer d'urgence un plan régional global d'adaptation aux changements climatiques s'impose depuis longtemps. Cet impératif procède également de l'accélération de la dégradation des glaciers de la région en raison des changements climatiques. Les observations des spécialistes confirment que, depuis les années 60, les glaciers de la région, qui demeurent la principale source d'eau des fleuves d'Asie centrale, ont vu leur rythme de dégradation multiplié par trois.

L'année 2015 étant la dernière de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie » (2005-2015), initiative mondiale approuvée par l'Assemblée générale en vue de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, un certain nombre de forums sur la question de l'eau ont été tenus afin d'examiner les progrès et d'analyser les lacunes au niveau de la mise en œuvre de la Décennie internationale. Ces forums comprennent le Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale, consacré à un examen global des progrès et enseignements relatifs à la mise en œuvre de la Décennie internationale, tenu en mars dernier ici à New York, et la Conférence internationale de haut niveau sur la mise en œuvre de la Décennie internationale, tenue à Douchanbé, en juin. Nous comptons que, en dressant le bilan des résultats de la Décennie, l'ONU saura tenir compte des textes issus de ces manifestations et des autres forums pertinents tenus à l'appui d'un examen complet de la mise en œuvre de la Décennie.

Je saisis cette occasion pour adresser mes profonds remerciements aux États Membres, au Président de l'Assemblée générale, au Secrétaire général, aux organes et institutions des Nations Unies, aux organisations internationales, et aux représentants de la société civile, des milieux universitaires et des entreprises qui ont pris une part active à la Décennie et à sa mise en œuvre, ainsi qu'au suivi des textes qui en sont issus.

Il y a quelques jours, nous avons adopté une feuille de route pour parvenir au développement durable qui incorpore en détail la composante eau. Au cours des 15 prochaines années, sur fond d'augmentation constante des effets des changements climatiques sur les ressources en eau, de dégradation de l'environnement, de croissance démographique et de crises alimentaires et énergétiques, nous devons faire d'énormes efforts pour permettre la réalisation dans les temps des objectifs que nous avons fixés.

À notre sens, encourager la coopération, les partenariats et la diplomatie de l'eau nous permettra de promouvoir l'adoption en temps voulu des mesures propres à l'atténuation des effets des processus destructeurs et nous aidera à réaliser les objectifs de développement durable. À cet égard, des cadres supplémentaires s'imposent pour le renforcement de la coopération à tous les niveaux, avec la participation de toutes les parties prenantes intéressées. Nous proposons, compte tenu des résultats positifs qu'ont eus de précédentes initiatives conjointes, d'étudier la possibilité de proclamer une nouvelle décennie internationale de l'eau, en vue de promouvoir la mise en œuvre du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous espérons sincèrement que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies apporteront leur appui à cette initiative afin qu'elle devienne réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Tadjikistan de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Emomali Rahmon, Président de la République du Tadjikistan, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Finlande.

M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Niinistö (*parle en anglais*) : Permettez-moi pour commencer de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Vous pouvez compter sur tout l'appui de la Finlande dans votre importante tâche.

Nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La Charte des

Nations Unies a été écrite dans un monde en ruine après la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, nous devons faire face à nos propres défis avec la même détermination que l'on fait nos prédécesseurs en 1945. En adoptant l'ambitieux nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), nous prenons des dispositions tout aussi importantes, sinon plus, pour l'humanité.

Cette année marque également le soixantième anniversaire de l'entrée de la Finlande à l'Organisation. La Finlande a rejoint un concert de nations soucieuses du monde et qui assument leurs responsabilités. Nous avons ressenti ce souci d'autrui lorsque le compositeur national finlandais Jean Sibelius est décédé en 1957. L'Assemblée générale a décidé de l'honorer par une minute de silence. Le Président de l'Assemblée à la session d'alors, M. Leslie Munro, a décrit en quoi Sibelius appartenait au monde entier. Nous avons également compris ce que cela signifie que d'assumer notre responsabilité en participant à la première opération de maintien de la paix des Nations unies à Suez.

Nous nous trouvons maintenant face à une crise extrêmement dangereuse en Syrie, en Iraq et dans plusieurs régions d'Afrique du Nord. Nous assistons également à une catastrophe humanitaire sans précédent qui ne ressemble à aucune autre de celles que nous avons connues depuis la Seconde Guerre mondiale. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et l'effroyable terreur qu'il pratique sont un sous-produit direct des conflits en Syrie et en Iraq. Ils sont une menace à la paix et à la stabilité du Moyen-Orient, de l'Afrique et même de l'Europe. Nous sommes face à une nouvelle ère de migrations, largement dues aux guerres et aux conflits. Quelque 60 millions de réfugiés, le plus grand nombre depuis la Seconde Guerre mondiale, en attestent de façon éclatante.

Le problème actuel des réfugiés au Moyen-Orient, dans de nombreuses zones d'Afrique et en Méditerranée, est insupportable pour tout le monde. Bien que les pays voisins soient ceux qui supportent le fardeau le plus lourd, la crise des réfugiés est cause de graves tensions politiques en Europe. La Finlande reçoit également un très grand nombre de demandeurs d'asile. Ne pas leur porter assistance n'est pas une chose envisageable pour nous, mais nous devons trouver des moyens plus efficaces et plus viables d'aider ceux qui en ont besoin. Régler les conflits en Syrie et ailleurs est essentiel en vue de tout règlement durable. La

29/09/2015

A/70/PV.16

communauté internationale doit montrer que c'est important pour elle. Le Conseil de sécurité et les pays de la région en particulier doivent travailler de concert pour trouver une solution politique à la crise en Syrie. La Finlande se félicite de tous les efforts constructifs qui préparent la voie à une paix réaliste, réalisable et durable dans un cadre de coopération internationale. La Finlande reste également attachée au travail que fait la Coalition mondiale de lutte contre l'EIIL.

Le conflit en Ukraine n'a pas été réglé bien qu'un accord à cette fin ait été entériné. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises en vue de la mise en œuvre de l'accord de Minsk. Toutes les mesures illégales, telles que l'annexion de la Crimée à la Russie, ne sauraient et ne doivent pas être acceptées.

Ces conflits ne sont pas les seuls. Rien que l'an dernier, il y a eu 42 conflits armés qui ont provoqué environ 180 000 victimes. Les guerres et à leurs conséquences continuent de menacer la stabilité bien au-delà de la zone de guerre elle-même. Les opérations de paix des Nations Unies sont au cœur même des efforts que l'Organisation déploie pour maintenir la paix et la sécurité internationales, mais l'ampleur et la complexité des conflits violents d'aujourd'hui dépassent la capacité de la communauté internationale à y faire face comme il se doit. Pour gérer et régler ces crises, il faut faire preuve d'esprit critique et de souplesse et prendre des mesures énergiques. C'est pourquoi l'initiative consistant à procéder à des examens approfondis de l'architecture de paix et de sécurité des Nations Unies arrive à point nommé.

Je me félicite de l'excellent rapport établi par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix du Président Ramos-Horta (A/70/357). Il souligne à juste titre la primauté de la politique; ce sont des solutions politiques qui doivent toujours guider le déploiement des opérations de paix des Nations Unies. Les capacités de prévention et de médiation des Nations Unies doivent être renforcées et bénéficier d'un financement suffisant. La Finlande est fière d'avoir contribué à ce changement de paradigme, en particulier en assurant la coprésidence du Groupe des amis de la médiation avec la Turquie. Le Groupe des amis continuera de s'employer à faire progresser l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix. Depuis le début de son mandat, la Finlande a fourni 50 000 hommes et femmes aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous sommes, par habitant, le deuxième fournisseur de contingents en Europe, et nous continuerons à accroître notre contribution. Nous assumerons nos responsabilités.

Je voudrais ajouter que cette année marque aussi l'un des grands succès de la diplomatie internationale, à savoir la conclusion d'un accord historique sur le programme nucléaire iranien. Nous attendons avec intérêt la mise en œuvre rapide de l'ensemble par l'Iran de l'ensemble des mesures nucléaires et sa collaboration sans réserve avec l'Agence internationale de l'énergie atomique en vue de régler toutes les questions en suspens.

L'humanité doit procéder à de profonds changements. Nous ne pouvons pas continuer comme si de rien n'était, à savoir avoir un mode de vie qui transcende les limites de notre planète et épuise les ressources de la Terre. Nous connaissons tous les faits. Par exemple, s'agissant du réchauffement de la planète, il ne tient qu'à nous d'agir. Nous sommes en mesure de choisir notre avenir ou le perdre. Je pense que nous sommes sur la bonne voie. Nous venons d'adopter le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a le potentiel de transformer le monde. Pour la toute première fois, nous avons un véritable programmes de développement durable ayant force obligatoire pour tous les États Membres. Maintenant, c'est à nous qu'il incombe de mettre en œuvre cet ambitieux programme.

J'engage instamment l'Organisation des Nations Unies à faire montre encore une fois de sa capacité de rassemblement. Nous devons rallier tous les participants afin de concrétiser nos engagements. Le secteur privé et la société civile sont bien placés pour faire avancer le Programme, en collaboration avec les gouvernements. Même les individus ont un rôle à jouer. Une autre mesure essentielle pour faire face aux défis mondiaux n'a pas encore eu lieu; je veux parler ici de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre. Faisons en sorte qu'elle soit un succès. Nous devons prendre soin de nos enfants et de leurs enfants.

Le poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies est, dit-on, la tâche la plus impossible au monde. En fait, ce n'est pas seulement un emploi, c'est une institution dont l'ensemble des Membres de l'ONU doit avoir le sentiment d'être partie prenante. Une forte direction politique est nécessaire, en particulier dans

les cas où la communauté internationale est incapable de trouver des positions communes. Je me félicite vivement des efforts visant à renforcer la transparence et l'ouverture de la procédure de sélection du prochain Secrétaire général. En tant que nation qui s'est faite le champion de l'égalité des sexes tout depuis les 60 ans qu'elle est membre de l'ONU, la Finlande espère que nombre de femmes feront d'excellentes candidates à ce poste. Il est grand temps que l'autre moitié de l'humanité relève ce défi.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Finlande de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Sauli Niinistö, Président de la République de Finlande, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Mongolie.

M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Tsakhia (*parle en anglais*) : Je vous adresse mes sincères félicitations, Monsieur le Président. Vous pouvez compter sur le plein appui de ma délégation au cours de la session commémorative et l'année à venir.

Nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. En tant que famille de nations, nos espoirs de paix et de progrès, comme il est énoncé dans la Charte des Nations Unies, continuent encore aujourd'hui de nous interpeller avec force. L'ONU a pour mission de défendre les aspirations de l'humanité à vivre dans la paix, à jouir de droits égaux et à atteindre un bonheur éternel. L'ONU n'a eu de cesse, depuis sept décennies, de viser ces nobles objectifs. Si l'ONU n'existait pas, la plus grande partie de l'humanité aurait fini par se jeter dans des affrontements violents et serait confrontée à des défis plus ardues et plus complexes que ceux qui se sont faits jour.

Ensemble, nous avons beaucoup progressé et nous avons tracé une meilleure voie à suivre. Le nombre de nations souveraines a quadruplé depuis 1945. La production économique mondiale a été multipliée par cinq. Les êtres humains vivent plus longtemps et en meilleure santé. Nous sommes plus instruits. Aujourd'hui, le monde a atteint le plus haut degré de coopération internationale dans l'histoire de l'humanité. Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements n'ont cessé d'investir de plus en plus dans de nouvelles modalités de coopération. Ces outils permettent de créer de nouvelles options, de laisser plus de place à des compromis et de créer un plus grand nombre de cadres juridiques que l'humanité a jamais connus. L'Organisation des Nations Unies est, à juste titre, devenue la première organisation à vocation universelle, qui œuvre en faveur de la paix plutôt que de la guerre, de la prospérité plutôt que de la pauvreté et d'une vie digne pour tous, plutôt que des violations des droits de l'homme. C'est pourquoi je tiens à dire que ces 70 dernières années ont été les meilleures 70 années que l'humanité a jamais connues.

La fondation de l'Organisation des Nations Unies, un événement historique, relie notre passé, notre présent et notre avenir. L'humanité tout entière est prête à faire un grand bond en avant vers une réalité nouvelle et améliorée. J'ai foi dans l'avenir parce que nous avons l'Organisation des Nations Unies, parce que nous pouvons nous appuyer sur une expérience utile pour nous attaquer aux défis d'aujourd'hui et parce qu'une nouvelle génération d'êtres humains est en train d'apparaître. Cette nouvelle génération propose des solutions créatives aux problèmes et voit en eux des possibilités nouvelles. Elle partage ses connaissances et les avancées technologiques.

Aujourd'hui, notre destin en tant que communauté des nations est lié comme jamais il ne l'a été, pourtant, en dépit de nos réalisations, des milliards de personnes continuent de vivre dans des conditions effroyables. Notre maison, la Terre nourricière, est de plus en plus agitée et sa santé fragile. La Seconde Guerre mondiale est derrière nous et la course aux armements qui a marqué la guerre froide a pris fin il y a 20 ans. Nombre des conflits militaires actuels ne sont pas liés à la défense d'un territoire particulier mais sont motivés par des visées idéologiques, criminelles ou religieuses qui ne connaissent pas de frontières.

M^{me} Mejía Vélez (Colombie), Vice-Président, assume la présidence.

Paradoxalement, bien que nous soyons conscients de ces problèmes et que nous les comprenions mieux que jamais, nous semblons incapables de les régler de manière résolue et efficace. C'est pourquoi nous nous sommes rassemblés ici, pour entamer une nouvelle marche qui doit nous permettre de mieux faire s'agissant de transformer le monde. La seule façon d'instaurer la paix et la stabilité est d'avoir un système de règles et de normes, de lois et d'institutions que tous les pays acceptent de respecter en échange des bienfaits qu'amènent la paix et la stabilité. Lorsque l'ONU ne parvient pas à adopter un tel système de lois, c'est nous tous qui échouons. L'ONU n'est pas la seule concernée par l'avenir. Nous sommes tous concernés par l'avenir. Nos communautés, nos familles le sont. Nous n'avons donc pas le droit à l'échec.

Nous avons prouvé récemment que nous pouvions apporter des changements positifs. À l'orée du nouveau siècle, nous avons adopté – et depuis mis en œuvre – les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous avons atteint nombre des cibles qui avaient été fixées et manqué certaines. Mais, dans l'ensemble la communauté mondiale a largement réussi l'examen de passage. Nous avons appris comment travailler ensemble et avons déployé des efforts considérables pour atteindre des objectifs positifs. Avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), la communauté internationale vient de produire un nouveau document qui fera date. L'ensemble des Membres de l'ONU sont convenus de cette feuille de route vers le développement durable. Désormais l'humanité dispose d'un plan d'action véritablement universel et ambitieux pour les 15 prochaines années. Fondé sur le consensus et d'envergure mondiale, le Programme est destiné à tous, car chaque être humain, chacun d'entre nous dépend de l'avenir de notre planète. Les 17 objectifs et 169 cibles sont bien réels, et dans le même temps, ils symbolisent également les rêves de l'humanité. Jamais encore dans l'histoire, les pays n'étaient parvenus à un accord aussi universel et unanime.

Ce document historique, le Programme 2030, est exhaustif et s'inscrit dans la durée. Nous nous sommes entendus sur des cibles urgentes concernant un vaste éventail de problèmes socioéconomiques ainsi que les urgences environnementales. N'est-ce pas miraculeux? Agissant d'une seule voix, le monde tout entier a endossé ses responsabilités gigantesques et adopté ces objectifs ambitieux. De ce programme, je retiens avant tout les objectifs supérieurs relatifs au développement durable mondial. Je relève que ces objectifs sont

sensés littéralement sauver la Terre nourricière pour les générations futures, ce que j'accepte volontiers de manière à sauver la race humaine et à faire en sorte que les êtres humains soient heureux et égaux. Je suis convaincu que le Programme va permettre de mettre en place des institutions ouvertes et efficaces et de créer des sociétés prospères, pacifiques, ouvertes, justes et équitables. Pour que ces sociétés progressent, la communauté des nations a besoin de mécanismes robustes, ouverts et sans exclusive. Nous devons disposer de règles et d'institutions pour garantir la mise en œuvre, le suivi et la responsabilité. Je demande à chaque État Membre d'adopter des politiques et législations nationales pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Ces politiques et ces législations garantiront la viabilité des objectifs.

Je suis extrêmement fier de la contribution de mon pays aux causes communes de l'humanité. Ces 25 dernières années, la Mongolie a œuvré sans relâche pour édifier une société juste et ouverte, avec une économie de marché libre, une démocratie participative et des politiques soucieuses de l'environnement. Nous avons accompli des progrès notables dans les domaines de la gouvernance, de la transparence, de la participation citoyenne et de la réduction de la corruption et de la pauvreté. Durant le dernier quart de siècle, l'espérance de vie des Mongols s'est accrue de sept ans. Notre produit intérieur brut (PIB) a été multiplié par plus de 20. Nous croyons dans les droits de l'homme et dans la créativité humaine, et nous encourageons les initiatives privées. Notre secteur privé est à l'origine de plus de 80 % de la croissance de notre PIB. Autrefois parmi les régimes les plus isolés et fermés au monde, mon pays est en l'espace d'une seule génération devenu l'une des démocraties les plus dynamiques et les plus ouvertes, le tout de manière pacifique.

La Mongolie s'est également dotée d'un des systèmes électoraux les plus originaux, ouverts, concurrentiels et équitables de sa région. Sur tout le territoire, le vote électronique et l'inscription biométrique des électeurs sont utilisés. Nous n'employons plus d'urnes en bois ou en carton, ni d'encre digitale, et la participation des électeurs va au-delà du simple vote électronique.

La corruption demeure une grande menace. Toutefois, au cours des cinq dernières années, grâce à des politiques transparentes, volontaristes et applicables, l'indice de corruption dans notre pays a reculé d'un tiers, selon Transparency International. Nous allons continuer

de combattre résolument la menace que représente la corruption. La Mongolie est également parmi les premiers pays au monde en ce qui concerne le nombre d'outils médiatiques par habitant. Notre secteur privé des médias est le plus ouvert et le plus libre de toute censure qui soit, y compris les médias sociaux et l'Internet dont l'utilisation s'accroît de plus en plus. Nous comptons tout juste un peu plus de 3 millions d'habitants, mais c'est un peu comme si nous avions aussi 3 millions de journalistes. Les nouvelles technologies des médias, la transparence et le regard du public font que notre société est bien plus saine.

Nous avons adopté et mis en œuvre toute une série de lois en faveur d'un système judiciaire ouvert, juste et orienté vers les services. Le processus se déroulant sous le contrôle strict du public, la population a retrouvé confiance dans l'équité des tribunaux. Nous avons également mis en place des règles et des institutions pour permettre à l'opinion publique de se faire entendre et garantir une démocratie participative. Nous sommes par ailleurs en train d'appliquer progressivement ce que nous appelons la loi dite des « comptes de verre », une loi sur la transparence budgétaire qui prévoit la publication de toutes les dépenses publiques.

L'éducation est déterminante pour le développement de l'être humain et du pays. Plus d'un tiers de notre population suit des activités éducatives. Davantage centré sur les élèves, notre système éducatif met l'accent sur leur participation active à l'apprentissage. Notre gouvernement prend aussi désormais en charge les frais de scolarité lorsqu'un ressortissant mongol est accepté dans une grande université étrangère.

Nous croyons dans l'égalité des sexes et dans l'autonomisation des femmes. La Mongolie est un fervent supporter de l'ONU dans cette cause. Pour que les sociétés progressent, nous avons besoin de plus de femmes dans la fonction publique à tous les niveaux, local comme mondial. Si les femmes étaient davantage au pouvoir, nous aurions moins de souffrances et de conflits et plus d'harmonie et de mobilisation citoyenne. Tous ces efforts déployés par les Mongols constituent une démarche équitable, transparent, ouverte, responsable et orientée vers l'action qui va nous mener vers le développement durable. Je suis convaincu que faire fond sur ces succès fondamentaux et aller résolument de l'avant est pleinement compatible avec l'appel du Président de l'Assemblée générale pour que l'action soit au cœur d'un nouvel engagement.

Aujourd'hui, le monde est confrontés à un nombre étourdissant de nouveaux défis d'envergure planétaire, qui vont des armes de destruction massive au réchauffement climatique, en passant par les crimes odieux et le terrorisme de masse, l'effondrement d'États souverains, les incertitudes qui pèsent sur l'énergie, l'alimentation et l'eau ou encore les nouvelles menaces à la liberté et à la sécurité. Pour relever ces défis mondiaux, il convient d'admettre une chose : aucun pays, grand ou petit, ne peut s'y attaquer seul. L'action coordonnée de tous les acteurs et de tous les pays est donc indispensable.

Lorsque toutes les cultures et toutes les civilisations s'unissent, il est possible de s'attaquer aux problèmes mondiaux. La vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement à Paris cette année, sera la première de ces mises à l'épreuve d'un nouveau genre. Elle va nécessiter la plus grande coopération possible de la part de tous les pays sans exception. Nous devons tous assumer notre responsabilité de protéger la planète Terre et ses écosystèmes dans l'intérêt des générations présentes et futures. Nous devons tous œuvrer de concert pour garantir la justice et l'équité dans le monde entier. Chaque pays et chaque gouvernement doivent contribuer activement au bien commun en fonction de leurs capacités et responsabilités respectives.

La Mongolie reste déterminée à apporter sa modeste contribution pour promouvoir le bien-être mondial. Nous, les Mongols, souhaitons apporter notre pierre à l'édifice. Nos gardiens de la paix servent avec fierté, aux côtés d'autres Casques bleus de l'ONU, pour maintenir l'ordre et la sécurité internationales. La Mongolie fait désormais partie des 20 pays qui fournissent le plus d'effectifs aux opérations de maintien de la paix dans le monde. Jusqu'à présent, 14 000 Casques bleus mongols ont été en service actif dans divers points chauds du monde. C'est un nombre important comparativement à la taille de notre population.

Nous sommes prêts à partager nos expériences en matière de transition vers la démocratie dans notre quête de la liberté, de la justice et du développement. Chaque fois que les Mongols partagent et collaborent activement avec les pays de notre région et au-delà, notre succès n'en devient que plus durable. Nous accordons une grande importance à la stabilité mondiale. Les Mongols sont convaincus que nous devons préserver

notre planète en éliminant les armes nucléaires dans le monde entier.

Depuis 23 ans, notre pays a un statut d'État exempt d'armes nucléaires. Tout pays qui cherche à se doter de l'énergie nucléaire ne doit pas mettre en péril la paix et la sécurité des pays voisins indépendants. Nous sommes convaincus que la solution à ces problèmes est la coopération, et non l'isolement. Nous sommes convaincus qu'il est essentiel de renforcer la coopération multilatérale et la confiance mutuelle entre les pays. En Asie, la Mongolie est un pays non aligné et un médiateur désintéressé qui agit en faveur de la paix et de la sécurité. Nous avons lancé une initiative régionale similaire au Dialogue d'Helsinki, connue sous le nom du Dialogue d'Oulan-Bator sur la sécurité en Asie du Nord-Est. Dans le cadre de cette initiative de sécurité, la Mongolie a accueilli et contribué à organiser des réunions, des conférences, des symposiums multilatéraux qui se sont penchés sur des questions liées à la paix et la sécurité. Nous avons également mis en place un forum connu sous le nom d'Asian Forum for Human Rights and Development ou de Forum-Asia. Il est impératif de mettre en place un cadre solide et sans exclusive pour des dialogues approfondis auxquels participeraient tous les États d'Asie.

Le Forum-Asia vise à promouvoir une représentation sur un pied d'égalité des intérêts de tous les pays souverains d'Asie, grands ou petits. Tous les pays doivent garder à l'esprit les préoccupations des autres pays, au lieu de s'attaquer mutuellement dans l'arène internationale. Cela permettrait de garantir à chaque État membre son indépendance, son intégrité et son droit au développement. Nous invitons toutes les parties intéressées à participer activement à cette cause.

Notre pays a également assumé avec succès pendant deux ans la présidence du mouvement démocratique le plus réputé du monde, la Communauté des démocraties. Actuellement, la Mongolie assume la présidence de la Coalition pour la liberté en ligne. La Mongolie, qui est le premier pays asiatique à diriger cette communauté importante, promeut l'accès universel à Internet. Nous sommes favorables à l'élaboration d'une convention globale sur la liberté d'Internet, qui serait adoptée par tous les États Membres de l'ONU. J'invite tout le monde à œuvrer de concert pour faire avancer la grande révolution numérique mondiale, afin d'apporter davantage de prospérité à l'humanité.

La Mongolie a adopté une politique extérieure pacifique, ouverte et reposant sur plusieurs piliers. Cette

position nous a mis en mesure de proclamer la Mongolie État de neutralité permanente. Nos lois nationales et les traités internationaux dont la Mongolie est signataire sont compatibles avec les principes de neutralité. Par conséquent, j'en appelle à la compréhension et à l'appui de Membres s'agissant des efforts de la Mongolie dans le cadre de sa politique extérieure pacifique, ouverte, neutre et active. Je suis convaincu que le statut de neutralité permanente de la Mongolie contribuera au renforcement de la paix, de la sécurité et du développement dans notre région et dans le monde entier.

Tout récemment, la Mongolie a accueilli le forum Asie-Pacifique des institutions nationales de protection des droits de l'homme et, pour la première fois, la réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe s'est tenue dans notre pays. Les spécialistes des droits de l'homme et les parlementaires européens ont eu des discussions et des échanges animés et fructueux. Cette réunion leur a également fourni une excellente occasion de constater par eux-mêmes nos réalisations s'agissant de la défense et de la promotion des droits de l'homme, de l'exercice de l'état de droit et de la gestion d'une société pluraliste et ouverte.

Au cours des prochains mois et de l'année prochaine, nous aurons l'honneur d'accueillir de nombreuses manifestations dans notre capitale. Il convient notamment de signaler la onzième Réunion Asie-Europe (ASEM) qui se tiendra en Mongolie durant l'été 2016. Les dirigeants des 53 pays d'Asie et d'Europe se réuniront en Mongolie à l'occasion du vingtième anniversaire historique de la création de l'ASEM. Je me fais une joie de les accueillir. La Mongolie continuera à consolider et à renforcer ses initiatives en faveur de la paix et son rôle de médiateur. Nos portes sont toujours ouvertes au dialogue et à la coopération. Nous ne cesserons de dire que tout le monde est le bienvenu pour coopérer avec nous dans un esprit de liberté, de justice et de prospérité. Nous sommes prêts à partager les leçons que nous avons apprises et à écouter les enseignements tirés par d'autres pays et nous en instruire.

Je voudrais indiquer que pour la première fois, la Mongolie va se porter candidate à un siège au Conseil des droits de l'homme. Nous estimons que le Conseil des droits de l'homme est un organe crucial pour la défense et la promotion des droits de l'homme dans le monde. Il s'agit d'une tribune permettant de mener des débats francs sur les questions liées aux droits de l'homme, et qui a une influence positive sur les politiques nationales

et internationales. La Mongolie réaffirme son plein engagement en faveur de la promotion des droits de l'homme et sa volonté de partager son expérience en ce qui concerne la transition vers la démocratie, la lutte contre la corruption, l'abolition de la peine de mort et la pleine garantie des droits de l'homme. Je demande respectueusement à tous les États Membres d'apporter leur précieux appui à la candidature de la Mongolie au Conseil de droits de l'homme aux élections qui se tiendront en octobre.

Nous, les États Membres de l'ONU, devons mobiliser le plein potentiel de l'humanité pour atteindre l'objectif principal qui a présidé à la création de l'ONU, à savoir la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme et un développement économique et social sans exclusive. Je suis convaincu qu'au XXI^e siècle, l'ONU continuera à jouer un rôle central s'agissant de notre humanité commune. Sa mission sera définie par une nouvelle prise de conscience, plus profonde, du caractère sacré et de la dignité de chaque vie humaine, sans distinction de race, de sexe ou de religion. Néanmoins, il existe encore de nombreux cas de violations cruelles de la dignité humaine et des droits de l'homme. Une chose est sûre : chaque État-nation doit toujours tout faire pour garantir une bonne gouvernance, l'état de droit et une politique saine en matière de droits de l'homme.

Je réitère les appels lancés par tous les orateurs qui ont pris la parole devant l'Assemblée, à savoir que nous devons nous engager à exercer un leadership clair et déterminé afin de relever efficacement les lourds défis qui nous attendent et d'atteindre les objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons beaucoup de possibilités à offrir au monde. Nous sommes la première génération à avoir le potentiel, la technologie et les ressources nécessaires pour résoudre les problèmes auxquels le monde est confronté.

Quand je vois une immense démonstration de puissance militaire, je pense à l'argent, au génie humain et au temps qui sont consacrés – en grande quantité – à la mise au point de machines de guerre et d'armes de destruction massive. Avec une fraction de l'argent que nous dépensons et de la technologie que nous développons pour organiser ces spectacles de guerre si machistes, nous pourrions régler beaucoup des problèmes complexes qui se posent aujourd'hui. Nous avons également une jeune génération intelligente, dynamique et experte en technologies, à laquelle incombera bientôt la tâche de relever ces défis complexes grâce à des

solutions innovantes, dynamiques et habiles. Ces jeunes nous donnent espoir et confiance dans l'avenir.

Je tiens à réaffirmer que le but solennel de l'ONU a toujours été de renforcer la paix mondiale, de protéger tous les êtres humains et de contribuer au bien-être mondial. Nous savons tous que des critiques bien fondées sont formulées à l'égard de l'ONU. Pour que l'ONU puisse survivre face à cette nouvelle réalité, nous devons accepter de procéder à des changements profonds. Nous devons procéder à des réformes pour construire une maison commune. Si nous différons le moment d'agir, les changements seront encore plus douloureux et plus difficiles. L'ONU demeure l'organisme mondial le plus représentatif et le plus important. Elle a été créée pour préserver les droits et les intérêts de toutes les nations, grandes ou petites, pour qu'elles puissent avoir une voix et un vote et faire partie de cette maison commune. L'ONU, plus importante que jamais, est la maison commune où les nations peuvent se réunir et chercher des solutions pour relever les défis auxquels le monde est confronté. Si les 70 ans qui se sont écoulés depuis la création de l'ONU ont représenté les 70 meilleures années de l'histoire, comme je le crois, faisons en sorte que les 70 prochaines années soient meilleures encore.

Nous, humains, nous donnons la pleine mesure de notre potentiel lorsque nous sommes confrontés à des problèmes redoutables et que nous devons faire preuve collectivement de courage, d'esprit et d'initiative. Avec les objectifs de développement durable, nous devenons tous des pays en développement et nous avons tous à gagner à la réalisation de ces objectifs. Il ne saurait y avoir d'avenir sans paix, de planète sans durabilité, ni d'humanité sans justice. Battons-nous pour obtenir la victoire. Soyons tous des vainqueurs. Hissons tous nos drapeaux sur la ligne d'arrivée et présentons-les fièrement à la prochaine génération qui peuplera notre belle planète.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Mongolie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Elbegdorj Tsakhia, Président de la Mongolie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la Roumanie.

M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Iohannis (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite le Président de l'Assemblée générale de son accession à la présidence de cette importante session. Le thème de la présente session : « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement » nous inspire. Je tiens également à remercier le Danemark, qui offre un exemple de dévouement véritable à l'action de l'Organisation et fait partie du très petit nombre d'États Membres qui honorent l'engagement pris d'allouer 0,7% de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement.

Le soixante-dixième anniversaire de l'ONU nous offre une nouvelle occasion de mener une réflexion lucide sur les enseignements retenus et l'avenir de l'Organisation. Nous avons assisté à l'apparition d'un projet visionnaire né des cendres d'une terrible tragédie, dont le noble objectif est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Nous avons assisté à l'expansion continue du programme de travail vers de nouveaux domaines de coopération, dans le cadre et au-delà des piliers principaux, à savoir la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Nous avons été témoins des efforts constants déployés par l'Organisation et ses États Membres pour s'adapter aux problèmes nouveaux et aux évolutions profondes intervenues dans le paradigme des relations internationales. En conséquence, l'ONU a continué de développer de nouveaux mandats, qui ont atteint un niveau de complexité jamais vu auparavant. Bien sûr, l'ONU n'est pas la panacée pour tous les maux de l'humanité. Son histoire est marquée par des hauts et des bas, des succès et des échecs. Dans le même temps, nous savons tous que le nombre et la complexité croissants des tâches confiées à l'Organisation n'ont pas entraîné la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation de tous ses objectifs. Il est devenu habituel de demander à l'ONU de faire plus avec moins.

La Charte des Nations Unies, qui est mise à l'épreuve à tous vents depuis 70 ans, s'est avérée un document visionnaire qui a passé l'épreuve de l'histoire. La Charte a été rédigée pour constituer un corpus solide de principes et de normes de conduite internationale. Elle a été conçue intelligemment et de manière suffisamment souple pour mettre au point des moyens de lutter contre des situations de plus en plus complexes. L'ONU a progressivement consolidé sa vocation et sa légitimité universelles. Elle a créé et promu un corpus impressionnant de droit international qui porte sur presque tous les domaines de coopération internationale. Il a pu s'avérer occasionnellement utile pour certains États Membres d'appeler l'attention sur les faiblesses de l'Organisation. Nous devrions plutôt nous employer à mettre en avant la magnitude du travail de prévention effectué par l'Organisation. L'efficacité de la prévention étant certes plus difficile à mesurer, nous avons tendance à en sous-estimer l'importance par rapport aux autres réalisations de l'Organisation. De même, il convient de rappeler que l'ONU n'est ni une organisation née de rien, ni une entité indépendante et autonome. L'ONU n'est rien d'autre que nous-mêmes, États Membres, et elle vit avec la confiance et les ressources que nous y investissons.

La Roumanie fait partie des pays qui font pleinement confiance à l'ONU et lui fournissent un appui inconditionnel. L'année 2015 est une année spéciale pour mon pays, qui célèbre le sixantième anniversaire de son admission à l'Organisation. L'ONU a aidé la Roumanie de diverses manières durant diverses périodes de l'après-Seconde Guerre mondiale. Au début, même si elle faisait partie du groupe monolithique des anciens pays communistes, la Roumanie a trouvé durant ces années un cadre propice, ici à l'ONU, pour affirmer son indépendance nationale et se faire des amis et des partenaires dans le monde entier. Plus tard, l'ONU a donné à mon pays la possibilité de participer à des débats et à une mobilisation active concernant des problèmes mondiaux sur la base du dialogue et de la coopération entre tous les continents. Après la fin de la guerre froide, l'ONU a fourni un appui actif à la Roumanie durant une période difficile de transformation économique et de transition vers la démocratie. Les fonds et programmes de l'ONU ont aidé la Roumanie à affronter les problèmes sociaux concernant les enfants, la population, la santé et l'environnement, entre autres. Je tiens tout particulièrement à remercier le Programme des Nations Unies pour le développement, qui est présent dans mon pays depuis 45 ans.

Notre soixantième anniversaire nous permet de porter un regard sur le passé. La Roumanie est un pays dont la puissance économique est limitée. Néanmoins, nous sommes fiers d'avoir apporté une contribution non négligeable à la réalisation d'objectifs de l'ONU depuis 60 ans que nous en sommes Membre. Dans la pratique, cette contribution est fondée sur la diplomatie multilatérale, le droit international et la primauté des moyens pacifiques par rapport à l'emploi de la force dans la poursuite d'intérêts nationaux.

La Roumanie a souvent été en première ligne de campagnes importantes de l'ONU. Je voudrais mettre en lumière quelques thèmes seulement qui ont fait l'objet d'initiatives prises par la Roumanie à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au sein des divers organes chargés des droits de l'homme. Ce sont notamment la maîtrise des armements et le désarmement, les bonnes relations entre États voisins, le rôle de la science et de la technologie dans le développement, la concrétisation et le renforcement du rôle des jeunes, une coopération accrue entre l'ONU et les organisations et arrangements régionaux, et la promotion et la consolidation de la démocratie. Depuis 1991, des contingents roumains prennent part aux opérations de maintien de la paix sur tous les continents, de l'Angola au Cambodge, de la Somalie à Haïti, et de l'ex-Yougoslavie au Rwanda. En outre, la Roumanie accueille sur son territoire l'Institut pour la protection et la sécurité des citoyens, qui contribue à la formation de catégories bien spécifiques de soldats de la paix des Nations Unies.

Depuis 2008, la Roumanie participe à l'un des dispositifs les plus novateurs en matière de protection des réfugiés en accueillant à Timișoara le premier Centre de transit d'urgence, à la suite d'un accord conclu avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations. Après en avoir bénéficié pendant presque deux décennies, la Roumanie fournit désormais une aide publique au développement aux pays de sa région et d'ailleurs.

À l'heure où elle célèbre son soixante-dixième anniversaire, l'ONU n'a pas besoin de prouver la légitimité de ses actions. Ce dont elle a besoin, c'est de renforcer ses capacités et de trouver la volonté d'agir et de galvaniser la volonté politique des États Membres pour être en mesure d'accroître encore davantage son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de fournir des biens publics mondiaux.

Ce rôle est, une fois encore, mis rudement à l'épreuve ces derniers temps.

L'ONU est appelée à prendre, de concert avec les organisations régionales et avec les pays eux-mêmes, de nouveaux engagements pour lutter contre le terrorisme sous toutes ses manifestations, qu'il s'agisse de crimes lâches commis contre des innocents, de la destruction barbare du patrimoine culturel commun de l'humanité, ou de cette forme odieuse et sans précédent de terrorisme perpétrée par ce qu'on appelle l'État islamique d'Iraq et du Levant, dont les actions constituent des violations flagrantes du droit international et des droits de l'homme, que nous nous efforçons si résolument de faire respecter.

À ce stade, je voudrais réaffirmer l'appui de la Roumanie à l'initiative de la France et du Mexique, qui proposent que les membres permanents du Conseil de sécurité conviennent collectivement et volontairement de ne pas recourir au droit de veto lorsqu'il s'agit de prévenir ou de stopper des atrocités massives et des crimes de guerre commis à grande échelle. Dix ans après avoir approuvé la responsabilité de protéger, nous devons continuer de soutenir cette responsabilité en indiquant quels sont les meilleurs moyens de la comprendre, de l'appliquer et de la rendre effective.

Les actuelles vagues migratoires massives ne sont qu'une des conséquences inquiétantes des conflits nationaux et internationaux faisant rage au Moyen-Orient et dans la région sud-méditerranéenne. Ce phénomène requiert davantage qu'une simple intervention destinée à répondre aux besoins humanitaires immédiats des réfugiés. L'ONU doit également s'attaquer, de manière réaliste et énergique, aux causes profondes de ces migrations. Nous devons stopper la destruction du tissu social des sociétés déchirées par un conflit, aider les populations à s'arracher à l'extrême pauvreté, redonner espoir aux jeunes en un avenir meilleur, et aider les personnes à retrouver leur dignité. Grâce à l'aide publique au développement (APD), l'ONU doit jouer un rôle beaucoup plus actif à cet égard. Pour y parvenir, il est probablement nécessaire de procéder à une réforme en profondeur de l'APD.

L'ONU doit se montrer moins indulgente à l'égard des conflits prolongés qui sévissent dans la région transnistrienne de la République de Moldova, en Géorgie et dans le Haut-Karabakh. Lorsque le statu quo se caractérise par des conditions qui vont à l'encontre du droit international, la situation risque de rester précaire et de conduire à des flambées de violence. En outre,

29/09/2015

A/70/PV.16

notre non-intervention dans ce genre de situation crée une fausse impression que les gains territoriaux obtenus illégalement, et au détriment d'États indépendants et souverains, sont possibles et tolérés. C'est le cas de la situation en Ukraine, dans laquelle l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, n'ont pas pris les mesures attendues, telles que définies par la Charte des Nations Unies. Nous appelons tous les membres du Conseil de sécurité à agir de manière responsable et à prendre une décision sur la situation en Ukraine, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales et conformément au droit international.

La Roumanie se félicite sincèrement de l'accord obtenu sur le programme nucléaire iranien. Cet accord est la preuve que rien n'est impossible lorsqu'il existe une volonté politique réelle et que des hommes d'État visionnaires ont l'audace de s'engager. Nous saluons également le rôle joué avec brio et diligence à cet égard par l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'accord conclu sur ce problème, qui se posait de longue date, illustre une fois de plus les vertus de la diplomatie et des négociations menées avec patience et en toute bonne foi, avec l'appui des compétences acquises au sein du système des Nations Unies. Nous espérons voir d'autres avantages annexes de cet accord contribuer au processus de paix au Moyen-Orient.

J'appelle tous les États Membres de l'ONU à ne pas laisser passer l'occasion qui leur est donnée de conclure un nouvel accord ambitieux et contraignant pour remédier aux changements climatiques. Le moment est encore propice, compte tenu des engagements pris par l'Union européenne et de l'activisme exercé à grande échelle par la société civile. L'exemple de l'Union européenne doit être suivi par les autres grands responsables du réchauffement de la planète. Les peuples du monde entier, et en particulier ceux des petits États insulaires, dont l'existence même est menacée, attendent de nouveaux engagements, avant qu'il ne soit trop tard.

Au-delà de la configuration thématique et géographique de la diplomatie onusienne, nous pensons que les rouages de l'Organisation sont définis dans la codification du développement progressif du droit international. La Roumanie estime que le droit international et la justice internationale sont des valeurs fondamentales de l'humanité. Nous devons sans cesse nous employer à promouvoir la réaffirmation et la consolidation des principes du droit international, qui représentent une conquête définitive de notre société des nations.

Le sixième anniversaire de l'admission de la Roumanie à l'ONU constitue une étape importante s'agissant de notre attachement à la justice internationale. La Roumanie est devenue le 72^e État Membre à accepter la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice. La déclaration que nous avons soumise au Secrétaire général le 23 juin s'inscrit dans le droit fil de la tradition que mon pays a entretenue dans la période de l'entre-deux-guerres, à savoir mener ses relations internationales en pleine conformité avec le droit international.

La consolidation de la justice internationale et la nécessité de mettre fin à l'impunité doivent conduire au renforcement de l'approche juridique du terrorisme international. Le terrorisme constitue le pire des crimes commis à l'encontre des personnes et des sociétés. La Roumanie estime que la communauté internationale doit faire davantage pour lutter contre le terrorisme avec les outils juridiques dont elle dispose, notamment le droit pénal international. C'est avec cet objectif à l'esprit que la Roumanie et l'Espagne ont mis en branle un processus de réflexion sur la création éventuelle d'un tribunal international qui serait chargé de juger les crimes terroristes. Nous sommes pleinement conscients des difficultés conceptuelles et opérationnelles d'une telle entreprise. Cependant, les valeurs qui sous-tendent cette réflexion, visant à renforcer l'état de droit dans le cadre de nos efforts multilatéraux de lutte antiterroriste, sont susceptibles de faire naître de nouvelles idées en matière d'instruments juridiques novateurs. Nous pensons que cette réflexion vaut la peine d'être menée pour elle-même, dans la mesure où elle alimentera le débat sur le renforcement des valeurs de la justice et du droit international. Je voudrais saisir cette occasion pour inviter toutes les délégations intéressées à discuter de bonne foi des moyens d'appliquer ces valeurs à la lutte contre le terrorisme.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la Roumanie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Klaus Werner Iohannis, Président de la Roumanie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution du Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume de Swaziland

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Chef d'État du Royaume du Swaziland.

Le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté dans la salle de l'Assemblée.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. M. le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Roi Mswati III (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi que de prendre la parole devant l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de notre Organisation mondiale. Il importe, à ce moment, que nous reportions notre pensée sur les objectifs fondateurs de l'Organisation des Nations Unies afin de savoir si nous avons été à la hauteur de ce qui était attendu de nous depuis sa création. L'ONU a été créée avant tout pour promouvoir la paix et la stabilité au sein de l'humanité et pour aider les nations à se développer sur les plans social et économique, pour ne citer que quelques-uns des objectifs fondateurs. La présente session annuelle nous donne l'occasion de réexaminer et de réaffirmer notre attachement aux objectifs arrêtés par nos prédécesseurs.

D'énormes progrès ont été accomplis dans nombre de domaines sociaux, tandis que la croissance des économies et le développement des nations sont évidents. Toutefois, ce succès s'est accompagné de défis qu'il nous faut relever dans un esprit de coopération mondiale afin d'atteindre l'objectif ultime : un progrès et un développement pacifiques qui ne laissent personne à la traîne. Nous exhortons l'Organisation des Nations Unies à continuer de jouer son rôle s'agissant de favoriser une approche collective en vue de surmonter tous les obstacles.

Les capacités et les succès de l'Organisation des Nations Unies sont incontestables. Nous avons vu l'ONU jouer un rôle significatif dans le règlement des conflits en Afrique et dans d'autres parties du monde. Le rôle joué par l'ONU dans l'endigement de l'épidémie d'Ebola est apprécié. Nous n'avons certes pas complètement éradiqué la maladie, mais nous applaudissons tout de même aux considérables efforts déployés par l'ONU pour arrêter sa propagation. Nous

saluons aussi les autres initiatives de l'ONU, telles que le lancement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui a joué un rôle significatif dans la lutte contre ces maladies. Nous demandons à l'ONU de continuer d'aider l'Afrique à sortir du cycle de pauvreté et de maladie à l'heure où le continent s'attèle à la réalisation de son Agenda 2063, qui vise à éradiquer la pauvreté et à créer la prospérité pour tous.

L'Afrique offre d'énormes possibilités d'investissement. Ce qui reste à faire, c'est créer l'environnement requis pour la croissance économique. Nous sommes persuadés que le système des Nations Unies peut contribuer à l'avènement d'un village planétaire pacifique libéré de la peur et de la violence. Nous avons adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en vue de délivrer l'humanité de la pauvreté et de la faim en créant la prospérité dans un environnement sûr et pacifique qui offre des niveaux de vie acceptables (résolution 55/2). Nous nous réjouissons de voir que notre décision a, de manière générale, donné des résultats positifs et à la hauteur des principes fondateurs des Nations Unies.

Les progrès impressionnants observés au cours de la mise en œuvre des OMD nous permettent de croire que le nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) connaîtra un plus grand succès encore. Nous avons de bonnes raisons de nous attendre à une transformation durable des pays durant les 15 prochaines années. Notre présence ici doit signifier que nous sommes déterminés à renouveler notre engagement.

Le Royaume du Swaziland est l'un des nombreux pays ayant fait état d'importants progrès dans la mise en œuvre des OMD. Ce progrès a été guidé par une feuille de route privilégiant les personnes, qui nous conduit vers notre Vision 2022, conçue pour propulser le pays et le pousser à devenir un pays développé. Nous sommes parfaitement conscients des défis qui nous attendent sur le chemin, et j'ai pleine confiance dans les capacités de notre peuple. Il a travaillé très dur au fil des ans pour en arriver là où nous en sommes aujourd'hui. Nous ne sommes peut-être pas riches en ressources naturelles, mais nous disposons d'une main-d'œuvre innovante et qualifiée, unie dans l'action aux fins de réaliser un objectif commun.

Avec l'Afrique qui s'ouvre aux marchés et offre de nouvelles possibilités d'investissement, le Royaume du Swaziland a rapidement mis en œuvre des réformes qui ont permis de créer un climat propice aux

affaires. Le développement des infrastructures a aussi amélioré l'accès direct aux marchés mondiaux grâce à l'achèvement des travaux de notre nouvel aéroport international, tout en offrant de multiples possibilités d'investissement dans ses environs immédiats. Nous pensons que cet aéroport va donner lieu, en aval, à des projets permettant de créer des possibilités d'emploi et de donner l'impulsion nécessaire à notre croissance économique.

L'accès aux marchés des pays développés demeure essentiel pour l'Afrique, qui est dotée d'importantes ressources minérales et continue pourtant d'être confrontée aux problèmes de la pauvreté, de la faim et du chômage. L'appui de l'ONU est essentiel si nous voulons mener à bien la tâche colossale que représente le développement des infrastructures afin que nous puissions apporter une valeur ajoutée à nos ressources naturelles. De bons échanges commerciaux et investissements dépendent également beaucoup d'un approvisionnement fiable et durable en énergie. Nous disposons donc maintenant d'une stratégie globale et d'un programme d'action précisant quelles sont les lacunes que tous les acteurs du secteur de l'énergie doivent combler. Ils présentent de réelles possibilités d'investissement dans ce secteur, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables.

Puisque nous aspirons à un monde libéré de la pauvreté, de la faim, de la maladie et du besoin, où chacun puisse s'épanouir, il est désormais essentiel que l'autonomisation des jeunes soit au cœur de la réalisation de cet objectif. Le fait que mon pays a atteint un taux de scolarisation de 97 % dans l'enseignement primaire marque une étape importante au moment où nous cherchons à assurer l'éducation pour tous. Pour que l'éducation s'inscrive dans la durée, ce taux élevé de scolarisation doit être associé à une éducation de qualité accessible également aux niveaux de l'enseignement secondaire, supérieur et tertiaire.

Nous avons toujours du mal à répondre à cette exigence, et nous appelons nos amis partout dans le monde à travailler en partenariat avec nous pour veiller à ce que nous ne soyons pas victimes de notre propre succès. Par des initiatives visant à promouvoir l'esprit d'entreprise dans l'enseignement secondaire et tertiaire, nous décelons et récompensons les talents exceptionnels dans le secteur éducatif. Nous ne doutons pas que ces initiatives, ainsi que de nombreuses autres, doteront une prochaine génération des compétences pratiques nécessaires pour apporter des solutions aux

problèmes socioéconomiques auxquels de nombreux jeunes au chômage doivent aujourd'hui faire face dans notre pays. Le Royaume met également en place des parcs d'innovation qui permettront à nos jeunes de faire preuve de la créativité nécessaire pour pouvoir contribuer au développement durable du pays.

La pandémie de VIH/sida, qui a sollicité au maximum nos ressources en matière de santé, est toujours un défi que nous devons relever ensemble. Au niveau national, nous avons décidé que nous voulons devenir un des premiers pays africains touchés par une pandémie à parvenir à une première génération sans sida en 2022 – un objectif qui correspond à celui du programme mondial visant à mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030.

Le Royaume d'eSwatini continue de dépendre en grande partie de l'agriculture pour subvenir à ses besoins et prospérer. Des programmes visant à accroître la production alimentaire, à éliminer la faim, à améliorer la nutrition ont été élaborés. Un programme de subventions aux intrants agricoles visant à accroître les récoltes en mettant à disposition des tracteurs, des semences et des engrais est maintenant en place. Le pays a d'autre part énormément investi dans la construction de barrages pour mobiliser les ressources en eau, et nous espérons que les amis du Royaume continueront de travailler en partenariat avec lui pour mettre en place d'autres installations de ce type. Ces retenues d'eau aident un grand nombre de nos concitoyens à irriguer leurs récoltes. Nous comptons sur les institutions financières internationales pour appuyer ces initiatives. Nous sommes néanmoins préoccupés par le fait qu'une partie de cet appui est assortie de conditions strictes qui ont pour effet d'aggraver la situation des pays bénéficiaires. Nous appelons donc l'ONU à s'attaquer à ce phénomène qui compromet gravement la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous savons parfaitement que, si nous travaillons seuls, nous ne pourrions obtenir que des résultats limités. Il est donc important que les pays développés appuient la croissance de pays en développement tels que le nôtre. Nous demandons instamment aux pays donateurs d'augmenter le montant des financements alloués aux petits États afin qu'ils puissent renforcer leurs capacités en matière de création d'emplois et de règlement des problèmes sociaux existants. Les pays en développement ne pourront jouir de la paix et de la stabilité qui créent les conditions nécessaires à une

croissance durable que lorsque les conditions de vie de nos communautés auront été améliorées.

Les effets des changements climatiques ne passent pas inaperçus et ne nous ont pas non plus épargnés. L'objectif de développement durable 13 exige de prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions. Nous continuons d'appeler nos partenaires des pays développés à tenir les promesses de contribution au Fonds Vert qu'ils ont faites, et aussi à adopter des politiques permettant d'établir un bon équilibre entre les besoins liés à la production de biens essentiels, les profits et la préservation de l'environnement. C'est le minimum requis pour ne pas mettre sérieusement en péril les ambitions du Programme à l'horizon 2030. Nous espérons qu'un accord mondial juridiquement contraignant sur le climat sera adopté à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu en France en fin d'année.

Le Royaume d'eSwatini continue de jouir de la paix et de la stabilité que tous les peuples du monde méritent. La consultation et le dialogue en vue de dégager un consensus sont le secret de notre réussite. Ce modèle de paix a sa place dans la mise en œuvre des opérations des Nations Unies. Il est évident que les interventions militaires menées dans le but de régler un conflit ont des effets à court terme qui aggravent la situation de ceux qu'elles sont supposées aider. Seul un règlement pacifique des conflits peut permettre d'apporter des solutions durables aux crises auxquelles sont actuellement confrontées différentes régions du monde. Cela nous oblige à unir nos efforts et à amener les parties belligérantes à dialoguer.

Cependant, pour que cela soit véritablement efficace, nous avons besoin que l'ONU veille à ce que toute intervention, quelle qu'elle soit, soit réalisée par un organe uni. Si l'ONU est divisée concernant les mandats qu'elle élabore pour relever les défis nécessitant une approche collective, elle court le risque d'aggraver les problèmes. Il est indispensable, lorsque les Membres de l'ONU sont confrontés à des situations de conflit, qu'ils les règlent d'une même voix.

L'interminable guerre en Syrie continue de poser un défi gigantesque aux Nations Unies. Elle a notamment pour conséquence la grave crise des réfugiés que nous observons aujourd'hui, qui touche les pays voisins, et depuis peu, divers États d'Europe. Nous saluons tous les pays qui ont accepté les réfugiés sur

leur sol et leur ont fourni de la nourriture et un abri, et nous appelons le peuple syrien à s'unir pour parvenir à régler ses divergences de manière pacifique et durable. Il ne peut y avoir qu'une seule solution à cette crise : il faut régler le conflit à sa source, de manière que tous les Syriens puissent jouir de la paix qu'ils sont en droit d'attendre. Il est impératif que les buts des Nations Unies soient respectés. L'un des principaux objectifs des Nations Unies est de faire en sorte que la société soit libérée de toutes les hostilités. Nous avons mis en place des mécanismes de règlement des conflits et il est de notre devoir de veiller à ce qu'ils soient appliqués efficacement.

Nous sommes convaincus que, à mesure que nous avancerons dans la mise en œuvre du Programme 2030, nous adopterons sans réserve une approche ouverte à tous. Nous exhortons donc les Nations Unies à donner à chaque pays du monde l'occasion de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la communauté mondiale. À cet égard, nous appelons l'ONU à envisager d'accepter la République de Chine à Taïwan parmi ses membres. Comme tout autre pays, cette dernière peut contribuer aux objectifs mondiaux – notamment, pour ce qui la concerne, dans les domaines de la santé et des technologies de l'information et de la communication, pour n'en citer que quelques-uns.

L'ouverture défendue par les Nations Unies doit s'étendre à la représentativité des organes clefs de l'Organisation. Le continent africain continue de demander un siège permanent au Conseil de sécurité, ce qui lui permettrait de se faire entendre pleinement, conformément au Consensus d'Ezulwini. Nous espérons vivement que cette question fera l'objet de toute l'attention qu'elle mérite.

Enfin, je voudrais une nouvelle fois congratuler chaleureusement tout le système des Nations Unies à l'occasion de ses 70 années d'union. Nous tenons à féliciter tous les organismes des Nations Unies de leurs efforts constants pour réaliser les idéaux de l'Organisation, qui ont profité à l'humanité de nombreux égards. Renouvelons à présent notre attachement aux objectifs de l'Organisation, qui représente le monde. Nous sommes aujourd'hui plus nombreux, ce qui a fait émerger de nouveaux paradigmes. Nous sommes certains que, pourvu que règne le bon état d'esprit, cette question sera réglée comme il convient. Cependant, il est important de comprendre que, tout universels que soient nos buts, nous n'avons pas tous les mêmes

29/09/2015

A/70/PV.16

capacités et les mêmes ressources pour les mettre en œuvre. Que Dieu tout-puissant nous bénisse tous.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Chef d'État du Royaume du Swaziland de l'allocution qu'il vient de prononcer.

S. M. le Roi Mswati III, Chef d'État du Royaume du Swaziland, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Sierra Leone.

M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Koroma (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter chaleureusement le Président de son élection à la direction des affaires de l'Assemblée en cette sa soixante-dixième session historique. Je tiens à l'assurer de mon appui personnel et de celui de la Sierra Leone durant son mandat. Je voudrais également remercier sincèrement son prédécesseur, S. E. M. Sam Kutesa, de la République de l'Ouganda, de l'efficacité avec laquelle il a conduit la session précédente. Je veux enfin féliciter vivement le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de sa direction constructive de l'Organisation. La Sierra Leone continuera d'appuyer la mise en œuvre progressive de son programme d'action quinquennal annoncé le 25 janvier 2012. De plus, nous accueillons favorablement son rapport de synthèse sur l'activité de l'Organisation (A/70/1), qui lance un appel à agir pour transformer notre monde au-delà de 2015.

Il y a 70 ans, nous nous sommes engagés à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie, dans une liberté plus grande. Aujourd'hui, cela reste notre tâche et notre objectif à tous, et le socle même sur lequel sont solidement ancrées nos valeurs partagées et communes, qui doivent donc être respectées. Il y a 15 ans, dans le cadre de cette tâche et de cette quête

de nos valeurs communes, la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) a énoncé une vision audacieuse pour éliminer la pauvreté extrême, promouvoir l'égalité des sexes et garantir une éducation élémentaire à tous les enfants du monde. Ensemble, nous avons beaucoup progressé, permettant à des millions de personnes de sortir de la pauvreté, donnant à des millions d'enfants la possibilité d'aller à l'école et éliminant nombre des obstacles qui se dressaient devant l'autonomisation des femmes. Mais, tout comme l'Organisation elle-même, il s'agit là d'un grand chantier et il reste de multiples défis à relever.

De nombreuses mesures doivent être prises dans les bureaux de l'Organisation et de nombreuses mesures doivent être prises sur le terrain, où les citoyens du monde mènent leur vie. Les deux sont liés. Sans modification des structures de l'Organisation mondiale, les actions que nous menons sur le terrain seront entravées par l'absence d'appropriation, l'absence d'inclusion et l'absence de succès irréversibles. C'est la raison pour laquelle nous félicitons le Président de l'Assemblée du choix et de la pertinence du thème de la présente session : « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement ». Nous avons présenté des éléments de négociation concernant la réforme de l'Organisation, nous avons élaboré des plans pour réaliser les objectifs de développement durable et nous avons adopté le cadre de financement du développement à Addis-Abeba en juillet. Ce qu'il nous reste à faire maintenant, c'est d'agir sur tous ces fronts pour réformer l'Organisation, entreprendre une action dans les domaines où aucun travail n'a encore été fait, prendre des mesures pour surmonter les difficultés et poursuivre nos efforts afin de pérenniser, d'approfondir et d'élargir nos réalisations.

Le travail inachevé en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les défis qui y sont associés sont d'une importance critique pour la tâche qui nous attend. Nous avons tiré des enseignements qui sont d'une valeur inestimable et nous avons fait des progrès indéniables. Mais les défis auxquels nous sommes toujours confrontés s'observent dans les millions d'enfants qui ne vont pas à l'école, les millions de personnes qui n'ont pas accès aux soins de santé, les millions de femmes qui sont opprimées et les millions de personnes dont les droits sont bafoués et les vies détruites dans les zones de guerre et sur les routes des réfugiés de par le monde. Les défis revêtent l'urgence d'une situation de vie ou de mort pour des millions de personnes.

Ce à quoi nous assistons dans le monde entier – dans le contexte de la crise des réfugiés, de la lutte contre la pauvreté, la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la prolifération des armes légères et de petit calibre, la piraterie ou la violence à l'égard des femmes, dans l'action que nous menons pour défendre les droits de l'homme et dans les efforts déployés pour élargir l'accès à la santé et à l'éducation –, c'est au combat pour faire en sorte que tout le monde jouisse des plus belles réalisations de l'humanité : ses réalisations dans les domaines de la sécurité, de la sûreté, de la paix, de l'éducation, de la santé et du développement. Là où il y a exclusion, les gens aspirent à l'inclusion. Les pauvres demandent à être inclus dans un monde plus juste, et les réfugiés dans un monde plus sûr. Selon nous, les objectifs de développement durable visent à édifier un monde meilleur, plus sûr et plus juste pour ceux qui sont exclus des grandes réalisations de l'humanité.

Faire en sorte que l'Organisation mondiale devienne plus démocratique, plus participative et plus juste fait partie intégrante de la lutte pour l'inclusion dans le monde entier. C'est là une condition préalable pour la réalisation de nos aspirations universelles, telles qu'exprimées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). En tant que Coordonnateur du Comité des 10 chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies mis en place par l'Union africaine, je saisis cette occasion pour souligner une fois de plus la nécessité d'une réforme urgente du Conseil et me faire à nouveau l'écho de la préoccupation de l'Afrique face à l'incapacité de l'Assemblée générale de prendre des mesures qui conduiront à une réforme globale du Conseil de sécurité.

Je tiens à appeler l'attention sur le statu quo regrettable qui met à mal les principes d'équité, de légitimité, de responsabilité et de transparence. L'état actuel des choses compromet également l'efficacité du Conseil de sécurité dans le cadre de son action en faveur de la paix et de la sécurité internationales. La question de la non-représentation de l'Afrique dans la catégorie des membres permanents et de sa sous-représentation dans la catégorie des membres non permanents aurait dû être réglée depuis longtemps, et il est donc impératif de s'y atteler sans plus tarder. La demande de l'Afrique d'obtenir deux sièges permanents et deux sièges non permanents supplémentaires, telle qu'énoncée dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, est juste et fournit un cadre pour une Organisation des

Nations Unies plus équitable et plus inclusive. Je me félicite de la récente adoption de la résolution 69/321, visant, entre autres, à faire avancer les négociations intergouvernementales, et j'espère sincèrement qu'il sera possible d'établir un mécanisme de recherche de consensus au cours de la soixante-dixième session.

La Sierra Leone est très attachée à la promotion de l'inclusion dans le domaine de la gouvernance et du développement, ainsi qu'au renforcement de la paix dans le monde. Nous continuerons à appuyer les initiatives visant à maintenir et à promouvoir la démocratie, la paix et la sécurité, en Afrique en particulier, et dans le monde en général. La contribution de la Sierra Leone aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies témoigne de notre ferme attachement à la paix et à la stabilité mondiales. Nous saluons le rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies intitulé « Unissons nos forces pour la paix : privilégions la politique, les partenariats et l'action en faveur des populations » (A/70/95). Nous sommes disposés à étudier d'autres moyens d'accroître notre contribution au maintien de la paix à l'échelle mondiale afin de renforcer le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je saisis cette occasion pour rendre un hommage particulier aux hommes et aux femmes en uniforme, ainsi qu'aux membres du personnel civil, qui continuent de faire le sacrifice de leur vie au service de l'humanité dans des environnements complexes et dangereux à travers le monde. Nous condamnons catégoriquement les attaques contre les soldats de la paix des Nations Unies et demandons que des mesures soient prises contre les auteurs de ces actes lâches.

Le rapport du Groupe consultatif d'experts chargé d'examiner en 2015 le dispositif de consolidation de la paix des Nations, avec les recommandations qui y sont formulées, est un document utile qui nous informe des enseignements tirés, des meilleures pratiques et des défis à relever pour prévenir la reprise des conflits violents. Nous entendons vivement participer de manière constructive au processus intergouvernemental, compte tenu du fait que la Sierra Leone est l'une des études de cas et une mine d'enseignements tirés.

Nous nous félicitons que nos efforts collectifs aient donné naissance au Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, qui continuera de s'acquitter des obligations juridiques incombant au Tribunal spécial initial. Compte tenu du profil des personnes condamnées par le Tribunal et de celles qui purgent actuellement

une peine de prison sous la supervision du Tribunal résiduel, il y va de l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la justice de soutenir le bon fonctionnement du Tribunal résiduel afin qu'il puisse s'acquitter pleinement de son mandat.

Qu'il s'agisse de terrorisme, de changements climatiques, de maladies ou de réfugiés, aucun pays n'est à l'abri des défis auxquels est confronté le monde dans son ensemble. Certains pays seront peut-être en mesure d'empêcher que certains de ces problèmes ne parviennent à leurs côtes. Toutefois, la mondialisation a multiplié les chemins que ces défis empruntent, d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre, d'un groupe de personnes à l'autre. C'est pourquoi nous ne pouvons dire qu'un problème particulier ne concerne que tel pays ou telle région. Les pays les plus pauvres souffrent de façon disproportionnée de problèmes particuliers mais, sans un appui du monde en vue de leur règlement, les problèmes se propagent et viennent hanter les autres régions, les autres pays et les autres populations. Nous devons intégrer ce constat de bon sens dans la prise de décisions dans chaque pays, chaque région et chaque organisation mondiale.

C'est également le constat de bon sens que nous devons intégrer à nos décisions sur les changements climatiques. Les changements de régimes météorologiques du Pacifique et des courants océaniques de l'Atlantique Nord déclenchent des inondations dévastatrices en de nombreux endroits. Il y a une semaine et demie, nous avons assisté à des inondations aux proportions jamais vues jusque-là en Sierra Leone, qui ont fait des ravages en différents points de notre capitale, Freetown. Des tempêtes font rage dans les îles de Cabo Verde et des inondations ont ravagé d'autres zones de l'Afrique de l'Ouest. Nous pensons que nos spécialistes ont raison lorsqu'ils attribuent ces désastres à des changements climatiques provoqués par l'homme.

Nous appelons à l'action, non seulement pour réduire les émissions de gaz à effets de serre, qui sont en jeu dans ces changements, mais également pour renforcer les capacités permettant de traiter les effets des changements climatiques. Aucun pays, je le répète, n'est à l'abri des conséquences physiques, sociales, sanitaires et autres des changements climatiques. Nous devons intégrer ce constat aux décisions que nous adoptons sur les autres questions urgentes : le chômage des jeunes, l'insécurité, la faim extrême, la violence à l'égard des femmes, la criminalité transnationale organisée et la piraterie. Laisser tout cela échapper à tout contrôle dans

les pays vulnérables ne fait qu'accroître la vulnérabilité de tous les pays.

L'Afrique a fait des efforts pour renforcer la capacité de prévention et de règlement des conflits du continent. Les pays du monde du Sud ont également été aux avant-postes de la recherche de solutions et de la fourniture de secours face aux misères du monde. Ils accueillent plus de réfugiés que les autres territoires, ils fournissent plus de personnel aux missions de maintien de la paix. Un effort de solidarité mondial est impératif pour nous permettre de renforcer notre capacité régionale afin de mieux gérer ces problématiques. Faute de cette solidarité, ces problématiques passeront les frontières, se joueront des contrôles de l'immigration et sauteront par-dessus les murs. C'est pourquoi nous avons besoin de partenariats de coopération coordonnés pour renforcer les capacités de gestion de ces problématiques. Notre message à nous, États fragiles touchés par un conflit du Groupe G7+, est un appel à la prise en main nationale et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable sous la direction des pays.

Depuis 2012, la Sierra Leone façonne activement son cadre de développement en amont de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). La mise en œuvre de notre vision nationale du développement socio-économique, exposée dans le document stratégique du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté et déclinée dans le Programme pour la prospérité, a démarré en juillet 2013 à titre de feuille de route de la Sierra Leone pour le programme de développement pour l'après-2015. Le Programme pour la prospérité vise à ménager un avenir viable à tous les Sierra-léonais. Il démontre notre ferme détermination de mettre la Sierra Leone sur la voie de la résilience et de la viabilité.

À cette fin, nous avons enregistré des progrès notables dans le renforcement de la gouvernance politique et économique, y compris l'amélioration des indicateurs sociaux. Mon gouvernement a continué de mettre l'accent sur la protection des droits fondamentaux de la population sierra-léonaise. Nous avons mis en place des réformes complètes dans le secteur judiciaire, en réponse aux demandes formulées aux échelons tant national que mondial, afin de garantir la protection des droits des citoyens et l'accès de tous à la justice. La Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone collabore étroitement avec le Gouvernement pour asseoir une culture des droits de l'homme au sein de notre société et pour que le Gouvernement ratifie

plusieurs traités et protocoles internationaux dont la ratification est en souffrance et qu'il se conforme à ses différentes obligations de compte rendu.

Nous avons entrepris des mesures de réforme spécifique en vue d'améliorer le climat national en matière d'investissement. Mon gouvernement a à cœur d'obtenir des résultats dans plusieurs domaines prioritaires, dont le développement des infrastructures, l'agriculture commerciale, l'amélioration de l'accès à l'éducation et aux services de santé, l'autonomisation et l'emploi des jeunes, l'autonomisation des femmes, l'efficacité et l'efficience de la prestation des services publics, et l'intégration sociale et politique des personnes souffrant de handicaps.

Au temps où la Sierra Leone se voyait félicitée des remarquables progrès réalisés sur le plan de la paix et de la stabilité et pour sa croissance économique régulière, nous avons été frappés par l'épidémie sans précédent de maladie à virus Ebola, dont le bilan a été très lourd pour l'ensemble du tissu socio-économique sierra-léonais. Toutefois, nous avons contre-attaqué, avec l'appui de nos amis internationaux, et nous avons maintenant quasi vaincu le virus maléfique, puisque, en septembre, nous pouvons faire état de zéro nouveau cas sur une période de plusieurs jours. Alors que nous progressons en vue de la fin de l'épidémie, je tiens à féliciter les organes des Nations Unies et la communauté internationale de leur appui et de leur détermination de mettre fin à l'épidémie, ainsi que de leur appui au plan de redressement post-Ebola.

Je félicite particulièrement le Secrétaire général d'avoir mobilisé pour la toute première fois une intervention coordonnée et intégrée à l'échelle du système des Nations Unies afin d'appuyer les pays touchés par l'épidémie de maladie à virus Ebola dans notre région. Outre qu'elle a permis de contenir l'épidémie, l'intervention des Nations Unies et de nos partenaires nous a permis de renforcer notre état de préparation afin de pouvoir faire face à des épidémies analogues à l'avenir. C'est un modèle utile applicable à l'environnement et à la gestion des pandémies, où qu'elles fassent leur apparition. Pour garantir un redressement durable de notre pays, notre gouvernement, en collaboration avec nos frères des républiques de Guinée et du Libéria, a également formulé un plan de redressement socio-économique sous-régional post-Ebola pour que les trois pays les plus touchés par le virus Ebola reprennent le chemin de la stabilité et de la prospérité.

Le plan de redressement national sierra-léonais repose sur deux piliers principaux. Le premier porte sur les activités de redressement immédiates, y compris le maintien d'une situation d'infection zéro. Le second repose sur la mise sur pied de systèmes nationaux résilients et durables, dont un système de santé viable, et l'établissement d'un système intégré de sécurité nationale et de gestion des risques de catastrophes. Je dois dire, avec grande satisfaction, que l'engagement pris par la communauté internationale de soutenir les plans de relèvement après l'Ebola, a été très encourageant. Au nom du Gouvernement et du peuple sierra-léonais, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de saluer encore une fois nos partenaires de développement pour leur volonté inébranlable d'appuyer les aspirations au développement de la Sierra Leone. Mon pays est prêt et disposé à continuer de travailler avec la communauté internationale pour se remettre sur la trajectoire de développement qu'il avait entamée avant l'Ebola. Nous attendons avec intérêt de renforcer nos partenariats en vue de la mise en œuvre effective de nos plans de relèvement après l'Ebola, tant au niveau national que sous-régional.

Enfin, tandis que cette noble Organisation célèbre son soixante-dixième anniversaire cette année, il importe de réfléchir à ce que réaffirme la Charte :

«...notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes ou petites ».

Ayant pris l'engagement de n'oublier personne, force nous est, objectivement, de suivre une approche pragmatique, avec une vigueur et une détermination renouvelées, afin d'assurer à nos populations un avenir qui garantisse la justice, une paix et une sécurité durables, la responsabilisation et la gouvernance démocratique, des perspectives d'emplois, la distribution transparente et équitable de la richesse, un environnement sûr et viable, une meilleure santé et un enseignement pertinent. Il importe aussi, pour pouvoir réaliser les objectifs de développement durable, de veiller à régler les conflits partout dans le monde, car sans la paix, le développement est impossible.

Relevons ensemble ce défi avec une détermination accrue, et faisons en sorte de créer un monde meilleur, plus juste et plus sûr.

29/09/2015

A/70/PV.16

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Sierra Leone de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Ernest Bai Koroma, Président de la République de Sierra Leone, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de S. E. M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de l'Ukraine.

M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Poroshenko (*parle en anglais*) : Au nom de l'Ukraine, je présente mes sincères félicitations à M. Mogens Lykketoft pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session, et lui souhaite plein succès dans ses activités en ce moment historique crucial. Notre avenir dépendra dans une large mesure des résultats de cette session et de nos décisions collectives. Choisissons-nous la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, ou plongerons-nous dans le chaos de nouvelles guerres hybrides, de l'anarchie et des souffrances?

À l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, je suis fier de prendre la parole au nom de l'un de ses membres fondateurs, un État qui, en 1945, avait pris une part active à la Conférence de San Francisco, avait aidé à mettre en place l'Organisation et à jeter les bases de ses activités, un État qui, à l'époque, avait apporté une importante contribution à la définition de l'ONU, au travers des buts et principes inscrits dans sa Charte.

Malheureusement, je prends également la parole au nom d'un État Membre qui est aujourd'hui la victime d'une violation brutale des normes et principes fondamentaux énoncés dans cette Charte. La déclaration faite par l'Ukraine à la Conférence de San Francisco lorsqu'elle s'est jointe aux membres fondateurs de l'Organisation, soulignait que pendant des siècles l'Ukraine avait subi de nombreuses reprises

des invasions sanguinaires d'agresseurs qui cherchaient à s'emparer de son territoire.

Beaucoup de temps s'est écoulé depuis cet événement historique. Mais, aujourd'hui, je dois rappeler que mon pays a fait l'objet d'une agression extérieure. Cette fois-ci, l'agresseur est la Fédération de Russie, pays voisin et ancien partenaire stratégique, qui s'était engagée légalement à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'inviolabilité des frontières de l'Ukraine. Ce pays assumait jadis un rôle de garant de la sécurité de l'Ukraine aux termes du Mémoire de Budapest, en vertu duquel des garanties de sécurité étaient données à mon pays en échange de son renoncement volontaire au troisième arsenal nucléaire mondial. En outre, il s'agit d'un membre permanent du Conseil de sécurité, auquel la Charte des Nations Unies confie la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

En février 2014, la Russie a attaqué mon pays, sans aucune provocation et au vu du monde entier. Elle a occupé et annexé la Crimée, violant de manière injustifiable et brutale le droit international, et envoyant une onde de choc dans la communauté internationale. Je suis profondément reconnaissant envers les délégations de la majorité des États Membres de l'ONU pour leur appui à la résolution 68/262 intitulée « Intégrité territoriale de l'Ukraine » par laquelle l'Assemblée générale condamnait l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Il est regrettable que cette condamnation sans équivoque de la communauté internationale n'ait pas réussi à convaincre la Fédération de Russie de revenir dans la sphère civilisée du droit international. En outre, Moscou s'est lancée dans une nouvelle aventure militaire irréfléchie, cette fois-ci, dans la région du Donbass, en Ukraine.

Bien que la Russie refuse de reconnaître officiellement son invasion militaire directe, il ne fait aucun doute qu'une guerre d'agression est menée contre mon pays. Pour tromper la communauté mondiale, les dirigeants russes ordonnent à leurs militaires de retirer leurs insignes et les marques d'identification sur les équipements militaires. Ils donnent l'ordre d'abandonner les soldats capturés sur le champ de bataille et d'utiliser – comble du cynisme – des fours crématoires mobiles pour éliminer les traces des crimes commis sur le sol ukrainien.

Je rappelle qu'il ne s'agit ni d'une guerre civile ni d'un conflit interne. L'occupation par la Russie de territoires ukrainiens en Crimée et dans la région du

Donbass couvre environ 44 000 kilomètres carrés, sans compter des millions d'Ukrainiens. L'objectif de la guerre en cours est de forcer le peuple ukrainien à renoncer à son choix souverain d'édifier un État européen, libre, démocratique et prospère. Tout cela se déroule sur fond de rhétorique trompeuse quant au fait qu'il s'agit de deux peuples frères, qui ont une histoire commune, des langues proches et qu'ils partagent un avenir commun prédestiné. Dans les faits, nous avons affaire ici à une volonté de retourner à l'époque impérialiste, avec certaines sphères d'influence, et à une tentative désespérée de faire valoir son point de vue aux dépens de l'autre.

Depuis plus de 20 mois, l'agression dont est victime mon pays est alimentée par la Russie qui finance terroristes et mercenaires et fournit des armes et du matériel militaire aux groupes armés illégaux du Donbass. Ces derniers jours, on peut entendre un discours conciliant de la part du camp russe, notamment un appel à la mise en place d'une coalition antiterroriste et une mise en garde contre le fait que fraterniser avec les terroristes ne ferait que jeter de l'huile sur le feu. Voilà un discours qui fait sensation mais qui est difficile à croire.

Comment un pays peut-il appeler à la mise en place d'une coalition antiterroriste lorsqu'il encourage le terrorisme à sa porte? Comment peut-il parler de paix et de légitimité, lorsque sa politique consiste à faire la guerre par l'intermédiaire de gouvernements fantoches? Comment peut-il parler d'autonomie nationale, lorsqu'il punit un voisin pour ses choix? Comment peut-il prêcher le respect pour tous, lorsqu'il ne respecte personne? L'évangile selon Saint Jean nous enseigne qu'au commencement était le verbe, mais quel évangile suit-on lorsque toutes vos paroles ne sont qu'hypocrisie?

Revenons à la situation dans le Donbass, où, comme je l'ai dit, nous sommes obligés de combattre des hommes parfaitement armés qui appartiennent aux unités régulières de l'armée russe. Les quantités d'artillerie lourde et de matériel militaire accumulées dans ces territoires occupés feraient pâlir d'envie la plupart des armées des États Membres. On y trouve notamment du matériel militaire dernier cri fabriqué en Russie, matériel que, contrairement aux affirmations publiques du Président russe, il est fort peu probable de trouver en vente chez un grossiste en matériel militaire à moins que celui-ci ne soit situé en Fédération de Russie et propose la livraison gratuite.

Durant la période en question, plus de 8 000 Ukrainiens, dont 6 000 civils, ont été tués par les terroristes et occupants soutenus par la Russie en Ukraine et dans le Donbass. Plus d'un 1,5 million d'habitants du Donbass ont dû fuir de chez eux pour trouver refuge dans des zones plus sûres en Ukraine, devenant ainsi des déplacés. Je saisis cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à la communauté internationale pour avoir déployé des efforts considérables afin de venir en aide à ceux qui en ont besoin.

Dans le même temps, je demande à l'ONU et aux autres acteurs internationaux de continuer à accorder une attention spéciale à cette question extrêmement importante. J'appelle l'attention de tous sur le fait que ce n'est pas la première fois que ce membre permanent du Conseil de sécurité porte atteinte à la paix et à la sécurité au niveau régional ou international.

Sur les 24 années qui se sont écoulées depuis le transfert discutable du statut de membre permanent du Conseil de l'Union soviétique à la Fédération de Russie, le conflit en Ukraine n'est qu'une des multiples guerres hybrides déclenchées par la Russie. De fait, afin de maintenir son influence sur ses voisins, depuis plusieurs décennies, la Russie crée délibérément autour d'elle une ceinture d'instabilité qui va du Haut-Karabakh à la Transnistrie, en passant par l'Abkhazie, l'Ossétie du Sud, la Crimée et le Donbass, autant de régions où sévissent des conflits prolongés alimentés par la Russie ou directement liés à ce pays. Mais le Kremlin est allé encore plus loin. Aujourd'hui, les hommes en vert de l'armée russe foulent le sol syrien. Qui est le prochain?

Dans n'importe quel pays démocratique, quand une personne vole le bien d'une autre, un tribunal indépendant rétablit la justice en faisant respecter les droits de la victime et en punissant le coupable. Et pourtant, en ce XXI^e siècle, l'Organisation est toujours dépourvue d'un instrument efficace pour traduire un agresseur en justice, un pays qui aurait dérobé le territoire d'un autre État souverain. Il y a 70 ans, les auteurs de la Charte des Nations Unies ont imaginé que les sanctions imposées par le Conseil de sécurité seraient l'un des châtiments infligés en cas de rupture de la paix et d'actes d'agression.

Mais comment pouvaient-ils imaginer que ces sanctions devraient un jour s'appliquer à un État agresseur qui serait accessoirement membre permanent du Conseil de sécurité? Depuis le début de l'agression, la Russie a recouru par deux fois à son droit de veto alors que le Conseil examinait des questions relatives

à l'Ukraine. Tout d'abord, la Russie a bloqué l'adoption d'un projet de résolution (S/2014/189) qui condamnait la parodie de référendum de mars 2014 sur l'annexion de la Crimée. Alors membre du Parlement ukrainien, j'étais présent lorsque les Russes ont affirmé qu'un vote avait lieu au même moment sur ce prétendu référendum. Or aucun membre du Parlement n'était là. Au contraire, les seules personnes présentes étaient les soldats russes qui encerclaient le Parlement de la Crimée.

La seconde fois que la Russie a utilisé son droit de veto a été pour faire barrage à un projet de résolution (S/2015/562) qui aurait établi un tribunal international chargé d'enquêter sur le crash du vol MH17 de la Malaysia Airlines et d'en traduire tous les responsables en justice. En opposant de manière scandaleuse son veto à ce projet de résolution, la Russie a clairement montré au reste du monde son mépris et sa réticence à ce que la vérité soit établie, non seulement la vérité sur les auteurs de cet attentat et les armes utilisées pour abattre l'avion, mais surtout, la vérité sur ceux qui ont manigancé ce crime et le pays d'où provenaient les armes utilisées. Je crois que tout le monde dans cette salle connaît les vraies raisons qui ont poussé la Russie à mettre son veto à un projet de résolution relatif à un tribunal chargé d'enquêter sur le vol MH17. En outre, un projet de résolution sur la création d'une opération de maintien de la paix internationale, dont l'objectif aurait été de stabiliser la situation en Ukraine et d'arrêter l'effusion de sang, a également été bloqué parce que la Russie menaçait d'utiliser son droit de veto.

L'utilisation abusive du droit de veto, son emploi comme permis de tuer, est absolument inadmissible. L'Organisation doit clairement parler d'une seule voix sur ce sujet. De son côté, l'Ukraine est en faveur d'une limitation graduelle du droit de veto, et à terme de son abolition. Le droit de veto ne devrait pas être utilisé au hasard ni pour accorder le pardon ou la clémence lorsque des crimes qui méritent un vrai châtiment ont été commis.

Dans ce contexte, je me félicite de la proposition de mon homologue et ami français, le Président Hollande, appuyé par le Président mexicain Peña Neto, visant à réglementer l'usage du veto en cas d'atrocités de masse. Il faudrait au premier chef se concentrer sur la modernisation du Conseil de sécurité, notamment l'élargissement de sa composition et l'amélioration de ses méthodes de travail. La composition du Conseil de sécurité devrait refléter les réalités du XXI^e siècle et inclure davantage de pays africains, asiatiques et

d'Amérique latine. Il faudrait aussi attribuer un siège non permanent supplémentaire aux États d'Europe orientale, dont le nombre a doublé ces 20 dernières années.

L'Ukraine estime également que l'amélioration du dispositif de maintien de la paix et de la consolidation de la paix de l'Organisation est un élément important de la réforme des Nations Unies. Je suis fier de la réputation de contributeur actif et loyal aux opérations de paix des Nations Unies que l'Ukraine s'est forgée au niveau international. En dépit de nos problèmes externes, nous restons un partenaire fiable de l'Organisation dans cette noble cause. La contribution de l'Ukraine au maintien de la paix et de la sécurité internationales justifie moralement nos attentes quant au fait de pouvoir compter sur le même degré d'assistance de la part de l'Organisation en cette période où la question revêt une importance vitale pour mon pays.

Une mission spéciale de maintien de la paix déployée au Donbass, sous les auspices des Nations Unies, pourrait être un instrument très utile qui contribuerait à l'application des Accords de Minsk. L'Ukraine est déterminée à respecter la lettre et l'esprit de l'ensemble des mesures adoptées à Minsk. Nous exigeons la même chose des autres signataires, qui ces derniers temps se livrent au chantage. Sinon, il n'y aura pas d'autre solution que les sanctions, voire leur renforcement, et j'ajoute qu'il n'y a pas d'autre option qu'un règlement pacifique de la crise.

Le plein accès des observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à tous les territoires occupés, le retrait des forces militaires, du matériel militaire et des mercenaires russes du territoire ukrainien et le rétablissement du contrôle total de l'Ukraine de sa frontière avec la Russie sont autant de conditions qui doivent être remplies. La liberté, la paix et le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale – voilà tout ce que demande l'Ukraine, ni plus, ni moins.

Malheureusement, l'Ukraine est aujourd'hui, contre son gré, l'une des régions concernées par la lutte contre la menace terroriste. Nous condamnons fermement le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Les activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant, d'Al-Qaida, de Boko Haram, des Chabab et d'autres constituent un défi mondial. Le seul moyen de faire face à ce mal est d'unir nos forces dans une lutte collective et déterminée.

Le terrorisme international s'est révélé plus souple que la volonté politique des pays et a pris de nouvelles formes hybrides. Les acteurs étatiques et non étatiques sont désormais liés entre eux. Une terreur impitoyable s'est substituée à la lutte pour les droits des individus. Nous sommes convaincus qu'il faut élaborer d'urgence un instrument international universel permettant de faire face à ce crime, et nous pensons d'ailleurs qu'un tel instrument n'a que trop tardé. C'est pourquoi la conclusion des travaux préparatoires sur le projet d'une convention des Nations Unies sur la prévention et la lutte contre le terrorisme doit être une priorité absolue de l'Assemblée générale à la présente session.

Les institutions juridiques les plus réputées, à savoir la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale, doivent se voir confier un rôle particulier dans la lutte contre le terrorisme international. Il est essentiel de faire en sorte que ces institutions disposent d'une compétence universelle pour mettre un terme à l'impunité dont jouissent les terroristes et leurs parrains – ces régimes qui ont fait de la production en masse de la terreur leur politique nationale.

Je suis convaincu qu'honorer et perpétuer la mémoire des victimes fait partie des aspects les plus importants de la lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, je propose qu'à la présente session, l'Assemblée générale envisage de proclamer une journée internationale pour commémorer la mémoire des victimes d'actes terroristes. C'est le sentiment d'humiliation ainsi que le mépris de la volonté de la population et la violation de ses droits fondamentaux qui ont, selon moi, poussé les Ukrainiens à descendre dans la rue pour manifester en 2013, ce qui a marqué le début de notre révolution pour défendre notre dignité.

L'Ukraine a payé et continue de payer un prix très élevé pour sa liberté et son droit d'exister en tant que pays libre – un prix qui se compte en vies humaines. C'est pour cette raison que j'ai placé les intérêts de chaque individu et la protection des droits des populations au cœur de mon programme de réforme de grande envergure, lancé il y a un an. Pour la première fois depuis qu'elle a obtenu l'indépendance il y a 24 ans, l'Ukraine s'est dotée d'une stratégie nationale en matière de droits de l'homme. Cette stratégie prend en compte les meilleures pratiques internationales dans le domaine des droits de l'homme, notamment le Cadre stratégique de l'Union européenne en matière de droits de l'homme et de démocratie.

L'agression russe a mis en lumière la nécessité de garantir les droits de l'homme en Crimée et dans certaines parties des régions de Donetsk et de Louhansk. D'importantes organisations internationales des droits de l'homme ont appelé l'attention sur la grave détérioration de la situation des droits de l'homme, un problème qui concerne directement les Ukrainiens et les Tatars de Crimée qui vivent en Crimée occupée. Je parle ici de la pratique utilisée par les autorités d'occupation consistant à imposer la citoyenneté russe dans la région occupée de la Crimée, ainsi que des persécutions, des arrestations, des enlèvement et des assassinats systématiques des habitants pro-Ukraine de la péninsule et de l'élimination totale des médias indépendants. L'Ukraine réaffirme son attachement à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous utiliserons tous les moyens juridiques pour continuer à défendre les droits des Tatars de Crimée – les peuples autochtones de l'Ukraine – et des Ukrainiens, qui sont victimes de la politique de répression menée par les autorités d'occupation de la Crimée. Je pense que l'Assemblée générale devrait accorder une attention particulière aux violations flagrantes des droits de l'homme en Crimée. J'espère que l'Assemblée décidera à la présente session de se pencher sur cette question.

Je me dois également de mentionner les noms de Nadiya Savchenko, d'Oleg Sentsov et d'Alexandr Kolchenko, entre autres nombreux Ukrainiens, qui sont des prisonniers politiques du Kremlin ou qui ont été arrêtés et condamnés illégalement. Par exemple, Oleg Sentsov, cinéaste de renom, a été condamné à 23 ans de prison pour le simple fait qu'il est un patriote ukrainien. Je demande à l'ONU et à ses États Membres de lancer une campagne mondiale afin de faire pression sur les autorités russes pour qu'elles libèrent immédiatement tous les citoyens ukrainiens qu'elles ont pris en otage. Nous ne pourrions atteindre notre objectif que si nous agissons à l'échelle mondiale. L'Ukraine a surtout besoin de solidarité et d'assistance, qui sont de puissantes armes face à l'agression et l'injustice. Il ne fait aucun doute que l'Ukraine vaincra car la vérité est de notre côté. Toutefois, nous y parviendrons plus rapidement si nous bénéficions de l'appui et de la solidarité de toute la communauté internationale.

La guerre hybride que la Russie mène actuellement contre l'Ukraine a démontré que la communauté internationale doit relever un autre défi, qui suppose que nous unissions nos efforts. La guerre médiatique à grande échelle et les campagnes de propagande sont de nouvelles formes d'agression non militaire

particulièrement destructrices. La désinformation, les mensonges flagrants diffusés pour justifier l'agression et la propagande de l'intolérance et de la violence sont tous des phénomènes du même ordre, qui portent atteinte à la liberté d'expression et empoisonnent les âmes et les esprits des individus. C'est pour cette raison qu'il importe plus que jamais de renforcer le rôle de l'information dans le maintien de la paix et de la sécurité. Je demande à l'Assemblée générale de condamner fermement ces phénomènes révoltants et d'examiner les moyens d'y faire face.

En dépit des défis externes que je viens d'évoquer, l'Ukraine est pleinement déterminée à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Nous sommes prêts à assumer notre part de cette responsabilité commune consistant à trouver des solutions aux problèmes vitaux et aux priorités spécifiques des pays les plus vulnérables, tels que les petits États insulaires en développement. L'Ukraine, qui est membre des « Friends on climate change », espère vivement qu'on parviendra dans les meilleurs délais à un consensus sur un accord universel relatif aux changements climatiques. Nous espérons que les États Membres y parviendront en décembre à Paris. Nous devons comprendre que l'enjeu est la sécurité des générations futures et le développement durable de l'humanité.

Nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de développement durable si nous n'arrivons pas à prévenir les catastrophes environnementales et technologiques. Du fait de l'agression russe, l'Ukraine est confrontée à un autre problème – la protection de l'environnement dans le Donbass. Les mines posées de manière irresponsable et criminelle par les terroristes empoisonnent l'eau, les sols ainsi que la faune et la flore de la région. L'atmosphère est polluée par les explosions et le pillage d'infrastructures industrielles sensibles. En fait, on peut même parler de risque de catastrophe écologique. Je suis convaincu que la question de la protection de l'environnement en période de conflit doit faire l'objet d'une attention particulière de la part de l'organe compétent de l'ONU.

S'agissant des catastrophes technologiques, j'ai le devoir de rappeler une des plus terribles d'entre elles. L'année prochaine marquera le trentième anniversaire de la tragédie de la centrale nucléaire de Tchernobyl. Je prie le Président de l'Assemblée de convoquer une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale pour marquer cet anniversaire en avril 2016.

L'allocution prononcée par mon pays au moment de son admission à l'ONU comportait les paroles suivantes :

« L'Ukraine, dans toute la mesure de ses capacités humaines et de ses ressources matérielles, sera à même d'apporter une importante contribution au maintien de la paix et de la sécurité mondiale ».

Aujourd'hui, 70 ans plus tard, je réaffirme la volonté inébranlable de l'Ukraine de ne ménager aucun effort pour préserver les générations futures du fléau de la guerre, un engagement consacré par la Charte des Nations Unies. Nous mettrons l'accent sur la réalisation de ce noble objectif si nous sommes élus à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2016-2017. En tant que membre du Conseil, l'Ukraine a l'intention de rester un partenaire fiable et constant guidé non pas par ses objectifs personnels, mais par les objectifs mondiaux, et elle suivra résolument l'esprit et la lettre de la Charte. Par ailleurs, je suis fermement convaincu que l'Organisation réussira dignement cette épreuve extrêmement complexe et saura renforcer son rôle de garante de l'ordre, de la paix et de la prospérité dans le monde. Que Dieu nous garde!

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de l'Ukraine de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Petro Poroshenko, Président de l'Ukraine, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Colombie.

M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) :
Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Santos Calderón (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier l'Ambassadrice de mon pays, M^{me} María Emma Mejía, de m'avoir donné la parole. Quelle fierté de voir une Colombienne

présider la présente séance en ces moments historiques! À l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, l'Assemblée générale a placé son débat général sous le thème « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : tracer la voie de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme ». C'est la voie qu'emprunte la Colombie, aujourd'hui plus que jamais.

C'est pourquoi je suis honoré de partager avec l'Assemblée générale une nouvelle qui elle aussi est historique. Aujourd'hui, j'annonce au monde entier que sur la vingtaine de conflits armés qui subsistent dans le monde et qui engendrent tant de douleur, de pauvreté et de souffrance, il en est un, celui qui touche mon pays, la Colombie, auquel nous sommes sur le point de trouver une solution véritable. Nous allons mettre un terme au dernier conflit armé, qui est également le plus long, de l'hémisphère occidental, car la réalisation de la paix en Colombie et aux quatre coins du monde est une responsabilité à laquelle nul ne doit se soustraire.

Comme l'a justement dit le pape François il y a quelques jours à peine devant le Congrès des États-Unis :

« Lorsque des pays qui avaient été en désaccord reprennent le chemin du dialogue, de nouvelles opportunités s'offrent pour tous. Ceci a demandé, et demande, courage et hardiesse, qui ne sont pas synonymes d'irresponsabilité ».

En Colombie, nous avons réussi à mobiliser ce courage et cette hardiesse tout en faisant preuve du sens des responsabilités évoqué par le Saint-Père, et nous commençons à récolter les fruits de nos efforts. Cela fait plus de 50 ans qu'une guerre interne déchire un pays prédestiné au progrès et au bonheur, et nous sommes décidés à y mettre fin. La paix est une mission difficile, mais pas impossible. La paix est plus que le fruit d'un processus politique, social ou économique. C'est avant un processus de transformation culturelle collective qui passe d'abord par un changement d'état d'esprit au niveau individuel et qui demande que chacun, en son for intérieur, ouvre son esprit, son cœur et son âme à la réconciliation.

Pourquoi dis-je aujourd'hui à l'Assemblée générale que je suis plus optimiste que jamais? C'est parce qu'il y a moins d'une semaine à Cuba, à La Havane, à l'issue de près de trois ans de négociations durant lesquelles nous avons progressé sur la majorité des points de l'ordre du jour défini ensemble, nous sommes parvenus à nous mettre d'accord sur ce qui était sans doute le principal obstacle à la signature d'un accord

de paix. Nous nous sommes mis d'accord sur l'aspect le plus épineux de tout processus de paix : un système de justice transitionnelle en vue de poursuivre les auteurs des crimes les plus graves commis durant le conflit. Grâce à cet accord, qui respecte les normes et principes du droit international et de la Constitution nationale, les droits des victimes à la justice, à la vérité, à des réparations et à la non-répétition sont pour la première fois reconnus en tant qu'élément central du processus de règlement d'un conflit armé. Nous sommes en passe d'atteindre notre objectif d'un niveau de justice aussi élevé que nous le permet la paix.

C'est également la première fois dans l'histoire des conflits armés de par le monde qu'un gouvernement et un groupe armé illégal – dans un accord de paix, et non du fait de mesures imposées ultérieurement – créent un système de responsabilisation devant un tribunal national habilité à juger les auteurs de crimes internationaux et autres crimes graves. Nous sommes en train de créer un précédent qui pourrait servir de modèle pour ce qui est d'autres conflits armés dans le monde. Ces progrès sont si importants et si significatifs qu'ils nous ont permis de franchir deux étapes supplémentaires. Et c'est là la plus belle que j'apporte à cette assemblée des nations. Nous avons convenu d'une date butoir pour signer l'accord final qui mettra un terme à notre conflit armé. Ce sera, au plus tard, le 23 mars 2016; c'est-à-dire dans moins de 6 mois. Ce jour-là, au plus tard, nous dirons définitivement adieu à la dernière et plus longue guerre non seulement en Colombie, mais aussi dans tout l'hémisphère occidental. Nous avons en outre convenu que les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) commenceront à déposer les armes au plus tard 60 jours après la signature de l'accord final. Donc, l'année prochaine quand je reviendrai à l'Assemblée, si Dieu le veut, je le ferai en tant que Président d'une Colombie en paix, d'une Colombie réconciliée.

Nos négociations avec les FARC sont une lueur d'espoir dans un monde assombri par la guerre, la violence et le terrorisme. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier, au nom des 48 millions de Colombiens, la communauté internationale pour son appui à nos efforts de paix et pour sa volonté de nous accompagner également dans la phase d'après-conflit. Une Colombie en paix sera un facteur positif pour le monde s'agissant de questions aussi diverses, même si elles sont étroitement liées, que la lutte contre les changements climatiques, la lutte contre les drogues illicites, la sécurité et l'élimination de la pauvreté extrême.

Notre pays est fier d'avoir la plus grande biodiversité de la planète proportionnellement à sa taille. Néanmoins, il est aussi l'un des plus vulnérables face aux effets des changements climatiques. C'est pourquoi nous insistons tant sur la dimension environnementale des objectifs de développement durable. À la fin de mon mandat, en 2018, j'espère que j'aurai établi en Colombie une zone protégée d'environ 20 millions d'hectares, ce qui représente près d'un cinquième de notre territoire. Nous appuyons pleinement la vingt-unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en fin d'année. À cette occasion, nous prendrons des engagements concrets relativement à notre contribution à l'objectif de réduction des gaz à effet de serre.

Nous nous attaquons également au problème de la culture de drogues illicites au moyen d'une stratégie globale, que nous avons proposée au monde. Au Sommet des Amériques qui s'est tenu à Cartagena en 2012, j'avais évoqué la nécessité de procéder à une évaluation objective des résultats de ce qu'on appelle la guerre contre la drogue, lancée ici il y a plus de 40 ans, et qui a coûté si cher en termes de vies humaines et de ressources. L'Organisation des États américains a réalisé cette étude et en a publié les résultats il y a deux ans. Désormais, nous attendons la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question, qui se tiendra en sept mois. À cette occasion, nous plaiderons de nouveau en faveur d'une nouvelle stratégie mondiale fondée sur des données scientifiques; qui mette davantage l'accent sur la santé, l'éducation et la lutte contre les racines sociales de ce phénomène et qui vise à réduire au minimum les dégâts causés par la drogue grâce à des stratégies plus intelligentes, plus efficaces et plus humaines.

Mais entre-temps, en Colombie, nous ne sommes pas restés les bras croisés. La semaine dernière, j'ai présenté le plan global de remplacement des cultures, qui se fonde sur cette approche à volets multiples. Il ne s'agit pas seulement de poursuivre les mafias – ce que nous ferons résolument – mais également d'offrir des débouchés socioéconomiques aux agriculteurs, de garantir la présence de l'État et la justice, et de prévenir et traiter la consommation de drogues en tant que problème de santé publique. Si nous mettons fin au conflit, la guérilla, qui a été un facteur négatif dans le phénomène du trafic de drogue, deviendra un allié pour le combattre, après avoir déposé les armes. Cela revêtira un symbolisme extraordinaire. Ceux qui protégeaient

ces cultures illicites vont nous aider à les éradiquer. Ce sera une victoire pour la Colombie et pour le monde entier. En effet, nous commencerons à nous débarrasser de la coca tout en préservant et en sauvant dans le même temps des millions d'hectares de forêt tropicale. Comme l'a dit à très juste titre le pape ici même il y a quatre jours : « La guerre est la négation de tous les droits et une agression dramatique contre l'environnement. » (A/70/PV.3, p.5)

Une Colombie en paix sera également une Colombie plus sûre, puisque l'énergie et les efforts considérables consacrés actuellement à faire face au conflit interne seront réorientés pour améliorer la sécurité et pour lutter contre la criminalité dans les villes, les villages et sur les trottoirs de mon pays. Bien entendu, ce sera aussi une Colombie qui offrira plus de chances à tous, où nous continuerons à réduire la pauvreté et à créer des emplois comme nous le faisons déjà, à un rythme qui fait que ces dernières années, nous sommes à l'avant-garde du progrès social en Amérique latine. Bref, la paix nous permettra de mieux mettre en œuvre les objectifs de développement durable que nous avons adoptés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et qui font désormais partie des lois nationales.

Aujourd'hui, j'invite tous les Colombiens, sans exception, et tous les citoyens du monde, à donner une chance à la paix. La paix est l'héritage le plus précieux que nous pouvons léguer à nos enfants et aux générations futures. Rien n'est plus important ni plus urgent. La paix est en effet le bien suprême et le bien le plus sacré de n'importe quelle société et la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui, rempli de joie et d'émotion par ces bonnes nouvelles, je suis ici pour dire au monde ceci : en Colombie, dans moins de 6 mois, les cloches annonçant l'heure de la paix résonneront. Je prie pour que toutes les horloges du monde se mettent alors à la même heure que la nôtre, l'heure de la paix, l'heure de l'humanité.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Colombie de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Juan Manuel Santos Calderón, Président de la République de Colombie, est escorté de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Chypre.

M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le Président Anastasiades (*parle en anglais*) : Cette année marque le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies et nous donne l'occasion de dresser le bilan des sept dernières décennies et de débattre et d'échanger des idées sur la façon d'améliorer encore l'efficacité de l'Organisation et la collaboration entre ses Membres, toujours dans le souci du bien de l'humanité. Pour évaluer l'action que nous menons collectivement, nous devons d'abord nous rappeler les principes directeurs qui ont présidé à la création de l'ONU dans le sillage de mort et de destruction laissé par la Deuxième Guerre mondiale. Le Préambule de la Charte des Nations Unies, ce document fondateur, fait de la préservation des générations futures du fléau de la guerre et de la promotion des droits de l'homme les pierres angulaires de cet édifice.

Jusqu'ici, l'Organisation des Nations Unies a réussi à prévenir une nouvelle guerre mondiale et aidé à régler des conflits par la médiation. Actuellement, plus de 100 000 Casques bleus de l'ONU sont déployés dans 16 pays. Pourtant, les nombreux conflits armés dans le monde sont là pour attester que la paix mondiale continue de nous échapper. Dans le domaine des droits de l'homme, l'ONU a pris des initiatives exemplaires, à commencer par l'adoption en 1948 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, suivie par de nombreux accords et traités internationaux qui ont établi des normes universelles en matière de droits civils, politiques, sociaux et économiques. Pourtant, dans un monde marqué par la pauvreté, la faim, la mortalité infantile et les inégalités sociales, il est clair qu'il nous reste beaucoup de chemin à parcourir.

Dans le même temps, et abstraction faite de ses forces et de ses faiblesses, de ses succès et de ses échecs, nous ne devons pas sous-estimer le fait que dans le monde interdépendant qui est le nôtre, l'ONU

est la seule enceinte internationale où les nations peuvent interagir, délibérer et négocier non seulement pour aplanir leurs divergences, mais aussi pour relever des défis régionaux et internationaux pressants qui ne sont pas l'apanage d'un seul pays et remettent en cause l'ordre international.

Pour garder toute sa valeur et renforcer son influence à l'ère de la mondialisation, l'ONU a évolué et adopté, tout récemment, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui vise à répondre aux besoins d'une population mondiale en pleine croissance grâce à 17 objectifs et 169 cibles définis en commun. Chypre, qui a dès le début participé activement au processus, est fière de cet accomplissement qui reflète les nobles principes d'un multilatéralisme efficace et de la coopération étroite entre les nations du monde.

Toutefois, si nous sommes parvenus, d'un côté, à adopter un si ambitieux programme, nous sommes, de l'autre, les témoins des troubles, de l'extrémisme, du sectarisme, des guerres civiles et du terrorisme qui sévissent actuellement au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et dans d'autres régions. Leurs effets – morts, persécutions, expropriations de biens, déplacements, destruction du patrimoine culturel et migrations forcées – sont en train de devenir les traits dominants de la vie quotidienne de ceux qui sont touchés. C'est pourquoi nous devons faire preuve de vigilance, car tandis que nous nous attelons à établir des principes fondamentaux en matière de paix, de stabilité et de développement durable pour l'avenir, dans la pratique, on assiste à un accroissement des flux migratoires et du nombre de personnes qui fuient contre leur gré leurs maisons à la recherche d'un avenir meilleur. Alors que nous nous efforçons d'arrêter, pour le long terme, des buts et objectifs louables, les événements qui se déroulent aujourd'hui pourraient bien leur ôter toute pertinence et les rendre irréalisables. Penser que la Jordanie, la Turquie, le Liban et, tout dernièrement, l'Europe, sont les seuls à être touchés par la crise actuelle des réfugiés, c'est manquer de reconnaître que si cette crise persiste, d'autres pays et continents seront touchés également.

Pour inverser cette inquiétante évolution, nous devons orienter nos efforts de façon à ce que le développement durable soit une réalité dans tous les pays et toutes les régions se trouvant dans une zone de conflit, en particulier le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. On ne pourra y parvenir qu'en s'attaquant aux causes profondes qui ont conduit à cette situation

sans précédent – à savoir l'instabilité politique et l'insécurité économique. Nous devons y remédier ensemble et de façon globale. Agir contre les individus qui commettent des attaques terroristes ne suffit pas; il faut concentrer nos efforts sur les facteurs qui encouragent le terrorisme. Secourir les personnes en difficulté sur des embarcations qui font naufrage ne suffit pas; il faut concentrer nos efforts sur les passeurs. Aider financièrement les migrants ne suffit pas; il faut concentrer nos efforts sur la création des conditions politiques et socioéconomiques qui feront que toutes ces personnes n'auront plus à quitter leur pays.

Face à cette terrible crise humanitaire, on pourrait se demander si nous n'avons pas négligé de prendre les mesures qui s'imposaient pour l'éviter. Notre stratégie était-elle appropriée? Avons-nous échoué à prévoir les événements qui ont eu lieu? Compte tenu de la proximité de Chypre avec le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et des liens historiques, politiques, sociaux et culturels qui nous unissent, j'ai la conviction intime que la communauté internationale n'a pas apprécié à leur juste mesure les complexités de ces régions. Parallèlement, les interventions et les ingérences étrangères n'ont pas donné les résultats escomptés, parce qu'elles n'ont pas pris en compte ni compris les caractéristiques internes et les sensibilités particulières de ces pays.

Je voudrais citer les propos du Secrétaire général à la cérémonie organisée à San Francisco le 26 juin à l'occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de l'adoption de la Charte :

« Aujourd'hui, nous tenons l'ONU pour acquise, mais donner vie à l'idée même de l'Organisation des Nations Unies a nécessité d'énormes avancées dans l'art de gouverner et de surmonter les différences ».

Et si nous reconnaissons à quel point l'Organisation des Nations Unies est utile et nécessaire aujourd'hui, nous pouvons aussi voir qu'elle a besoin d'être réformée et modernisée pour pouvoir répondre aux réalités contemporaines.

L'ordre international et les perspectives qui existaient en 1945 ne sont pas les mêmes que ceux de 2015. Les orientations classiques en matière de sécurité ont changé en raison des nouvelles conditions géopolitiques. Les questions de paix et de stabilité ne peuvent plus se limiter aux différends entre États ou à l'intérieur des États quand des acteurs non étatiques tels que les terroristes menacent l'ordre international

établi, ouvrant la voie au fondamentalisme religieux, à l'extrémisme violent, et au déplacement et à la migration forcés.

Parallèlement, de nouvelles menaces mondiales ont vu le jour, notamment les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Soixante-dix ans plus tard, les dirigeants du monde entier doivent une nouvelle fois faire montre de sagesse politique et de clairvoyance afin de réparer le tissu social récemment déchiré et de trouver un moyen de parvenir au renouveau. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption récente de la résolution 69/321 sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ainsi que du dialogue en cours visant à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité. Nous appuyons également les réunions de haut niveau qui seront organisées prochainement par l'ONU dans le but de régler un certain nombre de problèmes mondiaux, notamment la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris, en décembre; la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, en avril 2016; et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui aura lieu à Quito en novembre 2016.

Le maintien de la paix est un des principaux piliers et un des premiers domaines d'action de l'ONU. Mais l'ONU n'est pas là uniquement pour le maintien de la paix; elle est également chargée de prévenir les conflits et de consolider la paix. L'Article 33 de la Charte des Nations Unies prévoit tout un éventail de possibilités pour régler les différends par des moyens pacifiques. Nous espérons que des propositions concrètes seront présentées pour adapter les opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'évolution de la nature des conflits, accroître l'efficacité de ces opérations et renforcer leur capacité de promouvoir des solutions politiques. À cet égard, nous nous félicitons vivement de l'étude des opérations de paix des Nations Unies réalisée cette année (voir A/70/95), et remercions le Secrétaire général d'avoir pris cette initiative.

Du fait de son expérience de pays hôte d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, Chypre apprécie énormément la contribution de l'ONU au maintien de la paix et de la sécurité. Nous nous félicitons également des très nombreuses résolutions de l'ONU et décisions du Conseil de sécurité qui condamnent le statu quo inacceptable et la partition violente et prolongée de Chypre, et appellent à sa réunification et au retrait des

forces d'occupation – des résolutions et décisions qui n'ont hélas toujours pas été appliquées.

Aujourd'hui, en l'absence de nouveaux actes empêchant la République de Chypre d'exercer ses droits souverains dans sa zone économique exclusive et compte tenu du changement intervenu à la tête de la communauté chypriote turque, une occasion se présente, ce qui nous laisse de nouveau espérer que le nouveau cycle de négociations repris en mai aboutira à un règlement définitif de la question de Chypre. Je fonde cet espoir sur ma conviction que le dirigeant chypriote turc et moi-même partageons le même courage politique et la même volonté d'aller résolument de l'avant pour réaliser l'objectif commun de nos peuples, qui aspirent à une solution au problème de Chypre grâce à un règlement viable, durable et opérationnel. Ce règlement doit être pleinement conforme aux valeurs et principes des acquis de l'ONU et de l'Union européenne en la matière ainsi qu'aux accords de haut niveau conclus entre les dirigeants des deux communautés et à la déclaration conjointe du 11 février 2014. Un tel accord permettrait de faire progressivement de la République de Chypre un État fédéral dans le cadre d'une fédération bizonale et bicommunautaire garantissant l'égalité politique, et dotée d'une souveraineté, d'une personnalité juridique internationale et d'une citoyenneté uniques; un État qui est et continuera d'être membre de l'ONU, de l'Union européenne et de nombreuses autres organisations internationales et dont la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnel ne seront pas limités par un système de garanties anachronique imposé par des pays tiers ni par la présence de contingents étrangers sur l'île.

Avec ce nouveau cycle de négociations, nous souhaitons parvenir à un règlement dans lequel il n'y a ni vainqueur, ni vaincu; un règlement qui tienne compte de la sensibilité et des préoccupations des deux communautés; respecte les libertés et droits fondamentaux de tous les Chypriotes, grecs et turcs; permette la réunification de notre pays, de son peuple, de son économie et de ses institutions; crée une patrie fondée sur la coexistence pacifique de tous ses citoyens et leur coopération florissante, au profit des jeunes générations; donne dans le même temps à Chypre la possibilité d'exploiter pleinement son potentiel par la levée de tous les obstacles politiques qui l'empêchent de tirer pleinement parti de sa situation géographique exceptionnelle au carrefour de l'Europe, de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Asie; et fasse de Chypre un parfait exemple de coopération ethnique, culturelle,

religieuse et linguistique entre les communautés chrétienne et musulmane ainsi qu'un modèle de fiabilité et de stabilité dans une région agitée et explosive, marquée par des conflits prolongés et l'instabilité.

J'ai le plaisir d'informer l'Assemblée que, dans le cadre de ce nouveau cycle de négociations, des progrès ont déjà été accomplis sur plusieurs questions ayant trait à la quasi-totalité des aspects du problème de Chypre. Néanmoins, sur d'autres questions de fond, des divergences importantes demeurent. Pour les aplanir, la contribution active et résolue de la Turquie sera également nécessaire, ses forces d'occupation étant toujours présentes dans la partie nord de notre pays. J'espère vraiment que la volonté exprimée par la Turquie de parvenir à un accord sera enfin réellement démontrée par l'adoption de mesures concrètes qui appuieront positivement le processus de négociation et refléteront le climat d'espoir qui règne actuellement sur l'île.

Je suis convaincu que trouver une solution au problème de Chypre pourrait servir de modèle montrant comment la diplomatie et l'adoption d'une position de conciliation peuvent l'emporter sur la méfiance et contribuer au règlement des questions internationales les plus difficiles. En outre, la découverte de réserves d'hydrocarbures en Méditerranée orientale est susceptible de donner lieu à des synergies et à un réseau d'alliances favorables à une coopération plus large entre les pays de la région, voire au-delà, qui produisent des hydrocarbures et ceux qui les consomment, ce qui bénéficierait au développement socioéconomique et au bien-être de nos peuples. Une telle évolution positive peut favoriser l'instauration et le maintien d'un environnement de stabilité et de paix ô combien nécessaire dans notre voisinage immédiat.

Je suis certain que l'Assemblée générale estime elle aussi que le règlement de la question chypriote aura des répercussions bénéfiques pour tous – non seulement pour le peuple de notre île mais également pour la région, les parties concernées et la communauté internationale tout entière.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République de Chypre de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

29/09/2015

A/70/PV.16

Allocution de M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République orientale de l'Uruguay.

M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Vázquez (*parle en espagnol*) : Je souhaite transmettre à cette enceinte, la plus large et la plus représentative du monde actuel, le salut du peuple et du Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay – un salut qui proclame notre passion pour la paix et la liberté, notre engagement en faveur de la démocratie, des droits, de la justice et de la solidarité, notre ferme attachement au développement durable de notre pays et notre aspiration à une humanité qui, même si c'est une redondance, place en son centre l'être humain – tous les êtres humains, sans exception ni excuse aucune. Soyons tous égaux devant la loi – mais avant tout, soyons tous égaux devant la vie.

Bien que je sois de l'Uruguay, je ne suis pas ici pour parler des problèmes de mon pays. Je voudrais, modestement, parler des problèmes qui touchent l'humanité dans son ensemble. Il y a quelques semaines, l'opinion publique mondiale a été bouleversée par l'image d'un enfant mort sur une plage après le naufrage du bateau dans lequel il allait, comme tant d'autres victimes du conflit dans son pays, chercher dans le monde la protection à laquelle il avait droit. La réaction internationale fut immédiate. Il faut espérer qu'elle ne sera pas éphémère, que nous n'oublierons pas cette tragédie qui nous frappe et nous fait honte, et que nous nous attacherons avec détermination et efficacité à rechercher des solutions au drame mondial que constitue l'exode de millions d'êtres humains.

L'Uruguay, nation nourrie par l'immigration et dont le peuple a bénéficié de la solidarité internationale quand il en a eu besoin, s'associe à ce devoir incontournable. Il est impératif d'éviter que cette tragédie se répète, mais il est tout aussi nécessaire de s'attaquer aux causes qui l'ont provoquée. Mieux

vaut toujours – et pas uniquement en matière de santé – prévenir que guérir. Il faut aborder la prévention en reconnaissant que les autres sont nos semblables (ce qui va bien au-delà de « tolérer »), en respectant et en défendant leurs droits – tous leurs droits –, en misant sur la démocratie comme forme de gouvernement et comme état naturel de la société, en éduquant et en formant à une vie digne, à un travail décent et à une citoyenneté pleine et entière, et en respectant la planète sur laquelle nous vivons, d'autant plus qu'elle est, à ce jour, la seule sur laquelle l'espèce humaine est en mesure de survivre en tant que telle. Si nous persistons à détruire ce monde, il est certain que, à très court terme, l'humanité et les générations futures n'auront plus d'endroit où vivre.

Prévenir, c'est également rejeter tout type de terrorisme et de discrimination, afin que plus aucun enfant ne meure sur les plages du monde parce qu'il n'aurait pas trouvé de lieu où vivre; c'est rejeter le terrorisme et la discrimination d'où qu'ils viennent et quels que soient les circonstances ou le lieu dans lesquels ils se produisent. Prévenir, c'est réfléchir avec audace et agir avec bon sens en fonction des générations futures mais – puisqu'il ne peut y avoir d'avenir sans présent – en pensant et en agissant aussi en fonction de nos espérances, de nos besoins et de nos possibilités.

Il y a quelques instants, j'ai fait référence à la santé – certes par expérience professionnelle, puisque je suis médecin et que, jusqu'à très récemment, j'exerçais ce métier, cette vocation. Mais cette référence ne tient pas uniquement à l'expérience; en tant qu'homme d'État, j'ai bien conscience que la santé publique constitue une composante essentielle de la souveraineté des nations, un droit des personnes, un facteur de développement des sociétés et une responsabilité à laquelle les États ne peuvent pas se soustraire.

De ce point de vue, nous sommes confrontés à une réalité préoccupante et inexcusable au niveau de toute la planète Terre. En effet, selon des études et rapports récents de l'Organisation mondiale de la Santé, premièrement, la charge mondiale de morbidité, qui découlait jusqu'à présent des maladies infectieuses et aiguës, est désormais imputable aux maladies chroniques non transmissibles. Il faut combattre les deux catégories, en empêchant les maladies aiguës de se déclarer et en prenant des mesures pour prévenir les maladies chroniques non transmissibles. Deuxièmement, les maladies chroniques – telles que les cardiopathies et les accidents vasculaires cérébraux – sont à présent les principales causes de mortalité dans le monde. Si

l'on y ajoute d'autres maladies non transmissibles liées, principalement, au style de vie qui est le nôtre, il est évident qu'il n'y a plus grand-chose à dire. Plus de 60 % de la morbidité et de la mortalité dans le monde sont dues aux maladies chroniques non transmissibles (affections cardiovasculaires, cancer, bronchopneumopathie chronique obstructive, diabète, etc.). Il reste donc encore beaucoup à faire.

Ce travail ne devrait connaître aucune frontière, de quelque type que ce soit, car la problématique qui le motive n'en connaît ni n'en reconnaît pas non plus. La situation est telle que, pour brosser à grands traits un tableau de ce paysage mondial complexe, il y a de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire en Afrique et en Asie en particulier, mais aussi en Amérique latine, qui sont actuellement aux prises avec un double fardeau de morbidité et de mortalité. Les maladies infectieuses tuent sans pitié et nous affectent profondément, tandis que les maladies chroniques non transmissibles tuent également insidieusement nos populations, tout comme la malnutrition.

Dans le même temps, les facteurs de risque des maladies non transmissibles chroniques, tels que le surpoids et l'obésité, touchent également, soit dit en passant, les pays à revenu élevé de par le monde. On estime que le cancer coûte à l'Amérique latine – et cela peut être extrapolé à toutes les régions du monde – quelque 4,5 milliards de dollars par an en coûts directs, consultations, études, diagnostics, traitements, médicaments, hospitalisations, soins palliatifs et bien plus. Il y a également des coûts indirects, tels que les déplacements et l'hébergement, les pertes de journées de travail et les pertes de productivité. Combien d'argent pourrait être économisé si, au lieu de l'utiliser pour traiter ces maladies, il était affecté aux politiques sociales pour améliorer la qualité de vie de nos populations et leur offrir une meilleure éducation, de meilleurs soins de santé et des logements décents?

Il peut être désagréable de mentionner cet aspect, mais il fait partie d'une réalité inconfortable que nous devons changer, parce que si nous n'adoptons pas de mesures immédiates, d'ici à 2030, il y aura 1 million de Latino-Américains qui mourront chaque année du cancer, et plus de 7 millions de personnes dans le monde mourront de cette maladie évitable qui, si elle est diagnostiquée à temps et soignée adéquatement, peut être guérie. Chaque année, le cancer tuera plus de personnes dans le monde que la Seconde Guerre mondiale. Nous nous trouvons face à une pandémie brutale et, je le dis

humblement, nous devons être conscients du fait que nous souffrons actuellement d'une pandémie telle que l'humanité n'en a jamais connue.

La vie est précieuse; elle n'a pas de prix. Afin de traiter et d'inverser la morbidité et la mortalité croissantes dues au cancer et aux autres maladies non transmissibles, il est indispensable d'adopter des décisions et positions politiques et de mettre en œuvre des stratégies systémiques visant à éliminer la pauvreté, instaurer l'inclusion sociale, promouvoir l'éducation, encourager des modes de vie sains et renforcer des systèmes de santé intégrés, qui comprennent des programmes nationaux en faveur de la prévention primaire, du dépistage et du diagnostic précoces, du traitement, de la réadaptation et du suivi à long terme de ces maladies. En ce qui concerne les modes de vie sains, l'activité physique et le sport sont des éléments importants, de même qu'un régime alimentaire sain, à la différence de la croissance exponentielle et nocive des aliments ultra transformés.

Nous devons lutter contre le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie. Au vue de notre expérience, nous pensons qu'il est indispensable d'inclure le tabac et l'alcool dans nos politiques en matière de lutte contre la drogue. Nous savons que ce n'est pas facile, mais il est possible de réglementer ces marchés sans dogmatisme prohibitionniste, en respectant les droits des personnes et en faisant de la santé publique une question relevant de la souveraineté de l'État et du progrès social. Par-dessus tout, je tiens à réaffirmer que la lutte contre le tabagisme est également une lutte contre ses vecteurs de transmission, qui ne sont pas les moustiques, les oiseaux ou les rats, mais l'industrie internationale du tabac qui, pour doubler ses bénéfices, ne voit pas d'objection à tuer ses propres clients.

L'Uruguay a été un leader mondial de la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac. En janvier 2014, l'Uruguay a adopté une loi sur le contrôle et la réglementation du cannabis, et nous sommes en train d'élaborer des mesures relatives à la lutte contre l'alcoolisme et, pourquoi pas, une politique de tolérance zéro dans certains cas et circonstances. Enfin, en ce qui concerne cette question, rien ne peut se faire de façon isolée. Tous les gouvernements et peuples du monde entier doivent faire preuve de sensibilité, de détermination et de persévérance.

S'agissant de la coopération internationale, nous ne partons pas de zéro. Il existe diverses formes de cadres institutionnels et de très nombreux projets en cours d'exécution. Alors, on nous dira que la mise en œuvre des premiers et les progrès des seconds pourraient être meilleurs. Bien sûr, mais plutôt que d'en inventer d'autres, utilisons davantage et mieux ceux que nous avons. Pour ce faire, nous aurons certainement besoin de davantage de ressources humaines, matérielles et financières, mais il y a une ressource sans laquelle toutes ces choses, pour abondantes qu'elles soient, seront toujours insuffisantes. Je veux parler de la ressource qu'est la volonté politique et qui, dans ce cas, est plus qu'un dilemme idéologique de gauche, de droite ou centriste; c'est une question éthique.

Il n'est pas éthique que, dans certaines circonstances, des tribunaux et des organismes multinationaux puissent privilégier le commerce par rapport à la défense d'un droit humain fondamental qu'est le droit à la santé et à la vie. C'est ce dont est victime l'Uruguay. Une grande multinationale du tabac – je ne citerai que ses initiales afin de ne pas heurter certaines sensibilités, mais il s'agit en fait de Philip Morris – a engagé des poursuites internationales contre l'Uruguay pour avoir appliqué la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Telle est la situation à laquelle l'Uruguay doit faire face. Peut-être est-ce parce que nous sommes un petit pays que nous avons été choisis pour ces poursuites, non seulement pour nous punir, mais aussi pour dissuader d'autres pays du monde de suivre la voie sur laquelle nous nous sommes engagés pour lutter contre le tabagisme et offrir une meilleure qualité de vie à notre population.

Invoquer l'éthique au XXI^e siècle peut, je le sais, sembler naïf ou anachronique, mais la réalité montre le contraire. Comme nous l'avons dit, il suffit de regarder les nouvelles de ces dernières semaines pour constater que par certains aspects, qui sont loin d'être insignifiants, le monde ressemble un peu trop à un asile psychiatrique administré par ses propres patients. C'est terrible, mais l'humanité, si elle veut survivre et si elle veut progresser en tant que telle, ne peut pas se résigner à cette terrible situation. Elle ne peut pas se résigner à la guerre, elle ne peut pas se résigner à l'humiliation des pauvres, qui parfois n'ont rien à manger, et elle ne peut pas non plus fermer les yeux 24 heures après avoir vu un enfant syrien mort sur une plage turque.

L'Uruguay parle en tant que pays latino-américain et, en tant que Latino-Américains, nous ne pouvons

manquer de mentionner, dans ces circonstances, trois situations qui figurent en bonne place à l'ordre du jour de notre région. La première est le rétablissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et Cuba en tant qu'étape indispensable dans la normalisation des relations bilatérales entre les deux pays. Nous nous félicitons de cette initiative, et si nous sommes conscients de la complexité du processus en cours, nous avons confiance en son succès, en particulier en ce qui concerne l'élément clef qui est de mettre fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba il y a plus de 50 ans par le Gouvernement des États-Unis. Comme il l'a fait en de précédentes occasions, l'Uruguay votera pour le projet de résolution que l'Assemblée générale va examiner en vue de mettre fin audit embargo. Puisse-t-il s'agir de la dernière fois que l'Assemblée générale des Nations Unies devra se prononcer sur cette question.

La deuxième situation a trait aux tensions qui existent depuis quelques semaines à la frontière entre la Colombie et le Venezuela. Nous appelons à un dialogue serein, respectueux et franc entre les Gouvernements de ces pays frères afin que soit réglée cette situation dont les principales victimes sont le peuple, dans les deux pays, et en particulier les catégories les plus désavantagées sur le plan social.

La troisième situation a trait, comme nous venons de l'entendre, au dialogue de paix en Colombie, autre processus complexe mais décisif pour ce pays frère et pour l'ensemble de notre région. Nous appuyons ce processus et nous tenons prêts à coopérer avec lui selon les modalités arrêtées et exigées par les parties. L'Uruguay n'est pas omnipotent ni n'a la prétention d'être omniprésent et infaillible, mais il n'est pas non plus indifférent.

M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

En 2008, notre pays a présenté officiellement sa candidature pour un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2016-2017, en vertu de l'engagement qui est le sien envers l'Organisation, dont il est membre fondateur, de son respect du droit international et du multilatéralisme, de son ferme rejet de toute forme de terrorisme et de discrimination, de sa conviction que les seuls moyens de régler les conflits sont les moyens pacifiques établis dans la Charte des Nations Unies et de sa confiance dans la valeur du travail qu'effectue le Conseil de sécurité aux fins de la

réalisation de sa fonction primordiale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'Uruguay a contribué à la paix et à la sécurité internationales par un engagement concret et permanent qui a pris naissance dès avant la création de l'Organisation des Nations Unies et s'est maintenu durant les 70 années de cheminement de l'Organisation, et qui se manifeste aujourd'hui dans sa participation aux opérations de maintien de la paix dont le mandat émane, précisément, du Conseil de sécurité. Nous voulons apporter modestement la contribution de nos valeurs, nos engagements et nos tâches de membres non permanents du Conseil de sécurité durant la période 2016-2017. Nous comptons sur l'appui de tous ici pour en attester et nous ne les décevrons pas.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République orientale de l'Uruguay de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Tabaré Vázquez, Président de la République orientale de l'Uruguay, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Allocution de M. Arthur Peter Mutharika, Président, Ministre de la défense et Commandant en chef des forces de défense et des services de police de la République du Malawi

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République du Malawi.

M. Arthur Peter Mutharika, Président, Ministre de la défense et Commandant en chef des forces de défense et des services de police de la République du Malawi, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Arthur Peter Mutharika, Président, Ministre de la défense et Commandant en chef des forces de défense et des services de police de la République du Malawi, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Mutharika (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je félicite M. Mogens Lykketoft de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-dixième session. Avec ses états de services irréprochables, je suis convaincu qu'il saura mener les affaires de l'Assemblée à bon port, après avoir satisfait

tous ses objectifs et ses aspirations. J'aimerais l'assurer de l'appui de ma délégation. J'aimerais également remercier le Président sortant de l'Assemblée générale, S. E. M. Sam Kutesa, de notre pays frère de l'Ouganda, des efforts inlassables qui ont été les siens au cours de sa présidence. L'énergie dévouée qu'il consacre aux travaux des Nations Unies est à saluer. Et je réaffirme l'appui du Malawi au Secrétaire général dans ses efforts pour mettre en pratique les buts de la Charte des Nations Unies.

Le thème de la session de cette année, « Soixante-dixième anniversaire de l'ONU : l'action au cœur d'un nouvel engagement », vient à point nommé, car il résume éloquemment le cœur de métier de l'Organisation des Nations Unies dès sa création, mais aussi maintenant et à l'avenir : le maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'ONU a été créée sur la prémisse que la paix n'est pas juste l'absence de guerre, mais qu'elle s'accompagne des luttes, des compromis, des sacrifices et des choix que nous faisons en tant que nations et en tant qu'individus pour le bien de l'humanité. Nous ne pouvons parvenir à un sentiment complet de paix sans justice, sans dignité et sans liberté. Nous avons lieu de nous réjouir d'avoir pu, dans les 70 années de travail des Nations Unies, éviter collectivement une autre guerre mondiale. Il n'en demeure pas moins que nous avons, au cours de cette période, vécu dans la peur et dans l'incertitude, dans un monde terni par les conflits, la pauvreté et la violence qui ont mis en péril notre existence même.

Mais puisque nous vivons dans ce monde imparfait, nous devrions faire de la paix notre principal objectif si nous voulons donner une vie pleine de promesses à nos générations futures. J'aimerais par conséquent féliciter le Secrétaire général d'avoir convoqué le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, en vue de l'examen des opérations des Nations Unies en cours et de l'étude des besoins qui se font jour en ce qui concerne la prévention et le règlement des conflits à venir. Le rapport du Groupe (A/70/95), présenté en juin, a souligné certaines questions d'importance que j'estime que nous devrions, au sein du concert des nations, envisager et prendre au sérieux. Je n'en mentionnerai que quelques-unes, qui exigent notre attention à tous, Membres de l'ONU.

Premièrement, les opérations de paix doivent être axées sur des solutions politiques, dans lesquelles l'accent doit être mis sur la prévention des conflits par des moyens politiques, avec une prime aux solutions

centrées sur l'être humain ainsi que la protection des civils. Deuxièmement, nous avons besoin de partenariats globaux en matière de paix et de sécurité qui associent le Conseil de sécurité, les acteurs régionaux et les mécanismes nationaux. Troisièmement, le monde, par l'entremise des Nations Unies, doit trouver un moyen de dédommager ceux qui ont souffert de violations. Quatrièmement, une volonté politique plus grande s'impose de la part de tous les acteurs des missions de paix.

Je souhaiterais évoquer à présent une autre question importante inscrite à l'ordre du jour de l'ONU depuis un certain temps déjà. Je veux parler de la réforme du Conseil de sécurité. J'ai suivi avec grand intérêt les négociations intergouvernementales sur la façon dont le Conseil de sécurité peut être réformé afin d'être plus représentatif, plus démocratique, plus efficace, plus transparente et plus responsable envers l'ensemble des États Membres. À cet égard, le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte sont nos principes directeurs. Notre recherche de la paix et de la sécurité doit reposer sur un développement socioéconomique durable qui ait vraiment un sens pour notre peuple et soit le reflet de sa vie.

En dépit des divers progrès réalisés parmi les États Membres, et notamment dans les pays en développement, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont montré qu'une unité de vue est d'une importance critique pour transformer le monde en un monde meilleur pour nos enfants et pour les générations futures. Mon gouvernement est reconnaissant envers les partenaires de développement qui ont aidé le Malawi à réaliser quatre des OMD : réduire la mortalité infantile, lutter contre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, assurer un environnement viable et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Il est clair que notre pays s'engage dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 sans avoir achevé les tâches précédentes. Il est donc impératif, alors que nous nous apprêtons à mettre en œuvre le nouveau programme de développement mondial, de tenir compte du rôle important des partenariats mondiaux dans l'efficacité de la coopération pour le développement, ce qui garantit ainsi la bonne mise en œuvre des programmes de développement dans les pays en développement.

Au Malawi, nous nous faisons une joie de rappeler que, alors que nous considérons les objectifs de développement durable, nous pouvons, au niveau

international, être fiers de nos réalisations collectives s'agissant de l'OMD 6 – arrêter et faire reculer l'épidémie de VIH/sida. Dans le cadre de cet objectif, nous comptons fournir un traitement à 15 millions de personnes dans le monde, et aujourd'hui, nous pouvons déclarer ici et sans hésiter que nous avons atteint notre but. Et s'agissant des objectifs de développement durable, nous, la communauté internationale, devons nous engager à mettre fin au sida, en tant que menace à la santé publique, et en finir avec le VIH/sida d'ici à 2030.

Mon gouvernement s'est déjà engagé dans ce sens, et les preuves actuelles montrent que le Malawi est en bonne voie d'atteindre cet objectif. Ensemble, nous pouvons mettre fin au sida d'ici à 2030, mais il faudra agir différemment et accélérer la lutte contre le VIH au vu des méthodes qui auront fait leur preuve. Mais surtout, la communauté internationale devra continuer à assumer la responsabilité partagée et à faire montre de la solidarité mondiale s'agissant du financement des programmes de lutte contre le VIH et du renforcement des capacités des pays en développement, comme le Malawi, à fabriquer des médicaments et à les rendre plus accessibles à notre population.

Cela dit, je voudrais répéter ce que je n'ai cessé d'affirmer, à savoir que tous ces merveilleux programmes seront menés à bien lorsque notre famille mondiale ne laissera pas de côté les jeunes et les femmes. Au Malawi et, je crois, dans tous les pays en développement, les jeunes et les femmes constituent la majorité de la population. Il est donc bien naturel qu'ils soient dûment représentés à tous les niveaux de prises de décisions de la société. Feu le Président d'Afrique du Sud, Nelson Mandela, disait : « Tant qu'une nation refuse de reconnaître le rôle égal de plus de sa moitié, elle est vouée à l'échec ». C'est un fait, j'y souscris sans réserve.

Je tiens à féliciter le Président Xi Jinping de la Chine et le Secrétaire général d'avoir organisé en marge de cette session, et par le biais du Bureau d'ONU-Femmes, la Réunion de mobilisation des dirigeants du monde en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, au cours de laquelle plusieurs dirigeants, dont ceux du Malawi, ont pris des engagements nationaux.

Mon gouvernement est attaché à la campagne « He For She » qui cherche à lutter contre les inégalités entre les sexes, à mettre fin à la violence sexiste, à promouvoir la participation politique des femmes

et à faciliter leur autonomisation économique. C'est pourquoi ce thème est l'une des priorités fondamentales de la stratégie de croissance et de développement révisée du Malawi – notre modèle de développement. La Malawi a profité de ce forum pour organiser une manifestation parallèle de haut niveau afin de partager les perspectives sur les dividendes démographiques et l'investissement dans la jeunesse, manifestation qui, nous l'espérons, aboutira à une meilleure coordination et à un engagement et un appui accrus en faveur de l'autonomisation des jeunes et du développement de l'Afrique.

Nous avons exprimé le souhait d'une prospérité partagée, d'un bien-être, d'une unité et d'une intégration pour un continent où les femmes et les jeunes réaliseraient tout leur potentiel à l'abri de la peur, des maladies et du besoin. Comme d'autres orateurs l'ont observé, il y a deux jours, nous avons adopté les objectifs de développement durable. C'était génial. Qu'il me soit permis, cependant, de mettre en exergue l'objectif de développement durable No 4, qui a trait à l'éducation. En tant que champion de l'enseignement supérieur, je tiens à réitérer sans équivoque que toutes les résolutions et décisions magnifiques prises par ce grand forum, et de nombreux autres du même type partout dans le monde, seront sans effet si les pays ne s'attachent pas à éduquer leur population, en particulier les jeunes et encore plus les filles.

Dans cet ordre d'idées, je note avec satisfaction le thème de l'objectif 4 de développement durable, « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Mais il ne saisit pas entièrement le rôle central de l'enseignement supérieur dans la réalisation des objectifs et des cibles de développement durable. Qu'il me soit permis de remercier les partenaires qui continuent de nous aider à promouvoir l'enseignement supérieur en Afrique. Si l'accès à l'enseignement supérieur est amélioré et, le monde assènera un coup massif à la pauvreté.

En assumant ses responsabilités nationales et internationales, mon gouvernement reconnaît le rôle transversal du respect et de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit. Mon gouvernement continuera à promouvoir les droits de l'homme notamment par une campagne de sensibilisation aux droits de l'homme, en promouvant l'égalité des chances et en renforçant les protections juridiques.

Le plein exercice des droits de l'homme est impossible dans une société où prévalent la fraude, la corruption et le vol des ressources publiques. Il faut remédier à ces vices afin de protéger les droits de l'homme et garantir la prestation des services publics. C'est pourquoi notre gouvernement a toujours été engagé dans la lutte contre la corruption, la fraude et le vol. C'est dans ce contexte que nous poursuivons en justice les personnes suspectées de vol des fonds publics. Que Dieu bénisse la famille des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République du Malawi, Ministre de la défense et Commandant de la Force de défense et des Services de police du Malawi de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Arthur Peter Mutharika, Président de la République du Malawi, Ministre de la défense et Commandant de la Force de défense et des Services de police du Malawi, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Donald Tusk, Président du Conseil européen

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil européen.

M. Donald Tusk, Président du Conseil européen, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Donald Tusk, Président du Conseil européen, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Tusk (Conseil européen) (*parle en anglais*) : Je suis ici aujourd'hui pour réaffirmer devant l'Assemblée générale que l'Europe reste fidèle à ses valeurs et à ses objectifs, comme elle l'a toujours été. L'Europe va garder le cap, même si elle est aujourd'hui confrontée à des défis sans précédent depuis des décennies. La guerre fait rage au sud et à l'est de nos frontières. Les dirigeants européens font face aux conséquences de la modification du tracé de frontières imposée sur notre continent par la force, comme en Ukraine, en violation de la Charte des Nations Unies. Nous sommes aussi aux prises avec la crise des réfugiés, avec des attaques terroristes sur le

territoire européen et avec les difficultés économiques que connaissent certains États membres.

Mais, si difficile que soit la situation, je suis sûr que nous y ferons face, et surtout que nous continuerons, parallèlement, à tout mettre en œuvre pour rendre le monde meilleur. Quiconque souhaite contribuer à l'éradication de la pauvreté, au soutien de missions de maintien de la paix, à la résolution de la crise migratoire et à la gestion des causes et des effets des changements climatiques peut toujours compter sur nous. L'isolationnisme n'a jamais été, et ne sera jamais une solution pour l'Europe. Nous sommes toujours disposés à écouter les conseils sages et avisés de nos amis, y compris dans le cas de la crise sans précédent des migrants et des réfugiés à laquelle nous sommes confrontés.

Il existe aujourd'hui un mythe selon lequel l'Europe est la seule région riche du monde. C'est faux; il y a d'autres lieux comparables en termes de richesse. Mais, pour certaines raisons, les réfugiés et les migrants ne s'y précipitent pas. C'est parce que la richesse n'est pas le seul élément sur la base duquel hommes et femmes décident où leurs enfants pourront avoir un avenir; des valeurs telles que la tolérance, l'ouverture d'esprit, le respect de la diversité, la liberté, les droits de l'homme et la Convention de Genève constituent également un puissant facteur d'attraction.

Et nous refusons de transiger sur ces valeurs. Si, en Europe, nous avons des discussions animées sur les quotas de relocalisation, c'est parce que nous ne sommes pas indifférents au sort des migrants; c'est parce que nous voulons être aussi efficaces que possible et exclure le moins de personnes possible. Mais ces quotas ne sont qu'une infime partie de ce que fait déjà l'Europe pour aider ceux qui fuient les guerres et les persécutions. Par contre, de nombreux pays représentés ici règlent ce problème de manière beaucoup plus simple : ils interdisent purement et simplement l'accès à leur territoire aux migrants et aux réfugiés. C'est pourquoi prétendre que l'Europe est synonyme de mauvais traitements ou d'indifférence envers les demandeurs d'asile relève de la pure hypocrisie. En réalité, c'est le contraire qui est vrai, comme le montre la direction de leurs déplacements : personne ne semble vouloir fuir l'Europe, alors que des personnes venues de toute l'Eurasie et d'Afrique prennent le chemin de l'Europe. La crise dont nous parlons a des dimensions mondiales et appelle une solution mondiale. Tout d'abord, elle exige une solidarité mondiale. Tout le monde peut

offrir de l'aide aux réfugiés. Et ceux qui ne le veulent pas devraient à tout le moins éviter de masquer leur indifférence en critiquant l'Europe sous prétexte qu'elle en fait trop peu.

Ce n'est pas un hasard si la session de l'Assemblée générale met principalement l'accent cette année sur la situation au Proche-Orient, notamment en Syrie. Ne nous faisons pas d'illusions. Nous ne réglerons pas la crise syrienne si nous ne trouvons pas un dénominateur commun aux intérêts des acteurs de la région. Mais un plan de paix ne doit pas se limiter à une formule visant à établir une nouvelle répartition en sphères d'influence. Dans cette enceinte, aux Nations unies, nous devrions évoquer non seulement les intérêts des puissances régionales, mais aussi et surtout ceux de millions de Syriens, notamment des personnes déplacées et des réfugiés. L'importance de la lutte contre le terrorisme ne fait à cet égard aucun doute; c'est pourquoi nous nous félicitons du fait que cet objectif soit en train de recueillir le soutien d'alliés nouveaux et assez inattendus. Mais nous ne pouvons ignorer le fait que de nombreux réfugiés fuient le terrorisme d'État, dont la Syrie constitue un exemple dramatique.

L'Europe, qui est le témoin quotidien de la tragédie vécue par des millions de réfugiés syriens, se doit d'être leur défenseur. Nous voulons tous des États stables dans la région; la stabilisation est une valeur indiscutable. Mais la stabilité ne s'obtient pas à coup de barils d'explosifs ou d'armes chimiques utilisés contre des populations civiles. Aujourd'hui, le cercle des partisans de l'idée selon laquelle Bachar Al-Assad devrait faire partie du processus de transition en Syrie s'élargit. Nous ne pouvons pourtant pas oublier que des millions de personnes ont fui les méthodes terribles qu'il a employées pour tenter de stabiliser la Syrie. Lors de mes séjours dans la région, je me suis laissé dire qu'une victoire d'Assad ne ferait que provoquer un nouvel exode. Le seul but d'un plan de paix pour la Syrie doit être de permettre aux habitants de mener à nouveau une vie normale dans la région. Il s'agit là du seul objectif qui soit conforme aux valeurs de la communauté internationale et de l'Union européenne, et à celles que l'ONU chérit depuis plus de 70 ans.

Cette année sera également décisive pour ce qui est des efforts déployés sur le plan international pour lutter contre les causes et les conséquences des changements climatiques. Ces derniers jours et ces dernières semaines, nous avons pris connaissance avec beaucoup d'espoir et de satisfaction des engagements

annoncés par des dirigeants déterminés à lutter contre le réchauffement de la planète. L'Europe est décidée à faire en sorte que le Sommet de Paris représente un tournant décisif, le symbole de notre volonté d'entreprendre une action commune face à ce problème mondial.

En s'engageant à réduire les émissions de dioxyde de carbone 40 % par rapport à leur niveau de 1990, l'Europe reste le chef de file de ce processus. Mais la lutte contre le réchauffement de la planète n'est pas une compétition sportive. La victoire n'est possible que si tout le monde avance dans la même direction et au même rythme. C'est la raison pour laquelle nous invitons tous les États Membres à prendre part à cet effort commun. Sans un accord mondial, les efforts isolés de l'Europe seront sans effet. Ce qui compte pour l'Europe, ce n'est pas la ferveur idéologique, mais bien les effets concrets. Les défis mondiaux doivent être relevés au niveau multilatéral ou ils ne seront pas relevés du tout. Il est de notre devoir à tous de donner un véritable sens à la communauté internationale. Nous sommes confrontés à de multiples urgences mondiales. Elles doivent nous amener à créer une communauté internationale vraiment forte, vraiment mondiale et vraiment réelle.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Conseil européen de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Donald Tusk, Président du Conseil européen, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Japon.

M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Abe (Japon) (*parle en japonais; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Cette année, l'Organisation des Nations Unies célèbre le soixante-dixième anniversaire de sa création. Elle rassemble des individus qui ne désespèrent pas facilement, même face à des situations désespérées. N'est-ce pas précisément cela qui explique que l'Organisation a pu résister à

l'adversité et a pu atteindre ce jalon? Le virus Ebola s'est propagé d'une manière effrénée. L'extrémisme sévit. Et aujourd'hui, nous assistons à un flux de réfugiés qui fuient les horreurs de la guerre au péril de leur vie. Nous devons faire face à tous les défis qui se présentent, sous les auspices de l'ONU. Chaque État Membre doit contribuer à ce combat grâce à ses capacités spécifiques.

Le Japon a toujours appuyé l'édification des nations dans diverses régions. Nous avons acquis beaucoup d'expérience en matière de promotion des ressources humaines. Nous n'avons pas lésiné sur les moyens en matière d'aide humanitaire et nous nous sommes attachés à promouvoir les droits de la femme. Aujourd'hui plus que jamais, le Japon souhaite partager généreusement sa vaste expérience. Il va accroître son aide aux réfugiés et aux déplacés en provenance de la Syrie et de l'Iraq. En termes monétaires, notre aide pour 2015 s'élève à environ 810 millions de dollars, ce qui représente le triple du montant que nous avons déboursé l'année dernière. Au Liban, nous allons contribuer 2 millions de dollars pour financer de nouvelles mesures d'assistance. Nous voulons mettre à profit cette assistance pour stimuler la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs de développement. Nous allons également fournir environ 2,5 millions de dollars à titre d'aide humanitaire aux pays voisins de l'Union européenne qui sont confrontés au problème de l'afflux des réfugiés et des migrants, tels que la République de Serbie et l'ex-République yougoslave de Macédoine.

Toutes ces mesures d'assistance sont des mesures que le Japon peut prendre pour faire face à des situations d'urgence. Dans le même temps, le principe immuable sur lequel nous nous basons est qu'il faut toujours essayer de s'attaquer aux causes profondes d'un problème et d'améliorer la situation sur le terrain. Pour apporter la stabilité au peuple iraquien dans sa vie quotidienne, il est essentiel de veiller à ce qu'il dispose de réseaux fiables d'assainissement et d'approvisionnement en eau. En plus de ces efforts, le Japon compte déboursier environ 750 millions de dollars pour contribuer au rétablissement et à la consolidation de la paix au Moyen-Orient et en Afrique.

Il faut regarder la réalité en face. En plus des réfugiés qui sont en train de fuir en ce moment, il y a encore un bien plus grand nombre de personnes qui ne peuvent même pas fuir et obtenir le statut de réfugiés. Reconstruire des pays dévastés et les transformer en environnements où les populations peuvent de nouveau

s'atteler à la recherche du bonheur peut sembler un moyen détourné d'atteindre notre objectif. Toutefois, promouvoir les aptitudes et développer les capacités de chaque être humain pour qu'il puisse vivre à l'abri de la peur et du besoin est en effet le moyen le plus rapide de parvenir à cet objectif. Cette conviction a guidé la politique du Japon, qui donne la priorité à l'éducation et à la santé et vise la promotion des femmes de tous âges. Notre politique a pour objectif d'assurer pleinement la sécurité humaine. Je me réjouis de ce que ces efforts visant à valoriser chaque individu ont été pleinement intégrés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), qui a été adopté par la communauté des Nations Unies.

Le Japon souhaite créer un environnement où les mères de nouveau-nés n'ont d'autre souhait que de voir leurs enfants grandir en bonne santé. Alors que je réfléchissais à cette idée, je suis tombé sur une photographie qui montrait le contenu d'un sac que portait une femme réfugiée. Je me suis demandé ce que les gens mettent dans leur sac quand ils décident de fuir face à des situations difficiles. Abessa, une femme de 20 ans qui a traversé la Méditerranée sur un radeau en caoutchouc, n'a pu emporter que très peu de choses quand elle a fui un camp de réfugiés palestiniens au sud de Damas. Tout ce qui apparaissait sur cette photographie était pour sa fille de 10 mois : une paire de chaussettes propres, un bonnet et un pot d'aliments pour bébé.

Alors que j'examinais cette photographie, mon regard est tombé sur un carnet qui avait été soigneusement enveloppé dans du plastique pour le protéger de l'eau. J'ai reconnu ce carnet. Il s'agit d'un carnet de santé maternelle et infantile distribué par le Japon dans les camps de réfugiés en Syrie. Au Japon, toutes les femmes enceintes reçoivent ce carnet, dans lequel elles peuvent enregistrer des informations concernant leur santé et celle de leur enfant. Ce système a été mis en place il y a plus de 70 ans.

Qui, parmi toutes ces mères qui, en consultant les informations relatives à la taille et au poids de leur enfant, sourient avec douceur en constatant que leur enfant est en train de grandir, pourrait souhaiter que ce même enfant devienne un jour un apôtre de la peur? Ce carnet est un registre des prières de chaque mère, pour que son enfant grandisse en bonne santé. Son carnet acquiert un certain pouvoir : un pouvoir qui fait que les souhaits de la mère pour la vie de son enfant serviront à quelque chose. Nous avons distribué ces carnets de santé maternelle et infantile dans les camps de réfugiés

en Palestine, en Syrie et en Jordanie, en espérant que l'amour d'une mère pourrait transformer cette terre qui incite parfois au désespoir et à la peur. Nous savons que certaines femmes continuent à chérir ces carnets, qui contiennent leurs souhaits, même pendant leur exode. Je suis ému de constater que le concept de sécurité humaine, qui vise à autonomiser chaque individu, a abouti à des résultats aussi éloquents, quoique teintés d'amertume.

L'état de droit et le principe de l'égalité de tous devant la loi sont des valeurs auxquelles le Japon attache la plus haute importance. La concrétisation de ces principes commence également avec la promotion des capacités humaines. Je voudrais partager avec l'Assemblée une anecdote concernant une jeune femme japonaise qui donne le meilleur d'elle-même dans le cadre d'un programme d'assistance japonais de formation de la police, qui est appelée à être la garante de l'application de la loi. Pour éliminer les causes profondes de la violence et de la peur, il est essentiel de former de bons agents de police et de mettre sur pied une police bien organisée. Forts cette conviction, nous nous sommes employés à former du personnel de police en Afghanistan et dans de nombreux autres pays. Par l'intermédiaire de l'Agence japonaise de coopération internationale, le Japon met en œuvre ces programmes de formation de la force de police nationale de la République démocratique du Congo depuis 2004. Jusqu'à présent, plus de 20 000 agents de police, y compris des femmes et nombre d'anciens combattants de groupes rebelles armés, ont bénéficié de cette formation. Notre devise est de former une force de police qui a de bonnes relations avec les populations locales.

L'Agence japonaise de coopération internationale est chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de formation, et du côté japonais, des femmes ont toujours été aux commandes en République démocratique du Congo. L'une de ces femmes a été surnommée « petit géant » dès son arrivée. C'est vrai qu'elle est de petite taille quand on la compare avec ses homologues de sexe masculin. Toutefois, on lui a donné ce surnom de géant parce qu'elle ne recule jamais devant les difficultés et affronte les problèmes qui surgissent, en mettant à profit les connaissances de français qu'elle a acquises. Le personnel de la police nationale la respecte et a confiance en elle. Il y a deux ans, ici à l'Assemblée générale (voir A/68/PV.12), je soulignais que le Japon avait décidé peu de temps auparavant de devenir un contributeur actif à la paix, sur la base du principe de coopération internationale. La femme que je

viens de mentionner fait partie des Japonais dévoués qui sont en première ligne de cette initiative.

Je fais partie des Japonais qui se mobilisent le plus pour que les femmes assument une grande partie des responsabilités qui façonneront l'avenir de notre pays. De la même manière, l'assistance extérieure que nous fournissons est axée sur des politiques et des mesures visant à améliorer la sécurité, la santé et le bien-être des femmes et à défendre leurs droits fondamentaux. Dans les pays qui se relèvent d'une guerre civile, les femmes japonaises apportent de splendides contributions pour aider les défenseurs de l'état de droit, ce dont je suis particulièrement fier. À maintes reprises, j'ai exhorté la communauté internationale à faire en sorte que le XXI^e siècle soit celui de la protection des droits des femmes.

Aujourd'hui, j'ai également le plaisir d'annoncer que le Japon a parachevé son plan d'action sur la participation et la protection des femmes en s'inspirant de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Des aspects importants de ce plan sont notamment la protection des femmes et des filles contre la violence et leur accès aux services de santé de base. En outre, cette année, pour la deuxième année consécutive, nous avons accueilli la WAW!, l'Assemblée mondiale des femmes, qui a tenu des débats fructueux portant sur la création d'une société où les femmes peuvent briller.

Je crois que l'ONU est une enceinte qui permet aux réalistes optimistes de se retrouver. Elle ne se laisse pas aller à un désespoir impuissant en ce qui concerne l'avenir, mais elle ne détourne pas non plus les yeux de la réalité. C'est ainsi qu'elle a marqué les 70 années de son histoire. Je me sens à mon tour contraint de faire face à la réalité de plusieurs problèmes, dont le principal est celui de la Corée du Nord. À cet égard, le Japon prévoit de travailler en coordination avec d'autres pays compétents pour tenter de trouver une solution globale aux questions en suspens, notamment en ce qui concerne les enlèvements, la puissance nucléaire et les missiles.

Cette année, qui a marqué le soixante-dixième anniversaire des bombardements de Hiroshima et Nagasaki, nous a fait revivre notre douleur. Malheureusement, il semble qu'à certains endroits, les arsenaux nucléaires continuent de se développer sans aucune transparence. Par ailleurs, la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue cette année n'a pas permis d'élaborer des directives concernant les futures initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous estimons que les

États-Unis et la Russie doivent continuer de réduire leurs stocks d'armes nucléaires, et nous insistons pour que les autres États dotés d'armes nucléaires s'emploient à réduire leurs arsenaux. Le Japon, qui est déterminé à éliminer totalement les armes nucléaires, est en train d'élaborer un nouveau projet de résolution visant à promouvoir une action unie de la communauté internationale dans ce domaine, et je suis certain que ce projet recevra l'appui de nombreux pays.

Cette année, alors que nous célébrons le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU, une forte impulsion a été lancée aux fins de la réforme du Conseil de sécurité. Durant la dernière session de l'Assemblée générale, les efforts assidus déployés par des personnes dévouées et plusieurs pays ont considérablement intensifié le débat sur la réforme du Conseil de sécurité. D'autre part, il y a deux semaines, dans cette salle, cet enthousiasme a été transmis à la session en cours sous les applaudissements de l'Assemblée (voir A/70/PV.1). J'ai été encouragé par cet enthousiasme et par ma conviction concernant le rôle que doit jouer le Japon dans le cadre de ce processus, et je continuerai d'œuvrer à la réforme du Conseil de sécurité en coopération avec le Président et les États Membres. Le Japon espère devenir membre permanent du Conseil et apporter une contribution à la mesure de ce rôle.

Je voudrais à présent mettre l'accent sur trois points. Premièrement, le Japon a conservé un attachement inébranlable à la paix durant les 70 années qui se sont écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale, et il a constitué un bilan positif en matière de promotion de la paix et de la prospérité dans le monde. Mon pays a déployé des efforts diplomatiques acharnés au Cambodge et au Timor-Leste, d'abord en envoyant du personnel pour participer aux opérations de maintien de la paix, puis en fournissant une assistance à long terme.

La première des trois étapes d'une opération de maintien de la paix est la prise de décisions, stade auquel nous déterminons quelles sont les mesures à prendre et où elles doivent être appliquées. Cette étape est suivie des préparatifs nécessaires en termes d'effectifs et de financement, et enfin par le processus de lancement des opérations physiques sur le terrain. Le Japon contribue à combler les déficits d'information qui ont tendance à apparaître entre ces étapes. Nous avons apporté une autre contribution importante en assumant la pleine responsabilité de nos décisions et de nos actes à tous les stades. En ce moment, les membres d'une unité du génie des Forces d'autodéfense japonaises travaillent 24 heures

sur 24 au Soudan. Au Kenya, des experts de notre force d'autodéfense sur le terrain forment des membres des forces armées kényanes, ougandaises, tanzaniennes et rwandaises aux meilleures techniques d'utilisation du matériel lourd de chantier afin de pouvoir affronter les problèmes qui se posent lorsque des opérations de maintien de la paix se retrouvent prises au piège dans des zones où les routes et les ponts ont été détruits. Nous avons récemment modifié notre cadre juridique national afin de contribuer plus largement aux opérations de maintien de la paix à l'avenir.

Deuxièmement, le Japon est un pays qui attache de l'importance à l'appropriation et aux partenariats. Nous estimons depuis de nombreuses années que pour venir à bout du désespoir et améliorer notre bien-être, il faut accorder la même importance aux souhaits et aux intentions des parties concernées et à la coopération internationale. Notre objectif ultime est de veiller à ce que les personnes deviennent suffisamment autonomes pour déterminer la trajectoire de leur existence, et nous voulons mettre l'accent sur cette approche pour faire comprendre l'importance de la sécurité humaine.

Troisièmement, le Japon s'efforce systématiquement d'écouter activement ce que les parties concernées ont à dire. Il y a trois jours, pour la troisième année consécutive, j'ai présidé la table ronde au sommet entre le Japon et les communautés économiques régionales africaines, réunion à laquelle ont participé des dirigeants des pays africains concernés. Depuis 20 ans, le Japon accueille également la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, qui se tiendra en Afrique pour la première fois l'année prochaine, et j'espère que cela me permettra d'entendre un éventail encore plus large de voix africaines. Hier soir, j'ai rencontré des dirigeants des États insulaires du Pacifique pour aborder des questions telles que la possibilité de décréter en commun le 5 novembre Journée mondiale des tsunamis, mais aussi de mettre en place des formations et de renforcer les capacités pour ce qui a trait aux tsunamis.

Le Japon est devenu membre non permanent du Conseil de sécurité pour la première fois en 1958, deux ans après son adhésion à l'ONU. S'il est de nouveau sélectionné cette année grâce à l'appui de toutes les délégations présentes, il entamera son onzième mandat au Conseil.

Plus que tout autre pays, le Japon s'est soumis au processus d'examen par les pairs. Les trois points que j'ai soulignés aujourd'hui mettent en exergue certains

points forts du Japon, sur lesquels je pense que toutes les délégations présentes sont d'accord, sur la base du chemin parcouru jusqu'à présent par mon pays. Nous prévoyons d'utiliser ces points forts pour contribuer au renforcement de l'ONU. Nous sommes un peuple qui a toujours considéré que des trois lettres « ONU » émanait un certain rayonnement. En jouant son rôle de contributeur actif à la paix sur la base du principe de coopération internationale, le Japon est déterminé à entreprendre la réforme du Conseil de sécurité afin de transformer l'ONU en un organe pertinent au XXI^e siècle, puis, lorsqu'il sera membre permanent du Conseil de sécurité, à honorer ses responsabilités en apportant des contributions encore plus conséquentes à la paix et à la prospérité mondiales.

En guise de conclusion, j'espère que les Membres se montreront compréhensifs.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Japon de l'allocation qu'il vient de prononcer.

M. Shinzo Abe, Premier Ministre du Japon, est escorté de la tribune.

Allocution du cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de S. A. le cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït.

Le cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. le cheik Jaber Al Mubarak Al Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le cheik Al Sabah (Koweït) (*parle en arabe*) :

Tout d'abord, au nom du Gouvernement et du peuple koweïtiens, je tiens à exprimer nos sincères félicitations au Président de l'Assemblée générale et à son pays, le Royaume du Danemark, à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que sa grande expérience des affaires politiques lui permettra de conduire les travaux de la présente session avec

sagesse et compétence. Nous lui souhaitons plein succès dans cette entreprise.

Nous tenons aussi à saluer le talent avec lequel son prédécesseur, M. Sam Kutesa, a dirigé les travaux de la session précédente. Toujours dans cet esprit, je veux également rendre hommage aux efforts considérables déployés par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, à la tête de l'Organisation pour matérialiser la vision et les idéaux découlant des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il s'est, par ailleurs, employé à ancrer dans la durée la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte en s'attaquant aux nombreux dangers et défis auxquels le monde est confronté.

Une fois de plus, nous exprimons nos plus sincères condoléances au Royaume d'Arabie saoudite suite au mouvement de foule qui a fait de nombreux morts et blessés à Mina pendant le hadj. Nous demandons à Allah le Tout-Puissant d'accepter les victimes dans sa grâce et de leur accorder la paix éternelle, et de donner réconfort et courage à leurs familles endeuillées. Nous prions également pour le prompt rétablissement des blessés. Nous sommes reconnaissants au Roi, à son gouvernement et au peuple saoudien des ressources humaines et matérielles considérables qu'ils mobilisent chaque année pour organiser et faciliter le hadj et pour veiller au confort des pèlerins.

Cette année, la communauté internationale célèbre les 70 ans de service de cette grande organisation mondiale de premier plan, qui œuvre à créer un monde où l'humanité peut jouir de la paix et de la sécurité, dans des conditions historiques marquées par des circonstances exceptionnelles, où l'on voit se multiplier les défis politiques, économiques, sociaux et humanitaires aux quatre coins du globe. Dans ce contexte, l'ONU continue d'offrir ses services conformément aux buts et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies afin de surmonter ces défis croissants en faisant preuve de créativité. Ces efforts forment aujourd'hui, dans une large mesure, une vaste expérience à enseigner à la génération de demain afin de lui démontrer l'importance et le caractère inévitable de la coopération internationale ainsi que la capacité du système des Nations Unies de continuer de donner sans limite aux peuples et aux pays du monde.

L'un des événements qui fera sans doute le plus date dans les succès remportés par l'ONU est l'adoption des objectifs de développement pour l'après-2015 sous

la forme du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (résolution 70/1), qui peuvent être considérés comme un prolongement des efforts déployés par la communauté internationale au titre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels ont, pour une large part, été réalisés. L'Organisation des Nations Unies est parvenue à surmonter les défis qui faisaient obstacle à l'adoption de ces nouveaux objectifs et a pu trouver des solutions globales et radicales qui placent l'être humain au centre de son action. Elle s'est ainsi engagée à éliminer totalement la pauvreté sous ses multiples formes, à faire en sorte que tous les êtres humains jouissent de droits égaux dans la dignité ainsi que d'un accès à l'éducation et aux soins de santé, à garantir leur participation à la vie politique, à œuvrer pour l'égalité entre les sexes, à promouvoir l'autonomisation des jeunes et à lutter contre la dégradation de l'environnement.

À cet égard, l'État du Koweït affirme qu'il ne ménagera aucun effort pour participer au partenariat international en vue de mettre pleinement en œuvre les objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années. En effet, il croit fermement en la Charte des Nations Unies et appuie le rôle de l'Organisation. Le Koweït poursuivra son financement afin d'honorer le certificat de mérite que le Secrétaire général a remis à l'Émir de l'État du Koweït, le cheik Al Sabah, pour son leadership dans le domaine humanitaire. Cette distinction représente une médaille d'honneur pour le rôle de premier plan que jouent le Gouvernement et le peuple koweïtiens pour sauver la vie de millions de personnes. En effet, le Koweït occupe la première place mondiale pour ce qui est du pourcentage du revenu national brut alloué à l'aide humanitaire, pourcentage le plus élevé de tous les États donateurs, d'après le *Global Humanitarian Assistance Report* de 2014.

En outre, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes continue de jouer un rôle de premier plan dans la fourniture de l'aide au développement aux pays en développement, sans aucune considération géographique, religieuse ou de nationalité. Plus d'une centaine de pays de toutes les régions du monde ont ainsi bénéficié des projets du Fonds, dont les contributions s'élèvent à un total 18 milliards de dollars depuis sa création en 1961. Au cours des 15 prochaines années, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes continuera d'octroyer des prêts et de financer des projets

de développement dans le cadre de ses programmes opérationnels, financés par ses propres ressources, et allouera 15 milliards de dollars aux besoins et aux exigences du développement durable.

Il importe indéniablement que la communauté internationale s'emploie à consolider et à promouvoir l'existence de sociétés pacifiques, fondées sur la justice et exemptes de toute manifestation de violence et d'extrémisme. Cette nécessité confirme le principe selon lequel il ne peut y avoir de développement durable sans sécurité ni de sécurité sans développement durable.

La prolifération des conflits et des guerres civiles, l'émergence de la violence et les dangers de l'extrémisme et du terrorisme dans différentes régions de la planète et en particulier au Moyen-Orient, avec leurs causes multiples et leurs vecteurs différents, ont accru la nécessité pour la communauté internationale de lutter contre ces défis, qui menacent la paix et la sécurité internationales, de s'attaquer à leurs causes et d'assécher les ressources qui les alimentent, car ce sont les civils qui en sont les principales victimes.

La République du Yémen et son peuple fraternel se heurtent à de graves difficultés en raison de l'intransigeance des milices houthistes, qui violent systématiquement leurs engagements et menacent la sécurité et la stabilité de notre région et de nos pays. Cette situation exige des mesures énergiques en vue de soutenir le Gouvernement yéménite légitime et d'instaurer la paix et la stabilité dans notre région. Nous voudrions insister sur la nécessité d'appuyer l'initiative du Conseil de coopération du Golfe, de respecter les décisions de la Conférence de dialogue national et de répondre aux efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen à cet égard. L'État du Koweït, qui n'ignore pas les besoins humanitaires du peuple yéménite a annoncé, sur instruction de S. A. le cheik Al-Sabah Al-Ahmed Al-Jaber Al-Sabah, un don de 100 millions de dollars pour répondre à ces besoins.

En Syrie, la crise entre dans sa cinquième année et les souffrances humaines croissantes éclipsent en ampleur tous les multiples autres aspects de la crise. Le nombre déjà considérable de morts et de blessés se multiplie et celui des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays ne cesse de croître. L'afflux de masses considérables de réfugiés et de migrants syriens vers les pays européens atteste de la magnitude de la tragédie, qui confirme les mises en garde que nous avons envoyées au peuple syrien, à la Syrie, aux pays voisins et au monde entier sur les répercussions prévisibles de

cette catastrophe. Étant donné ce qui précède, l'État du Koweït réaffirme sa position de principe, toujours inchangée, à savoir que l'on ne peut régler cette crise que par des moyens politiques pacifiques, et qu'il faut s'écarter de toute autre solution dont nos frères de Syrie auraient à payer le prix. Il se félicite à cet égard des bons offices de l'Organisation des Nations Unies et de l'Envoyé spécial conjoint, M. Staffan de Mistura, visant à mobiliser tous les efforts et à mettre en œuvre le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) de 2012, en mettant en place un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs qui se chargera de gérer la prochaine phase de transition, afin de préserver l'intégrité territoriale et la cohésion sociale de la Syrie et de répondre aux aspirations légitimes de son peuple à une vie libre et digne.

Dans le cadre de l'appui qu'il apporte aux efforts déployés par la communauté internationale pour atténuer les souffrances de la population, l'État du Koweït a accueilli successivement depuis 2013 trois conférences internationales de donateurs afin d'améliorer la situation humanitaire en Syrie. Les annonces de contributions faites à ces conférences s'élèvent à plus de 7 milliards de dollars. Le Koweït a pour sa part annoncé une contribution de 1,3 milliard. La plus grande partie de ces contributions a été versée aux institutions spécialisées de l'ONU et autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, oeuvrant dans le domaine humanitaire, et le reste, par l'intermédiaire d'organisations de bienfaisance locales travaillant dans les domaines humanitaire et du développement.

S'agissant de la Libye, nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'annonce faite par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Libye concernant l'accord conclu dans la ville marocaine de Skhirat au sujet de la formation d'un gouvernement d'unité nationale, dans l'objectif de mettre fin aux affrontements. Nous voulons croire que nos frères de Libye répondront positivement à cette initiative afin de pouvoir reconstruire et remettre en état leur pays et ses institutions, d'arrêter l'effusion de sang, de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, et d'y rétablir la sécurité et la stabilité.

Notre région est confrontée à une menace exceptionnelle, bien précise, qui remet en question sa sécurité et sa stabilité, en raison de la montée du phénomène du terrorisme et de la violence. En effet, les groupes terroristes violents, tels que l'organisation

terroriste appelée Daech, opérant, notamment, en Iraq et en Syrie, qui pratiquent, sous la bannière de l'islam, des activités criminelles que l'ensemble des religions monothéistes réprouvent, dont des crimes barbares tels que meurtres et destructions, sont une réelle menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est ce qui a poussé à la constitution d'une coalition internationale de lutte contre ces groupes. L'État du Koweït participe à la coalition en fournissant un appui logistique. Les pratiques de cette organisation terroriste se sont étendues au Koweït, où Daech a lâchement commis un attentat terroriste ciblé contre une mosquée, en plein mois sacré de ramadan, dans lequel nombre de nos concitoyens ont été tués ou blessés. La cohésion nationale entre les enfants de l'État du Koweït, ses dirigeants comme son peuple, n'a pas permis à ceux qui leur veulent du mal d'atteindre leur objectif, et a confirmé la longue et honorable histoire nationale au cours de laquelle ils ont consenti de nombreux sacrifices dans l'intérêt de l'unité et de la stabilité de l'État du Koweït.

Dans le domaine humanitaire, l'État du Koweït a également apporté une réponse aux besoins humanitaires du peuple iraquien, en annonçant qu'il verserait 200 millions de dollars pour aider ses frères irakiens à atténuer les souffrances qu'ils subissent en raison des pratiques brutales de cette organisation terroriste. Des dispositions sont prises actuellement pour faire parvenir cette somme, en coordination avec les autorités compétentes en Iraq et les organisations internationales. Nous réaffirmons notre appui à toutes les mesures que prend le Gouvernement iraquien pour maintenir la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de l'Iraq. À cet égard, l'État du Koweït réitère sa ferme position de principe, à savoir qu'il condamne toutes les formes de terrorisme, d'extrémisme et de fanatisme, quels qu'en soient les causes ou les motifs, et quelles que soient leurs sources ou l'identité de leur auteurs. Le Koweït souligne que la promotion d'une culture de tolérance et de coexistence entre les peuples et les pays figure au premier rang de ses priorités en matière de politique intérieure et extérieure, priorités puisant à la source de la charia musulmane. Il convient d'insister, à cet égard, sur le lien qui existe entre développement, sécurité et droits de l'homme, et la nécessité d'adopter une démarche intégrée dans le but de la réalisation de la Stratégie antiterroriste mondiale aux fins de la paix et de la sécurité internationales.

Les efforts internationaux et régionaux visant à jeter les bases de la paix au Moyen-Orient se heurtent à de nombreux obstacles du fait de l'intransigeance

d'Israël, qui poursuit ses politiques expansionnistes illégales – en construisant des colonies illégales sur les territoires palestiniens occupés et en détenant des milliers de Palestiniens dans ses prisons et centres de détention, en continuant d'agresser le peuple palestinien, comme avec l'offensive menée l'année dernière contre Gaza, qui a provoqué des destructions ainsi que des pertes humaines et matérielles sans précédents, en maintenant le blocus illégal et inhumain de la bande de Gaza, et en poursuivant ses violations de la mosquée sainte d'Al-Aqsa, en violation de toutes les normes humanitaires, du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. C'est pourquoi il est impératif que l'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, assume ses responsabilités et continue à faire pression sur Israël, à tous les niveaux, pour qu'il respecte les résolutions internationales, accorde au peuple palestinien ses droits politiques légitimes et accepte la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, sur les frontières du juin 1967, conformément aux principes de l'échange de territoire contre la paix, à la feuille de route du Quatuor et à l'Initiative de paix arabe.

Toujours dans ce cadre régional, l'État du Koweït se félicite de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité, qui approuve le Plan d'action global commun adopté par le groupe des cinq plus un et l'Iran, fruit d'intenses efforts diplomatiques déployés pendant des années pour régler la question du nucléaire iranien. L'État du Koweït espère que la République islamique d'Iran continuera de coopérer en mettant pleinement en oeuvre le Plan d'action global commun, en se conformant aux obligations qu'il a souscrites au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et en répondant positivement aux efforts des pays de la région visant à établir des relations fondées sur la coopération, le respect mutuel, le bon voisinage et la non-ingérence dans les affaires intérieures. Il espère également qu'il mettra fin à son occupation des trois îles des Émirats arabes unis afin d'apaiser les tensions et de ramener la paix et la stabilité dans la région.

À cet égard, nous appelons Israël à adhérer au TNP et à placer l'ensemble de ses installations nucléaires sous le contrôle et la supervision de l'Agence internationale de l'énergie atomique, en application de la résolution adoptée à la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation visant la création au Moyen-Orient d'une

29/09/2015

A/70/PV.16

zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Enfin, je me dois de souligner l'attachement de l'État du Koweït au système international multilatéral et aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes également convaincus qu'il importe de ne ménager aucun effort pour assurer la pérennité de l'Organisation et de son action généreuse. À cette fin, tous les États doivent honorer les obligations et assumer les responsabilités qui leur incombent en vertu des engagements pris dans le cadre des conventions et conférences internationales, de façon à permettre de trouver des solutions justes et équitables aux menaces et problèmes mondiaux, en vue de l'objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de l'État du Koweït de l'allocution qu'il vient de prononcer.

Le Cheik Jaber Al-Mubarak Al-Hamad Al Sabah, Premier Ministre de l'État du Koweït, est escorté de la tribune.

Allocution de M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil des ministres de la République italienne.

M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Renzi (Italie) (*parle en italien; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : C'est avec gratitude et fierté que je viens ici aujourd'hui faire entendre la voix du peuple italien, un peuple généreux et responsable qui, chaque jour, montre sa volonté de sauver la vie de centaines de frères et sœurs au cœur de la région méditerranéenne.

Cette enceinte se prête à une réflexion profonde, non à des slogans. Partout dans le monde, la vie politique est de plus en plus axée sur le présent. Elle est toujours plus liée aux débats définis par les chaînes d'information

en continu, Internet et les médias sociaux. Soyons clairs : je fais partie de la génération pour laquelle les médias sociaux représentent un outil extraordinaire, un horizon de liberté qui permet de changer la vie et les perspectives. Mais le risque est de réduire l'horizon de ces débats au seul sondage, ou au tweet. Je pense qu'il faut refuser la dictature de l'instant, et prendre le temps de faire honneur à cette enceinte en tentant, un moment, de mener une réflexion plus approfondie, plus ample.

Je pense à mon pays qui, sur une carte, ressemble à un pont. Un pont entre le Nord et le Sud, entre l'Europe et l'Afrique, entre l'Orient et l'Occident, reliant le Moyen-Orient aux Balkans. En vertu de cette situation géographique et, en particulier, de sa culture, l'Italie a toujours été un extraordinaire laboratoire, traversé par des influences de toutes sortes. Et c'est la raison pour laquelle nous avons été les premiers, en Europe, à saisir le caractère en tout point unique, pour notre époque, de ce qui se passe dans la région méditerranéenne. Dès le premier jour, nous avons dit – y compris dans cette salle, l'année dernière – que la question des réfugiés n'était pas une question de chiffres (voir A/69/PV.9). Le problème de la migration n'est pas un problème d'organisation ni de chiffres. Le problème, c'est la peur. La peur qui traverse nos sociétés et que nous devons prendre au sérieux si nous voulons la vaincre.

Dans la mythologie grecque, Phobos était le dieu de la peur, capable de paralyser les meilleures armées et de faire perdre les batailles les plus faciles. C'est pourquoi la glorieuse ville antique de Sparte avait érigé un grand temple à Phobos et tout fait pour s'en concilier les faveurs. L'Europe est née pour vaincre la peur et la remplacer par un idéal de courage, de paix, de coopération et de civilisation. Pendant très longtemps, l'Europe a incarné cet idéal. Ces 70 dernières années, notre continent a tourné la page de siècles de guerres et de troubles civils. L'Europe représentait un miracle. Pour quelqu'un qui, comme moi, a assisté dans sa jeunesse à la chute du Mur de Berlin, et trouvé dans cet événement une des raisons de s'engager en politique, voir aujourd'hui surgir de nouveaux murs est intolérable.

L'Europe est née pour abattre les murs, pas pour en construire. C'est pourquoi l'Italie est en première ligne pour secourir les milliers de migrants qui fuient la guerre et le désespoir. C'est également la raison pour laquelle j'ai eu le privilège d'accompagner le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur un de nos navires qui participent actuellement aux opérations de secours. La gestion de ces flux migratoires requiert les capacités

propres à une stratégie mondiale globale. L'Italie, pour sa part, travaille en partenariat avec les pays africains pour un vaste éventail d'initiatives, en particulier avec l'Union africaine, comme j'ai eu l'occasion de le dire à Addis-Abeba lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, dont est issu le Programme d'action d'Addis-Abeba.

Mais demandons-nous si, soixante-dix ans après que la Charte des Nations Unies a vu le jour à San Francisco, l'ONU est vraiment consciente de la mesure dans laquelle son rôle est déterminant. A-t-elle la sagesse de reconnaître ses propres erreurs et la force de les corriger, en écrivant un nouveau chapitre et en assurant un avenir meilleur à nos enfants? Je pense qu'il faudra pour cela un effort de tous, et l'Italie ne se dérobera pas à ses responsabilités.

C'est pourquoi nous avons décidé de présenter notre candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour 2017-2018, avec ce cri de ralliement : construire la paix de demain. Nous le faisons dans l'idée qu'il nous revient à tous ici aujourd'hui de faire un effort pour trouver une solution à la culture de la violence et du nihilisme, car ces crises nouvelles frappent la Méditerranée, le Moyen-Orient, et l'Europe, les confins de l'Europe. Je pense par exemple à la consolidation du cessez-le-feu en Ukraine. Je pense à la grande joie avec laquelle nous avons accueilli l'annonce de l'accord conclu entre les États-Unis d'Amérique et Cuba, qui a une importance historique extraordinaire. Je pense à l'espoir que donne à chacun d'entre nous l'accord conclu avec l'Iran sur son programme nucléaire, en vue d'inaugurer une nouvelle ère d'espérance.

Mais même si nous sommes attachés à la mise en œuvre de cet accord, nous réaffirmons également avec force le droit à l'existence du peuple et de l'État d'Israël. Ce n'est que dans le dialogue et la négociation que nous pourrions donner un avenir aux générations futures. Il n'y a d'autre solution que le dialogue, également, dans la délicate situation israélo-palestinienne. Il est essentiel de revenir à la table de négociation, dans le but de parvenir à une solution qui permette à deux États de vivre côte à côte en paix et en sécurité.

Le présent débat général de l'Assemblée se caractérise par l'importance des débats sur la Syrie. Nous avons tous reconnu, et pu toucher du doigt, l'échec d'années d'inertie. Nous considérons que la seule solution est de redonner la parole à la politique par la voie d'un processus qui puisse déboucher finalement sur une transition réelle. Mais tout cela ne tiendra debout que

si nous avons le courage de regarder la vérité en face. Et de voir qu'aujourd'hui, comme jamais auparavant, un dangereux ennemi est à nos portes : Daech, incarnation du terrorisme et de l'extrémisme. Grâce à notre corps de carabinieri, qui joue un rôle important en Italie et dans le monde, l'Italie est fière d'être à la tête de la coalition pour la formation des forces de police en Iraq. Nous savons que le travail des forces de sécurité est déterminant pour garantir le quotidien – soit la possibilité, pour une famille, de rentrer sans encombre à la maison; la possibilité, pour une mère, de rassurer ses enfants. Nous continuerons de collaborer avec la Coalition internationale contre l'EIL, en particulier avec les États-Unis et l'Arabie saoudite, et nous continuerons de jouer un rôle de premier plan au sein du groupe de travail pour lutter contre le financement de Daech.

Dans le même temps, nous devons souligner que Daech n'est pas limité à la région spécifique du Moyen-Orient – laquelle reste néanmoins une mosaïque extraordinaire de pluralisme et de beauté – mais pourrait s'établir avec force en Afrique, en partant de la Libye. Depuis cette tribune, je renouvelle mon appel à toutes les parties en Libye qui espèrent la paix dans une nation unifiée, à unir leurs forces. Nos frères et sœurs libyens doivent savoir qu'ils ne sont pas seuls, que l'Assemblée générale des Nations Unies ne les a pas oubliés. L'Italie est prête à collaborer avec un gouvernement d'unité nationale et à reprendre sa coopération dans des secteurs clefs, afin de redonner un avenir à la Libye. Si le nouveau Gouvernement libyen le lui demande, l'Italie est prête à assumer un rôle de premier plan au sein d'un dispositif approuvé par la communauté internationale afin d'aider à restaurer la stabilité dans le pays.

Plusieurs raisons expliquent notre rôle dans la lutte contre le terrorisme. Il s'agit d'un combat pour des valeurs, pour une culture. Les terroristes veulent nous voir mourir. À défaut, ils veulent que nous vivions comme bon leur semble. C'est pourquoi le combat que nous menons est un combat contre l'obscurantisme et la peur, parce que la peur est le terrain de prédilection du terrorisme. Le premier domaine dans lequel cela se vérifie est la culture. Lorsque les terroristes attaquent Palmyre en Syrie ou le musée du Bardo en Tunisie, ou bien une école ou une université, de l'Asie jusqu'en Afrique, ce n'est pas le passé qu'ils attaquent, c'est notre avenir.

L'Italie est le pays où est née la culture de la préservation du patrimoine culturel. Fiers de nos racines

et de notre Renaissance, nous avons la concentration la plus élevée au monde de sites inscrits au patrimoine culturel de l'UNESCO. C'est pourquoi, avec nos pays partenaires et amis, nous aspirons à être les gardiens de la culture dans le monde entier, en prenant des mesures concrètes, tant ici à New York qu'au siège de l'UNESCO à Paris, par le truchement d'Unite4Heritage, de véritables « Casques bleus de la culture ». Sur la base d'un modèle mis au point dans notre pays, nous proposons que soit mise sur pied une équipe spéciale internationale, composée de militaires et de civils, afin de lancer des opérations visant à protéger et à restaurer des sites artistiques historiques. C'est là que réside notre identité. Cette équipe spéciale sera à la disposition de l'UNESCO, et elle pourrait être déployée dans le cadre des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

N'oublions pas que l'Europe aussi court le risque, en l'absence d'un grand projet éducatif, de voir pousser chez elle la diabolique graine du terrorisme. N'oublions pas que ce qui s'est produit dans les semaines et mois précédents – de *Charlie Hebdo* à Paris aux événements survenus en Belgique et au Danemark – impliquait des femmes et des hommes qui, bien qu'ils soient nés dans des pays européens, qu'ils aient grandi dans des pays européens et qu'ils aient été éduqués dans des pays européens, se sont transformés en terroristes opposés aux droits de l'homme et à la raison d'être même de notre continent. Je pense donc qu'il est important que nous venions tous ensemble à bout de ce défi éducatif et que notre modèle de maintien de la paix – comme l'a rappelé le Président Obama hier, ce dont nous le remercions –, est un modèle bien établi qui peut servir dans différents pays, comme c'est le cas actuellement en Afghanistan. Je tiens à rappeler l'engagement de l'Italie et à rendre hommage aux femmes et aux hommes qui ont sacrifié leurs vies pour notre sécurité collective, en particulier en Afghanistan. Nous sommes fiers du travail accompli par nos soldats et nos civils pour soutenir le Gouvernement afghan sur la voie qui mène à la paix et à la prospérité.

Le Conseil de sécurité est au centre de ce défi. Il ne s'agit pas d'une question bureaucratique, mais d'une question politique. Le Groupe du consensus est prêt à continuer d'œuvrer avec tous les membres.

Les droits de l'homme, qui sont attaqués de toutes parts aujourd'hui, constituent pour nous le point de référence à tous les niveaux. Je pense à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, sur les femmes et la paix et la sécurité; je pense à la

résolution 69/186 adoptée en décembre par l'Assemblée générale et intitulée « Moratoire sur l'application de la peine de mort », un engagement sur lequel nous ne cesserons pas de travailler; je pense également aux paroles que S. S. le pape François a prononcées ici-même (voir A/70/PV.3) ainsi que devant le Congrès des États-Unis; et je pense aux résolutions contre les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés (résolution 68/148) et contre les mutilations génitales féminines (résolution 67/146) – autant de signes clairs de l'engagement partagé de notre communauté internationale mondiale.

Le lien profond qui existe entre la paix et la sécurité et entre les droits de l'homme et le développement est également au cœur du message de l'Exposition universelle qui a lieu actuellement à Milan. Le slogan de l'Expo 2015, « Nourrir la planète, énergie pour la vie », est un message qui recouvre nombre des aspirations de l'Assemblée générale, en particulier celle de la promotion de l'agriculture durable. Je vais prendre l'engagement, notamment auprès des pays africains, que jamais nous ne cesserons d'œuvrer dans ce sens, en nous appuyant sur le savoir-faire italien et la volonté de collaborer. Garantir à tous l'accès à la nourriture, combattre la faim dans le monde, modifier les habitudes de consommation, veiller à ce que les femmes soient des parties prenantes essentielles dans l'agriculture, défendre les petits exploitants agricoles et apaiser les tensions et les conflits provoqués par la dégradation des terres arables et la pénurie des ressources en eau pour l'irrigation – toutes ces questions n'ont rien de secondaire.

L'héritage de l'Expo Milano 2015 est assuré par la Charte de Milan et par les engagements que chacun de nous prend pour lutter contre les changements climatiques. L'Italie se tient aux côtés du Secrétaire général Ban Ki-moon et mobilise les ressources nécessaires pour garantir la réussite des Conférences de Lima et de Paris.

En souscrivant au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), l'Italie a accepté de relever les cinq défis qu'il recèle – liés à l'humanité, à la planète, à la prospérité, à la paix et aux partenariats –, parce que nous en avons conscience et qu'ils sont la source d'inspiration de notre action pour l'avenir. Mais je tiens à dire que l'Italie veut contribuer avec force, en particulier aux combats dans lesquels certains pays semblent s'être engagés seuls. Dans les prochaines semaines, à Milan, nous accueillerons nos

partenaires – les États insulaires en développement, qui sont qualifiés de « petits États », mais qui, en réalité, sont grands par leur valeur –, à la manifestation consacrée à l'adaptation aux changements climatiques qui se tiendra à la mi-octobre à l'Expo Milano 2015, et nous emmènerons une large délégation à Venise, où nous montrerons aux participants, dans l'une des plus belles villes d'art du monde, comment nous œuvrons à combattre les risques associés aux niveaux d'eau élevés et à l'attention insuffisante que leur accorde la communauté internationale.

Pour terminer, en qualité de candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité, l'Italie tient à ce que ces valeurs occupent une place centrale au Conseil. Mais je tiens également à ce que ces valeurs ne soient pas envisagées de manière abstraite. Je tiens à ce que nous n'oublions pas que ce qui nous réunit ici n'est pas un document. C'est un visage. Ce sont des visages.

Dans les écoles italiennes, nos enfants apprennent à connaître les liens forts qui existaient entre les civilisations antiques de la Méditerranée, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Aujourd'hui, ces enfants ne sont pas simplement des figurants dans le film du monde. Ils sont la raison pour laquelle nous sommes ici. Nous sommes convaincus que, parmi toutes les valeurs que nous enseignons dans nos écoles, nous ne pouvons pas oublier que la première des valeurs est la vie.

Nous avons été nombreux, face à la crise des migrants cet été, à être bouleversés par l'image d'un petit garçon qui s'appelait Aylan. Cet enfant de Kobané, qui s'est endormi auprès de son grand frère, ne pourra jamais voir l'avenir. Il a été photographié, mort, sur la

plage de Bodrum. Je voudrais que notre engagement à tous ne soit pas limité à la seule émotion du moment. Nous devons garder cette image à l'esprit et nous astreindre à prendre les mesures qui s'imposent. Tant d'enfants sont morts en pleine Méditerranée. Ils sont morts sur les embarcations lancées vers l'Europe par les trafiquants, ces nouveaux esclavagistes. Mais pour tous les enfants qui ne sont plus parmi nous, je voudrais rappeler les noms de ceux dont personne ne parle : Yambambi, Salvatore, Idris Ibrahim, Francesca Marina. Il s'agit de certains des enfants nés sur les navires de la marine et des garde-côtes italiens, lesquels ont sauvé des milliers de femmes et, dans certains cas, ont permis à ces femmes de donner naissance sur leurs navires. Je tiens à remercier mes concitoyens, dont je suis si fier, du travail remarquable qu'ils ont accompli. Je voudrais que l'on se rappelle ces noms, ainsi que les noms de ceux qui ont péri, comme une admonestation pour nous tous pour que la politique retrouve sa dignité, pour que nous prenions conscience de l'ampleur des problèmes auxquels nous devons faire face, mais aussi pour que l'Europe, la vieille Europe née au nom du courage, ne cède pas à la peur. L'Italie jouera son rôle avec fierté.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Conseil des ministres de la République italienne de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. Matteo Renzi, Président du Conseil des ministres de la République italienne, est escorté de la tribune.

La séance est levée à 15 h 5.